

Mali : Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont élaborés par les pays membres à l'issue d'un vaste processus de consultation avec les parties prenantes et les partenaires au développement, dont les services de la Banque mondiale et du FMI. Ils font l'objet de rapports d'avancement annuels et décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales menées par les pays à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur et les principales sources de financement en la matière. Le présent document relatif au Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté du Mali est affiché sur le site internet du FMI et mis à la disposition de ses utilisateurs, avec l'accord des autorités maliennes.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



CONFERENCE INTERNATIONALE « Ensemble pour le Renouveau du Mali »

Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014

Avril 2013

Table des Matières

Table des Matières.....	2
Le Mali est à la croisée des chemins	3
I. Pour sortir de la crise, le Mali sollicite l'appui de la communauté internationale.....	6
II. Le Mali dispose de nombreux atouts mais demeure l'un des pays les moins avancés.	6
III. La crise a eu un impact considérable sur le Mali	7
Cadre macroéconomique: le Mali dispose d'une capacité de résilience mais a été fortement affaibli.....	8
IV. La relance d'un développement équilibré et durable du Mali s'appuie sur douze priorités.	10
1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, ...	10
2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise	11
3. Organiser des élections crédibles et transparentes.....	13
4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat	14
5. Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption.....	17
5. Le coût total des actions est évalué à : 49,6 milliard de FCFA soit 75,7 millions d'Euros	17
5.....	18
6. Conforter la réforme des finances publiques	18
7. Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes.....	20
8. Relever le défi de l'éducation	25
9. Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous	29
10. Soutenir les projets culturels, au cœur du « vivre-ensemble »	31
11. Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs	32
12. Intégrer le volet environnement dans politiques et stratégies	34
VII. LES BESOINS DE FINANCEMENT	36
VIII. MEDIAS/COMMUNICATION.....	37
IX. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	38
X. CONCLUSIONS.....	39
XI. ANNEXES :	41

Le Mali est à la croisée des chemins

La Conférence « **Ensemble pour le Renouveau du Mali** » organisée avec le concours de la France et de l'Union Européenne a lieu dans un contexte particulier. Notre pays a été bouleversé par une crise politico-sécuritaire consécutive à l'occupation, à partir de Janvier 2012, des régions du Nord Mali par des groupes armés, et une crise politique et institutionnelle consécutive au coup d'Etat du 22 Mars 2012. Pour la première fois depuis l'indépendance, l'intégrité territoriale du Mali a été menacée, remettant en cause la capacité interne du Mali à faire face aux innombrables défis, en premier lieu la garantie de sécurité physique des biens et personnes.

Face à cette nouvelle donne politique, et à la suite d'une médiation conduite par la CEDEAO avec l'appui de la communauté internationale ayant permis ~~la~~ le rétablissement de la constitution, un Gouvernement de Transition a été mis en place. La Feuille de route préparée par ce Gouvernement sert de soubassement aux demandes d'appui des amis et partenaires du Mali telles qu'exprimées dans le présent Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) qui est le document de base soumis à la conférence.

Le besoin total de financement pour faire face aux priorités de la feuille de route pour la période 2013-2014 s'élève à **2 849 milliards de FCFA**. Le gap de financement à couvrir, après prise en compte du financement par le budget interne est de **1 050 milliards de FCFA**. C'est ce gap que nous demandons aux amis et partenaires du Mali qui participent à la conférence de combler.

L'esprit de la feuille de route qui est reflété dans le plan présenté ici intègre les leçons de cette crise à savoir notamment: renforcer les corps de défense et de sécurité pour garantir l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et des biens, rapprocher l'Etat et ses organes des préoccupations des citoyens en s'assurant de l'effectivité de ses programmes, porter une plus grande attention à l'esprit des textes et mettre en place des mécanismes effectifs pour que l'administration soit comptable devant les citoyens, actions qui contribueront à la réconciliation nationale et l'art du vivre ensemble, réduire les facteurs de vulnérabilité structurelle (aridité prédominante du climat, faiblesse d'aménagement territoriale, forte croissance démographique, insécurité alimentaire) et endémique tels que reflétés dans la structure de l'économie qui est restée inchangée depuis l'indépendance, dont la dépendance à la pluviométrie qui provoque en cas de déficit une insécurité alimentaire, et une trop grande dépendance vis-à-vis de l'exploitation de l'or, secteur d'exportation qui n'est pas intégré au reste de l'économie, une économie qui ne crée pas d'emplois viables alors que le taux de croissance démographique est l'un des plus élevés au monde, et un secteur privé trop dépendant des marchés publics eux mêmes tributaires des financements extérieurs. Toutefois, malgré la déficience de la filière textile, le coton arrive à faire vivre plus de trois millions de maliens. L'aboutissement de sa réforme en cours devrait permettre à l'économie nationale de tirer meilleur profit en termes d'emplois et de contribution au PIB.

Le gouvernement voudrait réitérer sa reconnaissance à la CEDEAO, à l'Union Africaine et au reste de la Communauté Internationale qui l'ont soutenu pour la reconquête des territoires occupés par des mouvements armés. Il est également reconnaissant pour l'appui financier que les amis du Mali ont accordé pour répondre à la situation d'urgence. Il les remercie par avance pour le soutien qu'ils apporteront au financement des activités de réinstallation des populations et de reconstruction après le retour de la paix et de la sécurité dans les zones du Nord du pays, la reprise de la croissance économique et la transformation structurelle de l'économie pour une croissance économique équitable et durable. La réconciliation nationale et la création de conditions d'une démocratie au quotidien sont des éléments structurants de la stratégie de sortie de crise et de création des conditions de paix et de prospérité durable.

La démarche menée s'appuie sur l'idée qu'il n'y aura pas de développement du Mali sans sécurité et pas de sécurité sans développement. Les autorités maliennes doivent à terme être en mesure d'assurer le maintien de la sécurité pour leur pays.

Dans la perspective de création des bases d'une économie résiliente, le Plan de Relance Durable comprend des éléments structurants qui étaient déjà inscrits dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (CSCR) 2012-2017. Il s'agit:

- (i) des programmes d'investissement en infrastructures dont l'insuffisance constitue un véritable goulot d'étranglement au développement économique. La crise de l'énergie affecte au quotidien le fonctionnement des services et des activités économiques, la perte de productivité qu'elle occasionne est incalculable. Il est difficile d'imaginer un afflux significatif d'investissements, y compris dans les secteurs où les opportunités immédiates d'exploiter la chaîne de valeur existent, telle que l'agriculture, l'agro-industrie, tant que la disponibilité d'une source d'énergie fiable ne sera pas assurée. S'agissant des infrastructures routières pour relier les zones de production aux zones de consommation tout en connectant les différentes régions du pays entre elles et avec les pays voisins, elles participent d'une logique économique et de l'impératif de créer une cohésion et un sentiment d'appartenance à la communauté nationale.
- (ii) La crise a rendu encore plus patent le besoin d'améliorer la qualité des services de l'administration, que ce soit en éducation, en santé ou les autres services publics pour renforcer la confiance entre l'Etat et les citoyens. La problématique de la décentralisation doit être repensée dans ce contexte. Il conviendra toutefois de mettre en place les garde-fous nécessaires pour que les collectivités décentralisées qui ont encore moins de capacités que l'administration centrale, soient en mesure de rendre les services aux citoyens. Une réflexion sur les moyens d'asseoir la décentralisation sur des bases solides et la rendre moins vulnérable aux fluctuations dans le financement par l'Etat central devra être menée. Il convient d'ores et déjà de penser la décentralisation dans la perspective de l'autonomie croissante des collectivités locales vis-à-vis du financement de l'Etat que ce soit à partir de son budget propre ou du financement extérieur. L'attention portée aux modalités de transfert de cette aide est pertinente certes, mais elle ne devrait pas se faire au détriment de la viabilité à terme.
- (iii) La sécurité alimentaire dans un pays dont 70% de la population réside en zone rurale reste une priorité. Le développement rural avec une agriculture dont la productivité est augmentée pour passer d'une économie de subsistance à une agriculture familiale commerciale, avec maîtrise des techniques agricoles, des circuits de commercialisation et de transformation fonctionnels est, avec le développement de l'agro-industrie, un des axes prioritaires du CSCR 2012-2017. La crise de 2012 a mis en évidence l'importance de générer des surplus monétaires au niveau de la ferme familiale pour réduire la vulnérabilité.
- (iv) La crise sécuritaire a donné un coup de frein brutal à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en particulier en raison du déplacement massif des populations fuyant l'insécurité dans les zones du Nord Mali. La Feuille de route fait, comme il se doit, de l'accès aux services sociaux de base pour les populations déplacées et réfugiées, une priorité. Mais la crise a mis en évidence, par le débat qu'elle a suscité sur les multiples facettes de la crise et les problèmes importants à résoudre pour que le Mali ait la maîtrise de son destin, l'impératif d'une école de qualité. Le déficit de qualité affecte tous les niveaux du système éducatif. Relever le défi de la qualité de l'éducation est sans doute le plus grand défi que la société malienne devra affronter, l'éducation étant l'affaire de tous.

La crise a mis en évidence l'importance d'un débat public sur les grands enjeux de la nation. La léthargie intellectuelle du milieu universitaire dont les recherches auraient dû éclairer la société et alimenter un débat public riche et pluriel dont une presse indépendante et capable se serait faite l'écho

pour éduquer le public et interpeller la classe politique est un des indicateurs du déficit de qualité (et de l'absence de masse critique) et de l'absence de capacités de veille. Ce débat et l'éducation du public qu'il véhicule sont des pré-requis pour l'émergence et l'enracinement d'une culture de la citoyenneté, des citoyens qui ont l'indépendance d'esprit et les repères pour juger de la qualité des programmes de développement. La démocratie suppose un électorat éduqué.

Tels sont en substance les principaux éléments de la feuille de route et de son interface avec le CSCR. Le présent document s'inscrit dans cette perspective. Il présente à la Communauté internationale à la fois les enjeux de très court terme et les bases d'un développement équilibré du territoire, avec douze thématiques à soutenir dès maintenant pour relever le Mali: la paix et la sécurité, les actions humanitaires, l'organisation des élections, la décentralisation, la justice, la réforme des finances publiques, l'appui au secteur privé et aux secteurs de l'économie, l'éducation, la santé, le Genre et la culture.

I. Pour sortir de la crise, le Mali sollicite l'appui de la communauté internationale.

La crise politico sécuritaire et les attaques armées conjuguées avec les événements du 22 mars 2012 ont plongé le pays dans une situation de crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique sans précédent.

Dans le cadre de la médiation de la communauté internationale, des arrangements politico institutionnels ont été faits pour le retour à un pouvoir civil et à une vie constitutionnelle normale. Ainsi, un Président de la République par intérim a été investi, un Gouvernement d'union nationale mis en place et une feuille de route de la transition a été adoptée par le Gouvernement et approuvée par l'Assemblée Nationale.

Suite à l'évolution favorable de la situation globale du pays, la Communauté Internationale est fortement déterminée à appuyer le Mali pour une sortie définitive de la crise et l'amorce d'un développement socioéconomique inclusif.

C'est dans ce cadre que l'Union européenne et la France ont proposé aux autorités maliennes de faciliter l'organisation d'une conférence internationale de donateurs « Ensemble pour le Renouveau du Mali » qui aura lieu à Bruxelles le 15 mai 2013.

Le présent document intitulé « Plan pour la Relance Durable du Mali » (PRED) constitue le support de cette conférence. Il s'inscrit dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition du 29 janvier 2013 et du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017 de décembre 2011 (CSCR 2012-2017) et inclut les inflexions stratégiques qu'appellent l'urgence et la profondeur de la crise actuelle.

II. Le Mali dispose de nombreux atouts mais demeure l'un des pays les moins avancés.

Pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale, le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, partage plus de 7000 kms de frontières communes avec sept pays : la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Le Mali est divisé en huit régions, un district (Bamako) et 703 communes dont 666 rurales. Le Nord constitué des régions de Gao, Kidal et Tombouctou, couvre deux tiers du pays et compte près de 10% de la population totale estimée, en 2009, à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes. La population est très jeune car près de 65% a moins de 25 ans. La grande majorité (70%) de cette population vit en milieu rural.

Le Mali est une terre de vieilles et grandes civilisations. Son histoire est l'une des mieux connues de l'Afrique subsaharienne, grâce aux documents des chroniqueurs arabes (les Tariks) et cela dès le IX^{ème} siècle. L'actuel Mali a été forgé et construit grâce à une dynamique de reproduction et de construction étatique qui a vu se succéder différents empires (Wagadou, Manding, Songhay) et des royaumes (Peulhs du Macina, Kéné Dougou, Khassonké, Bambara, Kaarta). Les principales religions pratiquées au Mali sont l'islam (94,8%), le christianisme (2,4%) et l'animisme (2%) selon les résultats définitifs du Recensement général des populations et de l'habitat (RGPH) 2009.

Le Mali est une République avec un Parlement unicaméral (système parlementaire à une seule Chambre). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président et son gouvernement dirigé par un Premier Ministre. La plus haute autorité judiciaire est la Cour suprême.

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture qui reste de type familial.

La principale richesse du Mali est basée sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. En effet, le secteur primaire occupe environ 80% de la population active et représente un peu moins de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) au coût des facteurs. Le taux de croissance de l'économie, qui reste très volatile en longue période, a été relativement stable, avec une moyenne autour de 5% sur la période 2007-2010.

L'agriculture, locomotive de l'économie malienne, est essentiellement basée sur les cultures vivrières. Parallèlement à celles-ci, il y a les cultures agro-industrielles (coton et arachides) et maraîchères (notamment la pomme de terre), l'élevage et la pêche.

En plus des ressources agricoles, le Mali a d'énormes potentialités énergétiques, touristiques, artisanales et minières. En témoignent, dans le domaine des ressources énergétiques, les aménagements hydro-électriques réalisés (Sotuba, Markala, Selingué, Manantali) et ceux en voie de l'être (les sites de Félou, Tossaye, Labezanga, Gouina). Il convient de signaler également les sources des énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie solaire en pleine expansion et l'électrification rurale à base de biocarburant.

Dans le domaine minier, le sous-sol malien renferme d'importants gisements parmi lesquels l'or, le phosphate, le sel gemme, le pétrole, le calcaire, la bauxite, le fer, le manganèse, le gypse, l'uranium, et le marbre. Les sites aurifères les plus importants sont ceux de Siama, Sadiola, Morila, Loulo, Tabacoto et de Kalana. L'or représente actuellement la première ressource d'exportation (avant le coton et le bétail sur pied) avec un volume total des exportations de 782,3 milliards de FCFA en 2010, ce qui place le Mali au rang de troisième pays exportateur africain d'or, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana.

Malgré ce potentiel, le Mali figure parmi les pays les moins avancés de la planète. Son Indice de développement humain est classé 182^{ème} sur 187 en 2012. L'espérance de vie est de 53 ans en moyenne en 2012, le taux de fécondité figure parmi les plus élevés au monde (6,54 enfants par femme). Plus de la moitié des Maliens vivent en dessous du seuil de pauvreté.

III. La crise a eu un impact considérable sur le Mali

1) Les effets de la crise ont été directs.

Le putsch du 22 mars 2012 a entraîné la suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement, excepté l'aide d'urgence et l'aide directe à la population. Une révision de la loi des finances a été effectuée : selon la loi des finances rectifiée 2012, les ressources de l'Etat ont diminué de 30% et les dépenses globales de 33%. Dans ce budget, le gouvernement a maintenu les dépenses courantes et diminué les dépenses en capital. La crise a également provoqué une contraction de l'activité économique ayant conduit le pays à une récession avec un taux de croissance révisé de -1,2% selon le Fonds monétaire international (contre 4,3% en 2011).

Le déficit des opérations courantes (dons compris) s'est légèrement contracté de 3,3% du PIB à cause de la forte augmentation des exportations d'or et de coton et des transferts des revenus des travailleurs migrants. Le compte de capital et des opérations financières s'est détérioré en raison de la forte baisse de l'aide extérieure et des investissements directs étrangers. Ainsi, le déficit global de la balance des paiements est estimé à 49 milliards de FCFA.

S'agissant de la masse monétaire, elle a crû de 15%, sous la progression de l'utilisation par l'Etat de ses dépôts pour financer le déficit budgétaire. Les crédits à l'économie n'ont progressé que de 5% compte tenu de la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Le taux d'inflation s'élève à 5,3% (contre 3,5% en 2011) du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers. Ainsi, on peut noter, entres autres : (i) la fermeture de beaucoup d'établissements hôteliers et touristiques, et autres structures du tertiaire, (ii) le ralentissement des activités du secteur secondaire en particulier du BTP et des industries, (iii) la diminution des investissements directs étrangers.

La pauvreté a connu une augmentation d'un point de pourcentage, passant de 41,7% en 2011 à 42,7% en 2012. Ceci pourrait s'expliquer par la mauvaise production agricole (insécurité alimentaire), la perturbation des échanges commerciaux et le faible niveau des investissements notamment publics. Le taux d'inflation moyen en 2012 atteindrait 5,3% du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers avec comme conséquence la diminution du pouvoir d'achat des populations.

Les événements ont entraîné un important mouvement de personnes déplacées à l'intérieur du Mali mais aussi des personnes réfugiées dans les pays voisins. Satisfaire les besoins desdites populations exige des ressources financières considérables. De même, les droits humains sont constamment violés notamment ceux des femmes et des enfants. Dans ces régions, la disponibilité et la qualité des services sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement etc) ont été affectées. En effet, plus de 90% des centres de santé dans ces régions ont fermé. Il en est de même pour l'accès à l'éducation, les établissements ayant pour la plupart fermé leurs portes.

La crise a enfin occasionné une destruction du patrimoine culturel national dont une partie est inscrite sur la liste du patrimoine mondial géré par l'UNESCO (Mausolées de Tombouctou et des manuscrits).

2) Cadre macroéconomique: le Mali dispose d'une capacité de résilience mais a été fortement affaibli.

Les chocs alimentaires (dus à la sécheresse de 2011), sécuritaires et politiques ont ébranlé l'économie malienne en 2012 l'entraînant ainsi dans une récession, mais l'impact négatif de la situation d'instabilité politique sur l'activité économique a été atténué par la performance des secteurs agricole en 2012 et aurifère. L'économie est aussi marquée par une résilience appréciable du cadre macroéconomique. La mauvaise campagne agricole en 2011 a engendré une hausse des prix des produits alimentaires qui a poussé l'inflation à 5,3 pour cent en moyenne annuelle en 2012, contre une norme communautaire de 3%.

Au plan budgétaire, en 2012 le gouvernement a opéré très rapidement une régulation des dépenses pour les maintenir à un niveau compatible avec ses recettes et ses avoirs de trésorerie. Ce faisant, le gouvernement s'est efforcé de donner la priorité au paiement des salaires, des pensions, des bourses des étudiants, et des dépenses de l'armée et des forces de sécurité, et, dans la mesure du possible, des dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la protection sociale. Cependant, le secteur de l'investissement public serait le plus durement affecté avec une baisse de 60 % en termes réels. Ainsi, la réduction des dépenses d'investissement (surtout) combiné avec l'amélioration du recouvrement a permis de contenir le déficit budgétaire (base caisse, dons inclus) à un peu moins de 70 milliards de FCFA (1,3 pour cent du PIB). Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts de recouvrement exceptionnel des services de recettes, à une augmentation de la fiscalité sur les produits pétroliers et à la réduction des subventions à la consommation de gaz butane, et au prix de coupes dans les dépenses d'investissement.

Ces mesures de compression des dépenses indiquent que la viabilité des opérations financières reste l'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières, reste la viabilité des opérations financières de l'Etat. La politique de l'État en la matière, vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette fiscale.

IV. La relance d'un développement équilibré et durable du Mali s'appuie sur douze priorités.

1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne.

Le Gouvernement se félicite du soutien de l'ensemble de la communauté internationale pour la reconquête du Nord, qui consacrera le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali. Dans le cadre de la Résolution 2085 du 20 décembre 2012 du Conseil de Sécurité de l'ONU, l'appui de l'Armée française et des forces africaines de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA) aux forces nationales de défense et de sécurité permet d'envisager, à brève échéance, la libération totale du territoire national.

Le Gouvernement continue de privilégier le dialogue avec les groupes qui ne mettent pas en cause l'intégrité territoriale et la Constitution du Mali. Une Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation a été mise en place à cet effet. Le Président et le vice-président ont déjà été nommés.

Le Gouvernement poursuit les objectifs suivants :

(i)	libérer les zones sous contrôle des groupes armés, avec l'appui de l'armée française et des forces africaines de la MISMA ;
(ii)	mettre en place un dispositif de défense et de sécurité permettant d'assurer la paix et la quiétude, conditions indispensables pour le retour de l'Administration, des personnes réfugiées et des personnes déplacées ;
(iii)	mettre l'Armée à niveau pour assurer ses missions, par sa restructuration, le rétablissement de sa cohésion, son réarmement moral, l'amélioration de son cadre de vie, la qualité de son recrutement, sa formation, y compris aux droits de l'homme, et son équipement.

Le retour de l'Etat est effectif dans de nombreuses communes du Nord Mali : les élus ainsi que les fonctionnaires des collectivités territoriales et des administrations déconcentrées reprennent progressivement leurs fonctions tandis que la réhabilitation et l'équipement des bâtiments publics a débuté. Le Gouvernement accorde la priorité aux centres de santé de base, aux écoles ainsi qu'aux services de l'administration financière publique (impôts, marchés publics, budget et contrôle financier).

Le coût total des actions est évalué à : 148,5 milliards de FCFA soit 227 millions d'Euros

2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise

La réinstallation des populations déplacées et réfugiées

Près de 480 000 personnes ont quitté leur domicile dans les régions du Nord depuis début 2012 : environ 292 000 seraient déplacés au Mali tandis que 177 000 se seraient réfugiés à l'étranger. Fin 2012, près de 27 % des déplacés étaient situés dans les régions du Nord. (85% des déplacés ont fui à cause du conflit au Nord et 15% en raison de la crise alimentaire et nutritionnelle). L'insécurité alimentaire toucherait 198 000 personnes déplacées, soit plus de 50% d'entre elles.

Cette situation a amené le Gouvernement à prendre des dispositions particulières, dont l'enregistrement des déplacés, l'appui aux familles qui accueillent des déplacés, l'appui pour l'accès au logement et aux services de santé, la distribution de vivres, de médicaments, de moustiquaires, de kits scolaires et pour environ 1 123 500 000 F CFA, la distribution de Programmes scolaires et manuels dans les camps au Burkina Faso, au Niger, en Mauritanie et en Algérie, l'appui au retour des populations déplacées qui essayent de regagner leur domicile (bons de transport).

Le retour des Maliens déplacés et réfugiés constitue une priorité pour le gouvernement étant donné que ce retour contribuera à la crédibilité du processus électoral. Le Gouvernement appuiera les déplacés et les réfugiés qui souhaitent retrouver leur domicile. Pour cela, il prévoit l'organisation du retour des déplacés, l'organisation technique des caravanes, la sécurisation des convois des déplacés de retour et l'installation et la réinsertion dans la vie économique et sociale des populations retournées, comprenant l'initiation d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les populations de retour, la facilitation de l'accès au système financier décentralisé et la réalisation d'actions de développement durable sur les sites de retour des déplacés.

En outre, les déplacés pourraient bénéficier d'un appui financier direct¹.

La lutte contre l'insécurité alimentaire

Selon les données du Commissariat à la Sécurité Alimentaire 2,97 millions d'individus sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,84 millions à risque d'insécurité alimentaire sévère. Parmi eux, 747 000 personnes ont un besoin immédiat d'aide alimentaire et 660 000 enfants de moins de 5 ans menacés de malnutrition aigüe.

Au seul Nord-Mali 585 000 personnes vivent dans l'insécurité alimentaire, et 1,2 million y sont vulnérables. Pour venir en aide à l'ensemble de ces populations, il est prévu d'augmenter le niveau des stocks nationaux à 100 000 tonnes de céréales, via le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE), d'apporter un soutien particulier aux déplacés internes et aux familles qui les accueillent et d'encourager les programmes *Nourriture contre travail*.

L'appui aux personnes victimes d'inondation

¹ Le coût d'un tel appui s'élève à 5.485.000.000 FCFA. En considérant que 150 000 déplacés internes demanderont un appui, soit 21 430 ménages, le coût se répartirait ainsi :

- 17.000 F CFA, pourraient être remis à chaque déplacé (soit 2.550.000.000 F CFA);
- 10.000 F CFA pourraient être remis chaque mois à chaque ménage pendant 6 mois (soit 1.285.800.000 F CFA)
- 467.400.000 F CFA permettraient de couvrir les besoins en aliment bétail pour les régions du Nord (3.116 tonnes d'aliment bétail).

L'appui humanitaire aux réfugiés et l'organisation de leur retour sont pris en charge par le HCR et le CICR.

Les fortes pluies de 2012 ont entraîné des inondations, qui ont notamment touché près de 12 000 personnes dans le sud du pays. Une aide d'urgence leur est fournie.

La protection des Droits humains

Le Gouvernement prévoit de soutenir les victimes d'une application violente de la charia au Nord du Mali, faciliter la réinsertion des enfants enrôlés par des groupes armés (175 cas recensés jusqu'à présent), déminer le Nord du Mali (depuis le début du conflit, les mines terrestres non explosées ont blessé 21 personnes de moins de 18 ans, et 4 d'entre elles sont décédées), apporter une assistance psychologique aux personnes victimes d'abus sexuelles depuis le début du conflit et mettre en place des programmes d'éducation civique sur les violences sexuelles, notamment dans le Nord.

L'appui à l'accès à des activités rémunératrices est indispensable

Le Gouvernement souhaite généraliser les travaux à Haute intensité en main d'œuvre (HIMO) afin d'augmenter directement les revenus des plus démunis. Ces travaux doivent être rémunérés au salaire minimum, afin de cibler directement les plus démunis et ils doivent être mis en place hors période agricole, lorsque les populations rurales ont moins d'activités. Ces travaux peuvent notamment permettre la construction/réhabilitation de pistes rurales, de périmètres irrigués, de champs agricoles... Au Nord-Mali, ces travaux pourront également contribuer à la réhabilitation des bâtiments publics endommagés. Les appuis à la création d'*Activités génératrices de revenus* sont également encouragés.

L'appui à l'accès aux services de micro-finance est une priorité

Les institutions de micro finance jouent un rôle important dans les périodes de crise. C'est pourquoi les actions engagées pour le développement de la micro finance sont poursuivies.

Le coût total des actions est évalué à : 5,5 milliards de francs CFA soit 8,4 millions d'Euros

3. Organiser des élections crédibles et transparentes

Le Gouvernement de transition est déterminé à assurer la transparence et la crédibilité des prochaines élections et à permettre à toutes les Maliennes et Maliens en âge de voter de jouir de leur droit d'exprimer librement leurs suffrages.

Les élections présidentielles et législatives doivent se tenir sur toute l'étendue du territoire national. Afin de garantir la neutralité du processus électoral, ni le Président de la République par intérim, ni le Premier ministre, ni les membres du Gouvernement ne pourront être candidats à ces élections.

Les orientations définies par le Feuille de Route consistent à mettre en place le dispositif législatif et institutionnel, renforcer les capacités des organes de gestion et de coordination des élections, procéder à la compilation et à la révision du fichier électoral, finaliser le processus de préparation et organiser les élections, et sécuriser le processus électoral.

Le coût total des actions est évalué à : 70 milliards de FCFA soit 107 millions d'Euros

4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat

4.1. La décentralisation est un choix stratégique du Mali

La décentralisation constitue une option stratégique de gouvernance pour le Mali résultant à la fois d'un large consensus construit lors de la conférence nationale de 1991 et de l'engagement de l'ensemble du pays à trouver une solution pacifique aux événements du Nord à l'époque. Elle est consacrée par la Constitution de février 1992 et repose sur un vaste arsenal d'instruments législatifs et réglementaires ainsi que sur l'existence de quelque 760 collectivités territoriales. Devenue une réalité à la suite des premières élections générales de 1999, elle repose sur les principes : du respect de l'unité nationale ; de l'intégrité territoriale ; et de la diversité humaine du Mali. La décentralisation garantit la prise en compte de cette diversité dans l'élaboration des normes de gestion publique.

La décentralisation porte deux grandes ambitions : l'enracinement du processus de démocratisation et l'émergence d'une approche de développement durable initiée et portée par les acteurs locaux. Depuis 1999, elle a permis des avancées significatives, en particulier dans la fourniture des services de base (éducation, santé, eau potable, équipements marchands).

Toutefois, certaines difficultés de nature diverse (lenteur dans les transferts de compétences et de ressources, faible mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales, etc) constituent des obstacles majeurs à l'accomplissement de ces grandes ambitions.

Suite à la crise socio-sécuritaire et institutionnelle sans précédent que le pays a connu, les acteurs de la décentralisation ont davantage conscience de leurs rôles et responsabilités et ont pris de nombreuses initiatives. Ainsi, le forum national organisé par les associations de pouvoirs locaux du 5 au 7 novembre 2012 sur le rôle et la place des collectivités territoriales dans la gestion et la sortie de la crise, ainsi que bien d'autres fora internationaux dont la conférence de Lyon, tenue le 19 mars 2013, participent de cette dynamique.

Il s'agit donc de faire du processus de décentralisation une stratégie de réponse aux racines de la crise institutionnelle et sécuritaire du Mali.

4.2. L'approfondissement de la décentralisation est un outil de gestion de crise et de développement durable

Le cadre actuel de la décentralisation permet déjà aux collectivités territoriales de s'investir dans les actions de développement. Toutefois, il reste encore imparfaitement mis en œuvre et doit être amélioré. La stratégie d'approfondissement de la décentralisation se fonde sur quatre axes principaux :

Renforcer la contribution des collectivités territoriales dans la gestion de la sortie de crise

Les collectivités territoriales ont un rôle fondamental à jouer dans : l'organisation du retour des administrations de l'Etat ; la gestion des actions de secours humanitaires ; la sécurisation des populations et de leurs biens dans les zones libérées ; l'organisation du retour et réinstallation des populations déplacées et réfugiées ; la reprise des rencontres de concertations et de dialogue intercommunautaires (la Commission Nationale de Dialogue et Réconciliation devra notamment s'appuyer sur les collectivités pour gérer la réconciliation) ; la réactivation des services de base.

Accélérer les transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités

Les transferts de compétences sont largement amorcés, le gouvernement s'engage à procéder dans les meilleurs délais aux transferts des ressources (financières, humaines et matérielles) liées aux compétences transférées (santé, éducation et hydraulique) et à accélérer les transferts dans les autres domaines (urbanisme et habitat, développement rural). Des dispositions spécifiques seront prises tant au niveau central de l'Etat que des services déconcentrés, pour réaliser ces transferts, assurer un accompagnement, et fournir un appui-conseil aux collectivités territoriales.

Dans ce sens, la création de cellules d'appui à la décentralisation et à la déconcentration (CADD) au sein de 19 départements ministériels ainsi que l'instruction du 21 novembre 2008 du Premier ministre relative au transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales attestent de la volonté de l'Etat d'aller de l'avant. La relecture de l'instruction est en cours afin de dynamiser les CADD et d'actualiser le chronogramme de mise en œuvre des transferts.

L'augmentation conséquente et volontariste des dotations budgétaires aux collectivités territoriales permettra une offre de services de qualité

Une augmentation significative et progressive de la part des ressources publiques gérées par les collectivités (proposée à 30% des ressources dans le cadre forum « une décentralisation intégrale et immédiate pour une sortie de crise au Mali » contre 3% aujourd'hui) constitue un enjeu majeur à moyen terme. Cela permettrait aux collectivités territoriales de se doter des moyens (humains, financiers et patrimoniaux) nécessaires pour exécuter correctement leurs missions.

Cette augmentation reposera sur : l'amélioration de la fiscalité locale (élargissement de l'assiette, transfert de nouveaux impôts et l'amélioration du fonctionnement de la chaîne fiscale) ; l'augmentation des dotations de l'Etat (notamment un transfert systématique d'une part de la TVA collectée, l'application des dispositions relatives à la compensation des pertes et des moins-values fiscales, les contrats plan...) ; le renforcement des capacités des collectivités dans la mobilisation des ressources financières extérieures (notamment un accès à l'aide budgétaire décentralisée).

Renforcer le rôle des collectivités territoriales en matière de gouvernance, de fourniture des services de base et de promotion de l'économie locale

La décentralisation constituera un puissant levier pour renforcer la démocratie, la bonne gouvernance ainsi que les outils de prévention et de gestion des conflits à travers : la revalorisation et la mise en œuvre des mécanismes endogènes de prévention, de réconciliation et de gestion des conflits responsabilisant les pouvoirs traditionnels ; le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; le renforcement des actions de contrôle interne et externe ; le renforcement des mécanismes de redevabilité et de débats publics ainsi que d'autres mécanismes appropriés de participation citoyenne.

La décentralisation permettra d'améliorer la fourniture des services de base aux populations dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau potable, tant qualitativement que quantitativement, à travers la réhabilitation ou création d'infrastructures et le renforcement des ressources humaines au niveau des collectivités territoriales.

La décentralisation permettra enfin la promotion du développement économique à travers : la relance de l'économie locale (aides d'urgence) ; l'aménagement du territoire au niveau régional.

4.3. La mise en œuvre de cette stratégie d'approfondissement est fondée sur des expériences efficaces de gestion

Renforcer et élargir la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

La maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les collectivités territoriales induit la redéfinition des rôles et responsabilités et le recentrage des missions de l'Etat. Par ce principe, les collectivités territoriales reçoivent la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des instruments de planification et de mobilisation des ressources à travers les outils financiers existants.

Il s'agit là d'assurer une meilleure application de principes fondamentaux consacrés par les textes de la décentralisation, à savoir la libre administration des collectivités territoriales, leur personnalité juridique, leur autonomie financière, ainsi que leur responsabilité dans la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement local.

Cette maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales se fait en partenariat et en synergie avec les acteurs du secteur privé et de la société civile porteurs et gestionnaires par délégation des investissements.

Renforcer le dispositif financier d'appui aux collectivités territoriales

L'aide budgétaire sectorielle décentralisée permettra de faire des collectivités territoriales le point d'entrée d'une partie de l'aide publique en faveur du Mali. Cela contribuera à éviter certains gaspillages, à atténuer les problèmes de transparence et l'appropriation par les populations qui doivent être pleinement intégrées dans le processus.

Il s'agit notamment de renforcer le dispositif existant, en l'occurrence le Fonds national d'appui aux collectivités territoriales (FNACT).

Renforcer la déconcentration

Pour que la décentralisation soit un succès, il est nécessaire qu'elle soit accompagnée d'un processus de déconcentration efficace. Cela requiert : des crédits de fonctionnement suffisants pour les services déconcentrés ; une réorganisation et une rationalisation des moyens humains, financiers et matériels de la représentation de l'Etat sur le territoire ; des mesures d'encouragement ou des indemnités compensatoires pour le personnel des services déconcentrés notamment dans les zones à conditions de vie difficile.

Le coût total des actions est évalué à : 93,3 milliards de FCFA soit 142,4 millions d'Euros

5 . Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption

Les événements du printemps 2012 ont entraîné des arrestations extrajudiciaires, des détentions sans jugement et certaines exactions. Le Gouvernement entend remédier au plus vite à cette situation, en accélérant la restauration de l'Etat de droit. En particulier, il prendra toutes les dispositions idoines pour prévenir et punir toute violation des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire passée et à venir.

A moyen terme, le Gouvernement a la volonté de d'œuvrer pour l'« Emergence d'une justice réhabilitée, efficace, performante et crédible au service de la paix sociale et du développement ». Pour y parvenir, les défis à relever sont immenses. En particulier, il est nécessaire de réaffirmer les valeurs fondamentales de la justice et lutter contre l'impunité en dotant le système judiciaire d'un cadre de valeurs affirmées et partagées, en renforçant les services de prévention et de répression en vue de la réduction sensible de la criminalité organisée ainsi que les capacités d'enquête sur la criminalité financière et le dispositif sécuritaire du secteur de la Justice.

Il s'agit également de poursuivre de la modernisation des institutions judiciaires et le renforcement des capacités des personnels, d'adapter et de consolider le cadre juridique en dotant le Mali de textes législatifs et réglementaires en harmonie avec le contexte national, régional et international actuel, et d'améliorer l'accès à la justice pour tous et promouvoir les droits de la personne humaine par l'amélioration des services aux justiciables.

Afin de refonder le Programme de Réforme de la Justice, un processus largement participatif sera très prochainement lancé. Il impliquera les pouvoirs publics ainsi que toutes les couches de la société : acteurs judiciaires, associations de défense des droits de la personne, associations de jeunes, associations de femmes, associations de personnes handicapées, autorités traditionnelles, autorités religieuses, medias publics et privés, universités, associations socioprofessionnelles, ONG, etc).

Dans le domaine de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, les principales actions prévues sont :

- Renforcer les capacités humaines et matérielles des structures de contrôle (CGSP, Inspections ministérielles, DNCF, CCS/SFD, SC-CS, PEF, BVG, et Commission des Finances de l'Assemblée Nationale) ;
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale de contrôle interne ;
- Mieux assurer le transfert des dossiers de corruption entre leurs commanditaires (l'Etat et/ou les bailleurs) et les juridictions compétentes

Le coût total des actions est évalué à : 49,6 milliard de FCFA soit 75,7 millions d'Euros

6 Conforter la réforme des finances publiques

Le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) a été mis en place par le Gouvernement du Mali avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers. Il constitue le volet « Finances Publiques » du Programme de Développement Institutionnel (PDI) qui s'inscrit lui-même dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

Adopté par le Gouvernement le 20 avril 2005, le PAGAM-GFP a démarré en 2006. Il a permis d'enregistrer des progrès notables, en particulier dans les domaines de :

- (i) la réforme du système de passation des marchés publics avec l'adoption en 2008 d'un nouveau code répondant aux normes communautaires de l'UEMOA,
- (ii) l'interconnexion des services de la chaîne des dépenses à travers l'application PRED qui est maintenant à sa 5^{ème} version,
- (iii) la préparation du budget sur la base des principes de la gestion axée sur les résultats à travers la mise en place des cadres de dépense à moyen terme dans les départements ministériels,
- (iv) la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et
- (v) la formation des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques.

Aussi, de nombreux défis ont été relevés, notamment dans les domaines du contrôle interne et externe, de la comptabilité publique et de la gestion de la trésorerie.

La gestion de la comptabilité de l'Etat a également été renforcée avec l'opérationnalisation de l'Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat (AICE) au niveau de la Paierie Générale du Trésor (PGT) depuis le 2 janvier 2011, facilitant ainsi le suivi des délais de paiement pour près de 80% des dépenses budgétaires.

Le Gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011 à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GFP). Les réformes de la gestion des dépenses publiques ont logiquement été marquées en raison de la crise de 2012. Environ la moitié des actions prévues pour 2012 ont pu être mises en œuvre, à l'exception notable de quatre domaines qui ont connu des avancées : le cadrage et le suivi de l'exécution du budget, le suivi- encore perfectible - des arriérés de paiement, la gestion de la trésorerie, la stratégie du contrôle interne. Les actions entreprises ont permis d'enregistrer des progrès, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle interne avec l'adoption de l'approche d'audit par les risques et la réalisation d'une cartographie des risques dans les ministères de l'Education et de la Santé, et de l'exécution budgétaire à travers la soumission au parlement de la loi de règlement 2010 avec le certificat de conformité délivré par la section des comptes et la loi de règlement 2011.

Dans le cadre de la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT), des travaux importants ont également été menés, notamment le recensement de tous les comptes publics et l'élaboration d'un plan d'actions.

Les actions prévues dans le cadre du PAGAM-GFP pour 2013 visent à aller au-delà et porter sur les questions auxquelles le système GFP fait face. Les mesures à prendre ou à renforcer à cette phase du processus de réforme incluent celles visant à adopter le projet de loi portant lois de finances

conformément à la Directive de l'UEMOA en vue de transposer la directive dans la législation nationale ; ainsi que le code de transparence dans la gestion des finances publiques ; à renforcer la gestion de la comptabilité de l'Etat avec le déploiement de l'application intégrée de la comptabilité de l'Etat (AICE) au niveau des administrations financières (douanes et impôts) et l'opérationnalisation des interfaces avec les applications de recettes (SIGTAS et AYSCUDA) afin de couvrir l'ensemble des transactions effectuées au niveau central (paierie générale et Recettes Générales du District). Aussi, le Gouvernement mettra en place un cadre de concertation Unique pour la sélection des projets publics pour rendre efficace le choix des projets et programmes et améliorer la gouvernance de ceux-ci.

Un nouveau PEFA est prévu pour 2013 ainsi que l'évaluation à mi parcours du PAGAM/GFP.

La rationalisation des dépenses publiques sera au centre du renforcement de la gestion des finances publiques. L'objectif visé restera l'atteinte d'une plus grande efficacité dans la fourniture de services publics de base pour le bien-être de la population. Enfin, l'amélioration de la bonne gouvernance nous permettra de sécuriser le système de gestion des finances publiques tout en modernisant l'administration publique et en améliorant l'environnement des affaires. Prises ensemble, ces réformes vont nous permettre de poursuivre de façon durable les efforts entrepris pour réduire la pauvreté.

Le coût total des actions est évalué à : 10 milliards de francs CFA soit 15,3 millions d'Euros

7 Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes

Les événements de 2012 ont eu des conséquences économiques et sociales fortes

La crise a eu des conséquences graves sur l'économie et l'emploi. Pour arrêter la dégradation de la situation économique et de l'emploi, le Gouvernement prendra des mesures visant à aider les entreprises à surmonter leurs difficultés, en rapport avec le Patronat.

La prise des villes du nord par les mouvements rebelles a eu pour conséquence la destruction d'une partie importante du tissu économique et social des régions de Kidal, Tombouctou, Gao et principalement, de ces trois capitales régionales. Des boutiques et marchés ont été pillés, des bureaux de l'administration publique et des agences bancaires saccagés, des infrastructures de base détruites. Cette situation a entraîné la quasi - faillite économique des régions du nord du Mali.

L'occupation de ces régions a eu des conséquences négatives sur l'activité des entreprises, dont l'arrêt des activités touristique, hôtelière, commerciale et industrielle, la suspension des activités des projets d'investissement et d'infrastructure financés par les bailleurs de fonds, l'impossibilité pour les organisations non gouvernementales de poursuivre leurs activités de proximité et de porter une assistance humanitaire aux populations, le rapatriement des expatriés et l'arrêt de toutes activités bancaires.

Une stratégie de relance économique permettant en particulier l'insertion professionnelle des jeunes sera mise en œuvre en coopération avec le secteur privé.

La relance économique proposée par le Conseil national du patronat du Mali (CNPM) repose sur des mesures conjoncturelles d'urgence qui seront de nature à assurer le renforcement des activités des entreprises en difficulté, le redémarrage des entreprises en cessation d'activités et la restauration de la situation financière des entreprises en activité.

Les principales actions prévues dans ce cadre concernent l'identification des entreprises affectées par la crise et défiscalisation des dépenses liées à leur réhabilitation, l'apurement progressif des instances de paiement au trésor public en faveur des entreprises, l'apurement progressif des instances de paiement de la dette extérieure, l'indemnisation des victimes de la crise, la mise en œuvre des mesures d'allègements fiscaux inscrites dans l'annexe fiscale de la loi de finances 2013, la poursuite de la procédure de création du fonds de garantie du secteur privé, la réhabilitation des infrastructures de base à caractère économique (routes, énergie, télécommunications, etc), des fonds destinés à la couverture des besoins en fonds de roulement des entreprises, des fonds dédiés à l'acquisition d'équipements, à la remise en état des infrastructures, des fonds affectés à la couverture des besoins non financiers (formation, renforcement des capacités, appui – conseil, innovations, recherches).

Le retour des banques dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal est indispensable pour soutenir la reconstruction et le redémarrage des activités des entreprises. Au regard, de la situation actuelle, le retour des banques est conditionné à trois paramètres : le retour de la sécurité et de la paix, la réconciliation des esprits et des cœurs et la reconstruction des agences bancaires.

Un soutien accru au développement rural

Le secteur du développement rural est régi par la Loi d'Orientation Agricole (Loi N° 06-845 du 05 septembre 2006) qui fixe les orientations de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali. Elle couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole. Par conséquent, les

politiques sous sectorielles ou thématiques couvrant les activités de tous ces sous secteurs sont parties intégrantes de la Politique de Développement Agricole et son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

Les deux défis majeurs sont de faire en sorte que le Mali redevienne le **grenier à céréales et le premier producteur de viande, de lait et de poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest et se transforme en une puissance agro-industrielle**, valorisant au mieux ses matières premières agricoles, et de faire en sorte que, dans un contexte de changements climatiques profonds, l'intensification et la modernisation de l'agriculture soient **compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures**.

La Politique de Développement Agricole a pour trame : (i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ; (ii) la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ; (iii) la réduction de la pauvreté rurale ; (iv) la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie ; (v) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; (vi) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique et (vii) l'aménagement agricole équilibré et cohérent du territoire et (viii) le traitement adéquat de la question foncière sécurisant les producteurs sur leurs terres.

Plus spécifiquement, la PDA vise principalement à promouvoir : (a) la création d'emplois et la réduction de l'exode rural ; (b) l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural ; (c) l'augmentation de la production et de la productivité agricoles ; (d) l'amélioration des revenus des producteurs ; (e) l'augmentation de la couverture forestière et herbacée ; (f) la restauration et/ou la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de l'appui au programme de développement agricole du Mali, il est opportun de prendre en compte la **nécessité de sécuriser le fleuve Niger** qui est actuellement sujet à plusieurs agressions dont l'ensablement et l'invasion par les végétaux flottants nuisibles qui risquent de compromettre son existence si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dans l'immédiat, **la mise en valeur des immenses potentialités de la zone lacustre dans la Région de Tombouctou**, où le système Faguibine, les grands lacs Horo, Fati, Tagadji, Tanda, Kabara, etc. constituent non seulement une ressource essentielle mais un véritable trésor, et enfin le **développement de l'irrigation de proximité** en faveur des producteurs des localités loin des grands bassins fluviaux (aménagement de bas fonds, petits barrages et autres retenues collinaires) .

Pour la mise en œuvre de ce programme, les axes d'intervention porteront tout d'abord sur quelques grands projets structurants majeurs pour le développement du secteur agricole :

- sur le Zone Office du Niger, l'objectif est de doubler les superficies exploitées à l'horizon 2017 ;
- pour les régions du Nord, un grand programme sur la maîtrise de l'eau et le développement de la zone lacustre (système Faguibine, Tanda-Kabara, lacs Horo, Fati, Tagadji, etc.) ;

Un premier axe d'intervention concerne la préparation d'un **programme pour l'utilisation des transferts de la diaspora malienne pour le développement socio économique**.

Un deuxième axe concerne la mise en place d'un véritable système de crédit agricole adapté aux besoins des différentes catégories d'agriculteurs ;

En outre, la **création d'un grand Fonds fiduciaire multi bailleur pour le développement agricole et rural au Mali permettrait de structurer l'appui au développement rural**. Ce fonds pourrait venir en

renfort du Fonds National de Développement Agricole créé en application de la Loi d'Orientation Agricole.

Les trois dernières actions concernent l'appui pour le retour et le renforcement des structures d'encadrement dans les régions du Nord suite à la destruction des matériels, des équipements et des biens immobiliers par les terroristes et l'apport d'un appui d'urgence pour la reconstitution de la base essentielle du Programme de Lutte contre le Criquet Pèlerin (la base de Gao a été pillée par les terroristes, de même que le Centre Régional de recherche Agronomique de Gao qui a été complètement saccagé).

Installations énergétiques et hydrauliques

Le secteur de l'énergie au Mali couvre des enjeux forts importants en termes de développement économique. En effet, la demande énergétique augmente plus rapidement que l'évolution du PIB (croissance d'environ 5 % par an du PIB contre 14 % pour la demande d'énergie primaire hors biomasse et plus de 10 % pour l'électricité), ce qui posera un problème de compétitivité économique, d'une part, et de sécurité d'approvisionnement énergétique, de l'autre.

En termes d'actions urgentes, il est envisagé la remise en état des centrales électriques des centres urbains de la zone Nord, approvisionnement en carburants/pièces de rechange et la remise en état des stations de pompage / puits des centres urbains de la zone Nord, approvisionnement en carburants.

Il existe 7 centrales dans les régions du nord : les besoins sont gérés actuellement par le canal du CICR, avec comme constat une faible disponibilité de l'eau et de l'électricité ayant pour conséquence un ralentissement des activités économiques.

Au delà de l'urgence, les grands défis à relever par le secteur de l'énergie consistent essentiellement en:

Défis institutionnels: Etablir un environnement des affaires compétitif durable et attractif pour les investisseurs et opérateurs privés ; Poursuivre la réforme du secteur; Instaurer une gestion saine de l'EDM SA ; Appliquer la vérité des prix dans le secteur.

Défis techniques : Assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ; Assurer l'accès aux services énergétiques de base en milieu rural ; développer les ENR pour réduire la part du thermique dans la production.

Défis financiers : Créer un mécanisme de financement pour la promotion d'ENR chez les « communautés pauvres » (micro-crédit); Rechercher des financements à taux concessionnels pour l'extension du réseau de transport et de distribution et le développement des interconnexions avec les pays voisins; Rechercher le financement nécessaire à la réalisation des projets et programmes prioritaires.

En termes d'actions, il s'agira essentiellement d'**améliorer la couverture du pays en produits et services énergétiques par** : (i) Réaliser les centrales hydroélectriques, thermiques, solaires et éoliennes ; (ii) Réaliser les projets d'interconnexion avec les pays voisins ; (iii) Etendre le réseau de transport et de distribution d'énergie électrique ; (iv) Poursuivre la mise en œuvre du programme prioritaire de maîtrise et d'économie d'énergie et du plan de communication y annexé et de la stratégie d'efficacité énergétique ; (v) Constituer un stock national de sécurité de produits pétroliers ; (viii) Mettre en œuvre le Plan Directeur d'Investissements Optimaux (PDIO) du sous secteur de l'électricité et le Plan Directeur d'Electrification Rurale (PDER) ; (ix) Mettre en œuvre les stratégies ENR et Biocarburants ; (x) Poursuivre la réforme du secteur.

Infrastructures de transport

La vision du secteur des transports peut être exprimée ainsi: « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté ».

Les principales actions consisteront à :

- **Maintenir l'entretien courant des routes** : (i) Maintien du réseau routier national en bon état accessible à tous ; (ii) renforcer le réseau routier régional et local afin d'alléger le trafic sur les Routes Nationales permettant de diminuer leurs coûts des entretiens courant et périodique augmenter le taux d'accessibilité des villages/communes aux services sociaux de base dans un rayon moins de 5 km ; (iii) Garantir le développement de l'économie locale par le transport et le commerce des produits locaux entre communes et vers les zones de consommation ; (iv) Garantir l'état des routes comme patrimoine national (v) Faciliter des transactions interurbaines et internationales ; et (vi) Approvisionner le pays à moindre coût.
- **Construire de nouvelles routes bitumées prioritaires (projets d'exécution)** dont les routes désenclavant les chefs lieux de régions (Tombouctou et Kidal notamment) **et construire des pistes locales et communales, réhabiliter les voies bitumées dont la vitesse n'excède pas 60km/H et maintenir l'entretien courant des routes** ;
- **Assurer le désenclavement national** : (i) **Réhabiliter la voie ferrée Dakar-Bamako** ; (ii) Construire des quais dans les escales fluviales ; (iii) Construction et extension **des aérodrômes du pays**, (iv) **Continuer l'ensemencement des nuages et le changement climatique** ; (v) **Prendre en compte** tous les aspects environnementaux et socio-économiques du pays ; (vi) Atténuer l'insécurité (routière, ferroviaire, aérienne et fluviale) ; (vii) Assurer l'emploi des jeunes.

Emploi des jeunes

La promotion de l'emploi des jeunes figure parmi les priorités nationales de l'Etat du Mali. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes visant à faciliter la création d'emplois décents et productifs pour les jeunes notamment le Programme Emploi Jeunes (PEJ) exécuté par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).

Parmi les priorités figure la mise en place une politique de diversification économique et d'approfondissement du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le développement de la qualité de l'offre de travail, l'amélioration du cadre institutionnel régissant le marché du travail et le fonctionnement de ce marché, la mise en œuvre de mesures ciblées pour donner une seconde chance aux jeunes (et moins jeunes) ayant quitté le système éducatif initial avec des qualifications et compétences insuffisantes, la promotion de la création d'emplois dans la fonction publique, dans le respect des normes et des équilibres budgétaires et la promotion de l'emploi informel.

Un axe majeur concerne le développement de l'emploi local : (i) affirmer le rôle de la commune dans la promotion de l'emploi ; (ii) introduire la dimension emploi dans les structures des collectivités locales ; (iii) mettre en place des « points –information emploi » dans les communes ; (iv) informer les responsables communaux des avantages de l'approche HIMO, notamment pour la création d'emplois ;

(v) lancer un programme d'appui aux communes pour la création d'emplois par des équipements réalisés en HIMO ; et (vi) initier des programmes pilotes de fixation de jeunes ruraux

Chacun de ces domaines d'intervention permettra à un plus grand nombre d'actifs et de rentrants sur le marché du travail d'avoir accès à des emplois mieux rémunérés et plus stables. L'ambition doit être d'augmenter sensiblement le nombre **d'emplois décents**, c'est-à-dire d'emplois qui assurent un minimum vital, les droits fondamentaux, une protection sociale ainsi qu'un dialogue social continu.

Le coût total des actions est évalué à : 70 milliards de FCFA soit 107 millions d'Euros

8 Relever le défi de l'éducation

8.1. Dans l'enseignement primaire et secondaire, les objectifs transitionnels sont renforcés et aménagés par les besoins du court terme

Les stratégies d'éducation devront répondre aux préoccupations de toutes les populations maliennes et en priorité : rendre effectif le droit à l'éducation des filles et des garçons, y compris ceux appartenant aux groupes les plus vulnérables ; faire progresser l'alphabétisation des femmes et des hommes sur toute l'étendue du territoire national conformément à la loi d'orientation et aux recommandations pertinentes du Forum national.

Des mesures appropriées devront être prises, y compris des dispositions spéciales, pour faire face aux besoins éducatifs des populations déplacées en matière d'éducation de base, d'alphabétisation et d'enseignement général.

Un dialogue politique devra être mené avec les partenaires de l'éducation (syndicats, collectivités, parents d'élèves), les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales et la société civile pour la bonne réussite de l'année scolaire, le bon déroulement des examens, la mise en place d'un programme vigoureux d'alphabétisation (ouverture 454 centres alpha et réouverture du Café de Bourem) et de formation qualifiante aux métiers.

Les curricula et le temps d'apprentissage devront être reformulés autour des apprentissages essentiels.

Relever le défi à court terme implique des actions sur les infrastructures, mais aussi les formations et les contenus

En dépit d'un contexte très difficile, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour chaque enfant ait accès à l'éducation, y compris au Nord-Mali.

Les défis à relever sont immenses : quelque 800 000 enfants en âge scolaire affectés par la crise n'ont pas accès à l'éducation et ont besoin d'une approche pédagogique adaptée ; 2 486 écoles doivent être réhabilitées (construction de nouvelles salles de classe, mise en place de cantines scolaires, fournitures d'équipements et de matériel pédagogique) ; 2 486 directeurs d'écoles et 12 578 enseignants ont besoin d'être formés à l'éducation en situation d'urgence.

Le programme pour faire face à l'extrême urgence doit permettre aux enfants restés en territoires occupés, et qui ont déjà perdu une année scolaire, pour la plupart, de valider une année scolaire 2012-2013 normale. Les actions à réaliser porteront sur : la mise en place d'abris provisoires (tentes) pour accueillir les élèves qui n'ont plus de bâtiments scolaires ; l'acquisition de mobiliers scolaires pour compenser le pillage ; la mise en place de cantines scolaires pour la fourniture d'au moins un repas par jour ; l'identification et la préparation psychologique des maîtres et leur acheminement dans les écoles d'affectation ; l'organisation de cours de rattrapage ; la formation des maîtres pour enseigner la tolérance et le civisme aux élèves, dans le souci de la construction d'une paix durable.

Sont également prévus : l'ouverture de centres d'éveil et d'apprentissage de la petite enfance ; la formation en appui psychosocial de l'ensemble des personnels enseignants affectés par la crise ; la conduite d'actions spécifiques à l'endroit des groupes vulnérables, y compris les filles/femmes et les personnes en situation de handicap ; le renforcement des capacités des administrations déconcentrées et décentralisées ; le renforcement des capacités du CEI de Bénéna et mise en place de trois nouveaux CEI aux frontières avec le Niger, la Mauritanie et l'Algérie.

La première période allant de février à juin 2013, visera à boucler l'année scolaire 2012-2013 dans les meilleures conditions et à organiser les examens de fin d'année scolaire dans les zones du sud pour les élèves déplacés, ceux résidant au Sud (Mopti, Ségou, Sikasso, Kayes, Koulikoro, District de Bamako) et pour ceux qui seront encore dans les camps de réfugiés. Les examens se dérouleront au mois de juin. Les 2 687 élèves au Burkina poursuivront leurs études dans le système Burkinabé, tandis que les 3 960 de la Mauritanie et les 3 213 du Niger feront leurs études conformément au curriculum malien.

La deuxième période, allant d'avril à septembre 2013 verra le démarrage et l'intensification des cours de rattrapage et l'organisation des examens en septembre pour les élèves restés au Nord (Gao, Tombouctou, Kidal, Mopti) et ceux qui seront de retour des camps de réfugiés. Les candidats vont composer dans toutes les disciplines du programme.

Le retour des enseignants au Nord, conformément à la feuille de route, sera basé sur le volontariat. Une campagne de communication sera menée à l'effet de susciter un retour massif sinon conséquent des enseignants au Nord. Pour atteindre ce résultat, il leur sera alloué une prime de zones (touchées ou affectées par le conflit) et un mécanisme permettant le versement ou remboursement rapide des frais de transport sera mis en place. La campagne de communication utilisera tous les canaux disponibles (Radios Nationales et de proximité, la télévision, la presse écrite, la téléphonie mobile, le site web du ministère de l'éducation). Des responsables seront identifiés ainsi que les groupes cibles bénéficiaires par catégorie des messages spécifiques.

La formation des enseignants préalablement à leur retour portera sur la pédagogie des grands groupes, des classes multigrades, l'appui psychosocial, l'éducation aux risques des mines, l'éducation à l'hygiène, l'éducation à la paix et à la tolérance. La formation à leur métier des enseignants volontaires répondant à certains critères sera mise en place et les enseignants volontaires seront pris en charge soit en heure supplémentaire pour le secondaire, ou par un forfait pour le fondamental.

La protection et la sécurité des élèves et du personnel de l'éducation pose comme préalable la dépollution systématique des sites identifiés et la mise en place d'une collaboration civilo-militaire pour le partage d'information. Les actions prioritaires porteront sur : l'organisation des populations pour exercer une surveillance communautaire de nature à protéger l'école et à alerter les autorités compétentes en cas de besoin ; la formation des communautés, des enseignants et personnel d'encadrement à l'identification de la présence de restes explosifs de guerre dans ou autour des écoles et de l'administration scolaire ; la mise en place d'un dispositif de référencement pour prise en charge des enfants et des enseignants victimes d'agressions physiques, verbales ou sexuelles ; la sensibilisation des enseignants, jeunes et éléments des forces armées sur le VIH et le Sida pour éviter la propagation des épidémies et des maladies sexuellement transmissibles.

Pendant la période d'avril à septembre, les priorités vont également porter sur les préparatifs d'une rentrée scolaire normale 2013-2014 dont on réunira les meilleures conditions, avec de nouvelles normes de qualité, sur la base d'un dialogue social renoué ; l'on veillera également à engager des programmes vigoureux d'alphabétisation, de formation aux métiers et de promotion des langues nationales sur la base d'une charte et d'une politique nationales.

Relever le défi à moyen-terme et long terme conduit à envisager une refonte des programmes scolaires

Les actions sur le moyen terme porteront sur la consolidation des interventions de la phase d'urgence pour accueillir les populations déplacées ou réfugiées au fur et à mesure de leur retour. Les interventions seront basées sur la réalisation d'un état de lieux plus complet et un plan d'action à moyen terme. Une refonte des programmes scolaires pourrait être envisagée.

Les actions sur le long terme anticipent la normalisation de la situation et le développement du système éducatif en termes d'expansion et de qualité dans la poursuite des objectifs de la scolarisation primaire universelle (SPU).

8.2. Les besoins de l'enseignement supérieur ne sauraient être négligés

Dans le cadre d'une stratégie d'urgence pour l'enseignement supérieur, dont les problèmes récurrents ont été exacerbés par la crise et de manière à assurer la stabilité d'un secteur social volatile, le plan d'actions d'urgence du secteur comporte quatre axes stratégiques.

Améliorer la gouvernance

Le fonctionnement des cinq universités de Bamako et des grandes écoles doit être amélioré, notamment par : l'application de la réforme de l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, de l'autonomie des établissements et des organes de gouvernance ; la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion (SIGES) commun aux institutions de l'enseignement supérieur, dont des outils informatiques de gestion universitaire permettant la maîtrise des moyens et des heures supplémentaires ; la mise en place d'outils d'assurance-qualité et de suivi-prospective.

Ceci implique concrètement la formation des personnels administratifs et enseignants à la gouvernance, la mise à niveau des équipements, systèmes informatiques et réseaux des établissements, l'acquisition des logiciels et la formation à leur utilisation, l'équipement des organes de gouvernance, la mise en place d'une agence autonome de qualité et de cellules qualité dans les établissements.

Améliorer la qualité de l'offre de formation, diversification et professionnalisation des filières

L'adaptation de l'offre de formation à la demande passe par le basculement définitif dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) adopté et appuyé par l'UEMOA, le développement des nouvelles filières professionnelles identifiées par l'UEMOA et en prise avec la demande du secteur économique et la demande étudiante, la création d'Instituts supérieurs de technologie appliquée (équivalent des IUT français), la mise en place progressive de bibliothèques et la formation des formateurs. Cette dernière a pour but d'assurer la relève des enseignants de rang magistral et d'atteindre une masse critique d'enseignants, d'initier une démarche d'approche par compétences dans le supérieur et d'assurer la qualité de l'enseignement secondaire et de base en appuyant les écoles et institutions de formation initiale des formateurs.

Les actions d'urgence dans le domaine passent par la formation des acteurs à la conception de programmes, l'équipement et la formation des enseignants d'une vingtaine de formations professionnelles, la conception du plan de déploiement des Instituts supérieurs de technologie appliquée et des bibliothèques, l'envoi massif des assistants non docteurs en formation doctorale (y compris selon les filières de formation, dès le niveau Master II), l'appui à la mise en place de formations et écoles doctorales locales, la mise en place d'ateliers de formation à l'approche par compétences, l'appui aux écoles de formateurs dans la création et l'application de nouveaux curricula, la mise en place de dispositifs de remédiation spécifiques, l'équipement de ces institutions de formation des formateurs.

Développer l'usage pédagogique des nouvelles technologies

Très peu utilisées actuellement dans les établissements du supérieur, les nouvelles technologies et particulièrement la mise en place de plateformes numériques de travail et de dispositifs d'enseignement à distance doivent fortement contribuer à la régulation des problèmes dus aux sureffectifs dans les

locaux existants, en dupliquant les enseignements, en les mettant en ligne et en permettant de construire une offre à distance, pour appuyer le développement en région des formations. Elles peuvent également et immédiatement apporter un appui aux lycées du Nord (au travers des écoles de formateurs, ENSUP et ENETP. Les dispositifs d'enseignement à distance pourraient fortement alléger les contraintes et problèmes de qualité dus au manque actuel d'enseignants formés, en complétant les offres de formation de modules réalisés à distance par des partenaires extérieurs, voire de formations diplômantes entières.

Ceci implique, outre l'équipement des institutions d'enseignement supérieur et le développement des plateformes numériques, la formation des enseignants à la conception de supports et de diplômes en *e-learning*, la mise en place de conventions inter-établissements

Décentraliser l'enseignement supérieur

Le renforcement de l'université de Ségou et la mise en place des deux pôles universitaires régionaux à Sikasso et Tombouctou, en plus des Instituts supérieurs de technologie appliquée, permettra d'amorcer la décentralisation du système, de donner des perspectives d'avenir aux jeunes en région, de mettre en place des institutions créatrices d'emploi et de développement dans ces villes et de désengorger les institutions bamakoises.

Ceci implique un appui à l'équipement et au pilotage des nouvelles structures mais aussi un appui à la réflexion sur les besoins régionaux et la conception de filières servant le tissu économique local, ainsi qu'un appui à la construction de locaux.

Le coût total des actions est évalué à : 110 milliards de FCFA soit 168 millions d'Euros

9 Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous

Accès aux services de santé de base

Dans les zones occupées, l'accès aux soins de base reste difficile. 177 Centres de Santé communautaires (CSCOM) au Nord-Mali ont été affectés par la crise. Compte tenu de la difficulté d'accès au soin, le choléra est réapparu. Dans les districts sanitaires de Gao et Ansongo au Nord du Mali, 159 cas de choléra signalés et 12 individus en sont décédés.

La réouverture des hôpitaux et centres de santé dans les régions du Nord est une priorité absolue pour le Gouvernement. Cela requiert la réhabilitation des bâtiments, le retour des personnels ainsi que l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et équipements pour un coût global estimé à 17 Mds de FCFA, soit environ 25,9 millions d'euros. Cela inclut notamment 10 Mds de FCFA, soit 15 millions d'euros pour l'équipement et l'approvisionnement en produits pharmaceutiques.

A moyen-terme, pour garantir l'accès à des services sanitaires de base de qualité, il est prévu d'améliorer l'accès aux services de santé, la performance du système de santé ainsi que l'accessibilité et l'efficacité du système de référence, d'Assurer un accès équitable à des services de santé de qualité, de renforcer les services de santé maternelle, néonatale et infantile et de renforcer la gestion du système dans un contexte de décentralisation

Par ailleurs, il est prévu d'affecter 60% des ressources au niveau déconcentré, prioritairement au profit des plus pauvres et d'améliorer la prise en charge des complications qui résultent de l'excision.

Lutte contre le VIH/SIDA

Contexte

Aujourd'hui dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et une partie des régions de Mopti et de Ségou, les activités de prévention et de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ne se fait plus correctement à cause de la destruction partielle ou totale des centres de soins, de l'absence de médicaments et du déplacement des personnels de santé qualifiés et des autres acteurs concernés.

D'autres pays africains ont connu une élévation significative du taux de prévalence du VIH/SIDA, au cours des conflits qu'ils traversaient. Dans le contexte de conflit que connaît le Nord-Mali, il est urgent d'élaborer une stratégie appropriée pour des interventions adaptées afin de venir en aide aux populations restées sur place, ou déplacées et les hommes en uniforme. Sur l'ensemble du territoire, il est important de s'assurer que toutes les personnes vivant avec le VIH et sous traitement continuent d'avoir accès au traitement et les populations vulnérables aux services de prévention.

A l'heure actuelle, le nombre de personnes infectées est estimé à environ 100 000. Cela fait un taux de prévalence de 0,7% alors qu'en 2006, le taux de prévalence était de 1,3%. 80% des malades sont pris en charge par l'appui international.

Orientations

Face au contexte particulier auquel le pays est confronté, le Gouvernement du Mali a élaboré un plan d'urgence de lutte contre le VIH/SIDA. La responsabilité de la mise en œuvre de ce plan incombera au Secrétariat exécutif du haut conseil national de lutte contre le sida. Celui-ci collaborera avec la Direction du service de santé des armées, les cellules sectorielles des Ministères clés (Santé, Sécurité Intérieure et Protection Civile, Défense, Jeunesse, Transport, Administration territoriale, Affaires étrangères,

Action humanitaire) ainsi qu'avec les ONG et les associations. Son coût est estimé à environ 1,4 Mds de FCFA, soit environ 2,8 millions de dollars.

Ce plan prévoit que les activités courantes de prévention et de prise en charge seront renforcées. Il prévoit également des actions destinées à répondre aux spécificités de la situation, à savoir :

- La sensibilisation des hommes en uniformes et des communautés sur le VIH/SIDA
- La réhabilitation des centres de dépistages endommagés
- La réhabilitation des sites de prévention de la transmission mère-enfant (PTME)
- La réhabilitation des centres de prise en charge

Plusieurs mesures doivent permettre d'assurer une mise en œuvre efficace de ce plan d'urgence :

- le renforcement de la coordination tant au niveau central qu'au niveau des régions concernées
- le renforcement du partenariat public-privé à travers la contractualisation pour le suivi biologique des malades ;
- le renforcement de la prévention du VIH/SIDA à travers la contractualisation avec les associations et ONG pour les interventions auprès des groupes vulnérables.

Accès aux services de planification familiale.

Avant la crise de 2012, le Mali connaissait une croissance démographique de 3,6% par an, lié à un solde migratoire positif mais aussi à un taux de natalité élevé. La mise en œuvre de la Politique Nationale de Population et le Programme d'Actions et Investissements Prioritaires en matière de Population 2010-2014 vise notamment à réduire le taux de natalité. Dans ce cadre, l'accès aux services de planification familiale est un élément clé à court-terme.

Les autres éléments sont la prévention de grossesses non désirées et l'amélioration du niveau d'éducation des femmes.

Le coût total des actions est évalué à : 110 milliards de FCFA soit 168 millions d'Euros

10 Soutenir les projets culturels, au cœur du « vivre-ensemble »

Contexte

La richesse de la culture malienne contribue à la force du lien social au Mali, qui lui-même a permis d'éviter certaines dérives qui surviennent parfois, lors de graves crises politico-sécuritaires.

Cette richesse culturelle fait la renommée du pays : les mausolées et les manuscrits de Tombouctou, comme la cosmogonie Dogon ou les voix des grands chanteurs et chanteuses maliens fascinent, sur les cinq continents. Cette richesse culturelle a été très affectée par la crise de 2012. En particulier, les mausolées de Tombouctou ont été quasi intégralement détruits tandis que nombre de manuscrits ancestraux abrités dans cette ville ont été perdus.

Orientations

Le plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde de manuscrits anciens prévoit :

- la réhabilitation du patrimoine culturel endommagé pendant le conflit avec l'implication active des communautés locales (coût estimé soit à 5 100 000 USD) ;
- la mise en place de mesures pour la sauvegarde durable des manuscrits (coût estimé à 3 900 000 USD) ;
- le renforcement des capacités en vue de rétablir les conditions appropriées pour la conservation, l'entretien, la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel et des manuscrits (coût estimé à 1 920 000 USD) ;
- la mise en œuvre d'un programme de dialogue intra et intercommunautaire pour restaurer la cohabitation et le vivre ensemble entre populations des régions du Nord et entre populations du Nord et du Sud. A cet effet, un comité de réflexion est à pied d'œuvre au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire pour appuyer ce dialogue.

Le coût total des actions est évalué à : 5,5 milliards de FCFA soit 8,4 millions d'Euros

11 Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs

Contexte

Le Mali accorde une priorité à la promotion de la femme. Avec l'adoption le 24 Novembre 2010 de la Politique Nationale Genre, le Gouvernement du Mali s'est résolument engagé pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De façon spécifique, la PNG-Mali cible le renforcement de la capacité économique des femmes, la reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités économiques d'emploi et aux facteurs de production.

La mise en place du fonds spécial, annoncé dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement à l'Assemblée Nationale en Juin 2011, pour assurer l'opérationnalisation effective de ce document de politique exprime l'engagement fort du Gouvernement du Mali en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle atteste la matérialisation d'une part du fonds d'affectation spéciale pour la femme dans le cadre de la décennie africaine de la femme. D'autre part, chaque département sectoriel a pris en compte les actions prioritaires de lutte contre les inégalités de genre dans leurs plans et programmes des budgets 2012.

Défis

Le défi majeur est d'instaurer, de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en agissant sur les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles afin que le sexe ne soit plus un déterminant des rôles sociaux, ni un facteur de discrimination. Le renforcement des capacités économiques des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que la représentativité des femmes à des postes clés de décision et électifs sont des enjeux majeurs qui doivent faire l'objet d'un ciblage spécifique et des actions rigoureuses

Projet opérationnel

Dans le cadre de sa volonté de contribuer au développement inclusif et durable des zones rurales du Mali, le gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), souhaite mobiliser les partenaires au développement pour étendre le programme d'entreprises Plates-formes Multifonctionnelles (PTFM) à 5000 nouveaux villages sur l'ensemble du territoire national.

La pénibilité des tâches domestiques des femmes rurales et des femmes en particulier par le manque de temps, d'énergie et de ressources pour s'occuper d'elles-mêmes et de leurs enfants, de générer de la richesse en milieu rural, l'absence d'une source d'énergie abordable, fiable et accessible, sont autant de handicaps au développement économique, social et humain des communautés rurales au Mali.

Résultats et impacts

L'introduction de la plate-forme multifonctionnelle au Mali a permis des changements considérables dans les conditions de vie des populations bénéficiaires, en particulier celle des femmes, et contribue ainsi à l'atteinte de certains des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Plusieurs études (dont la récente évaluation d'impact conduite en partenariat avec le CERDI, l'IHEID et l'IER, l'Université de Columbia, le PNUD) ont mis en relief l'incidence positive et multiformes de la plate-forme sur l'augmentation du taux de scolarité surtout celle des filles, du taux de fréquentation des centres de santé par les femmes, des revenus des femmes, du gain de temps par l'allègement en dépense

d'énergie musculaire des femmes. Les plates-formes multifonctionnelles ont largement favorisé et renforcé des activités communautaires telles que la construction et le fonctionnement d'écoles, d'établissements de santé l'émergence de femmes leaders, etc.).

Enjeux du Programme 5000 Villages et liens avec le développement local

Le Programme 5000 villages, nouvelles phase du projet de plateforme multifonctionnelle (PTFM) au Mali comprend trois volets essentiels:

- La consolidation des acquis des phases antérieures au triple plan économique, technique et socio-organisationnel, c'est-à-dire, la pérennisation d'un millier d'entreprises PTFM ;
- La capitalisation en vue de la réplication des acquis méthodologiques, pédagogiques et technologiques de plus d'une dizaine d'années d'expérience d'installation et d'exploitation de PTFM au Mali ;
- Le changement d'échelle à travers l'installation et l'exploitation durable de 5 000 nouvelles entreprises PTFM au Mali sur cinq (5) ans. Une action d'une telle importance demande beaucoup de « portance » et de « poussée » au quadruple plan, humain, institutionnel, organisationnel et financier.

Ce Programme profitera directement à 5 000 localités (de moins de 2 000 habitants chacune), soit une population bénéficiaire de l'ordre de 5 à 7 millions de personnes en milieu rural, constituées de femmes à plus de 50%.

Le Programme a couvert toutes les régions du Mali dans ses phases antérieures. Dans le cadre de son extension, une plus grande priorité sera donnée aux zones du Nord afin de contribuer au retour vers la paix et à un réel décollage économique.

Le coût total du Programme est évalué à 24,9 milliards de francs CFA sur la période de deux ans soit 38 million d'Euro

- Contribution du gouvernement : 25%
- Contribution des bénéficiaires : 4%
- Financement à rechercher : 71%

12 Intégrer le volet environnement dans politiques et stratégies

Contexte

Le Mali doit faire face à des défis environnementaux majeurs : désertification, ensablement du fleuve Niger, pénurie en eau, dégradation des sols et du couvert végétal, perte de la biodiversité, changement climatique. A moyen terme, la dégradation des sols et du couvert végétal constitue un obstacle majeur à l'ambition affirmée de faire du Mali une puissance agroindustrielle. A l'échelle nationale, plus de 500 000 ha de forêts disparaissent chaque année dont 400 000 pour l'exploitation de bois et 100 000 pour l'extension des surfaces cultivables.

A l'heure actuelle, la prise en compte des défis environnementaux dans les différentes stratégies et politiques sectorielles est réelle mais insuffisante. Si l'environnement est considéré comme le socle de toute durabilité dans les politiques de développement rural, il est souvent négligé dans d'autres politiques sectorielles, alors que ces dernières peuvent avoir un impact environnemental majeur, en particulier les politiques énergétiques, industrielles et de transport.

Le Gouvernement entend remédier à cette situation. L'enjeu est primordial étant donné que l'exploitation des ressources naturelles (sol, couvert végétal, eau, faune aquatique et terrestre) devrait s'accroître en raison de la croissance de la population et des divers besoins en produits agricoles, d'élevage et forestiers.

Orientations

La gestion durable des Terres

Pour l'heure, les efforts se concentrent sur la préservation des sols et du couvert végétal ainsi que sur la lutte contre la désertification avec l'élaboration en cours d'un *Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres* (CSI/GDT). La poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole concourt également à cette gestion durable des terres.

Jusqu'à ce jour, les financements pour la Gestion durable des terres ont représenté 4% du budget de l'Etat. Les expériences menées jusqu'à lors étaient réalisées dans le cadre de projets ponctuels essentiellement financés par les partenaires techniques et financiers et selon une approche sectorielle alors que la gestion foncière est une question transversale. Le CSI/GDT constitue une initiative intersectorielle nationale réunissant les principaux acteurs impliqués dans la gestion des terres et dont les activités ont un impact sur l'environnement et les populations rurales.

Le développement des énergies renouvelables

Compte tenu du renchérissement du coût du pétrole et des défis environnementaux auxquels le Mali fait face, les réflexions se multiplient pour enclencher une transition énergétique, basée sur le développement des énergies renouvelables. En particulier, le Mali dispose d'un potentiel exceptionnel pour le développement de l'énergie solaire, notamment en milieu rural.

Le potentiel de production de biocarburants est un autre atout. En 2008, a été élaborée la Stratégie nationale de développement des biocarburants. Le potentiel du Mali en biocarburants réside principalement dans l'exploitation d'huile de pourghère (ou de jatropha). Une dizaine de milliers d'hectares de pourghère sont actuellement plantés et les plantations n'en sont qu'à leur début, employant quelques centaines de personnes. A l'heure actuelle, la production d'huile reste limitée mais à terme, elle pourra atteindre 350 kg d'huile par an et par hectare.

Si cette production se développe, elle contribuera à réduire la dépendance du pays vis-à-vis du carburant conventionnel et à limiter les émissions de gaz à effets de serre tandis que les personnes vivant en milieu rural en bénéficieront directement puisqu'elles auront accès à un carburant plus sain, à moindre coût.

Le coût total des actions est évalué à : 40 milliards de FCFA soit 61 millions d'Euros

VII. LES BESOINS DE FINANCEMENT

Le coût global du Plan de relance est estimé à **2 849** milliards (deux mille huit cent quarante-neuf milliards) de FCFA. Il représente environ 29% du coût du Plan d'Actions Prioritaires 2012-2017 initial du CSCRP. Il concerne principalement des activités liées à la transition politique et celles indispensables pour soutenir et accompagner les acquis dans les domaines sociaux.

La répartition des besoins de financement par domaines prioritaires se présente comme suit :

Domaines Prioritaires	COUT en millions de FCFA		
	Global	Etat	Gap à rechercher
1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne.	148 500	37 125	111 375
2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise	5 500	1 375	4 125
3. Organiser des élections crédibles et transparentes	70 000	50 000	20 000
4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat	93 300	23 325	69 975
5. Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption	49 600	12 400	37 200
6. Conforter la réforme des finances publiques	10 000	2 500	7 500
7. Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes	70 000	35 000	35 000
8. Relever le défi de l'éducation	110 000	36 600	73 400
9. Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous	110 000	36 600	73 400
10. Soutenir les projets culturels, au cœur du « vivre-ensemble »	5 500	1 375	4 125

11. Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs	24 900	7 221	17 679
12. Intégrer le volet environnement dans politiques et stratégies	40 000	10 000	30 000
S/Total domaines prioritaires	737 300	253 521	483 779
Investissement projets structurants	686 440	271 660	414 478
Fonctionnement	1 425 260	1 425 260	-
Ecart de financement	152 000	-	152 000
Total général	2 849 000	1 798 743	1 050 257

VIII. MEDIAS/COMMUNICATION

Le rôle des médias/communication est essentiel à un meilleur suivi du PRED

Contexte

Instrument d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, la stratégie de communication élaborée vise à vulgariser le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans le pays. La Communication Pour le Développement (CPD) est la combinaison judicieuse d'approches et de stratégies de communication inclusives et participatives afin d'accroître l'impact des programmes de développement, d'accélérer l'atteinte des objectifs et résultats attendus et de mettre l'accent sur la capacité des familles et des communautés à obtenir des résultats pour leur bien-être. Le secteur de la CPD a connu de grands changements avec l'avènement et le développement de la presse écrite et audio-visuelle publique et privée, l'explosion des organisations de la société civile, l'apparition des agences de communication privées, le développement des nouvelles technologies de la communication, la communication pour le changement social et de comportement.

Pour ce faire, la CPD, enjeu majeur de la démocratie et de la participation citoyenne, est un point de rencontre fondamental des activités des divers secteurs de développement économique, social et culturel du Mali. Ainsi, une synergie naturelle s'instaure ici entre la communication, la culture, les télécommunications et les TIC pour conforter les aspirations à un mieux-être et consolider les identités des populations à travers la mobilisation de leurs capacités de participation créatrice dans les projets de développement.

Défis

Le défi majeur de la CPD est de permettre aux populations de mieux maîtriser leur environnement en liaison avec l'action gouvernementale. Il s'agit de porter l'information et de faire connaître ce document de référence à l'ensemble des acteurs, nationaux, régionaux et locaux engagés dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Au-delà de l'action d'information, un accent particulier est mis sur la sensibilisation et la formation des autorités politiques et administratives, des services techniques et des médias, mais aussi du monde associatif et de la société civile, des groupements de femmes et de jeunes, enfin du secteur privé et des leaders traditionnels et religieux.

Stratégies :

L'action de communication va reposer sur le système de "tirs groupés" faisant intervenir plusieurs supports médiatiques à la fois : (i) les moyens modernes de communication (radio, télévision, presse écrite) ; (ii) les moyens non conventionnels (dépliants, affiches, internet, téléphonie mobile) ; (iii) les réunions, les ateliers, les conférences-débat, etc. Ainsi, la télévision et la radio (Etat, communautaire et privé) occuperont une place de choix dans ces campagnes multimédia, eu égard au fait que l'oralité est fortement ancrée dans la société. Les émissions grand public seront surtout produites par et pour les ruraux dans nos zones de production. Au niveau de la Télévision, les genres comme les sketches et le théâtre en langues nationales seront les plus utilisés.

Le Plan de Relance Durable sera traduit en langues nationales à l'intention des populations alphabétisées qui serviront de relais pour son appropriation par l'ensemble du monde rural. Ces traductions seront enregistrées sur supports audio pour les radios communautaires et associatives.

La presse écrite, les moyens non conventionnels comme les dépliants et les affiches seront mis à profit pour une plus grande mobilisation des services techniques, des décideurs et des élus. En plus de la couverture à temps réel des activités de la Cellule CSLP, des magazines ou des pages spéciales seront publiés.

Des actions de plaidoyer sont également prévues à l'intention des PTF. L'adoption du document par le gouvernement sera suivie par une campagne multimédia pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs et bénéficiaires, dont le point de départ sera une cérémonie de lancement suffisamment couverte par tous les média.

IX. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Le développement des statistiques économiques et sociales

Le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre du Schéma Directeur Statistique intérimaire. Celle-ci est devenue pressante pour améliorer les normes statistiques et la production des statistiques courantes, le recensement général de la population, la réalisation des enquêtes agricoles et d'autres enquêtes socio-économiques. Le développement institutionnel statistique s'avère indispensable pour attirer et retenir les cadres compétents. Le Gouvernement veillera également à ce que les statistiques de la balance des paiements et de la situation monétaire consolidée, ainsi que les statistiques sur l'aide extérieure soient publiées de façon plus désagrégée et dans les meilleurs délais pour répondre aux besoins d'analyse économique.

Suivi au plan national :

Un Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition a été créé par décret n° 2013-243/PM-RM du 11 mars 2013. Le même décret en donne ses attributions, son organisation et ses modalités de fonctionnement.

Ainsi, le Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition est chargé d'évaluer périodiquement l'état de mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition. Il veille, à cet égard, à promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires dans la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition. Il examine les rapports élaborés par les Commissions de travail au nombre de quatre :

- la Commission « Défense, Sécurité et Paix » ;
- la Commission « Mobilisation, Communication, Action Sociale et Humanitaire » ;
- la Commission « Relance Economique » ;
- la Commission « Suivi du processus électoral ».

En parallèle, le suivi du PRED sera réalisé à travers les mécanismes de suivi-évaluation du CSCRP qui ont fait leur preuve (Comités d'Orientation et de Pilotage du CSCRP, Commission Mixte Mali/PTF, Groupes thématiques du CSCRP, Secrétariat Technique CSCRP, Comités régionaux, locaux et communaux de suivi etc.).

Suivi au plan International :

Des propositions pourront être faites au plus haut niveau politique pour une forte implication de la Communauté Internationale au suivi des engagements et à la mise en œuvre des actions prioritaires telles qu'elles ressortent du PRED.

X. CONCLUSIONS

L'année 2012 a commencé au Mali avec des tensions sociopolitiques qui ont abouti à une crise sans précédent.

L'une des conséquences néfaste de cette crise institutionnelle et sécuritaire a été la suspension des aides et appuis extérieurs au budget d'Etat. L'activité économique a subi un coup dur avec une récession économique en 2012 (-1,2%). Aussi les risques de compromission des objectifs de court terme du nouveau CSCRP 2012-2017 sont nombreux. D'ores et déjà, les estimations faites par l'INSTAT et l'ODHD indiquent une augmentation d'un point du taux de pauvreté monétaire entre 2011 et 2012 (42,7 % en 2012 contre 41,7% en 2011).

Pour une résolution définitive de cette crise, une contribution technique, logistique, et financière de toute la Communauté internationale y compris l'ONU et les grandes puissances est indispensable.

Les conditions préalables pour une vie adéquate au Mali sont relatives, d'une part au retour de la sécurité et de la stabilité et d'autre part à la reprise de la coopération avec les Partenaires techniques et Financiers.

Le coût global du PRED 2013-2014 est estimé à **2 849** milliards (deux mille huit cent quarante-neuf milliards) de FCFA. La Communauté Internationale sera fortement sollicitée pour son financement et sa mise en œuvre.

Tous les acteurs sont disposés à contribuer pour une sortie heureuse de la crise et pensent que l'avenir au Mali est certain. Ceci constitue un espoir sérieux de sortie de crise d'une manière durable.

Il est prévu une reprise de l'activité économique en 2013, les estimations donnent un taux de croissance économique de 4,8% en 2013 contre -1,2% en 2012. Les efforts budgétaires internes (dépenses orientées vers les objectifs de la transition et la préservation des acquis sociaux conformément aux objectifs du CSCRP 2012-2017), ainsi qu'un engagement et un appui conséquent de la communauté internationale (financement des actions de libération du Nord et des élections) permettront d'éviter une situation socio-économique dramatique au Mali et de préserver les résultats sociaux fragiles.

Aussi, le Gouvernement s'engage, avec l'appui de la communauté internationale, à mettre en œuvre l'ensemble des actions retenues dans ce document de référence. Plus précisément, il s'engage à :

- Multiplier les actions politiques et diplomatiques pour une issue heureuse et rapide de la crise,
- Maintenir un climat de paix et de sécurité sur l'ensemble du territoire national,
- Organiser au plus vite des élections libres, transparentes et crédibles,
- Relancer l'activité économique,

- Veiller au maintien des acquis sociaux et cibler les plus démunis,
- Lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière,
- Améliorer la mobilisation des recettes fiscales pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

XI. ANNEXES :

Estimation des pertes engendrées par la crise, des entreprises maliennes

Secteur	Nombre entreprises	Montant en millions de FCFA
Hôtellerie/Tourisme	5	430,3
Commerce Générale	9	970,6
Banques	7	17.768,6
Télécommunications	3	6.051,8
Bureaux d'Etude, Ecoles et Assistance	3	94,4
Industries	1	653,8
Fruits et Légumes	3	110,7
BTP	5	6.254
Transport	1	711,3
Boulangerie	40	950
TOTAL	77	33.995,5

Coût global du plan de relance du secteur privé:

	Montants en FCFA	Montant en euro	%
Infrastructures	26.000.000.000	39.636.700	52
Equipements	16.000.000.000	24.391.800	32
Fonds de roulement	8.000.000.000	12.196.000	16
Renforcement des capacités	Pm	Pm	Pm
TOTAL	50.000.000.000	76.224.500	100

**QUELQUES GRANDS PROJETS
STRUCTURANTS POUR LE
DEVELOPPEMENT DES REGIONS NORD**

N° ordre	Intitulé des actions prioritaires retenues par sous - programme	Localisation géographique	Durée de vie (Debut/Fin)	Coût estimatif (en Millions F CFA)	Source de Financement		Observations
					Etat	Partenaires	
1	Etude de Faisabilité du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du Système Faguibine	6ème région	2010/2016	12 936	2 199	10 737	pour le sous programme1 Sécurité Alimentaire l'Etat va participer pour 17% du coût estimatif des projets
2	Développement des Petits Aménagements Hydro - Agricoles de Proximité dans les Régions Nord du Mali	6ème, 7ème, 8ème	2007/2016	3 000	510	2 490	
3	Programme Pilote de Promotion de la Culture du Palmier Dattier dans la Région de Kidal	8ème région	2008/2017	15 985	2 717	13 268	
	Total SP 1 : Sécurité Alimentaire et Développement Rural			31 921	5 427	26 494	
4	Bitumage Route Bourem (Taoussa) - Tombouctou	6ème, 7ème	2010/2018	137 600	34 400	103 200	pour le sous programme3 Développement des Infrastructures de Base, Eau et Energie l'Etat va participer pour 25% du coût estimatif des projets
5	Construction Route en Terre Kidal - Ménaka (350 km)	7ème, 8ème	2013/2015	28 000	7 000	21 000	
6	Bitumage de la Route Bourem - Anéfis - Kidal (260 km)	7ème, 8ème	2009/2012	41 600	10 400	31 200	
7	Construction de l'Aéroport de Kidal	8ème région	2013/2015	20 000	5 000	15 000	
	Total SP 3 : Développement des Infrastructures de Base, Eaux et Energies			227 200	56 800	170 400	

							pour le sous programme 4 Développement des Secteurs Industrie- Commerce- Artisanat-tourisme, l'Etat va participer pour 20% du coût estimatif des projets
8	Construction des Villages Artisanaux dans les Régions Nord du Mali	6ème, 7ème, 8ème	2015/2017	2 489	498	1 991	
	Total SP 4 : Développement des Secteurs Industrie - Commerce - Artisanat - Tourisme			2 489	498	1 991	
	Ensemble Sous - Programmes			261 610	62 724	198 886	taux moyen =23,98

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence (PAPU) du
Gouvernement -2013-2014**

29 Mars 2013

SOMMAIRE

I. Contexte.....	1
II. Nécessité de réajuster les objectifs et actions du Gouvernement.....	1
III. Eléments du Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-2014) du Gouvernement	2
IV. Coût du plan d'actions prioritaires d'urgence 2013-2014	4
V. Financement du PAPU 2013-2014.....	5
VI. Mécanisme de suivi-évaluation du PAPU 2013-2014.	6
VII. Mise en œuvre du Fonds fiduciaire.....	6
VIII. Conclusions	9
IX. Engagements du Gouvernement.....	9
Annexe 1 : Matrice du Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence (PAPU) du Gouvernement 2013-2014...	11
Annexe 2 : Mécanismes de Gestion de la crise.....	51
Annexe 3 : comparaison des d'actions qui concourent directement et à court terme pour maintenir ou améliorer les indicateurs de développement humain	52

Acronymes

ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CCAT	Cadre Conjoint des Nations Unies d'Appui à la Transition au Mali
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNRDRE	Comité National de Redressement de la Démocratie et de la Restauration de l'Etat
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CT/CSLP	Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HCNLS	Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INPS	Institut National de Prévoyances Sociales
INSTAT	Institut National de la Statistique
LF	Loi de Finances
MNLA	Mouvement National pour la Libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
OMATHO	Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement.
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
OSC	Organisations de la Société Civile
PAGAM/GFP 2	Programme d'Action Gouvernementale pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP, Phase II
PAP 2012-2017	Plan d'Actions Prioritaires du CSCR 2012-2017
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
TP	Transition Politique
UA	Union Africaine
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immuno Déficience Acquise

I. Contexte

Les événements du 22 mars 2012 ont plongé le pays dans une situation de crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique sans précédent.

En particulier, au cours de l'année 2012, des groupes armés à visée indépendantistes et impliqués dans divers trafics (drogues, armes...) ont occupé les trois régions administratives du Nord (Gao, Kidal, Tombouctou) ainsi qu'une bonne partie de la région de Mopti et imposé leur loi de terreur sur les populations locales (viols, mutilations, lapidations, flagellations, autres atteintes aux droits de l'Homme). En parallèle, l'instabilité politique, désapprouvée par la communauté internationale, a entraîné la suspension des aides directes à l'Etat. Ainsi, le budget de l'Etat a baissé d'environ 30% en 2012.

Dans le cadre de la médiation de la communauté internationale, des arrangements politico institutionnels ont été faits pour le retour à un pouvoir civil et à une vie constitutionnelle normale. Ainsi, un Président de la République par intérim a été investi, un Gouvernement d'union nationale mis en place et une feuille de route de la transition a été adoptée par le Gouvernement et approuvée par l'Assemblée Nationale. L'année 2013 commence avec beaucoup d'espoir quant au retour des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la reprise effective de la coopération.

Le présent Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-204) constitue l'annexe opérationnelle de la Feuille de Route. Son horizon temporel dépasse celui de la Feuille de Route de la transition), afin de permettre une programmation optimale des financements dans cette période de crise, d'une part et d'autre part, d'atteindre les objectifs de la Feuille de Route tout en facilitant une reprise cohérente des ambitions de développement à moyen terme exprimées dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017 (CSCR 2012-2017).

Le présent Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-204) constituera le cadre de référence national, il vise à préserver les acquis sociaux.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) d'appuyer l'organisation de l'aide humanitaire et les secours aux populations déplacées et celles restées dans les zones précédemment sous occupation ; (ii) de consolider la Paix et la Sécurité ; (iii) d'organiser des élections libres, transparentes et crédibles (iv) de favoriser le retour des PTF et le renforcement du cadre de partenariat avec ceux-ci.

II. Nécessité de réajuster les objectifs et actions du Gouvernement

Le CSCR 2012-2017 adopté par le Gouvernement du Mali le 28 décembre 2011 pour la période 2012-2017 fédère dans un document cadre cohérent, l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles tout en identifiant les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir.

Le Gouvernement réaffirme son engagement à mettre en œuvre le CSCR 2012-2017, tout en reconnaissant les retards accusés dans sa mise en œuvre à cause de l'émergence de

nouvelles réalités. En effet, le Gouvernement estime que les objectifs de moyen terme du CSCR2012-2017 de même que les programmes identifiés dans le PAP 2012-2017 pour atteindre ces objectifs restent tout à fait pertinents. Les objectifs et programmes du CSCR2012-2017 sont le fruit d'un long travail largement participatif et impliquant l'ensemble des acteurs : Administration centrale, déconcentrée et décentralisée, organisations de la société civile et du secteur privé, monde universitaire, médias, syndicats, partenaires techniques et financiers.

Cependant, compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre du CSCR au titre de l'année 2012, des contraintes de ressources (suspension des aides et appuis extérieurs) et des nouveaux défis nés de la crise, l'élaboration d'un Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence s'impose pour le court terme. Ce réajustement devrait permettre d'aligner les priorités de ce plan d'action d'urgence avec les objectifs de la transition politique, mais aussi d'en faire un référentiel dans le cadre de l'intervention du Gouvernement et de ses partenaires au cours de cette période de transition.

La suspension des aides et appuis extérieurs au budget d'Etat a impacté négativement l'activité économique, entraînant une récession économique de l'ordre de 1,2% en 2012 avec l'effondrement du secteur privé. Cette situation a eu comme conséquence une réduction de 250 milliards de FCFA des dépenses publiques en 2012 par rapport à 2011, limitant ainsi les efforts de l'Etat dans la mise en œuvre du CSCR 2012-2017 et de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les ambitions de développement du Mali reposent en grande partie sur les contributions des PTF dans le financement de ses politiques et stratégies, notamment le CSCR. La contribution des PTF dans le Budget de l'Etat est ainsi substantielle et s'élève à près de 70% du financement du Budget Spécial d'Investissement (BSI). La suspension de l'aide des partenaires dans une situation de ce genre remet en cause l'essentiel des objectifs à court terme.

Le présent Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-2014) du Gouvernement est produit en vue d'identifier les principales actions à entreprendre afin d'accompagner les actions politiques (Feuille de route) pour une sortie rapide de crise et plaider pour la mobilisation des ressources extérieures dans le cadre de la mise en œuvre totale ou d'actions minimales du CSCR 2012-2017 qui concourent au moins à sauvegarder les acquis au niveau des indicateurs de développement humain. Ainsi, il permet de maintenir la logique (à moyen terme) des documents stratégiques, notamment le CSCR. Il contribue aussi à concilier les objectifs de la transition politique avec ceux du CSCR à court terme. Il servira de cadre de référence pour les actions de développement pour la période 2013-2014 et la base du réajustement du document du CSCR 2012-2017 à moyen terme.

III. Eléments du Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-2014) du Gouvernement

Les actions du Gouvernement de transition transcrites dans la feuille de route (adoptée par l'Assemblée Nationale le mardi 29 janvier 2013) concourent à l'atteinte des deux objectifs majeurs de la transition politique, à savoir :

- le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays par la reconquête du Nord ;
- l'organisation d'élections générales transparentes et crédibles.

Elles concernent en outre les défis ci-après auxquels le Gouvernement doit faire face :

- assurer la sécurité physique pour tous les citoyens,
- assurer la paix sociale,
- assurer la relance de l'économie,
- restaurer l'Etat de droit,
- amener nos partenaires à reprendre la coopération au développement,
- poursuivre la lutte contre la corruption, le népotisme et l'exclusion,
- améliorer les conditions de vie des populations du Nord (Aide d'urgence, Education, Santé, Energie et eau potable),
- créer les conditions pour le retour à une vie normale dans les zones libérées par la réhabilitation des infrastructures administratives, sécuritaires, économiques, sociales et culturelles et le redéploiement des agents de l'Etat,
- fournir une assistance à la réinsertion socio-économique des personnes qui ont perdu tout ou partie de leurs moyens de subsistance,
- sauvegarder l'unité nationale et la cohésion sociale en veillant à ce qu'il n'y ait pas actes d'exactions et de vengeance préjudiciables à la cohésion de la Nation,
- mettre en place, dès la fin des opérations militaires, un programme de dialogue ad hoc, afin d'apaiser les tensions intra et intercommunautaires et réussir ainsi la cohabitation et le vivre ensemble entre tous les Maliens.

C'est ainsi que les critères de définition des priorités ont été arrêtés. Les priorités en matière de dépenses demeurent le fonctionnement minimum de l'Administration, les dépenses militaires pour la reconquête des régions du Nord, le paiement de la dette intérieure et extérieure afin de préserver la crédibilité de l'Etat, le maintien des acquis en matière d'accès aux services sociaux de base, la réhabilitation des infrastructures et la sécurité alimentaire des populations à travers la subvention des intrants agricoles.

De ces critères, on peut spécifiquement noter que la sauvegarde des acquis sociaux est un élément important pour le Gouvernement de transition. Pour ce faire, il compte s'appuyer sur la mise en œuvre en 2013-2014 des actions essentielles prévues en 2012-2013 dans le PAP 2012-2017 du CSCR. Cependant, le Gouvernement est conscient de la contrainte des ressources et des besoins nouveaux nés de la crise. C'est pour cette raison qu'il a été tiré du PAP 2012-2017 un certain nombre d'actions qui concourent directement et à court terme à maintenir ou améliorer les indicateurs de développement humain.

Ces actions ont été mises en ensemble dans un Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence (PAPU 2013-2014) pour d'éviter une détérioration rapide des indicateurs de développement humain. Les domaines couverts par le PAPU sont essentiellement la sécurité et la paix, les secteurs sociaux, l'emploi et la formation professionnelle, le développement rural, la relance de l'économie, la réhabilitation des infrastructures de base et la gouvernance politique et financière. Le PAPU peut effectivement servir de point de départ pour la coordination entre les donateurs et la mobilisation des ressources.

A titre de rappel, le CSCR 2012-2017 a pour objectif global d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il repose sur deux axes préalables (1- le renforcement de la paix et de la sécurité et 2- la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique) et trois grands axes stratégiques (1- la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenu, 2- le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité et 3- le développement institutionnel et la gouvernance).

Des vingt deux (22) principaux objectifs spécifiques du CSCR 2012-2017, huit (08) sont directement liés à ceux de la transition politique, à savoir :

- Garantir un climat de paix et de sécurité favorable au développement ;
- Renforcer la gestion macroéconomique ;
- Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ;
- Améliorer la qualité de l'Education, et développer l'accès au savoir et aux compétences ;
- Assurer à tous l'accès aux soins de qualité ;
- Réduire les inégalités sociales, notamment par la mise en œuvre de la politique de protection sociale ;
- Eradiquer l'insécurité alimentaire ;
- Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière.

La loi de finances 2013 prend en compte une bonne partie des objectifs de la feuille de route, notamment les besoins nouveaux (humanitaires, réfugiés, contrôle des zones récupérées, élections, redéploiement de l'Administration, réinstallation des populations déplacées, etc.). Mais compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des actions à mener, les dotations budgétaires sont largement insuffisantes pour couvrir l'intégralité des besoins. Les PTF et la communauté internationale seront assez sollicités pour compléter le financement, c'est-à-dire l'écart de financement entre le budget d'Etat 2013 et le coût du PAPU 2013-2014, soit sous forme d'appui budgétaire direct, soit par le mécanisme du fonds fiduciaire qui est en train d'être mis en place.

IV. Coût du plan d'actions prioritaires d'urgence 2013-2014

L'approche utilisée pour l'évaluation du Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-2014) a été de se référer aux estimations de coûts faites dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2012-2017) du CSCR 2012-2017. Ces estimations ont été faites en lien étroit avec les acteurs chargés de mettre en œuvre les actions prévues. L'évaluation a été complétée par les coûts des principales actions proposées par le Gouvernement pour l'opérationnalisation de la Feuille de route.

Ainsi les coûts prévus pour les années 2012-2013 ont été systématiquement reconduits pour chaque objectif ou activité retenu dans le Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-2014). Cependant, l'évaluation des besoins nouveaux nés de la crise a permis d'inclure les actions prévues dans le cadre de la feuille de route et procéder à un réajustement global du coût du présent PAPU.

Le coût global du Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-204) est estimé à **2 849** (deux mille huit cent quarante-neuf) milliards de FCFA. Il représente environ 26% du coût du PAP 2012-2017 initial du CSCR. Il concerne principalement des activités liées à la transition politique et celles indispensables pour soutenir et accompagner les acquis dans les domaines sociaux.

Récapitulatif du coût du Plan d'Action Prioritaires d'Urgence (PAPU-2013-204)

(En millions de FCFA)

Objectifs	Coût total du PAPU 2013-2014	% du PAPU	Coût annuel du PAPU 2013-2014		TOTAL P.A.P CSCR 2012-17 = 9 744 732
			2013	2014	
1. Le rétablissement de l'intégrité du territoire national	594 355	20,9%	594 355	0	
2. L'organisation d'élections libres et transparentes	70 000	2,5%	70 000	0	
3. Les autres Missions de la transition politique	501 320	17,6%	501 320	0	
4. Les actions d'urgence humanitaires et de développement sur 2013-2014 complémentaires de la Feuille de Route	1 683 753	59,1%	694 689	989 064	
TOTAL GENERAL PAPU 2013-2014	2 849 428	100,0%	1 860 363	989 064	29,2%

Source : Feuille de Route/Document SCSR 2012-2017 (PAP)

Le coût de la première mission de la transition politique (rétablissement de l'intégrité du territoire national) est estimé à environ 594 milliards de FCFA ou 21% du PAPU 2013-2014.

Le coût de la deuxième mission de la transition politique (organisation d'élections libres et transparentes) est estimé à environ 70 milliards de FCFA ou 2,5 % du PAPU 2013-2014.

La troisième mission de la transition politique (autres mission de la transition politique) coûtera environ 501milliards de FCFA ou 17,6% du PAPU 2013-2014.

Les actions d'urgences humanitaires et de développement coûteront 1 684 milliards de FCFA soit 59% du PAPU 2013-2014.

V. Financement du PAPU 2013-2014

Toutes les actions du PAPU qui ne sont pas prises en compte dans le Budget d'État 2013 seront soumises pour financement aux bailleurs à travers des appuis budgétaires, des appuis sectoriels ou des appuis projets. Le fonds fiduciaire mis en place le 25 février 2013 pourrait servir à financer les actions identifiées dans le PAPU. A ce titre, le PAPU servira à faciliter la mobilisation des ressources et apporterait plus d'efficacité dans les interventions compte tenu de l'urgence liée à la situation de crise.

Si le principe d'un appui global des PTF au processus de la transition et à la relance économique était acquis, les appuis sollicités pourraient concerner les aspects suivants : dépenses militaires et sécuritaires, sécurité alimentaire, éducation, santé, eau potable, énergie, production agricole, la réhabilitation des infrastructures de base, l'appui aux autorités de la transition, etc.

Les partenaires sont majoritairement d'accord avec ces priorités.

VI. Mécanisme de suivi-évaluation du PAPU 2013-2014.

Un Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition a été créé par décret n° 2013-243/PM-RM du 11 mars 2013. Le même décret en donne ses attributions, son organisation et ses modalités de fonctionnement.

Ainsi, le Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition est chargé d'évaluer périodiquement l'état de mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition. Il veille, à cet égard, à promouvoir entre le Gouvernement et ses partenaires dans la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition. Il examine les rapports élaborés par les Commissions de travail au nombre de quatre :

- la Commission « Défense, Sécurité et Paix » ;
- la Commission « Mobilisation, Communication, Action Sociale et Humanitaire » ;
- la Commission « Relance Economique » ;
- la Commission « Suivi du processus électoral ».

En parallèle, le suivi du PAPU 2013-2014, qui constitue l'annexe opérationnelle de la Feuille de Route, sera réalisé à travers les mécanismes de suivi-évaluation du CSCR qui ont fait leur preuve (Comités d'Orientation et de Pilotage du CSCR, Commission Mixte Mali/PTF, Groupes thématiques du CSCR, Secrétariat Technique CSCR, Comités régionaux, locaux et communaux de suivi etc.).

VII. Mise en œuvre du Fonds fiduciaire

Le compte du Fonds sera ouvert dans les livres de la BCEAO (comportera deux compte : un compte A sous la signature chef de file des PTF qui contribue au Fonds et le un compte A sous la signature d'un comptable public)

Modalité de fonctionnement du compte du fonds fiduciaire

- alimentation du fonds (les procédures d'alimentation, et de gestion du fonds sont indiquées dans le protocole de mise en œuvre du fonds fiduciaire et le compte A sera alimenté sur la

base des accords bilatéraux de financement avec les PTF et le compte B sera approvisionné à partir du compte A à l'occasion de la validation des mandats soumis au paiement)

- les décaissements au compte A pourront être soumis à des conditionnalités notamment la mise en œuvre du programme avec le FMI

Modalité de fonctionnement de Comité de gestion du Fonds

- les organes de gestion du Fonds sont le secrétaire technique du comité du Fonds et le Comité de gestion du Fonds
- les membres du comité de gestion sont :
 - o Président Chef de File des PTF (ou les PTF qui financent le Fonds désignera un chef de File)
 - o Vice président le FMI,
 - o Pool Technique (un spécialiste en finance publique qui sera probablement recruté par les PTF)
 - o Représentant des PTF
 - o Gouvernement (Ministre ou le SEGAL/MEFB CT/MEFB, DNTCP, DNCF, DGB, SHA, Pool Technique, DNPDP)
- le secrétariat technique du comité est assuré par le Pool Technique et sera renforcé par une équipe (DGB, Trésor et DNCF) mise à leur disposition
- missions du comité de gestion du Fonds:
 - o valider la conformité des mandats (ayant épuisé tout le circuit de vérifications (contrôle financier et trésor)) soumis au paiement sur le compte en tenant compte de leur éligibilité aux dépenses du Fonds.
 - o Faire le point des paiements effectués sur le compte
 - o tenir les statistiques sur l'utilisation du fonds (relevé bancaire et état de rapprochement des chèques émis et les mandats payés) ;
 - o Approuver le rapport mensuel de mise en œuvre du Fond
 - o Valider le relever bancaire du compte
 - o Evaluation par le VEGAL périodiquement et la section des Comptes
- tenue des réunions : le comité technique se réunit chaque semaine

Description du circuit de paiement

Le circuit de paiement obéit aux mêmes règles de l'exécution des dépenses sur financement intérieur. Bref il respecte les procédures nationales. Les engagements, les liquidations et les mandats, les visas du contrôle et les vérifications du trésor sont effectuées dans les mêmes conditions que toutes dépenses du budget d'état.

Le trésor transmet les copies des mandats et pièces justificatives au Secrétariat du Pool Technique qui après vérification émet les chèques. Cet envoi des copies équivaut à un appel de fonds qui va alimenter le Compte B du trésor.

Ensuite les dossiers (mandat, pièces justificatives et chèques) sont retournés au trésor pour prise en charge dans la comptabilité.

Les paiements sont effectués directement par le Trésor à partir du Compte B. Ces paiements peuvent être audités à tout moment.

Pour faciliter l'identification des mandats, une codification particulière pour les mandats éligibles sur le Fonds. L'apposition de cachet spécifique sur les mandats de paiement par l'ordonnateur afin de faciliter également leur identification.

VIII. Conclusions

L'année 2012 a commencé au Mali avec des tensions sociopolitiques qui ont fini par créer la pire crise de son existence.

L'une des conséquences néfaste de cette crise institutionnelle et sécuritaire a été la suspension des aides et appuis extérieurs au budget d'Etat. L'activité économique a subi un coup dur avec une récession économique en 2012 (-1,2%). Aussi les risques de compromission des objectifs de court terme du nouveau CSCR 2012-2017 sont nombreux. D'autres et déjà, les estimations faites par l'INSTAT et l'ODHD indiquent une augmentation d'un point du taux de pauvreté monétaire entre 2011 et 2012 (42,7 % en 2012 contre 41,7% en 2011).

Pour une résolution définitive de cette crise, une contribution technique, logistique, et financière de toute la Communauté internationale y compris l'ONU et les grandes puissances occidentales est indispensable.

Les conditions préalables pour une vie adéquate au Mali sont relatives, d'une part au retour de la sécurité et de la stabilité et d'autre part à la reprise de la coopération avec les Partenaires techniques et Financiers.

Le coût global du PAPU 2013-2014 est estimé à **2 849** (deux mille huit cent quarante-neuf) milliards de FCFA. Les PTF seront fortement sollicités pour son financement et sa mise en œuvre.

Tous les acteurs sont disposés à contribuer pour une sortie heureuse de la crise et pensent que l'avenir au Mali est certain. Ceci constitue un espoir sérieux de sortie de crise d'une manière durable.

Il est prévu une reprise de l'activité économique en 2013, les estimations donnent un taux de croissance économique de 4,8% en 2013 contre -1,2% en 2012. Les efforts budgétaires internes (dépenses orientées vers les objectifs de la transition et la préservation des acquis sociaux conformément aux objectifs du CSCR 2012-2017), ainsi qu'un engagement et un appui conséquent de la communauté internationale (financement des actions de libération du Nord et des élections). Ainsi, le financement du présent PAPU permettra d'éviter une situation sociale dramatique au Mali et de préserver les résultats sociaux fragiles acquis grâce au processus démocratique.

IX. Engagements du Gouvernement

Le Gouvernement s'engage, avec l'appui de la communauté internationale, à mettre en œuvre l'ensemble des actions retenues dans ce document de référence. Plus précisément, il s'engage à :

- Multiplier les actions politiques et diplomatiques pour une issue heureuse et rapide de la crise,
- Maintenir un climat de paix et de sécurité sur l'ensemble du territoire national,
- Organiser au plus vite des élections libres, transparentes et crédibles,
- Relancer l'activité économique,
- Veiller au maintien des acquis sociaux et cibler les plus démunis,

- Lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière,
- Améliorer la mobilisation des recettes fiscales pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

Annexe 1 : Matrice du Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence (PAPU) du Gouvernement 2013-2014

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Période de réalisation	Indicateurs de suivi-Evaluation	Coût total en millions de francs	Moyen de réalisation	Ministère responsable	Autres Ministères et Structures impliqués
Mission 1 de la Feuille de Route : Rétablissement de l'intégrité du territoire national								
1. RECONQUERIR LE NORD	Libération des régions du Nord	Les terroristes sont chassés des villes de Gao, Tombouctou et Kidal	Février-mars 2013	% de localités libérées dans lesquelles les forces armées sont présentes	70 000	BN, Budget (MISMA), PTF	MDAC	MEFB, MSIPC, MATDAT, SERVAL, MISMA, UNOM
		La majorité des cercles du Nord sont contrôlés par l'Etat	Février-mars 2013	% de cercles des régions libérées sous contrôle de l'Etat	2 000	BN, Budget (MISMA), PTF	MDAC	MEFB, MSIPC, MATDAT, SERVAL, MISMA, UNOM
	Sécurisation des régions Nord	Les bases de repli des groupes terroristes sont identifiées, détruites et fouillées	Février-déc. 2013	Nombre de bases de repli des groupes terroristes identifiées, détruites, et fouillées	4 000	BN, Budget (MISMA), PTF	MDAC	MEFB, MSIPC, MATDAT, SERVAL, MISMA, UNOM
		L'Armée occupe le terrain et les populations se déplacent en sécurité	2013-2014	Nombre de patrouilles effectuées sur les zones frontalières.	5 000	BN, Budget (MISMA), PTF	MDAC	MEFB, MSIPC, MATDAT, SERVAL, MISMA, UNOM
				Taux de réduction des incidents				

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Redéploiement des forces de sécurité dans les régions Nord	Le redéploiement des structures régionales et locales des forces de sécurité et la réhabilitation des infrastructures sont effectifs	Février-déc. 2013	% des forces de sécurité redéployées assurant la sécurité des populations et de leurs biens % de réhabilitation des infrastructures utilisées par les forces de sécurité redéployées	3 000	BN, Budget (MISMA), PTF	MSIPC	MDAC , MATDAT, MEFB, MAEC, MJGS, SERVAL, MISMA, UNOM
2. RESTRUCTURER L'ARMEE	Aménagement de la chaîne de commandement	La discipline est restaurée dans l'Armée	Février-Déc. 2013	Degré de restauration de la discipline militaire dans l'armée	500	BN, Budget (MISMA),UE, PTF	MDAC	PNUD, CMSRFDS, EUTM, MISMA, UNOM
	Réaménagement des structures militaires	L'armée fonctionne mieux	avril 2013-mai 2014	% d'infrastructures militaires réhabilitées (à rapporter au nombre total d'infrastructures militaires à réhabiliter)	7 000	BN, Budget (MISMA),UE, PTF	MDAC	PNUD, CMSRFDS, EUTM, MISMA, UNOM
	Entraînement et équipement des troupes	Les forces armées sont opérationnelles	Février-déc. 2013	% des effectifs formés et équipés (par rapport à l'ensemble des effectifs à former et à équiper)	60 000	BN, Budget (MISMA),UE, PTF	MDAC	PNUD, CMSRFDS, EUTM, MISMA, UNOM
	Renforcement et assainissement des effectifs	Les militaires sont professionnels	Février-déc. 2013	% personnels militaires professionnels aguerris (dans l'ensemble des effectifs)	1 500	BN, Budget (MISMA),UE, PTF	MDAC	PNUD, CMSRFDS, EUTM, MISMA, UNOM
	Adoption et exécution de la loi d'orientation et de programmation militaire (LOPM) 2013-2017	La loi est votée promulguée, disponibilité des textes d'application	2013-2014	% des objectifs de la LOPM atteints par les forces armées au cours des différentes années	50	BN	MDAC	MSIPC,PNUD, CMSRFDS, EUTM, MISMA, UNOM
		Les forces armées ont atteint en 2017, 75% des objectifs						

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
		de la LOPM						
	Finalisation et mise en œuvre de la politique de défense et de sécurité nationale	Le Mali dispose d'une Politique de défense et de sécurité nationale progressivement mise en œuvre	2013-2014	Degré de mise en œuvre de la politique de défense et de sécurité nationale	20 000	BN	MDAC	MSIPC, PNUD, CMSRFDS, EUTM, MISMA, UNOM
3. ORGANISER LE DIALOGUE ET LA RECONCILIATION	Mise en place de la Commission Nationale de dialogue et de réconciliation et ses démembrements autour des Représentants de l'Etat	La Commission nationale de dialogue est mise en place	mars-13	Acte de création de la Commission Nationale de dialogue et de réconciliation	800	BN, PTF	MATDAT	Tous les Ministères
	Organisation de missions nationales de haut niveau pour la sensibilisation des populations dans les capitales régionales	Les populations sont informées, sensibilisées sur la paix et la réconciliation.	Avril –Mai 2013	TDR pertinents et nombre de Comptes rendus des missions	100	BN, PTF	MATDAT	Tous les Ministères
	Organisation de rencontres de réconciliation autour des Représentants de l'Etat aux niveaux Régions, Cercles et Arrondissements.	Les rencontres de réconciliation sont organisées aux niveaux Régions, Cercles et Arrondissements	Avril- Juin 2013	TDR pertinents et nombre de Comptes rendus des rencontres	1200	BN, PTF	MATDAT	Tous les Ministères

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation civique sur la paix	Les campagnes de sensibilisation et d'éducation civique sur la paix sont organisées	Avril - Juin 2013	Nombre de rapports de campagnes et % de population touchée	2000	BN, PTF	MATDAT	Tous les Ministères
4. ORGANISER LE RETOUR DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES DE BASE DANS LE NORD	Rétablissement de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national	Autorité de l'Etat rétablie ; Retour de l'administration, y compris les forces de défense et de sécurité	Février-mars 2013	% d'administrations installées, y compris celles des forces de défense et de sécurité	120 000	BN, PTF	MATDAT	MDAC, MISPC, MEFB, MAEC,
								MJGS
								MTIR
								MLUAF
		L'administration est réinstallée et rendue fonctionnelle dans les zones libérées	Février-mars 2013	% de structures de l'Administration réinstallées et fonctionnelles dans les zones libérées		BN	MATDAT	Tous les Ministères

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
		La sécurité rapprochée des Représentants de l'Etat est assurée.	Février-mars 2013	% de représentants de l'Etat dont la sécurité rapprochée est assurée		BN	MATDAT	MDAC, MEFB
		L'Administration dispose d'équipements, de moyens de communication et de moyens logistiques	Février-mars 2013	%d'équipements de matériels acquis (rapportés aux équipements de matériels souhaités)		BN	MATDAT	Tous les Ministères
	Fournitures de médicaments essentiels dans les structures de santé des régions de Gao, Tombouctou, Kidal et des cercles de Douentza, Youwarou, Téninkou, Mopti (Konna) et Niono(Diabali)	Disponibilité des médicaments essentiels dans les structures de santé des régions (...) et des cercles (...)	Avril 1013	% structure de santé disposant de médicaments essentiels dans les régions (CSCOM) et dans les cercles (CSREF)	10 000			
	Retour des agents de santé des DRS, EPH et Districts sanitaires dans les régions du Nord effectif		Avril 1013	% des agents de santé opérationnels dans les DRS, EPH et districts sanitaires dans les régions du nord Mali	700			
	Renforcement de l'Equipement des structures de santé		Avril-déc. 1013	% des structures de santé dont l'équipement a été renforcé	8 000			
	Renforcement de la disponibilité et l'offre de services de santé		Avril 1013	% de services de santé offerts et disponibles	7 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Construction et réhabilitation d'infrastructures scolaires		Avril-déc. 1013	% infrastructures scolaires construites ou/et réhabilitées (par rapport aux besoins exprimés)	150 000			
	Equiperment des salles de classe		Avril-déc. 1013	% de salles équipées (par rapport à l'ensemble des salles de classe)	20 000			
	Accueil et Accompagnement des élèves du Nord comme du Sud affectés par le conflit armé		Avril-déc. 1013	Degré d'appréciation de l'accompagnement des élèves du Nord comme du Sud affectés par le conflit armé	12 000			
5. ORGANISER LE RETOUR DES REFUGIES	Elaboration et mise en œuvre du programme de retour des réfugiés et personnes déplacées, y compris les éleveurs et leurs troupeaux	Le programme est élaboré et exécuté	1 ^{er} semestre 2013	Disponibilité et degré de mise en œuvre du programme de retour des réfugiés et des personnes déplacées	50 000	BN, PTF	MAHSPA	MSIPC, MAECI, MMEIA, MDAC, MAHSPA, PTF
	Recensement et facilitation du retour des personnes déplacées dans leurs localités	Les personnes déplacées sont recensées et leur retour effectif.	Février, Mars, Avril 2013	Nombre de personnes déplacées et % de réfugiés et de personnes déplacées retournés dans leurs localités (ou/et domiciles)	12 000	BN, PTF	MAHSPA	MSIPC, MAECI, MMEIA, MDAC, MAHSPA, MEFB, PTF
	Viabilisation des sites d'accueil	Les sites d'accueil sont viabilisés	Pendant 2013	%de sites d'accueil viabilisés (nombre de sites à viabiliser)	25 000	BN, PTF	MAHSPA	MSIPC, MAECI, MMEIA, MDAC, MAHSPA, MEFB, PTF
	Identification des Personnes au retour	L'organisation de la prise en charge des personnes	Février - Mars	% de déplacés identifiés au retour (rapportés au nombre total de déplacés)	50	BN, PTF	MAHSPA	MSIPC

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Organisation du retour des déplacés (logistique)	déplacées lors des catastrophes, leur retour et	Mars- Avril	Degré d'efficacité de la logistique mise en œuvre pour le retour des déplacés	960	BN, PTF	MAHSPA	MADAT
	Sécurisation des convois de retour des déplacées	leur réinstallation, sont assurés		%de convois sécurisés (sur l'ensemble des convois réalisés)	260	BN, PTF	MAHSPA	MSIPC
	Installation/réinsertion dans la vie économique des populations retournées				1 045	BN, PTF	MAHSPA	MADAT
	Application des textes nationaux et des instruments internationaux Ratifiés relatifs aux enfants dans les conflits	Les mesures spéciales visant à protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les PVIH et celles vivant avec un handicap pendant des situations d'urgence sont disponibles	Janvier - déc. 2013	Degré d'application des Textes nationaux et instruments internationaux relatifs aux personnes vulnérables dans les conflits	30	BN, PTF	MAHSPA	MJ
								MAECI
								MFPFE
	Mise en place de mécanismes de surveillance des enfants et des femmes en situations humanitaires difficiles	Les mesures spéciales visant à protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les PVIH et celles vivant avec un handicap pendant des situations d'urgence sont disponibles	Janvier - déc. 2013	Degré de mise en place des Mécanismes de surveillance pour les personnes vulnérables (enfants et femmes)	15	BN, PTF	MAHSPA	MFPFE
								MENALN
								MS
	Etablissement de l'enregistrement rapide et efficace et le suivi du mouvement des femmes et des enfants touchés par situations d'urgence	Les mesures spéciales visant à protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les PVIH et celles vivant avec un handicap pendant des situations d'urgence sont disponibles	Avril	Degré d'établissement de l'enregistrement et du suivi du mouvement des femmes et des enfants	45	BN, PTF	MAHSPA	MFPFE
								MENALN
								MS
	Fourniture des services conformes aux besoins spécifiques des femmes, des	pendant des situations d'urgence sont	Avril-déc. 2013	% de services fournis conformes aux besoins spécifiques des	100	BN, PTF	MAHSPA	MFPFE
								MENALN
								MS

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	enfants et autres groupes vulnérables	disponibles		groupes vulnérables (femmes, enfants, autres)				CSA
Sous-Total Mission 1 :	-	-	-	-	594 355	-	-	-

-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-

Mission 2: Organisation des élections

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Période de réalisation	Indicateurs de suivi-Evaluation	Coût total en millions de francs	Moyen de réalisation	Ministère responsable	Autres Ministères et Structures impliqués
1. METTRE EN PLACE LE DISPOSITIF LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	Organisation de concertations avec la classe politique, la société civile et les PTF	Les concertations sont organisées	Février-Mars 2013	Nombre de comptes rendus	-	BN	MATDAD/MSI PC/MEFB/PTF	
	Communication écrite sur la préparation des élections de 2013	Le Gouvernement est informé	Février-Mars 2013	Date d'examen de la Communication écrite en Conseil des Ministres	-	BN		
	Relecture de la loi électorale	Le système électoral est amélioré	avr-13	Date d'examen du projet de loi modifiée en Conseil des Ministres	-	BN		
	Adoption de la loi électorale		avr-13	Date de disponibilité de la loi électorale	-	BN		
	Mise en place de la CENI	La CENI est fonctionnelle	avr-13	Date de disponibilité de l'acte de mise en place de la CENI	-	BN, PTF		

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Convocation du collège électoral	Le collège électoral est convoqué	avr-13	Date du décret pris en Conseil des Ministres	-	BN, PTF		
2. RENFORCER LES CAPACITES DES ORGANES DE GESTION ET DE COORDINATION DES ELECTIONS	Organisation de formations, de voyages d'études acquisition de matériels et moyens logistiques	Les capacités du MATDAT, de la DGE, de la CENI, de la Cour Constitutionnelle, du CNEAME, du M/ Communication, du CSC, du MFPEF, et des commissions administratives sont renforcées	mars-juin 2013	% de formations et de voyages d'études organisés (par rapport au nombre de formations et de voyage d'études prévue)	-	BN, PTF	MATDAT	MSIPC, MC
				% équipements acquis (par rapport au nombre d'équipements prévus)				
3. PROCEDER A LA COMPILATION ET A LA REVISION DU FICHIER ELCTORAL	Exécution des travaux complémentaires du RAVEC	Le RAVEC est finalisé	Février-mars 2013	Date de fonctionnalité effective du fichier RAVEC finalisé	-	BN, PTF	MATDAT	MEFB / MAECI / MJ / MMEIA / PTF
	Production et distribution de la carte NINA	La carte NINA est distribuée	mai- avril 2013	% des cartes distribuées (rapporté au nombre total de cartes électorales à distribuer)	-	BN, PTF	MATDAT	Tous les ministères

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Etablissement de la liste électorale biométrique	Les listes électorales sont établies	mai-13	Date de disponibilité de la liste électorale biométrique fonctionnelle	-	BN, PTF	MATDAT	MEFB / MAECI / MMEIA / DGE / CENI
	Elaboration du fichier électoral biométrique	Le fichier électoral biométrique est élaboré	juin-13	Date de disponibilité du fichier biométrique fonctionnel	-	BN, PTF	MATDAT	MEFB / MAECI / MMEIA / DGE / CENI
4. FINALISER LE PROCESSUS DE PREPARATION ET ORGANISER LES ELECTIONS	Préparation matérielle, logistique et formation	Les élections sont préparées	Février-mars 2013	Disponibilité de la date de publication du calendrier des élections	-	BN, PTF	MATDAT	MEFB / MDAC / MAECI / MSIPC / MMEIA / M Com/ MPNT / DGE / CENI / ONU / UA / CEDEAO / UE
	Tenue des élections présidentielle et législatives	Le Président de la République et les députés sont élus	juil-13	Date de proclamation de l'élection du Président de la République et des Députés par la Cour constitutionnelle (sur proposition des résultats transmis par la CENI ?)	-	BN, PTF	MATDAT	MEFB / MDAC / MAECI / MSIPC / MMEIA / M Com/ MPNT / DGE / CENI / ONU / UA / CEDEAO / UE

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
5. SECURISER LE PROCESSUS ELECTORAL	Mise en place d'un dispositif militaire pour sécuriser les élections	Les élections se déroulent sans incident sécuritaire grave	Avril-juillet 2013	Degré d'appréciation de la sécurité assurée à tous les niveaux par les forces de sécurité	-	BN, PTF	MDAC	MATDAT / MSIPC / MEFB / MAECI / MJ / DGE / CENI / ONU / UA / CEDEAO / UE / MISMA / SERVAL
Sous-Total Mission 2					70 000			

Autres Missions de la Feuille de la Route

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Période de réalisation	Indicateurs de suivi-Evaluation	Coût total en millier de francs	Moyen de réalisation	Ministère responsable	Autres Ministères et Structures impliqués
1. SECURISER LES INSTITUTIONS DE LA TRANSITION, LES PERSONNES ET LES BIENS	Création d'un Centre de coordination et de sécurisation des Institutions de la République	Institutions, points névralgiques, personnes et biens sécurisés	Octobre 2012 à juillet 2013	Budget national, Budget MISMA, PTF	20 000	Nombre d'Institutions et points névralgiques sécurisés	MSIPC	MADAC, MATDAT, MEFB, MAECI, MJGS, MISMA
	Mise en place de dispositifs sécuritaires				1000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Mise en place d'un élément de réserve	Les autorités de la Transition sont sécurisés jusqu'à la fin de la transition		Budget national, Budget MISMA, PTF	5000		MDAC	MSIPC, MISMA, SERVAL
	Renforcement des forces de sécurité				50000			
2. ASSURER LA RELANCE DE L'ECONOMIE	Inscription dans la Loi de Finances rectificative 2013 de la contrepartie malienne des projets d'investissements sur financement extérieur et des projets financés sur ressources nationales	Les inscriptions sont faites dans la Loi de Finances rectificative 2013		Date de publication au JO de la Loi de Finances rectificative 2013	20			
	Identification des entreprises affectées par la crise et défiscalisation des dépenses liées à leur réhabilitation	Les entreprises affectées par la crise sont identifiées et les dépenses liées à leur réhabilitation sont défiscalisées		Disponibilité de la liste d'entreprises affectées par la crise précisant les dépenses liées à leur réhabilitation devant être défiscalisées	100			
	Identification et réhabilitation des services publics affectés par la crise	Les services publics affectés par la crise sont réhabilités		% services publics affectés par la crise réhabilités	20 000			
	Poursuite de la mise en œuvre du projet sucrier de Markala et de N'SUKALA	Un partenaire stratégique est identifié pour le PSM		Date de l'identification du partenaire stratégique pour le PSM et ses principales caractéristiques	120			
		Le problème de terre de N'SUKALA est résolu		Date du constat de résolution du problème de terre de N'SUKALA				
	Poursuite de la procédure de création du Fonds de Garantie du Secteur Privé.	L'accès des opérateurs économiques au crédit bancaire est facilité		Degré d'appréciation de l'accès des opérateurs économiques au crédit bancaire	10 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Opérationnalisation du Conseil Supérieur du Secteur Privé et mise en place du Secrétariat Technique permanent de la Loi d'Orientation du Secteur Privé	Le Conseil Supérieur du Secteur Privé et le Secrétariat Technique permanent de la Loi d'Orientation du Secteur Privé sont opérationnels		Date de mise en œuvre opérationnelle du CSSP et du STP de la Loi d'orientation du Secteur privé	510			
	Opérationnalisation du Guichet unique électronique du commerce extérieur et des transports (GUECET) et du TRIE unique entre le Mali et le Sénégal	Le Guichet unique électronique du commerce extérieur et des transports (GUECET) et le TRIE unique entre le Mali et le Sénégal sont opérationnels		Date de mise en œuvre opérationnelle du GUECET et du TRIE unique entre le Mali et le Sénégal	3 500			
	Apurement progressif des instances de paiement au Trésor Public en faveur des entreprises	Les instances de paiement au Trésor Public en faveur des entreprises sont réduites		Durée moyenne (pondérée) des instances de paiement au Trésor Public en faveur des entreprises	85 000			
	Audit de la dette intérieure	La dette intérieure est auditée		Date de l'audit de la dette intérieure	50			
	Apurement progressif des instances de paiement de la dette extérieure	Les instances de paiement de la dette extérieure sont apurées		Date d'apurement définitif des instances de paiement de la dette extérieure	29 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Indemnisation des victimes de la crise et :	Les victimes de la crise sont identifiées et les sinistres sont évalués		Degré d'appréciation de l'identification complète des victimes de la crise	10 000			
	- adoption de la loi sur l'indemnisation ;							
	- mise en place de la Commission d'indemnisation ;			Date d'adoption de la loi sur l'indemnisation ;				

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	- recensement des victimes ;			Date de mise en place de la Commission d'indemnisation ;				
	- évaluation des sinistres et détermination des modalités de prise en charge.			Date de fin du recensement des victimes ;				
				Date de fin d'évaluation des sinistres et de détermination des modalités de prise en charge				
	Mise en œuvre des mesures d'allègements fiscaux inscrites dans l'annexe fiscale de la Loi de Finances 2013 :	Les mesures d'allègements fiscaux sont rendues effectives		Date de prise d'effet des mesures d'allègements fiscaux	5 000			
	- suppression de l'ADIT ;							
	- baisse du taux de l'I/S de 35% à 30% ;			(ou				

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	- introduction du taux réduit de la TVA de 5% ;			date de prise d'effet de chacune d'elle si dates différentes)				
	- suppression de la retenue TVA au niveau du secteur privé ;							
	- baisse du taux de l'impôt sur les revenus fonciers de 15% à 12% ;							
	- mise en place d'un mécanisme de remboursement des crédits TVA en faveur des entreprises ;							
	- baisse du taux de la Taxe sur les plus values de cession immobilière de 25% à 5%							
	Examen au cas par cas des arriérés fiscaux dus par les entreprises des régions du Nord	Les arriérés fiscaux dus par les entreprises sont allégés		Date de décision d'allègement des arriérés fiscaux dus par les entreprises	3 000			
3. AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS	Initiation d'Activités Génératrices de Revenus pour les personnes déplacées	Le pouvoir d'achat des personnes déplacées est	avr-13	% de personnes déplacées dont le pouvoir d'achat s'est amélioré	80 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
		amélioré						
	Réalisation d'actions de développement sur les sites de retour		Avril-déc 2013	Nombre d'actions de développement réalisées sur les sites de retour	3 000			
	Mise en place d'un fonds de secours humanitaire (FSH) et 1 système de financement actions humanitaires	Les ressources pour l'assistance et la protection des personnes et communautés affectées par la situation humanitaire sont mobilisées	avr-13	Date de mise en place du Fonds de Secours Humanitaire	5 000			
				Date de mise en place du système de financement d'actions humanitaires				
	Mobilisation de ressources pour les catastrophes		avr-13	Degré de mobilisation des ressources en cas de catastrophes	3 000			
	Création d'un système national d'observations des catastrophes		2013-2014	Date de création du système national d'observations des catastrophes	5 000			
	Détermination d'un profil de risques pour le pays, actualisation constante		2013-2014	Dates de disponibilité du profil de risque pour le pays (création, mises à jour)	900			
	Création de base de données informatique des situations humanitaires	Les capacités nationales de réponse aux préoccupations d'ordre humanitaire sont renforcées pour une gestion efficace et efficiente	Avril-déc 2013	Date de disponibilité de (la maquette de) la base de données informatiques des situations humanitaires	2 000			
	Elaboration des outils standardisés et collecte de données pour renseigner la base de données		Avril-déc 2013	Date de disponibilité (des données renseignées) de la base de données informatique des	1 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
				situations humanitaires				
	Evaluation des besoins et quantités de produits pour l'assistance et la protection des personnes affectées		avr-13	Date de disponibilité du rapport d'évaluation des besoins et quantité de produits pour l'assistance et la protection des personnes affectées	900			
	Mise à disposition de matériels/équipements pour les déplacés		mai-juin 2013	% personnes déplacées ayant reçus des matériels/équipements	12 000			
	Mobilisation des stocks de besoins de première nécessité et suivi de la situation		mai-juin 2013	Degré d'appréciation de la mobilisation des stocks de besoins de première nécessité	15 000			
				Degré de satisfaction de la situation observée				
	Appel de fonds Extérieur pour soutenir les efforts de solidarité		mars-13	Date d'appel de fonds extérieur pour soutenir les efforts de solidarité	50 000			
	Organisation technique de l'aide humanitaire (convois de vivres)		Avril-déc 2013	Degré d'appréciation de l'organisation technique de l'aide humanitaire	8 000			
	Mise en place et renforcement du mécanisme national de réponse humanitaire		Avril-déc 2013	Date de mise en place ou/et de renforcement du mécanisme national de réponse humanitaire	2 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Mise en place et renforcement de mécanisme de financement de l'action humanitaire (AH)		Avril-déc 2013	Date de mise en place ou/et de renforcement du mécanisme de financement de l'action humanitaire (AH)	4 000			
	Coordination et gestion de l'action humanitaire (AH) par le département		Avril-déc 2013	Degré d'appréciation de la coordination et de la gestion de l'action humanitaire par le département	200			
4. RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ	Création et opérationnalisation de la justice transitionnelle au Mali.	Le dispositif institutionnel et répressif en matière de droits de l'Homme est renforcé.	Avril-déc 2013	Degré d'appréciation du renforcement du dispositif institutionnel et répressif en matière de droits de l'Homme	7 000			
	Création et opérationnalisation du pôle judiciaire antiterroriste au TPI C.VI de Bamako.	Le dispositif institutionnel et répressif en matière de lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux est renforcé.	Avril-déc 2013	Degré d'appréciation du renforcement du dispositif institutionnel et répressif en matière de lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux	50 000			
	Coopération judiciaire avec la CPI conformément aux engagements du Mali résultant du Statut de Rome ratifié.	Les personnes impliquées dans les violations graves des droits de l'Homme identifiées et poursuivies.	Avril-déc 2013	% de personnes impliquées dans les violations graves des droits de l'Homme effectivement identifiées et poursuivies	3 000			
	Renforcement des moyens opérationnels dans le cadre de l'information judiciaire ouverte au TPI C.III de Bamako.	Les violations des droits de l'Homme et les actes de terrorisme sont poursuivies et les	Avril-déc 2013	% d'auteurs d'actes de violations des droits de l'Homme et les actes de terrorisme poursuivis et rigoureusement	7 000			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
		auteurs rigoureusement réprimés.		réprimés				
5. INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Élaboration et adoption de la loi portant répression de l'enrichissement illicite au Mali.	Les ressources publiques sont mieux préservées par la mise en œuvre du Plan National de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière.	Avril-déc 2013	Date de publication au JO de la loi portant répression de l'enrichissement illicite au Mali.	20			
Sous-Total Autres Missions de la Feuille de Route					501 320			

Actions d'urgence humanitaire et de développement sur 2013-2014 complémentaires de la Feuille de Route

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Période de réalisation	Indicateurs de suivi-Evaluation	Coût total en millier de francs	Moyen de réalisation	Ministère responsable	Autres Ministères et Structures impliqués
APPPUYER LES UNITES DE PRODUCTION	poursuivre les subventions d'intrants pour les productions qui ont le meilleur impact sur l'emploi et la balance des paiements (riz, maïs, blé, sorgho, mil, niébé) en prenant en compte les aspects environnementaux		juin-13	Taux d'accroissement des superficies ayant bénéficié d'intrants subventionnés,	80 000		MA/MEFB/PT F	
				Taux d'accroissement de la production de ces superficies,				
				Taux d'accroissement des rendements de ces superficies,				

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
				% de producteurs ayant accès aux intrants agricoles subventionnés				
	Constitution d'un stock de sécurité de 120 000 tonnes d'aliments bétail		2013-2014	Quantité d'aliment bétail stockée	17 000		CSA, MA, MEFB, PTF	
	Organisation et participation aux manifestations de promotion commerciale des produits artisanaux		2013-2014	Nombre de manifestations organisées	500		MAT, MAECI, MEFB	
	Organisation de Formations dans les filières porteuses		2013-2014	Nombre de sessions de formation par apprentissage des apprenants,	140 000		MEFP/PTF	
				Nombre de sessions de formation qualifiante ou continue des apprenants				
	Faciliter l'insertion socio économique des femmes et des jeunes		2013-2014	Nombre de jeunes sortants des centres de formation équipés, Nombre d'appui aux associations féminines	10 000		MTFPRI, MEFP, MFPFE, MEFB, PTF	
Sous Total					237 500			
REHABILITER infrastructures de base (routes, bâtiments publics, infrastructures d'assainissement et énergétiques)	Construction de l'autoroute Bamako-Ségou phase 1 (228 km)		2013-2014	Nombre de kms d'autoroute construits	75 500		MET/PTF	
	Réhabilitation des infrastructures d'énergie électrique	Les infrastructures sont réhabilitées	2013-2014	Taux de réhabilitation des infrastructures électriques	3 000	Budget national, EDM-SA	MEE	MEFB,

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
		pour assurer la continuité du service public de l'électricité		(centrales et réseaux de distribution)		Et PTF		EDM-SA
	Réhabilitation des infrastructures d'eau potable	Les infrastructures sont réhabilitées pour assurer la continuité du service public d'eau potable	2013-2014	Taux de réhabilitation des infrastructures d'eau potable (ouvrages et équipements)	800	Budget national,	MEE	MEFB,
						SOMAPEP,		SOMAPEP,
						SOMAGE		SOMAGEP
						et PTF		
	Réalisation de l'interconnexion Mali- Côte d'Ivoire		2013	Taux d'exécution	19 000	BN, PTF	MEE MAECI, PTF	
	Mise en place de cantines et de dortoirs en milieu rural pour le maintien des élèves des écoles publiques et communautaires		2013-2014	Nombre de cantines scolaires, de dortoirs construits et fonctionnels	1 200	BN, PTF	MEAPLN, MATDAT, MEFB, PTF	
	Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé notamment les services de PF		2013-2014	% d'équipes fonctionnelles offrant les services de PF en stratégie avancée	2 000	BN, PTF	MS, MFPFE, MATDAT, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Construction et réhabilitation de salle de classe dans les écoles existantes pour prendre en compte les spécificités des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans le programme de construction de salles de classe		2013-2014	Nombre de salles aménagées à besoins éducatifs spéciaux	600	BN, PTF	MEAPLN, MAHSPA, PTF	
	Construction et équipement de 5000 salles de classe par an dans les premier et second cycles, en ciblant les zones les plus insuffisamment couvertes sur la base de la carte scolaire		2013-2014	Nombre de salles de classe construites par an et par zone de la carte scolaire	110274	BN, PTF	MEAPLN, MEFB, PTF	
	Construction et équipement des écoles secondaires (lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement technique, écoles d'enseignement professionnel) en ciblant les zones insuffisamment couvertes sur la base du Schéma Directeur des CT		2013-2014	Nombre d'établissement construits et équipés par type	9 900		MEAPLN, MEFB, PTF	
	Renforcement de la production alimentaire familiale à petite échelle et transferts sociaux		2013-2014	Taux de croissance de la production alimentaire familiale à petite échelle Taux de transferts sociaux	1 500		MA, CSA, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Réhabilitation et /ou réalisation de forages	L'accès à l'eau est amélioré.	2013-2014	Nombre de forages réhabilités ou réalisés	400	BN, PTF	MEA	MA
	Equipped des forages suite au vol par les groupes armés	L'accès à l'eau est rétabli.	2013-2014	Nombre de forages équipés		BN, PTF	MEA	MEE
	Aménagement de la route régionale Zantiebougou – Kolondieba – Frontière Côte d'Ivoire du Corridor Cu21	Renforcement de l'intégration économique régionale	2013 - 2014	Longueur de routes bitumées construites	40 000	BN, PTF	MET	MEFB, PTF
	Mise en place d'un programme d'appui aux producteurs agricoles pour la construction de micro barrages	La production agricole augmente tandis que l'insécurité alimentaire recule.		Nombre de microbarrages construits	65 000	BN, PTF	MEA	
Sous Total					224174			

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
AMPLIFIER LES ACTIONS HUMANITAIRES ET SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS TOUCHÉES PAR LA CRISE	Appui à la réinsertion socio-économique des personnes qui ont perdu tout ou partie de leurs moyens de subsistance (suivi sanitaire, psychologique et financier)		2013	% de personnes assistées (rapportées au nombre de personnes qui ont perdu tout ou partie de leurs moyens de subsistance)	3 000	BN, PTF	MTFPRI, MAHSPA, MS/MA, MEP, MEFB, PTF	
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'urgence de prise en charge des enfants enrôlés dans les conflits armés au Nord-Mali	Réinsertion économique des enfants enrôlés	2013-2014	% des enfants enrôlés ayant bénéficié d'une formation et d'un accompagnement	3 000	BN, PTF	MAH	MDAC, MATDAT, MEALN, MFPFE, MTFPRI
	Mise en place de filets sociaux Djigui Semeyiri	Recul de la pauvreté monétaire	2013-2014	Taux de pauvreté monétaire parmi les ménages ciblés	7 200	BN, PTF	MAH	MATDAT, MFPFE
	Réalisation d'un programme de transfert monétaire public en faveur des ménages les plus démunis		3T 2013	% des ménages les plus démunis couverts par le programme	6 000	BN, PTF	MEFB/PTF	
	Dotation des personnes handicapées et pauvres en appareillage	La situation des personnes handicapées s'améliore	2013-2014	% de personnes handicapées satisfaites en besoins d'appareillage	500	BN, PTF	MAHSPA, MS, MSIPC, PTF	
	Appui à la scolarisation et l'éducation de 10000 enfants handicapés		2013-2014	Nombre d'enfants handicapés scolarisés	20	BN, PTF	MEAPLN, MAHSPA, PTF	
	Renforcement de la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence notamment les tabous alimentaires, les mariages précoces, l'excision, la traite des enfants et la mendicité		2013-2014	% d'acteurs et de structures renforcées, Nombre de victimes identifiées,	1 000	BN, PTF	MAHSPA, MFPFE, MSIPC, PTF	
				% de victimes prises en charge				
	Suivi du marché des produits de première nécessité		2013-2014	% d'augmentation du prix des produits de première nécessité	3 500	BN, PTF	MCI/MEFB	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Généralisation des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (notamment en zone rurale, hors période agricole), rémunérés au salaire minimum		2013-2014	Nombre de jeunes formés par HIMO, Nombre d'ha de terres aménagées par HIMO, Nombre d'ha de forêt aménagées et restaurées par HIMO, Longueur de pistes rurales aménagées par HIMO)	75 000	BN, PTF	MEFP/PTF	
	Réhabilitation de pistes rurales via des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (notamment en zone rurale, hors période agricole), rémunérés au salaire minimum		2013-2014	Longueur de pistes rurales aménagées ou entretenues par HIMO	2000	BN, PTF	MET	
	Renforcement de la politique des cantines scolaires		2013-2014	% d'écoles fondamentales bénéficiant de cantines scolaires	4 000	BN, PTF	MEAPLN, MATDAT, MEFB, PTF	
	Renforcement des capacités du Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) et de ses comités régionaux, locaux et communaux		2013-2014	Taux d'exécution des recommandations du CNSA	4 460	BN, PTF	CSA, MATDAT, PTF	
	Augmentation du niveau des stocks nationaux à 100 000 tonnes de céréales, via le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE)		2013-2014	Niveau des stocks du SNS (sauf en 2012 (?), année pour laquelle le chiffre prévu inclut à la fois le SIE et le SNS)	14 000	BN, PTF	CSA, MATDAT, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Renforcement des capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles		2013-2014	Pourcentage de population en état d'insécurité alimentaire	15 318	BN, PTF	CSA, MATDAT, PTF	
	renforcement de la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)		2013-2014	Date de disponibilité des Rapports de mise en œuvre	130 049	BN, PTF	CSA, PTF	
	Meilleure surveillance de la croissance et du développement de l'enfant avec la prise en charge de la malnutrition aigue		2013-2014	Taux de malnutrition aiguë des enfants de moins de 5 ans en %, Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans en %, Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans en %, Taux d'anémie des enfants de moins de 5 ans	4 050	BN, PTF	MFPFE, MS, MAHSPA, PTF	
	Encouragement des pratiques appropriées d'alimentation du nourrisson et du jeune Enfant (Achats d'Aliments Prêts à l'Emploi et de compléments de micronutriments, etc.)		2013-2014	Taux d'anémie chez les femmes en âge de procréer en %	1 200	BN, PTF	MFPFE, MS, MAHSPA, PTF	
				Degré d'utilisation des aliments prêts à l'emploi et de compléments de micronutriments		BN, PTF		
	Renforcement du dispositif de lutte contre les carences en micronutriments (Suppléments en vitamine A et distribution de déparasitant, Fortification des aliments (adoption de lois)		2013-2014	Taux de couverture des suppléments en vitamine A chez les enfants de 6 mois à 5 ans	1 800	BN, PTF	MFPFE, MS, MAHSPA, PTF	
	Renforcement des actions de Nutrition maternelle et infantile		2013-2014	Taux d'allaitement maternel exclusif des moins de 6 mois en %, Score de	660	BN, PTF	MFPFE, MEAPLN, MAHSPA, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
				consommation et de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans				
	Renforcement de la Communication en Nutrition Pour le Développement		2013-2014	Nombre de messages en matière de nutrition	1 260	BN, PTF	CSA, MC, MS, PTF	
	Prévention et réaction adéquate face aux situations d'urgence		2013-2014	Taux de prise en charges des situations d'urgence	900	BN, PTF	CSA, MATDAT, PMSIPC, PTF	
	Amélioration de la formation des spécialistes en Nutrition et mener la recherche appliquée dans le domaine de la Nutrition		2013-2014	Nombre de spécialistes en Nutrition formés ou recyclés	1 050	BN, PTF	MEFP, MEAPLN, MS, PTF	
				Nombre de travaux de recherche publiés dans le domaine de la nutrition.		BN, PTF		
	Renforcement de la participation communautaire en faveur de la Nutrition		2013-2014	% de la population locale sensibilisée aux questions de nutrition	1 260	BN, PTF	MEFP, MATDAT, MS, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Promotion de la sécurité sanitaire des aliments		2013-2014	Taux de contrôle (?)	300	BN, PTF	MS	
	Renforcement de l'accessibilité aux soins sur la base de la carte sanitaire actualisée		2013-2014	Pourcentage de la population ayant accès au PMA dans un rayon de 5km, Taux d'utilisation des services	17 000	BN, PTF	MS/PTF	
	Renforcement de la mise en œuvre des Soins Essentiels dans la Communauté (SEC) dans les régions		2013-2014	%de sites d'ASC fonctionnels (par rapport au nombre total prévu) par région	20 400	BN, PTF	MS, MATDAT, PTF	
	Réduction du risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant		2013-2014	Pourcentage de femmes enceintes séropositives à qui l'on a administré des antirétroviraux pour réduire le risque de transmission mère-enfant	1 219	BN, PTF	MS/PTF	
	Renforcement de la prise en charge et de l'accès aux soins et aux traitements des PVVIH et Amélioration l'accès au traitement ARV des enfants		2013-2014	Pourcentage d'adultes atteints d'une infection à VIH parvenue à un stade avancé sous association d'antirétroviraux ; Pourcentage d'enfants atteints d'une infection à VIH parvenue à un stade avancé sous association	5 229	BN, PTF	MS/PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
				d'antirétroviraux				
	Appui à la prise en charge des enfants affectés et/ou infectés par le VIH		2013-2014	Pourcentage d'orphelins et d'enfants vulnérables (0-17 ans) vivant dans des foyers bénéficiant d'une aide extérieure gratuite pour leur prise en charge	400	BN, PTF	MS, MAHSPA, PTF	
Sous total					325 775			

CONSOLIDER LA REFORME DE L'ETAT	Optimisation des recettes de l'Etat de façon durable, notamment en mettant en œuvre le programme de transition fiscale	Hausse de la part des recettes fiscales dans le budget national	2013-2014	Part des recettes fiscales dans le budget national	5 000	BN, PTF	MEFB	
	Amélioration de la qualité de préparation et d'exécution du budget de l'Etat conformes aux normes internationales	Hausse de la part du budget de l'Etat dont la qualité de préparation et d'exécution est améliorée en conformité aux normes internationales	2013-2014	Part du budget de l'Etat dont la qualité de préparation et d'exécution est améliorée en conformité aux normes internationales	2 500		MEFB	
	Renforcement de la décentralisation et la déconcentration par un système de gestion des	Hausse et meilleure prévisibilité des ressources des	2013-2014	Taux d'accroissement des ressources des Collectivités Territoriales	2 200	BN, PTF	MEFB, MATDAT, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	finances publiques adéquat	Collectivités Territoriales		Degré d'amélioration de leur prévisibilité		BN, PTF		
	Responsabilisation des acteurs de la gouvernance financière et accroître la transparence et la visibilité de la gestion des finances publiques	Meilleure disponibilité des informations relatives à la gestion des finances publiques	2013-2014	Degré d'appréciation de la disponibilité des informations relatives à la gestion des finances publiques	2 600	BN, PTF	MEFB	
	Amélioration de la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière à travers la mise en œuvre efficiente du PAGAM-II		avr-13	Taux d'exécution du PAGAM II	15 000	BN, PTF	MEFB/PTF	
	Accélération de la mise en œuvre la Stratégie nationale de contrôle interne		2013-2014	Nombre de rapports produits	2000	BN, PTF	MEFB, PTF	
				Degré d'appréciation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de contrôle interne		BN, PTF		
	Renforcement des capacités humaines et matérielles des structures de contrôle (CGSP, Inspections ministérielles, DNCF, CCS/SFD, SC-CS, PEF, BVG, et Commission des Finances de l'Assemblée Nationale)		4T 2013	% de structures de contrôle dont les capacités humaines et matérielles ont été renforcées	2000	BN, PTF	MEFB	
				Degré d'appréciation du renforcement des capacités humaines et matérielles des structures de contrôle		BN, PTF		

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Créer la structure de gestion de la fonction publique des collectivités territoriales décentralisées		2013-2014		2000	BN, PTF	MATDAT	AMM, ACCM et ARM
	Systématiser l'appui et les démarches de transfert des compétences et des ressources par le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de l'appui à la Décentralisation et à la Déconcentration		2013-2014		10000	BN, PTF	MATDAT, Tous Ministères	
	Renforcer les capacités des agents et élus des collectivités territoriales		2013-2015		15000	BN, PTF	MATDAT	
	Equipement des CT		2013-2016		35000	BN, PTF		
	Renforcement des capacités de l'administration, suite aux dommages subis en 2012		2013-2017		25000	BN, PTF		
Sous-Total					93 300			

PROMOUVOIR LA PAIX ET LA JUSTICE DURABLE	Encouragement du dialogue intra et intercommunautaire	Les communautés vivent ensemble dans la diversité culturelle, ethnique et religieuse	août-déc 2013	% rencontres effectives et efficaces de concertation (par rapport à l'ensemble du nombre de rencontres de concertations)	50	BN	MATDAT	MAHSPA/MJ/MSIPC
	Lutte contre l'impunité	Tout le monde est égal devant la justice	2013-2014	% des actes d'impunité identifiés sanctionnés	100	BN	MJ	MJ/MEFB/MSIPC, MATDAT

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Poursuite des auteurs de tous les actes de violation des droits humains et en particulier les violences faites aux femmes et aux enfants	Les actes sont posés pour la poursuite des auteurs de violation des droits de l'Homme	juin 2013-2014	%d'auteurs de tous les actes de violation des droits humains poursuivis par les juridictions compétentes.	2 000	BN, PTF	MJ	MEFB/MSIPC
	Promotion de la participation des enfants à l'éducation civique, morale et citoyenne		2013-2014	Date de disponibilité de la Cartographie des structures de participation des enfants, Nombre d'enfants et de familles formés	350	BN, PTF	MAHSPA, MEAPLN, MFPFE, MSIPC, PTF	
	Promouvoir les activités de loisirs et socioculturelles en faveur des enfants	Les enfants sont épanouis	2013-2014	Nombre de structures créées,	1 200	BN, PTF	MAHSPA, MEAPLN, MFPFE, PTF	
				Nombre d'activités de loisirs initiées		BN, PTF		
	Renforcement de la justice pour mineurs	Les mineurs sont protégés par la justice.	2013-2014	% de personnel formé, % de juridictions équipées,	400	BN, PTF BN, PTF	MAHSPA, MJ, MFPFE, MSIPC, PTF	
	Accroissement de l'accès des femmes et des hommes à des services judiciaires d'accueil et d'informations efficaces et		2013-2014	Nombre de services d'accueil créés, renforcés et opérationnels ;	350	BN, PTF	MFPFE, MJ, MAHSPA, MEFB, MSIPC, PTF	
	Délivrance de l'assistance juridique et judiciaire des personnes démunies notamment les femmes et les populations déplacées.			Nombre de femmes démunies qui ont bénéficié d'une assistance juridique et judiciaire				
	Restauration des valeurs de tolérance, de pardon à travers le cousinage afin d'éviter des exactions de vengeances		2013-2014	Nombre de concertations	2 000	BN, PTF	MCulture, MEAPLN, MJ, MAHSPA	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Réunions de sensibilisation, de dialogue, afin de tirer toutes les leçons de la crise et repartir sur une nouvelle bases conformément à nos valeurs traditionnelles et aux principes démocratiques	Acte officiel disponible	2013-2014	Date de publication au J.O. de l'Acte officiel	2 000	BN, PTF	MAHSPA, MATDAT, MSIPC, MC, MJS	
	Renforcement des capacités et sensibilisation de la famille judiciaire dans les domaines des infractions économique, terrorisme et cyber criminalité, sur les procédures rapides, les droits humains et la déontologie		2013-2014	Nombre de magistrats formés	600	BN, PTF	MJ/PTF	
	Opérationnalisation des bureaux d'assistance judiciaire au sein de toutes les juridictions		2013-2014	Nombre bureaux d'assistance fonctionnel	150	BN, PTF	MJ/PTF	
	Accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action issu des Etats Généraux de la Lutte contre la Corruption et la délinquance financière		2013-2014	Nombre de rapports produits	400	BN, PTF	MJ, Tous Départements	
				Degré d'appréciation de la mise en œuvre du Plan d'Action				
	Réhabilitation et valorisation du patrimoine culturel endommagé	Le patrimoine culturel est réhabilité et valorisé, notamment les mausolées et les manuscrits de Tombouctou.	2014	Nombre de mausolées réhabilités, Nombre de manuscrits numérisés et archivés	40 000	BN, PTF	Mculture	
Sous-Total					49600			

PREPAPER LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITABLE DU	Renforcement des capacités d'accueil des IFM et des		2013-2014	% d'établissements réhabilités par type,	2 000	BN, PTF	MEAPLN, MEFB, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
PAYS	établissements secondaires			Nombre d'établissements construits et équipés par type				
	Recrutement d'enseignants suffisants au niveau du primaire et du secondaire en privilégiant l'embauche de femmes enseignantes		2013-2014	Nombre d'enseignants par niveau et par sexe	175 229	BN, PTF	MEAPLN, MEFB, PTF	
				Ratio élèves/maître par niveau				
	Renforcement du programme des Personnes Agées par la prise en charge sociale et médicale de 5000 personnes âgées		2013-2014	Date de disponibilité du rapport d'évaluation de l'ancien plan,	70	BN, PTF	MAHSPA, MSIPC, PTF	
				Nombre de personnes âgées prises en charge				
	Renforcement du programme de développement social urbain		oct-13	% d'ouvrages réalisés et	60	BN, PTF	MAHSPA, MSIPC, PTF	
				%AGR financées				
	Mise en place d'un système de protection sociale pour les populations du monde rural		2013-2014	% de la population rurale couverte par un système de protection sociale	700	BN, PTF	MAHSPA, MEAPLN, MFPFE, MSIPC, MA, PTF	
	Transformation des écoles communautaires en écoles publiques		2013-2014	% d'écoles communautaires transformées et appuyées	1200	BN, PTF	MEAPLN, MATDAT, MEFB, PTF	
	Valorisation des capacités de la Diaspora Malienne		2013-2014	Montant des transferts des migrants,	600		BN, PTF	MAECI, MEFB, PTF
				Nombre d'entreprises créées et d'emplois créés,				
				Nombre d'experts mobilisés dans le cadre du transfert des compétences				

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Généralisation de la Planification et la Budgétisation sensible au genre (PBSG) dans l'ensemble des secteurs.		2013-2014	% de budgets sectoriels sensibles au genre	300	BN, PTF	MEFB, MFPFE, PTF	
	Appui à la stratégie Nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé.		2013-2014	Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé	6 000		MAHSPA/MS/PTF	
	Poursuite de la mise en œuvre régulière du CSCR (revues)	Les actions prévues sont réalisées	juin 2013 et juin 2014	Rapports annuels de mise en œuvre du CSCR disponibles	100	BN, PTF	MEFB	Tous Ministères
	Poursuivre la réforme du Système Statistique National	Le reforme du système statistique est achevée par l'adoption du reste des textes et actes officiels	2013 & 2014	Date d'adoption des textes et actes officiels du SDS	3600	BN, PTF	MEFB	Tous Ministères
		Les grandes opérations statistiques sont réalisées		Taux de réalisation des activités programmés dans le Schéma Directeur de la Statistique				
	Restauration des terres dégradées		2013-2014	% de superficies restaurées	2 000	BN, PTF	MA/PTF	
	Renforcement de la gouvernance du système pharmaceutique, en vue d'améliorer les performances des services clés en charge de la mise en œuvre de la Politique nationale pharmaceutique		2013-2014	Taux de disponibilité des médicaments du panier ; Coût moyen de l'ordonnance	32 000	BN, PTF	MS/PTF	
	Renforcement de la maîtrise du développement et la		2013-2014	Ratio personnel soignant par habitants,	17 000	BN, PTF	MS/PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	gestion des ressources humaines pour une plus grande équité et la performance du personnel sanitaire			Taux de structures de santé disposant du personnel minimum requis au niveau des Cscm et Csref				
	Développement de l'approche globale d'amélioration de la qualité des prestations		2013-2014	Taux CPN4,	20 000	BN, PTF	MS/PTF	
				Taux d'accouchement assisté /personnel qualifié,				
				Taux de structure disposant d'un système de référence/évacuation opérationnel				
	Développement d'un système efficace et efficient de gestion et de maintenance des équipements sanitaires		2013-2014	Nombre de contrats de maintenance signés dans les EPH et à la DFM	6 000	BN, PTF	MS/PTF	
	Renforcement de l'ancrage des Etablissements Hospitaliers et assimilés dans le système de santé pour accroître leur efficacité et leur rentabilité		2013-2014	Taux de malades référés/évacués,	50 000	BN, PTF	MS/PTF	
				Taux de mortalité intra hospitalière				
	Consolidation des acquis du Renforcement institutionnel, de la décentralisation dans le secteur de la santé		2013-2014	Taux de districts disposant d'un Plan quinquennal de Développement Sanitaire et Social de Cercle,	40 000	BN, PTF	MS, MATDAT, PTF	

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
				Taux d'EPH et assimilés disposant de Projet d'Etablissement actualisé				
	Renforcement de l'utilisation des préservatifs		2013-2014	Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans ayant eu des rapports sexuels avec plus d'un partenaire au cours des 12 derniers mois déclarant avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel	2 058	BN, PTF	MS/PTF	
	Renforcement du dispositif le dépistage volontaire au VIH eu au SIDA		2013-2014	Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans ayant subi un test VIH au cours des 12 derniers mois et qui en connaissent le résultat, Pourcentage, parmi les populations les plus à risque de personnes ayant subi un test VIH au cours des 12 derniers mois et qui en connaissent le résultat	2 087		MS/PTF	
	Améliorer l'assainissement à travers: . Tenue des réunions d'information et de sensibilisation . Mise en œuvre des journées	Campagne de communications entreprises .22 localités assainies . Site de	Avril-déc 2013	Nombre de campagnes de communication d'entreprises Nombre de localités assainies Nombre de faits	6 000	BN, PTF	MEA	MS MATATD MAHSPA

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	de communication .Acquisition du petit matériel d'assainissement .Organisation des campagnes de nettoyage .Conditionnement et transport des emballages et fûts des pesticides de Gao	déversement des pesticides de Gao dépollué		gestuels évacuées				
	Evacuer 9 dépôts de transit à Bamako	Evacuation de 262611m3 de déchets solides vers la décharge finale	Avril-déc 2013	Volume de déchet solides évacués dans la décharge finale		BN, PTF	MEA	MS MATATD MAHSPA
	Protection des canaux d'alimentation des lacs et mares l'ensablement à Tombouctou et Gao par la fixation mécanique et biologique des dunes	canaux d'alimentation des lacs et mares à Tombouctou et Gao sont protégés	2013-2014	Nombre d'ha protégés	250 000	BN, PTF	MEA	MA, MEP
		600 ha protégés		Nombre d'ha protégés				
	Reprise des travaux de protection de certaines parties du fleuve menacées d'ensablement	500 ha protégés	2013-2014	Nombre d'ha protégés		BN, PTF	MEA	MEE, MET
	Réalisation de plantations de protection des berges sur le canal de navigation Koriomé-Kabara	Plantations de protection des berges sur le canal de navigation Koriomé-Kabara sont réalisées	2013-2014			BN, PTF	MEA	MET
		50 ha de berge protégés		Nombre d'ha protégés				
	Protection contre l'ensablement du canal Kadhafi reliant Kabara à Tombouctou	canal Kadhafi reliant Kabara à Tombouctou est protégé	2013-2014			BN, PTF	MEA	
		150 ha protégés		Nombre d'ha protégés				

Objectifs	Actions	Résultats	Période de	Indicateurs de suivi-	Coût	Moyen de	Ministère	Autres
	Protection des routes	routes protégées	2013-2014		613 404	BN, PTF	MEA	MET
		250 ha de route protégés		Nombre d'ha protégés				
	Protection des périmètres irrigués	périmètres irrigués protégés	2013-2014	% de périmètres irrigués protégés		BN, PTF	MEA	MAHSPA
		300 ha d'habitat protégés		Nombre d'ha protégés				
	Sensibilisation des collectivités à la gestion des conflits en matière de forêts et de faune	la gestion participative des collectivités à la gestion des ressources forestières et fauniques est assurée	2013-2014	Degré d'appréciation de la gestion participative des collectivités à la gestion des ressources forestières et fauniques		BN, PTF	MEA	MEE
Sous-Total					613 404			

Total global					2 849 428			

Annexe 2 : Mécanismes de Gestion de la crise

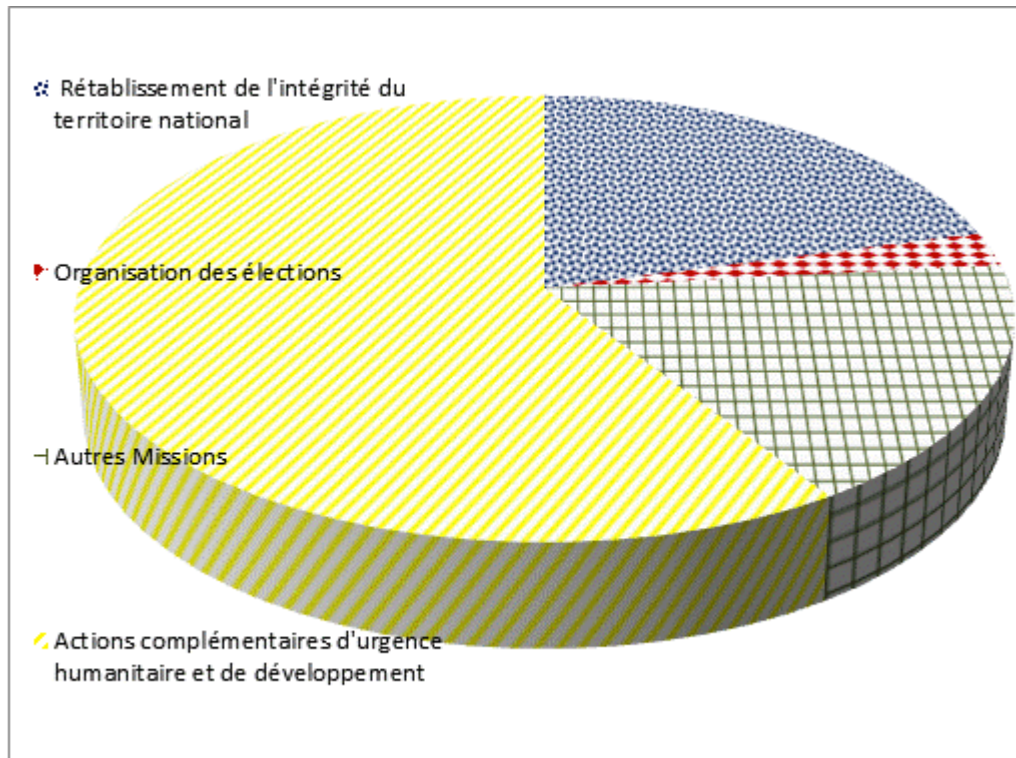
Diverses mesures ont été prises dans le cadre de la gestion de la crise, portant notamment sur :

- l'Accord cadre signé le 6 avril 2012 entre la CEDEAO et le CNRDRE ;
- l'investiture le 12 avril 2012 du Président de l'Assemblée Nationale comme Président de la République par intérim ;
- la nomination du Premier ministre de transition, Décret n°2012-193/P-RM du 17 avril 2012, portant nomination du Premier ministre,
- la mise en place du premier Gouvernement de la transition de 24 membres, dirigé par le Premier ministre Cheick Modibo DIARRA, Décret n°2012-194/P-RM du 24 avril 2012, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- l'élaboration en juin d'un projet de feuille de route sur la base des deux missions principales de la transition : la gestion de crise dans le Nord du Mali et l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques ;
- la mise en place du deuxième Gouvernement de la transition de 32 membres, dirigé par le Premier ministre Cheick Modibo DIARRA, Décret n°2012-479/P-RM du 20 août 2012, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- la dissolution du CNRDE et création par loi en août 2012 d'un organe de réformes et de renforcement des forces armées et de sécurité, dénommé Comité militaire de suivi de la réforme des forces de défense et de sécurité ;
- les échanges en août 2012 entre les autorités militaires nationales et les autorités militaires de la CEDEAO sur les modalités d'appui de la communauté internationale au Mali ;
- la requête du Président de la République par intérim du Mali, le 4 septembre 2012 pour une intervention militaire de la CEDEAO en vue de libérer le Nord du Mali ;
- la demande du Premier ministre le 26 septembre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies autorisant, sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'intervention d'une force militaire internationale afin d'aider l'armée malienne à reconquérir les régions du Nord occupées ;
- la démission du Premier ministre Cheick Modibo DIARRA, le 10 décembre 2012 ;
- la nomination d'un nouveau premier Ministre par le Président de la République Décret n° 2012-708/P-RP du 11 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Diango Cissoko Premier ministre ;
- la mise en place du troisième gouvernement de transitions, Décret n° 2012-710/P-RP du 15 décembre 2012, portant nomination des membres du Gouvernement avec 30 membres ;
- l'adoption d'une résolution (2085) du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour l'intervention armée au Nord du Mali ;
- l'intervention rapide de l'armée française (opération serval) le 11 janvier 2013, à la demande du Président de la République pour stopper l'avancée des terroristes vers le sud du Mali,
- la récupération, sécurisation et contrôle des principales localités occupées par l'armée malienne, appuyée par l'armée française ;
- l'arrivée de certains contingents des troupes africaines (Togo, Niger, Burkina Faso, Tchad, Sénégal, etc.) pour aider l'armée malienne à sécuriser le Nord.

Sur le plan des finances publiques, la crise a eu comme conséquence un ajustement budgétaire (baisse des recettes budgétaires avec comme conséquence une réduction de 600 milliards de FCFA des dépenses publiques).

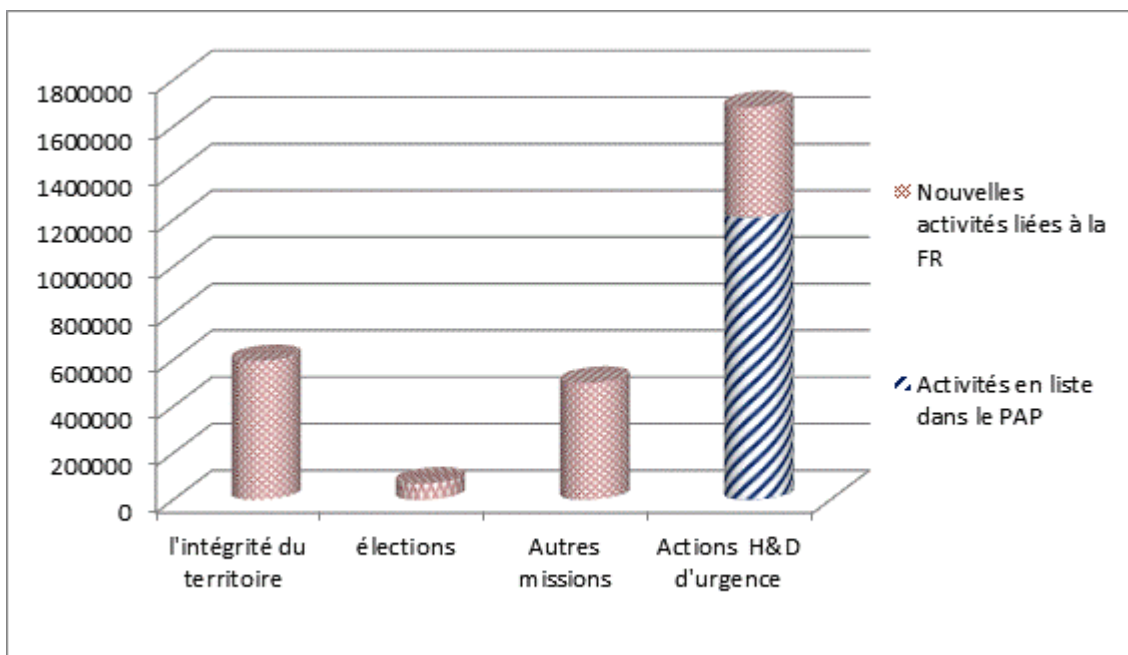
Annexe 3 : comparaison des d'actions qui concourent directement et à court terme pour maintenir ou améliorer les indicateurs de développement humain

Figure 1: Coûts relatifs du PAPU 2013-2014 selon les missions



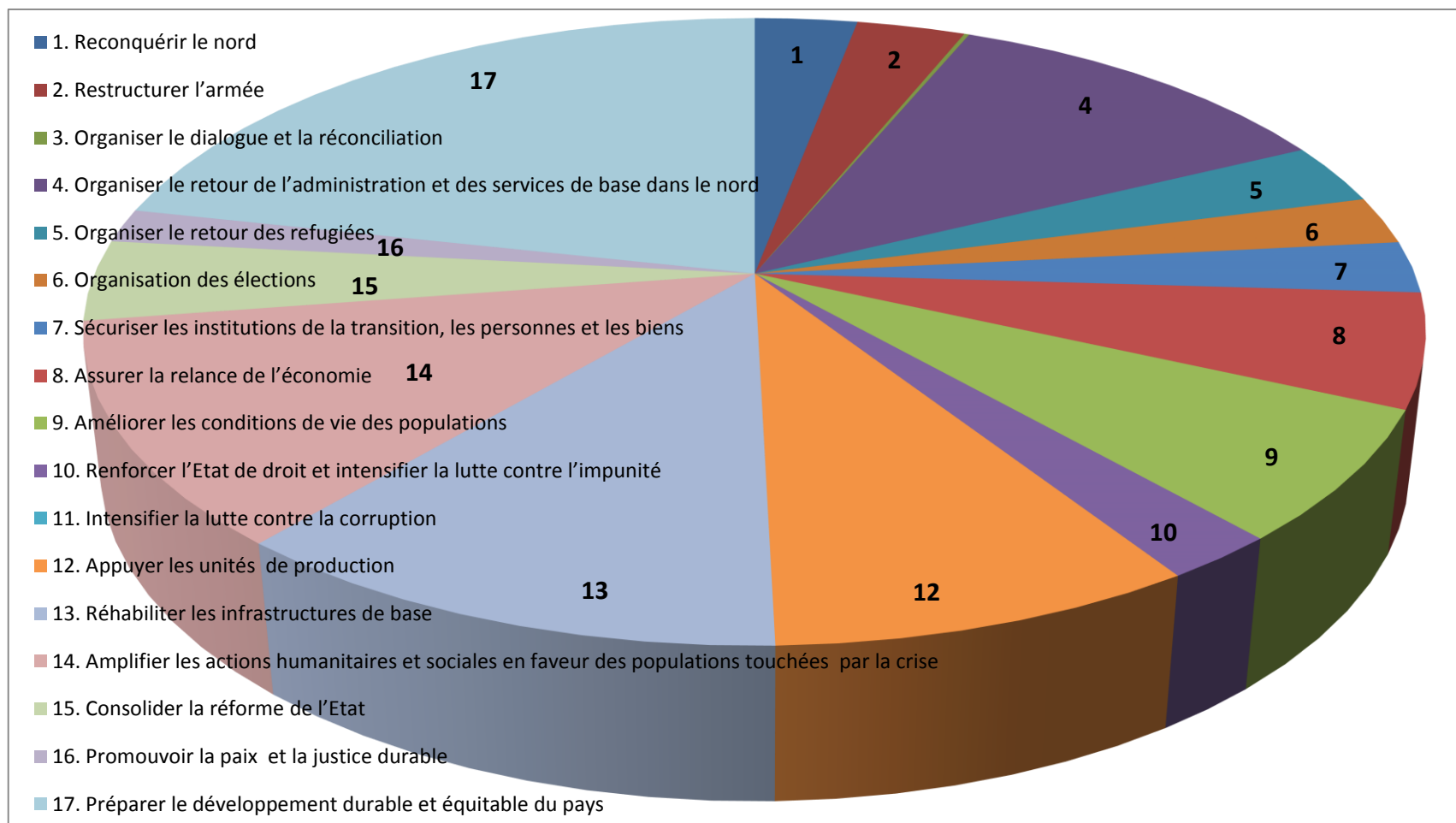
Sources: Gouvernement du Mali.

Figure 2: Cout du PAPU 2013-2014 par mission et selon la source de l'activité (PAP, feuille de route, en millions de FCFA)



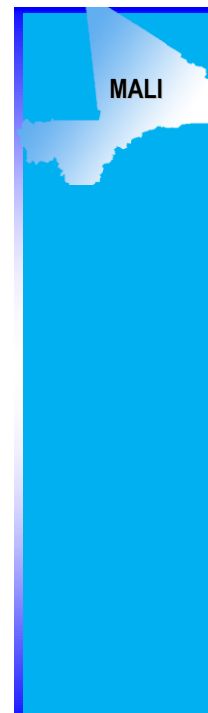
Sources: Gouvernement du Mali

Figure 3: Coûts relatifs du PAPU 2013-2014 selon l'objectif



Sources: Gouvernement du Mali.

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE
ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
CSCRP 2012-2017**

28 DECEMBRE 2011

« UN MALI EMERGENT, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE POUR TOUS »

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	4
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	8
LISTE DES ENCADRES	8
AVANT PROPOS	9
PRESENTATION DU MALI	11
RESUME EXECUTIF	12
INTRODUCTION.....	15
CHAPITRE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	17
I.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011	17
I.1.1. OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET DOMAINES PRIORITAIRES.....	17
I.1.2. RESULTATS ATTEINTS	17
I.2. PRINCIPALES LEÇONS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011	26
I.2.1 SUCCES ET OPPORTUNITES	26
I.2.2. CONTRAINTES	28
CHAPITRE II : DEFIS, VISION ET CHOIX STRATEGIQUES DU CSCRP 2012-2017	35
II.1. DEFIS CRITIQUES	35
II.2. VISION, VALEURS, MISSION, BUT ET OBJECTIFS.....	35
VISION:.....	35
II.3. AXES, DOMAINES D'INTERVENTION ET DIMENSIONS TRANSVERSALES	38
II.3.1 Contenu des axes stratégiques	38
II.3.2 Architecture de la stratégie de développement du Mali	40
II.3.3 DIMENSIONS TRANSVERSALES	41
II.3.4 Vue synoptique des axes et articulation entre le but, l'objectif global, les objectifs stratégiques et spécifiques du CSCRP et les stratégies dans les domaines d'interventions :	43
II.4. FONDEMENTS DES CHOIX STRATEGIQUES	46
CHAPITRE III : STRATEGIES SECTORIELLES	47
III.1. AXE STRATEGIQUE 1 : LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE ACCELEREE, DURABLE, FAVORABLE AUX PAUVRES, CREATRICE D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS.....	47
DOMAINE 1: DEVELOPPEMENT RURAL	48
DOMAINE 2: MINES ET HYDROCARBURES.....	50
DOMAINE 3 : INDUSTRIALISATION.....	52
DOMAINE 4 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	53
DOMAINE 5 : CULTURE.....	54
DOMAINE 6 : ARTISANAT	56
DOMAINE 7 : TOURISME	57
DOMAINE 8 : COMMERCE.....	58
DOMAINE 9 : PROMOTION DE LA MICROFINANCE	60
DOMAINE 10 : TRANSPORTS	61
DOMAINE 11 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	63
DOMAINE 12 : ENERGIE.....	65
DOMAINE 13: EMPLOI	66
III.2. AXE STRATEGIQUE 2 : LE RENFORCEMENT DES BASES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ET L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	69
DOMAINE 14 : POPULATION.....	69
DOMAINE 15: MIGRATIONS	71

DOMAINE 16 : PROMOTION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA FEMME POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES	73
DOMAINE 17 : PROTECTION DE L'ENFANT	74
DOMAINE 18 : PROTECTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES VULNERABILITÉS	75
DOMAINE 19 : ÉDUCATION	77
DOMAINE 20 : FORMATION PROFESSIONNELLE	80
DOMAINE 21 : JEUNESSE	82
DOMAINE 22 : SPORT	83
DOMAINE 23 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	84
DOMAINE 24 : NUTRITION	86
DOMAINE 25 : SANTÉ	88
DOMAINE 26 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	90
DOMAINE 27 : EAU	91
DOMAINE 28 : ASSAINISSEMENT	92
DOMAINE 29 : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	93
DOMAINE 30 : FONCIER ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	95
III.3. AXE 3 : DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	97
DOMAINE 31 : PAIX ET SÉCURITÉ	97
DOMAINE 32 : JUSTICE	98
DOMAINE 33 : DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	99
DOMAINE 34 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	101
DOMAINE 35 : DÉCENTRALISATION ET DECONCENTRATION	102
DOMAINE 36 : INTÉGRATION ET COOPÉRATION	104
DOMAINE 37 : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	106
DOMAINE 38 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE	107
CHAPITRE IV : SUIVI ET ÉVALUATION	108
DOMAINE 39 : RENFORCEMENT DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	108
DOMAINE 40 : RENFORCEMENT DU SUIVI-ÉVALUATION	111
DOMAINE 41 : COORDINATION AVEC LES PTF	115
DOMAINE 42 : RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES	117
DOMAINE 43 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, LA SOCIÉTÉ CIVILE, EN ASSURANT LA QUALITÉ ET L'ÉQUITÉ	118
DOMAINE 44 : COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	119
CHAPITRE V : CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	120
V.1. HYPOTHÈSES DE PROJECTION	120
V.2. PRINCIPAUX RÉSULTATS DU CADRAGE MACROÉCONOMIQUE	122
CHAPITRE VI : PLAN DE FINANCEMENT DU CSCRP 2012-2017	126
VI.1 PRINCIPALES PROJECTIONS	126
VI.2 PROJECTIONS DES RESSOURCES	126
VI.3 PROJECTION DES CHARGES	127
CONCLUSION	128
ANNEXES	130
MATRICE DE MACROPILOTAGE CSCRP 2012-2017	131

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

ABG	: Appui Budgétaire Global
ACP	: Pays d'Afrique, des Caraïbes du Pacifique
AEDD	: Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGOA	: African Growth Opportunity Act
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
ANADEB	: Agence Nationale de Développement des Biocarburants
ANAF	: Agence Nationale d'Aménagement Foncier
APC	: Approche Par Compétence
APD	: Aide publique au développement
APEJ	: Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APEX	: Agence pour la Promotion des Exportations
API	: Agence pour la Promotion des Investissements
APIM	: Agence pour la Promotion des Institutions de Microfinance
ARV	: Anti Retro Viraux
ASACO	: Association de Santé Communautaire
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
BIT	: Bureau International du Travail
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CADD	: Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnel
CARI	: Comité d'Appui aux Réformes Institutionnelles
CCS-SFD	: Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CDMT	: Cadre de Dépenses à moyen Terme
CED	: Centre d'Education et de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGS	: Comités de Gestion Scolaires
CLOCSAD	: Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CNPA	: Centre National pour la Promotion de l'Artisanat
CNSC	: Conseil National de la Société Civile
CPA-SFD	: Centre de Promotion et d'Appui aux Systèmes Financiers Décentralisés
CPD	: Communication Pour le Développement
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
CROCSAD	: Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CSCR	: Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSREF	: Centre de Santé de Référence
DNACPN	: Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNGM	: Direction Nationale de la Géologie et des Mines
DNH	: Direction Nationale de l'Hydraulique
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRA	: Direction Régionale de l'Agriculture
DRDSES	: Direction Régionale du Développement Sociale et de l'Economie Solidaire
DRH	: Direction des Ressources humaines
DRPSIAP	: Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBES	: Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux
EDM-SA	: Energie Du Mali-Société Anonyme
EDSM	: Enquête Démographique et de Santé du Mali
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
ELIM	: Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages

EMOP	: Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENP	: Etude Nationale Prospective
ENR	: Energies Nouvelles et Renouvelables
EPA	: Etablissement Public à caractère Administratif
EPAM	: Enquête Permanente Auprès des Ménages
EPI	: Indice de Performance Ecologique
EPST	: Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
EPT	: Education Pour Tous
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Fonds Européen de Développement
FONGIM	: Forum des Organisations Non Gouvernementales Internationales au Mali
FOSC	: Forum des Organisations de la Société Civile
GCNM	: Groupe Consultatif National pour la Microfinance au Mali
HCNLS	: Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Œuvre
HUICOMA	: Huilerie Cotonnière du Mali
IDH	: Indice de Développement Humain
IFM	: Institut de Formation des Maîtres
INPS	: Institut National de Prévoyance Sociale
IPE	: Initiative Pauvreté-Environnement
IPM	: Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IMF	: Institutions de Microfinance
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	: Initiative de Transparence pour l'Industrie Extractive
LMD	: Licence-Master-Doctorat
LOA	: Loi d'Orientation Agricole
LOSP	: Loi d'Orientation du Secteur Privé
MA	: Ministère de l'Agriculture
MAEP	: Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs
MAT	: Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
MCA	: Millennium Challenge Account Mali
MDSSPA	: Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
MEA	: Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEE	: Ministère de l'Energie et de l'Eau
MET	: Ministère l'Equipement et des Transports
MICS	: Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIILDA	: Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide de Longue Durée d'Action
MPFEF	: Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODHD	: Observatoire du Développement Humain Durable
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMATHO	: Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAC	: Projet d'Appui à la Croissance
PACT	: Programme d'Amélioration des Corridors de Transport
PAGAM-GFP	: Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAIPP	: Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population
PAOSC	: Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile

PAPESPRIM	: Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali
PASE	: Projet d'Appui au Secteur de l'Energie
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PBSG	: Planification et de Budgétisation Sensible au Genre
PCDA	: Programme Compétitivité et Diversification Agricoles
PDA	: Politique de Développement Agricole
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDDRN	: Programme Décennal de Développement des Régions du Nord
PDDSS	: Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDES	: Programme de Développement Economique et Social
PDESC	: Plan de Développement Economique, Social et Culturel
PO/PDI	: Plan Opérationnel/Programme de Développement Institutionnel
PDSM	: Programme de Développement du Secteur Minier
PEJ	: Programme Emploi Jeunes
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDRK	: Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal
PIDRN	: Programme d'Investissement des Régions Nord
PISE	: Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education
PMA	: Paquet Minimum d'Activités
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNACT	: Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNAEA	: Plan National d'Actions pour l'Efficacité de l'Aide
PNAEP	: Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNDRHS	: Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé
PNG	: Politique Nationale Genre
PNISA	: Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNP	: Politique Nationale de Population
PNPE	: Politique Nationale de la Protection de l'Environnement
PNPJ	: Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNTF	: Programme National de Transition Fiscale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIP	: Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population
PSTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PROSEA	: Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PRODEC	: Programme Décennal de l'Education
PRODEFPE	: Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PRODEJ	: Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	: Programme de Développement Sanitaire et Social
PSN/RSS	: Plan Stratégique National de Renforcement du Système de Santé
PSPSDN	: Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans le Nord du Mali
PST	: Programme Sectoriel de Transport
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTI	: Programme Triennal d'Investissement
REDD	: Réductions des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
REM	: Ratio Elèves/Maître
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAP	: Stratégie Commune d'Assistance-Pays
SCOFI	: Scolarisation des Filles
SDDR	: Schéma Directeur de Développement Rural
SDS	: Schéma Directeur de la Statistique
SEPO	: Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIG	: Système d'Information et de Gestion

SIJ-RDJ/SJ	: Système Informatisé de Gestion des Registres de Dossiers Judiciaires et Statistiques Judiciaires
SNS	: Stock National de Sécurité
TA	: Taux d'Achèvement
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TDR	: Termes de Référence
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TOKTEN	: Transfert de Connaissance à travers les Expatriés
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAE	: Validation des Acquis de l'Expérience
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humain

LISTE DES TABLEAUX

N°		PAGES
1	Taux de croissance réel du PIB aux prix du marché : prévisions CSCR- réalisations	17
2	Comparaison prévisions du CSCR aux réalisations des contributions sectorielles à la croissance économique (à prix constants)	18
3	Evolution des parts sectorielles en pourcentage du PIB de 2007 à 2010	19
4	Situation des critères de convergence de 2009 à 2010, prévisions pour 2011	20
5	Vue d'ensemble des résultats du Mali dans les enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, 2006 et 2008	115
6	Comparaison des principaux résultats des scénarii du cadrage macroéconomique	126
7	Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation Budget	127
8	Projection des charges 2012-2017 selon la présentation Budget	128

LISTE DES GRAPHIQUES

N°		PAGES
1	Evolution du taux de croissance du PIB à prix constants en % (2000-2010)	18
2	Taux de pauvreté par milieu de résidence	22
3	Taux de pauvreté par groupe socioéconomique en 2010	23
4	Evolution de la population malienne depuis 1976	29
5	Arbre de la qualité de vie du Mali	40
6	Evolution de l'investissement public et privé en 2007 et 2011	124

LISTE DES ENCADRES

		PAGES
1	Processus d'élaboration du CSCR 2012-2017	15
2	Méthodologie de conception du CSCR 2012-2017	36
3	Cadre d'accélération des OMD (CAO) au Mali	42
4	Moteurs potentiels de la croissance au Mali	47
5	Croissance et emploi au Mali	67
6	Travaux HIMO comme moyen de réduction de la pauvreté	68
7	Croissance économique et état nutritionnel	87
8	Partenariat avec la Société Civile dans le processus du CSCR	118

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Economie et des Finances est heureux de mettre à la disposition des acteurs au développement du Mali, le document final du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 3^{ème} génération, dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRП 2012-2017) adopté par le Conseil des Ministres en sa Session du 28 décembre 2011.

Cette nouvelle génération du CSCRП a été préparée sur la base des principaux défis tirés de l'évaluation des deux premières générations, à savoir :

- la diversification de l'économie pour une croissance accélérée, réductrice de pauvreté et d'inégalités (régionales et de genre) ;
- la maîtrise de la croissance démographique ;
- la création d'emplois pour les jeunes ;
- l'environnement et le changement climatique ;
- la consolidation de la paix et de la sécurité ;
- l'amélioration de la bonne gouvernance (politique, économique, environnementale et judiciaire) ;
- l'atteinte des OMD d'ici 2015 ;
- le défi du renforcement des capacités.

Le processus de préparation du CSCRП 2012-2017 a commencé en décembre 2010. Il est le fruit d'un long travail largement participatif et impliquant l'ensemble des acteurs : Administration centrale et décentralisée, organisations de la société civile et du secteur privé, monde universitaire, médias, syndicats, partenaires techniques et financiers.

La Vision du CSCRП 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 : « conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir ».

Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les maîtriser et les gérer.

Le But du CSCRП 2012-2017 est de « Faire du Mali un pays émergent et une puissance Agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ». Ceci nécessite une croissance forte, durable et redistributive, un cadre macroéconomique assaini, une transformation et une diversification du tissu économique.

Ce document, désormais cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali, en constitue le cadre fédérateur et de cohérence. Il présente les améliorations suivantes par rapport au CSCRП 2007-2011 :

- la prise en compte systématique de toutes les politiques et stratégies sectorielles et thématiques ;
- la disponibilité d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) budgétisé ;
- une priorisation absolue à la problématique de l'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes avec un accent sur leur employabilité (qualité de la formation, de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement supérieur) ;
- une plus grande prise en compte des thématiques transversales : genre, environnement, population, inégalités ;
- la prise en compte explicite de la paix et de la sécurité comme axe préalable ;
- un large processus participatif (forte implication de tous les acteurs) ;
- des objectifs ambitieux et réalistes, notamment un taux de croissance économique de 7% à l'horizon 2017 ;
- la mise en place de pôles régionaux de développement ;
- un accent sur les bases à long terme du développement ;
- un accent particulier sur le volet communication.

Par ailleurs, il me paraît important de préciser que le processus du CSCRП est un processus itératif. De ce fait, des améliorations seront apportées au cours des revues annuelles au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes.

Le processus préparatoire de ce document a généré une série de documents intermédiaires, disponibles au niveau de la Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Il s'agit, notamment des rapports d'études thématiques suivantes :

- croissance, emploi et politiques pour l'emploi ;
- inégalités de genre et pauvreté ;
- inégalités, disparités géographiques et pauvreté ;
- évaluations environnementales stratégiques des secteurs Agriculture et Santé ;
- revue des indicateurs du CSCR 2012-2017.

Pour le financement des actions de mise en œuvre du CSCR 2012-2017, le Gouvernement entend d'une part mettre l'accent sur une plus grande mobilisation du financement intérieur, notamment la fiscalité intérieure en droite ligne avec les stratégies communautaires (UEMOA) de transition fiscale et d'autre part poursuivre et renforcer une politique d'endettement prudente et rationnelle. Dans ce contexte, il poursuivra la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en accélérant les réformes permettant aux PTF d'adopter l'Appui budgétaire, comme principal modalité dans leur intervention.

La préparation du CSCR 2012-2017 a été un succès. Il s'agit à présent d'assurer sa bonne mise en œuvre en mettant, notamment un accent sur la communication et le renforcement du processus participatif et inclusif de l'ensemble des acteurs. A cet effet, le Gouvernement entend privilégier une approche opérationnelle basée sur :

- le ciblage des pauvres et l'intégration des programmes ;
- le suivi-évaluation dynamique à travers les indicateurs ;
- les revues sectorielles et les revues annuelles du CSCR ;
- le respect des principes de la Déclaration de Paris ;
- l'intégration des dimensions transversales (genre, environnement, croissance démographique, emploi) dans les secteurs ;
- une plus grande implication du Parlement ;
- le partenariat avec le secteur privé et la société civile.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des acteurs, pour leur implication de qualité au processus d'élaboration du CSCR 2012-2017. Je voudrais inviter les acteurs à maintenir la même dynamique dans sa mise en œuvre et son suivi-évaluation pour une meilleure atteinte des objectifs fixés.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Lassine BOUARE
Chevalier de l'Ordre National

PRESENTATION DU MALI

1. Pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale, le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, est le plus vaste Etat d'Afrique de l'Ouest après le Niger. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. Il fait frontières communes avec sept pays : la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.
2. Le relief du pays est peu accentué. Les plaines alluviales, très vastes, sont toutefois dominées par quelques plateaux calcaires et de grès. Le pays possède trois zones climatiques : (i) les deux tiers du territoire au nord du pays, entièrement désertiques, appartiennent au Sahara méridional, avec des précipitations annuelles inférieures à 127 mm ; (ii) la région sahélienne au centre, relativement sèche (aux pluies tropicales insuffisantes, entre 200 et 550 mm), est couverte de steppe remplacée progressivement vers le sud par la savane ; (iii) la région soudanaise est une zone avec des précipitations de 1 400 mm. Elle évolue de la savane arborée au nord à la forêt au sud.
3. Le Mali est divisé en huit régions, un district et 703 communes dont 666 rurales. Ces subdivisions portent le nom de leur ville principale. Le nord est occupé par les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, et le sud est divisé entre les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et le district de Bamako.
4. La population résidente du Mali est estimée, en 2009, à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes et une forte proportion de personnes de moins de 25 ans (65%).
5. La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord. La population est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger. Les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro abritent 51% de la population tandis que les trois régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) comptent seulement 9% de la population totale (RGPH 2009). L'urbanisation rapide a fait passer la population urbaine (dans le sens de l'administration) de 22% en 1987 à 27% en 1998 puis à 35% en 2009, sans que cette urbanisation ne soit le fait, en premier lieu, d'une industrialisation grandissante¹.
6. L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture qui reste de type familial.
7. Le Mali est une terre de vieilles et grandes civilisations. Son histoire est l'une des mieux connues de l'Afrique subsaharienne, grâce aux documents des chroniqueurs arabes (les Tariks) et cela dès le IX^{ème} siècle. L'actuel Mali a été forgé et construit grâce à une dynamique de reproduction et de construction étatique qui a vu se succéder différents empires (Wagadou, Manding, Songhay) et des royaumes (Peulhs du Macina, KénéDougou, Khassonké, Bambara, Kaarta). Les principales religions pratiquées au Mali sont l'islam (94,8%), le christianisme (2,4%) et l'animisme (2%) selon les résultats définitifs du RGPH 2009.
8. Le Mali est une République avec un Parlement unicaméral (système parlementaire à une seule Chambre). Le Pouvoir exécutif est représenté par le Président et son Gouvernement dirigé par un Premier Ministre. La plus haute autorité judiciaire est la Cour suprême.

¹ Dans le sens de la décentralisation, le taux d'urbanisation est passé de 18% en 1998 à 22,5% en 2009.

RESUME EXECUTIF

9. Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) constitue la référence du Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Il fédère, dans un cadre cohérent, l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir. Le CSCR, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est le fruit d'une large concertation entre l'administration, les élus régionaux et locaux, la société civile, le secteur privé et les PTF du Mali.

VISION

10. La Vision du CSCR 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 :

Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura «su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir »

11. Cette Vision est articulée autour des orientations stratégiques suivantes : (i) une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; (ii) une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale ; (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte ; (iv) un cadre environnemental amélioré ; (v) une meilleure qualité des ressources humaines.

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

12. La mise en œuvre du CSCR 2012 - 2017 sera régie par les *valeurs* que sont : **la transparence, l'équité, la solidarité, l'efficacité et l'impact.**
13. Les principes directeurs ci-après guideront également les acteurs du CSCR: **la participation, l'engagement, l'appropriation, la cohérence et la redevabilité.**

MISSION DU CSCR

« Servir, pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales de soutien à la croissance accélérée et durable, d'amélioration des conditions de vie et de réduction des inégalités et disparités, au niveau rural comme urbain, entre les hommes et les femmes, dans le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance et de gestion axée sur les résultats »

BUT, OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

14. **But visé à moyen et long termes :** Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-sylvo-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes.
15. **Objectif global du CSCR 2012-2017 :** Accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.
16. **Objectifs stratégiques:** (i) Bâtir une économie transformée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux ; (ii) Améliorer le bien-être social des populations; (iii) Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix pour l'ensemble de ses populations.

AXES, DOMAINES D'INTERVENTION ET DIMENSIONS TRANSVERSALES

17. Le CSCR 2012-2017 se base sur deux axes préalables et trois axes stratégiques que sont :

Axes préalables :

- Le renforcement de la paix et de la sécurité ;
- Le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique.

Axes stratégiques :

- **Axe 1 :** *La promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;*
- **Axe 2 :** *Le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;*
- **Axe 3 :** *Le développement institutionnel et la gouvernance.*

18. Ces axes, mis en œuvre de façon simultanée, concourent à l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2017.

CONTENU DES AXES :**Axe préalable 1 : Renforcement de la paix et de la sécurité**

19. Cet axe doit permettre d'assurer la Sécurité des personnes et des biens et la Promotion de la paix sociale.

- **Objectif 1 :** Renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de sécurité ;
- **Objectif 2 :** Impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion des questions de sécurité (gouvernance partagée de la sécurité et de la paix) ;
- **Objectif 3 :** Créer un climat de paix et de sécurité favorable au développement.

Axe préalable 2 : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique

20. Cet axe doit permettre de créer un environnement global favorable au développement.

- **Objectif 1 :** Renforcer la gestion macroéconomique ;
- **Objectif 2 :** Renforcer la gestion des finances publiques.

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus

21. Le premier axe stratégique vise à accélérer la croissance économique, qui est une condition nécessaire de réduction de la pauvreté, et à diversifier ses sources, tout en renforçant son contenu en emplois et en activités génératrices de revenus.

Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux.

Objectifs spécifiques : (i) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ; (ii) Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services ; (iii) Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement ; (iv) Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes ; (v) Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Domaines d'intervention : (i) Développement rural ; (ii) Mines et hydrocarbures ; (iii) Industrie ; (iv) Développement du secteur privé ; (v) Culture ; (vi) Artisanat ; (vii) Tourisme ; (viii) Commerce ; (ix) Microfinance ; (x) Transports ; (xi) TIC ; (xii) Energie ; (xiii) Emploi

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité

22. Le deuxième axe vise à développer les ressources humaines, à corriger les inégalités liées au genre et à l'accès aux services sociaux, ainsi qu'à préserver l'environnement, dans un contexte de changement climatique. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'impact le plus durable sur la qualité de vie au Mali, de manière directe ainsi que sur la productivité, la compétitivité et l'amélioration de l'accès à l'emploi et aux services sociaux de manière indirecte.

Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations.

Objectifs spécifiques : (i) Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires; (ii) Corriger les disparités de genre à tous les niveaux ; (iii) Réduire les inégalités sociales, notamment par la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale ; (iv) Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences ; (v) Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition; (vi) Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité ;(vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité.

Domaines d'intervention : (i) Population ; (ii) Migrations ; (iii) Promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de Genre et les violences faites aux femmes et aux filles ; (iv) Protection de l'enfant ; (v) Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités ; (vi) Education ; (vii) Formation professionnelle ; (viii) Jeunesse ; (ix) Sport ; (x) Sécurité alimentaire ; (xi) Nutrition ; (xii) Santé ; (xiii) Lutte contre le VIH et le SIDA ; (xiv) Eau ; (xv) Assainissement ; (xvi) Environnement et ressources naturelles ; (xvii) Foncier et développement urbain.

Axe 3 : Développement institutionnel et la gouvernance

23. Cet axe doit permettre de faire du Mali un modèle de bonne gouvernance.

Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix.

Objectifs spécifiques : (i) Promouvoir la paix totale dans le pays ; (ii) Améliorer le cadre juridique et judiciaire ; (iii) Poursuivre la modernisation des services publics ; (iv) Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière) ; (v) Développer la coopération internationale, régionale, sous-régionale et avec les Maliens de l'Extérieur ; (vi) Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière.

Domaines d'intervention : (i) Paix et Sécurité ; (ii) Justice ; (iii) Développement institutionnel ; (iv) Aménagement du territoire ; (v) Décentralisation/Déconcentration ; (vi) Intégration et Coopération ; (vii) Gestion des Finances publiques ; (viii) Lutte contre la corruption et la délinquance financière.

24. Les différents domaines d'intervention du CSCRP couvrent, de manière holistique, l'ensemble des secteurs économiques et sociaux. Ceci facilitera la mise en cohérence entre le CSCRP et le Budget national d'une part et, d'autre part, entre le CSCRP, et les politiques et stratégies sectorielles de développement et les plans et programmes aux niveaux régional et local, rendant harmonieuse la planification du développement sur les moyen et long termes.

25. La priorisation ne se fera donc pas au niveau des domaines et secteurs, qui doivent tous figurer dans le CSCRP, mais au niveau des actions identifiées. Seront notamment considérées comme prioritaires pour bénéficier des financements publics (Budget de l'Etat ou Aide publique au Développement), celles qui sont pertinentes et budgétisables en vue d'orienter ces financements sur les priorités du CSCRP 2012-2017.

26. Les critères simplifiés sont les suivants : (i) **Pertinence** : *Existence d'autres actions visant les mêmes objectifs*, (ii) **Degré d'urgence** : *Déterminant ou préalable à d'autres actions*, et (iii) **Valeur ajoutée et contribution à la réduction de la pauvreté** : *Essentielle*. Ces critères seront utilisés pour identifier les actions à inclure dans le Plan d'actions prioritaires du CSCRP 2012-2017. Les autres actions programmées bénéficieront du financement du secteur privé (y compris dans le cadre du partenariat public-privé) ou d'autres types de financement innovant.

27. **L'architecture de la stratégie de développement du pays** peut être représentée par un **arbre de qualité de la vie**. L'axe 3 (développement institutionnel et consolidation de la gouvernance) et l'axe 2 (renforcement des bases à long terme du développement et accès aux services sociaux de qualité) sont les **racines profondes de l'arbre**, du point de vue économique et social, sans lesquels il n'est point envisageable de réaliser des progrès durables. L'axe 1 (promotion d'une croissance forte, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus) représente à la fois le **tronc de l'arbre** de l'émergence et le moteur du développement du Mali. La mise en œuvre efficace et eurythmique des programmes dans ces différents axes permettra de transformer le Mali en un pays émergent et d'améliorer fortement la qualité de vie des populations. Ce qui constitue le précieux **fruit de l'arbre** et le but ultime de tout processus de développement.

INTRODUCTION

28. Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) constitue la référence du Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Il fédère, dans un cadre cohérent, l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir. Le CSCR, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est le fruit d'une large concertation entre l'administration, les élus régionaux et locaux, la société civile, le secteur privé et les PTF du Mali (voir encadré 1 ci-dessous).

Encadré 1: Processus d'élaboration du CSCR 2012-2017

Exercice conjoint Revue du CSCR 2007-2011 et Elaboration du CSCR 2012-2017

L'élaboration du CSCR 2012-2017 et la préparation de la Revue du CSCR 2007-2011 portant sur l'année 2010 s'articulent étroitement tant en ce qui concerne les contenus que la méthode de travail. C'est pourquoi ces deux exercices ont été menés conjointement. En d'autres termes, les mécanismes institutionnels prévus pour la revue annuelle du CSCR ont servi en même temps pour l'élaboration du CSCR 2012-2017.

Acteurs impliqués dans le processus

Le CSCR 2012-2017 est le fruit d'une large concertation entre le Gouvernement du Mali et tous ses partenaires au développement. L'implication d'un grand nombre d'intervenants apparaît comme le moyen : (i) d'avoir une vision claire et partagée des préoccupations et des attentes de l'ensemble des acteurs du développement, (ii) de bâtir un cadre stratégique qui suscite l'adhésion du plus grand nombre. En outre, une telle concertation permet d'enraciner les pratiques de dialogue, d'ouverture et de recherche de compromis consensuels qui sous-tendent une bonne gouvernance.

Cette concertation implique les parlementaires, les élus locaux, l'Administration centrale et déconcentrée ou décentralisée, les organisations de la société civile et du secteur privé, le monde universitaire, les médias, les syndicats, les PTF, etc. Ces acteurs ont été invités à formuler des propositions, sur la base des forces et des faiblesses constatées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du CSCR 2007-2011.

Répartition des tâches

L'élaboration du CSCR 2012-2017 a bénéficié d'un engagement du plus haut niveau du Gouvernement, des Départements ministériels et de l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi les travaux ont été conduits à travers ses mécanismes institutionnels² : Commission Mixte Mali-PTF, Comité de pilotage (y compris ses Groupes thématiques), Secrétariat technique, Comités régionaux, Comités locaux et Comités communaux.

Déroulement des tâches

La conduite des concertations à l'échelle nationale

Les concertations politiques se sont déroulées sur la base des orientations générales du CSCR qui ont été discutées au sein du Comité de Pilotage et de la Commission Mixte Mali-PTF. Les réunions du Comité de Pilotage manifestent l'engagement du Gouvernement envers le CSCR 2012-2017, tandis que la tenue de la Commission mixte est l'occasion pour les PTF de manifester leur volonté d'appuyer la stratégie définie. Les concertations techniques ont été effectuées sous la forme de groupes de travail thématiques.

La conduite des concertations à l'échelle régionale

Les concertations régionales se sont déroulées sur la base des orientations générales exposées ci-dessus. Deux types de concertations régionales ont été organisés : (i) Des concertations avec les acteurs publics menées par la Cellule Technique CSLP. Elles se sont tenues au sein des Comités régionaux prévus par les mécanismes institutionnels du CSCR. Elles ont rassemblé dans chaque région, le Gouverneur de région, le Président de l'Assemblée Régionale, les Présidents des Conseils de Cercle, les Maires des Communes ainsi que les représentants des services déconcentrés (DRDSES, DRPSIAP, DRA, Académie, etc.), ainsi que les représentants des OSC. (ii) Des concertations avec l'ensemble des autres acteurs menées par les Organisations de la Société Civile (OSC). Elles ont permis de tenir compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs implantés en régions.

² Voir Décret n°09-171/PM-RM du 23 avril 2009 fixant les mécanismes institutionnels du CSCR.

29. L'élaboration du CSCR 2012-2017 s'est déroulée dans un contexte marqué par: (i) l'établissement d'un nouvel état des lieux de la pauvreté à la lumière de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2010) qui a fait ressortir le profil et l'évolution de la pauvreté dans le pays, à travers les indicateurs de base tels que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ; (ii) les résultats définitifs du RGPH 2009, qui a permis de disposer d'une gamme importante de données démographiques, économiques et socioculturelles jusqu'au niveau géographique le plus fin ; et (iii) l'organisation, en Septembre 2010 à New-York, d'un sommet mondial sur les OMD afin d'adopter de nouveaux plans d'actions permettant leur atteinte.
30. Le présent document est structuré en six chapitres : (i) le premier chapitre, relatif au diagnostic stratégique, établit le bilan de la mise en œuvre du CSCR 2007-2011, analyse l'évolution des indicateurs de croissance économique et de pauvreté, tire ses principaux enseignements ainsi que les défis à prendre en charge et les attentes des parties prenantes; (ii) le deuxième chapitre présente les choix stratégiques et comprend : la vision générale de développement du Mali, les valeurs qui doivent guider les parties prenantes, la mission que s'assigne le CSCR, les objectifs visés, les axes stratégiques et domaines d'intervention ; (iii) le troisième chapitre présente les politiques sectorielles qui seront menées dans les différents domaines au cours de la période 2012-2017 ; (iv) le chapitre quatre traite les domaines relatifs au suivi-évaluation ; (v) le chapitre cinq concerne le cadrage macroéconomique et budgétaire ; (vi) enfin, le chapitre six présente le plan de financement.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

I.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011

31. L'analyse du bilan du CSCRP 2007-2011 doit se faire en comparant les résultats atteints aux objectifs fixés.

I.1.1. OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET DOMAINES PRIORITAIRES

Objectif général :

32. Promouvoir une croissance redistributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public.

Objectifs spécifiques :

- Accélérer la croissance d'au moins 7% par an en moyenne sur la période 2007-2011 ;
- Améliorer le bien être des populations maliennes.

Axes stratégiques :

33. Pour atteindre ces objectifs, le CSCRP 2007-2011 propose trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté : (i) Axe 1 : le développement des infrastructures et du secteur productif ; (ii) Axe 2 : la poursuite et la consolidation des réformes structurelles ; (iii) Axe 3 : le renforcement du secteur social.

Domaines d'interventions prioritaires :

34. Les trois orientations stratégiques sont explicitées en quatorze domaines prioritaires qui recouvrent l'ensemble des activités de l'administration, de la société civile, du secteur privé: (1) La sécurité alimentaire et le développement rural ; (2) Le développement des petites et moyennes entreprises ; (3) La préservation et la gestion durable des ressources naturelles ; (4) La consolidation de la réforme des administrations publiques ; (5) La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ; (6) Le développement du secteur financier ; (7) Le développement des infrastructures ; (8) La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ; (9) Le renforcement des capacités de la société civile ; (10) Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale ; (11) La création et la promotion d'emplois durables ; (12) Le développement de l'accès aux services sociaux de base ; (13) La lutte contre le VIH/SIDA ; (14) L'intégration au Système Commercial Multilatéral.

I.1.2. RESULTATS ATTEINTS

Axe 1 : Le développement des infrastructures et du secteur productif

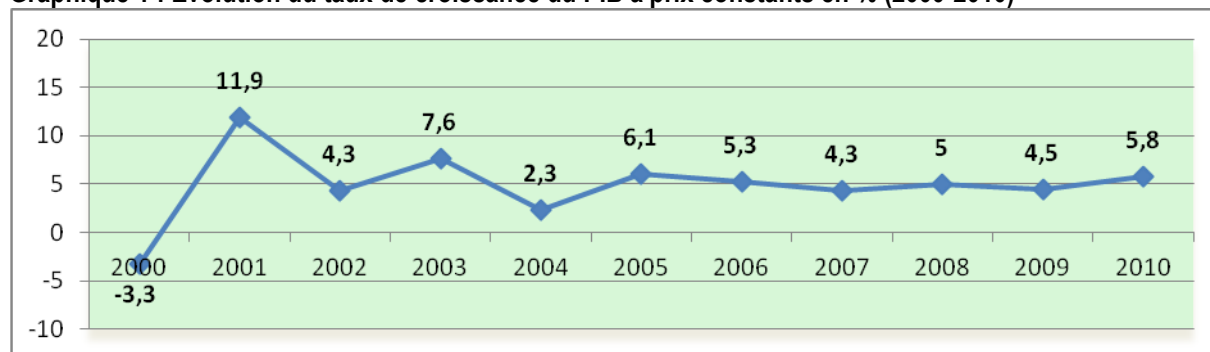
Croissance économique

35. Depuis 2007, chaque année la croissance économique malienne est inférieure aux prévisions. Diverses raisons peuvent expliquer pourquoi le Mali n'arrive pas à atteindre ses objectifs de croissance. D'une part, l'économie malienne a dû faire face à des chocs exogènes (notamment les effets de la crise économique et financière internationale) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a tardé à être mise en œuvre dans certains secteurs-clés tels que le développement des infrastructures de base et des secteurs productifs, et le secteur privé. D'autre part, les effets de la SCA dans certains secteurs ne se feront sentir qu'à moyen terme.

Tableau 1 - Taux de croissance réel du PIB aux prix du marché : prévisions CSCRP- réalisations						
Années	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Prévisions du CSCRP	7,0 %	6,4 %	6,5 %	7,8 %	7,1 %	7,0 %
Réalisations	4,3 %	5,0 %	4,5 %	5,8%	-	5,0 %
Zone UEMOA	3,1%	3,8%	3,0%	3,9%	-	3,4%

Source : DNPDI/INSTAT

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB à prix constants en % (2000-2010)



Source : DNP/INSTAT

Contributions sectorielles

36. Les contributions respectives des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été, respectivement, de 4,3%, -0,5% et 1,7% en 2010 contre une prévision de 2,1%, 1,6% et 3,0%, respectivement. Sur la période 2007-2010, la croissance de l'économie malienne a été essentiellement tirée par le secteur primaire (contribution de 2,9% contre une prévision de 2,1%). Pour leur part, les secteurs tertiaire et secondaire ont contribué respectivement à 2,1% et -0,5% sur la période, contre une prévision de 2,7% et 1,6%. Cette contreperformance inattendue du secteur secondaire a donc joué négativement sur l'atteinte de l'objectif de 7% de croissance sur la période 2007-2011.
37. Sur la période 2007-2010, les sous secteurs ayant le plus contribué à la croissance globale de l'économie sont, pour le secteur primaire : l'agriculture vivrière hors riz (2,3%), la branche consolidée du riz (0,9%) et l'élevage (0,4%). Concernant le sous-secteur coton, il a contribué en moyenne à -0,2%. Ceci est lié, en partie, à la baisse du prix mondial du coton suite aux subventions accordées aux producteurs des pays développés.
38. Pour le secteur secondaire, la plus grande contribution sur la période a été enregistrée au niveau des sous secteurs BTP (0,3%). Depuis 2007, la croissance des BTP reste soutenue par les réalisations d'infrastructures (routes, ponts, etc.). Par contre, l'extraction minière a contribué à -0,5% en moyenne sur la période, suite à l'évolution en dents de scie de la production d'or. La branche agroalimentaire (boisson, tabac) est ressortie à -0,1% de contribution de 2007-2011.
39. Le sous-secteur Commerce (1,0%) a, le plus, contribué dans le secteur tertiaire. Les sous-secteurs tels que les services marchands non financiers et les services non marchands, ont faiblement contribué à cette croissance, avec respectivement 0,3% et 0,2% de contribution.

Tableau 2 : Comparaison des prévisions du CSCRП aux réalisations des contributions sectorielles à la croissance économique (à prix constants)

	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2007-2010
Prévisions CSCRП secteur primaire	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Réalisations secteur primaire	0,8%	4,4%	2,0%	4,2%	2,9%
Prévision CSCRП secteur secondaire	1,7	1,5	1,6	1,6	1,6
Réalisation secteur secondaire	-1,0%	-0,9%	0,7%	-0,4%	-0,5%
Prévision CSCRП secteur tertiaire	2,7	2,6	2,6	2,9	2,7
Réalisation secteur tertiaire	3,8%	1,7%	1,4%	1,7%	2,1%

Source : INSTAT/DNP

40. La croissance du secteur primaire a été plus forte que prévue (2,9% réalisée contre 2,1% prévue) sur la période 2007-2010. Ceci s'explique en grande partie par la hausse de la valeur de la production rizicole (de 59 Milliards en 2007 à 102 Milliards en 2010, à prix constants) et des autres céréales, qui est sans doute elle-même le fruit des subventions à la production allouées par le Gouvernement (Initiative Riz étendue à d'autres céréales).
41. Le déclin du secteur secondaire s'explique entre autres par :
- L'absence de nouveaux investissements industriels privés d'envergure depuis 2007 ;
 - L'arrêt des usines HUICOMA, suite à une privatisation.

Tableau 3: Evolution des parts sectorielles en pourcentage du PIB de 2007 à 2010

% PIB	Moyenne (2002-06)	2007	2008	2009	2010	Moyenne (2007-10)	Prévisions 2011
PIB Secteur primaire (prix const.)	39,8%	33,4%	36,1%	36,5%	38,5%	36,1%	38,8%
PIB Secteur secondaire (prix const.)	22,7%	20,4%	18,6%	18,4%	16,9%	18,6%	17,0%
PIB Secteur tertiaire (prix const.)	30,8%	38,6%	38,4%	38,0%	37,6%	38,2%	37,2%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	93,3%	92,5%	93,0%	92,9%	93,0%	92,9%	93,1%
Taxes indirectes (moins subventions, Prix 1987)	6,7%	7,5%	7,0%	7,1%	7,0%	7,1%	6,9%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INSTAT/DNPD

42. Dans l'ensemble, les poids respectifs des secteurs primaire et tertiaire sont très proches (38,5% et 37,6% en 2010) et nettement supérieurs à celui du secondaire (16,9%)³.
43. De 2007 à 2010, les inflexions les plus notables ont concerné les produits de l'agriculture vivrière hors riz (pour le secteur primaire), les produits de l'extraction (pour le secteur secondaire) et les produits du commerce (pour le secteur tertiaire). Les parts de ces différents produits dans leurs secteurs ont été en moyenne de 14,0%, 6,6% et 15,2% respectivement de 2007 à 2010.

Evolution de l'inflation

44. L'inflation a été élevée en 2008 (9,2%), en grande partie à cause de la hausse du cours des matières premières, sous l'effet de la crise énergétique et alimentaire internationale. Pour éviter que l'inflation ne pénalise les plus pauvres, l'Etat a consenti des efforts majeurs à partir de 2009, qui ont permis de freiner fortement la hausse des prix (+2,2% en 2009 et +1,2% en 2010). Ces efforts ont été particulièrement efficaces, puisqu'ils ont entraîné une maîtrise des prix des produits alimentaires et une baisse de prix de nombreux produits et services de base.
45. Dans le cas des produits alimentaires, ils ont pris la forme de subventions aux producteurs (notamment à travers l'Initiative riz) et pour les produits énergétiques, la forme d'allègement de taxes. Ces efforts ont donc nécessairement eu une incidence sur le budget de l'Etat.

Finances publiques : Situation des critères de convergence de l'UEMOA

46. En 2010, comme en 2009, le Mali a respecté cinq (5) critères de convergence sur huit (8), dont trois (3) de 1^{er} rang. Le critère clé portant sur le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (-1,2%) n'a pas été respecté en 2010. Toutefois, en adoptant la méthode de correction de l'UEMOA, ce critère clé serait respecté avec un niveau de 2,4%, ce qui porterait à six (6) le nombre de critères respectés par le Mali en 2010.

³ Pour atteindre 100%, la comptabilité nationale tient compte des taxes indirectes qui ont représenté 7,0% du PIB en 2010.

Tableau 4 : Situation des critères de convergence de 2009 à 2010 (prévisions pour 2011)

	Norme	2009	2010	2011*	Etat de la
	UEMOA				Convergence en 2010
Critères de 1^{er} rang					
Solde budgétaire de base (hors PPTE)/ PIB nominal	$\geq 0\%$	-1,6%	-1,2%	-1,9%	Non respecté
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	2,2%	1,2%	3,5%	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	$\leq 70\%$	21,3%	26,4%	24,1%	Respecté
Variation des arriérés de paiement int. et ext. (en Mrds de FCFA)	0	0	0	0	Respecté
Critères de 2^{ème} rang					
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	$\leq 35\%$	34,2%	33,9%	37,3%	Respecté
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales en %	$\geq 20\%$	24,4%	26,3%	25,8%	Respecté
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	$\geq -5\%$	-9,3%	-9,7%	-10,7%	Non respecté
Taux de pression fiscale	$\geq 17\%$	14,7%	14,8%	14,3%	Non respecté

Source : INSTAT/ DNP/ CNPE/ BCEAO/ UEMOA - *Prévisions

47. Le déficit de base annuel⁴ s'établit à 67,4 milliards FCFA contre 66,9 milliards FCFA en 2009, soit 1,2 % du PIB en 2010 contre 1,6 % en 2009.
48. La dette publique cumulée du Mali fin 2010 est estimée à 1 225 milliards FCFA, soit 26 % du PIB. Le service de la dette passe de 47 milliards FCFA en 2009 à 49 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 6 %. Le service de la dette comprend 35 milliards de FCFA en principal et 14 milliards FCFA en intérêts. Cette dette a été contractée à 89 % auprès de financiers extérieurs et à 11 % auprès des nationaux.
49. Au 31 décembre 2010, l'encours total de la dette extérieure du Mali atteint 1 092 milliards FCFA, contre 908 milliards en 2009, soit un accroissement de 20 %. Il représente 23,5 % du PIB en 2010 contre 21,5 % en 2009. La dette multilatérale dans l'encours total passe de 740,1 milliards de FCFA en 2009 à 891,6 milliards en 2010, soit une hausse de 20,5 %. L'encours de la dette bilatérale passe de 167,6 milliards FCFA en 2009 à 200,4 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 19,6 %.

Secteur extérieur

50. Au niveau du secteur extérieur, le solde global de la balance des paiements est ressorti en fin décembre 2010 à 20,5 milliards de FCFA, pour un objectif excédentaire de 18,5 milliards de FCFA. Cette détérioration est en liaison avec le creusement du déficit des transactions courantes.

Secteur monétaire

51. Dans le secteur monétaire, la situation en fin décembre 2010 s'est caractérisée par : (i) une contraction des avoirs extérieurs nets de -16,3 milliards de FCFA, soit -2,2% ; (ii) un accroissement de l'encours du crédit intérieur de +129,4 milliards de FCFA, soit +29,0% ; (iii) une hausse de la masse monétaire de +106,1 milliards de FCFA, soit +8,9%.

⁴ Différence entre les recettes totales hors dons et l'ensemble des dépenses courantes y compris les intérêts de la dette publique plus les dépenses en capital financées sur ressources internes.

Axe 2 : La poursuite et la consolidation des réformes structurelles

52. La mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) a permis de moderniser le fonctionnement des administrations et d'améliorer la qualité des services publics, élargir la gamme de ces services et assurer leur répartition équitable sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, un document de Politique nationale de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) a été élaboré. Cette politique vise à renforcer la culture du résultat en institutionnalisant la GAR dans les administrations. D'ici là, des manuels de procédure rationalisant le fonctionnement des services continuent à être élaborés. Les efforts portent également sur la diffusion et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration.
53. **En matière de décentralisation et de déconcentration**, les résultats ont concerné les points suivants :
- Les plans de transfert de compétences et de ressources aux Collectivités Territoriales de cinq Ministères ont été élaborés : Ministère de la Santé, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.
 - Une enquête de satisfaction a été réalisée sur l'appui - conseil fourni par les services techniques de l'État aux Collectivités Territoriales. Le taux de satisfaction global est de 83 %.
54. **Dans le domaine de l'aménagement du territoire**, depuis l'adoption de la PNAT en 2006, de nombreux succès ont été enregistrés :
- Toutes les régions disposent aujourd'hui d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) tandis que 20 cercles ont élaboré leurs Schémas Locaux d'Aménagement du Territoire (SLAT).
 - 85 villes disposent de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) dont 30 font l'objet d'un suivi permanent et d'évaluations périodiques. Ils sont pour la plupart opérationnalisés à travers les Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS).
55. **En matière de Gestion des Finances publiques**, la première phase du Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) s'est achevée en 2010. La 2^{ème} phase a été lancée dans la foulée pour la période 2011-2015 avec un plan triennal glissant. Les quatre enjeux du PAGAM/GFP II sont :
- la transition d'une fiscalité de porte vers une fiscalité orientée sur les ressources intérieures ;
 - le développement d'un système de dépense fonctionnant en mode budget-programmes ;
 - la réforme systémique des contrôles exécutif, législatif et judiciaire ;
 - le transfert de compétences et de ressources aux Collectivités Territoriales.
56. **Le bilan de la mise en œuvre du PAGAM/GFP I** met en lumière les résultats qui suivent, obtenus sur la période 2005-2010 : interconnexion des services, amélioration continue de la préparation et de l'exécution du budget, amélioration du taux de déconcentration des crédits budgétaires (la part du budget de l'État exécutée par les administrations déconcentrées s'est élevé à 18,3 % en 2010 contre 15,1 % en 2009), réforme des marchés publics. Malgré l'amélioration de la performance des services d'assiette et de recouvrement, le taux de pression fiscale reste inférieur à 15% contre une norme communautaire de l'UEMOA de 17 %.
57. **Dans le domaine de la lutte contre la corruption** :
- Le Plan d'Actions National issu des États Généraux de la Lutte contre la Corruption a été adopté en février 2010 par le Gouvernement.
 - Un Comité de Suivi a été mis en place. Présidé par une personnalité indépendante, il est composé des représentants de la société civile, du secteur privé et de l'administration.
 - La Stratégie Nationale de Contrôle Interne élaborée, a été validée en juin 2011.
 - Les effectifs de la Section des Comptes de la Cour Suprême ont été renforcés en vue de l'apurement et du jugement des comptes publics (déplafonnement des effectifs).
 - Le Bureau du Vérificateur Général a publié régulièrement ses rapports de contrôle.
58. **Dans le domaine de l'efficacité de l'aide** : Le Mali est l'un des pays dans lesquels les initiatives pour améliorer l'efficacité de l'aide sont les plus conséquentes. Depuis la *Déclaration de Paris* en 2005, les progrès sont considérables : (i) l'aide est davantage alignée sur les priorités nationales ; (ii) la coordination des PTF est de mieux en mieux organisée, à travers leurs groupes thématiques ; le dialogue entre le Gouvernement et les PTF s'est

institutionnalisés ; (iii) les conditionnalités sont mieux négociées qu'auparavant ; (iv) la société civile, le secteur privé et les Collectivités territoriales sont de mieux en mieux impliqués.

Axe 3 : Le renforcement du secteur social

59. Le Mali a conduit, en 2010, une Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM), la troisième du genre, après celles de 2003 et de 2006. Elle entre dans le cadre de la production régulière, entre deux grandes enquêtes sur le budget et la consommation des ménages, de données pour le suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD, des stratégies et programmes nationaux comme le CSCRP, le PRODESS, le PRODEC, etc.
60. Exécutée conjointement avec l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS), l'ELIM est une enquête par sondage à couverture nationale, basée sur un échantillon d'environ 9235 ménages représentatifs de l'ensemble du pays. Les principaux résultats de l'enquête sont analysés ci-après. Ils montrent des performances en matière de réduction de la pauvreté.

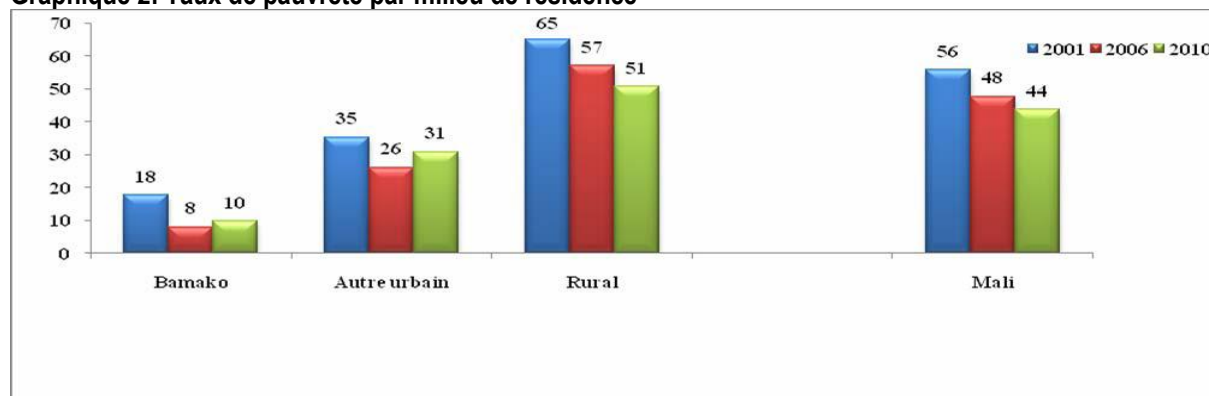
Incidence de la pauvreté

61. L'incidence de la pauvreté (mesurée comme la proportion de la population définie comme pauvre) est passée, au Mali, de 55,6% en 2001 à 47,4% en 2006, puis à 43,6% en 2010, sur la base d'un seuil de pauvreté en termes réels de 165.431 CFA en 2010. Ainsi on observe une baisse de la pauvreté nationale de 8,2 points de pourcentage entre 2001 et 2006 et de 3,8 points de pourcentage entre 2006 et 2010. Ce ralentissement de la baisse de la pauvreté entre les deux périodes pourrait s'expliquer, entre autres, par le rythme de croissance rapide de la population (3,6% par an dans la dernière décennie).
62. Entre 2001 et 2010, la pauvreté a globalement baissé en milieu rural (de 65% à 51%, soit 14 points), dans les autres milieux urbains (de 35% à 31%, soit 4 points) et à Bamako (de 18% à 10%, soit 8 points). Elle a toutefois augmenté dans les autres milieux urbains et à Bamako, entre 2006 et 2010. L'urbanisation galopante pourrait en être la cause.

Lieu de résidence des pauvres

63. De manière structurelle, la pauvreté demeure au Mali un phénomène essentiellement rural. Ce milieu représente 78% de la population en 2010 et contribue pour 91% à l'incidence de la pauvreté.

Graphique 2: Taux de pauvreté par milieu de résidence



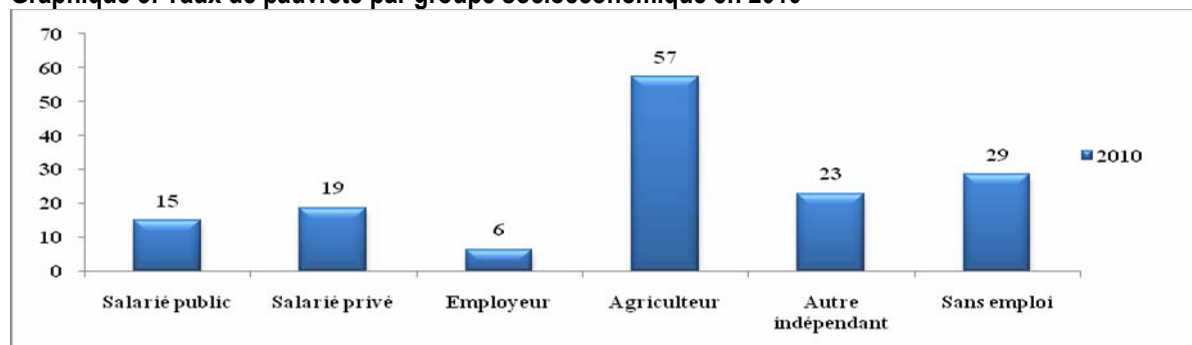
Source : INSTAT (pour 2010, résultats ELIM)

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

64. L'analyse de l'incidence de la pauvreté monétaire par groupe socioéconomique montre que ce sont les agriculteurs (62% de la population en 2010) qui sont les plus pauvres, avec un taux de pauvreté de 57%. Ce groupe contribue à la pauvreté du pays à raison de 81% pour l'incidence, 85% pour la profondeur et 86% pour la sévérité. Ainsi, **toute politique de réduction de la pauvreté en faveur de ce groupe des agriculteurs est bénéfique pour l'ensemble du pays**. Les autres catégories socioprofessionnelles les plus pauvres sont les ménages sans emploi et les

indépendants non agricoles avec des incidences respectives de 29% et 23%. Elles sont suivies par les salariés du secteur privé (19%).

Graphique 3: Taux de pauvreté par groupe socioéconomique en 2010



Source : INSTAT (pour 2010, résultats ELIM)

Croissance, inégalités et pauvreté

65. Pour un seuil de pauvreté donné, il est possible de décomposer un changement du taux de pauvreté en deux effets distincts: un effet "croissance" et un effet "redistribution". Pour l'ensemble du pays et pour les dix dernières années, la réduction de la pauvreté au Mali semble être le fruit autant de la croissance économique que de la redistribution de la consommation. Cet effet distributif est expliqué par une croissance soutenue en milieu rural, et beaucoup plus élevée qu'en milieu urbain.
66. Au niveau national, pour la période allant de 2001 à 2010, l'incidence de la pauvreté a diminué de 12 points de pourcentage mais cette diminution aurait été seulement de 6,1% n'eut été la diminution de l'inégalité qui a également fait diminuer la pauvreté de 5,9%. *L'efficacité de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté est donc amplifiée dans la mesure où la croissance est relativement pro-pauvre*, c'est-à-dire qu'elle est accompagnée d'une réduction de l'inégalité. Les résultats de l'enquête montrent qu'entre 2001 et 2010, les ménages du premier décile ont vu leur niveau de consommation augmenter de plus de 40% en termes réels, tandis que les ménages « riches » ont peu bénéficié de la croissance économique. Ces résultats sont cohérents avec le fait que les taux de pauvreté ont beaucoup diminué en milieu rural, zone la plus pauvre.

Pauvreté et accès à l'éducation et à l'alphabétisation

67. Selon les résultats de l'enquête ELIM, au niveau national, **le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux Net de Scolarisation (TNS)** sont respectivement de 75,4% et 54,3% au premier cycle en 2010. Ces deux indicateurs sont restés presque stables comparativement à 2006 (74,5% et 55,2%) mais très variables suivant le milieu et beaucoup moins selon le sexe. Le TNS est plus élevé en milieu urbain (72,9%) qu'en milieu rural (50,0%), chez les garçons (56,7%) que chez les filles (51,8%). La scolarisation est aussi influencée par les conditions de vie des ménages. En effet, le TNS en 2010 est de 70,9% parmi les enfants issus des ménages les plus riches contre 45,8% pour ceux des ménages les plus pauvres.
68. Les résultats indiquent aussi que 29,4% des adultes (15 ans et plus) sont **alphabétisés** au niveau national. Cette proportion a connu une amélioration de 2001 à 2010. La proportion de personnes alphabétisées est plus élevée en milieu urbain (53,2%) qu'en milieu rural (21,6%). Le district de Bamako a un taux plus élevé (55,8%) que tous les autres groupes de région. Le taux d'alphabétisation évolue aussi suivant le sexe et le niveau de vie du ménage. Ainsi, il est plus de deux fois plus élevé chez les hommes (41,6%) que chez les femmes (18,8%). De même, les ménages les plus riches ont un taux plus élevé (48,6%) que les ménages les plus pauvres (16,3%).

Pauvreté et vulnérabilité

69. En plus de la pauvreté largement répandue, le Mali est hautement vulnérable à un certain nombre de chocs. Parmi les 48 pays les moins développés, le Mali a connu la douzième plus forte incidence de catastrophes entre 1970 et 1998, avec 46 catastrophes importantes. Des chocs ont affecté un tiers des foyers maliens en 2007/08, sous la forme de sécheresses (11,6 %), de pluies irrégulières (6,3 %) et d'inondations (5,3 %). Le Système d'Alerte Précoce

(SAP) estime qu'environ 2,8 millions de personnes en 2009 (20 % de la population totale) sont touchées par les sécheresses et peuvent être considérées comme souffrant d'insécurité alimentaire.

70. Par ailleurs, les enfants (surtout les filles) et les femmes restent vulnérables du fait des violences (mariage précoce, mutilations génitales, gavage, etc.) faites à leur encontre.
71. **Dans le domaine de la sécurité alimentaire**, les campagnes agricoles des trois dernières années (2009, 2010 et 2011) ont été globalement excédentaires sur le plan de la production céréalière. Les évaluations faites par le SAP au cours de la période n'ont pas conclu à des difficultés alimentaires majeures à l'exception de l'année 2011 où la campagne est jugée moyenne avec toutefois d'importantes zones de déficit (les communes de la bande du sahel des régions de Kayes et Koulikoro et celles de la zone inondée de Mopti et la ceinture du delta du Niger de Tombouctou). Au total 104 communes sont classées par le SAP à risque de difficultés alimentaires et 55 communes en difficultés économiques.

Pauvreté et nutrition

72. L'analyse des informations existantes montre que la malnutrition aiguë ou émaciation (faible indice poids pour taille) a affecté au Mali 8,9% des enfants de moins de 5 ans en 2010 (MICS) contre 15,2% en 2006 (EDSM IV), pour un niveau d'alerte international fixé à 10%. Certaines régions ont, en 2010, des valeurs critiques supérieures à, ou proches de, 10% (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Kidal). En 2011, on estime que 300.000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë au Mali⁵.
73. La malnutrition chronique ou retard de croissance (faible indice taille pour âge) a touché 27,8% des enfants de moins de cinq ans en 2010 (MICS) contre 37,7% en 2006 (EDSM IV). En 2011, on estime que 950.000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique au Mali.
74. L'insuffisance pondérale (faible indice poids pour âge) se situe à 18,9% en 2010 (MICS)⁶ contre 26,7% en 2006 (EDSM IV). Cet indicateur est utilisé dans le cadre de l'OMD 1, plus précisément pour mesurer la pauvreté non-monnaire. En 2011, on estime que 640.000 enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale au Mali.
75. Ces formes de malnutrition varient selon le milieu de résidence. Les résultats de MICS de 2010 montrent que près de trois enfants sur dix du milieu rural (30,8%) sont affectés par le retard de croissance contre près d'un enfant sur cinq en milieu urbain (18,4%). S'agissant de l'émaciation ou maigre, on constate que les enfants vivant en milieu rural sont plus fréquemment émaciés que ceux qui vivent en milieu urbain (9,2% contre 7,8%). Pour l'insuffisance pondérale, 20,4% des enfants sont atteints en milieu rural, contre 14,3% en milieu urbain.
76. Les différentes formes de malnutrition sont presque toujours associées à des carences en micronutriments (vitamines et minéraux), qui ont un fort impact négatif sur l'individu. L'anémie, essentiellement due à un apport réduit et/ou une biodisponibilité faible du fer dans l'alimentation, aggravée par les parasitoses⁷, touche 71,9% des enfants de 6-59 mois et 55,0% des femmes enceintes en 2010 (MICS) contre respectivement 81,2% et 67,6% en 2006 (EDSM IV). Toutes les régions et toutes les tranches d'âge sont affectées. Le déficit énergétique chronique chez les femmes en âge de procréer était de 13,5% en 2006 (EDSM IV). La prévalence ajustée de la cécité nocturne chez les femmes en âge de procréer est passée de 5,6% en 2001 (EDSM III) à 6,0% en 2006 (EDSM IV).

Pauvreté et accès aux services de santé

77. **Le nombre de CSCOM fonctionnels** est passé de 785 en 2006 à 1050 en 2010, contre une prévision de 1070 CSCOM dans les PDESC. En 2010, 57 nouveaux centres ont été créés, ce qui dépasse le nombre de créations de 2007 (41) et 2008 (32) mais est largement inférieur aux 135 centres créés en 2009.
78. Malgré ces avancées en matière de couverture sanitaire, la forte croissance démographique n'a pas permis d'accroître considérablement la part de la population ayant un accès aux structures de soins. Par exemple, la part de la population située à moins de 5 km d'une structure proposant le Paquet Minimum d'Activités (PMA) est restée

5 Estimation réalisée à partir des résultats de MICS 2010 et du RGPH 2009 (taux d'accroissement inclus)

6 Carte de la répartition de l'insuffisance pondérale selon les régions du Mali MICS 2010

7 FAO. Profil Nutritionnel du Mali, 2010.

quasiment stable entre 2007 et 2010, de 58% à 59%. La proportion varie de 45% dans la région de Kidal à 95% dans le District de Bamako. La couverture dans un rayon de 15 km a progressé chaque année de 79% en 2007 à 90% en 2010.

79. Dans la lutte contre le VIH/SIDA, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a baissé de 0,4 point de pourcentage entre 2001 et 2006 (de 1,7% à 1,3%). Les efforts ont également permis d'améliorer l'accès aux soins, à travers 311 sites PTME (CSCOM/CSREF) et 74 centres de prise en charge (dont 68 assurent aussi la prise en charge pédiatrique), ce qui a permis d'augmenter le nombre de patients initiés au traitement ARV de 9750 en 2007 à 31000 en 2010 (soit 87% de l'objectif fixé). Grâce à ce bond, le Mali est désormais dans le peloton de tête des pays africains, pour l'accès aux ARV.
80. Pour une mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA, le Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA (HCNLS), tout comme son organe d'exécution, le Secrétariat Exécutif, ont été placés sous la responsabilité directe du Chef de l'Etat. Les représentants des partenaires au développement sont aussi associés au HCNLS. Toutefois, si des dispositions énergiques ne sont pas prises à temps, les acquis en matière d'amélioration de l'accès aux ARV et aux médicaments pour les affections opportunistes ne seront ni garantis ni consolidés.
81. Dans le cadre de la **lutte contre la tuberculose**, le taux de dépistage a régulièrement progressé de 2004 à 2009 (de 18% en 2004, à 26% en 2008 et 29% en 2009) mais est retombé en 2010 (20%). Le nombre de cas dépistés en 2010 s'est établi à 5 299 contre 6 840 en 2009, soit 29% des cas attendus en 2010 contre 43% en 2009.
82. En matière de **lutte contre le Paludisme**, 80% des indicateurs de couverture ne sont pas atteints et plusieurs programmes accusent un certain retard dans leur réalisation. Seuls 19% des cas de paludisme ont été diagnostiqués par biologie (microscopie ou test), en raison de l'insuffisance des Tests de Dépistage Rapide (TDR) et du nombre de nouveaux agents formés tandis que seuls 23% des cas de paludisme de moins de 5 ans ont été pris en charge dans les 24 heures.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

83. Dans l'enquête ELIM/MICS, on entend par eau potable, celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorés ou protégés. Selon cette définition, on constate une amélioration dans l'ensemble du taux d'accès de 2001 (75,5%) à 2006 (78,3%), pour s'établir à 72,4% en 2010. Toutefois, les données sectorielles montrent une amélioration soutenue : le taux d'accès à l'eau potable a augmenté de 70% en 2007 à 75,5% en 2010 (objectif de 73,9% atteint). Le taux est relativement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural qui enregistrerait un rythme de réalisation d'infrastructures plus faible par rapport à la croissance de la population.
84. L'accès à l'assainissement a été appréhendé à travers l'équipement des ménages en installations sanitaires améliorées et la pratique de la défécation en plein air. Les fosses-latrines sont les installations les plus utilisées au niveau national en 2010 (76%). Cependant, 19% des ménages ne disposent pas de latrines (27% en milieu rural contre 5% en milieu urbain). De façon générale, on constate une faible utilisation des installations sanitaires avec chasse d'eau au niveau national (5%). Les installations de ce type sont surtout utilisées par le quintile le plus riche du milieu urbain (11%).

Accès aux services énergétiques

85. Les résultats de l'enquête MICS/ELIM montrent que dans l'ensemble du territoire malien, plus de sept ménages sur dix (74%) utilisent le bois pour la cuisson de leur repas et 22% ont recours au charbon de bois. Le gaz et l'électricité (1,6%), pris ensemble, sont quasi inexistantes, ce qui ne favorise pas la substitution aux autres sources d'énergie. Pour l'ensemble du pays, le taux d'accès à l'électricité représente, selon les données sectorielles, 27% et l'objectif de 15% en milieu rural a été atteint (base éclairage public).

Pauvreté et environnement

86. La relation entre la pauvreté et l'environnement repose sur le fait que les ressources naturelles génèrent des bénéfices économiques et sociaux indispensables aux pauvres. Par conséquent, leur gestion non durable réduit les

bénéfices économiques attendus et aggrave la situation des pauvres, tout en rendant les objectifs de lutte contre la pauvreté peu réalisables au niveau national.

87. L'évaluation économique réalisée par le Mali en 2008 avec l'appui de l'IPE-Mali a montré que chaque année, le pays subit une perte de bien-être et de revenu avoisinant 20% de son PIB, soit plus de 680 milliards FCFA (ou près de 1,3 milliards dollars), résultant des dommages environnementaux et de l'utilisation inefficace des ressources naturelles et des énergies. En cas d'inaction, les dommages futurs s'avéreront encore plus sévères. La dégradation de l'environnement est donc une bombe à retardement qui menace fortement l'avenir des pauvres et du Mali.

Pauvreté et migration

88. Les effets des migrations (interne et externe) restent peu connus au Mali mais l'on se rend compte de l'ampleur du phénomène au regard du nombre de Maliens vivant à l'étranger (plus de 2 600 000 en 2001) et de personnes quittant le milieu rural pour les villes maliennes (exode rural). Même si les transferts des migrants constituent une des premières sources de revenus de leur famille, l'on ne doit pas négliger le coût humain du phénomène.
89. Les mouvements de population malienne ont pour causes, au-delà des considérations historiques et culturelles, la pauvreté et le manque d'opportunités d'emplois.
90. Si le Mali a longtemps constitué une terre de départ pour les jeunes maliens et maliennes et une terre de transit pour les étrangers, il devient de plus en plus une terre d'accueil. Aujourd'hui, l'urbanisation prend de l'ampleur du fait de la migration interne mais aussi des migrations de retour. La population urbaine au Mali, dans le sens de l'administration, est ainsi passée de 17% de la population totale en 1976, à 22% en 1987, puis à 27% en 1998, et enfin 35% en 2009. Ces flux, **que l'on ne peut stopper et que l'on doit gérer au mieux**, ont des conséquences sur la gestion des villes (infrastructures, sécurité, santé, hygiène/assainissement). De véritables camps de migrants existent surtout dans des villes comme Sikasso, Tombouctou et Gao (camps de transit et de réfugiés). Dans ces camps, la promotion de l'hygiène et la santé est capitale surtout en ce qui concerne la santé de la reproduction et les IST/VIH/SIDA. La migration et la pauvreté s'entretiennent mutuellement dans ces cas là.

Progrès vers l'atteinte des OMD

91. Cinq ans avant la date butoir des OMD fixée à l'horizon 2015, le Mali accuse du retard sur le chemin menant à l'atteinte des OMD. Même si des progrès sont perceptibles dans le domaine de la scolarisation, de l'accès à l'eau potable et de l'accès aux traitements du VIH/SIDA, les défis restent immenses, notamment dans le domaine de la santé et du financement du développement (partenariat mondial pour le développement).

I.2. PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011

92. Globalement, le bilan du CSCRP 2007-2011 est mitigé. La croissance économique a été en moyenne de 4,9% sur la période 2007-2010, ce qui constitue une réelle performance dans le contexte de crise internationale. Toutefois, elle demeure en deçà de l'objectif de 7% visé. De même, la pauvreté est en baisse, particulièrement en zone rurale qui concentre la grande majorité des pauvres. Mais elle a augmenté entre 2006 et 2010 en zone urbaine. Le Mali, en poursuivant le rythme actuel, n'atteindrait certainement pas l'objectif numéro 1 des OMD qui est de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2015. Par ailleurs, les niveaux de la plupart des indicateurs sociaux, même en progrès, demeurent encore faibles compte tenu des disparités géographiques et de genre.

I.2.1 SUCCES ET OPPORTUNITES

93. En termes de *succès*, la mise en œuvre du CSCRP 2007-2011 s'est traduite par des progrès dans **le domaine des finances publiques** à travers : (i) l'élaboration du PAGAM-GFP ; (ii) le renforcement de la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier et l'amélioration de la fiscalité ; (iii) l'adoption d'un nouveau Code des marchés publics.
94. **D'autres avancées méritent d'être signalées parmi lesquelles** : (i) l'amorce du processus de réforme de l'Administration avec la mise en place du Programme de développement institutionnel (PDI) ; (ii) le renforcement de la paix sociale et du climat de sécurité avec d'une part, le lancement d'un large processus de réflexion sur la

consolidation de la démocratie au Mali qui a eu pour effet la mise en place d'un Comité d'Appui aux Réformes Institutionnelles (CARI) ayant abouti à la création d'un Ministère chargé de la réforme de l'Etat; et d'autre part, par le déploiement d'activités tendant à assurer la sécurité des personnes et des biens, et le développement des Régions du nord à travers le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans le Nord du Mali (PSPSDN) ; (iii) la continuité du processus de transfert de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local aux collectivités territoriales décentralisées (Régions, Cercles et Communes).

95. Un autre succès réside dans ***l'ouverture plus prononcée du Gouvernement en direction de la Société civile*** qui est pleinement associée aujourd'hui au processus du CSCRП en tant que partenaire.
96. Dans ***le domaine politique***, le climat apaisé dont bénéficie le Mali depuis près de deux décennies a été un atout pour mettre en œuvre sereinement les programmes de développement et attirer des financements extérieurs. Le pays s'achemine vers un tournant décisif de son évolution politique avec les élections présidentielles de 2012 dont l'enjeu demeure la préservation des fondements encore fragiles de la démocratie au Mali.
97. Dans ***le domaine de l'éducation***, un forum national sur l'éducation a permis d'identifier les causes du malaise profond que connaît l'école malienne et de formuler des recommandations pertinentes. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années doivent être consolidés au niveau du cycle fondamental et élargis aux autres niveaux d'enseignement en améliorant l'accès eu égard à la rapide croissance démographique.
98. En ce qui concerne ***le secteur de la santé***, d'importants acquis ont été enregistrés en matière de réduction de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et néonatale et des morbidités (grâce notamment (i) à la prise en charge de la fistule obstétricale traduite par entre autres, l'élaboration du plan stratégique national de prévention et de prise en charge de la fistule, (ii) à l'amélioration de la prise en charge des urgences obstétricales facilitées par la gratuité de la césarienne, (iii) au développement et au renforcement de la référence évacuation, assortis de gros efforts dans le renforcement des compétences des prestataires), de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies. D'énormes efforts ont également été consentis dans la construction des CSCOM, en vue de rapprocher davantage les populations des centres de santé.
99. Dans le domaine de ***l'aménagement du territoire***, des progrès importants ont été réalisés : (i) désenclavement des villes et des zones agricoles (construction de routes et de ponts) ; (ii) accès à l'eau potable avec la réalisation de programmes ambitieux en milieu rural et urbain ; (iii) restructuration de quartiers précaires par la construction de logements sociaux avec un niveau de réalisation de 5000 maisons distribuées dont 40% en moyenne pour les femmes ; (iv) amélioration de l'approvisionnement en électricité grâce à des investissements réalisés par la Société Energie du Mali (EDM-SA), en plus, l'électricité *devrait être moins onéreuse* lorsque le réseau malien sera interconnecté au réseau ivoirien ; (v) autres projets, programmes d'assainissement et d'aménagement urbain en cours de réalisation pour améliorer sensiblement la qualité de vie des populations ; (vi) accès aux TIC fortement élargi, y compris en zone rurale, à travers la possession de téléphone mobile, et l'adaptation du cadre légal et réglementaire aux nouveaux développements technologiques et aux exigences de la convergence.
100. Dans ***le domaine des infrastructures routières***, 85% du programme routier a été exécuté. Ce qui a permis l'atteinte des résultats suivants : l'état du réseau routier est jugé satisfaisant dans la mesure où le réseau principal constitué de routes bitumées et en terre est bon à 76%, passable à 18% et mauvais à 6% seulement. Les pistes constituent le point noir du capital routier car jugées mauvaises à 95% et passables seulement à 5%.
101. Dans ***le secteur agricole***, la mise en place de « l'Initiative riz », traduisant la volonté du Gouvernement de faire du Mali une puissance agricole, a été couronnée de succès. Depuis lors, les actions d'intensification à travers l'Initiative riz se sont étendues à d'autres cultures comme le maïs, le sorgho et le blé. Les trois dernières campagnes agricoles ont ainsi connu un accroissement spectaculaire des productions céréalières.
102. Dans ***le domaine de la Microfinance***, la part de la population active qui adhère à une institution de microfinance atteint 19,1%. L'adoption, par l'Assemblée Nationale, de la loi N°10-013 du 20 mai 2010, portant réglementation des systèmes financiers décentralisés, puis en Conseil des Ministres, du décret N°10-315/P-RM du 03 juin 2010 fixant les modalités d'application de ladite loi et la mise en vigueur du nouveau référentiel comptable (NRC) spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés, à compter du 1^{er} janvier 2010, sont les faits marquants de cette période.

103. Enfin, la plupart des départements ministériels ont élaboré **des programmes sectoriels et des plans d'investissement à moyen terme**. Ceci a contribué à l'amélioration des allocations sectorielles des financements disponibles. On peut citer, parmi les réalisations, la conception de politiques sectorielles dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la jeunesse, du genre, de la nutrition et de la population.
104. Dans le **domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles**, le Mali dispose de nombreuses opportunités avec un certain nombre de partenaires au développement offrant la possibilité de réalisation d'études stratégiques comme les évaluations économiques, l'étude intégrée des écosystèmes, la revue des dépenses publiques pour le secteur de l'environnement, les études de vulnérabilité sur le climat etc. Le Mali est, par ailleurs, partie prenante à plusieurs conventions internationales, fonds et programmes internationaux en support à l'environnement, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Carbone, l'Initiative REDD pour la réduction des gaz à effets de serre, l'UEMOA, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, IPE-Afrique, etc. qui offrent des atouts et des possibilités non négligeables de financement de développement de capacités.
105. **En termes de potentialités**, le Mali dispose d'un patrimoine naturel qui lui permet d'affronter le grand défi du développement et de la lutte contre la pauvreté avec un certain nombre d'atouts. En effet, avec les fleuves Sénégal et Niger, il dispose d'un potentiel important de terres cultivables (céréales, coton). Le Mali est aussi un important pays d'élevage ; ce qui lui garantit déjà l'autosuffisance en viandes. Les potentialités résident également dans les domaines de l'artisanat et du tourisme avec les multiples sites et patrimoines historiques classés du pays. En outre, le Mali possède d'importantes ressources minières. Avec 53,7 tonnes exportées en 2009, le pays est le troisième exportateur d'or en Afrique. Des perspectives s'offrent également dans les domaines pétrolier et gazier, grâce aux explorations et forages envisagés sur plusieurs blocs.
106. La capacité du Mali à gérer au mieux ses ressources et à distribuer les revenus générés sera déterminante pour son développement économique et social.

I.2.2. CONTRAINTES

➤ L'environnement

107. L'environnement et les ressources naturelles continuent à se dégrader sous les effets de pressions croissantes liées aux changements climatiques, au développement socio-économique et à la croissance démographique. La dégradation des écosystèmes a porté préjudice aux populations rurales et la diminution de la biodiversité a eu un impact négatif sur leurs activités génératrices de revenus. Les impacts ont été plus sévères sur les populations les plus démunies. Ces dernières, déjà très touchées, deviendront de plus en plus vulnérables aux catastrophes naturelles, comme les inondations, mais aussi à tout autre choc qui menacerait leurs moyens de subsistance et nuirait à leur sécurité alimentaire. Cette évolution s'est traduite par de faibles performances en matière de gouvernance environnementale qui placent le Mali à la 156^{ème} place sur 163 pays classés (indice EPI, 2010).

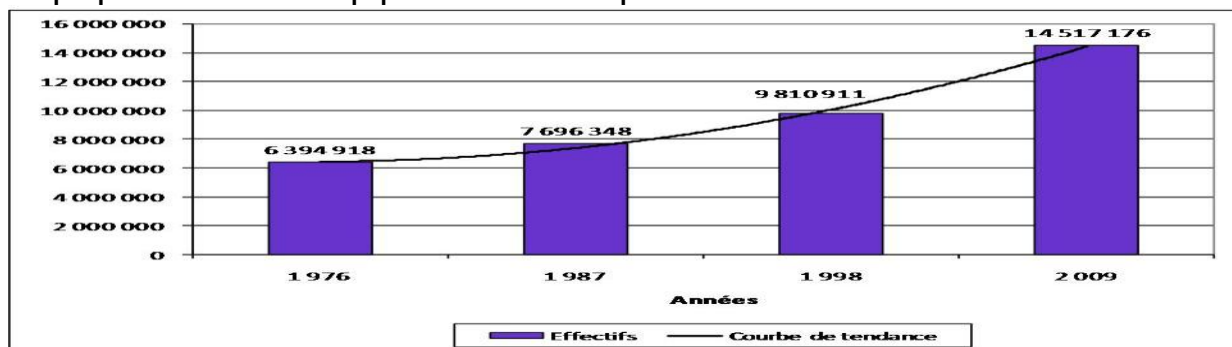
➤ La sécurité

108. Les contraintes liées à la sécurité sont nombreuses et multiformes. Elles vont du banditisme urbain à la rébellion au Nord du pays en passant par la criminalité transfrontalière et transnationale, les conflits communautaires, la sécheresse, la désertification, les crises alimentaires, etc. Mais aujourd'hui, la menace la plus préoccupante est celle de la criminalité organisée : trafic de drogue, trafic d'armes légères, terrorisme international. La position géostratégique du Sahara malien, la porosité des frontières, l'instabilité sociopolitique, la pauvreté et la misère sont des facteurs favorisant l'implantation de groupes armés non étatiques et la propension à la prise d'otages par des groupes terroristes ou leurs complices. L'urbanisation accélérée, le chômage, surtout des jeunes, et les inégalités marquées, sont également sources d'insécurité dans les villes.

➤ La rapide croissance démographique.

109. La population du Mali a été multipliée par quatre depuis l'indépendance, en dépit d'une forte émigration, passant de 3,5 millions d'habitants en 1960 à 14,5 millions d'habitants en 2009. Entre les deux derniers recensements, le taux de croissance annuel moyen est passé de 2,2% à 3,6%.

Graphique 4 : Evolution de la population malienne depuis 1976



Source : INSTAT, Résultats provisoires RGPH 2009

110. **La population malienne vit en majorité en zone rurale** (65% en 2009 contre 73,2% en 1998) et est très peu instruite (27,7% de personnes de 15 ans et plus sont alphabétisées en 2009 contre 15,5% en 1998). La fécondité est forte (6,4 enfants par femme en moyenne en 2009) et la population est très jeune (9,4 millions sont des jeunes âgés de moins de 25 ans en 2009 contre 6,3 millions en 1998 et ils pourraient être quatre fois plus en 2035). La population est inégalement répartie, les régions du Sud (Sikasso, Koulikoro et Ségou) abritent 51% de la population quand les trois régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) comptent seulement 9% de la population totale (données définitives du RGPH 2009).

111. **La forte croissance démographique classe le Mali dans le groupe des pays du modèle dit encore traditionnel**, où depuis 20 ans, la mortalité recule mais la natalité reste à des niveaux très élevés. Dans le cas du Mali, le taux brut de mortalité a été divisé par 1,6 (même s'il reste toujours élevé) entre 1987 et 2009 (de 19,5 pour mille à 12,5 pour mille) alors que le taux de natalité est demeuré quasi constant sur la même période (de 46,6 pour mille à 43,9 pour mille) selon les résultats des RGPH correspondants.

112. **Les facteurs qui expliquent cette croissance forte sont entre autres :**

- ⇒ la fécondité toujours précoce, intensive et tardive de par la faiblesse de la prévalence contraceptive (le plus bas taux en Afrique de l'Ouest : 2,3% en 1987 et 6,2% en 2006 quand par exemple, le Benin, le Burkina Faso et le Togo sont à 17%) renforcée par la persistance de certains us et coutumes. Pour les femmes de 25 – 49 ans, l'âge médian à la première naissance est resté constant (18,9 ans) et l'un des plus bas en Afrique ;
- ⇒ la baisse de la mortalité de la population, notamment de la mortalité maternelle et infantile favorisée par l'amélioration du système de santé et le renforcement de l'offre de santé ;
- ⇒ la relative stabilisation de l'émigration d'une part et la hausse présumée de l'immigration d'autre part : le Mali semble devenir une terre de transit et de plus en plus d'accueil pour des milliers de personnes fuyant la précarité et les conflits dans les pays de la sous-région.

113. La population du Mali pourrait à nouveau être multipliée par près de 3 ou 4 d'ici 2050 et se situer alors entre 45 et 60 millions d'habitants, selon les projections de population de la Direction Nationale de la Population. Il reste donc au Mali à entamer la dernière phase de sa transition démographique : la diminution de la fécondité doit suivre la baisse de la mortalité pour que la croissance démographique soit maîtrisée.

114. Les récentes analyses réalisées au Mali sur « genre, croissance économique et croissance démographique » ont montré que la fécondité baisse avec un statut amélioré de la femme et l'implication des hommes pour la promotion de la planification familiale. En effet, l'indice synthétique de fécondité, qui est de 4,9 enfants chez les femmes riches, augmente de manière significative lorsque les conditions de vie se dégradent ; soit 6,9 enfants chez les femmes de conditions moyennes et 7,6 enfants chez les femmes qui sont extrêmement pauvres. Les femmes qui sont sans instruction ont une fécondité plus élevée que les autres : 7,0 enfants, contre 6,3 chez les femmes instruites au niveau primaire et 3,8 enfants chez les femmes dont l'instruction a atteint le niveau secondaire ou supérieur.

115. Il devient dès lors important d'évaluer l'efficacité des interventions publiques en matière de santé de la reproduction et de la planification familiale au Mali où, depuis près de 40 ans, les efforts énormes consentis tardent à atteindre les objectifs fixés. Le renforcement et l'accélération des interventions dans le cadre du repositionnement de la planification familiale deviennent dès lors des priorités de premier ordre.
116. En outre, il faut noter qu'une croissance démographique trop rapide qui ne s'accompagne pas d'une augmentation correspondante de ressources peut effacer tous les efforts pour réduire la pauvreté : (i) si la population augmente plus vite que la production intérieure brute, le revenu par habitant diminue ; (ii) l'augmentation du nombre de personnes à charge conduit à un transfert des fonds vers les secteurs sociaux (éducation, santé, emploi etc.) au détriment de l'investissement qui est le gage de la croissance économique.
117. Selon les simulations (voir Banque Mondiale, 2009)⁸ et sous hypothèse d'une baisse lente (6,3 enfants par femme en 2030) et rapide (4,0 enfants par femme en 2035) de fécondité, le nombre d'enseignants au fondamental (1^{er} et 2nd cycles) devra être multiplié par 2,5 à 3 en 30 ans. Dans le secteur de la santé, il faudrait presque multiplier par 6 les capacités de formation des médecins, par 4 celles des infirmiers et par 9 celles des sages-femmes pour combler les déficits récurrents en personnel de santé dans le secteur public, déficits qui se creuseront d'ici à 2035. Ainsi, le financement public des dépenses de santé et d'éducation devrait passer, pour satisfaire les besoins, d'environ 10% du PIB en 2005 à 26%, voire 32% du PIB en 2035 (entre 2 500 et 3 100 milliards de FCFA).
118. Sur le plan de l'environnement, l'augmentation forte de la population accroît la pression sur des ressources naturelles limitées (terre, espace). Les conséquences dans un pays à vocation agropastorale comme le Mali sont la diminution de la superficie moyenne de terres cultivables par actif. La gestion des déchets et de la pollution occasionne également de nouveaux prélèvements sur les ressources financières limitées. De même, la coupe abusive de bois (bois de chauffe, principale source d'énergie) et les nouveaux défrichements coûtent au couvert végétal 500.000 hectares par an.
119. La forte croissance démographique, si elle n'est pas maîtrisée, aura également un impact considérable sur l'urbanisation du Mali. Les populations des grandes villes s'accroîtront à un rythme effarant. A titre illustratif, au rythme actuel, la population de Bamako passerait de 12,5% à 16% de la population totale en 2025.
120. Une autre faiblesse du système de planification réside dans l'insuffisante intégration des questions de population dans les politiques, plans et programmes de développement malgré les efforts de renforcement des capacités mis en œuvre par la Direction Nationale de la Population (DNP). Au-delà des difficultés de coordination et du déficit de cohérence intra et intersectorielle entre les politiques et stratégies de développement, il faut reconnaître que les projections démographiques ne sont pas harmonisées. Etant donné l'insuffisante intégration des questions de population dans la planification du développement, elles sont très peu utilisées dans la détermination des besoins des cibles des interventions. Ceci a un impact négatif sur l'allocation efficiente des ressources financières de plus en plus limitées.
- **La faible insertion professionnelle des jeunes constitue une vraie menace sur la paix sociale.**
121. La forte population jeune du Mali pourrait constituer « une bombe à retardement » dans les décennies à venir si l'on ne met pas en place une stratégie pour bénéficier du dividende démographique. Les jeunes ne pourront accroître les capacités de la Nation à sortir de la pauvreté qu'à partir du moment où ils exerceront leurs droits à la santé, à l'éducation et à un emploi décent. Or, malgré une croissance économique de 4,5 % en moyenne annuelle au Mali, le taux de chômage a augmenté dans la dernière décennie, tandis que près de 80 % de la population active gagnent leur vie dans le secteur informel avec des revenus faibles. Chaque année, 300.000 jeunes arrivent sur le marché du travail et un grand nombre d'entre eux, n'ayant bénéficié d'aucune formation professionnelle, essayent en vain d'accéder à un emploi. Ce qui renforce la pauvreté, notamment en zone urbaine et peut générer, à terme, des tensions dans la société. Par conséquent, un défi du Mali, durant la période 2012-2017, est d'accroître ses efforts dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle au profit de la jeunesse qui reste le fer de lance du développement du pays.

⁸ Banque Mondiale – Mali (2009) : Le Mali face au défi démographique, Rapport N° 44459 – ML, 102 p.

➤ **L'insuffisante prise en compte du genre dans les politiques et programmes.**

122. Les inégalités et les discriminations existantes entre les sexes sont encore fortement présentes au Mali. Au niveau de la participation publique, bien que le Mali ait ratifié plusieurs conventions sur l'égalité entre les hommes et les femmes, dans les instances de prise de décision, les femmes demeurent nettement sous-représentées. Ainsi, les femmes représentent seulement 10% des membres de l'Assemblée Nationale et sur 49 préfets, il n'y a qu'une seule femme. Dans les 703 communes, seuls 8,7% des élus sont des femmes et seules six communes sont dirigées par des maires femmes (soit moins de 1%).

123. Le Code du Mariage et de la Tutelle maintient l'âge du mariage à 15 ans pour les filles contre 18 ans pour les hommes. Ces inégalités perpétuées par la loi encouragent les mariages précoces (23% des femmes de la tranche d'âge de 25-49 ans sont entrées en union à 15 ans) et la pratique du lévirat/sororat. L'excision est la forme de violence la plus répandue, concernant plus de 85% des femmes du Mali (EDSM IV). Toutes ces violations ont des conséquences sur la participation effective des femmes au développement économique du pays ainsi que sur la croissance démographique.

➤ **Les contraintes à la croissance économique**

124. La croissance économique du Mali a été ralentie ces dernières années par les chocs des prix alimentaires et pétroliers, par la crise financière mondiale et par les conflits en Côte d'Ivoire et en Lybie. Il s'y ajoute des contraintes de nature plus structurelle :

a- L'économie malienne, de type dual, est caractérisée par (i) une économie moderne (mines, coton), structurée, qui est le moteur de la croissance et largement dépendante des exportations; (ii) une économie de subsistance, essentiellement basée sur l'agriculture pluviale, l'élevage et les activités connexes, qui ne couvre pas les besoins alimentaires des populations et dont les faibles performances en termes de productivité ont longtemps constitué, sauf dans les dernières années, la principale cause de la pauvreté rurale.

b- La forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs se manifestent au niveau de la concentration des exportations limitées aux produits de base (or et autres métaux, coton) dont la fluctuation des cours a des incidences majeures et déstabilisantes sur les finances publiques et la balance des paiements.

c- Le secteur privé est peu compétitif : Cette situation est due, entre autres facteurs, à la faiblesse de l'entrepreneuriat national, aux lourdeurs des prélèvements fiscaux et de l'environnement global des affaires, à l'absence d'un marché financier favorable au développement des initiatives. Toutefois, l'appui au secteur privé a permis d'améliorer significativement l'environnement des affaires et le classement du Mali parmi les dix (10) premiers « pays réformateurs ». Ces résultats sont obtenus grâce à l'adoption par le Gouvernement de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP), l'Opérationnalisation de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API Mali), la création du Guichet Unique et de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX), la promotion de la médiation dans les litiges commerciaux, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur privé pour renforcer les capacités des entreprises privées, des services d'appui non financier et des organisations intermédiaires représentatives. Les performances les moins bonnes sont obtenues pour ce qui concerne le paiement des impôts, le commerce transfrontalier (notamment au niveau des coûts), l'obtention des prêts et la protection des investisseurs. En revanche, le Mali est relativement efficace pour ce qui concerne l'octroi de permis de construire et le transfert de propriété.

d- Les infrastructures de soutien à la croissance (transport, électricité, Tics) sont insuffisantes : Ce qui se traduit par des limites importantes au développement des échanges, l'augmentation des coûts de production, la faible attractivité du pays pour les capitaux étrangers et la relative faiblesse de la compétitivité de l'économie nationale.

e- Les contraintes en matière de gestion, de renforcement des capacités et de transparence. Plusieurs faiblesses, qui constituent autant de défis pour le Mali, ont compromis les résultats des plans d'actions du CSCR 2007-2011. Ces contraintes ont eu pour conséquence le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues. Ce sont : (i) l'absence d'alignement des différents outils de programmation sur les orientations et les objectifs du CSCR ; (ii) les insuffisances du système d'information statistique et la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements ; (iii) la faible appropriation du processus par les départements sectoriels ; (iv) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières intérieures

programmées et la forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures (l'APD a représenté en 2010 environ 10% du PIB, soit 45 % du budget d'Etat) ; (v) la capacité d'absorption de l'aide extérieure qui est insuffisante en raison de la faiblesse des capacités et des lourdeurs de l'administration publique ; (vi) la faible coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions ; (x) la faible intégration des dimensions transversales que sont le genre , les questions de population et développement, et l'environnement ; (xi) la persistance de la corruption ; (xii) le caractère inachevé du dispositif institutionnel et organisationnel de la décentralisation et de la déconcentration, et la faible capacité en matière de mobilisation des ressources et de gestion municipale ; (xiii) le faible niveau d'implication du secteur privé (via des Partenariats Public-Privé) et de la société civile au financement des interventions ; (xiv) l'insuffisante capacité du système financier à jouer le rôle qui lui incombe.

1.2.3. Attentes des parties prenantes

125. Les attentes majeures des parties prenantes vis-à-vis du CSCR, sorties de l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP 2002-2006 et du CSCR 2007-2011, et qui peuvent conditionner la réalisation des objectifs du CSCR 2012-2017, portent essentiellement sur les points suivants :

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
TOUTES LES PARTIES	Une réduction sensible de la pauvreté et de la faim surtout dans le monde rural Une amélioration significative de l'accès des populations, notamment les plus pauvres, aux services sociaux de base : logements, écoles, centres et cases de santé, TIC, etc. (quantité et qualité) Une bonne mise en œuvre des actions programmées Une meilleure gestion des ressources financières Une meilleure gestion des ressources naturelles aux fins de leur plus grande contribution à l'économie
POPULATIONS	Des conditions de vie améliorées Un faible niveau de vulnérabilité écologique des populations Une hausse du pouvoir d'achat Une implication, participation dans la vie publique La réduction des inégalités et une meilleure redistribution de la richesse Le respect des droits humains Ne pas avoir à gérer seulement le quotidien Avoir le sentiment d'être porté par un progrès La disponibilité des emplois Une hausse des opportunités d'activités génératrices de revenus La disponibilité d'infrastructures socioéconomiques suffisantes et de qualité L'existence d'une justice équitable et un traitement égal pour tous les citoyens Une meilleure information sur le CSCR Un meilleur usage des ressources fiscales de la part des autorités
HAUTES AUTORITES DE L'ETAT	Une meilleure mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective des programmes L'utilisation du CSCR comme outil de pilotage de l'action du Gouvernement La réalisation d'études stratégiques et d'analyses pour éclairer et améliorer les processus décisionnels La promotion de l'adhésion des populations aux politiques gouvernementales
PARLEMENT	La réalisation d'arbitrages budgétaires favorables aux projets/programmes qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables Le développement des capacités du Parlement à voter des lois favorisant une gestion rationnelle des affaires publiques et à effectuer un meilleur suivi de la gouvernance publique (y compris environnementale) dans tous ses volets L'utilisation du CSCR comme outil de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
MINISTERES SECTORIELS	Une meilleure adéquation entre les stratégies, les priorités et les programmations budgétaires globales et sectorielles (notamment au niveau des plans d'actions et de financement sectoriels détaillés) Une meilleure disponibilité de ressources financières Une meilleure lisibilité des politiques sectorielles dans le CSCRП en termes d'actions et de résultats Une bonne coordination intra et intersectorielle Une meilleure intégration des dimensions transversales dans les politiques, plans et programmes Une mise en œuvre cohérente et synergique des politiques sectorielles De meilleurs indicateurs-cibles Une meilleure coordination des contributions des partenaires pour une synergie d'actions et de résultats Une planification efficace dans le cadre de la redevabilité et de la responsabilité partagées
COLLECTIVITES LOCALES	L'accélération du processus de transfert des compétences et des ressources Le financement accru des plans locaux et régionaux de développement Une plus grande prise en compte des disparités régionales La gestion décentralisée des programmes de lutte contre la pauvreté L'intégration des liens pauvreté-environnement dans les plans et programmes de développement local
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	La transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources financières allouées au titre de l'aide publique Une gestion axée sur les résultats La prise en compte effective des questions de population et développement et l'intégration de la variable démographique dans la planification des interventions Un suivi-évaluation efficace Une meilleure appréciation de leurs contributions au financement des politiques et à leurs impacts L'utilisation du CSCRП comme outil de dialogue avec le Gouvernement du Mali Un alignement des appuis sur le CSCRП Une appropriation nationale Le verdissement du CSCRП et la mise en place d'un programme opérationnel de suivi environnemental doté d'indicateurs P-E SMART en vue de promouvoir un développement à faible coût écologique et social. Le CSCRП comme outil efficace d'harmonisation de l'aide des PTF dans leur ensemble
SOCIETE CIVILE	Faire du CSCRП un mécanisme de concrétisation d'une approche de mutualisation inclusive, assurant et garantissant la participation de tous les acteurs du développement Se voir octroyer un rôle dynamique et mobilisateur des individus, des groupes, des communautés, qui facilite l'interaction sociale, l'appropriation et la participation des populations à la définition, l'exécution et le contrôle des politiques Le renforcement des capacités et de l'implication des acteurs de la société civile en matière d'élaboration et de suivi-évaluation des axes du CSCRП Etre un membre actif du Comité d'Orientation, de la Commission Mixte Mali / Partenaires au développement et du Comité de Pilotage du CSCRП Participer aux différents cadres de concertations à tous les niveaux (National, Régional, Local et Communal) sur le processus CSCRП à travers les CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD ; Veiller à ce que les investissements publics soient répartis sur l'ensemble du territoire national et soient connus et suivis par tous les acteurs. A cet égard, les OSC envisagent d'être un des acteurs du dispositif de suivi, mais également de garder l'opportunité d'un suivi alternatif. Dans ce cadre, elles se proposent de mettre en place un dispositif de recueil d'informations aux niveaux national, régional et local. L'implication des formations universitaires et des ONGs dans les débats et actions concernant la gestion de l'environnement et du climat pour un meilleur exercice de la gouvernance environnementale au Mali Le financement des activités des OSC à hauteur de leurs objectifs Un développement équitable profitable à toutes les couches, surtout celles défavorisées (femmes, personnes handicapées)

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
SECTEUR PRIVE	Une plus grande implication dans l'élaboration du CSCRП et dans son suivi évaluation La lutte contre la corruption Le maintien d'une stabilité de l'environnement macroéconomique L'assainissement du climat des affaires La simplification des procédures d'enregistrements des entreprises et la levée des contraintes de production Un meilleur accès au crédit La lutte contre la fraude De bonnes politiques de promotion et de soutien des secteurs productifs Le développement de l'offre de formation en fonction des besoins en main d'œuvre Le respect des droits de propriété La mise à disposition et la réduction des coûts des facteurs de production Une priorité accordée à la paix et à la sécurité La prise en compte du secteur privé comme moteur de la croissance Un système fiscal transparent et équitable. L'implication des acteurs du secteur privé dans des activités montrant l'intérêt d'une bonne préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour leurs activités et projets

CHAPITRE II : DEFIS, VISION ET CHOIX STRATEGIQUES DU CSCRP 2012-2017

II.1. DEFIS CRITIQUES

126. Le diagnostic stratégique effectué ci-dessus, incluant le bilan de la mise en œuvre du CSCRP 2007-2011, les enseignements tirés et les attentes des parties prenantes, permettent d'identifier **dix défis critiques** que le Mali doit prendre en charge dans le cadre du CSCRP 2012-2017 :

- (i) le défi de l'accélération de la croissance économique, pour la porter à des taux supérieurs à 7% par an, tout en diversifiant ses bases ;
- (ii) le défi de la maîtrise de l'évolution démographique qui, à défaut, pourrait réduire à néant les efforts de développement national ;
- (iii) le défi du renforcement de l'équité du genre ;
- (iv) le défi de la formation de qualité et de la promotion de l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes ;
- (v) le défi de la réduction de la pauvreté, dans toutes ses dimensions, en milieu rural comme urbain, y compris la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus au profit des pauvres ;
- (vi) le défi de l'adaptation par rapport aux changements climatiques, de la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie ;
- (vii) le défi de la préservation de la paix et de la sécurité, fortement menacées ces derniers temps ;
- (viii) le défi de l'amélioration de la bonne gouvernance (politique, économique et judiciaire) ;
- (ix) le défi de l'atteinte des OMD en 2015 ;
- (x) le défi du renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

127. Le Mali se donne pour ambition de relever l'ensemble de ces défis.

II.2. VISION, VALEURS, MISSION, BUT ET OBJECTIFS

VISION:

128. La Vision du CSCRP 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 :

Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura « su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir ».

129. Cette Vision est articulée autour des orientations stratégiques suivantes : (i) une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; (ii) une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale ; (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte ; (iv) un cadre environnemental amélioré ; (v) une meilleure qualité des ressources humaines.

130. Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les maîtriser et les gérer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux particulièrement les OMD à l'horizon 2015. Elle fait des populations, les acteurs et la finalité de la politique de développement.

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

131. La mise en œuvre du CSCRP 2012 - 2017 sera régie par les *valeurs* que sont : **la transparence, l'équité, la solidarité, l'efficacité et l'impact.**

132. Les principes directeurs ci-après guideront également les acteurs du CSCR : **la participation, l'engagement, l'appropriation, la cohérence et la redevabilité.**

MISSION DU CSCR :

« Servir, pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales de soutien à la croissance accélérée et durable, d'amélioration des conditions de vie et de réduction des inégalités et disparités, au niveau rural comme urbain, entre les hommes et les femmes, dans le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance et de gestion axée sur les résultats »

BUT, OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

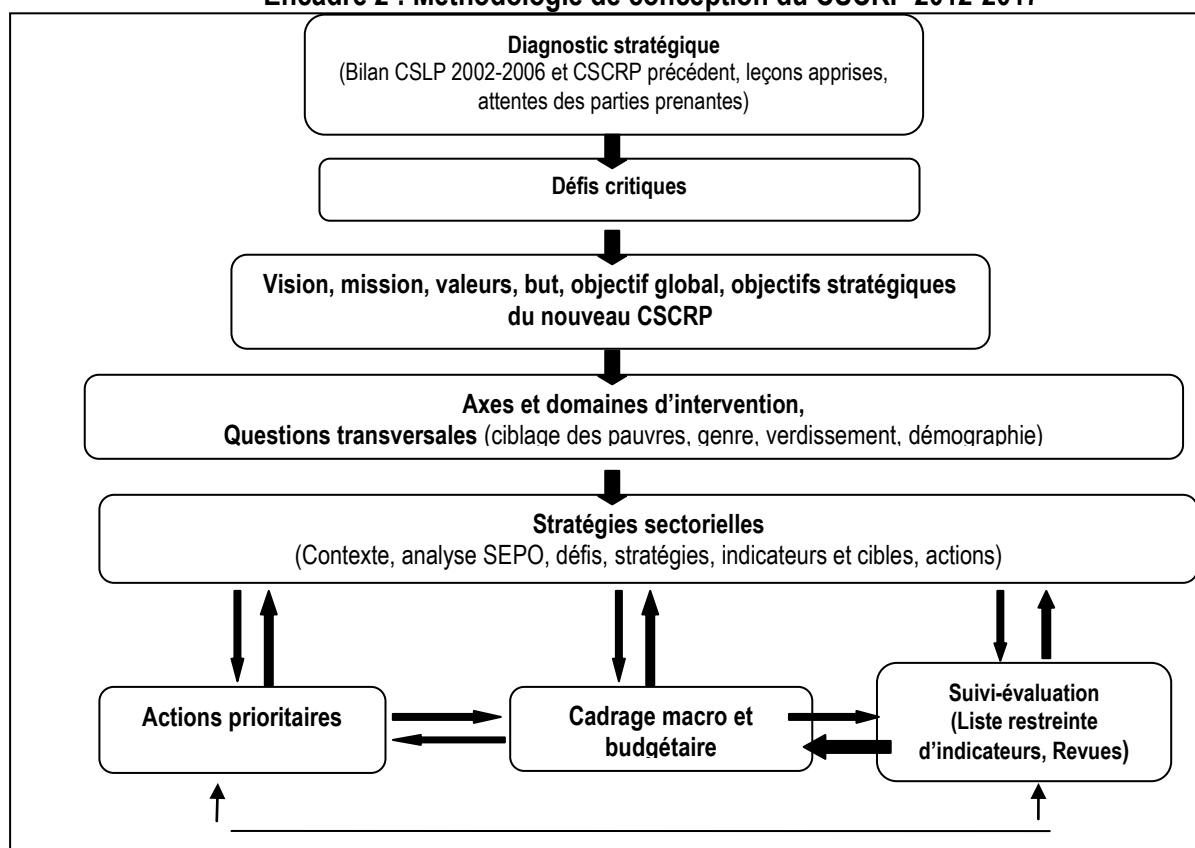
133. **But visé à moyen et long termes:** « Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-sylvo-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ».

134. Pour devenir un pays émergent, le Mali devra obtenir une croissance forte, durable et redistributive, et un cadre macroéconomique assaini, tout en réussissant à transformer et à diversifier son tissu économique.⁹

135. **Objectif global du CSCR 2012-2017 :** Accélérer la mise en œuvre des OMD à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

136. **Objectifs stratégiques:** (i) Bâtir une économie transformée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux ; (ii) Améliorer le bien-être social des populations; (iii) Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix pour l'ensemble de ses populations.

Encadré 2 : Méthodologie de conception du CSCR 2012-2017



⁹ Voir Moubareck LO, « Le développement au delà de 2015 : intégrer la dimension économique », Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Statcom II, janvier 2010

Justification du choix des objectifs du CSCR 2012-2017

137. Dans sa quête de l'émergence économique et de la qualité de vie pour ses populations (**but visé**), le Mali se fixe comme étape intermédiaire d'atteindre l'essentiel des OMD au terme de la mise en œuvre de ce présent CSCR (**objectif global**). Il aura ainsi réussi, en particulier, à réduire de moitié le taux de pauvreté par rapport à son niveau de 1990, et à améliorer fortement ses indicateurs sociaux.
138. Dans cette perspective de réduction de la pauvreté, sous toutes ses formes, le Mali devra tout à la fois créer les conditions pour que les pauvres puissent augmenter leurs revenus et, pour les plus vulnérables d'entre eux, mettre à leur disposition des appuis directs sous forme de programmes de redistribution.
139. L'augmentation des revenus des pauvres suppose que ceux-ci disposent d'un emploi ou d'un auto-emploi et qu'ils participent à des activités adaptées à la demande du marché. Une condition nécessaire à la baisse de la pauvreté et des inégalités au Mali, est donc la réalisation d'une croissance forte et régulière, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres (Objectif stratégique 1).
140. Pour ce faire, la croissance devra être ancrée dans la sphère économique des pauvres, c'est-à-dire qu'elle devra être délibérément recherchée dans les secteurs qui emploient et/ou occupent le plus les pauvres, tout en veillant à ce que les actifs des pauvres soient compétitifs, commercialisables et bien rémunérés. Ce qui suppose, au niveau rural par exemple, un bon positionnement des paysans dans les produits de rente, en complément des produits autoconsommés, un accès aux infrastructures et aux marchés pour réduire les coûts de transaction, ainsi qu'une politique de prix adaptée à la production.
141. De ce fait, la majeure partie des pauvres maliens sont dans des activités d'auto-emploi, notamment dans l'agriculture au sens large (81% des pauvres) et dans le secteur informel urbain (ELIM 2010). Le meilleur moyen de réduire la pauvreté est donc, à court terme, de favoriser le développement des activités des petits exploitants agro-sylvo-pastoraux et ceux des travailleurs indépendants du secteur informel.
142. Les secteurs modernes de l'économie (mines et hydrocarbures, industrie, tourisme, technologies de l'information et de la communication notamment) devront également contribuer à la création d'emplois et de revenus, en optant, chaque fois que c'est possible, pour des technologies et des modes de production intensifs en main d'œuvre, en développant la sous-traitance et les partenariats avec les petites et moyennes entreprises locales (PME-PMI).
143. Tout ceci permettra au Mali de réussir le pari, souvent difficile, de réduire la pauvreté et les inégalités sociales, tout en augmentant le rythme de croissance économique.
144. En tout état de cause, les pauvres, hommes et femmes, ne pourront participer et tirer un profit de la croissance que s'ils disposent de capacités renforcées (afin de pouvoir bénéficier des emplois et auto-emplois, ainsi que de relever le niveau de la productivité), qu'ils soient bien nourris, en bonne santé et couverts contre les vulnérabilités, à travers des filets de protection sociale (notamment des transferts sociaux, une assurance sociale et des possibilités d'emplois non qualifiés dans les travaux dits à Haute Intensité de Main d'Œuvre-HIMO) et qu'ils disposent d'un bon cadre de vie et d'un environnement durable.
145. L'amélioration des services sociaux et du cadre de vie, conditionnée par ailleurs par la maîtrise de la forte croissance démographique que connaît aujourd'hui le Mali, constitue ainsi un fondement des bases à long terme de la croissance et du développement du pays, en plus d'être un objectif en termes de renforcement du bien-être social (Objectif stratégique 2). L'enquête ELIM 2010 montre en effet que la pauvreté est fortement corrélée avec le faible niveau d'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et autres services sociaux de base.
146. Enfin, un pré requis du succès des programmes d'accélération de la croissance et de la lutte contre la pauvreté demeure la mise en place d'une bonne gouvernance (y compris la gouvernance environnementale) et d'un cadre institutionnel de qualité dans le pays, afin de garantir l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficience des programmes mis en œuvre et leur orientation vers les résultats, ainsi qu'un bon usage des ressources, dans un contexte de paix, de sécurité et de stabilité. (Objectif stratégique 3).

II.3. AXES, DOMAINES D'INTERVENTION ET DIMENSIONS TRANSVERSALES

147. Le CSCR 2012-2017 se base sur deux axes préalables et trois axes stratégiques.

Au titre des axes préalables :

- le renforcement de la paix et de la sécurité ;
- la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique.

Au titre des axes stratégiques :

- **Axe 1 :** La promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- **Axe 2 :** Le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- **Axe 3 :** Le développement institutionnel et la gouvernance.

148. Ces axes, mis en œuvre de façon simultanée, concourent à l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2017.

II.3.1 Contenu des axes stratégiques

Axe préalable : Renforcement de la paix et de la sécurité

149. Cet axe doit permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la paix sociale :

- **Objectif 1 :** Renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de sécurité
- **Objectif 2 :** Impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion des questions de sécurité (gouvernance partagée de la sécurité et de la paix)
- **Objectif 3 :** Créer un climat de paix et de sécurité favorable au développement

Axe préalable : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique

150. Cet axe doit permettre de créer un environnement global favorable au développement :

- **Objectif 1 :** Renforcer la gestion macroéconomique
- **Objectif 2 :** Renforcer la gestion des finances publiques

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus

151. Ce premier axe stratégique vise à accélérer la croissance économique, qui est une condition nécessaire de réduction de la pauvreté, et à diversifier ses sources, tout en renforçant son contenu en emplois et en activités génératrices de revenus.

Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux.

Objectifs spécifiques : (i) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ; (ii) Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services ; (iii) Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement ; (iv) Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes ; (v) Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Domaines d'intervention : (i) Développement rural ; (ii) Mines et hydrocarbures ; (iii) Industrie ; (iv) Développement du secteur privé ; (v) Culture ; (vi) Artisanat ; (vii) Tourisme ; (viii) Commerce ; (ix) Microfinance ; (x) Transports ; (xi) TIC ; (xii) Energie ; (xiii) Emploi.

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité

152. Ce deuxième axe vise à développer les ressources humaines, tout en corrigeant les inégalités liées au genre et à l'accès aux services sociaux, ainsi qu'à préserver l'environnement, dans un contexte de changement climatique. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'impact le plus durable sur la qualité de vie au Mali, de manière directe et à travers son impact indirect sur la productivité et sur la compétitivité, ainsi que sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et aux services sociaux.

Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations.

Objectifs spécifiques : (i) Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires; (ii) Corriger les disparités de genre à tous les niveaux ; (iii) Réduire les inégalités sociales, notamment par la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale ; (iv) Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences ; (v) Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition; (vi) Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité ; (vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité.

Domaines d'intervention : (i) Population ; (ii) Migrations ; (iii) Promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de Genre et les violences faites aux femmes et aux filles ; (iv) Protection de l'enfant ; (v) Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités ; (vi) Education ; (vii) Formation professionnelle ; (viii) Jeunesse ; (ix) Sport ; (x) Sécurité alimentaire ; (xi) Nutrition ; (xii) Santé ; (xiii) Lutte contre le VIH et le SIDA ; (xiv) Eau ; (xv) Assainissement ; (xvi) Environnement et ressources naturelles ; (xvii) Foncier et développement urbain.

Axe 3 : Développement institutionnel et gouvernance

153. Ce troisième axe concerne le développement institutionnel et la gouvernance.

Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix.

Objectifs spécifiques : (i) Promouvoir la paix totale dans le pays ; (ii) Améliorer le Cadre juridique et judiciaire ; (iii) Poursuivre la modernisation des services publics ; (iv) Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière) ; (v) Développer la coopération internationale, régionale et sous régionale et avec les Maliens de l'Extérieur ; (vi) Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière.

Domaines d'intervention : (i) Paix et Sécurité ; (ii) Justice ; (iii) Développement institutionnel ; (iv) Aménagement du territoire ; (v) Décentralisation/Déconcentration ; (vi) Intégration et Coopération ; (vii) Gestion des Finances publiques ; (viii) Lutte contre la corruption et la délinquance financière.

154. Les différents domaines d'intervention du CSCRP couvrent, de manière holistique, l'ensemble des secteurs économiques et sociaux. Ceci facilitera la mise en cohérence entre le CSCRP et le Budget national d'une part et, d'autre part, entre le CSCRP et les politiques et stratégies sectorielles de développement, les plans et programmes aux niveaux régional et local, rendant harmonieuse la planification du développement sur les moyen et long termes.

155. La priorisation ne se fera donc pas au niveau des domaines et secteurs, qui doivent tous figurer dans le CSCRP, mais au niveau des actions identifiées. Seront notamment considérées comme prioritaires pour bénéficier des financements publics (Budget de l'Etat ou Aide publique au Développement), celles qui sont pertinentes et budgétisables en vue d'orienter ces financements sur les priorités du CSCRP 2012-2017.

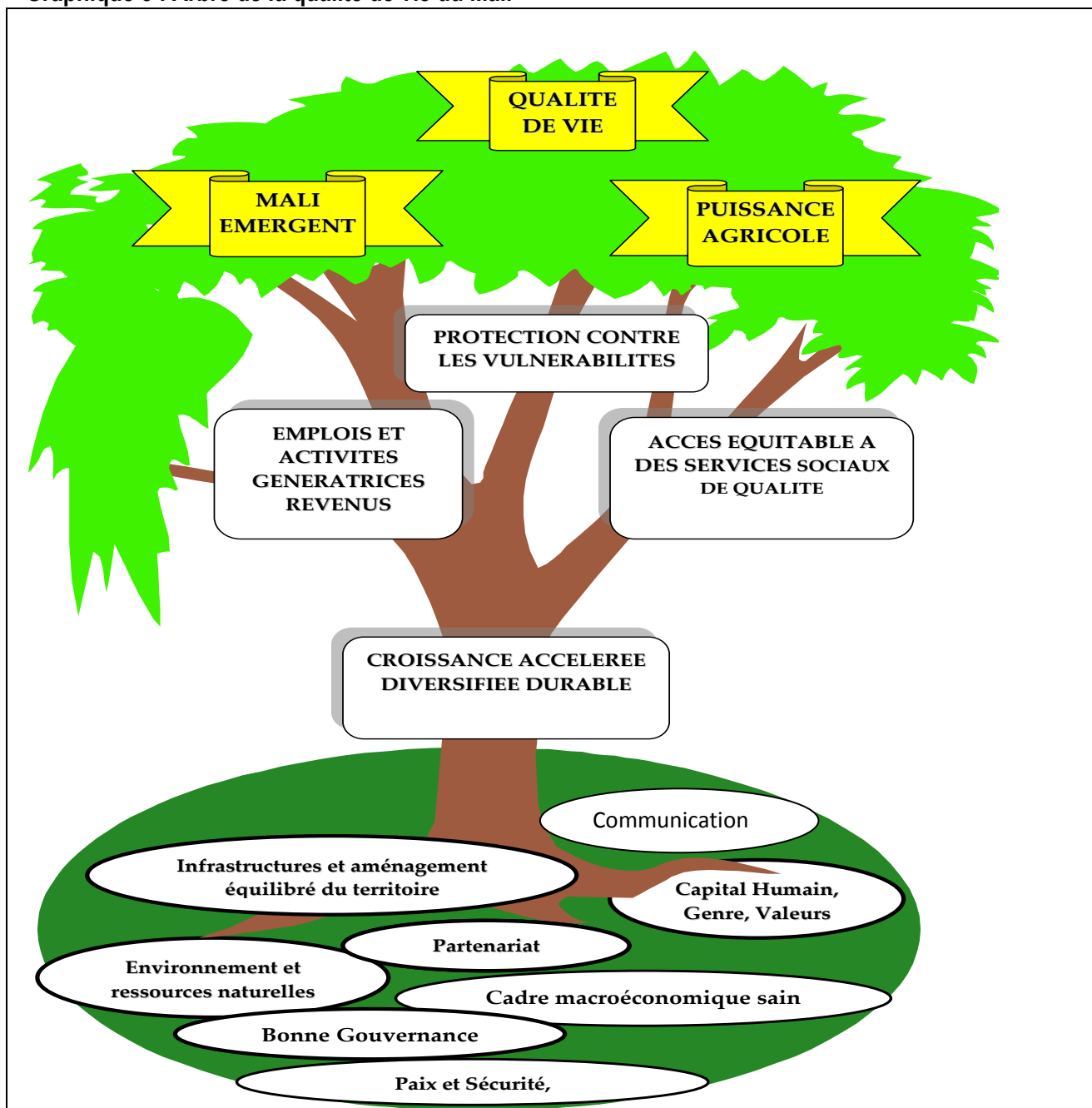
156. Les critères simplifiés sont les suivants : (i) **Pertinence** : *Existence d'autres actions visant les mêmes objectifs*, (ii) **Degré d'urgence** : *Déterminant ou préalable à d'autres actions*, et (iii) **Valeur ajoutée et contribution à la réduction de la pauvreté** : *Essentielle*. Ces critères seront utilisés pour identifier les actions à inclure dans le Plan d'actions prioritaires du CSCRP 2012-2017. Les autres actions programmées bénéficieront du financement du secteur privé (y compris dans le cadre du partenariat public-privé) ou d'autres types de financement innovant.

II.3.2 Architecture de la stratégie de développement du Mali

157. L'architecture de la stratégie de développement du pays peut être représentée par un **arbre de qualité de la vie**. Les axes 3 (développement institutionnel et consolidation de la gouvernance) et 2 (renforcement des bases à long terme du développement et accès aux services sociaux de qualité) sont les **racines profondes de l'arbre**, du point de vue économique et social, sans lesquels il n'est point envisageable de réaliser des progrès durables. L'axe 1 (promotion d'une croissance forte, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus) représente tout à la fois le **tronc de l'arbre** de l'émergence et le moteur du développement du Mali.

158. La mise en œuvre efficace et eurythmique des programmes dans ces différents axes permettront de transformer le Mali en un pays émergent et d'améliorer fortement la qualité de vie des populations. Ce qui constitue le précieux fruit de l'arbre et le but ultime de tout processus de développement.

Graphique 5 : Arbre de la qualité de vie du Mali



II.3.3 DIMENSIONS TRANSVERSALES

159. Le CSCR 2012-2017 retient plusieurs dimensions transversales qui doivent être prises en compte dans tous les axes, secteurs et domaines d'intervention : le ciblage des pauvres, le genre, le verdissement et la problématique population/développement.
160. **Ciblage des pauvres** : Les programmes du CSCR 2012-2017 s'exécuteront en donnant une priorité aux populations et zones qui en ont le plus grand besoin. Le ciblage se fera, de manière neutre et impartiale, aussi bien du point de vue géographique que socioprofessionnel, afin de tenir compte tout à la fois de la dimension de la pauvreté monétaire et de la pauvreté des conditions de vie. Un Cadre d'accélération de l'atteinte des OMD sera mis en place à cet effet, couvrant les régions et communes du Mali (voir encadré 3).
161. Le ciblage visant l'équité sera mis en œuvre à travers plusieurs instruments: (i) investissements là où il y a un déficit par rapport à la situation nationale, (ii) création d'emplois, d'activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée pour les pauvres, (iii) mise en place de filets de protection sociale. (iv) promotion de l'équité du genre.
162. Pour assurer un plein effet des programmes, le Gouvernement veillera à les mettre en place de manière intégrée, en proposant aux cibles des paquets de services plutôt que des projets isolés. Les populations pauvres pourront ainsi bénéficier concomitamment de crédit, de formation et d'un meilleur accès aux services de base comme la santé ou les infrastructures énergétiques. Telle est du reste l'approche retenue dans le cadre de plusieurs programmes mis en œuvre dans les régions du pays. C'est de cette manière que les pauvres pourront réellement améliorer leur qualité de vie dans toutes ses dimensions. Pour évaluer les progrès dans ce domaine, un **Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)** sera construit et mesuré régulièrement en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INSTAT).
163. **Equité du Genre** : Le Gouvernement du Mali a adopté un document de stratégie énonçant les lignes directrices pour l'application de la Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG). La PBSG est une approche qui vise à améliorer l'égalité entre les sexes par l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire (planification, programmation, mise en œuvre et suivi-évaluation). Elle s'aligne sur la Politique Nationale Genre (PNG) et son Plan d'Actions 2011-2013. Elle sera mise en œuvre à travers : (i) l'introduction de l'approche de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG) dans les documents de cadrage budgétaire aux niveaux national, sectoriel et local ; (ii) la prise en compte des besoins prioritaires des femmes et des hommes dans les budgets sectoriels et locaux ; (iii) la désagrégation des données par sexe, dans tous les secteurs où cela s'applique ; (iv) la mise en place d'un mécanisme de suivi de la stratégie PBSG.
164. **Environnement (verdissement)** : Le verdissement du CSCR se définit comme l'intégration des liens pauvreté-environnement (en termes d'orientations, d'objectifs et d'actions) dans toutes les composantes du CSCR 2012-2017, notamment grâce à l'institutionnalisation de certains outils comme l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) lors des processus de planification et de programmation globale et sectorielle. Le verdissement du CSCR a pour objectifs de : (i) promouvoir la durabilité dans les programmes de développement ; (ii) intégrer les objectifs spécifiques et les actions de conservation des ressources naturelles et de la qualité du milieu dans tous les programmes découlant du CSCR ; (iii) anticiper sur les externalités et tenir compte des coûts écologiques des options stratégiques retenues dans le CSCR.
165. **Population et développement** : Le rythme rapide de progression démographique doit être intégré dans l'ensemble des programmes sectoriels, à toutes les étapes de la formulation, de la budgétisation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du CSCR. Ainsi, la budgétisation des actions a tenu compte des besoins prévisionnels en hausse, notamment dans les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé, l'eau potable et l'énergie. Les autres facteurs démographiques et questions de population ont également été pris en charge autant que possible, afin de permettre une mise en œuvre des interventions respectueuse des principes d'équité, d'inclusion et de participation. En outre, pour une prise en charge efficace des questions de population, des sessions de formation poussées seront organisées pour l'ensemble des cadres planificateurs, aux niveaux sectoriel et local.

Encadré 3 : Cadre d'accélération des OMD (CAO) au Mali

Le Cadre d'accélération des OMD (CAO), développé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG), est un cadre méthodologique qui permet de façon systématique: (i) d'identifier et de hiérarchiser les obstacles à la réalisation des OMD qui sont à la traîne; (ii) de formuler une série de solutions (ayant un impact aussi élevé que possible) qui visent à éliminer ces obstacles et accélérer ainsi les progrès vers la réalisation des OMD « en panne »; (iii) d'élaborer un plan d'actions prioritaires de mise en œuvre des solutions d'accélération;

Le CAO n'est nullement un processus parallèle. Il doit s'aligner sur les initiatives sectorielles existantes et les programmes en cours de conception/exécution tout en renforçant la coordination nationale. Dans les pays possédant déjà des plans d'investissement sectoriels bien définis, le CAO propose des priorités qui contribueront à maximiser leur impact sur l'atteinte de certains OMD donnés et il fournit ainsi des indications pour l'allocation des ressources au fur et à mesure que celles-ci deviennent disponibles. Le Cadre d'accélération doit être intégré dans les processus existants de planification et non pas être mis en œuvre en tant qu'initiative autonome. Il aide à intensifier et focaliser les efforts ainsi que les ressources sur les aspects critiques permettant aux pays d'accélérer les progrès et succès d'ici à 2015.

Efforts menés par le Mali pour la réalisation des OMD : (i) Adoption en octobre 2007, du Plan Décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD ; (ii) Opérationnalisation du Plan à travers l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire (Initiative 166)

L'Initiative s'adresse aux 166 communes urbaines et rurales sur les 703 que compte le Mali. Les communes concernées se caractérisent par une prédisposition aux crises alimentaires et par un retard notable dans la réalisation des infrastructures pouvant leur permettre de sortir de la pauvreté. Il s'agit d'un programme pilote destiné à opérationnaliser la mise en œuvre du plan décennal et dont l'ambition est de promouvoir le développement par la base. Il s'appuie sur la décentralisation et les systèmes nationaux de gestion des ressources, en vue de renforcer la responsabilisation, les capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement par les communautés à la base. Les actions à conduire seront évaluées et planifiées par les communes elles-mêmes, à travers un processus d'élaboration de leurs propres Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC). Les interventions identifiées et retenues seront mises en œuvre avec le soutien et l'accompagnement des services techniques et de l'ensemble des acteurs du développement à la base. Sur une période de 5 ans, l'initiative doit produire des résultats concrets et mesurables dans tous les secteurs OMD en vue d'améliorer significativement les conditions de vie des populations concernées. Il est ainsi envisagé de mettre en place des contrats de performance, dans lesquels les communes de l'initiative s'engageront à réaliser les actions programmées dans leur PDESC.

Concentration sur la cible 2 de l'OMD 1 « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim au Mali ».

La question de la faim et de la malnutrition constitue encore une contrainte forte pour le pays avec des situations récurrentes d'insécurité alimentaire et de malnutrition des groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes), aiguë et chronique, et parfois des crises alimentaires et nutritionnelles. Compte tenu du retard important enregistré dans l'atteinte de la cible 2 de l'OMD N°1 et en application des recommandations de la soixante-cinquième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Mali a choisi de focaliser les efforts sur cet OMD. Les interventions seront focalisées au niveau du monde rural impliqué dans la production alimentaire et la nutrition, par conséquent, la plupart des autres OMD seront également améliorés. L'OMD1 relatif au taux de pauvreté sera amélioré car la pauvreté est massivement rurale. La réduction de la pauvreté et une meilleure alimentation et nutrition des populations sont susceptibles d'agir positivement sur la santé maternelle et infanto-juvénile, sur la promotion du genre et l'autonomisation des femmes, sur la lutte contre les maladies prioritaires (VIH-SIDA, paludisme, diarrhée, etc.), sur l'environnement, sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (initiatives en nutrition) et sur l'éducation.

Des conditions favorables existent pour la mise en œuvre du CAO au Mali :

(i) Volonté politique et vision consensuelle à long terme du développement marquée par une grande articulation des stratégies sectorielles et des initiatives au plan décentralisé ; (ii) Leadership du Gouvernement et appropriation nationale dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement ; (iii) Ciblage des investissements de plus en plus amélioré ; (iv) OMD intégrés au CSCR, reflétés au plan budgétaire et soutenus par un partenariat fort y compris au plan de la mobilisation des ressources internes et externes ; (v) Dialogue politique, stratégique et technique entre le Gouvernement et les PTF, avec participation des Organisations de la Société Civile en vue d'une meilleure efficacité de l'aide et pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté et des OMD au Mali.

II.3.4 Vue synoptique des axes et articulation entre le but, l'objectif global, les objectifs stratégiques et spécifiques du CSCRП et les stratégies dans les domaines d'interventions :

But à moyen terme: Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-sylvo-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie.

Objectif global: Accélérer la mise en œuvre des OMD.

Axes et contenus:

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois et d'activités créatrices de revenus			
Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux			
Défis	Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Stratégies
Accélération de la croissance économique tout en diversifiant ses bases	Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries	Développement rural	Développer et diversifier la production agricole au sens large
	Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services	Mines et hydrocarbures	Exploiter rationnellement les ressources minières et pétrolières
		Industrialisation	Développer la compétitivité et la productivité du secteur industriel
		Développement du secteur privé	Renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international
		Culture	Promouvoir la diversité culturelle
		Artisanat	Développer l'artisanat
		Tourisme	Promouvoir un tourisme diversifié
		Commerce	Développer les exportations Mieux réguler le marché intérieur
	Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement	Microfinance	Améliorer la couverture du territoire et diversifier l'offre
	Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes	Transports	Etendre et améliorer la qualité du réseau de transports
		TIC	Assurer l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité
		Energie	Développer l'accès à l'énergie électrique pour tous les usages
Création d'emplois et d'activités génératrices de revenus au profit des pauvres	Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus	Emploi	Créer de nombreux emplois décents et productifs, notamment pour les jeunes

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme et accès équitable aux services sociaux de qualité			
Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations			
Défis	Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Stratégies
Maîtrise de l'évolution démographique	Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires	Population	Réduire le taux de fécondité pour une croissance démographique maîtrisée
		Migrations	Promouvoir la mise en œuvre de la Politique Nationale Migratoire pour une bonne gestion des migrations (internationale et interne), la protection des Maliens de l'Extérieur, et la promotion de leur participation au développement socio-économique du pays
Renforcement de l'équité du genre	Corriger les disparités de genre à tous les niveaux	Promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de Genre et les violences faites aux femmes et aux filles	Améliorer les conditions de vie économique, sociale, culturelle et politique de la femme
Formation et promotion de l'insertion professionnelle des jeunes	Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences	Education	Garantir la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif
		Formation professionnelle	Développer la formation technique et professionnelle
		Jeunesse	Assurer une meilleure intégration des jeunes dans la société
		Sport	Développer la pratique sportive
Réduction de la pauvreté sous toutes ses formes	Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition	Sécurité alimentaire	Assurer l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active
		Nutrition	Assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.
	Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité	Santé	Mettre en place un système de santé de base de qualité, proche des populations, bien géré et efficace
		Lutte contre le VIH/SIDA	Assurer une bonne prévention et une bonne prise en charge des malades du SIDA
	Réduire les inégalités sociales	Protection de l'enfant	Créer un environnement favorable à la promotion et à la protection de l'enfant en bâtissant un consensus national au profit du développement intégré de l'enfant
		Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités	Consolider le dispositif de développement social et de solidarité
Adaptation par rapport au changement climatique et gestion durable de l'environnement et du cadre de vie	Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité	Eau	Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable
		Assainissement	Améliorer l'accès à l'assainissement de façon équitable et durable
		Environnement et ressources naturelles	Mettre en place une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles
		Foncier et développement Urbain	Développer l'accès à un logement décent, à la terre et à la sécurité foncière

Axe 3 : Développement institutionnel et gouvernance			
Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix			
Défis	Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Stratégies
Préservation de la paix et de la sécurité	Promouvoir la paix totale dans le pays	Paix et Sécurité	Réduire de manière significative, voire supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme dans le Nord du Mali
Renforcement de la bonne gestion, de la transparence et des capacités de mise en œuvre	Améliorer le cadre juridique et judiciaire	Justice	Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires
	Poursuivre la modernisation des services publics	Développement institutionnel	Renforcer la gestion publique et adapter l'organisation de l'administration à l'évolution politico-institutionnelle
	Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité	Aménagement du territoire	Assurer la coordination, la formulation et la mise en œuvre des politiques, des programmes spatiaux et sectoriels de développement, et améliorer leur suivi évaluation
		Décentralisation/Déconcentration	Renforcer les capacités des Collectivités territoriales pour leur permettre d'améliorer les services rendus aux populations
	Développer la coopération internationale, régionale et sous-régionale et avec les Maliens de l'Extérieur	Intégration et Coopération	Contribuer à l'accélération de l'intégration africaine et à la promotion de la diversification des partenariats internationaux
	Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière	Gestion des Finances publiques	Améliorer la mobilisation, l'allocation sectorielle et la gestion des ressources publiques
		Lutte contre la corruption et la délinquance financière	Réaliser et rendre visible l'exécution du plan national d'actions de lutte contre la corruption

II.4. FONDEMENTS DES CHOIX STRATEGIQUES

166. Les sources d'inspiration à la base des choix stratégiques du CSCRП sont les suivantes :

La Vision du Programme NEPAD de l'Union Africaine

167. Le NEPAD est basé sur les principes directeurs ci-après : (i) appropriation africaine et leadership ; (ii) promotion et protection des droits humains, de la bonne gouvernance et de la démocratie ; (iii) fondation du développement de l'Afrique sur les ressources et l'ingéniosité des Africains, avec un développement centré sur l'homme ; (iv) canalisation des ressources pour une exploitation de qualité ; (v) promotion de l'égalité entre les sexes/genres ; (vi) accélération et renforcement de l'intégration économique régionale et continentale ; (vi) construction de nouvelles relations de partenariat entre les Africains, et entre les Africains et la Communauté internationale et plus particulièrement, avec les pays industrialisés ; (vii) mise en œuvre de programmes de développement holistiques et intégrés pour l'Afrique.

Le Concept de Développement Humain Durable et celui de l'Economie Verte :

168. Le développement ne doit pas être uniquement appréhendé sous l'angle économique. Il faut y intégrer d'autres composantes et notamment les aspects sociaux et la préservation des ressources de l'environnement, afin de le rendre durable, équitable et centré sur l'être humain. En ce qui concerne l'économie verte, elle est définie comme celle dont la croissance du revenu et de l'emploi est entraînée par les investissements publics et privés qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, améliorer l'efficacité énergétique et des ressources, et prévenir la perte de la biodiversité et des services éco-systémiques. Aussi, la promotion d'une économie qui ne reposerait pas sur les principes de l'économie verte est-elle préjudiciable au développement des pays, eu égard au fait que les ressources naturelles constituent les seuls atouts économiques et sociaux des pauvres. D'où l'urgence pour le Mali de prendre en compte les liens pauvreté-environnement dans les initiatives de développement.

Le DSRP Régional¹⁰ :

169. Le CSCRП du Mali prend également en compte les orientations du DSRP régional, défini par la CEDEAO et par l'UEMOA, qui se base sur quatre axes : (i) Prévention et gestion des conflits, promotion de la bonne gouvernance politique et économique ; (ii) Approfondissement de l'intégration régionale ; (iii) Développement et interconnexion des infrastructures ; (iv) Renforcement du capital humain et facilitation de sa mobilité au sein de la région.

Les fondements culturels du CSCRП :

170. Les choix de développement du Mali tirent également leurs sources des valeurs culturelles ancestrales du Mali qui font de la promotion de la paix, de l'amélioration du bien-être des populations, de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, un but sacré et qui placent au rang d'impératif, la solidarité entre les membres de la société et entre les générations.

¹⁰ Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et Commission de l'UEMOA, 2006 « Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest : stratégies et plan d'action », décembre.

CHAPITRE III : STRATEGIES SECTORIELLES

III.1. AXE STRATEGIQUE 1 : LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE ACCELEREE, DURABLE, FAVORABLE AUX PAUVRES, CREATRICE D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : BATIR UNE ECONOMIE TRANSFORMEE, DIVERSIFIEE ET PLEINEMENT INSEREE DANS LES ECHANGES REGIONAUX ET MONDIAUX

171. L'ambition fixée dans le CSCR 2012-2017 est de réussir à réaliser l'objectif de 7% de croissance économique à l'horizon 2017. Un Plan d'Actions Prioritaires est élaboré, pour en faire un vrai plan stratégique, inspiré des orientations générales décrites dans les stratégies sectorielles, et basé sur l'identification et la promotion d'un nombre limité de secteurs porteurs de croissance et ancrés, notamment, dans la sphère des pauvres, ainsi que sur la levée des contraintes qui pèsent le plus sur la qualité de l'environnement global des affaires au Mali et qui, de ce fait, inhibent le développement des secteurs productifs. L'encadré 4 ci-dessous identifie quelques secteurs porteurs.

Encadré 4: Moteurs potentiels de la croissance au Mali

Une note rédigée par la Banque mondiale a passé en revue les secteurs et sous-secteurs sur lesquels le Mali pourrait éventuellement s'appuyer pour tirer la croissance. Ce sont ceux qui ont les plus fortes liaisons aval et amont. Il s'agit d'abord des sous-secteurs agricoles : production de denrées alimentaires et transformation des produits de l'élevage et de la pêche. D'autres secteurs ont aussi de forts liens amont – par exemple, la production de denrées alimentaires pour l'exportation, le bois, le papier et l'impression, la transformation des céréales et les mines – et peuvent stimuler l'ensemble de l'économie, mais ne peuvent pas être stimulés par la demande des autres secteurs. Le secteur minier représente une part importante du PIB et pourrait générer une demande de consommations intermédiaires pour d'autres secteurs et renforcer la croissance globale, mais les perspectives minières à moyen terme (5 ans) au Mali ne sont pas vigoureuses. La production de coton pour l'exportation a des liens aval plus faibles que les autres secteurs-clés. Le commerce et la transformation des denrées alimentaires ont de forts liens aval, qui indiquent que la demande des autres secteurs peut stimuler leur croissance, mais ont de faibles liens amont.

En raison de l'étendue et de l'intensité des obstacles, il est souhaitable de centrer les efforts de réforme sur une gamme restreinte de produits qui pourraient offrir des opportunités aux producteurs du pays sur les marchés internationaux, compte tenu des faibles capacités des producteurs maliens.

La note identifie les divers produits qui pourraient faire l'objet d'efforts en vue d'accélérer la croissance et de diversifier les exportations, qui se situent surtout dans l'agriculture (qui a l'avantage d'occuper la majorité des pauvres). Les produits tels que les fruits frais ou secs, les légumes et l'arachide, sont des candidats naturels, mais un certain nombre de contraintes affectent la filière de ces produits ou la force des capacités de soutien. Le Mali a aussi le potentiel de devenir un fournisseur majeur de l'Afrique de l'Ouest en riz et céréales secondaires (mil, maïs et sorgho), avec une amélioration des techniques et des investissements dans les infrastructures dans la zone de l'Office du Niger (ON), où la moitié du riz malien est cultivé. Il est possible d'étendre la zone irriguée à 250.000 hectares, ce qui permettrait la production supplémentaire de riz blanchi à hauteur d'un million de tonnes par an, mais ceci nécessitera des investissements publics-privés concertés dans des infrastructures d'irrigation, l'amélioration de la qualité de l'usinage et un abaissement des coûts de transport. Enfin, le Mali a un avantage compétitif dans des produits classiques tels que le bétail sur pieds, la viande, les cuirs et peaux. Le développement d'une filière efficiente nécessite la suppression d'un certain nombre de contraintes : amélioration de la qualité de l'alimentation et des services vétérinaires.

Source : Banque mondiale : "Policy Note", Ebauche pour Discussion, Mai 2011, PREM 3, Afri

172. Les domaines prioritaires de promotion de la croissance accélérée, diversifiée, durable, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus sont présentés ci-après.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : ACCROITRE LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE ET SOUTENIR L'EMERGENCE D'AGRO-INDUSTRIES

DOMAINE 1: DEVELOPPEMENT RURAL

Contexte

173. Le taux de pauvreté est élevé dans les zones rurales (51 % selon l'enquête ELIM 2010). De plus, les ménages maliens, notamment dans le secteur rural, restent très vulnérables à divers chocs exogènes et endogènes, notamment à l'insécurité alimentaire causée, parfois, par les sécheresses, la faiblesse de la production alimentaire et les invasions acridiennes. Les facteurs endogènes, tels que les techniques culturales et le caractère extensif de l'élevage, ne contribuent pas à les protéger des chocs exogènes. Par ailleurs, la productivité agricole actuelle n'offre pas un revenu suffisant pour élever le niveau de vie d'une grande partie des ménages ruraux au-dessus des seuils de pauvreté.
174. Malgré cet environnement globalement difficile, un certain nombre d'évolutions favorables ont eu lieu dans l'agriculture malienne ces dernières décennies, entre autres : (i) une forte hausse globale de la production de céréales, à un rythme toutefois moins fort que celui de la progression démographique, et une forte augmentation des rendements dans la zone irriguée de l'Office du Niger (ON) (de 2 à 6 tonnes/hectare entre 1988 et 2008). Par exemple, entre 1984 et 2004, la production de riz est passée de 190.000 à 850.000 tonnes, celle de maïs de 150.000 à 400.000 tonnes ; celle de mil de 715.000 à 950.000 tonnes ; (ii) une forte expansion de la production de coton, mais sans hausse des rendements, grâce à l'extension des superficies cultivées ; (iii) une expansion de la production et des exportations de certains produits horticoles, tels que les mangues, mais cela ne s'est pas reproduit pour d'autres produits pour lesquels le Mali semble avoir des avantages compétitifs.
175. Le sous-secteur de l'élevage occupe une place de choix dans l'économie nationale. Il contribue pour près de 9,5% au PIB et occupe 30% de la population dont il constitue l'une des principales sources de revenus. Malgré un important potentiel animal, l'élevage est confronté à des difficultés conjoncturelles et structurelles telles que le coût élevé des intrants d'élevage par rapport à la capacité financière des producteurs, le faible niveau d'utilisation des cultures fourragères, la forte vulnérabilité des élevages face aux changements climatiques, les difficultés de mobilisation des ressources financières ; la vétusté et l'insuffisance des infrastructures de transformation des produits d'élevage, les difficultés dans la collecte des statistiques de production sur le terrain, le manque de données actualisées sur le cheptel (les dernières données datent de 1991).
176. Le secteur agricole, au sens large, peut être un moteur pour la croissance économique d'ensemble¹¹ étant donné que ce secteur offre un fort potentiel d'accroissement de l'offre de produits exportables et que la hausse du revenu agricole permet d'accroître la demande de biens de consommation et de services issus d'autres secteurs. C'est dans cette perspective que le gouvernement a décidé d'élaborer une Politique de Développement Agricole (PDA) et un Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) qui opérationnalisent la Loi d'Orientation Agricole (LOA) élaborée en 2006. Le PDA reprend à son compte toutes les politiques et stratégies sectorielles du Secteur du Développement Rural telles que le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) révisé en 2001 ou la Politique nationale de l'élevage de 2004. Sur le plan régional et sous-régional, la PDA s'inscrit dans la logique de la politique agricole régionale ECOWAP/PDDAA de la CEDEAO (2005) et de celle de l'UEMOA.

Défis

177. Les principaux défis que le Mali doit relever sont : (i) Accroître la productivité et les rendements de la production végétale, animale et halieutique ; (ii) Diversifier la production de céréales sèches ou pluviales, des fruits et légumes et autres produits horticoles, en se fondant sur les succès obtenus dans le riz et dans la filière des mangues ; (iii) Renforcer les capacités des acteurs ; (iv) Moderniser les exploitations agricoles familiales et faire du paysan, de l'éleveur et du pêcheur maliens de vrais entrepreneurs ; (v) Améliorer le fonctionnement des marchés, en assurant un bon accès à l'information sur les marchés et la coordination entre producteurs, transformateurs et négociants au moyen d'une bonne gestion de la chaîne logistique ; (vi) Renforcer la qualité des produits ; (vii) Améliorer le cadre

¹¹ Banque Mondiale, opcit

institutionnel et les mécanismes d'incitation du secteur privé, à tous les niveaux de la chaîne de la production, de la transformation et de la commercialisation, notamment pour ce qui concerne le régime foncier et les droits de propriété, l'accès au crédit et les mécanismes de crédit pour les intrants (crédits de campagne), l'accès à l'électricité, les coûts de transport et des télécommunications et la lourdeur des réglementations; (viii) Combler le déficit en infrastructures d'irrigation, en routes, points d'eau et pistes rurales, en énergie, en infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation des produits ; (ix) Développer la recherche agricole et les nouvelles technologies, tout en assurant leur mise à disposition des producteurs ; (x) Coordonner les investissements et améliorer l'efficacité des dépenses publiques dans le secteur rural ; (xi) Renforcer les capacités et les compétences des agents et des professionnels du secteur.

Vision sectorielle à long terme : « Faire du Mali une puissance agro-pastorale sous régionale, où le secteur Agricole est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable et respectueux de l'environnement »

Stratégie : Développer et diversifier la production agricole au sens large

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du développement rural

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) L'accès accru des femmes à la terre aménagée et aux parcelles agro forestières ; (ii) le renforcement des capacités organisationnelles et des groupements professionnels des femmes dans les domaines agro-sylvo-pastoraux ; (iii) l'accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ; (iv) l'implication accrue des femmes dans les programmes et projets de conservation et de restauration des ressources forestières et fauniques	(i) inciter les agriculteurs à utiliser moins de polluants par l'adoption des modes de production et d'exploitation plus respectueux de l'environnement ; (ii) élaborer et diffuser des manuels des bonnes pratiques environnementales au niveau des différentes filières du développement rural ; (iii) conduire des études d'analyses économiques et des revues budgétaires pour éclairer les processus de décision dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ; (iv) promouvoir les principes de l'économie verte dans le secteur, (v) renforcer les capacités des acteurs dans la planification et le suivi de l'intégration des liens pauvreté - environnement dans les programmes ; (vi) procéder aux évaluations environnementales (EES, EIES) des politiques, programmes, projets et des schémas directeurs du secteur.	(i) Orienter une part importante de l'appui vers la promotion des professionnels du secteur rural considérés comme étant la frange la plus démunie de la population nationale ; (ii) prendre en compte les besoins des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les impliquer et développer leurs capacités dans les efforts stratégiques de développement rural.	(i) Promouvoir des modes de production et de consommation durables (ii) Promouvoir la lutte contre le VIH/SIDA surtout de la population productive et des travailleurs saisonniers (iii) Réduire la pression sur les ressources naturelles et assurer la gestion durable, notamment de la terre, de la forêt et des eaux pour éviter des effets sur la santé des populations (iv) Améliorer les infrastructures et les services sociaux en milieu rural (pour décourager l'exode rural) (v) Intégrer la variable démographique dans la planification et l'aménagement des terres

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : PROMOUVOIR L'INDUSTRIE, LES PME-PMI, LE COMMERCE ET LES SERVICES

DOMAINE 2: MINES ET HYDROCARBURES

Contexte

178. Le Mali fait actuellement l'objet de grands travaux de recherche minière et pétrolière de la part des compagnies étrangères et nationales. Aujourd'hui, on compte 285 permis de recherche dont la plupart concerne l'or. En Afrique, le Mali se trouve à la troisième place en tant que producteur d'or, après l'Afrique du Sud et le Ghana, grâce à la mise en exploitation de sept mines d'or, totalisant une production industrielle de 42 tonnes d'or brut en 2010. Conscient du rôle stratégique des mines pour l'économie malienne, le Gouvernement a pris l'option de mettre en place un Programme de Développement du Secteur Minier (PDSM).

Défis

179. Les défis auxquels sont confrontés le secteur sont entre autres : (i) la déconcentration de l'organe central dans les différentes régions du pays ; (ii) le renforcement du cadre organique et l'amélioration de la qualité du personnel à travers le renforcement des capacités ; (iii) l'amélioration de l'offre de services (équipements, moyens logistiques, etc.) au niveau du PDSM et de la DNGM ; (iv) la restructuration des services publics des deux secteurs ; (v) l'attraction des investissements privés à travers la promotion des indices miniers et des petites mines (diversification des substances minérales pour rompre avec la mono exploitation de l'or) ; (vi) l'augmentation des moyens des autorités de contrôle pour faire respecter la réglementation en vigueur afin de protéger l'environnement ; (vii) l'augmentation du budget alloué au secteur pour améliorer la couverture minière (recherche, prospection, exploitation) ; (viii) le faible niveau d'alphabétisation des orpailleurs (femmes, jeunes, hommes) ; et (ix) la lutte contre les violences à l'encontre des femmes dans les zones d'exploitations minières.

Vision sectorielle à long terme : Accroître de façon substantielle la part des produits miniers dans le Produit Intérieur Brut (PIB) pour une amélioration significative et durable des conditions de vie des populations.

Stratégie : Exploiter rationnellement les ressources minières et pétrolières

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine des mines et hydrocarbures

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/POPULATION
(i) Prendre en compte les besoins des personnes vulnérables (femmes, enfants et personnes âgées) dans les plans de gestion sociale des exploitations minières ; (ii) Renforcer les capacités économiques des femmes intervenant dans les exploitations minières à petites échelles ; (iii) Former les associations féminines à l'apiculture, l'aviculture, la pisciculture, le maraîchage, la saponification, la teinture et la couture, pour les périodes de temps mort, dans le cadre de l'augmentation et la diversification des sources de revenu ; (iv)	(i) Obliger les sociétés d'exploitation minière à élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; (ii) Exiger, à travers la législation minière des études d'impacts environnementaux en même temps que l'étude de faisabilité de tout projet d'exploitation minière ; (iii) Conduire des études économiques pour les sites les plus importants en vue de déterminer les coûts de dommages environnementaux de ces sites, leur rentabilité en termes de profit pour l'économie nationale et locale en vue d'éclairer l'action des décideurs du secteur ; (iv) Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets du secteur minier avec un plan de suivi	(i) Promouvoir des actions communautaires des sociétés de recherche et d'exploitation minières à l'endroit des Collectivités Locales : construction d'écoles ou de centres d'alphabétisation, réalisation de forages hydrauliques, construction et équipement de centres de santé, de centres culturels, aménagement de périmètres de maraîchages, de ponts et barrages, donation d'équipements ; (ii) Encourager les missions de recherche de la DNGM et du PDSM où l'accent est mis sur le recrutement temporaire de la main d'œuvre locale ; (iii) Articuler les politiques de développement du secteur minier avec les politiques de développement social et d'emploi afin que les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, puissent	(i) Contrôler de façon permanente, les effets des activités sur la santé des populations riveraines (prévention et gestion des accidents) ; (ii) Renforcer la lutte contre les IST/VIH/SIDA auprès des travailleurs miniers et des professionnelles du sexe (sensibilisation, information, distribution de produits contraceptifs) ; (iii) Créer des infrastructures socio économiques (sécurité, eau potable, assainissement, école, etc.) en faveur des populations.

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes (prostitution forcée, traite, viol et sévices corporels) dans les zones minières	approprié.	bénéficier des emplois qualifiés et peu qualifiés (sensibilisation des investisseurs, préparation à l'emploi salarié, formation, renforcement des capacités, etc.).	

DOMAINE 3 : INDUSTRIALISATION

Contexte

180. Le contexte est essentiellement marqué par :

- l'adoption en mars 2010, de la Politique de Développement Industriel et son plan d'actions 2010-2012 ;
- l'adoption en juillet 2011, de la Stratégie Nationale pour le Développement de l'agroalimentaire et son plan d'actions 2012-2021 ;
- l'adoption en décembre 2011, de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP).

Défis

181. Les défis doivent être centrés autour des points suivants :

- renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international ;
- encourager la création de nouvelles unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle ;
- augmenter, diversifier l'offre des produits transformés et diminuer les pertes post récoltes ;
- faciliter l'accès des entreprises industrielles au crédit pour financer leurs besoins d'investissements ;
- faciliter l'accès des entreprises à la terre et à l'énergie à des prix compétitifs.

Vision sectorielle à long terme : Permettre au secteur secondaire d'atteindre une contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de 20% en 2012 à 28% en 2017 puis 42% en 2025.

Stratégie : Pour relever ces défis, la stratégie s'articulera autour de :

- la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique de Développement Industriel ;
- la mise en œuvre du Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
- la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement de l'agroalimentaire ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds de restructuration et de mise à niveau des entreprises ;
- l'aménagement des zones industrielles.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'industrie

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Transformer les petites activités de transformation des femmes en de véritables unités avec un label et favoriser leur accès au marché; (ii) adopter un programme de développement d'unités de transformation de produits agro-alimentaires labellisés, gérés et exploités par les femmes; (iii) mettre en place des unités de transformation semi industrielles et surtout valoriser la teinture du Bazin (iiii) renforcer les interventions en faveur des femmes opératrices économiques	(i) Procéder à l'Évaluation Environnementale Stratégique de la politique de développement industrielle du Mali; (ii) élaborer les normes de suivi des rejets du secteur industriel; (iii) faire de la prise en compte des liens pauvreté-environnement, un préalable pour l'obtention de l'agrément au code des investissements en vigueur et/ou pour bénéficier de certaines facilités; (iv) mieux impliquer les structures techniques environnementales à toutes les étapes de délivrance de l'agrément; (v) conduire des études d'impact environnemental pour les grands projets du secteur; (vi) promouvoir des modes de production et de consommation durables	Tous les programmes et projets qui sont dans le secteur contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il est nécessaire de rechercher une meilleure articulation entre la politique de développement industriel et les politiques de développement social et d'emploi afin que les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, puissent bénéficier des emplois générés peu qualifiés ou qualifiés par l'industrialisation du pays (sensibilisation des investisseurs, préparation à l'emploi salarié, formation, renforcement des capacités, etc.).	(i) Intégrer la variable démographique dans le processus d'aménagement du territoire (zones industrielles vs zones d'habitation, gestion des villes); (ii) Prendre en compte les besoins des populations riveraines et les effets induits de l'industrialisation sur l'immigration dans l'aménagement des zones industrielles; (iii) Gérer les effets de l'urbanisation induite par l'industrialisation (pollution, assainissement, santé, etc.); (iv) Mettre en œuvre des plans de gestion efficace des accidents industriels; (v) Renforcer la lutte contre les IST/VIH/SIDA auprès des travailleurs migrants et saisonniers.

DOMAINE 4 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

Contexte

182. Le contexte est essentiellement marqué par :

- la faible contribution du secteur privé en général et du secteur industriel, en particulier, à la formation du PIB ;
- la prédominance du secteur informel dans l'économie ;
- l'adoption en décembre 2011, de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP).

Défis

183. Les défis doivent être centrés autour des points suivants :

- Assainir l'environnement des affaires pour le rendre plus propice au développement des entreprises privées, particulièrement dans les filières cibles par :
 - la simplification des règles juridiques, fiscales et administratives et l'allègement de la fiscalité ;
 - le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans le domaine des affaires ;
 - le renforcement des capacités des administrations économiques pour les rendre plus efficaces ;
 - la modernisation et le développement des infrastructures, notamment dans le domaine des transports, de l'accès à l'énergie à prix compétitif, de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
 - la création de zones industrielles, commerciales et artisanales viabilisées ;
 - l'amélioration de la disponibilité de ressources humaines qualifiées répondant aux besoins des entreprises ;
 - l'amélioration de l'intermédiation financière et de l'accès à des services financiers adaptés.
- Renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international par :
 - l'amélioration du système de gouvernance des entreprises ;
 - l'amélioration de la qualité des biens et services ainsi que le respect des normes internationales ;
 - l'amélioration de la capacité des organisations professionnelles d'appui aux entreprises ;
 - la création, la restructuration ou la mise à niveau d'entreprises industrialisantes dans les filières cibles ;
 - la promotion du partenariat public/privé ;
 - la mise en œuvre de mécanismes visant à favoriser l'accès direct ou indirect des Très Petites Entreprises (TPE), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Grandes Entreprises (GE) nationales aux marchés publics ;
 - la mise en œuvre de programmes visant à valoriser la production nationale auprès des consommateurs maliens ;
 - l'appui au développement du potentiel d'exportation de la production nationale ;
 - le renforcement de la concertation et du partenariat Etat/Secteur Privé ;
 - la promotion des zones franches ;
 - la valorisation par les entreprises nationales des brevets d'invention tombés dans le domaine public ;
 - la professionnalisation du Secteur Privé, à travers un meilleur encadrement du secteur informel en vue de faciliter sa transition vers le secteur formel.

Vision sectorielle à long terme : Faire du secteur privé le vecteur de la croissance.

Stratégie : Pour relever ces défis, la stratégie s'articulera autour de :

- l'opérationnalisation de la Loi d'Orientation du Secteur Privé ;
- l'opérationnalisation de la Société Mixte d'Investissement en Capital Risque et du Fonds de Garantie du Secteur Privé ;
- l'instauration d'un environnement des affaires plus propice au développement des activités économiques sociales et culturelles, plus particulièrement dans les filières prioritaires ;
- l'émergence de grappes industrielles compétitives, bâties sur des filières porteuses d'avantages comparatifs ;
- l'émergence de pôles de développement à partir des potentialités des Régions, en vue d'asseoir une politique d'aménagement du territoire basée sur le développement régional ;
- le développement d'entreprises nationales capables d'être compétitives et de créer de la richesse dans les filières cibles, notamment les petites et moyennes industries ;
- la valorisation de la production nationale par l'orientation de la consommation intérieure vers cette production ;
- la migration rapide du secteur informel vers le secteur moderne structuré.

DOMAINE 5 : CULTURE

Contexte

184. Culturellement, le Mali a toujours été un foyer de créativité et est l'héritier d'un patrimoine culturel qu'il lui incombe de préserver, transmettre et renouveler.
185. Au cours des deux dernières décennies, l'action culturelle publique s'est manifestée par de nombreuses réalisations. On retiendra en particulier : (i) les aménagements apportés à l'arsenal légal, notamment dans les domaines du patrimoine, du droit d'auteur et du cinéma ; (ii) la création de nouveaux services publics tels que les Missions Culturelles attachées aux sites du patrimoine mondial, le Bureau Malien des Droits d'Auteur, le Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia, la Maison Africaine de la Photographie etc. ; (iii) la création en 2000, d'un Ministère de la Culture de plein exercice ; (iv) la transformation de plusieurs services publics (Musée National, Palais de la Culture, Centre International de Conférences de Bamako, Bureau Malien de Droits d'Auteur) en établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; (v) la relance de la Biennale en 2003 ; (vi) la création de nouvelles manifestations comme le Triangle du Balafon ou la Rentrée Culturelle.
186. Depuis une décennie, on observe aussi un regain d'intérêt des partenaires du développement du Mali pour les aspects culturels du développement. La culture occupe une place de choix dans le CSCRП car elle contribue à la création de richesses et d'emplois. Du fait de sa contribution à la croissance durable et à la création d'emplois, le Gouvernement a mis en place, avec l'appui des PTF, le Programme d'Appui au Développement Economique et Social de la Culture (PADESC) et le Projet de Renforcement des Capacités de l'Action Culturelle.
187. Le PADESC a pour but de contribuer à l'émergence de filières économiques porteuses, génératrices d'emplois et de revenus dans les différents domaines de la culture au Mali. Prévu pour la période 2009-2012, cette première phase du PADESC s'articule autour de trois composantes complémentaires : (i) Assistance au Ministère de la Culture ; (ii) Appui à la décentralisation culturelle ; (iii) Programme de subventions pour le renforcement des capacités des opérateurs culturels.
188. En outre, le Document-Cadre de Politique Culturelle du Mali a été validé à l'issue d'une approche participative. Il lui sera adjoint un plan stratégique budgétisé et daté. Son objectif est de maximiser la contribution de la Culture au développement durable du Mali.

Défis

189. Comme tous les pays en développement, le Mali fait face à des défis culturels majeurs : (i) assurer le développement de ses propres industries culturelles, leurs capacités de produire et de diffuser les expressions culturelles du pays, dans le contexte d'une globalisation libérale qui bénéficie plus aux industries culturelles plus compétitives des pays riches ; (ii) assurer l'accès et la participation des populations sans exclusion à une vie culturelle active, dans un contexte marqué par la marchandisation de tous les biens et services, y compris culturels, alors que les populations maliennes sont pauvres ; (iii) promouvoir le dialogue interculturel entre les nombreuses communautés du Mali et participer plus activement au dialogue interculturel à l'échelle mondiale, en développant la diplomatie culturelle au niveau des populations et des décideurs.

Vision sectorielle à long terme : (i) développer un secteur culturel performant et autonome, capable de sauvegarder son patrimoine ; (ii) renouveler sa créativité, (iii) satisfaire les besoins et les attentes de ses populations et élargir ses audiences à l'extérieur, afin de maximiser sa contribution au développement durable dans toutes ses dimensions culturelles, humaines, sociales, politiques, environnementales et économiques.

Stratégie : Promouvoir la diversité culturelle.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la culture

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Les interactions entre la culture et le genre, figurent parmi les objectifs stratégiques visés par la politique culturelle	(i) Le dialogue avec les communautés sera renforcé pour identifier les modes de vie et d'existence, tabous et logiques culturelles qui ont perdu leurs effets positifs sur l'environnement et sur les hommes du fait de la modernisation de la vie et de la marchandisation des rapports de production ; (ii) Des études seront engagées sur les liens sciences-culture et environnement en vue d'éclairer l'action des décideurs dans ce domaine ; (iii) L'identification des savoirs paysans retiendra l'attention des Autorités nationales et des acteurs de la recherche scientifique en vue d'apprécier les possibilités d'utilisation de leurs savoirs comme base d'intégration des techniques nouvelles dans le domaine des changements climatiques, de la protection de la biodiversité et de la désertification.	(i) Les actions visant la sauvegarde et le redéploiement des activités culturelles en milieu rural ; (ii) les actions visant la protection sociale des artistes, qui figurent actuellement parmi les groupes de population les plus vulnérables ; (iii) les actions visant le développement d'infrastructures culturelles et de produits culturels de proximité, accessibles aux plus pauvres et vulnérables, y compris les personnes handicapées ; (iv) les actions visant le développement culturel dans toutes les collectivités locales ; et (v) les actions visant le développement de l'emploi culturel, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.	Pour Mémoire (PM)

DOMAINE 6 : ARTISANAT

Contexte

190. Pour assurer une démarche plus globale dans le sous-secteur artisanat, le gouvernement a lancé l'étude de faisabilité du Programme de Promotion et de Valorisation de l'Artisanat au Mali et a adopté en 2010 un Document de Politique Nationale de Développement du Secteur de l'Artisanat (PDSA).

Défis

191. Les défis du secteur de l'artisanat s'articulent autour des points suivants : (i) la mise en place de systèmes de financement adaptés pour la création et le développement des entreprises artisanales ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des artisans par un meilleur accès à une gamme élargie de services pour le développement des entreprises ; (iii) le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des artisans et des entreprises artisanales ; (iv) la diversification et l'amélioration de la qualité des produits artisanaux ; (v) le renforcement de l'environnement institutionnel, réglementaire et fiscal ; (vi) le renforcement de la formation professionnelle ; (vii) la facilitation de l'accès des artisans au crédit et aux services des institutions financières non bancaires ; (viii) l'amélioration de l'accès des entreprises artisanales aux marchés (produits et services) ; (ix) la réalisation d'un plus grand nombre de projets et programmes pour le secteur ; (x) le renforcement de l'information et de la communication sur le secteur ; (xi) la valorisation du rôle des femmes et des jeunes dans le secteur ; (xii) la contribution du secteur à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles ; (xiii) la contribution du secteur à la préservation du patrimoine culturel ; (xiv) la contribution du secteur à la lutte contre le VIH/SIDA et les IST.

Vision sectorielle à long terme : Accroître la contribution du secteur au PIB

Stratégie : Développer l'artisanat

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'artisanat

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE
(i) La promotion de la productivité et de la compétitivité des entreprises artisanales et la promotion d'un système de financement adapté contribueront à l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre effective de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ; (ii) Améliorer l'environnement institutionnel, juridique et organisationnel.	(i) Réaliser l'Evaluation Environnementale Stratégique de la politique du secteur ; (ii) Réaliser l'Etude d'Impact Environnemental et Social des projets y afférents ; (iii) Développer les capacités pour l'efficacité des ressources ; (iv) Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des déchets artisanaux ; (v) Promouvoir les préceptes de consommation et de production durables ; (vi) Promouvoir la viabilité des écosystèmes, notamment les ressources en eau.	(i) Renforcer les actions en faveur des artisans du secteur informel, y compris les entrepreneurs handicapés ; (ii) Renforcer l'accès au microcrédit des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.	(i) Sensibiliser les populations et les artisans sur les dangers des déchets artisanaux ; (ii) Promouvoir des infrastructures et des méthodes de gestion des déchets artisanaux auprès des artisans (eaux usées, etc.).

DOMAINE 7 : TOURISME

Contexte

192. Le Programme de Promotion du Secteur du Tourisme découle des missions de l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO) conformément à la loi N° 95 -059/AN-RM du 02 Août 1995 portant création de cet Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Le suivi des indicateurs montre une augmentation des infrastructures d'accueil (hôtels et chambres), du nombre d'entrées des visiteurs, des investissements et de la création d'emplois (directs et indirects). L'apport des femmes à ce secteur reste limité. Comme mentionné dans la PNG, il importe de mettre en place des transformations semi industrielles et surtout de valoriser la teinture du Bazin. Le Gouvernement a adopté en juin 2010 la stratégie de développement du tourisme pour une meilleure exploitation de ses potentialités.

Défis

193. Les défis du secteur du tourisme consistent à : (i) Augmenter la contribution du tourisme dans le PIB qui doit se concrétiser par : la création d'emplois touristiques à proportion annuelle de 5%, l'accroissement moyen des recettes touristiques de 5% par an, et par une meilleure organisation du secteur afin de favoriser la compétitivité des entreprises touristiques ; (ii) Faire du tourisme un facteur contribuant à la réduction de la pauvreté, ce qui nécessite : l'implication des communautés à la gestion des sites touristiques, le développement local sur les potentialités touristiques du terroir, et l'intégration du tourisme dans les programmes de Développement Durable du Mali ; (iii) Promouvoir l'écotourisme au regard de la richesse du patrimoine naturel et culturel du Mali.

Vision sectorielle à long terme : Augmenter la contribution du tourisme dans le PIB

Stratégie : Promouvoir un tourisme diversifié

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du tourisme

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Renforcement de la prévention contre le tourisme sexuel et les actes de comportement sexuel déviants envers les enfants, et de la lutte contre la traite humaine	(i) La promotion de l'écotourisme ; (ii) la réalisation d'études économiques de certains sites pour déterminer les gains attendus; (iii) l'adoption par les sociétés hôtelières de modes d'interventions compatibles avec les principes du développement durable ; (v) la préservation de l'environnement comme critère de délivrance des licences aux sites touristiques.	(i) Identification et valorisation des potentialités touristiques dans les zones défavorisées ou pauvres; (ii) Développement de l'emploi touristique en s'appuyant sur des mécanismes qui favoriseront l'inclusion des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.	Gestion des effets néfastes du tourisme « sauvage » : comportement sexuel déviant, trafic d'objets d'art (souvent gage de menace sur la quiétude et la cohésion sociale)

DOMAINE 8 : COMMERCE

Contexte

194. Le contexte est marqué par la restructuration de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC), la création de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX), la prédominance du commerce informel dans les activités.
195. Au niveau du secteur tertiaire, le commerce contribue pour 1% au PIB en 2009 et engage plus de la moitié des actifs dans les pays en voie de développement, comme le Mali.
196. Des études ont montré que le commerce constitue 60 % de l'emploi indépendant non agricole des femmes en Afrique subsaharienne, et ces dernières y représentent la majorité des commerçants du secteur informel, soit entre 70 et 80% en Afrique australe et de l'Ouest.

Défis

197. Les défis du secteur commerce consistent à : (i) améliorer les capacités nationales pour promouvoir l'intégration régionale et le commerce international ; (ii) faire du Mali, un pays exportateur net ; (iii) réduire les handicaps existants en poursuivant et en consolidant la politique de libéralisation commerciale et à promouvoir les exportations ; (iv) assurer l'approvisionnement régulier du pays en produits de première nécessité et à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat des populations ; (v) renforcer les capacités des commerçants détaillants.

Vision sectorielle à long terme : Accroître le rôle du commerce dans le développement économique et social.

Stratégies :

- améliorer l'intégration aux marchés régional et international ;
- faciliter une meilleure intégration du pays au marché régional et international (offre de produits maliens de qualité sur le marché international, diversification des marchés, respect des normes et des règles sanitaires et phytosanitaires, renforcement des capacités des acteurs) ;
- promouvoir, à travers une approche filière, les produits dont l'accroissement des exportations a un impact direct sur le revenu du producteur.
- poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants ;
- poursuivre la mise en œuvre du Projet Cadre intégré renforcé du commerce.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du commerce

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Les défis majeurs rencontrés par les femmes sont en lien avec la méconnaissance des textes réglementaires, la non formalisation des activités et le faible accès au financement bancaire. Les actions importantes à mener concernent : (i) le développement de plans d'affaires, (ii) le renforcement des capacités techniques et de gestion ; (iii) la formalisation des activités ; (iv) l'amélioration de l'accès au crédit par la mise en place d'un fonds de	(i) La mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; (ii) la mise en application de la réglementation phytosanitaire instituée par la loi qui fixe les règles phytosanitaires relatives à la production, à l'importation et à l'exportation des végétaux et produits végétaux ; (iii) le développement des capacités nationales pour favoriser l'application de la loi interdisant le commerce et l'utilisation des sachets plastiques ; (iv) l'appui aux associations de consommateurs à travers le développement de leurs capacités et leur représentation dans les structures gouvernementales chargées du suivi et du contrôle ; (v) la prise en compte des liens pauvreté-environnement dans l'attribution des marchés publics et le recours à de nouveaux instruments	Tous les programmes et projets qui sont dans le secteur contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il est nécessaire d'assurer une bonne articulation entre la politique de développement du commerce avec les politiques de développement social et d'emploi afin que les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, puissent bénéficier des emplois générés par le secteur (sensibilisation des investisseurs, préparation à l'entrepreneuriat et à l'emploi	(i) Renforcement de la SR et de la lutte contre les IST/VIH/SIDA le long des axes routiers (population des localités traversées par les axes routiers, professionnels des transports, commerçants) ; (ii) Renforcement de la Santé de la Reproduction et de la lutte contre les IST/VIH/SIDA auprès des vendeurs et vendeuses ambulants ; (iii) Lutte contre le travail des enfants ; (iv) Lutte contre le commerce de produits

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
garantie ; (v) la facilitation pour l'écoulement des produits ; (vi) Le renforcement des capacités des femmes opératrices économiques.	économiques comme la réforme fiscale environnementale par exemple ; (vi) la promotion de l'alimentation biologique, du commerce de produits et services durables pour réduire l'empreinte carbone.	salarié, formations, renforcement des capacités, etc.).	prohibés pouvant nuire à la santé des populations.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : FACILITER L'ACCES AU CREDIT ET ACCROITRE L'INVESTISSEMENT

DOMAINE 9 : PROMOTION DE LA MICROFINANCE

Contexte

198. Le gouvernement du Mali accorde une grande importance à la promotion de la microfinance comme instrument de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le Ministère en charge de la promotion de l'investissement et des petites et moyennes entreprises à travers le Centre de Promotion et d'Appui aux SFD (CPA/SFD) a recherché les moyens pour rendre plus efficaces les IMF en développant leur capacité à jouer un rôle important par une couverture géographique plus équilibrée d'une part, et par la mise en place de services financiers de proximité permettant un meilleur accès des populations démunies, d'autre part. Beaucoup d'actions de concertation ont été menées auprès des acteurs de la microfinance (réseaux, faîtières, donateurs, etc.) qui ont abouti à l'adoption du plan d'actions pour la microfinance au Mali 2005-2008 et plus tard, à sa révision (plan d'actions 2008-2012).

199. Elaborés et mis en œuvre, suite à une consultation intense, ces plans d'actions ont reçu l'assentiment de l'ensemble des acteurs et constituent des documents de référence, favorisant la cohérence et l'efficacité des interventions. Le respect de la réglementation, dans le secteur, est assuré par la Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD (CCS/SFD), relevant du Ministère chargé des Finances.

Défis

200. Les défis et enjeux dans le secteur de la microfinance sont : (i) l'extension géographique et le développement de produits mieux adaptés aux besoins des personnes et en particulier des personnes à faible revenu ; (ii) le développement et l'accompagnement du processus de regroupement (création d'union, fusion, absorption, etc.) ; (iii) la mobilisation des lignes de crédits en faveur des PME ; (iv) la mise en place du fonds de garantie et de caution ; et (v) la mise en place d'une ligne de crédits à court et moyen termes et d'un fonds de garantie en faveur des femmes et des jeunes.

Vision sectorielle à long terme : Assurer l'extension géographique et le développement de produits mieux adaptés aux besoins des personnes et en particulier des personnes à faible revenu.

Stratégie : Développer un environnement favorable pour le secteur de la Microfinance, à travers des appuis aux structures d'encadrement du secteur, notamment le CPA/SFD, la CCS/SFD, le GCNM, les cabinets d'audit, les bureaux d'études.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la microfinance

Genre	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/POPULATION
La stratégie nationale de développement de la microfinance propose une action spécifique sur le renforcement de l'accès des femmes aux services financiers sur l'ensemble du territoire grâce à une offre adaptée aux milieux urbain et rural, aux AGR, aux PME et la mise en place d'un fonds spécial d'autonomisation économique des femmes.	Orienter davantage la micro-finance vers : (i) la diversification des activités des producteurs pour réduire la pression sur les ressources naturelles; (ii) la promotion des activités favorables à l'agro-industrie, aux pratiques de reboisement économique et la valorisation des déchets; (iii) l'encouragement du financement de microprojets favorisant l'efficacité énergétique.	(i) Cibler particulièrement les petits producteurs et les couches vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées); (ii) Appuyer les IMF en vue de lever les obstacles liés à l'accès des couches vulnérables (personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH ou une maladie chronique etc.) au microcrédit.	PM

DOMAINE 10 : TRANSPORTS

Contexte

201. Pour le développement des infrastructures de transport, le Gouvernement du Mali a mis en chantier, avec l'appui de ses partenaires, le Programme d'Amélioration des Corridors de Transport (PACT) après le premier **Projet Sectoriel des Transports (PST 1)**. L'accent a été mis sur l'entretien courant des routes pour faciliter l'écoulement des produits des zones de production vers les zones de consommation.

202. Les actions réalisées l'ont été dans un contexte marqué par la mise en œuvre du deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST 2), des Programmes Routiers de l'UEMOA, du Millénium Challenge Corporation (MCC) et la poursuite de la préparation du Programme Routier du 10^{ème} FED. Ainsi, nous pouvons noter entre autres réalisations :

- **Dans le domaine du transport routier** : La longueur du réseau entretenu a augmenté de 14% par rapport à 2005. L'état du réseau s'est aussi amélioré. En effet, 74% des routes bitumées et 60% des routes en terre moderne sont jugés en bon état.
- **Dans le domaine des infrastructures aéroportuaires** : La desserte aérienne du pays est assurée par 13 aéroports principaux, 12 aéroports secondaires, 5 aéroports privés et les travaux de modernisation et de sécurisation des aéroports de l'intérieur se sont poursuivis.
- **Dans le domaine du transport ferroviaire** : La longueur du réseau ferroviaire n'a connu aucun changement. Aucun entretien significatif n'a été fait, malgré l'existence d'un plan de réhabilitation et d'entretien. Toutefois, le parc total de locomotives a été porté à 20 contre 14 prévues par la concession. La concession du chemin de fer Bamako-Dakar enregistre aussi des difficultés matérielles et financières ; un plan de redressement élaboré par l'ensemble des parties prenantes est en cours de mise en œuvre.
- Enfin, **dans le domaine du transport naval** : D'importants travaux ont été effectués sur le chenal navigable du Niger et le premier port sec sénégalais est devenu opérationnel.

203. Les investissements en infrastructures économiques au cours de ces dernières années ont porté principalement sur la dotation du pays en infrastructures de transports adéquates. La période a été marquée par la poursuite de l'achèvement des chantiers qui étaient en cours et le démarrage de nouveaux projets d'infrastructures routières pour assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays.

204. Le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) a entamé le processus d'élaboration d'un document unique de politique de transports et d'infrastructures de transports, assorti d'une stratégie sectorielle et d'un programme pluriannuel d'actions et d'investissements pour la période 2012-2016. La stratégie sectorielle et les actions prioritaires en matière de transports, définies respectivement dans le CSCRP et son PAP 2012-2017, sont issues de ces nouvelles orientations en matière de politique de transports.

Défis

205. Les défis auxquels sont confrontés le secteur des transports sont entre autres : (i) La création d'un mécanisme de financement pour la promotion de Moyens Intermédiaires de Transport (MIT) chez les « communautés pauvres » dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transport Rural ; (ii) l'amélioration de la mobilité urbaine et de la sécurité routière ; (iii) la lutte contre les surcharges ; (iv) le développement des transports fluviaux et ferroviaires ; (v) la modernisation des infrastructures aéroportuaires par l'extension de l'aéroport de Bamako-Sénou et la réhabilitation des aéroports de l'intérieur ; (vi) l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ; (vii) la mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de l'aviation civile ; (viii) le renforcement du rôle et des fonctions de prestataires de services publics et spécialisés de la Direction Nationale de la Météorologie ; (ix) la poursuite des grands chantiers tels que l'autoroute Bamako- Ségou ; (x) la finalisation du programme d'entretien

routier ; (xi) la poursuite de la réflexion pour le financement de l'entretien périodique et l'orientation en priorité des travaux d'urgence vers la Cellule des Travaux Routiers d'Urgence (CETRU) ; (xii) le renforcement des contrôles sur les routes; (xiii) la révision du Code de la route; (xiv) le renforcement des capacités des usagers et des agents chargés de la protection civile ; (xv) l'amélioration de la prise en charge des victimes; et (xvi) le renforcement des capacités de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière en ressources humaines compétentes.

Vision sectorielle à long terme : La Vision du secteur des transports peut être exprimée ainsi qu'il suit : « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté ».

Stratégie : Etendre et améliorer la qualité du réseau de transports.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine des transports

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) L'amélioration des transports ruraux pour permettre de relier les zones de production aux zones de consommation et d'assurer l'accès aux services sociaux de base représente une opportunité réelle pour réduire les contraintes que les femmes rencontrent au niveau des zones rurales ; (ii) Le Genre sera pris en compte dans l'effectif du personnel.	(i) réglementer l'âge des véhicules à mettre en circulation et assurer un meilleur contrôle de leur état de fonctionnement ; (ii) développer le transport de masse pour accroître l'efficacité du transport, notamment en milieu urbain; (iii) renforcer le suivi environnemental de la mise en place et de l'exploitation des infrastructures de transport ; (iv) doter le secteur des transports d'un Point Focal environnement ; (v) conduire des études d'impact environnemental pour tous les projets de construction là où cela s'avère indispensable ; (vi) promouvoir l'utilisation des instruments économiques pour éclairer les processus de décision.	(i) La problématique du ciblage des pauvres est incluse dans les indicateurs des OMD concernant les pistes rurales : taux d'accessibilité des villages/communes aux services sociaux de base dans un rayon de moins de 5 km. (ii) L'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires, devra être facilitée (trottoirs et bateaux, feux tricolores, passages piétons, etc.).	(i) Répartition géographique équitable dans la création des infrastructures de transport en privilégiant les zones à forte densité de population; (ii) Favoriser les infrastructures routières dans les zones où l'accès des populations aux services sociaux essentiels (écoles, centres de santé, etc.) est encore faible.

DOMAINE 11 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Contexte

206. Moteur de développement, le secteur des TIC au Mali dans ces dernières années, se caractérise par son dynamisme et l'innovation du fait de la concurrence sur ce segment du marché. La Politique de la Communication entamée par le Gouvernement a abouti à la privatisation du sous-secteur des télécommunications, permettant le désenclavement intérieur et extérieur du pays par les réseaux de communications (téléphone, poste, audiovisuel et média) pour l'accélération de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Elle favorise l'atteinte des OMD au niveau national, le développement des zones rurales par la croissance des revenus des populations rurales ainsi que leur accessibilité aux informations locales, nationales et internationales.
207. Dans le domaine de l'audiovisuel : le pourcentage de la population couverte par la radio nationale se situe en 2010 à environ 98%, celle par la télévision est restée stable entre 2009 à 2010 à 85%. Deux millions sept cent mille (2 700 000) récepteurs radio sont possédés par la population en 2008. Il faut attribuer ce phénomène à l'impact positif des radios de proximité qui utilisent les langues nationales comme moyen de communication et servent aux populations des programmes axés sur leurs préoccupations quotidiennes. En 2009, le nombre de communes couvertes par les radios de proximité est de 398, soit près de 57% des communes.
208. Le domaine de la téléphonie affiche une croissance accélérée tirée par le marché du mobile. Cette croissance a été fortement impactée avec l'arrivée du partenaire stratégique (MAROC TELECOM), suite à la privatisation de l'opérateur historique (SOTELMA). En matière de couverture, les réseaux mobiles se sont étendus significativement sur l'ensemble du territoire, en dehors des capitales régionales.
209. Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication: les réalisations ont été marquées par : (i) la connexion de neuf (09) communes à l'Internet et la poursuite des travaux de connexion des écoles dans le cadre du projet Internet à l'école, (ii) la poursuite de la formation des cadres et agents de l'Etat, (iii) la connexion des écoles aux TIC. Cependant, des efforts restent à faire en vue de faciliter l'accès universel des populations maliennes à l'internet.
210. Dans le domaine de la Poste : la densité postale est stable entre 2009 et 2010 avec 1 point de contact pour 142105 habitants. Le nombre de boîtes postales concédées s'est accru entre 2009 et 2010 avec l'abonnement de 360 nouveaux clients. L'ensemble des indicateurs postaux ont fait assez de progrès, ce qui démontre le redémarrage des activités postales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Défis

211. Les grands défis à relever par le Secteur Communication, Postes et Nouvelles Technologies consistent essentiellement à : (i) Mettre en œuvre les actions retenues dans la stratégie d'accès universel ; (ii) Rechercher le financement nécessaire à la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires ; (iii) Augmenter la couverture des réseaux pour la fourniture de service Internet et accroître l'offre de services haut débit (ou large bande) ; (iv) Prendre les mesures favorisant la baisse du coût d'accès pour le service Internet ; (v) Etablir un environnement des affaires compétitif durable et attractif pour les investisseurs et opérateurs privés ; et (vi) Poursuivre la réforme du secteur afin de réussir la transition d'un régime de duopole à un marché plus concurrentiel.

Vision sectorielle à long terme : Accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC.

Stratégie : Assurer l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine des TIC

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Les principales actions sont (i) Adoption d'un programme de promotion de modèles égalitaires de partage des responsabilités et des tâches dans la sphère domestique ; (ii) Meilleure connaissance de la PNG-Mali à tous les niveaux de décisions politiques et de concertations sociales (aux niveaux central, régional et communautaire), dans une démarche de dialogue et de consensus ; (iii) Prise en compte des principes et des valeurs de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la réglementation (code de déontologie, code régissant la publicité) ; (iv) Promotion de la communication en faveur de la prévention contre les violences faites aux femmes et aux filles.	(i) Organiser des séances de formation à l'attention des animateurs / producteurs des radios de proximité en journalisme environnemental pour la prise en compte des liens pauvreté – environnement dans les politiques et stratégies nationales; (ii) Organiser des rencontres d'information et d'échanges avec les décideurs politiques sur les questions environnementales et celles de lutte contre la pauvreté ;(iii) Assurer l'appropriation des outils de verdissement des politiques sectorielles tels que l'EES, l'EIES, les audits, les instruments économiques de l'environnement, etc.	(i) Assurer une meilleure régulation des services de la téléphonie mobile et de l'Internet, en vue de favoriser la baisse des coûts d'accès et des coûts unitaires de consommation; (ii) Promouvoir la couverture de toutes les localités du pays par les services TIC, à travers la mobilisation des fonds du service universel ; (iii) Promouvoir l'accès des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées aux TIC (sensibilisation, initiation, accès aux outils, alphabétisation, etc.) ; (iv) Promouvoir l'adaptation des outils TIC aux besoins des personnes handicapées.	(i) Utilisation des TIC (téléphonie mobile) dans le domaine de la santé, en particulier de la santé maternelle (référence-évacuation) (ii) Promotion d'une véritable politique de communication pour le développement.

DOMAINE 12 : ENERGIE

Contexte

212. Le secteur de l'énergie au Mali couvre des enjeux importants en termes de développement économique. En effet, la demande énergétique augmente plus rapidement que l'évolution du PIB (d'environ 5 % par an contre 14 % pour la demande d'énergie primaire hors biomasse et plus de 10 % pour l'électricité), ce qui posera un problème de compétitivité économique, d'une part, et de sécurité d'approvisionnement énergétique, d'autre part.

Défis

213. Les grands défis à relever par le secteur de l'énergie consistent essentiellement en :

- **Défis institutionnels** : Etablir un environnement des affaires compétitif durable et attractif pour les investisseurs et opérateurs privés ; Poursuivre la réforme du secteur ; Instaurer une gestion saine de EDM SA ; Appliquer la vérité des prix dans le secteur.
- **Défis techniques** : Assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ; Assurer l'accès aux services énergétiques de base (ASE) en milieu rural ; Impliquer EDM SA dans la production en Energies Nouvelles et Renouvelables (ENR) ; Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ; Rechercher des alternatives au bois de chauffage afin de sauvegarder les espèces végétales et d'arrêter la coupe abusive du bois ; Pérenniser l'éclairage public (EP) dans les villes tout en recherchant les solutions techniques pour réduire la consommation des lampes EP ; Développer les ENR pour réduire la part du thermique dans la production.
- **Défis financiers** : Créer un mécanisme de financement pour la promotion d'ENR chez les « communautés pauvres » (microcrédit) ; Rechercher des financements à taux concessionnels pour l'extension du réseau de transport et de distribution et le développement des interconnexions avec les pays voisins ; Rechercher le financement nécessaire à la réalisation des projets et programmes prioritaires.
- **Autre défis** : créer des activités génératrices de revenu dans le milieu rural pour donner les moyens aux populations d'avoir les ressources pour l'accès au service de l'énergie et le paiement des services rendus.

Vision sectorielle à long terme : Faire des énergies renouvelables la principale source énergétique du pays.

Stratégie : Développer les Energies Nouvelles et Renouvelables pour réduire la part du thermique dans la production et développer l'accès à l'énergie pour tous les usages

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'énergie

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) L'installation des plateformes multifonctionnelles et des projets à candidatures spontanées d'électrification rurale permet d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers les moulins et décortiqueuses, par l'allègement des tâches quotidiennes ; (ii) la production de biocarburant au niveau local occasionne des activités génératrices de revenus pour les femmes, notamment la fabrication du savon	(i) L'utilisation de l'énergie reposera sur les principes de l'efficacité des ressources en vue d'une meilleure protection de la biodiversité ; (ii) identifier les liens pauvreté-environnement dans le secteur et favoriser l'accès des plus pauvres aux technologies efficaces ; (iii) renforcer la campagne de butanisation et celle des foyers améliorés (sensibilisation et subvention) ; (iv) promouvoir l'utilisation de la biomasse et des Energies Nouvelles et Renouvelables	(i) L'amélioration de l'accès à des services énergétiques de qualité et fiables est indispensable à la réduction significative de la pauvreté ; (ii) la mise en place de mécanismes de solidarité afin de favoriser l'accès aux services énergétiques pour les ménages pauvres ou vulnérables.	(i) Protection des personnes et des biens dans les zones de production ; (ii) Plan de gestion des risques de catastrophes et d'accidents en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées et personnes âgées) ; (iii) Promotion des énergies renouvelables ; (iv) Lutte contre la coupe abusive de bois (sécheresse entraînant famine et exode des populations) ; (v) Implication des populations dans la gestion durable des ressources forestières et des ressources en eau.

DOMAINE 13: EMPLOI**Contexte**

214. Le contexte a profondément évolué créant de nouvelles conditions et entités justifiant l'étude bilan de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) datant de 1998 et la formulation d'une nouvelle politique de l'emploi. La promotion de l'emploi des jeunes est élevée au rang de priorité nationale de l'Etat du Mali. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes visant à faciliter la création de plus d'emplois décents et productifs pour les jeunes, notamment par le Programme Emploi Jeunes (PEJ) exécuté par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).
215. Selon le rapport de l'étude bilan¹², de nombreuses initiatives ont été prises pour assurer la mise en œuvre de la PNE. Elles ont permis de mettre en place progressivement un dispositif d'actions important et quasi-complet et de procéder à de nombreuses réformes réglementaires, institutionnelles et financières touchant le travail et l'emploi. Parmi les plus récentes, on peut citer : (i) la formulation de la deuxième phase du Programme Emploi Jeune (PEJ II) ; (ii) la mise en œuvre des plans d'actions de l'Union Africaine pour l'emploi décent ; (iii) l'élaboration et la validation du PRODEFPE ; (iv) la mise en œuvre de projets et programmes d'envergure, notamment le PAPESPRIM, etc.
216. Les insuffisances dans la mise en œuvre de la PNE sont les suivantes :
- l'internalisation de la transversalité du traitement des questions d'emploi ;
 - la nécessaire cohérence globale de l'emploi dans les politiques sectorielles ;
 - la concertation et la coordination pour une plus grande convergence et complémentarité.
217. En termes de mise en œuvre, les services du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont enregistré la création de 23 828 nouveaux emplois en 2010, toutes catégories et durées confondues. Cependant, la situation de l'emploi reste préoccupante. Comparée à la dynamique démographique, la croissance n'a pas été suffisamment riche en emplois. Cela pose d'importantes interrogations sur l'efficacité de l'économie et sa capacité à générer des emplois durables et décents.
218. La forte croissance démographique accélère l'afflux de jeunes sur le marché du travail tandis que l'urbanisation croissante, alimentée par l'exode rural et le retour d'émigrés, crée des besoins désormais incontournables. Le sous-emploi rural généralisé, le chômage urbain croissant (25% à Bamako en 2010, selon les données de l'EPAM) et les activités informelles précaires, composent le paysage de l'emploi au Mali.
219. Sur la base des constats et enseignements tirés, les bases ont été jetées pour la formulation d'une nouvelle politique nationale de l'emploi en vue d'une adaptation au nouvel environnement. Certaines orientations fondamentales demeurent tout de même d'actualité, à savoir « Emploi et décentralisation », « Emploi et HIMO », « Développement des entreprises, emploi, formation professionnelle et technique », « Emploi et secteur informel ». Le volet « Emploi rural » (agricole et non agricole) devrait spécifiquement occuper une place de choix.
220. La future politique de l'emploi, en cours de formulation, viserait comme objectif, l'accroissement des opportunités d'emploi décent grâce à une croissance économique inclusive. La mise en œuvre de cette nouvelle PNE devrait être soutenue par un cadre institutionnel rénové et opérationnel.

¹² BIT : « Rapport provisoire d'évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi », Septembre 2011

Encadré 5 : Croissance et emploi au Mali à partir des résultats de l'EPAM 2010

Le Mali connaît **une forte croissance démographique qui se traduit par une augmentation rapide de la population active**. La majeure partie des actifs travaille dans le secteur primaire et le secteur tertiaire, 63 % et 25 % respectivement. Le secteur formel, privé et public, n'emploie que 6 % des actifs occupés. Les femmes sont sous-représentées dans le secteur formel comme dans les catégories socioprofessionnelles qui demandent un certain niveau de formation et de qualification. La proportion d'emplois « atypiques », partiels et temporaires, a augmenté de manière significative au cours des dernières années. Un autre changement notable concerne la rapide augmentation de la pluriactivité. Cette dernière est particulièrement fréquente dans le secteur primaire.

L'accès à un emploi décent, c'est-à-dire un emploi assurant un minimum vital, le respect des droits fondamentaux, la protection sociale et le dialogue social, est une priorité du BIT et de la communauté internationale. L'utilisation de la dernière enquête emploi suggère que la proportion d'actifs bénéficiant d'emplois de bonne ou très bonne qualité est très faible, moins de 5 % des actifs occupés. Ces emplois sont concentrés en milieu urbain, surtout à Bamako et dans le secteur formel, surtout le secteur public. Les actifs ayant atteint le niveau d'éducation secondaire technique et professionnelle et supérieur sont ceux qui ont le plus de chances de bénéficier d'un emploi de bonne ou très bonne qualité. Il y a une dimension genre avec les hommes ayant plus de chances d'avoir accès à un emploi décent que les femmes.

Une proportion non négligeable des actifs est au chômage, plus de 8 % selon la dernière enquête emploi. Le chômage est beaucoup plus élevé en milieu urbain, surtout à Bamako, qu'en milieu rural. En milieu rural, le sous-emploi plus que le sans emploi est le problème dominant. Le chômage est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes, environ deux fois plus élevé en milieu urbain. Le chômage au Mali est plus structurel que frictionnel. Il reflète essentiellement les difficultés rencontrées dans la transition école-emploi. Une illustration est que plus de 4 jeunes chômeurs sur 5 sont à la recherche d'un premier emploi. Plus de 9 chômeurs sur 10 sont des chômeurs de longue durée, ayant été au chômage depuis plus d'un an. Les risques de chômage sont plus élevés pour les jeunes éduqués, surtout à Bamako.

La rémunération du travail dépend de la branche d'activités, du secteur institutionnel, du capital accumulé dans le système de formation initiale, etc. La dernière enquête emploi indique que pas moins de 37 % des femmes et 21 % des hommes sont rémunérés en dessous du salaire minimum réglementaire. La proportion est plus élevée dans les entreprises informelles et plus faible dans le secteur formel, privé comme public. Plus le niveau d'éducation est élevé, moins grand est le risque d'appartenir à la catégorie des bas revenus (en dessous du salaire minimum). Plus le niveau est élevé, plus grand est aussi la chance d'avoir un salaire fixe. La rapide croissance économique s'est traduite par une diminution de la proportion de bas revenus. C'est particulièrement évident pour les actifs occupés dans l'agriculture et pour les femmes.

Une réduction durable de la pauvreté passe par une augmentation de la proportion d'actifs mieux rémunérés et bénéficiant de conditions de travail meilleures. Pour atteindre cet objectif, il est bon d'agir à la fois sur la demande et sur l'offre de travail. Cet objectif peut être décliné en quatre politiques.

Premièrement, une politique plus macro de diversification économique qui demande des mesures structurelles d'amélioration de la compétitivité mais aussi des mesures visant à accélérer et approfondir le processus d'intégration régionale au service de l'emploi en Afrique de l'Ouest. **Deuxièmement**, une politique d'amélioration de la qualité de l'offre de travail. Celle-ci devra passer par une mobilisation du système éducatif et se traduire par un accroissement sensible de la proportion d'élèves avec de bons acquis de connaissances. Cette politique devra aussi se traduire par une amélioration de l'enseignement secondaire, entre autres technique et professionnel, et supérieur, et l'acquisition de compétences et qualifications demandées sur le marché du travail.

Troisièmement, une amélioration du cadre institutionnel régissant le marché du travail et une amélioration du fonctionnement de ce marché. Une modernisation à la marge de la législation du travail est une étape nécessaire, celle en vigueur datant de 1992. Bien que nécessaire pour obtenir le plus des autres politiques pour l'emploi, cette révision du cadre institutionnel ne devrait avoir des effets positifs significatifs que dans le moyen et plus long termes. **Enfin**, la nouvelle stratégie pour l'emploi se doit de privilégier des mesures ciblées de la politique de l'emploi les plus à même de donner une seconde chance aux jeunes (et moins jeunes) ayant quitté le système éducatif initial avec des qualifications et compétences insuffisantes pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail régulier et y gagner des revenus suffisants. L'approche HIMO peut être étendue pour mieux cibler les régions et les populations pauvres.

Source : Y. Bourdet, K. Dabita et A.S. Dembélé : « Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali », Nov. 2011. BIT

Défis

221. Promouvoir l'emploi des jeunes dans tous les secteurs.

Vision sectorielle à long terme : Faire du secteur privé la principale source de création d'emplois.

Stratégie : Créer de nombreux emplois décents et productifs, notamment à travers l'industrialisation et les travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

Encadré 6 : Travaux HIMO comme moyen de réduction de la pauvreté

Les activités HIMO sont des travaux d'utilité collective entrepris pendant un temps limité, en échange d'une rémunération qui est généralement inférieure à celle prévalant sur le marché du travail, formel et informel. Un trait caractéristique de ces activités est qu'elles concernent de manière systématique des méthodes de production qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre et peu de capital physique. En milieu rural, le choix du calendrier des travaux est fait de manière à ne pas concurrencer les activités agricoles.

Une évaluation récente permet de tirer quatre conclusions principales des activités HIMO entreprises par l'APEJ.

La première concerne le nombre très limité de participants, bien en deçà des objectifs fixés initialement par le programme. En effet, les 19 activités HIMO terminées ont généré 131 189 journées de travail, soit seulement 437 emplois annuels (en comptant 300 jours de travail par an).

La deuxième conclusion concerne la forte concentration géographique des activités avec deux régions, Ségo et le district de Bamako, cumulant 16 des 19 activités terminées. Ces deux régions abritent « seulement » 26 % des pauvres, ce qui indique que la répartition des activités HIMO entre les régions ne reflète pas la répartition des pauvres entre les régions. Une diversification géographique est toutefois en cours avec de nouvelles activités prévues (certaines ont déjà commencé) dans les régions de Gao, Kayes, Kidal, Koulikoro, Mopti et Tombouctou.

La troisième conclusion concerne le ciblage des activités sur les pauvres. Le niveau relativement bas des rémunérations pour les participants à la majorité des activités HIMO conduit à une auto-sélection des pauvres. En effet, pour 9 des 19 activités terminées, le niveau de rémunération journalier est inférieur (ou presque égal) au « revenu minimum journalier » (obtenu en divisant le revenu mensuel minimum légal de 29 883 FCFA par 20 jours ouvrables).

La quatrième conclusion concerne la nature des activités créées, plus ou moins favorables aux pauvres. La majorité des activités concerne la construction de **pistes rurales** qui sont potentiellement favorables aux populations pauvres leur permettant d'avoir accès au marché et d'augmenter leurs revenus. La construction de pistes rurales permet aussi un accès plus facile à l'école et une accumulation de capital humain plus à même d'être rentabilisée sur le marché du travail dans le futur. Il y a une dimension genre dans cet argument, l'éloignement de l'école étant plus un obstacle à la scolarisation des filles qu'à celle des garçons.

Il y a de nombreuses raisons pour justifier l'utilisation d'activités HIMO sur une plus grande échelle : un sous-emploi rural important hors saison agricole, des acquis de connaissance insuffisants et un manque d'expérience professionnelle pour les sortants du système éducatif, des qualifications pas toujours adaptées aux besoins du marché du travail, un chômage des jeunes persistant et un déficit d'infrastructures à même de soutenir une croissance économique durable en milieu rural.

Source : Bourdet, Yves (2011) HIMO et lutte contre la pauvreté au Mali, Agence Suédoise de Coopération au Développement International (ASDI).

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'emploi

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ; (ii) Réduire l'écart de salaire entre hommes et femmes	PM	(i) Coupler les investissements de projets économiques créateurs d'emplois formels en ciblant les zones pauvres du pays avec des programmes de sensibilisation/formation des populations vulnérables afin de les préparer à occuper des emplois salariés et durables ; (ii) Identifier et lever les obstacles (discrimination, non adaptation des postes de travail, etc.) qui empêchent les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, notamment celles qui sont diplômées, à accéder à l'emploi.	PM

III.2. AXE STRATEGIQUE 2 : LE RENFORCEMENT DES BASES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ET L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE

OBJECTIF STRATEGIQUE 2: AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE SOCIAL DES POPULATIONS

OBJECTIF SPECIFIQUE 6: MAITRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET MIEUX GERER LES PHENOMENES MIGRATOIRES

DOMAINE 14 : POPULATION

Contexte

222. La population du Mali a été multipliée par 4 depuis l'indépendance. Elle a connu un accroissement sans précédent au cours des dix dernières années. Les résultats définitifs du recensement d'avril 2009 donnent ainsi, une population de 14,5 millions d'habitants, soit un taux de croissance démographique de 3,6% en moyenne entre 1998 et 2009, contre 2,2% entre 1987 et 1998. Cet accroissement accéléré de la population du Mali est alimenté en partie par une baisse rapide de la mortalité et le maintien, sur une longue période, d'une forte fécondité. En effet, les statistiques disponibles indiquent une espérance de vie à la naissance estimée à 65 ans en 2010 et un indice synthétique de fécondité de 6,4 enfants en moyenne par femme en 2009 contre 6,6 en 2006. Ces résultats montrent que la première phase de la transition démographique, à savoir la baisse de la mortalité, est assez avancée, tandis que la seconde phase, à savoir la baisse de la fécondité, est à peine entamée. Une telle situation engendre une accélération de la croissance démographique.

223. Cette accélération de l'accroissement de la population a attiré l'attention des autorités maliennes qui en ont fait une préoccupation constante depuis les années 80. C'est ainsi que pour manifester sa volonté politique en faveur de la gestion des problèmes de population, le Mali a adopté en 1991 une Politique de Population qui affichait dix (10) objectifs dont la première priorité est la maîtrise de la croissance démographique.

224. Le Document de Politique de Population et sa mise en œuvre, à travers le Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population 1996-2000 (PPIP1996-2000), ont été évalués en 2001 et actualisés en 2003. La version 2003 de la Politique, qui est toujours en vigueur, a également retenu dix objectifs généraux dont sept ont un contenu démographique. Elle est mise en œuvre à travers le 2^{ème} PPIP 2004-2008 et le 3^{ème} PAIPP 2010-2014, qui est présentement en cours.

Défis

225. La population du Mali a connu un accroissement démographique sans précédent pendant ces dix (10) dernières années. Au rythme actuel d'accroissement (3,6%), elle doublerait en moins de 20 ans. Ainsi, c'est surtout la rapidité de l'accroissement démographique qui posera problème dans l'avenir. C'est donc à juste titre que la Politique Nationale de Population affiche comme première priorité la maîtrise de la croissance démographique.

226. Le défi de la politique consiste donc à identifier les leviers pour modifier les trois composantes de cette croissance démographique à savoir la fécondité, la mortalité et la migration. Pour ce faire, cinq (5) éléments paraissent fondamentaux, comme indiqué dans le PAIPP 2010-2014 adopté par le Gouvernement en novembre 2010. Il s'agit de : (i) aborder et accélérer la dernière phase de la transition démographique à savoir la baisse progressive de la fécondité à travers l'amélioration du capital humain et la réduction du taux de dépendance ; ii) poursuivre la baisse de la mortalité, notamment de la mortalité maternelle et celle de la petite enfance en prônant l'espacement des naissances à travers le repositionnement de la Planification Familiale; iii) améliorer les connaissances et la gestion du phénomène migratoire ; iv) améliorer les conditions de mise en œuvre de la Politique de Population, via le renforcement des capacités institutionnelles de planification de gestion, de coordination et de suivi-évaluation ; v) assurer l'adhésion des populations, l'engagement des décideurs et des partenaires au développement aux objectifs de la Politique de Population.

Vision sectorielle à long terme : Assurer une maîtrise de la croissance démographique

Stratégie : Réduire le taux de fécondité pour une croissance démographique maîtrisée

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la population

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	Démographie/ Population
La PNP fait de la question du genre une de ses orientations stratégiques. À cet effet, elle prévoit de lever les défis qui se posent à l'intégration du genre dans les politiques et programmes. Cette préoccupation est traduite en actions à travers l'un des sous-programmes du deuxième programme prioritaire d'investissement en matière de population (PPIP). Toutefois, l'approche genre utilisée par la PNP est plutôt axée sur les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).	(i) Poursuivre les efforts d'investissements en matière de population (planification familiale) et de formation/sensibilisation de la population pour une gestion rationnelle des ressources naturelles ; (ii) Réexaminer la problématique de la question foncière à travers la mise en application des recommandations issues des États Généraux sur le Foncier ; (iii) Réaliser des études d'évaluation intégrée des écosystèmes et des analyses économiques de l'environnement.	(i) l'intensification des actions en faveur des zones rurales et en particulier des zones de forte fécondité; (ii) la prise en compte des besoins des femmes et des hommes les plus pauvres, y compris les personnes handicapées (accessibilité financière et géographique) (iii) l'accessibilité des informations aux femmes non scolarisées (iv) le renforcement des actions en faveur de l'accès des filles et de leur maintien à l'école	Sans objet

DOMAINE 15: MIGRATIONS

Contexte

227. Le Mali est un pays en voie de développement, 65% de son territoire sont en région désertique ou semi désertique. Malgré une meilleure croissance depuis 1994, le Mali reste un des pays les plus pauvres du monde. Le revenu brut par habitant était estimé à 500 US\$ en 2007 (Banque Mondiale, 2008). En 2006, 47% de la population vivait en dessous du seuil national de la pauvreté (CSLP, DNSI, ODHD, 2007). La performance économique du pays dépend fortement des conditions climatiques, des fluctuations du commerce mondial et des taux de change. Le contexte est marqué par l'élaboration de la Politique Nationale Migratoire.
228. En effet, l'accroissement important de la population entre 1998 et 2009 s'explique d'une part, par le retour des maliens de l'extérieur, l'arrivée des étrangers de la sous région et d'autre part, par un accroissement naturel de la population qui demeure élevé. Le taux de migration nette est estimé ainsi à 0,5%, soit un solde migratoire positif conférant au Mali le caractère de pays de nette immigration (Résultats définitifs du RGPH 2009).
229. Les causes des migrations sont multiples, cependant les raisons économiques sont prépondérantes. Il est largement admis que les conditions économiques sont un déterminant essentiel des migrations. Pourtant, il serait simpliste d'envisager les relations entre migrations et pauvreté dans un schéma de causalité univoque. Si le niveau de développement socio-économique est un facteur de migration, les mouvements migratoires peuvent en retour jouer sur le niveau de pauvreté du milieu de départ.
230. L'émigration peut être un levier important au processus de développement et contribuer à améliorer la situation socio-économique dans le milieu de départ par les flux de transferts adressés par les migrants à leur communauté d'origine. Mais elle peut aussi contribuer à entretenir, voire à dégrader, les conditions de vie quand la force de travail captée par l'émigration, déséquilibre l'organisation du système de production locale.
231. La solution consisterait alors d'une part, à mettre en place des mesures incitatives visant à retenir les candidats au départ disposant d'une bonne qualification, notamment par des aides à la création d'entreprises, une augmentation des revenus, etc. et d'autre part, à faciliter le retour ou la mobilisation des émigrants qualifiés. L'approche adoptée au Mali consiste à attaquer sur ces deux fronts, tout en considérant que le véritable problème n'est pas tant le départ des migrants qualifiés, mais plutôt de savoir comment valoriser le capital humain et financier dont ils sont les sujets. Le rôle des initiatives développées dans ce sens n'est pas tant de promouvoir le retour des migrants qualifiés que de les inciter à participer positivement au développement de leur pays en donnant de leur personne et en apportant un savoir-faire technologique.
232. Compte tenu de tout ce qui précède, les autorités maliennes ont toujours montré un fort intérêt pour la gestion du phénomène migratoire ainsi qu'une réelle volonté d'être en phase avec les organisations sous-régionales, régionales, continentales et internationales (UEMOA, CEDEAO, UA, OIM, ONU) sur la question. Toutefois, l'ampleur et l'importance de la problématique au Mali, nécessitent d'en tenir compte dans les stratégies de développement.

Défis :

233. Les principaux défis sont :
- la coordination entre les différents Ministères du Mali intervenant dans le domaine de la migration ;
 - le partage d'informations entre les différentes structures ;
 - la ratification et l'application des accords, traités et conventions relatives à la migration ;
 - une meilleure coopération entre les pays de départ et d'accueil dans le cadre des transferts de fonds ;
 - la promotion de la migration légale (notamment, circulaire) afin qu'elle soit un levier pour réduire la pauvreté et contribuer à la croissance économique.

Vision sectorielle à long terme : Assurer une meilleure gestion des migrations (internationale et interne) et promouvoir la participation des Maliens de l'Extérieur au développement socio-économique du Mali.

Stratégie : Promouvoir la mise en œuvre de la Politique Nationale Migratoire pour une bonne gestion des migrations (internationale et interne), la protection des Maliens de l'Extérieur, et la promotion de leur participation au développement socio-économique du pays.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la migration

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Renforcement des actions en faveur de la protection des filles migrantes (informations sur les conséquences et dangers de la migration non contrôlée); (ii) Stratégie de maintien des filles à l'école; (iii) Renforcement des capacités économiques des femmes/filles rurales (le principal facteur de migration est la recherche de ressources matérielles); (iv) Promotion des activités associatives dans les territoires d'accueil; (v) Renforcer la lutte contre le trafic des êtres humains, en particulier des femmes / filles et enfants; (vi) Promotion de la santé de la reproduction dans les situations d'urgence (migrations forcées, populations déplacées).	Prise en compte des effets de la migration (en particulier de l'exode rural) sur la gestion des villes (assainissement, hygiène, bidonvilles, etc.).	(i) Appui à la réinsertion des migrants de retour (rapatriements, crises politiques et civiles dans les pays d'accueil) (ii) Renforcement des capacités économiques des populations des zones défavorisées.	PM

DOMAINE 16 : PROMOTION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA FEMME POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES**Contexte**

234. Le Mali accorde une priorité à la promotion de la femme. De 1992 à nos jours l'Etat a créé successivement : (i) le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et à la Promotion Féminine ; (ii) le Commissariat à la Promotion de la Femme ; et (iii) le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Des projets et programmes soutenus par des plans d'actions ont été élaborés et mis en œuvre grâce à la volonté politique de l'Etat, à l'appui des PTF et des organisations de la société civile. Avec l'adoption le 24 Novembre 2010 de la Politique Nationale Genre, le Gouvernement du Mali s'est résolument engagé pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De façon spécifique, la PNG-Mali cible le renforcement de la capacité économique des femmes, la reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités économiques d'emploi et aux facteurs de production.
235. Quant à la Politique Nationale de Lutte contre la pratique de l'Excision, elle s'inscrit dans le contexte plus global des actions engagées par le Mali pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. Le nouveau Code des Personnes et de la Famille a aussi été adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2011.
236. La mise en place du fonds spécial, annoncé dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement à l'Assemblée Nationale en Juin 2011, pour assurer l'opérationnalisation effective de ce document de politique exprime l'engagement fort du Gouvernement du Mali en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle atteste la matérialisation d'une part du fonds d'affectation spéciale pour la femme dans le cadre de la décennie africaine de la femme. D'autre part, chaque département sectoriel a pris en compte les actions prioritaires de lutte contre les inégalités de genre dans leurs plans et programmes des budgets 2012.

Défis

237. Le défi majeur est d'instaurer, de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en agissant sur les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles afin que le sexe ne soit plus un déterminant des rôles sociaux, ni un facteur de discrimination. Le renforcement des capacités économiques des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que la représentativité des femmes à des postes clés de décision et électifs sont des enjeux majeurs qui doivent faire l'objet d'un ciblage spécifique et des actions rigoureuses.

Vision sectorielle à long terme : (i) Améliorer le statut socioéconomique de la femme pour une réduction significative des inégalités liées au genre.

Stratégie : Améliorer les conditions de vie économique, sociale, culturelle et politique de la femme et assurer l'effectivité des droits de l'enfant et de la famille.

OBJECTIF SPECIFIQUE 8 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES, NOTAMMENT PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

DOMAINE 17 : PROTECTION DE L'ENFANT

Contexte

238. Les principaux domaines de violation importante des droits de l'enfant au Mali sont les suivants : (i) le phénomène de l'enfant de/dans la rue ; (ii) le phénomène de la mendicité des enfants ; (iii) le travail des enfants ; (iv) l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et le mariage précoce qui peuvent avoir des conséquences multiples et variées (déperditions scolaires, grossesses précoces, difficultés dans l'accouchement, exposition aux MST et VIH/SIDA) ; (v) la traite des enfants ; (vi) les Mutilations Génitales Féminines/Excision ; (vii) le phénomène d'abandon d'enfants ; (viii) le non enregistrement à la naissance ; (ix) la situation des enfants handicapés ; (x) les enfants infectés/affectés par le VIH et le SIDA ; (xi) la situation des enfants en conflit avec la loi ; (xii) le faible accès des enfants aux services sociaux de base (santé, éducation, institutions éducatives de protection ou de rééducation de l'enfant, Etat Civil, hygiène, eau et assainissement).
239. Désireux du respect de la personne humaine, le Mali a déployé des efforts considérables pour adhérer aux principes des conventions internationales et les opérationnaliser tant dans son cadre législatif et réglementaire que dans des politiques, programmes et projets orientés vers le même but, à savoir la protection de l'enfant. Ainsi, deux conventions internationales, ratifiées par le Mali, abordent directement ou indirectement les droits des enfants en général et les enfants vulnérables en particulier. Il s'agit de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). A ces Conventions, s'ajoutent les nombreux engagements du Mali en faveur des enfants et le tout corroboré par l'adoption d'un Code de Protection de l'Enfant, de programmes et politiques nationaux en faveur des groupes vulnérables.
240. Aussi, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Actions National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM), qui est une initiative du Gouvernement du Mali à travers le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, viennent renforcer les acquis obtenus depuis 1998 dans la lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants et pallier les difficultés rencontrées.

Défis

241. Des défis importants en matière de protection des enfants sont à relever : (i) contrairement aux pays limitrophes, le Mali n'a toujours pas légiféré spécifiquement contre la pratique de l'excision dont le taux est l'un des plus élevés au monde (83% en 2010 selon l'enquête MICS) ; (ii) l'application du nouveau Code des Personnes et de la Famille adopté ; (iii) le Code de Protection de l'Enfant adopté par le Gouvernement en 2002 n'a toujours pas été adopté par l'Assemblée Nationale, ce qui le rend du coup caduc, (iv) la résistance au changement social et la sensibilité des questions liées à la protection de l'enfant qui touchent aux valeurs, croyances, traditions et vécus des personnes restent toujours un handicap majeur, (v) les débats et l'accès aux médias d'Etat sur les questions liées à la protection de l'enfant notamment les pratiques traditionnelles néfastes (PTN), le mariage précoce ou les violences et sévices sur les enfants au sein des écoles coraniques, restent difficiles, (vi) la faible capacité des intervenants du secteur, la non disponibilité d'une base de données fiable permettant de renseigner de façon régulière et cohérente les situations de vulnérabilité et de violation flagrante des droits des enfants, (vii) la protection des enfants impliqués dans les travaux dangereux, notamment pour des raisons liées à l'inapplication de mécanismes de protection des enfants, surtout dans le milieu du travail.

Vision sectorielle à long terme : Protection durable de l'enfant.

Stratégie : Créer un environnement favorable à la promotion et à la protection de l'enfant, en bâtissant un consensus national au profit du développement intégré de l'enfant.

DOMAINE 18 : PROTECTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES VULNERABILITES

Contexte

242. Le niveau de pauvreté du Mali est élevé et ses indicateurs sociaux demeurent parmi les plus bas au monde. Près d'un Malien sur deux vit dans la pauvreté. La plupart des personnes pauvres vivent en milieu rural, sont illettrées et vivent de l'agriculture de subsistance. La croissance démographique contribue dans une large mesure à l'aggravation de la pauvreté.
243. La faiblesse des résultats du développement humain pose de nombreux problèmes au Mali au niveau de la réalisation des OMD. Les disparités d'accès aux services essentiels sont liées au lieu de résidence, au niveau de bien-être et au genre. En plus de la pauvreté largement répandue, le Mali est hautement vulnérable à un certain nombre de chocs. Près de 27 % de la population connaît l'insécurité alimentaire.
244. Les risques varient selon le milieu, la région et les systèmes de production. Au sein des trois principales catégories de chocs (environnementaux, sociaux et économiques), les ménages sont exposés à différents types de risques. En milieu urbain, les ménages sont surtout confrontés aux chocs économiques (26 %) et rarement aux chocs environnementaux (2 %). Par exemple, en 2007/2008, le principal risque en milieu urbain était l'augmentation des prix alimentaires. En milieu rural par contre, les ménages signalaient les chocs environnementaux comme principaux risques (25 %), suivis par les chocs sociaux (10 %) et, plus rarement, par les chocs économiques (5 %).
245. Les principaux facteurs de différenciation de la vulnérabilité des ménages sont liés à la pauvreté, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, le handicap. Étant donné leur accès limité aux ressources et au crédit, les femmes et les enfants sont plus exposés aux risques que les hommes. Pour atténuer l'impact des chocs sur ces groupes, des interventions strictement ciblées et d'importants efforts de développement doivent être entrepris en parallèle pour aider à concentrer les efforts sur les groupes les plus vulnérables.
246. Face à cette vulnérabilité, de nombreux programmes pilotes de filets sociaux ont été initiés. Cependant, l'examen de ces programmes de filets sociaux confirme que le système actuel n'est pas adapté pour combattre la pauvreté chronique. Selon une étude de la Banque Mondiale¹³, les dépenses de transferts sociaux représentent actuellement, au Mali, à peine 0,5% du PIB, alors que les ressources nécessaires pour combler l'écart de pauvreté¹⁴ se chiffrent à près de 6% du PIB. La plupart des programmes fournissent une assistance temporaire et sont généralement mis en place au cours des périodes de choc. Ils partagent aussi les mêmes difficultés de mise en œuvre, telles que des mécanismes de ciblage inefficaces, une absence de suivi et d'évaluation de leur impact, une médiocre capacité de gestion et un financement insuffisant. Il s'y ajoute que les différents documents stratégiques de protection sociale et de développement social manquent de cohérence et que les mécanismes de coordination entre ces programmes sont faibles.
247. En adoptant une Politique Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire et en élaborant un nouveau Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2011-2015 (PAN/EPS), le Gouvernement confirme l'importance qu'il accorde à ce secteur comme axe stratégique de développement et indique sa volonté d'en appuyer les programmes, les projets et les différentes réalisations. Ainsi, le nouveau PAN/EPS incorpore les filets sociaux comme partie intégrante de la protection sociale au Mali. Le Mali a également souscrit à la politique de Protection Sociale de l'Union Africaine adoptée par les Ministres Africains à Windhoek en 2008.

Défis

248. Les défis sont les suivants : (i) l'extension progressive de la protection sociale à l'ensemble de la population par les mécanismes efficaces ; (ii) la prise en charge efficace des personnes et catégories sociales en situation difficile¹⁵ ;

¹³ Banque mondiale, Rapport N° 53222-ML, "Filets sociaux", janvier 2011

¹⁴ L'écart de pauvreté mesure le déficit moyen par rapport au seuil de pauvreté.

¹⁵ Il s'agit, notamment des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes indigentes, des femmes et enfants en situation difficile, des personnes victimes de fléaux sociaux (alcoolisme, prostitution, tabagisme, VIH/SIDA) et de catastrophes naturelles ou sociales (inondations, sécheresses, incendies, épidémies, famines, guerres et conflits sociaux divers, rapatriements forcés).

(iii) le renforcement des capacités des communautés pour un meilleur accès aux services sociaux de base et pour l'amélioration des revenus des populations les plus pauvres ; la lutte contre les discriminations à l'égard des groupes vulnérables en particulier les personnes handicapées ; la promotion des études et de la recherche pour le handicap et le développement social.

Vision sectorielle à long terme : « La consolidation du dispositif de développement social et de solidarité dans un partenariat dynamique avec les associations du secteur, la création d'un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui va permettre à tous de bénéficier du développement et l'instauration d'une société pour tous où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités a un rôle actif à jouer » .

Stratégie : Consolider le dispositif de développement social et de solidarité.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la protection sociale et la lutte contre les vulnérabilités

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Fournir des services de proximité et de qualité dans les régions ; (ii) Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ; (iii) Fournir des services de proximité et de qualité en matière de soins maternels, prénatals, obstétricaux et de nutrition ; (iv) Lutter contre les violences, l'excision et leurs conséquences sur la santé des filles et des femmes, et les divers obstacles liés au statut juridique et social des femmes, à leur faible niveau d'éducation et à leur faible niveau d'utilisation des services de santé ; (v) Améliorer l'accès des femmes à l'emploi et leur participation à la prise de décision.	(i) Appliquer l'EES aux politiques et programmes de développement social et d'économie solidaire; (ii) amélioration du cadre de vie à travers l'accès aux infrastructures sociales de base (santé, éducation, eau potable, assainissement); (iii) Améliorer le dialogue social en faveur de l'environnement par la sensibilisation sur l'éthique environnementale, la dissuasion, le contrôle, et la récompense ; (iv) Renforcer la capacité des ONG (associations des travailleurs et des jeunes, groupements des femmes) actives dans le secteur du développement durable au Mali pour qu'elles puissent jouer leur rôle de contrôle et d'appui technique et organisationnel ; (v) Éduquer, former et informer le public sur les thématiques environnementales, l'alphabétisation fonctionnelle pour la gestion de l'environnement et les liens pauvreté-environnement ; (vi) Conduire des études sociologiques et économiques de l'environnement pour une meilleure compréhension des liens complexes entre les paramètres environnementaux et sociétaux.	(i) Analyser et engager des réflexions pour mieux répondre à certaines préoccupations sociales des communautés locales (depuis la conception des programmes) : les relations sociales entre les strates et les couches de la population, la mendicité, la prise en compte de la dimension du handicap, la prise en compte des relations de genre dans les ménages, etc. ; (ii) Prendre en compte la vulnérabilité aux chocs dans la définition des objectifs d'intervention et le ciblage des zones prioritaires des programmes de filets sociaux ; (iii) Prendre les dispositions pour assurer un processus de ciblage (géographique et des bénéficiaires sur une base participative) qui intègre suffisamment les dynamiques locales, sociales et économiques.	(i) Actualiser la politique de population à la lumière des impératifs économiques et sociaux ; (ii) Identifier les moyens d'utiliser les transferts monétaires ou non comme instruments de maîtrise de la croissance démographique (espacement des naissances) ; (iii) Disposer d'un système d'identification et de suivi des bénéficiaires adapté.

OBJECTIF SPECIFIQUE 9 : AMELIORER LA DISPONIBILITE ET LA QUALITE DE L'EDUCATION EN DEVELOPPANT L'ACCÈS AU SAVOIR ET AUX COMPÉTENCES

DOMAINE 19: EDUCATION

Contexte

249. **La pression démographique est forte** et constitue un défi énorme pour le système éducatif malien. La population scolarisable à l'enseignement fondamental (7-15 ans) est estimée à 3,5 millions en 2009 et devrait atteindre 4,7 millions en 2020 soit une augmentation de 43 % en douze ans. La capacité d'accueil dans les écoles du fondamental devrait être multipliée par 2 entre 2009 et 2020 pour atteindre la scolarisation primaire universelle avec un pourcentage de redoublants de 5% dans le système.
250. **Le contexte macro-économique a été favorable au cours des dernières années** et a permis d'accroître les ressources de l'Etat pour l'éducation. En effet, la part des dépenses courantes d'éducation est passée de 13 % en 1995 à 21 % en 2008. En proportion des dépenses courantes hors dette de l'Etat, les dépenses courantes d'éducation sont passées de 19 % en 1995 à 29 % en 2008 témoignant d'un important apport budgétaire national en faveur de l'éducation.
251. La forte pression démographique a donc un effet multiplicateur sur la demande de ressources éducatives (écoles, enseignants, matériels didactiques, etc.) : la part de revenu national allouée aux secteurs sociaux, dont l'éducation, s'en trouve accrue en défaveur des dépenses d'investissements physiques, sources de croissance économique.
252. Néanmoins, **la part des dépenses courantes allouées au 1er cycle du fondamental**, même si elle a augmenté, reste en deçà de la valeur observée dans les pays ayant un taux d'achèvement dans le primaire comparable à celui du Mali. Les dépenses courantes de ce cycle représentent en 2008, 36,5 % des dépenses courantes d'éducation et sont en augmentation puisqu'elles étaient de 27,4 % en 1995 et de 35 % en 2004. Avec un taux d'achèvement moyen du primaire de 50% (contre 54% pour le Mali), les autres pays de l'UEMOA consacrent en moyenne 49,9% de leurs dépenses courantes d'éducation à l'enseignement primaire.
253. En 2008, **la part des dépenses courantes allouée aux autres niveaux** est de 16,7 % pour le second cycle du fondamental, de 12,9 % pour l'enseignement secondaire général, de 9,9 % pour l'enseignement technique et professionnel, de 17,6 % pour l'enseignement supérieur, de 1% pour le préscolaire, de 1% pour le non formel et l'alphabétisation et de 4,4 % pour l'enseignement normal.
254. **La rémunération du personnel** (enseignants en situation de classe et personnel administratif dans les établissements et dans les services) représente en moyenne 55 % de l'ensemble des dépenses courantes du système et varie de moins d'un quart du budget dans les instituts de formation des maîtres, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur à plus des deux tiers dans les autres niveaux d'enseignement.
255. **La couverture scolaire** s'est nettement améliorée à tous les niveaux depuis 2004. Le secondaire général et l'enseignement supérieur sont les niveaux qui ont vu leur couverture scolaire progresser plus rapidement (respectivement +14 % et +18 % par an). Quant à la couverture de l'enseignement fondamental, elle n'a augmenté que de 3,9 % par an. Toutefois, l'enseignement fondamental 1 présente la meilleure couverture avec un taux brut de scolarisation de 80 % mais qui reste cependant en dessous de la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne. Malgré cette évolution positive de la couverture scolaire, en 2008 seuls 54 % des enfants achèvent l'enseignement fondamental, la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne étant de 61 %. Cette faiblesse de l'achèvement provient du fait que, dans le contexte malien, 21 % des enfants d'âge scolaire n'ont jamais mis les pieds à l'école et que les abandons précoces sont très importants dans le système (ils sont estimés à 23 % au niveau du fondamental).
256. **Les écoles maliennes ne sont pas toutes à cycle complet** et certaines sont dans l'incapacité d'assurer la continuité éducative tout au long du cycle aux élèves qu'elles scolarisent.

257. Concernant les **inégalités filles/garçons**, malgré l'amélioration de la couverture éducative dans le pays, les disparités filles/garçons ne se réduisent que très peu. Malgré les progrès réalisés, beaucoup d'efforts restent à faire pour la scolarisation des filles. Les inégalités filles/garçons s'accroissent dans le second cycle et dans les niveaux supérieurs. A l'université de Bamako, les filles ne représentent que 28 % de l'effectif des étudiants.
258. Les **disparités liées au milieu de résidence** sont encore plus importantes que celles liées au genre. Un enfant vivant en milieu rural a 1,7 fois moins de chance que celui qui vit en milieu urbain d'être inscrit à l'école et ces inégalités s'accroissent également avec le niveau d'études. Un enfant en milieu urbain a 4 fois plus de chances d'achever le 1^{er} cycle du fondamental qu'un enfant en milieu rural. A noter que l'offre d'éducation est plus restreinte en milieu rural dans des ménages se trouvant à plus de 30 minutes d'une école d'enseignement fondamental.
259. Les **disparités régionales** sont également élevées, le Nord est en retard sur le reste du pays. Les régions de Mopti, Sikasso et Kidal sont les régions ayant les plus faibles accès à l'école, la région de Gao et le district de Bamako sont les zones présentant les plus forts accès en première année du fondamental. Quant à l'achèvement du fondamental, il varie de 24,7 % dans la région de Kidal à 103,5 % dans le district de Bamako. Les régions du Nord (Kidal, Gao, Tombouctou) et la région de Mopti sont celles qui présentent les taux d'achèvement les plus faibles.
260. **L'allocation des enseignants et des manuels par l'Etat** dans les établissements scolaires n'est pas suffisamment en lien avec le nombre d'élèves qui y sont scolarisés. En plus, la gestion administrative, tout comme la gestion pédagogique, constitue une des faiblesses du système éducatif malien, dans la mesure où la mise en regard des résultats des écoles et des moyens dont elles disposent révèle une absence de relation entre ces deux grandeurs.
261. La composante **Gestion/Déconcentration/Décentralisation/Planification participative de l'éducation** se caractérise par : (i) la faible capacité des services du Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales à assurer les fonctions de planification, de gestion des ressources et de suivi de la performance qui pose la question de l'imputabilité, du contrôle et de l'allocation des ressources financières dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, (ii) la faible capacité de communication du département, (iii) la persistance des dysfonctionnements dus à l'inachèvement du processus et caractérisé par : l'insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualité, l'absence d'une stratégie éducative du territoire et de Gestion des Ressources Humaines dans les zones défavorisées, l'existence des Comités de Gestion Scolaires (CGS) et des commissions éducatives peu fonctionnelles, l'insuffisance de suivi des CGS, l'inexistence de cartes éducatives pour les Collectivités Territoriales.
262. Dans le cadre de la troisième phase du **Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE III)** couvrant la période 2010-2012, le Gouvernement du Mali s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement du système éducatif conformément au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), au Programme de Développement Economique et Social (PDES), au Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'Education Pour Tous (EPT) en 2015.

Défis

263. Les défis du secteur de l'éducation sont : (i) l'atteinte de la scolarisation universelle; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages à travers notamment : le respect du temps d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages ; (iii) la réduction des disparités filles/garçons, régionales, de milieux (rural, urbain) ; (iv) la production de données fiables ; (v) une meilleure allocation et une utilisation rationnelle des ressources financières ; (vi) la réduction des obstacles à l'éducation des groupes d'enfants vulnérables, notamment les enfants travailleurs ; (vii) l'introduction de l'éducation sur l'environnement dans les programmes scolaires.

Vision sectorielle à long terme : Un système éducatif performant grâce à des choix politiques résolus et à des réformes cohérentes garantissant l'adéquation formations-emplois (besoins du marché).

Stratégie : (i) Garantir la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif ; (ii) renforcer les capacités des structures décentralisées de l'éducation, (iii) renforcer l'enseignement technique et professionnel (iv) promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'éducation

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Une attention particulière est accordée à la scolarisation des filles, au recrutement de femmes enseignantes et à la promotion des femmes dans les administrations scolaires ; (ii) Mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles ; (iii) Prévention des violences à l'école, en particulier des violences basées sur le genre à l'endroit des filles ; (iv) Prise en charge des besoins des personnes handicapées et des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans l'aménagement des infrastructures scolaires et universitaires	(i) Intégrer systématiquement l'Education Environnementale dans les programmes scolaires existants afin de : (1) Faire en sorte que les jeunes prennent conscience de la problématique environnementale et des phénomènes extrêmes futurs ; (2) Promouvoir en milieu scolaire et universitaire des acteurs clés pour l'amélioration du cadre de vie ; (ii) Renforcer les capacités des enseignants sur l'utilisation des curricula ; (iii) Mettre en place un système d'assainissement dans les écoles ; (iv) Réaliser l'évaluation environnementale stratégique pour tous les sites et infrastructures du secteur.	(i) La mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles et des enfants handicapés ; (ii) La réduction du poids de la charge financière de scolarisation au niveau des familles pauvres ; (iii) L'élaboration d'une stratégie de prise en charge éducative des filles aides ménagères ; (iv) Le renforcement des capacités des organes communautaires de base y compris les Comités de Gestion Scolaires (CGS) avec une plus grande participation des femmes en charge de la scolarisation des filles et des Associations de Parents d'Élèves ; (v) La mise en œuvre de la stratégie de prise en charge éducative des enfants travailleurs ; (vi) La promotion de l'Éducation Pour Tous, notamment par le développement de l'éducation inclusive qui profite à tous les enfants, telle que prônée par les Nations Unies ; (vi) l'élaboration et la diffusion pour les Collectivités de plans types prenant en compte l'accessibilité physique de toute nouvelle infrastructure scolaire de manière à les rendre accessibles aux enfants handicapés.	(i) Renforcement des actions de planification familiale dans les zones à forte fécondité pour mieux maîtriser la forte croissance de la population en âge de scolarisation ; (ii) Promotion de l'assainissement et de l'hygiène en milieu éducatif (latrines, puits, éducation environnementale, etc.) (iii) Meilleure intégration de la variable démographique dans l'évaluation des besoins en ressources éducatives.

DOMAINE 20 : FORMATION PROFESSIONNELLE

Contexte

264. **Le cadre institutionnel** a été renforcé par la création : (i) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (ii) de deux Directions Centrales (Direction Nationale de l'Emploi et Direction Nationale de la Formation Professionnelle) ; (iii) des Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (iv) de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes et de la transformation de l'Office National de la main-d'œuvre en Agence Nationale Pour l'Emploi.
265. Dans le domaine de la **formation professionnelle**, le Gouvernement du Mali s'est engagé dans une politique vigoureuse et volontariste afin de résoudre progressivement ses graves problèmes économiques et sociaux à travers l'adoption en 2009 de la Politique Nationale de la Formation Professionnelle (PNFP). Les orientations stratégiques de la PNFP portent sur le développement des ressources humaines, la mise en relation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail, la qualité et l'équité, la décentralisation/déconcentration, le partenariat, la gestion et le financement.
266. Le document de politique (PNFP) adopté en Conseil des Ministres le 29 juillet 2009 n'a pas été doté d'un plan d'actions. L'immensité des défis qui se posent à notre système de formation professionnelle et l'importance des moyens et ressources à mettre en œuvre pour relever le défi, exigent une programmation à long terme.
267. **L'articulation demeure faible entre les sortants du système éducatif et les besoins du marché du travail.** En effet, le marché du travail au Mali est dominé par le secteur agricole (une agriculture de subsistance) qui emploie 63% de la population active en 2010 (EPAM). Le secteur moderne (formel) est encore très étroit et emploie environ 6% de la population active et se limite à quelques entreprises privées et à l'administration publique. Le reste de la population active travaille dans le secteur informel non agricole, secteur d'activité qui est essentiellement urbain et qui est celui dont le nombre d'emplois augmente le plus.
268. **Du point de vue de l'efficacité économique**, il existe un déséquilibre entre les ordres d'enseignement et les emplois disponibles dans l'économie. Ce déséquilibre crée des situations de chômage et de sous utilisation des qualifications disponibles. Il y a, en effet, environ 3 fois plus de jeunes sortants annuellement de l'enseignement supérieur que d'emplois de cadres ouverts par an et 1,7 fois plus de jeunes sortants de l'enseignement secondaire et du second cycle du fondamental que de nouveaux emplois d'employés et d'ouvriers qualifiés par an. Seuls 41% des sortants du supérieur occupent un poste de cadre dans le secteur moderne, les autres étant sans emploi (25% de chômeurs) ou occupant un emploi qui ne nécessite pas leur niveau de qualification (situation de sous-emploi).
269. **Le taux de chômage des sortants du secondaire** est également élevé (16%) et leur taux d'insertion dans le secteur moderne faible (16% de cadres et 44% d'employés/ouvriers).
270. Par ailleurs, **le nombre de jeunes actifs qui ne sont jamais allés à l'école** (ou qui n'ont pas achevé le fondamental) est à peu près équivalent au nombre d'emplois dans le domaine agro-pastoral. Ceci est regrettable d'un point de vue économique dans la mesure où le secteur agricole a justement besoin d'individus ayant au moins fait le fondamental pour améliorer sa productivité.
271. Pour ces raisons, dans sa phase opérationnelle, la PNFP devra faire l'objet d'un plan d'actions, sur une période de dix ans, dénommé **Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE)** afin d'assurer une formation apte à développer des compétences professionnelles pour répondre aux besoins de l'économie du pays.

Défis

272. Dans le domaine de la formation professionnelle, les défis et enjeux concernent : (i) la mise en œuvre du PRODEFPE ; (ii) le renforcement et l'amélioration de la formation professionnelle ; (iii) l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché de l'emploi sans cesse évolutifs.

Vision sectorielle à long terme : Le secteur de la **formation professionnelle** vise le développement des ressources humaines pour la productivité et la compétitivité. Elle prend en charge les besoins de formation des actifs des secteurs

productifs, des agents des services de l'Etat et des Collectivités Territoriales ainsi que l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes.

Stratégie : Développer la formation technique et professionnelle.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la formation professionnelle

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) La multiplication des centres de formation professionnelle, notamment pour les femmes, le développement et la diversification des programmes de formation pour les centres d'apprentissage féminins ; (ii) La mise en place des mesures incitatives en faveur des filles pour l'accès à la Formation Professionnelle dans les filières industrielles ; (iii) L'amélioration de l'accès des filles aux diverses formations techniques et professionnelles et aux carrières scientifiques ; (iv) L'amélioration de l'accès des femmes aux programmes d'alphabétisation ; (v) L'amélioration de l'accès des filles et des femmes aux NTIC.	(i) Le recyclage régulier des maître-formateurs pour promouvoir des emplois verts ; (ii) Le développement de technologies appropriées et la formation pratique de leurs utilisateurs pour réduire l'empreinte écologique des stratégies de lutte contre la pauvreté ; (iii) Les programmes de recherche-développement-environnement en appui aux initiatives professionnelles tant pour le secteur formel qu'informel.	Promouvoir des actions de formation professionnelle vers les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, afin que celles-ci puissent développer leur auto emploi ou accéder aux emplois formels qualifiés et peu qualifiés.	(i) Renforcement des capacités techniques des structures en charge de la production des statistiques dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle (ii) Conduite d'une étude prospective dans le domaine formation-emploi (besoins de l'économie en ressources humaines).

DOMAINE 21 : JEUNESSE

Contexte

273. Les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés vont de l'éducation à la formation, en passant par la santé, en particulier reproductive et sexuelle et l'emploi. Soucieux de la prise en charge de ces problèmes, le Gouvernement a autorisé le Ministère de la Jeunesse et des Sports à élaborer un document de politique de la jeunesse. Ce document intitulé « Programme National de Promotion de la Jeunesse » a pour objectifs : (i) de définir les besoins et aspirations prioritaires de la jeunesse ; (ii) de formuler une stratégie collective pour aborder les problèmes de jeunesse ; (iii) d'inciter à la planification stratégique et prospective des actions en faveur des jeunes ; (iv) de définir la manière dont la jeunesse doit participer au processus de prise de décision du pays, etc.

Défis

274. (i) Assurer un meilleur encadrement socio-éducatif des jeunes; (ii) Assurer le développement de l'esprit citoyen et le volontariat en milieu/jeunes; et (iii) Assurer la participation des jeunes à la vie publique et au développement.

Vision sectorielle à long terme : Une meilleure intégration des jeunes à la vie sociale et le développement de leurs aptitudes en recherche d'emplois.

Stratégie : Assurer une bonne intégration des jeunes dans la société.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la jeunesse

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Désignation de points focaux et parité dans le choix des jeunes participants	(i) L'implication des jeunes dans l'écotourisme ; (ii) La formation des jeunes sur l'éthique de l'environnement sain ; (iii) L'implication des jeunes dans des initiatives de gestion environnementale, et de création d'emplois verts (récupération des terres, recyclage des déchets, reforestation, etc.) ; (iv) L'organisation de sessions annuelles de formation au profit des élèves et étudiants pour accroître leur familiarité avec les notions élémentaires de la diversité biologique et des changements climatiques ; (v) La promotion d'activités alternatives de création de revenus pour les jeunes.	(i) Mise en place de stratégies qui permettront aux jeunes issus des couches vulnérables de la population, de bénéficier des actions en faveur de la Jeunesse; (ii) Promotion de la participation inclusive, y compris les jeunes issus de milieux défavorisés et les jeunes handicapés, aux activités de Jeunesse.	PM

DOMAINE 22 : SPORT

Contexte

275. De 1992 à nos jours, le sport malien a connu un changement profond surtout au niveau de la réalisation des infrastructures, de la participation des sportifs maliens aux compétitions sous-régionales, régionales, continentales et internationales. L'élaboration d'un document de politique nationale sportive devra créer les conditions idoines d'un véritable développement du sport dans notre pays en responsabilisant les différents intervenants dans la gestion du sport.

Défis

276. (i) Améliorer les résultats sportifs sur le plan national et international ; (ii) développer l'animation sportive par la multiplication des compétitions sportives de masse ; (iii) assurer la promotion des activités socio-éducatives et des forums pour jeunes ; (iv) œuvrer à l'insertion socio-économique des jeunes ; (v) promouvoir l'épanouissement de la jeunesse par la mise en place d'infrastructures socio-éducatives et de santé des jeunes ; et (vi) assurer la formation des cadres de jeunesse et des sports.

Vision sectorielle à long terme : Amener chaque malienne et chaque malien à pratiquer les activités physiques et sportives ; favoriser les regroupements sportifs nationaux et internationaux ; et favoriser l'émergence d'une élite sportive capable de représenter le Mali dans les compétitions internationales.

Stratégie : Développer la pratique sportive

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du Sport

VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/POPULATION
(i) Promotion d'une action communicationnelle sur le sport intégrant la thématique environnementale (vente et distribution sur les sites sportifs de tee-shirts et casquettes promouvant les liens pauvreté-environnement par exemple) ; (ii) formation des acteurs du sport sur l'éthique de l'Environnement ; (iii) organisation des tournois et des événements sportifs pour célébrer les journées clés de l'environnement (comme journées mondiales célébrant l'environnement, la biodiversité ou les changements climatiques par exemple) ; (iv) inclure la problématique environnementale dans tous les programmes de formation au niveau des écoles et institutions sportives ; (v) développer un programme de recyclage des déchets pour les sites sportifs à forte fréquentation ; (vi) réalisation d'EES pour la politique sportive et d'EIES pour les sites sportifs à grand public ; (vii) passage de spots publicitaires sur l'environnement au moment des grandes rencontres sportives ; (viii) promouvoir l'hygiène et le respect de la pollution sonore sur les lieux sportifs ; (ix) décentraliser les activités sportives pour réduire l'exode rural et l'afflux vers les centres urbains où la capacité de charge écologique est déjà très élevée au Mali.	(i) Mise en place de stratégies qui permettront aux couches vulnérables de la population, y compris les personnes handicapées, de participer aux activités proposées par les clubs sportifs et de bénéficier des actions en faveur du Sport Pour Tous (insertion d'anciens sportifs d'élites dans la sphère socioéducative, séances d'écoute et d'observation des jeunes démunis, motivation au cours des regroupements) ; (ii) Promotion de la participation inclusive, y compris des personnes issues de milieux défavorisés et des personnes handicapées, aux activités de promotion du Sport Pour Tous et aux activités proposées par les clubs sportifs ; (iii) Promotion par les Fédérations Sportives, des activités sportives adaptées et du handisport.	PM

OBJECTIF SPECIFIQUE 10: REDUIRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA FAIM ET LA MALNUTRITION

DOMAINE 23 : SECURITE ALIMENTAIRE

Contexte

277. La problématique de la sécurité alimentaire comprend trois dimensions : (i) une dimension conjoncturelle axée sur la prévention et la gestion des crises alimentaires ; (ii) la malnutrition qui a atteint des seuils critiques au Mali ; (iii) une dimension structurelle.
278. Selon l'Enquête globale sur la **sécurité alimentaire** et la nutrition (2005) de PAM-UNICEF, environ 2 millions de gens souffrent de l'insécurité alimentaire, et 1,2 million (15 % des ménages ruraux) continuent à rester vulnérables.
279. Une **Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire** inscrite parmi les priorités du CSCRP et celles des OMD, a été élaborée. Découlant de cette stratégie, le **Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)** a pour objectif global de contribuer à vaincre la faim et à garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental.

Défis

280. (i) La création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires du Mali et de la sous région ; (ii) le renforcement des capacités de prévention, de gestion des crises conjoncturelles (niveaux national et sous régional) dont les origines, d'abord, climatiques, ont tendance à se diversifier, avec des impacts localisés sur des zones et/ou sur des catégories de populations vulnérables.

Vision sectorielle à long terme : Garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages dans une perspective durable.

Stratégie : Assurer l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la sécurité alimentaire

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Le développement d'activités génératrices de revenus pour les groupes défavorisés (femmes chefs de ménage, jeunes filles déscolarisées, filles migrantes, personnes handicapées (e)s notamment en milieu rural ; (ii) Le développement des activités de maraîchage ; (iii) L'implication des femmes dans la gestion des banques de céréales (iv) Le développement du petit élevage, l'aviculture ; (v) L'accès accru des femmes aux initiatives de micro crédit ; (vi) L'accessibilité aux soins de santé et à	(i) Assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres produits en quantité et en qualité suffisantes, à travers une gestion durable des ressources naturelles ; (ii) Améliorer le cadre de vie des populations en général notamment les plus vulnérables en luttant contre toute forme de pollution et de nuisance dans les différentes filières de systèmes de production ; (iii) Assurer la conservation <i>in situ</i> des plantes locales cultivées et des races d'animaux menacées de disparition ; (iv) Assurer une meilleure mise en œuvre du cadre national de biosécurité au Mali ; (v) Améliorer les capacités techniques et de gestion des	Les actions du PNSA sont exécutées dans le souci de justice sociale, tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. La situation des personnes vulnérables, y compris des personnes handicapées, sera prise en compte particulièrement en situation de crise alimentaire. L'initiative 166 proposée concerne les communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires. Ces communes sélectionnées dans le cadre d'un Système permanent d'information permettant de prévoir les crises alimentaires, Système d'Alerte Précoce (SAP), regroupent principalement les Régions du Nord du Mali (Tombouctou, Kidal, Gao) les Régions de Mopti et Kayes, et quelques communes des Régions de Koulikoro et de Ségou. L'ensemble des villages du Nord Mali est concerné par cette initiative. Les 166 communes, outre leurs prédispositions aux crises alimentaires, présentent la caractéristique d'un retard, dans la mise en place d'infrastructures devant leur	(i) Intégrer la variable démographique (structure et taille) dans l'évaluation des besoins et la planification des interventions (ii) Promouvoir les modes de production et de consommation durable (iii) Intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition (surtout des enfants de moins de 5ans et des femmes enceintes et allaitantes) dans les situations de crise et d'urgence, et aussi dans les situations de prévalences élevées de malnutrition identifiées.

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
l'éducation ; (vii) L'allègement des tâches domestiques et (viii) Le développement de source d'eau et d'énergie	différents acteurs de la filière dans le cadre des Modes de Production et de Consommation Durables; (vi) Promouvoir le microcrédit rural, en vue de permettre les investissements au niveau de la sécurité alimentaire et l'adoption de techniques agricoles respectueuses de l'environnement y compris celles d'adaptation aux changements climatiques; (vii) Conduire des études préalables de rentabilité et d'évaluation économique dans les différentes filières de production agricole.	permettre l'atteinte des OMD. Il s'agit des infrastructures de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable, d'assainissement, d'accès aux sources d'énergie. Ces communes du PNSA sont concernées par la forte migration de leurs populations, qui outre ses aspects bénéfiques bien documentés, entraîne la perte de bras valides de la commune, la destruction du tissu familial et une plus grande difficulté de programmation du développement. Les effets de l'émigration pèsent bien souvent sur les femmes, qui pour la plupart analphabètes ne bénéficient pas de soins de santé adéquats mais sur lesquelles reposent les charges de la famille en l'absence prolongée de leurs maris. L'immigration et l'exode rural entraînent aussi une diminution du potentiel des ménages à assumer leur part de responsabilité (financière ou en nature) dans l'exécution des actions de développement, qui les concernent pour l'atteinte des OMD.	

DOMAINE 24 : NUTRITION

Contexte

281. La situation nutritionnelle au Mali s'est améliorée depuis quelques années mais les indicateurs de nutrition restent à des niveaux alarmants. Selon les résultats de MICS 2010, Plus du quart des enfants de moins de 5 ans (28%) présentent un retard de croissance (malnutrition chronique) dont 10% de cas sévères. Quant à l'émaciation (malnutrition aiguë), sa prévalence est près d'un enfant sur dix (9%) dont 2% de cas sévères. Environ 2 enfants sur dix au Mali, souffrent d'insuffisance pondérale (19%) dont 5% de cas sévères. Près de sept enfants (de moins de 5 ans) sur dix (72%), étaient atteints d'anémie en 2010. Plus de cinq femmes (15-49 ans) sur dix, sont anémiées (55%).
282. La malnutrition est associée à une mortalité accrue chez les enfants de moins de 5 ans, 35% des décès d'enfants, soit plus de 45 000 enfants meurent chaque année à cause de malnutrition. Elle est également associée à un manque de développement du cerveau (environ 2 à 3 années d'éducation perdues) et une diminution d'environ 22% de la capacité de gagner un revenu à l'âge adulte.
283. **La coordination intersectorielle**, presque inexistante, est cependant essentielle pour l'harmonisation des approches de mise en œuvre et pour l'équilibre d'effort entre les principaux secteurs concernés par la nutrition. Par ailleurs, ce qui limite la portée et la continuité des actions de plaidoyer pour un engagement politique en faveur du financement du secteur, est l'absence d'un cadre institutionnel approprié. La mise en œuvre des programmes de nutrition a aussi montré qu'il est possible d'améliorer la situation nutritionnelle de la population malienne en utilisant des interventions à haut impact, en capitalisant les expériences acquises, en accélérant les efforts tout en respectant l'équilibre entre les différents secteurs et en valorisant de façon synergique leurs contributions.
284. Le Gouvernement Malien, appuyé par les partenaires, a montré son fort engagement pour combattre la malnutrition dans le pays en élaborant en 2011 un document de **Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)**. Une fois la Politique adoptée, un Plan d'Actions Intersectoriel sera développé. A ce titre, le Mali est dans la voie des pays qui ont récemment fait d'énormes progrès en matière de nutrition, comme le Sénégal et la Mauritanie. Ces derniers ont tous inscrits la lutte contre la malnutrition parmi leurs priorités nationales.

Défis

285. Les défis en matière de **nutrition** découlent de l'analyse de la situation nutritionnelle décrite dans le contexte. Ils restent immenses dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé maternelle et infantile. A moins de 5 ans de la date butoir des OMD fixée à l'horizon 2015, les niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition restent alarmants malgré une nette amélioration depuis 5 ans. Pour améliorer davantage la situation, la nutrition doit être positionnée à un niveau plus stratégique et comprendre une coordination des différents secteurs impliqués dans la nutrition (Santé, Agriculture, Education, Finance, Développement Industriel, Développement Social).
286. L'analyse de la situation actuelle montre qu'un effort particulier doit être fait dans la lutte contre l'anémie qui reste à des niveaux très élevés aussi bien chez l'enfant de moins de 5 ans que chez la femme en âge de procréer, et dans l'amélioration de l'alimentation complémentaire. La synergie des interventions devrait être renforcée en tenant compte de la dimension multisectorielle de la nutrition. Tout ceci n'est possible que si les ressources nécessaires dont le financement du secteur par l'Etat sont disponibles et à la hauteur des défis.

Vision sectorielle à long terme : Combattre la malnutrition dans toutes ses formes.

Stratégie : Assurer à chaque malien, un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.

Encadré 7 : Croissance économique et état nutritionnel

Il ressort des travaux de recherche, qui ont essayé de faire **le lien entre croissance économique et réduction de la malnutrition**, que l'accroissement des revenus des ménages, particulièrement les revenus des plus pauvres, est important en matière de lutte contre la malnutrition. Tous les travaux tendent à montrer une relation positive entre la hausse des revenus et la baisse de la malnutrition. Mais l'ampleur de la relation entre croissance des revenus et réduction de la malnutrition n'est pas assez élevée pour permettre une réduction forte de celle-ci à moyen terme. En d'autres termes, même si la croissance économique a un rôle important à jouer dans la réduction de la malnutrition, elle ne saurait suffire, et des mesures spécifiques devraient être prises pour accélérer la baisse de la malnutrition.

La malnutrition est à la fois une conséquence et une cause de la pauvreté. Elle affecte de façon disproportionnée les populations pauvres. La malnutrition freine la croissance économique et perpétue la pauvreté, par le jeu de plusieurs facteurs: les pertes en vie humaines ; les pertes directes de productivité liées au mauvais état physique; les pertes dues à la mauvaise fonction cognitive et aux déficits de scolarisation des enfants ; et les pertes résultant de l'augmentation des coûts des soins de santé. Ainsi, un investissement important dans la nutrition est non seulement très rentable sur les plans économique et humain, mais également reconnu comme durable. Par une nutrition améliorée, les générations futures bénéficieront d'un développement optimal, un atout indéniable pour un développement socio-économique soutenu de la nation. Placer la nutrition au cœur des politiques de croissance n'est donc pas uniquement une question d'humanisme ou de morale. Un investissement dans la nutrition est tout simplement indispensable et doit être l'un des axes principaux de toute stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la nutrition

Genre	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Intégration du genre dans la formulation et la mise en œuvre du plan intersectoriel d'actions de la Nutrition : (i) lutte contre l'anémie chez les femmes; (ii) prise en compte du fait de la malnutrition plus élevée chez les garçons que chez les filles; (iii) accessibilité aux soins de santé et à l'éducation (adolescence) ; (iv) allègement des tâches domestiques	(i) Gestion rationnelle des stocks et des ressources de base qui garantissent la sécurité nutritionnelle, des pratiques adéquates d'alimentation et d'hygiène, un accès aux services de santé, et un environnement sain, particulièrement pour les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.	(i) Accorder une priorité aux localités les plus pauvres et aux zones de fortes prévalences de malnutrition chronique et aiguë ; (ii) Mettre en œuvre le Plan d'Actions Intersectoriel de la Politique de Nutrition en prenant en compte les besoins des populations vulnérables, y compris des personnes handicapées.	(i) La promotion de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale surtout dans les zones à forte fécondité (plus le nombre d'enfants en bas âge d'un ménage est élevé, plus élevée est la probabilité d'avoir des enfants souffrant de malnutrition) ; (ii) La promotion des modes de production et de consommation durables ; (iii) L'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (surtout des enfants) dans les situations de crise et d'urgence, et aussi dans les situations de prévalences élevées de malnutrition identifiées.

DOMAINE 25 : SANTE

Contexte

287. Le Mali a adopté sa Politique Sectorielle de Santé et de Population (PSSP) le 15 décembre 1990. Elle est fondée sur une approche globale articulant les principes des soins de santé primaires et l'Initiative de Bamako. Le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 1998-2007, élaboré avec une large participation, notamment des départements concernés, de la société civile et des PTF, traduit cette politique en stratégies et résultats à atteindre. Le PDDSS est mis en œuvre à travers son volet opérationnel quinquennal, le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS), qui est géré à travers une approche sectorielle.

288. Le PRODESS constitue le cadre unique de programmation, de mise en œuvre et de suivi des interventions dans le secteur de la santé et du développement social. Afin de s'aligner sur l'horizon du CSCRP, qu'il opérationnalise dans les secteurs de la santé et du développement social, le PRODESS II a été prolongé jusqu'en 2011. Ainsi, un Plan Stratégique National de Renforcement du Système de Santé (PSN/RSS) et une Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé (PNDRHS) ont été élaborés. Cette dernière a été adoptée par le Gouvernement du Mali en décembre 2009.

289. Le PDDSS prenant fin en 2011, il est important de commencer dès à présent à préparer le plan qui lui succédera. Une évaluation externe du PDDSS finissant et de ses phases quinquennales opérationnelles (PRODESS), notamment le PRODESS II, indique : (i) une amélioration globale modérée et progressive des indicateurs ; (ii) des disparités entre les plus riches et les plus pauvres pour certains indicateurs ; (iii) une extension géographique du réseau des CSCOM ; (iv) des insuffisances dans la performance du système de santé ; (v) une responsabilisation des acteurs, mais des efforts importants à faire pour l'accès universel aux soins de santé.

Défis

290. Faire du prochain Plan Décennal de Développement Sanitaire, l'opportunité pour passer au palier supérieur : celui de l'accès universel aux soins de santé, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'atteinte des résultats escomptés, notamment ceux relatifs aux OMD.

Vision sectorielle à long terme : (i) réduire la mortalité et la morbidité à tous les niveaux et pour tous les sexes, particulièrement celles de la mère et de l'enfant ; (ii) améliorer la performance du système de santé afin de permettre un accès équitable à des services de santé de qualité, proches des populations et bien gérés.

Stratégies :

- Améliorer l'accès aux services de santé, la performance du système de santé, l'accessibilité et l'efficacité du système de référence-évacuation ;
- Assurer un accès équitable à des services de santé de qualité ;
- Renforcer les services de santé maternelle, néonatale et infantile ;
- Renforcer la gestion du système dans un contexte de décentralisation.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la santé

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Meilleure intégration du genre dans la formulation et la mise en œuvre du prochain plan quinquennal ; (ii) Prise en charge des complications liées à l'excision.	(i) Intégrer l'environnement dans les actions de lutte contre le VIH pour réduire la vulnérabilité des personnes exposées et celles malades ; (ii) Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des	Il est retenu : (i) d'affecter 60% des ressources au niveau déconcentré et au profit prioritairement des plus pauvres ; (ii) de réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ; (iii) de fournir des services de proximité et de qualité accessibles à tous, y compris aux femmes handicapées, en matière de soins maternels, prénatals,	La problématique de la démographie est prise en compte dans le processus de planification du secteur (distribution spatiale des infrastructures de santé, planification familiale, santé maternelle et infantile, lutte contre le VIH/SIDA, etc.). Dans ce cadre, il est recommandé de veiller à : (i) un accroissement des ressources financières nationales (appropriation / allocation budgétaire) en faveur de la santé

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
	déchets biomédicaux pour tous les hôpitaux et CSREF ; (iii) Favoriser l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour la pharmacopée.	obstétricaux et de nutrition ; (iv) de réaliser une actualisation de la politique de population à la lumière des impératifs économiques et sociaux ; (v) d'élaborer et de diffuser pour les Collectivités des plans types prenant en compte l'accessibilité physique de toute nouvelle infrastructure de santé de manière à les rendre accessibles aux personnes handicapées.	de reproduction (services et produits SR et sécurisation) ; (ii) une meilleure désagrégation des informations socio-sanitaires ; (iii) l'établissement régulier des comptes nationaux de santé ; (iv) une intensification des actions en faveur d'un plus grand accès des pauvres (infrastructures, postes et stratégies avancées, référence-évacuation) ; (v) l'adéquation entre offre de services et stratégie de protection sociale.

DOMAINE 26 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Contexte

291. Le Gouvernement du Mali, en voulant étendre davantage la lutte contre le VIH/SIDA, a adopté une déclaration de politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA et par la même, a procédé à la réorganisation du Haut Conseil National de Lutte Contre le SIDA (HCNLS).
292. Ainsi, en tant qu'organe d'orientation, le HCNLS comporte une représentation égalitaire entre les secteurs public, privé et la société civile qui compte en son sein les représentants des associations de Personnes Vivant avec le VIH et les représentants des partenaires au développement. La structure, tout comme son organe d'exécution, le Secrétariat Exécutif, sont placés sous la responsabilité directe du Chef de l'Etat. Un cadre stratégique 2006-2010 a été élaboré et dont le financement est assuré à travers les contributions du Gouvernement, du secteur privé national et des différents PTF.
293. La mise en œuvre de ce cadre stratégique national multisectoriel de lutte contre le VIH et le SIDA a pris fin en 2010. Le processus d'élaboration du nouveau cadre stratégique s'inscrit dans la dynamique : (i) de l'atteinte des OMD et de l'accès universel à la prévention, aux soins et au traitement ; (ii) de l'application des principes directeurs de la Déclaration de Paris (alignement, appropriation, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle) ; et (iii) des grandes orientations nationales telles que le CSCRP (2012-2017), le PRODESS II prolongé en 20011 et la PNG-Mali, etc.

Défis

294. Depuis la réunion de haut niveau des Nations Unies tenue en juin 2011, le défi de la lutte contre le VIH et le SIDA a changé. Il s'agit d'éradiquer le SIDA sur une décennie : « **zéro nouvelle infection, zéro stigmatisation et zéro décès dus au SIDA** ». L'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien nécessite d'étendre la portée et la couverture de la réponse pour offrir des services et produits de qualité à l'ensemble de la population sur l'ensemble du territoire. Ce passage à l'échelle de l'offre de services de qualité et sa pérennisation, doit intégrer la promotion de l'utilisation de ces services et le renforcement des capacités de tous les acteurs et à tous les niveaux.
295. L'efficacité des interventions dans la lutte contre le VIH et le SIDA et l'utilisation des services reposent essentiellement sur : (i) les capacités du système de santé et d'autres structures, notamment l'éducation ; (ii) l'appropriation à travers une meilleure intégration du VIH et du SIDA par les secteurs clés de développement ; et (iii) une réponse multisectorielle (public, privé et société civile) de la lutte à tous les niveaux.
296. A chacun de ces secteurs, il existe des contraintes et des insuffisances qui constituent des défis à l'atteinte des résultats en matière de lutte contre le VIH et le SIDA.

Vision sectorielle à long terme : Réduire l'incidence par l'intensification, l'extension des programmes et les interventions favorisant la prévention, les soins, le traitement, le soutien des familles, des communautés aux personnes infectées et/ou affectées, et contribuer à l'atténuation des impacts socioéconomiques du VIH et du SIDA.

Stratégie : Assurer une bonne prévention et une bonne prise en charge des malades du SIDA.

OBJECTIF SPECIFIQUE 12 : MAINTENIR DURABLEMENT UN ENVIRONNEMENT NATUREL, URBAIN ET RURAL DE QUALITE

DOMAINE 27 : EAU

Contexte

297. Pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'eau, la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) a initié en 2004 « l'Initiative pour l'accès à l'eau potable ». Cette Initiative s'est traduite par l'adoption du **Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP)** par le Gouvernement. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau et le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ont décidé en mars 2005 de concrétiser cette Initiative par la préparation d'un nouveau programme intégrant à la fois l'accès à l'eau potable et l'accès à l'assainissement. Sur cette base, avec l'appui des PTF et l'implication des différents départements ministériels concernés, la DNH et la DNACPN ont conçu un programme dénommé « **Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA)** ».

Défis

298. (i) Atteindre les OMD; (ii) Préserver la qualité des ressources en eau souterraine et de surface ; (iii) Assurer une exploitation rationnelle des ressources en eau souterraine et de surface ; et (iv) Assurer la navigabilité des fleuves Niger et Sénégal.

Vision sectorielle à long terme : Assurer une gestion durable des ressources en eau.

Stratégie : Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'eau

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Implication des femmes en favorisant leur accès aux postes de responsabilité dans les comités de gestion de l'eau.	Les pénuries d'eau ont besoin d'être gérées: (i) investir dans les écosystèmes pour qu'ils continuent d'assurer leur fonction première de régulation des pénuries; (ii) investir dans les infrastructures pour équilibrer les approvisionnements et les prélèvements en vue d'amoindrir les dépenses en matière de santé; (iii) conduire des études d'évaluation intégrée des écosystèmes en eau pour apprécier leur capacité de charge; (iv) conduire des évaluations économiques des écosystèmes en eau pour apprécier l'impact de leur dégradation et fonctionnement sur la productivité agricole, électrique et les dépenses en matière de santé animale et humaine ; (v) améliorer la question foncière pour les espaces contenant des plans d'eau pour attirer les acteurs du secteur privé à entreprendre des investissements verts; (vi) développer des stratégies de collecte d'eau dans les plans de construction et d'aménagement ; (vii) doter les zones sèches de micro-barrages pour la collecte de l'eau de pluie pour l'agriculture; (viii) développer la capacité des communautés sur la gestion rationnelle de l'eau ; (ix) promouvoir l'information sur l'eau potable ; (x) valoriser l'effort des projets appuyant le Gouvernement du Mali dans le renforcement des capacités des communautés pour la gestion intégrée de l'eau et des ressources naturelles comme le projet Lac Faguibine par exemple ; (xi) développer des programmes de reboisement brise-vents au niveau des villages et (xii) aider à l'aménagement des champs et blocs de cultures avec des dispositifs antiérosifs pour réduire les pertes agricoles dues à l'érosion.	(i) Assurer l'accessibilité universelle des nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de celles à réhabiliter afin qu'elles puissent être utilisées par tous, y compris les femmes enceintes, les personnes âgées, et les personnes handicapées de manière temporaire ou définitive ; (ii) Impliquer les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées en favorisant leur accession à certains postes de responsabilité des comités de gestion de l'eau.	(i) Information, sensibilisation et formation des populations pour une gestion efficace de l'eau ; (ii) Actualisation régulière des données démographiques dans la perspective d'une meilleure répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

DOMAINE 28 : ASSAINISSEMENT¹⁶

Défis :

299.(i) Améliorer l'accès des populations à un service public et des équipements durables de l'assainissement ; (ii) assurer une bonne gestion des déchets solides et des déchets liquides (hôpitaux, industries, etc.).

Vision sectorielle à long terme : Assurer une gestion durable des ouvrages d'assainissement.

Stratégie : Améliorer l'accès à l'assainissement de façon équitable et durable.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'assainissement

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/POPULATION
Garantir le droit de tous les citoyens à un assainissement durable et équitable.	(i) Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des collectivités territoriales en matière de gestion d'assainissement et d'hygiène publique ; (ii) doter les centres urbains et périurbains d'équipements et d'infrastructures sécurisés de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets solides et liquides ; (iii) mettre en place un dispositif opérationnel de contrôle des pollutions et nuisances issues des activités industrielles ; (iv) favoriser et renforcer le partenariat avec le secteur privé, les ONG et les associations dans la gestion durable des déchets solides ; (v) assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination des plans locaux d'assainissement.	Le ciblage des pauvres par zone se fera à trois niveaux d'échelle : la commune, le quartier, le ménage/foyer. En général, les zones semi urbaines et rurales sont moins pourvues en services d'assainissement. Les populations à faibles revenus sont souvent incapables de s'offrir les services d'assainissement en particulier les aménagements spécifiques indispensables aux personnes handicapées. Les entreprises d'assainissement qui n'appliquent pas le principe d'impartialité ne permettent pas aux îlots des populations à faible revenu de profiter du service de l'assainissement. Ce principe prévoit que les coûts du système d'assainissement soient partagés en se basant sur la capacité des acteurs à supporter les frais/coûts. Dans ce cas, l'impartialité aboutit à des subventions transversales.	(i) Prise en compte de l'assainissement (emplacement des dépôts de transit, canalisation/écoulement des eaux de pluies) dans l'aménagement du territoire ; (ii) Intégration de l'assainissement dans les plans de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (inondations, camps de personnes déplacées, etc.) (iii) Gestion des déchets spéciaux ou biomédicaux (hôpitaux, industries, etc.) (iv) Information, sensibilisation et formation des populations pour une gestion efficace des déchets solides et liquides (gestion des ordures ménagères, traitement des eaux usées, etc.) (v) Actualisation régulière des données démographiques dans la perspective d'une meilleure répartition et d'un bon dimensionnement des ouvrages et des moyens de gestion des déchets

¹⁶ Le contexte est identique à celui du domaine « Eau ».

DOMAINE 29 : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Contexte

300. Dans sa volonté de relever les défis environnementaux conformément à la Politique Nationale de la Protection de l'Environnement (PNPE), le Mali a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux. La relecture de la Politique Forestière Nationale est en cours de finalisation. La formulation des axes de gestion durable du Delta Intérieur du Niger est effective.

Défis

301. Les défis dans le secteur de **l'environnement** sont : (i) procéder à l'application de l'EES aux politiques sectorielles et aux investissements dans la Gestion Durable des Terres (GDT). (ii) procéder à l'application systématique des EIES à tous les programmes, politiques et projets dans les différents secteurs et réglementer l'emploi des pesticides et le prélèvement des eaux ; (iii) renforcer les connaissances et valoriser les ressources dans le domaine de la biodiversité ; (iv) mettre en place des normes de contrôle des déchets ; (v) mettre en place un mécanisme efficace de suivi des questions environnementales du secteur industriel ; (vi) mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions sur les changements climatiques par les différents secteurs ; (vii) transférer la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales ; (viii) opérationnaliser les cadres de concertation ; (ix) procéder à un inventaire des ressources forestières au niveau national pour avoir une situation de référence du taux de couverture ligneuse.
302. En ce qui concerne **le changement climatique**, l'ampleur des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les vents violents et les fortes variations de température se fait sentir depuis plusieurs décennies déjà. Si des mesures appropriées ne sont pas prises pour inverser cette dynamique, les conséquences écologiques et économiques seront plus graves et pourraient annihiler tous les efforts de développement. En effet, selon les études de vulnérabilité et d'adaptation réalisées dans le cadre de la communication nationale initiale (CNI), les secteurs les plus vulnérables sont par ordre d'importance : Agriculture, Santé, Pêche, Énergie, Ressources en eau, Élevage, Forêts, Faune, Habitat, Transport, Industrie et Éducation.
303. Ainsi, on constate que malgré le faible niveau d'industrialisation, qui constitue l'une des principales sources de production des gaz à effet de serre, le pays subit les conséquences du phénomène planétaire qu'est le changement climatique. Les interventions en réponse à ce changement climatique nécessitent une approche à deux volets : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.
304. En ce qui concerne **l'atténuation**, les principales options formulées à l'endroit des secteurs de l'énergie et des transports sont :
- Énergie : (i) Promotion des équipements économes d'énergie fossile ; (ii) Promotion des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) Promotion de l'hydro-électricité ; (iv) Importation d'énergie électrique à partir des pays voisins ; (v) Valorisation des résidus et sous-produits agricoles pour la production de combustibles, etc.
 - Transports : (i) Gestion rationnelle des voies de transport ; (ii) Formation, information et sensibilisation des acteurs de la filière ; (iii) Bonne gestion du parc automobile ; (iv) Promotion de mesures à caractère incitatif et technique.
305. La mise en œuvre de ces différentes mesures permettra de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Quant aux mesures d'adaptation, le Mali a élaboré et mis en œuvre non seulement un certain nombre de projets et programmes, mais a également pris des initiatives qui contribuent au renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques. Parmi ceux-ci on peut retenir : (i) le renforcement des capacités d'adaptation et de résistance aux changements climatiques dans le secteur agricole ; (ii) le programme des pluies provoquées ou opération « sanji » ; (iii) la promotion des techniques et pratiques culturales (CES/DRS) ; (iv) la promotion des techniques de rétention des eaux de pluie ; (v) la promotion du reboisement aux niveaux national, régional et local ; (vi) la mise en œuvre du cadre d'investissement de la gestion durable des terres (GDT).

Vision sectorielle à long terme : « Contribuer au développement économique et social durable du pays, à la recherche de la sécurité alimentaire, à lutter contre toute forme de pollution et de nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification, et améliorer l'accès de la population du Mali à un service public durable de l'assainissement ».

Stratégie : Mettre en place une gestion rationnelle de l'environnement.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
PM	Sans objet	PM	La croissance démographique augmentera la pression sur les ressources, notamment le foncier, l'environnement et les ressources naturelles (eau, forêts). Cette pression entretient et accélère le phénomène de changement climatique. En plus de la croissance de la taille de la population, la structure de la population (par âge, urbain-rural, taille des ménages et systèmes de production, de consommation et mode de vie) a également un effet sur les ressources naturelles et sur le changement climatique. Les conséquences d'une forte croissance démographique dans un pays à vocation agropastorale comme le Mali sont la diminution de la superficie moyenne de terres cultivables par actif et l'application de la loi des rendements décroissants. La gestion des déchets et de la pollution constituent alors de nouveaux prélèvements sur les ressources financières limitées. La coupe abusive de bois (bois de chauffe, principale source d'énergie) et les nouveaux défrichements coûtent au couvert végétal 500 000 hectares par an. Il s'avère indispensable donc que la politique environnementale et les interventions en matière de préservation des ressources naturelles intègrent la politique nationale de population dans ses efforts de maîtrise de la croissance démographique.

DOMAINE 30 : FONCIER ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Contexte

306. Le sous secteur du foncier et du développement urbain est actuellement marqué, sur le plan institutionnel, par la création d'un Département chargé des questions domaniales et foncières depuis plus d'une décennie. Sur le plan législatif, il est régi par des textes législatifs et réglementaires qui sont entre autres : (i) le code domanial et foncier, (ii) la charte pastorale, (iii) le code de l'eau, (iv) les textes forestiers, (v) la loi fixant les règles générales de l'urbanisme, (vi) la loi d'orientation agricole, (vii) les codes miniers, et (viii) la loi sur la promotion immobilière.

307. Cette situation témoigne à suffisance du caractère transversal du foncier d'où l'intérêt qu'il suscite pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, projets et programmes de développement du Mali. La pluralité des acteurs intervenant dans le foncier est au centre de l'exacerbation des problèmes foncières qui se manifestent par des litiges fréquents et violents sur toute l'étendue du territoire national.

308. Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement du Mali a mis en place trois chantiers majeurs, à savoir :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de réalisations de logements sociaux pour satisfaire l'important besoin des ménages à faibles revenus ;
- la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux du Foncier, se traduisant notamment par : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique Nationale Domaniale et Foncière, (ii) la création de l'Agence Nationale d'Aménagement Foncier et (iii) la création d'un Observatoire National du Foncier et de l'Habitat ;
- la mise en place d'un cadastre et d'un système d'information foncière.

Défis

309. Les principaux défis à relever dans le sous secteur du foncier et développement urbain sont : (i) Bien gérer le processus irréversible d'urbanisation ; (ii) Offrir à chaque citoyen un logement décent ; (iii) Faciliter l'accès à la terre des citoyens, notamment les plus défavorisés et aux promoteurs économiques pour un développement équilibré et harmonieux du pays ; (iv) Assurer la sécurisation foncière et (v) Assurer le développement par la protection des écosystèmes fragiles.

Stratégie : Favoriser un accès équitable des citoyens à la terre, à un logement décent et une sécurité foncière aux producteurs et promoteurs économiques.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du foncier et du développement urbain

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Sécurisation foncière et accès de la femme à la terre ; (ii) Prise en compte des femmes chefs de ménage, veuves, divorcées ou mariées dans l'attribution des logements sociaux.	(i) Elaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisation et d'aménagement ; (ii) mettre en place un système durable de gestion des déchets, notamment la gestion centralisée des ordures ménagères dans les grands centres urbains ; (iii) mettre en place et/ou améliorer le système d'approvisionnement en eau potable ; (iv) promouvoir les systèmes de latrines et d'égouts ; (v) créer et protéger les espaces verts ; (vi) faire la promotion de « bâtiments verts » par l'utilisation rationnelle des matériaux locaux (terre, eau, ressources végétales) ; (vii) développer les capacités des	La Politique Nationale Domaniale et Foncière ambitionne de favoriser l'accès à la terre et à un logement décent pour les citoyens et une sécurité foncière aux producteurs et promoteurs économiques pour un développement socioéconomique harmonieux et accéléré du pays. La Politique Nationale Domaniale et Foncière prendra en compte la situation des populations les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées, afin de leur permettre d'accéder, comme les autres citoyens, à la terre et aux logements sociaux. L'ampleur des besoins en terre et en logements se traduit souvent par une concurrence qui favorise les plus nantis. C'est le cas des ventes aux enchères pratiquées par les sociétés immobilières. Dans cette recherche de plus value, les populations économiquement faibles se trouvent généralement en position défavorable. Le souci d'équité a amené l'Etat malien à entreprendre la construction des logements sociaux. La répartition des logements sociaux prévoit 75% pour les populations à faibles revenus et 25% pour les populations à revenus intermédiaires.	L'intégration des questions de population et de la variable démographique passe par : (i) la prise en compte de la variable démographique (projections démographiques) dans l'élaboration des schémas d'urbanisme et d'aménagement des espaces ; (ii) la construction de logements sociaux conformes à la taille des familles et au mode de vie des maliens ; (iii) l'amélioration des

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
	acteurs dans l'utilisation de technologies locales (banco stabilisé, briques en terre renforcées, etc.) ; (viii) élaborer un répertoire des risques écologiques et catastrophes naturelles et en faire la vulgarisation ; (ix) faire de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) un préalable à tout projet d'urbanisation.	Ce programme distingue quatre groupes de populations : (i) les économiquement très faibles dont le revenu est inférieur de 3 à 7 fois le SMIG ; (ii) les populations à faibles revenus dont le revenu est équivalent au SMIG ; (iii) les populations à revenus intermédiaires dont le revenu est supérieur de 3 à 7 fois le SMIG ; (iv) les populations nanties. Les populations nanties ou riches ayant la possibilité de financer leurs propres logements ne sont pas pris en compte dans ce programme de logements sociaux. Celles qui ont un revenu très faible ne peuvent pas être propriétaires et doivent en conséquence se contenter du logement locatif proportionnellement à leur pouvoir d'achat.	systèmes de voirie, l'assainissement et la mise à disposition des équipements collectifs.

III.3. AXE 3: DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : CONSOLIDER L'OPTION DE FAIRE DU MALI UN PAYS BIEN GOUVERNE, SUR, STABLE ET EN PAIX

OBJECTIF SPECIFIQUE 13 : PROMOUVOIR LA PAIX TOTALE DANS LE PAYS

DOMAINE 31 : PAIX ET SÉCURITÉ

Contexte

310. Le traitement des questions de paix et de sécurité souffrait d'une approche empirique dans les deux premières générations du CSLP du fait de l'absence d'une vision stratégique claire et cohérente.

311. Le 20 octobre 2010, le Gouvernement du Mali a adopté un document cadre de politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile qui repose sur deux concepts fondamentaux, à savoir : (i) le concept de sécurité humaine (se délivrer de la peur et se prémunir contre le besoin) ; (ii) le concept de gouvernance partagée de la sécurité et de la paix qui, tout en reconnaissant à l'Etat un rôle moteur de conception, d'orientation, d'impulsion et de coordination en matière de sécurité, privilégie la définition et la coordination des rôles et responsabilités de tous les acteurs du secteur de la sécurité : Etat, Collectivités territoriales, partis politiques, secteur privé, organisations de la société civile, entre autres.

312. Dans cette même dynamique, un Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans les régions du Nord (PSPSDN) a été mis en place en 2010. Le PSPSDN n'a pas vocation à se substituer aux projets et programmes en cours. Il doit contribuer à la création des synergies et faciliter la coordination des activités de terrain.

Vision sectorielle à long terme : Asseoir durablement un climat de paix et de sécurité favorable au développement.

Stratégie : Réduire de manière significative, voire supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme dans le Nord du Mali.

Prise en compte des dimensions transversales en matière de paix et de sécurité

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Renforcer la prévention et la gestion des conflits communautaires liés aux questions foncières Mettre en œuvre les recommandations du Forum de la bande sahélo saharienne sur la paix et la sécurité Renforcer les capacités des OSC sur les accords et traités en matière de paix et sécurité Poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Impliquer fortement les OSC dans la mise en œuvre et le suivi évaluation du PSPSDN	PM	PM	PM

OBJECTIF SPECIFIQUE 14 : AMELIORER LE CADRE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

DOMAINE 32 : JUSTICE

Contexte

313. Les politiques et stratégies du Ministère de la Justice s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le PRODEJ et vise l'accessibilité, l'efficacité et la crédibilité de la justice. L'atteinte de ces objectifs a incité le département de la justice à élaborer un document dédié à la promotion de la gouvernance judiciaire, intitulé « Plan Opérationnel 2010-2014 du PRODEJ ».

Défis

314. Au regard de l'énormité des besoins, les défis auxquels est confronté le secteur judiciaire au Mali, sont : (i) la poursuite de la modernisation des structures et le perfectionnement des personnels ; (ii) la réaffirmation des valeurs pour une justice efficace et crédible ; (iii) l'accroissement de l'accessibilité à la justice. Le Programme de Réforme de la Justice va connaître une orientation nouvelle élaborée sur la base des attentes recensées à travers un processus participatif impliquant les pouvoirs publics et toutes les couches de la société (famille judiciaire, organisations socioprofessionnelles d'opérateurs économiques, du monde rural, associations de jeunes, associations de femmes, associations de personnes handicapées, ONG et associations de défense des droits de la personne, autorités traditionnelles, confessions religieuses, médias publics et privés).

Vision sectorielle : « Emergence d'une justice réhabilitée, efficace, performante et crédible au service de la paix sociale et du développement ». Les objectifs généraux prônés par la Justice sont : renforcer l'ancrage de l'Etat de Droit, garantir la paix sociale et enfin promouvoir le développement.

Stratégie : Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la Justice

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	Démographie/ Population
Le Plan Opérationnel du PRODEJ 2010-2014 a consacré une part belle au Genre, notamment dans sa 4 ^{ème} composante : « Amélioration de l'accessibilité à la justice – promotion des Droits Humains et du genre ». Cette composante vise la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la réalisation des Droits Humains et plus particulièrement, à l'épanouissement des couches vulnérables (Femmes, Filles et Garçons) ainsi que le développement des services aux justiciables, à travers notamment : (i) la réalisation de la promotion de l'accueil, l'orientation des justiciables dans les juridictions et l'information sur leurs droits et devoirs ; (ii) l'adoption de textes garantissant la promotion et la protection des Droits Humains et plus spécifiquement ceux favorables à l'épanouissement et à la protection des femmes et des filles.	(i) Relire les textes législatifs et réglementaires pour prévenir et gérer les conflits et améliorer la prise en compte des liens pauvreté-environnement ; (ii) Assurer la conformité entre les conventions, accords et traités environnementaux et les dispositions législatives et réglementaires nationales; (iii) Renforcer les capacités de la famille judiciaire en droit de l'environnement.	Cette problématique concerne essentiellement l'accès à la justice de la couche la plus démunie, par la mise en œuvre de l'assistance judiciaire à travers la mise en place et l'opérationnalisation des bureaux d'assistance judiciaire auprès de toutes les juridictions. L'opérationnalisation des bureaux d'assistance judiciaire occupe une place importante dans la Politique d'Amélioration des Services aux Justiciables du Ministère de la Justice et de son plan d'actions 2009-2012 ; politique et plan d'actions intégrés dans la composante 4 du Plan Opérationnel du PRODEJ 2010-2014. En se basant toujours sur cette composante, les difficultés d'accès à la justice par les personnes handicapées, en raison de leur déficience, doivent être prises en compte afin que soient garanties la promotion et la protection de leurs droits.	PM

OBJECTIF SPECIFIQUE 15 : MODERNISER LES SERVICES PUBLICS

DOMAINE 33 : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Contexte

315. Le Programme de Développement Institutionnel (PDI) adopté par le Gouvernement en 2003, décliné lui-même en plans opérationnels pluriannuels, se présente, en termes simplifiés, comme un programme décennal qui procède d'une vision politique partagée. Le PDI a pour but de créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles.

Défis

316. Les défis portent essentiellement sur la consolidation des acquis du premier PO/PDI 2006-2009 et la mise en œuvre du second qui couvre la période 2010-2013. Il s'agit de : (i) consolider et approfondir les réformes engagées par la mise en œuvre, l'utilisation et l'optimisation des réalisations du premier PO/PDI ; (ii) simplifier les réformes par des activités d'information, de formation, de renforcement, de communication et de sensibilisation à tous les niveaux de la réforme de l'État ; (iii) renforcer les actions de pilotage et de suivi/évaluation de la Réforme par une amélioration du système de suivi évaluation du PDI, un renforcement des capacités du CDI à assurer le pilotage et le suivi des réformes et un renforcement des synergies entre le PDI et les autres grandes réformes (PAGAM/GFP, PRODEJ, etc.) ; (iv) conduire une évaluation à mi-parcours du PDI ; (v) renseigner annuellement les indicateurs du PO/PDI pour mesurer l'impact des réformes entreprises ; (vi) intégrer les activités du Projet Gouvernance Démocratique au Mali dans le programme d'activités du PO/PDI ; (vii) améliorer les performances du Mali en matière de gouvernance environnementale.

Vision sectorielle à long terme : (i) adapter l'organisation de l'Administration à l'évolution politico-institutionnelle afin de corriger ses incohérences structurelles et d'accroître son efficacité ; (ii) renforcer la gestion publique en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts aux populations ; (iii) mettre les préoccupations des usagers au cœur de l'action administrative afin de redonner une légitimité à l'État et renforcer le processus démocratique ; (iv) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire pour mieux intégrer la dimension environnementale dans les politiques sectorielles ; (v) améliorer la gestion environnementale en termes de cohérence entre les dispositions du cadre juridique et des missions définies pour les différentes entités du cadre institutionnel en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement.

Stratégie : Renforcer la gestion publique et adapter l'organisation de l'Administration à l'évolution politico-institutionnelle

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du développement institutionnel

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATIO
(i) Adoption d'une stratégie d'opérationnalisation du mécanisme institutionnel de la Politique Nationale Genre ; (ii) Adoption d'un programme de renforcement des capacités et d'appui-conseil pour soutenir les stratégies d'institutionnalisation ; (iii) Adoption des procédures d'imputabilité et d'un système de mesure de rendement du Plan d'Actions ; (iv) Mise en place d'un groupe d'experts et d'élus nationaux en matière de Budgets Sensibles ; (v) Adoption d'une démarche BSG dans le processus d'élaboration budgétaire national, sectoriel et au niveau décentralisé ; (vi) Renforcement des capacités des femmes pour une meilleure participation à la vie politique aux niveaux national, régional et local ; (vii) Adoption de mesures réglementaires et législatives pour atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les postes de responsabilités de la fonction publique ; (viii) Prise de mesure pour accroître la représentation des femmes	(i) Renforcer et mettre en cohérence les textes législatifs et réglementaires relatifs aux EES et EIES en matière de gouvernance environnementale ; (ii) Institutionnaliser l'EES et les autres outils de promotion de l'économie verte dans les politiques sectorielles, plans et programmes de développement ; (iii) Systématiser les EIES des projets sectoriels ; (iv) Assurer le renforcement des capacités des acteurs	Le PDI, de façon générale, est conçu dans l'optique de la lutte contre la pauvreté. Les différentes composantes du programme visent justement à réduire la pauvreté par la mise en place de structures administratives performantes afin de mieux répondre aux besoins des populations. Ces structures administratives doivent prendre en compte la problématique de l'accès universel aux services	

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATIO
dans les postes électifs, dans les missions diplomatiques, dans les instances sous-régionales, régionales et internationales ; (viii) Amélioration des connaissances des disparités et discriminations entre les sexes au niveau local ; (ix) Adoption de mesures incitatives vers la parité de représentation dans les instances de décision locale ; (x) Représentation accrue des femmes dans le processus de planification et de budgétisation au niveau local (PDESC).	(sectoriels et locaux) sur leurs rôles en évaluation environnementale ; (v) Améliorer la hiérarchie des critères environnementaux dans la grille d'évaluation des projets et programmes.	(accessibilité physique et sociale) prenant notamment en compte les besoins des groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées.	

OBJECTIF SPECIFIQUE 16 : IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT DES POLES REGIONAUX ET LA GESTION PARTICIPATIVE DE PROXIMITE (Y COMPRIS LA GESTION FONCIERE)

DOMAINE 34 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**Défis :**

317.Réduction des inégalités régionales.

Stratégies : (i) Assurer la coordination, la formulation et la mise en œuvre des politiques, des programmes spatiaux et sectoriels de développement ; (ii) Améliorer le suivi-évaluation des politiques, des programmes spatiaux et sectoriels de développement.

Prise en compte des dimensions transversales en matière d'aménagement du territoire

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
PM	(i) Assurer une affectation des ressources naturelles dans le temps et dans l'espace dans une perspective de développement durable ; (ii) Procéder à l'EES de la politique du secteur et aux programmes y afférents ; (iii) Procéder à l'application systématique préalable de l'EIES aux projets d'infrastructures et d'équipements structurants du secteur.	Veiller à la prise en compte des besoins des populations vulnérables, et en particulier des personnes handicapées dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire	Veiller à la prise en compte (mise à jour des projections démographiques) de la variable démographique dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire

DOMAINE 35 : DÉCENTRALISATION ET DECONCENTRATION

Contexte

318. Le processus de décentralisation du Mali a démarré en 1992 avec deux objectifs centraux : un objectif de développement local et un objectif de promotion de la démocratie locale. Il se déroule en phases successives. La première, celle qui couvre une douzaine d'années (1992 à 2004), a comporté deux étapes essentielles : une étape de conception de la réforme et une étape de démarrage de la mise en œuvre. La deuxième phase est celle de la consolidation de la réforme (2005-2014).

319. Les principes directeurs de la politique malienne de décentralisation déclinés en objectifs opérationnels dans le PO/PDI et le PNACT sont les suivants : (i) la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale, (ii) la libre administration des Collectivités Territoriales, (iii) l'implication des populations dans la création des communes, (iv) la gestion démocratique des Collectivités Territoriales, (v) la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les Collectivités Territoriales, (vi) la progressivité et la concomitance des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Défis

320. Les défis sont : (i) le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales ; (ii) l'amélioration de la gouvernance des Collectivités Territoriales, de la démocratie participative et du développement local durable ; (iii) l'appropriation des fonctions d'assistance technique aux Collectivités Territoriales par les services déconcentrés de l'Etat et les autres structures d'appui technique ; et (iv) le pilotage stratégique de la décentralisation.

Vision sectorielle à long terme : La vision du secteur est : « Les Collectivités Territoriales, espaces de développement économique, social, dotées des compétences et des ressources appropriées, fonctionnent efficacement et offrent durablement aux populations des services de qualité, à travers un processus participatif ». L'objectif spécifique du PNACT III est d'améliorer les services rendus par les Collectivités territoriales aux populations en vue de contribuer au développement durable de leurs territoires.

Stratégie : Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales pour leur permettre d'améliorer les services rendus aux populations.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la décentralisation/déconcentration

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Former les femmes pour une meilleure représentativité aux postes électifs, (ii) impliquer davantage les femmes et les jeunes dans les instances de décision et de gestion des affaires de la collectivité.	Les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles doivent s'adapter au processus de la décentralisation qui s'impose désormais à tous comme le cadre idoine de la gestion décentralisée des ressources naturelles. Ce processus est basé sur la responsabilisation des populations, la participation, l'autonomie d'initiatives, la reconnaissance des droits coutumiers. Le transfert de compétence en matière de gestion des ressources naturelles devient alors un challenge qu'il faut à tout prix réussir. Pour atteindre les objectifs visés dans le cadre du CSCRP, l'ancrage du développement a été conçu pour traduire les orientations nationales en matière de décentralisation/déconcentration de l'action publique vers le niveau local pour soutenir la croissance économique et réduire durablement la pauvreté. Ainsi, la création de pôles de développement économique attractifs en vue d'atténuer l'exode rural est assurée à travers la mise en cohérence des stratégies nationales avec les priorités locales et l'amélioration des conditions de production dans les zones rurales. C'est de cette vision de la décentralisation/déconcentration que l'interface entre l'environnement et la pauvreté des populations apparaît plus clairement. Plus précisément : (i) les structures de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, en collaboration avec l'AEDD, élaborent une démarche méthodologique de verdissement des schémas et plans d'aménagement nationaux et locaux; (ii) le verdissement des PDESC et le renforcement des capacités	Veiller à ce que les collectivités territoriales mettent en place une véritable gouvernance inclusive qui prend en compte l'ensemble de la population, en particulier les groupes vulnérables par : (i) une planification participative du développement ; (ii) la création et la diffusion de plans types prenant en compte l'accessibilité physique pour toutes les nouvelles infrastructures des services sociaux de base (éducation, santé, eau, etc.) sous maîtrise d'ouvrage des Collectivités	PM

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
	des autorités aux niveaux sectoriel et local ; (iii) l'élaboration d'un répertoire des risques écologiques et catastrophes naturelles par entité locale ; (iv) la sensibilisation des populations locales aux problématiques environnementales ; (v) le transfert effectif de la gestion des sols et des forêts aux collectivités locales ; (vi) le renforcement des structures locales pour leur permettre d'assumer un rôle environnemental de taille ; (vii) la formation des acteurs locaux, individuellement et collectivement, pour leur permettre d'aborder convenablement les questions de durabilité dans les processus décisionnels ; et (viii) l'identification d'individus et d'institutions qui doivent être investis des pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions sur les ressources naturelles et leur gestion.	Territoriales	

DOMAINE 36 : INTÉGRATION ET COOPÉRATION

Contexte

321. L'action diplomatique du Mali s'est illustrée dans plusieurs domaines, notamment la signature de plusieurs accords et conventions, la promotion des Droits de l'Homme, la démocratie et la bonne gouvernance, la création de nouvelles représentations diplomatiques ou consulaires à l'étranger, l'ouverture de missions diplomatiques par des pays amis du Mali. De façon spécifique, les actions suivantes ont été réalisées :

- La signature de soixante deux (62) Accords bilatéraux parmi lesquels quarante neuf (49) Programmes, Contrats et Accords de financement pour un montant global dépassant les 500 milliards de FCFA dont 167,226 milliards au titre des subventions et 156,204 milliards au titre des Accords de prêt destinés aux secteurs de l'Agriculture, de l'Energie, de l'Eau, des Infrastructures routières et autres.
- Au plan multilatéral, le Mali a conclu des programmes d'appui avec l'Union Européenne (UE) et signé des Accords de prêts avec les Institutions Financières Internationales pour un montant total de 276,018 milliards FCFA. Dans le cadre du 10ème FED, la mobilisation de 80,41 milliards FCFA dont 35,36 milliards effectivement décaissés à la date du 30 octobre 2010.
- La signature d'accords de coopération dans plusieurs domaines dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de coopération avec les partenaires et l'adoption en Conseil des Ministres de sept (7) Traités multilatéraux.
- La participation à différents travaux et rencontres nationales, régionales, sous régionales et internationales dans le domaine du suivi des projets, de la coopération multilatérale et dans celui de la coopération culturelle et sociale.
- Le renforcement des relations politiques et de coopération à travers : les visites de personnalités étrangères de haut niveau au Mali et celles de personnalités maliennes à l'étranger, la visite de 13 Chefs d'Etat de pays amis dans le cadre des festivités du Cinquantenaire, la présentation de lettres de créance de 14 Ambassadeurs d'Afrique et d'Europe, l'organisation de différentes rencontres internationales au Mali, le placement des cadres maliens (9) au sein des instances multilatérales et la participation aux actions de prévention, de rétablissement et de maintien de la paix et de la sécurité.

Défis

322. Les efforts tendront à : (i) orienter les priorités des programmes de coopération en cours et les négocier vers les secteurs prioritaires du CSCR 2012-2017; (ii) améliorer le taux de mobilisation des ressources pour l'atteinte des objectifs du secteur; (iii) élaborer le rapport sur la coopération pour le développement; (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie dynamique de communication pour restaurer la confiance et favoriser les investissements (v) mener des réflexions pour l'élaboration d'une politique de coopération au développement; (vi) mettre en œuvre les recommandations issues des rencontres et foras.

323. En tant qu'Etat membre de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Mali doit tenir compte, dans son CSCR, des orientations stratégiques définies dans le DSRP régional qui retient les quatre buts principaux suivants: (i) une bonne gouvernance et une gestion des conflits, en vue de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques; (ii) la promotion de l'intégration sous-régionale, de manière à réduire les coûts et de renforcer la compétitivité, avec pour objectif d'accélérer la croissance et de diversifier ses sources; (iii) le développement des infrastructures d'interconnexion avec les pays de la sous-région; (iv) le développement du capital humain et la facilitation de sa mobilité au sein de la CEDEAO, afin de supporter une croissance redistributive.

324. Chaque programme sectoriel et local devra s'aligner sur les lignes stratégiques arrêtées au niveau africain et ouest-africain, s'approprier les modèles standard de politiques sectorielles conçus au niveau communautaire et africain, et inclure dans son plan d'actions, des mesures et activités destinées à promouvoir l'intégration avec les pays de la

sous-région. Une attention particulière sera accordée à l'interconnexion des infrastructures avec les pays voisins dans tous les domaines (eau potable, énergie, transports, télécommunications). Le Mali réaffirmera ainsi son ancrage dans la construction de l'intégration sous-régionale et de l'unité africaine.

Vision sectorielle : « Le rayonnement continu du Mali et son affirmation sur la scène internationale, la mobilisation d'importantes ressources externes pour le financement des projets et programmes de développement, le maintien d'un dialogue politique avec les partenaires techniques, contribuent au renforcement de l'intégration sous régionale et régionale et de l'Unité Africaine ».

Stratégie : Contribuer à l'accélération de l'intégration africaine et promouvoir la diversification des partenariats internationaux.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la coopération et de l'intégration

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Organisation d'ateliers aux niveaux sous régional et régional de sensibilisation sur la problématique genre ; Réflexions sur le concept de « Genre et Reforme de la Sécurité » aux fins de favoriser la prise en compte du genre dans le secteur de la sécurité.	(i) Renforcer les capacités des Ministères stratégiques pour le respect des engagements que le Mali a pris au plan international ; (ii) Respecter les normes environnementales prescrites dans la sous-région pour la mise en œuvre des projets et programmes, notamment dans le cadre du contrôle de la pollution transfrontière (notamment la pollution chimique), et des émissions de CO2 ainsi que d'autres gaz à effets de serre; (iii) Mobiliser des financements verts (REDD+, GEF, etc.) pour l'intégration des liens pauvreté-environnement à tous les niveaux du processus de développement au Mali.	(i) Renforcer les capacités des Ministères stratégiques pour le respect des engagements que le Mali a pris au plan international afin d'atteindre les OMD et mettre en œuvre les stratégies de lutte contre la pauvreté ; (ii) Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique de Handiforum de l'UEMOA.	Les interventions en matière d'intégration et de coopération doivent inclure la promotion et la protection des droits des migrants maliens sur les territoires d'accueil.

OBJECTIF SPECIFIQUE 18 : AMELIORER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE

DOMAINE 37 : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Contexte

325. Une gestion rigoureuse, efficace et transparente des fonds publics constitue un préalable incontournable pour toute démarche de réduction tangible et durable de la pauvreté, ainsi que d'accroissement des moyens affectés à la croissance.
326. Le Gouvernement a adopté en avril 2005, un Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GFP) sur la période 2006-2010. Le PAGAM-GFP poursuivait fondamentalement l'amélioration de la qualité de préparation et d'exécution du budget, le développement de l'efficacité des administrations fiscales et financières, l'accroissement de l'efficacité et de la transparence des procédures des marchés publics et enfin, le renforcement de la gouvernance et de la transparence.
327. Le PAGAM-GFP a permis la réalisation de progrès substantiels au sein du système GFP malien, certains éléments comme l'interconnexion de la chaîne de la dépense, la réforme des marchés publics, la mise en œuvre de la GBO ou encore la comptabilité publique ayant enregistré des progrès incontestables.
328. La deuxième phase du PAGAM-GFP (2011-2015) a été approuvée par le Conseil des Ministres en juillet 2011. Encore plus complet que le précédent, le PAGAM-GFP II traite de façon exhaustive les points faibles persistants du système de GFP malien. Il vise : (i) le renforcement de l'efficacité du contrôle interne et l'adaptation de l'environnement juridique et institutionnel du contrôle externe aux normes internationales, (ii) la consolidation de la fiscalité et de la perception des recettes fiscales, (iii) la maîtrise des dépenses extrabudgétaires, (iv) la normalisation des procédures budgétaires et comptables, et enfin, (v) l'achèvement de la mise en œuvre d'une informatique performante.
329. Le processus continu de réforme de la GFP malienne contribue ainsi, de façon déterminante, aux impératifs du CSLP III tant dans la capacité et le potentiel de mobilisation des ressources, que dans l'affectation opportune et efficace de la dépense, ainsi que dans la production régulière d'états complets et fiables de réalisation permettant la gestion et l'orientation en temps réels des flux financiers publics.

Vision sectorielle à long terme : mobilisation maximale des ressources publiques et leur allocation efficiente en vue de la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Stratégie: Améliorer la mobilisation, l'allocation sectorielle et la gestion des ressources publiques.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la GFP

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE
(i) Sensibilisation des femmes à la place qu'elles occupent dans l'économie malienne et à l'importance de leur participation dans les choix budgétaires de l'État ; (ii) l'ajout de données sur le genre dans les statistiques budgétaires et démographiques transmises périodiquement au MEF ; (iii) la présence d'objectifs concrets touchant l'équité de genre dans les contrats plans négociés entre le MEF et les Collectivités Territoriales ; (iv) la création d'espaces de concertation pour les femmes sur les enjeux financiers touchant l'équité de genre ; (v) la formation des femmes en finances publiques.	PM	(i) La présence d'objectifs concrets touchant les groupes vulnérables ou pauvres dans les contrats plans négociés entre le MEF et les Collectivités Territoriales ; (ii) la création d'espaces de concertation pour les groupes vulnérables ou pauvres sur les enjeux des finances publiques liés à leurs besoins.	PM

DOMAINE 38 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE

Contexte

330. Conformément aux orientations du Président de la République, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations issues des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière. C'est dans ce cadre que le Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan National d'Actions de mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière a été créé, par Décret n°10-350/PM-RM du 30 Juin 2010.

331. Le Comité est chargé de :

- suivre les actions menées par les différents intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations ;
- s'assurer de la prise en compte, par les Ministères, des activités du Plan d'actions dans le cadre de programmes existants ou à élaborer ;
- évaluer les rapports trimestriels et annuels d'activités élaborés par les Ministères et structures responsables de la mise en œuvre ;
- soumettre au Premier Ministre, les rapports d'étape et le rapport final d'évaluation ;
- faire des propositions d'orientation ou d'adaptation des actions aux impératifs et contraintes de mise en œuvre ;
- informer le public des actions menées par le Gouvernement notamment par la publication des rapports d'étape et du rapport final d'évaluation, l'organisation d'ateliers d'information.

332. Les membres dudit Comité de Suivi et d'Evaluation furent nommés par le décret n°2011-021/PM-RM du 25 janvier 2011. Opérationnel dès le mois de mars 2011, le Comité, lors de ses séances hebdomadaires s'est attelé à se doter d'instruments nécessaires à son bon fonctionnement. C'est ainsi qu'il a élu en son sein une Présidente et un Rapporteur ; il a élaboré et adopté un Règlement Intérieur, il a ensuite construit son plan de travail et sa méthodologie et enfin, il a proposé un projet de budget qui, après arbitrage, a été adopté. Le comité a aussi élaboré un programme de travail qui prend en compte l'évaluation du Plan d'actions au niveau de tous les départements. A sa demande, par lettre circulaire n° 00715 PM-CAB du 9 août 2011, Madame le Premier Ministre a instruit à tous les Ministres de désigner au niveau de leur Cabinet ou Secrétariat Général un point focal pour la coordination des actions à mener dans leur Département. Au courant du même mois, des équipes du Comité de suivi ont pris déjà contact avec certains Départements pour les évaluations.

Défis :

333. Renforcer la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Stratégie: Il s'agira de réaliser et de rendre visible l'exécution du plan national d'actions de lutte contre la corruption, notamment à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre cohérente du programme d'actions stratégiques prioritaires de chaque Ministère doté de responsabilités particulières à la réussite de la lutte contre la corruption et (ii) l'élaboration d'une stratégie de communication.

CHAPITRE IV : SUIVI ET EVALUATION

L'atelier de lancement du CSCRП 2012-2017, tenu en décembre 2010, a formulé un certain nombre de recommandations sur les outils et méthodes de suivi-évaluation du CSCRП à savoir :

- développer la culture de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- poursuivre les efforts pour améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques ;
- impliquer davantage les acteurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies.

Le suivi-évaluation du CSCRП s'effectue à travers ses rapports annuels de mise en œuvre. Les revues annuelles du CSCRП sont l'occasion de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés et d'analyser la manière dont les politiques sont mises en œuvre. Elles permettent de s'assurer de la mise en œuvre des différentes recommandations.

Ce chapitre traite ainsi des domaines relatifs à l'élaboration, le suivi et l'évaluation du CSCRП. Il s'articule autour : (i) du renforcement du Système Statistique National (SSN), (ii) du renforcement du suivi-évaluation, (iii) de la coordination avec les PTF, (iv) du renforcement de la qualité des programmes, (v) du renforcement du partenariat avec les acteurs non Etatiques (société civile, secteur privé), et (vi) de la communication pour le développement.

OBJECTIF SPECIFIQUE 19 : AMELIORER L'ELABORATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

DOMAINE 39 : RENFORCEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Contexte

334. Le Système Statistique National (SSN) a pour mission principale de définir le système d'information et de collecter les données nécessaires au suivi du CSCRП. Le renforcement de ses capacités est nécessaire afin de lui permettre de publier dans les délais requis, des données de qualité permettant de mesurer les effets et les impacts des politiques.
335. Les problèmes qui handicapent le développement du SSN sont bien connus. Le problème central réside dans les ressources humaines qui constituent le capital le plus précieux d'une Institution. Depuis une vingtaine d'années, le Mali forme très peu de statisticiens. La Fonction Publique en recrute très peu et le peu de statisticiens qui travaillent dans le système n'y restent pas, faute de rémunérations motivantes. Il se crée ainsi un cercle vicieux qui empêche tout développement durable du système d'information statistique alors que la demande en statistiques de qualité se fait plus pressante et exigeante.
336. Une attention toute particulière sera accordée au renforcement des capacités de certains acteurs, notamment des organes au niveau régional et local et des structures sectorielles du SSN. Les efforts devront se poursuivre pour : (i) l'organisation du SSN ; (ii) la disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité ; et (iii) l'amélioration de la production et de l'utilisation statistiques.
337. De fait, le Gouvernement, afin de renforcer les capacités du SSN et de garantir un meilleur suivi-évaluation du CSCRП et des OMD, a adopté le Schéma Directeur Statistique (SDS 2006-2010) qui propose des solutions articulées autour des axes suivants : (i) le développement de la production statistique, (ii) le développement de l'utilisation des statistiques et (iii) le développement institutionnel.
338. Depuis son adoption, le schéma directeur bénéficie d'un financement global inadéquat pour sa mise en œuvre et les insuffisances du système statistique se sont de plus en plus affirmées. Les évolutions constatées ont rendu nécessaire son actualisation pour prendre en compte les réalisations récentes et les besoins nouveaux. Cette actualisation ne peut aller sans une restructuration institutionnelle profonde et une réorganisation de l'activité statistique. A cet effet, un plan d'actions prioritaires (2008-2012) du SDS est en cours de mise en œuvre et les travaux d'élaboration du prochain SDS (2013-2017) ont été lancés.

339. La réforme institutionnelle du SSN, qui a commencé avec l'adoption et la promulgation d'une nouvelle loi statistique en 2005, a conduit à la mise en place de l'INSTAT, institut bénéficiant d'une autonomie, en remplacement de l'ex-DNSI, grâce à un engagement politique fort du gouvernement malien et le soutien des PTF. Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) ont été restructurées en passant de six (06) à onze (11). Ces actions ont permis de lancer des réflexions plus globales sur le fonctionnement du SSN et les relations entre les différents producteurs et utilisateurs de données.

340. La mise en place de l'INSTAT est une des mesures phares de la réforme institutionnelle. Elle vise à rendre l'organisme statistique central du pays plus performant, en le dotant d'un statut qui lui confère la personnalité morale et l'autonomie de gestion, de conditions de travail et de rémunération attractives et motivantes pour son personnel. Si les conditions matérielles de travail se sont nettement améliorées avec l'installation de l'INSTAT dans un immeuble moderne et fonctionnel, on ne peut pas en dire autant des conditions de rémunération qui, pour le moment, sont les mêmes qu'avant la réforme institutionnelle. Il importe de doter l'INSTAT de grilles de rémunération motivantes et attractives pour son personnel.

341. Le SSN du Mali est confronté à d'autres problèmes comme l'insuffisance des ressources financières, un mode d'organisation encore à parfaire, une coordination statistique insuffisante malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, des relations fonctionnelles imprécises entre les structures productrices de statistiques publiques et notamment entre l'INSTAT et les CPS. La qualité des statistiques et leur accessibilité restent à améliorer.

Aspects institutionnels

342. L'étude sur la réforme institutionnelle a proposé **neuf (9) mesures** après un état des lieux sans complaisance du SSN. Il s'agit de :

- (i) approuver et appliquer l'accord d'établissement de l'INSTAT, notamment les grilles de rémunération du personnel de l'INSTAT (mesure n°1) ;
- (ii) élaborer et mettre en œuvre un programme de formation au Mali, des cadres moyens de la statistique : les adjoints techniques (ou techniciens supérieurs) de la statistique et les agents techniques de la statistique (mesure n°2) ;
- (iii) élaborer et mettre en œuvre un programme de formation initiale des cadres supérieurs de la statistique et de la démographie (Ingénieurs statisticiens économistes, Ingénieurs des travaux statistiques et Ingénieurs démographes) dans les écoles spécialisées (mesure n°3) ;
- (iv) élaborer et mettre en œuvre un programme de perfectionnement des agents du SSN en ciblant en priorité ceux qui mènent des activités statistiques sans être statisticiens de formation (mesure n°4) ;
- (v) réaliser une étude visant à définir un nouveau mode de gestion des statisticiens publics qui garantit la normalisation des rémunérations et favorise la mobilité des statisticiens à l'intérieur du SSN (mesure n°5) ;
- (vi) élaborer et mettre en œuvre une politique nationale efficiente de financement des activités statistiques (mesure n°6) ;
- (vii) modifier la loi statistique de 2005 et ses décrets d'application (mesure n°7) ;
- (viii) appliquer la démarche qualité proposée dans le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CQED ou DQAF en anglais) aux principaux produits statistiques (mesure n°8) ;
- (ix) créer un portail national d'accès aux statistiques du pays (mesure n°9).

343. **Pour les rendre opérationnelles**, ces mesures ont été regroupées en quatre (4) objectifs stratégiques à savoir :

- **Objectif 1** : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire : Le SSN souffre toujours d'une insuffisance de coordination tant au niveau national, régional que sectoriel. Les structures de coordination créées n'arrivent toujours pas à jouer pleinement leurs rôles. Il s'agira de passer en revue l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le SSN. Ceci aura pour avantage de préciser les rôles des différents acteurs et de créer des liens fonctionnels entre eux. Aussi, le mode de gestion actuel du personnel affecté aux activités statistiques ne semble pas efficace pour créer toute la synergie nécessaire à la production, à bonne date, de données de qualité nécessaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et politiques de développement économique et social.
- **Objectif 2** : Renforcer les capacités du personnel du SSN : Cet objectif vise à améliorer de manière significative la qualité des ressources humaines affectées aux activités statistiques.

- **Objectif 3** : Assurer le financement durable des activités statistiques : Cet objectif vise à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale efficiente de financement des activités statistiques courantes, en dotant les structures productrices de statistiques publiques des ressources financières nécessaires et en veillant à leur utilisation effective, ainsi qu'à accélérer la création du Fonds National de Développement Statistique.
- **Objectif 4** : Améliorer l'accès aux informations statistiques : Il s'agit de créer un portail national d'accès aux statistiques du pays et d'élaborer des supports méthodologiques.

Aspects techniques

344. Le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) actuel s'achève en fin 2012 et l'élaboration du prochain SDS (2013-2017) est en cours. Les besoins exprimés dans le CSLP 3^{ème} génération seront pris en compte dans ce nouveau SDS, notamment pour élaborer un calendrier d'enquêtes fournissant les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre du CSCRP.

345. Les principales opérations lourdes prévues au cours de la période couverte par le CSCRP sont : (i) l'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM) 5^{ème} édition, tous les 5 ans ; (ii) l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), annuelle ; (iii) l'Enquête Modulaire auprès des Ménages (EMOP), annuelle ; (iv) l'Enquête Nutritionnelle SMART, annuelle ; (v) l'Enquête LSMS-ISA, annuelle, sur la mesure des niveaux de vie en milieu rural ; (vi) le Recensement Général Agricole de 2014 (tous les 10 ans) ; (vii) le Recensement industriel et artisanal (tous les 3 ans). Une enquête nationale sur le secteur informel serait nécessaire, la dernière datant de 1989. Des enquêtes thématiques sont également programmées pour répondre à des besoins spécifiques (Cf. calendrier des enquêtes figurant dans le rapport de la revue du SDS de 2011).

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine statistique

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Prise en compte et désagrégation des données sur le genre dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques	(i) Prise en compte et désagrégation des données sur l'environnement dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques; (ii) Prise en compte et désagrégation des données sur les liens pauvreté-environnement dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques; Verdissement du Schéma Directeur de la Statistique (SDS)	Prise en compte et désagrégation des données sur le ciblage des pauvres dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques	La mise en œuvre des interventions liées aux statistiques doit inclure : (i) la mise à jour régulière des données désagrégées de population et développement (suivi de la base Malikunnafohi et base de données population) (ii) la contribution à l'élaboration régulière de comptes nationaux de santé (iii) le renforcement de la base Malikunnafohi pour en faire la source de données de référence en matière d'indicateurs de suivi du développement

DOMAINE 40 : RENFORCEMENT DU SUIVI-EVALUATION

Cadre institutionnel

346. **Le suivi-évaluation** est réalisé à travers les mécanismes institutionnels du CSCRP¹⁷. Ces mécanismes comprennent : (i) Un Comité d'Orientation ; (ii) Une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement ; (iii) Un Comité de Pilotage ; (iv) Des Groupes de travail (ou Groupes thématiques) ; (v) Un Secrétariat Technique ; (vi) Des Comités régionaux, locaux et communaux de suivi. La conduite et la coordination du processus CSCRP sont assurées par le Ministère chargé de l'Economie.
347. **Au niveau des méthodes**, outils, instruments et indicateurs utilisés, un cadre conjoint d'évaluation des revues du CSCRP et un plan d'actions prioritaires 2008-2012 du SDS ont été élaborés. L'évaluation du CSCRP invite à procéder à une harmonisation avec le Budget Spécial d'Investissement ainsi que les budgets-programmes. Elle invite également à réviser le nombre et la nature des indicateurs retenus par composantes ou domaines thématiques pour une meilleure lisibilité et une plus grande pertinence, d'où la nouvelle matrice de macro-pilotage.
348. **Le Comité d'Orientation** est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du CSCRP. A ce titre, il est chargé de: (i) fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté, (ii) soumettre les rapports de suivi et de revue annuelle à l'approbation du Gouvernement.
349. Le Comité d'Orientation est présidé par le Premier Ministre et le Ministre chargé de l'Economie en assure le Secrétariat. Il est composé comme suit : (i) les membres du Gouvernement, (ii) le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, (iii) le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, (iv) le Président de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali, (v) le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, (vi) le Président de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, (vii) les Secrétaires Généraux des Syndicats Nationaux des Travailleurs du Mali, (viii) le Président de l'Association des Collectivités, Cercles et Régions, (ix) le Président de l'Association des Municipalités du Mali, (x) le Président du Conseil National du Patronat du Mali, (xi) le Président du Conseil National de la Société Civile, (xii) le Président de la Fédération des Collectifs d'ONG, (xiii) le Représentant de l'Assemblée Nationale, (xiv) le Président du Haut Conseil des Collectivités.
350. **La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement** est l'organe de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF dans le cadre du processus d'élaboration et de suivi du CSCRP. A ce titre, elle a pour missions : (i) d'instaurer un cadre de dialogue ouvert entre le Gouvernement et les PTF sur les réformes et thématiques importantes de développement du Mali ainsi que les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD, (ii) de faire la revue des progrès conjointement réalisés par le Gouvernement et les PTF dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à travers le Plan national d'actions efficacité de l'aide et la SCAP pour la mise en œuvre de leurs engagements, (iii) d'assurer le suivi des décisions et recommandations prises dans le cadre des revues annuelles du CSCRP, (iv) de donner son avis sur les questions et propositions dont elle est saisie par le Comité de pilotage avant leur soumission au Comité d'Orientation du CSCRP.
351. La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement est présidée par le Ministre chargé de l'Economie et est composée comme suit: (i) les Membres du Gouvernement, (ii) le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, (iii) les Chefs d'Agences d'Aide et de Coopération bilatérale et multilatérale. Son secrétariat est assuré par la Cellule Technique du CSLP.
352. **Le Comité de Pilotage** est l'organe technique de préparation, de suivi et d'évaluation du CSCRP. Il est chargé de: (i) préparer la revue annuelle du CSCRP, (ii) promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, société civile, secteur privé, PTF) impliqués dans le processus CSCRP, (iii) assurer la réalisation des travaux techniques du processus du CSCRP. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Economie et est composé comme suit : (i) Représentants des départements sectoriels, (ii) Représentants de la société civile, (iii) Représentants du secteur privé, (iv) Représentants des PTF. Le Comité de pilotage peut s'adjoindre toute compétence chaque fois que de besoin.

¹⁷ Décret n°09-171/P-M du 23 avril 2009 fixant les mécanismes institutionnels du CSCRP, des OMD et du suivi des conclusions et recommandations de la 6^{ème} table ronde des bailleurs de fonds du Mali.

353. Le Comité de Pilotage est organisé autour de **quatre groupes thématiques** : (i) Cadrage Macroéconomique et Budgétaire ; (ii) Développement des Infrastructures et des Secteurs Productifs ; (iii) Développement Institutionnel et Gouvernance ; (iv) Développement Humain Durable. Leurs secrétariats sont assurés par les Unités de la Cellule Technique du CSLP. Les groupes thématiques sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs de : (i) suivre la mise en œuvre du CSCRП et des OMD ; (ii) suivre la tenue des revues sectorielles ; (iii) contribuer à la préparation de la revue annuelle du CSCRП ; (iv) assurer l'intégration des questions transversales (de genre, d'aménagement du territoire, de population, de paix et de sécurité, d'environnement, de lutte contre la corruption) dans le CSCRП.
354. Chaque groupe thématique comprend des représentants de l'administration, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Les groupes de travail organisent leurs travaux et rencontres suivant un calendrier défini de façon consensuelle par les membres du groupe. Ils sont subdivisés en sous groupes sectoriels en fonction du champ de compétence des CPS et peuvent s'adjoindre toute structure ou compétence nécessaire.
355. **La Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CCSLP)** assure le **secrétariat technique** des mécanismes institutionnels du CSCRП. A ce titre, elle est chargée de : (i) suivre le déroulement normal des groupes thématiques au sein desquels elle joue le rôle de secrétariat et d'animation, (ii) faire la synthèse des travaux des groupes thématiques, (iii) assurer la cohérence entre les travaux des groupes thématiques, (iv) préparer les documents à soumettre au Comité de Pilotage, à la Commission Mixte Mali-Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientation, et (v) organiser et animer les séminaires/ateliers nationaux et régionaux.
356. Le suivi du CSCRП et des OMD au niveau de la Région et du District de Bamako est assuré par **le Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD)**. Le CROCSAD est présidé par le Gouverneur. Il est composé de représentants de services techniques régionaux, de la société civile, du secteur privé et des collectivités décentralisées. Son secrétariat technique est assuré par la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP).
357. Au niveau local, le suivi est assuré par **le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD)**. Le CLOCSAD est présidé par le Préfet dans le cas des Cercles de Régions. Il est composé de représentants des Conseils de Cercle, des services techniques, de la société civile, du secteur privé. Au niveau communal, le suivi est assuré par **le Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD)**. Les CCOCSAD sont présidés par les Sous-préfets pour les communes des Régions et par les Maires dans le cas du District de Bamako¹⁸.
358. **Le suivi technique du CSCRП** sera adapté aux évolutions institutionnelles afin que les besoins nouveaux soient pris en compte et pour une participation efficace de l'ensemble des acteurs, particulièrement ceux de la société civile et du secteur privé. **Le suivi politique du CSCRП** sera systématisé à tous les niveaux, en impliquant, dans toutes les étapes du processus, le Conseil des Ministres, le Parlement, le Conseil Economique Social et Culturel et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales. En particulier, une session spéciale sera organisée annuellement au Parlement pour permettre au Gouvernement, sous la conduite du Premier Ministre, de présenter la Revue annuelle du CSCRП, après sa discussion et son adoption en Conseil des Ministres.

Indicateurs de suivi-évaluation

359. Le processus participatif et itératif du CSCRП a amené le Gouvernement du Mali, de concert avec les PTF, à l'élaboration d'un **Cadre Conjoint d'Evaluation des Revues annuelles du CSCRП**. Il s'agit d'une matrice d'évaluation décrivant les résultats atteints par axe d'intervention prioritaire du CSCRП avec la liste des indicateurs (type, valeurs de référence, cibles OMD, objectifs chiffrés dans le CSCRП, réalisations de l'année, sources de vérification, méthodes de collecte, périodicité, structures responsables de l'analyse et de la collecte).
360. Pour le suivi-évaluation du CSCRП, un nombre restreint d'indicateurs servant de Tableau de Bord a été retenu. Ces indicateurs permettent de suivre d'une façon globale les progrès accomplis. Au niveau sectoriel, il est effectué le

¹⁸ Les représentations et les missions sont clarifiées dans le décret n°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement.

suivi d'une gamme plus détaillée d'indicateurs. La liste restreinte reconduit plusieurs indicateurs du CSCRП 2007-2011. Cela constitue un facteur positif, en ce qu'il assure une stabilité et une continuité dans le dispositif de suivi évaluation, tout en opérant quelques changements pour adapter les groupes thématiques aux axes du futur CSCRП. Par ailleurs, ceci offre la possibilité de faire des comparaisons entre les deux CSCRП pour les indicateurs qui ont été reconduits. Le renseignement des indicateurs, y compris les nouveaux indicateurs choisis, est indispensable pour assurer une disponibilité à temps utile des indicateurs et veiller à leur transmission (*Revue des indicateurs du CSCRП, ODHD 2011*).

361. Face aux besoins d'informations, le dispositif a développé et mis en place **la base de données socio économiques du Mali dénommée « Malikunnafoni »**. Cet outil relationnel et multisectoriel permet de centraliser et d'organiser les données statistiques. La base de données « Malikunnafoni » constitue pour tous les utilisateurs un outil précieux, partie intégrante du SDS devant servir à l'amélioration du SSN pour le suivi du CSCRП et des OMD. Cette base de données socioéconomiques devra être annuellement mise à jour, avant la revue du CSCRП.
362. Le financement des enquêtes prévues dans le SDS constitue une question importante pour la production de données statistiques fiables. Pour ce faire, la recherche de financement pour boucler certains budgets d'enquêtes prévues doit être menée. Le respect des calendriers des enquêtes est en effet primordial. Les enquêtes auprès des ménages devront être fédérées, en mettant en place un dispositif **d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP)** pour produire de façon régulière et permanente des indicateurs pertinents sur la situation socioéconomique des ménages. Les revues annuelles du SDS et celles du CSCRП seront des occasions d'apprécier la capacité du SSN à produire les indicateurs pertinents et disponibles dans les délais.
363. En ce qui concerne **le suivi de l'environnement**, les indicateurs spécifiques pauvreté-environnement seront également utilisés pour la prise en compte des liens pauvreté-environnement. Des manuels spécifiques seront préparés et vulgarisés. Entre autres manuels, le Mali mettra l'accent sur le manuel du suivi-évaluation environnemental, le manuel de verdissement des politiques et stratégies de développement, et le manuel décrivant les procédures des analyses économiques de l'environnement.

Evaluation du CSCRП dans le cadre des revues annuelles

364. L'objectif de l'évaluation est d'assurer que les politiques et stratégies gouvernementales de croissance et de réduction de la pauvreté sont appliquées de manière satisfaisante pour atteindre à court terme, les objectifs définis par le CSCRП et à moyen terme, les OMD.
365. L'évaluation du CSCRП menée par le Gouvernement est un processus en trois étapes : (i) les revues sectorielles (pour les secteurs disposant d'une stratégie) au cours du premier trimestre ; (ii) la revue du CSCRП (au niveau technique) et (iii) la revue du CSCRП (niveau politique) à la fin du deuxième trimestre.
366. Les revues sectorielles traitent des secteurs dans leur ensemble, analysent tous les aspects de la stratégie et des résultats (en référence à tous les indicateurs des programmes sectoriels et pas seulement aux aspects liés au cadre de lutte contre la pauvreté ou aux programmes des PTF). Les rapports de synthèse émanant des secteurs devant faire l'objet de revues sectorielles seront examinés et amendés lors de ces mêmes revues sectorielles. Les rapports relatifs aux secteurs qui n'organisent pas de revues sectorielles seront également complétés dans le cadre des revues des projets et programmes et de concertations sectorielles moins formelles avec les différents acteurs. L'objectif à plus long terme est que chaque secteur organise une revue sectorielle dont les conclusions et recommandations constituent le rapport de synthèse sectorielle.
367. Le suivi de la mise en œuvre du CSCRП est fait sur la base des travaux et des conclusions des revues sectorielles, des travaux des groupes thématiques, y compris l'analyse des indicateurs. Il est prévu que les groupes thématiques du CSCRП se réunissent en mars et en avril pour fournir les informations souhaitées par le biais de rapports de synthèse sectorielle. Ces rapports seront ensuite utilisés pour la rédaction du rapport général sur la mise en œuvre du CSCRП pour l'année en revue. Les groupes thématiques doivent fournir un rapport de synthèse selon un format harmonisé.

368. La revue du CSCRП est basée, d'une part, sur les résultats des revues sectorielles dans les secteurs qui en font l'objet et des processus d'évaluation sectorielle (revues des projets et programmes, concertations sectorielles) pour les autres secteurs et d'autre part, sur des analyses plus transversales et globales. Les PTF et la société civile y

participent et les orientations /implications politiques et budgétaires sont endossées par les participants (ainsi que les objectifs pour les trois prochaines années).

369. L'évaluation du CSCRП se fonde en premier lieu sur une analyse rétrospective des questions relatives : (i) à la mise en œuvre des politiques, stratégies et actions prévues ; (ii) à l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles ; (iii) à l'atteinte des objectifs ; (iv) aux problèmes et contraintes.
370. L'évaluation du CSCRП s'appuie en second lieu sur une analyse prospective des questions relatives aux : (i) changements à apporter aux politiques, stratégies et actions pour une amélioration des résultats ; (ii) moyens nécessaires à mettre à disposition ; (iii) solutions à apporter aux problèmes systémiques et transversaux.
371. Il s'agira en outre, de procéder à une analyse critique de la mise en œuvre du CSCRП, d'identifier les principales contraintes qui ont entravé son exécution et de proposer des mesures nécessaires en vue d'améliorer sa performance.
372. Les résultats attendus sont les suivants : (i) situation de l'exécution du CSCRП en année N-1 (situation macroéconomique, situation de l'exécution par axe) ; (ii) résultats atteints constatés à travers l'analyse des résultats des indicateurs de la matrice d'évaluation conjointe du CSCRП et les conclusions des revues sectorielles et des revues des projets et programmes ; (iii) vision prospective et mesures définies pour remédier aux insuffisances rencontrées ou à la faiblesse des résultats obtenus.
373. Le **respect strict du calendrier harmonisé** de ces différentes revues et évaluations est une partie intégrante du succès du CSCRП.
374. **L'évaluation externe du CSCRП** : Il sera introduit une revue externe du CSCRП, à mi-parcours, pour permettre à des experts indépendants de donner un point de vue et de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la Stratégie.

DOMAINE 41 : COORDINATION AVEC LES PTF

375. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en 2005, y compris par le Mali, vise à améliorer la gestion de l'aide afin de renforcer son impact sur le développement. Le CSCRП constitue en lui-même un moyen d'honorer les engagements pris dans cette Déclaration : (i) le CSCRП constitue la stratégie de développement du Mali souhaitée par les autorités nationales (*principe d'appropriation*) ; (ii) le CSCRП, à travers ses orientations stratégiques et son Plan d'Actions Prioritaires, propose aux PTF du Mali un cadre de référence pour élaborer leurs appuis, éventuellement dans le cadre d'une programmation financière pluriannuelle conjointe à plusieurs PTF (*principe d'alignement et d'harmonisation*) ; (iii) le CSCRП définit des objectifs à atteindre, à travers sa Matrice d'Indicateurs, ainsi que les moyens pour les atteindre, à travers son Plan d'Actions Prioritaires (*principe de gestion axée sur les résultats*) ; (iv) le CSCRП, à travers ses consultations régionales et thématiques, a permis d'associer l'ensemble des acteurs concernés à l'élaboration de la stratégie de développement du pays (*principe de responsabilité mutuelle*).
376. Parallèlement au CSCRП, le Gouvernement a élaboré un Plan national d'actions pour l'efficacité de l'aide (PNAEA) couvrant la période 2007-2009 pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Paris. De leur côté, les PTF membres des pays de l'OCDE et le Gouvernement ont adopté une Stratégie commune d'Assistance-Pays (SCAP) en décembre 2010, couvrant, elle, la période 2008-2011.
377. Sur la période 2007-2011, le PNAEA et la SCAP ont contribué à une meilleure mise en œuvre du CSLP 2^{ème} génération, à travers : (i) un meilleur alignement de l'aide sur les priorités nationales avec une hausse des appuis budgétaires (11 PTF ont versé un appui budgétaire en 2010 contre 7 en 2006). En parallèle, les montants d'ABG ont augmenté de manière régulière : 49 milliards en 2007, 54 milliards en 2008, 89 milliards en 2009 et 102 milliards en 2010. En revanche, les ABS ont tendance à stagner : 44 milliards chaque année depuis 2007 sauf en 2008, 50 milliards ; (ii) une meilleure coordination des PTF, notamment, grâce à la mise en place de la Troïka¹⁹ (mécanisme de présidence glissante) et des groupes thématiques ; (iii) une institutionnalisation du dialogue entre les autorités nationales et les PTF à travers différents cadres conjoints ; (iv) une plus grande implication de la société civile et du secteur privé dans tous les débats relatifs à l'aide, tel que prévu par l'Agenda d'Action d'Accra.
378. Le Mali a participé aux enquêtes 2006, 2008 et 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il a également participé avec neuf autres pays africains à « L'évaluation [indépendante] de la Déclaration de Paris, Phase 2 ».
379. Selon cette évaluation, « sauf exceptions notoires, les donateurs ont montré moins d'empressement que les pays partenaires à changer leurs propres systèmes. Certains ont manqué de coordination et ont hésité à prendre des risques suffisants pour jouer le rôle proactif que l'on attendait d'eux dans le cadre de la relation d'aide ». Autrement dit, au Mali comme dans les autres pays bénéficiaires, le manque de réforme interne des PTF les empêche de mettre en œuvre les engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide. Par exemple, la complexité et la diversité des procédures exigées par les PTF perdurent.
380. En parallèle, il est nécessaire de reconnaître que le leadership des autorités maliennes sur l'aide pourrait être renforcé. L'élaboration d'une politique nationale de l'aide pourrait y contribuer.

Tableau 5 : Vue d'ensemble des résultats du Mali dans les enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, 2006 et 2008

Aspects	Niveau de référence
Appropriation	Moyen
Alignement	Faible
Harmonisation	Moyen
Gestion axée sur les résultats	Faible
Responsabilité mutuelle	Faible

Source : OCDE

¹⁹ Groupe de rencontre entre le Ministre chargé de l'Economie, le Chef de file des PTF (actuel), le Chef de file des PTF (sortant) et le Chef de file des PTF (entrant).

381. Pour continuer à améliorer l'efficacité de l'aide et atteindre les objectifs du CSCR 2012-2017, des efforts majeurs sont en cours ou programmés par les autorités nationales avec la participation des PTF et des autres familles d'acteurs, notamment les OSC : (i) mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGAM/GFP ; (ii) élaboration d'une politique nationale de l'aide ; (iii) élaboration de la SCAP 2012-2017 qui intègre à la fois la poursuite de l'amélioration des modalités de livraison de l'aide (i.e. en termes d'alignement et d'harmonisation notamment), et une programmation conjointe ; (iv) élaboration d'un nouveau Plan d'Actions conjoint pour l'Efficacité de l'Aide (Gouvernement du Mali et PTF), (v) mise en place d'un système de gestion des données sur l'aide ; (vi) opérationnalisation du calendrier harmonisé des revues ; (vii) renforcement des CPS en vue d'un meilleur fonctionnement des mécanismes de suivi/évaluation des politiques et stratégies nationales (respect de la périodicité et qualité de la participation) ; (viii) renforcement de la collaboration des ministères sectoriels, de la société civile et du secteur privé avec les groupes thématiques mis en place par les PTF ; (ix) incitations aux PTF non membres de l'OCDE à s'impliquer dans les efforts de coordination pour améliorer l'efficacité de l'aide.

DOMAINE 42 : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES PROGRAMMES

382. Au-delà de la conception des programmes, il importe également d'assurer leur bonne mise en œuvre, en veillant au respect de hautes normes d'efficacité, d'efficience et de transparence. C'est dans ce sens que s'inscrit également la décision de mettre en place un manuel de procédures d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets du CSCR, ainsi que de plusieurs autres manuels techniques comme le manuel du suivi-évaluation environnemental, le manuel de verdissement des politiques et stratégies de développement, le manuel d'intégration des questions de population et de la variable démographique dans les documents stratégiques sectoriels et à tous les niveaux, et le manuel décrivant les procédures des analyses économiques de l'environnement.

DOMAINE 43 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE, LA SOCIETE CIVILE, EN ASSURANT LA QUALITE ET L'EQUITE

383. Le processus engagé dans le cadre général du CSLP a permis une implication avec une contribution décisive des OSC au processus d'élaboration du CSCR 2007-2011 et du présent CSCR 2012-2017. Les acquis de la complémentarité au renforcement de la démocratie et de la décentralisation seront consolidés en favorisant l'implication effective des OSC à la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.
384. Les OSC et les acteurs du secteur privé devront être des partenaires crédibles en vue d'influencer les actions et décisions de façon constructive aux niveaux local, régional et national. En vue de consolider la participation créative et responsable de la société civile et du secteur privé à la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, le Gouvernement poursuivra et soutiendra les programmes de renforcement des capacités de ces acteurs dans le cadre du partenariat public-privé. A cet effet, il est important de (i) responsabiliser les acteurs de la société civile et du secteur privé en les impliquant davantage dans les organes d'orientation, de dialogue et de pilotage du CSCR ; (ii) renforcer la concertation et la dynamisation effective des organes de suivi au niveau décentralisé.
385. Les actions ciblées dans les plans d'actions seront menées en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé (entreprises, promoteurs privés), et de la société civile (ONG, organisations et associations professionnelles). A cet effet, des contrats, conventions et protocoles de collaboration seront signés entre le Gouvernement du Mali et ces différents partenaires, pour atteindre les objectifs visés, notamment dans le cadre de la réalisation des infrastructures, de la vulgarisation des paquets techniques et du renforcement des capacités des acteurs. Le Gouvernement veillera aussi à créer les conditions pour permettre aux privés nationaux d'acquérir des parts de capital social et des actions des Sociétés nationales. Ces modalités de gestion de partenariat avec le secteur privé et la société civile seront prises en charge à travers les lettres de déclaration de politiques sectorielles.

Encadré 8 : Partenariat avec la Société Civile dans le processus du CSCR

Le partenariat entre les autorités des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les acteurs non étatiques est un enjeu majeur de l'Accord de Cotonou. Ce partenariat passe par l'implication de ces acteurs, notamment ceux de la société civile, dans le dialogue politique et la mise en œuvre des activités dans les secteurs où leurs compétences et avantages comparatifs sont reconnus. Compte tenu du rôle attendu de la société civile à la fois en termes d'intermédiaire auprès des populations à la base mais aussi de contre pouvoir susceptible d'influencer les actions et décisions de façon constructive aux niveaux national et local, il est prévu qu'elle soit étroitement associée à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement. Le rôle et la stratégie d'implication de la société civile dans ces politiques sont décrits dans le plan d'actions d'Accra sur l'efficacité de l'aide, conformément à l'Accord de Cotonou.

Le Gouvernement du Mali réaffirme son engagement pour un rôle plus important de la société civile dans les politiques de développement et la planification d'actions pour son renforcement. Un domaine entier est consacré, dans le CSCR 2012-2017, au renforcement du partenariat avec la société civile, en assurant la qualité et l'équité. Elle participe au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'efficacité de l'aide au Mali, adopté en 2007. Les OSC ont participé à la définition des attentes des parties prenantes, des choix stratégiques et à l'élaboration du Plan d'actions prioritaires du CSCR. Le CNSC, le FOSC, le FONGIM sont les organisations qui ont représenté la société civile au cours du processus d'élaboration du CSCR 2012-2017. Leur implication dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation garantit la réussite de la prise en compte des dimensions transversales (genre, environnement, questions de population, ciblage des pauvres, etc.) dans le CSCR et les politiques sectorielles.

Considérant que l'implication de la société civile dans les programmes et politiques de développement du pays est un moyen d'en améliorer la pertinence, la qualité et l'efficacité et considérant que cette implication nécessite un renforcement des capacités des OSC, le Gouvernement du Mali, le FOSC et les PTF ont mis en place le Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile (PAOSC) en deux phases. D'un montant global de 9,7 milliards de FCFA, ce programme vise : (i) un renforcement des compétences des OSC en matière de dialogue politique, d'analyse de politique, d'études, de plaidoyer et de contrôle citoyen ainsi que de gouvernance interne et (ii) la mise en œuvre d'actions de qualité des OSC en matière de dialogue politique, d'analyse de politique, d'études, de plaidoyer et de contrôle citoyen dans leurs domaines de compétence. Un rapport consolidant les contributions de chaque région a été produit à l'issue d'ateliers régionaux de la société civile à travers le financement du PAOSC I.

La société civile joue ainsi un rôle important dans le processus du CSCR et il devient nécessaire de la renforcer davantage. Le renforcement de sa participation dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement permettra de faire du Mali un modèle de bonne gouvernance. En termes de stratégie d'implication, il est important que la participation et le dialogue avec les acteurs de la société civile se poursuivent tout au long du processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSCR 2012-2017, et de la décentralisation afin d'assurer une contribution réelle des OSC.

DOMAINE 44 : COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Contexte

386. Instrument d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, la stratégie de communication élaborée vise à vulgariser le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans le pays. La Communication Pour le Développement (CPD) est la combinaison judicieuse d'approches et de stratégies de communication inclusives et participatives afin d'accroître l'impact des programmes de développement, d'accélérer l'atteinte des objectifs et résultats attendus et de mettre l'accent sur la capacité des familles et des communautés à obtenir des résultats pour leur bien-être. Le secteur de la CPD a connu de grands changements avec l'avènement et le développement de la presse écrite et audio-visuelle publique et privée, l'explosion des organisations de la société civile, l'apparition des agences de communication privées, le développement des nouvelles technologies de la communication, la communication pour le changement social et de comportement.
387. Pour ce faire, la CPD, enjeu majeur de la démocratie et de la participation citoyenne, est un point de rencontre fondamental des activités des divers secteurs de développement économique, social et culturel du Mali. Ainsi, une synergie naturelle s'instaure ici entre la communication, la culture, les télécommunications et les TIC pour conforter les aspirations à un mieux-être et consolider les identités des populations à travers la mobilisation de leurs capacités de participation créatrice dans les projets de développement.

Défis

388. Le défi majeur de la CPD est de permettre aux populations de mieux maîtriser leur environnement en liaison avec l'action gouvernementale. Il s'agit de porter l'information et de faire connaître ce document de référence à l'ensemble des acteurs, nationaux, régionaux et locaux engagés dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Au-delà de l'action d'information, un accent particulier est mis sur la sensibilisation et la formation des autorités politiques et administratives, des services techniques et des médias, mais aussi du monde associatif et de la société civile, des groupements de femmes et de jeunes, enfin du secteur privé et des leaders traditionnels et religieux.

Stratégies :

389. L'action de communication va reposer sur le système de "tirs groupés" faisant intervenir plusieurs supports médiatiques à la fois : (i) les moyens modernes de communication (radio, télévision, presse écrite) ; (ii) les moyens non conventionnels (dépliants, affiches, internet, téléphonie mobile) ; (iii) les réunions, les ateliers, les conférences-débat, etc. Ainsi, la télévision et la radio (Etat, communautaire et privé) occuperont une place de choix dans ces campagnes multimédia, eu égard au fait que l'oralité est fortement ancrée dans la société. Les émissions grand public seront surtout produites par et pour les ruraux dans nos zones de production. Au niveau de la Télévision, les genres comme les sketches et le théâtre en langues nationales seront les plus utilisés.
390. La synthèse du document de stratégie de lutte contre la pauvreté sera traduite en langues nationales à l'intention des populations alphabétisées qui serviront de relais pour son appropriation par l'ensemble du monde rural. Ces traductions seront enregistrées sur supports audio pour les radios communautaires et associatives.
391. La presse écrite, les moyens non conventionnels comme les dépliants et les affiches seront mis à profit pour une plus grande mobilisation des services techniques, des décideurs et des élus. En plus de la couverture à temps réel des activités de la Cellule CSLP, des magazines ou des pages spéciales seront publiés.
392. Des actions de plaidoyer sont également prévues à l'intention des PTF. L'adoption du document par le gouvernement sera suivie par une campagne multimédia pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs et bénéficiaires, dont le point de départ sera une cérémonie de lancement suffisamment couverte par tous les média.

CHAPITRE V : CADRAGE MARCOECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

393. Le cadrage macroéconomique éclaire les grandes orientations de politiques publiques à moyen terme et impulse l'élaboration de meilleures politiques sectorielles cohérentes avec les objectifs de développement. L'objectif principal qui guide le cadrage est le maintien des équilibres macroéconomiques en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne et des objectifs globaux et sectoriels du CSLP.

394. Sur la base d'hypothèses relatives à l'environnement économique international et aux secteurs porteurs de l'économie malienne, deux scénarii, tenant compte des potentialités économiques réelles du pays, ont été produits. Un scénario de base (tendanciel) qui retrace le rythme d'évolution de l'économie à politiques inchangées et un scénario optimiste/volontariste (scénario du CSLP-III) qui fait des hypothèses de forte croissance sur les secteurs porteurs.

V.1. HYPOTHESES DE PROJECTION

395. Les hypothèses du cadrage macroéconomique reposent sur celles des « perspectives de l'économie mondiale » du FMI ainsi que sur les secteurs porteurs de l'économie malienne sur la période 2012-2017. On distingue les hypothèses générales qui demeurent identiques pour tous les scénarii et des hypothèses spécifiques qui varient d'un scénario à l'autre.

V.1.1 Hypothèses générales

396. Pour l'environnement international, les hypothèses indiquent une amélioration continue des cours de l'or sur la période 2012-2017 et un ralentissement du prix du coton et du pétrole à partir de 2013. En effet, les cours de l'or devraient graduellement augmenter pour atteindre 1675,6 dollars l'once en 2017, après 1459,4 dollars l'once en 2012. Quant au coton, ses cours devraient évoluer à la baisse en passant de 175,9 cent/kg en 2012 à 136,8 cent/kg en 2017 (1 dollar vaut 100 cent). Pour ce qui concerne le pétrole, son cours subira une tendance à la baisse en passant de 110,7 à 104,2 dollars le baril de 2012 à 2017.

397. L'inflation mondiale, mesurée par l'indice des prix à l'exportation des produits manufacturés des sept principaux pays industrialisés (Manufactures Unit Value - MUV), enregistrerait une croissance annuelle de 1,2% de 2012 à 2015 et de 2,1% de 2016 à 2017.

398. Une dépréciation d'environ 0,7% en moyenne du FCFA par rapport au dollar est prévue sur toute la période.

399. Un objectif de couverture des besoins d'importations du pays par les avoirs extérieurs est fixé à au moins quatre (4) mois.

V.1.2 Hypothèses spécifiques

400. Les hypothèses spécifiques sur l'économie nationale sont relatives aux secteurs porteurs qui sont le riz, le coton, l'agroalimentaire, l'élevage, le textile, l'or, l'eau et l'électricité, les BTP, l'artisanat et le tourisme, etc. Elles diffèrent selon qu'il s'agisse du scénario de base (tendanciel) ou du scénario optimiste (CSLP III).

Hypothèses du scénario de base

401. Le taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz est projeté comme la moyenne mobile sur les trois dernières années en tenant compte de la fluctuation induite de la pluviométrie. Il ressortirait en moyenne à 6,8% sur la période 2012-2017.

402. S'agissant du riz, son taux de croissance s'établirait à 5,8% en 2012 et 2013, 5,6% en 2014, 6,5% en 2015 et 7,0% sur le reste de la période.

403. Le coton, pour sa part, devrait passer de 4,0% en 2012 à 6,1% en 2014. Il passerait de 6,2% en 2015 à 7,0% en 2017.

404. Une croissance de 4,3% de la production de l'élevage est prévue en 2012, 4,0% en 2015 et 3,0% sur le reste de la période.
405. Les produits de l'extraction enregistreraient une croissance de 10% de 2012 à 2013, une baisse de 2,0% de 2014 à 2015 et une croissance de 0,2% en 2016 et 0,7% en 2017.
406. Cette prévision des produits de l'extraction s'explique notamment par l'embellie du cours de l'or sur le marché international, la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Minier, l'entrée en production de nouvelles mines d'or ainsi que la politique volontariste qui sera menée par le Ministère des Mines sur la période 2012-2017.
407. Le taux de croissance de la production d'électricité et de l'eau est projeté à 9,4% en 2012 à 10,0% de 2013 à 2015 et à 10,1% sur le reste de la période. Cette projection est en relation avec la volonté d'augmenter les taux de desserte au regard des investissements en cours en matière d'électrification rurale.

Hypothèses du scénario optimiste

408. Le CSLP III ambitionne d'atteindre un taux de croissance économique de 7,0% en 2017. Cet objectif de croissance économique s'appuie sur des hypothèses volontaristes notamment la poursuite de la stratégie de valorisation du potentiel agro-pastoral, le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la promotion du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines.
409. Au niveau du secteur primaire, les hypothèses sous-tendent le développement du potentiel agro-pastoral comme vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée. La mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole, la mise en valeur des potentialités agricoles et agroalimentaires dans la zone Office du Niger, la poursuite de l'initiative riz, etc. vont contribuer à atteindre un taux de croissance de 6,8% du secteur primaire à l'horizon 2017.
410. L'agriculture, considérée comme le levier de la croissance du secteur primaire, sera tirée par sa composante agriculture vivrière hors riz avec une croissance économique de 7,7% en 2017.
411. S'agissant de la branche consolidée du riz, son taux de croissance a été porté à 7,0% sur la même année, en ligne avec les actions susmentionnées.
412. La production cotonnière devrait enregistrer un taux de croissance de 7,3% en 2017, à la faveur des réformes de la privatisation et d'un soutien de l'Etat au secteur agricole par le biais de subventions des intrants agricoles.
413. L'élevage est l'un des sous secteurs porteurs pour l'économie malienne. Il contribue à l'amélioration des revenus des populations rurales et occupe une place importante dans l'économie malienne. Le Gouvernement du Mali a initié le Cadre d'Orientation de la Politique du Développement de l'Elevage qui s'inscrit dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural et qui cadre avec les orientations du CSCRP 2012-2017. Ces différentes dispositions prises par le Gouvernement visent à lever les contraintes qui pèsent sur l'élevage et à faire de lui un vrai facteur de croissance économique et de développement.
414. Le taux de croissance de ce sous-secteur ressortirait à 5,6% en 2017. Cette croissance sera imputable à la poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage et de nouvelles opportunités d'exportation du cheptel malien en direction d'autres pays de la sous-région tels que le Togo, le Ghana, le Libéria, le Nigeria, et la Guinée.
415. La poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la pêche et de la pisciculture va contribuer à atteindre un taux de croissance de 4,7% pour ce secteur à l'horizon 2017.
416. Le secteur minier devrait afficher un taux de croissance de 13,7% en 2017. Cet optimisme est lié à la bonne tenue des cours de l'or sur le marché international mais aussi aux nombreuses recherches effectuées dans le secteur devant aboutir à la découverte et à l'exploitation d'autres types de minerais. A cet égard, les perspectives d'exploitation du fer, du manganèse, du phosphate voire du pétrole seraient prometteuses au Mali. A cela, il convient d'ajouter la production du ciment, notamment par les usines DIAMON- CEMENT.

417. Le taux de croissance de la production de l'électricité et de l'eau s'afficherait à 10,9% en 2017, en relation avec la poursuite des efforts (PROSEA et Politique énergétique).
418. En considérant que c'est la branche « Bâtiments, Travaux publics » (toutes infrastructures confondues) qui draine la quasi-totalité des investissements, la production de cette branche devrait connaître un taux de croissance de 9,6% en 2017, en liaison avec la poursuite des grands chantiers, de construction d'infrastructures hydrauliques, de transport et hospitalières entrepris par les autorités du pays.

V.2. PRINCIPAUX RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

V.2.1 Analyse des résultats du scénario optimiste (correspondant au scénario du CSLP-III)

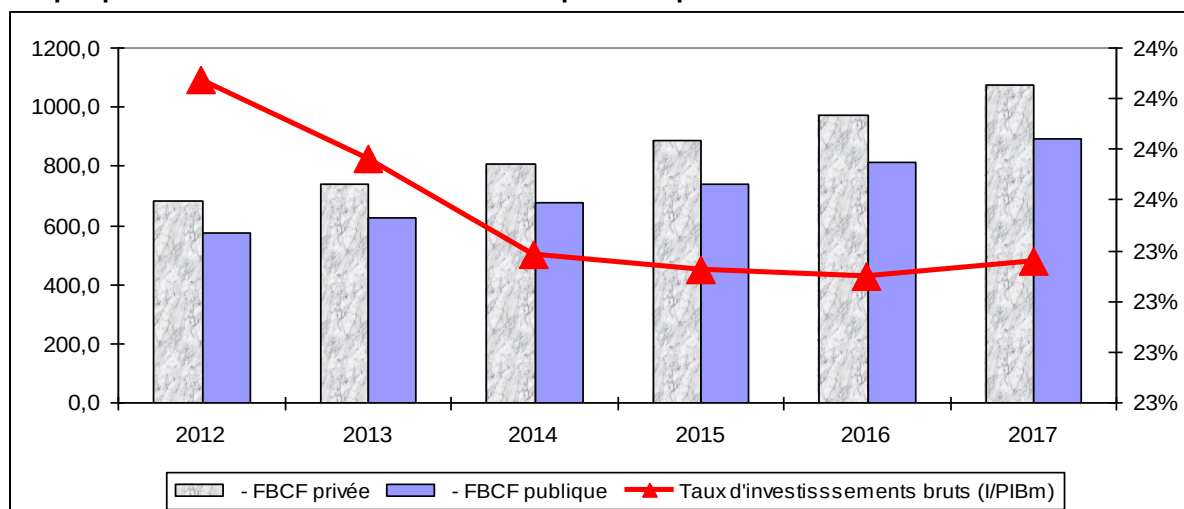
Croissance

419. Sur la base des hypothèses du scénario optimiste, le taux de croissance moyen attendu serait de 6,1% sur la période 2012-2017 contre 4,9% réalisé entre 2007 et 2010.
420. La croissance du secteur primaire ressortirait à 6,0% en moyenne sur la période 2012-2017 pour le scénario optimiste contre 5,7% pour le scénario de base. Cette prévision reposerait principalement sur l'agriculture vivrière hors riz, les branches consolidées du riz et du coton, en ligne avec les effets induits par les grands chantiers d'aménagements agricoles.
421. Dans le secondaire, la croissance moyenne ressortirait à 8,9% de 2012 à 2017 pour le scénario optimiste contre 6,7% pour le scénario de base. Il serait dominé principalement par les branches de l'industrie textile, les produits de l'extraction, l'électricité, l'eau, les industries manufacturières et les BTP. Ces performances seront liées à la mise en œuvre des réformes du secteur coton, à la bonne tenue du prix de l'or, aux investissements prévus dans l'électrification rurale, la cimenterie et la sucrerie.
422. Quant au tertiaire, la croissance moyenne attendue serait de 5,2% sur la période du CSLP III contre 4,8% pour le scénario de base, sous l'impulsion essentiellement du commerce, des transports et des télécommunications qui ressentent le dynamisme des secteurs primaire et secondaire.

Investissement

423. Le taux d'investissement net (FBCF/PIB) augmenterait graduellement pour se situer en moyenne à 22,5% pour le CSLP III, en amélioration par rapport au niveau moyen enregistré entre 2007 et 2010 (19,8%). Cette hausse sera induite par une amélioration du taux d'investissement privé qui atteindrait 12,3% sur la période 2012-2017 contre 10,8% entre 2007 et 2010. Dans le même temps, le taux d'investissement public ressortirait à 10,3% sur la période du CSLP III contre 9,0% réalisé entre 2007 et 2010.
424. Les investissements publics seront soutenus par les grands chantiers inscrits dans les projets et programmes, à travers notamment les actions du Plan d'Actions Prioritaires du CSCR.

Graphique 6 : Evolution de l'investissement public et privé entre 2012 et 2017



Source : INSTAT/MME_DNPD

Finances publiques

425. En matière de finances publiques, la politique de l'Etat serait impulsée à moyen terme par les activités prévues dans le PAGAM/GFP. Ceci se traduirait par le renforcement des efforts d'assainissement des finances publiques à travers la maîtrise des dépenses et une plus grande mobilisation des recettes intérieures.

426. Les résultats du scénario optimiste font ressortir un niveau des recettes totales de 1738,7 milliards de FCFA en 2017 contre 972,2 milliards de FCFA en 2012, soit un taux de progression moyen annuel de 12,6% (selon le TOFE). Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 13,1%. Elles représenteraient 87,8% des recettes totales en 2017 contre 86,0% en 2012. Ainsi, le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement en passant de 15,9% en 2012 à 19,0% en 2017. La norme communautaire serait respectée à partir de 2013 où le taux de pression fiscale atteindrait 17,0%. La mise en œuvre effective des mesures consignées dans le PAGAM/GFP II et dans le Programme National de Transition Fiscale (PNTF) demeure la condition nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.

427. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient au rythme annuel moyen de 8,4% pour atteindre 2197,5 milliards de FCFA en 2017. Pour sa part, la masse salariale passerait de 306,8 milliards de FCFA en 2012 à 506,7 milliards en 2017, soit un taux de croissance moyen de 11,1%. Elle se situerait en moyenne à 34,2% des recettes fiscales entre 2012 et 2017, après 34,3% entre 2007 et 2010, tout en permettant de respecter la norme communautaire de 35% au plus.

428. Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB ressortirait en moyenne à 1,9% pour le scénario du CSLP III contre 1,40% entre 2007 et 2010.

Dettes publiques

429. Au regard des perspectives économiques et financières, la dette publique du Mali serait viable au moins jusqu'en 2020. Autrement dit le taux d'endettement public ne doit pas excéder 70% du PIB et le ratio du service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires ne devrait pas dépasser 30%.

430. De ce fait, la mise en œuvre effective de la politique d'endettement à long terme et la poursuite d'une stratégie financière prudente privilégiant la mobilisation des dons, des emprunts extérieurs concessionnels et des emprunts intérieurs exclusivement réservés au financement des projets hautement rentables devraient permettre de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Toutefois, les bonnes performances macroéconomiques et la bonne gouvernance politique, économique et financière permettraient de relever la norme de viabilité de la dette extérieure du Mali et accroître ainsi les marges de manœuvre du pays en matière d'endettement extérieur.

431. Les orientations globales de l'Etat en matière d'emprunts et de gestion de la dette visent à assurer la viabilité de la dette, à payer régulièrement le service de la dette à court, moyen et long termes et à réaliser les objectifs de coûts et de risques de l'Etat.
432. Les bonnes performances macroéconomiques ont permis au Mali d'être admis à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1998 et de bénéficier effectivement des allègements de dette à partir de 2000.
433. Les dispositions et négociations en cours devraient permettre à terme de centraliser la gestion de la dette intérieure au niveau d'une structure unique chargée de la dette publique afin de la rendre plus efficace. D'ores et déjà à l'initiative des Institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a entrepris il y a quelques mois, le recensement de la dette intérieure.
434. A l'issue de cet exercice, le pays aura la situation de ses engagements vis-à-vis des différents créanciers constitués en grande partie des banques et des opérations minières (crédits TVA). Selon le niveau de l'encours et des différents échéanciers, un plan de remboursement sera élaboré. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait de 14,4% sur la période 2012-2017 contre 21,3% sur la période 2007-2010.

Balance des Paiements et situation monétaire

435. Le cadrage prévoit une croissance moyenne annuelle de 15,4% des exportations et 10,9% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d'exportations (notamment or, fruits, légumes, oléagineux, animaux, coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait 0,8% du PIB en 2012-2017 contre 4,3% sur la période 2007-2010.
436. Le solde des transactions courantes hors transferts publics est attendu en moyenne à -8,1% du PIB entre 2012 et 2017, soit une amélioration de 2,4 points de pourcentage par rapport au niveau enregistré entre 2007 et 2010. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial sur la période.
437. Les avoirs extérieurs nets s'établiraient à 20,4 milliards de FCFA en 2017 contre 16,0 milliards de FCFA en 2012. En outre, les crédits à l'économie seraient de 1656,9 milliards de FCFA en 2017 contre 1021,8 milliards en 2012, soit une progression moyenne de 8,9%. Quant à la position nette du gouvernement, elle passerait de -109,2 milliards de FCFA en 2012 à -4,0 milliards de FCFA en 2017. En conséquence, la masse monétaire progresserait annuellement de 8,5% pour atteindre 2442,2 milliards en 2017 contre 1611,3 milliards de FCFA en 2012.

V.2.2 Analyse comparative

438. Le scénario de base, qui tente de reproduire le comportement de l'économie à politiques inchangées, conduit à un taux de croissance annuel moyen de 5,3% sur la période 2012-2017. Ceci est en phase avec la tendance récente de l'économie malienne qui enregistre entre 2002 et 2011 (correspondant aux deux premières générations du CSLP) une croissance moyenne de 5,0%.
439. Pour le scénario optimiste, le taux de croissance serait de 7,0% en 2017 correspondant à l'objectif de croissance moyenne du CSCR 2012-2017. Cette prévision a été faite sous l'hypothèse des performances attendues, notamment dans l'agriculture et le secteur minier.
440. Les finances publiques enregistreraient en moyenne sur la période 2012-2017, un solde budgétaire de base de -2,1% du PIB pour le scénario de base et 1,9% pour le scénario optimiste. Dans le scénario optimiste, ce ratio qui constitue le critère clé de l'UEMOA, serait respecté traduisant les efforts de l'Etat en matière d'assainissement des finances publiques.
441. Le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement pour atteindre 19,0% en 2017 dans le scénario optimiste. En effet, cet indicateur affiche en moyenne 15,0% dans le scénario de base et 17,7% dans le scénario optimiste, traduisant ainsi les efforts de recouvrement des services de recettes.

442. S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons va s'améliorer en s'établissant en moyenne à 8,2% pour le scénario de base et 8,1% pour le scénario du CSLP-III. Il est à signaler que cet indicateur a été en moyenne de 9,3% durant la période 2002-2010.

443. Les gaps de financement dégagés au cours de la période sous revue seraient de 194,3 milliards de FCFA pour le scénario de base et 222,3 milliards de FCFA pour le scénario optimiste.

444. En résumé, avec le scénario optimiste/volontariste, les principaux agrégats macroéconomiques sont bien orientés. La synthèse des principaux résultats de ces deux scénarii est retracée dans le tableau synoptique ci-après :

Tableau 6: Comparaison des principaux résultats des scénarii du cadrage macro

Indicateurs	Scénario	Moyenne 2007-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2012-2017
Taux de croissance du PIB	Base	4,9%	5,3%	5,4%	5,5%	4,8%	5,0%	5,4%	5,5%	5,3%
	Optimiste	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%
Solde budgétaire de base hors PPTE/PIB	Base	1,4%	-2,5%	-2,6%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,9%	-2,0%	-2,1%
	Optimiste	1,4%	-0,1	1,0%	1,7%	1,8%	2,2%	2,2%	2,2%	1,9%
Déficit extérieur courant hors dons/PIB	Base	10,5%	9,0%	8,6%	7,9%	8,2%	8,0%	7,9%	8,5%	8,2%
	Optimiste	10,5%	9,0%	9,7%	9,4%	8,4%	7,5%	6,6%	6,8%	8,1%
Taux de pression fiscale	Base	14,2%	14,3%	14,7%	15,0%	15,1%	15,2%	15,1%	15,1%	15,0%
	Optimiste	14,2%	14,3%	15,9%	17,0%	17,5%	18,0%	18,5%	19,0%	17,7%

Source : MME_DNPD

CHAPITRE VI : PLAN DE FINANCEMENT DU CSCRP 2012–2017

445. Le cadrage budgétaire 2012-2017 se caractérise par un scénario volontariste au niveau des recettes fiscales et une restriction forte sur l'évolution des dépenses publiques afin de mettre un accent sur l'efficacité des dépenses. Il essaye de concilier les objectifs de stabilité macroéconomique, les ambitions et défis du nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

VI.1 PRINCIPALES PROJECTIONS

446. Il a été construit à partir des hypothèses macroéconomiques d'un taux de croissance économique réel moyen de 6,1% et d'un taux d'inflation moyen de 2,2%.

447. Pour réaliser cet objectif, il est prévu d'augmenter le taux de pression fiscale et de maîtriser les dépenses. Il s'agira de relever le défi de l'efficacité des dépenses dans tous les secteurs d'une part, et d'autre part, celui de la mobilisation des ressources internes au-delà des objectifs fixés par le PNTF. Ces objectifs seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le PAGAMGFPII et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, qui vise à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire.

448. Le programme de convergence de l'UEMOA, traduit dans le PNTF, impose aux Etats la réalisation d'un taux de pression fiscale de 17% du PIB en 2013, nouvel horizon de convergence des économies de l'Union pour cet indicateur. Cet objectif a été retenu pour le cadrage macro-budgétaire. En net (sans les remboursements des crédits TVA), le taux de pression fiscale serait de 16,3%. Sur la période du CSCRP, le taux de pression fiscale net ressortira à 17,0% en moyenne après avoir atteint 18,3% en 2017.

VI.2 PROJECTIONS DES RESSOURCES

449. Les ressources totales sur la période 2012-2017, selon la présentation du budget passeront de 1 339,1 milliards en 2012 à 2 110,8 milliards en 2017.

Tableau 7: Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation budget (en milliards FCFA)

NATURE DE RECETTES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	taux crois. moye2007- 2011	taux crois. moye2012- 2017
TOTAL RESSOURCES	1 195,9	1 339,1	1 426,9	1 564,2	1 727,3	1 903,8	2 110,8	11,4%	9,5%
RECETTES BUDGETAIRES	824,0	952,6	1 031,2	1 145,9	1 283,3	1 438,1	1 621,7	11,0%	11,2%
- RECETTES FISCALES	751,5	875,8	966,7	1 075,0	1 205,3	1 352,3	1 527,3	10,3%	11,8%
- RECETTES NON FISCALES	72,5	76,7	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	20,0%	4,2%
RECETTES EXCEPTIONNELLES	14,0	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	6,9%	0,0%
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT	316,9	326,7	346,5	369,1	394,8	416,4	439,9	18,8%	6,1%
APPUI BUDGETAIRE	35,2	38,6	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	-12,1%	-6,2%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	5,8	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	10,9%	0,0%

Source : DGB

Recettes fiscales

450. Les recettes fiscales totales sont projetées à 1 527,3 milliards de FCFA en 2017 contre 875,8 milliards en 2012, représentant une croissance moyenne de 11,8% contre une moyenne de 10,3% sur la période 2007-2011.

Recettes non fiscales

451. Au total, les recettes non fiscales sont projetées à 94,4 milliards de FCFA en 2017 contre 76,7 milliards en 2012. La moyenne de croissance est ainsi estimée à 4,2% contre 20,0% sur la période 2007-2011.

Dons

452. Les dons passeront de 260,6 milliards en 2011 à 240,0 milliards en 2017, soit un accroissement moyen de 8,4% contre 12,9% sur la période 2007-2011. Leur progression est imputable aux dons-projets qui évolueront en moyenne de 14,0% contre 20,4% entre 2007 et 2011.

VI.3 PROJECTION DES CHARGES

453. Les charges sont projetées (selon la présentation budget au tableau 8) en 2017 à 2276,3 milliards de FCFA contre 1481,1 milliards en 2012, soit en moyenne une progression de 9% contre 12,7% pour la tendance passée.

Tableau 8: Projection des charges selon la présentation budget (milliards FCFA)

NATURE DE DEPENSES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	taux crois. moye2007- 2011	taux crois. moye2012- 2017
CHARGES COURANTES	723,6	803,8	862,7	985,2	1 084,2	1 211,5	1 373,9	12,70%	11,32%
PERSONNEL	269,7	306,7	333,3	362,3	412,3	453,1	506,7	13,43%	10,56%
MATERIEL & FONCTIONNEMENT	90,3	97,0	105,6	116,4	126,1	136,8	157,8	9,18%	10,22%
DEPLACEMENT ET MISSION	37,7	42,6	47,7	54,4	62,0	71,2	86,9	3,17%	15,35%
COMMUNICATION ET ENERGIE	30,1	30,7	35,9	40,2	45,3	54,1	60,9	7,44%	14,71%
AUTRES DEPENSES	112,3	122,1	116,9	133,2	131,7	156,5	188,1	13,28%	9,02%
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	183,5	204,7	223,3	278,7	306,8	339,8	373,5	16,98%	12,78%
DETTE S	104,2	126,1	103,6	105,6	107,7	110,2	111,9	17,96%	-2,36%
AMORTISEMENT	69,1	82,1	54,4	55,6	56,7	58,3	60,0	28,84%	-6,08%
INTERETS	25,1	33,6	34,2	35,0	36,0	36,9	36,9	20,79%	1,89%
INTERIEURS	8,0	14,1	14,2	14,5	14,9	15,3	15,3	76,36%	1,65%
EXTERIEURS	17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	21,6	11,73%	2,07%
APUREMENT DU PASSIF	10,0	10,4	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	-12,36%	7,60%
CHARGES EN CAPITAL	585,8	541,5	594,5	641,3	686,9	736,8	780,9	11,73%	7,60%
EQUIPEMENT & INVESTISSEMENT	89,6	55,7	64,1	68,7	77,7	87,5	96,2	11,19%	11,54%
BSI FINANCEMENT INTERIEUR	126,0	130,1	155,6	175,2	186,1	204,6	216,5	6,16%	10,73%
BSI FINANCEMENT EXTERIEUR	325,2	326,7	346,5	369,1	394,8	416,4	439,9	19,58%	6,13%
APPUI BUDGETAIRE	45,0	29,0	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	-6,58%	-0,48%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	10,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	27,42%	0,00%
TOTAL GENERAL	1 423,7	1 481,1	1 570,4	1 741,7	1 888,4	2 068,1	2 276,3	12,71%	8,98%

Source : DGB

Dépenses courantes et dépenses en capital

454. Le cadrage met l'accent sur la maîtrise des charges de fonctionnement et le renforcement des charges en capital. Les dépenses courantes s'élèvent à 803,8 milliards de FCFA en 2012 et se chiffreront à 1373,9 milliards en 2017. Ainsi, le taux de croissance moyen des charges courantes sera de 11,3% sur la période du CSLP III contre 12,7% pour la tendance passée. Concernant les charges en capital, elles évolueront en moyenne de 7,6% entre 2012 et 2017 contre 11,7% sur la période 2007-2011 en raison de la faible mobilisation des ressources extérieures.

- **Dépenses de personnel**

455. La politique salariale restera inchangée. La masse salariale a été projetée sur la base de l'incidence des recrutements annuels, des avancements et des partants à la retraite. A cela, il faut prendre en compte l'incidence de la révision de la grille indiciaire et de l'augmentation de l'âge de la retraite pour certaines catégories d'agents de l'Etat. L'évolution des dépenses en personnel sera mieux maîtrisée, soit 10,5% en 2012-2017 contre 13,4% entre 2007 et 2011.

- **Charges de matériel et de fonctionnement**

456. En lien avec la prise en compte de la pression démographique, surtout au niveau des secteurs sociaux (Education, Santé, etc.), l'évolution des dépenses de matériel et de fonctionnement ressortira en moyenne à 10,2% contre 9,2% constaté pendant la période 2007-2011.

CONCLUSION

457. Ce document CSCR 2012-2017 a fait l'objet d'un Atelier National de validation les 14 et 15 novembre 2011 (session technique et session politique) et l'atelier de finalisation de son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) a été tenu du 29 novembre au 1er décembre 2011.
458. En perspectives, certaines informations viendront prochainement enrichir les rapports annuels de mise en œuvre du CSCR. Il s'agira : (i) des analyses des résultats définitifs du RGPH de 2009, (ii) de l'exploitation de l'enquête EMOP, (iii) de l'analyse approfondie de certaines thématiques et (iii) des travaux de ciblage pour la mise en œuvre de certaines actions prioritaires.
459. Le CSCR 2012-2017 suivra un processus itératif traduisant la volonté des autorités d'associer dans cet exercice, la participation de tous les acteurs du développement avec la nécessité de prendre en compte l'ensemble des problèmes de la société malienne. Cette nouvelle génération du CSCR présente, par rapport au CSCR 2007-2011, des progrès importants qui devront être consolidés par une exécution et un suivi eux-mêmes en progrès notables.
460. Si les contraintes externes ont sans aucun doute ralenti la croissance et corrélativement la réduction de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que les facteurs endogènes demeurent prépondérants. Le taux de croissance de 7% n'a pas été atteint à cause des insuffisances et des lenteurs dans l'exécution des mesures structurelles.
461. S'agissant des finances publiques, l'objectif global de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat est mis à mal à cause notamment (i) de la non réalisation de l'objectif de taux de pression fiscale (ceci nécessite la mise en œuvre du Programme national de transition fiscale intégrant notamment, l'élargissement de l'assiette comme la fiscalisation du secteur informel, du foncier et du secteur agricole), (ii) de la difficulté de contenir les dépenses publiques du fait de la pression démographique (dette intérieure, dépenses sociales additionnelles) et (iii) du retard dans la mobilisation des ressources extérieures. De même, des contraintes sévères limitent l'environnement des affaires et constituent un frein à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il s'agit en l'occurrence de la corruption, des coûts élevés de l'eau et de l'électricité ainsi que des déficiences en infrastructures de transport.
462. Le renforcement de la déconcentration qui devait accompagner la décentralisation n'a pas atteint le niveau critique qui permet de constater au niveau des collectivités locales une amélioration des conditions de vie.
463. Outre les conditions préalables au développement (paix et sécurité, stabilité du cadre macroéconomique), les défis du CSCR 2012-2017 portent essentiellement sur l'accélération de la croissance, la réduction des inégalités et l'amélioration de la gouvernance.
464. L'insuffisance dans la mobilisation des financements extérieurs conduit à s'interroger sur les solutions appropriées à trouver aux politiques et procédures multiples des PTF. A ce titre, il est recommandé de mettre effectivement en œuvre la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, à travers l'actualisation et la mise en œuvre d'un nouveau Plan national d'actions sur l'efficacité de l'aide au Mali. Outre la problématique de l'appui budgétaire direct, des efforts en vue de la mise en œuvre effective des appuis budgétaires doivent être plus explicites et poursuivis.
465. S'agissant des mesures sectorielles, le CSCR 2012-2017 mettra un accent sur : (i) le parachèvement de la réforme du secteur coton, (ii) la réforme du secteur de l'énergie, (ii) l'extension des infrastructures de transport et de télécommunication (iv) le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles.
466. Il est recommandé dans le CSCR 2012-2017, l'accroissement de la part relative des recettes fiscales dans le budget de l'Etat à travers (i) l'élargissement et la diversification de l'assiette, (ii) une bonne identification des contribuables, (iii) la maîtrise des exonérations, (iv) l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement avec la modernisation de l'administration fiscale par l'usage de l'outil informatique, (v) l'adaptation de la législation fiscale par le rapprochement du fait générateur et le renforcement du système de l'impôt à la source ainsi que la réorganisation de l'administration fiscale. Il s'agit aussi de mettre en place un système d'imposition favorable à une meilleure redistribution des revenus et à la mobilisation de l'épargne.

467. Pour lever les contraintes qui hypothèquent la mise en œuvre correcte du nouveau CSCRП et l'atteinte des OMD, le Gouvernement doit accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles, particulièrement le PAGAM-GFP II, qui permettrait notamment une hausse régulière des aides budgétaires directes des PTF, la réforme du Système Statistique National, etc. Il doit aussi identifier les principaux leviers de l'accélération de la croissance avec l'identification des filières et secteurs porteurs ainsi que leur diversification, la levée des entraves, et la mise en œuvre effective du Plan d'Actions Prioritaires (PAP).
468. Il est recommandé de renforcer les capacités, notamment des Directions des Finances et Matériels (DFM), des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) et des Directions centrales des administrations, afin d'optimiser la programmation, la réalisation et le suivi des actions dans le cadre de la mise en œuvre du CSCRП 2012-2017.
469. L'unicité du CSCRП 2012-2017, cadre unique de référence, requiert une plus grande appropriation de tous les acteurs. Elle invite à une plus grande intégration de l'ensemble des grandes études sectorielles en cours au Mali. Le processus participatif invite par ailleurs à rechercher progressivement une régionalisation du CSCRП 2012-2017 mais aussi à mieux cerner la contribution de la Société civile, des ONG, du Secteur privé et des Collectivités dans sa mise en œuvre.
470. Enfin, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux exercices qui l'engagent vis-à-vis de la communauté internationale : le plan d'actions décennal pour l'atteinte des OMD et le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

ANNEXES

MATRICE DE MACROPILOTAGE CSCRP 2012-2017

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
	Axe préalable : Maintien de la Paix et de la Sécurité													
	Garantir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire													
	Domaine d'intervention	Paix et sécurité												
	Stratégie	Mettre en œuvre les programmes visant la paix et la sécurité												
1	Une sécurité publique assurée sur l'ensemble du territoire													
	Axe préalable : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique													
	Renforcer la gestion macro économique													
	Domaine d'intervention	Cadre macroéconomique et budgétaire												
	Stratégie	Assurer la stabilité du cadre macroéconomique et budgétaire												
2	Une production nationale en croissance forte et durable	Taux de croissance du PIB (en %)	5,3	5,5	5,6	5,8	6,2	6,7	7,0	DNPD/ INSTAT	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
	Axe stratégique 1 : Croissance													
	Une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois													
	Objectif 1 : Accroître la production agricole (agriculture, élevage, pêche, sylviculture) et promouvoir l'émergence d'agro-industries													
	Domaine d'intervention	Développement rural												
	Stratégie	Intensifier l'agriculture (au sens large)												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Réfé rence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017			Collecte	Analyse
3	Une production agricole en croissance accélérée et durable	Taux de croissance moyen du PIB du secteur primaire en glissement quinquennal (%)		7,7	7,9	8,0	8,3	8,4	8,6	INSTAT/ DNP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNP
4		Contribution de l'investissement privé à l'investissement agricole total (%)								INSTAT/ DNP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNP
5		Superficies supplémentaires aménagées en maîtrise totale de l'eau (en ha)								CPS- SDR/DN	Données PGA et inventaire des sites aménagés	Trimestriel	DN	CPS-SDR
Objectif 2 : Promouvoir l'Industrie, les PME-PMI, le Commerce et les Services														
	Domaine d'intervention	Mines et hydrocarbures												
	Stratégie	Rationaliser l'exploitation des ressources minières et pétrolières.												
6	Un secteur minier diversifié et mieux géré	Volume des productions d'or (en tonnes)		53,234	66,387	59,311	53,000	53,000	53,000	Recueil Statistiques de la CPS-SME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SME	CPS-SME
	Domaine d'intervention	Industrie												
	Stratégie	Étendre la base industrielle et, notamment, les industries agroalimentaires												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
7	Un secteur industriel répondant à la demande nationale	Entreprises industrielles recensées en activité (en nombre)								CPS-SICAEP/DNI	Recensement	Tous les 3 ans	CPS-SICAEP/DNI	CPS-SICAEP/DNI
8		Montants des Investissements réalisés des unités industrielles agréées (en millions de FCFA)								CPS-SICAEP/DNI	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SICAEP/DNI	CPS-SICAEP/DNI
9		Taux de croissance de la production manufacturière (%)								DNPD/INSTAT	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
	Domaine d'intervention	Artisanat												
	Stratégie	Moderniser le secteur artisanal, notamment, valoriser les produits d'origine agricole (cuirs, bois, etc.)												
10	Un artisanat répondant à la demande nationale et internationale	Valeurs des Exportations des produits artisanaux (en milliards de FCFA)		6	6,5	7	7,5	8	8,6	CNPA	Suivi statistique des certificats d'origine/Evaluation des fiches de participation aux foires salons et festivals	Mensuelle	CNPA	CNPA
	Domaine d'intervention	Tourisme												
	Stratégie	Diversifier l'offre touristique												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
11	Un tourisme contribuant au développement humain durable	Recettes touristiques (en milliards de FCFA)		73,5	77	78	80	82,5	84	OMATHO	Suivi statistique des fiches d'hébergement	Mensuelle	OMATHO	OMATHO
	Domaine d'intervention	Commerce												
	Stratégie	Encourager les exportations ; mieux réguler les marchés intérieurs												
12	Un commerce répondant à la demande nationale et présent à l'international	Évolution de la balance commerciale (en % du PIB)								INSTAT/ DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
13		Évolution des prix à la consommation (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de mai)								INSTAT	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
Objectif 3 : Faciliter l'investissement et améliorer l'accès au crédit														
	Domaine d'intervention	Environnement des affaires; Secteur bancaire et financier ; Microfinance												
	Stratégie													
14	Un environnement des affaires stimulant l'investissement national et étranger	Durée de la procédure pour créer une entreprise (en jours)		2	2	2	2	2	2	Rapport "Doing Business" du Groupe Banque Mondiale	Enquêtes et sondages	Annuelle	API/ Equipe Doing Business	API/Equipe Doing Business

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
15	Un meilleur accès au crédit bancaire	Montant des crédits distribués par le secteur bancaire (en milliards de FCFA)								BCEAO	Rapportage	Annuelle	BCEAO	BCEAO
16	Un meilleur accès à la microfinance	Montant des crédits distribués par les Institutions de Microfinance (en milliards de FCFA)								CPA-SFD/CCS-SFD	Rapport annuel CCS-SFD	Annuelle	CPA-SFD/CCS-SFD	CPA-SFD/CCS-SFD
17		Nombre de sociétaires des IMFs (en milliers de personnes)	1075	1277	1389	1507	1632	1765	1905	CPA-SFD/CCS-SFD	Rapport annuel CCS-SFD	Annuelle	CPA-SFD/CCS-SFD	CPA-SFD/CCS-SFD
18		Taux de pénétration des services de microfinance (population active)	19	20	21	22	23	24	25	CPA-SFD/CCS-SFD	Rapport annuel CCS-SFD	Annuelle	CPA-SFD/CCS-SFD	CPA-SFD/CCS-SFD
Objectif 4 : Mailler l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes														
	Domaine d'intervention	Transports												
	Stratégie	Moderniser et étendre les infrastructures routières, aéroportuaires et navigables												
19	Un réseau fonctionnel et mieux géré	Nombre de km de Routes bitumées construites (en km)		669	460	290	360	415	440	CPS-SETC/DNR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNR	CPS-SETC
20		Nombre de km de pistes construites/réhabilitées (en km)								CPS-SETC/DNR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNR	CPS-SETC
	Domaine	Énergie												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
	d'intervention													
	Stratégie	Développer l'accès a l'énergie électrique pour tous les usages												
21	Des services énergétiques accessibles au plus grand nombre et à moindre coût, favorisant les activités socioéconomiques	Taux d'électrification (rural, urbain et national) en %								Recueil Statistiques de la CPS-SME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNE/EDM-SA/AMADER	CPS-SME
	Domaine d'intervention	Techniques de l'information et de la communication												
	Stratégie	Renforcer les infrastructures												
22	Un accès généralisé aux outils d'information et de communication	Communes couvertes par la téléphonie (fixe et mobile) en % du nombre de communes								CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE
		Nombre d'abonnés à Internet par 100 habitants								CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE
	Objectif 5 : Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus													
	Domaine d'intervention	Emploi												
	Stratégie	Favoriser activement la création d'emplois, en priorité pour les jeunes												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
23	Des emplois créés dans tous les secteurs de l'économie	Taux d'emploi (en %)								INSTAT/ANPE	Enquêtes EMOP/EPAM	Annuelle	INSTAT/ANPE	INSTAT/ANPE
24		Part de l'emploi informel dans le total des emplois (en %)								INSTAT/ANPE	Enquêtes EMOP/EPAM	Annuelle	INSTAT/ANPE	INSTAT/ANPE
25		Incidence de bas salaires (en %)								INSTAT/ANPE	Enquêtes EMOP/EPAM	Annuelle	INSTAT/ANPE	INSTAT/ANPE
26		Nombre de nouveaux emplois créés								DNE	Statistiques administratives	Annuelle	DNE	DNE
	Domaine d'intervention	Formation professionnelle et technique												
	Stratégie	Orienter les formations en fonction des débouchés en lien avec les organisations d'employeurs												
27	Une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi	Nombre de sortants des Centres de Formation Professionnelle par secteur (primaire, secondaire tertiaire)								DNFP	Statistiques administratives	Annuelle	DNFP	DNFP
	Axe stratégique 2 : Solidarité													
	Une croissance au bénéfice de tous, assurant l'accès équitable à des services sociaux de qualité													
28	Une réduction significative de l'extrême pauvreté	Incidence de pauvreté monétaire (National, Urbain et Rural) en %								INSTAT/ODHD	Enquêtes EMOP	Trois ans	INSTAT/ODHD	INSTAT/ODHD
	Objectif 6 : Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires													
	Domaine d'intervention	Population												
	Stratégie	Maîtriser le taux de fécondité												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
29	Un accroissement de population compatible avec les objectifs de réduction de la pauvreté	Taux de Prévalence Contraceptive (en %)		12,0	15,0	19,5	21,0	23,0	25,0	CPS-SSDSPF	Enquête EDSM-MICS	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
	Domaine d'intervention	Migration												
	Stratégie	Mieux gérer les flux migratoires												
30	Des flux migratoires régionaux et internationaux connus et canalisés	Volume de transfert des migrants en pourcentage du PIB (en%)								INSTAT/DNP	Recensements/Estimations	Annuelle	INSTAT/DNP	INSTAT/DNP
Objectif 7 : Corriger les disparités de genre dans tous les domaines														
	Domaine d'intervention	Promotion de la femme et de l'enfant												
	Stratégie	Mettre en œuvre la Politique Nationale Genre												
31	Une meilleure condition économique, sociale, culturelle et politique des femmes	Pourcentage de sièges occupés par les femmes à des postes nominatifs (en %)								Rapport de collecte/Base de données Femme et Enfant CNDIFE	Fiches de collecte	Annuelle	CNDIFE/MATCL	CNDIFE/MATCL
32	Egalité et équité entre les genres	Proportion de femmes exploitantes agricoles, dans l'ensemble des exploitants agricoles (en %)								CPS-SDR/CNDIFE	Enquêtes EAC, Recensement Agricole	Annuelle	CPS-SDR/CNDIFE	CPS-SDR/CNDIFE
33		Proportion, dans l'ensemble de la population rurale active, des femmes ayant accès à la terre (en %)								CPS-SDR/CNDIFE	Enquêtes EAC, Recensement Agricole	Annuelle	CPS-SDR/CNDIFE	CPS-SDR/CNDIFE

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
Objectif 8 : Réduire les inégalités sociales														
	Domaine d'intervention	Protection de l'enfant												
	Stratégie	Garantir le respect des droits de chaque enfant												
34		Pourcentage de filles (0-14 ans) victimes d'excision	84						75	INSTAT/ CPS SSDSPF/ CNDIFE	EDSM	Cinq ans	INSTAT/ CPS SSDSPF	INSTAT/ CPS SSDSPF/ CNDIFE
	Domaine d'intervention	Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités												
	Stratégie	Construire un système de protection contre les risques sociaux, notamment pour les populations défavorisées												
35	Un dispositif de protection sociale en expansion	Pourcentage de Population couverte par les mutuelles (en %)								Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/ DNPSES	CDS/ DNPSES
36		Pourcentage de personnes démunies prises en charge médicalement (en %)								Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/ DNDS	CDS/ DNDS
Objectif 9 : Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès au savoir et aux compétences														
	Domaine d'intervention	Éducation												
	Stratégie	Améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif												
		Scolarisation												
37		Taux brut de scolarisation (TBS) au 1er cycle du fondamental (en %)		85,0	88,0	92,0	93,0	95,0	97,0	Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
38	Un enseignement de meilleure qualité, en priorité au fondamental	Indice de disparités par sexe du TBS (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
39		Indice de disparités régionales du TBS (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
		Acquisitions												
40	Une réduction significative des disparités entre filles et garçons	Taux d'achèvement (TA) du 1er cycle du fondamental (en %)		64,7	69,1	73,6	82,5	83,5	85,0	Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
41		Indice de disparités par sexe du TA (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
42	Une réduction significative des disparités entre régions	Indice de disparités régionales du TA (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
43		Ratio Elèves/Maître au 1er cycle du fondamental toutes écoles (en nombre d'élèves par maître)		50	49	47	44	42	40	Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
	Domaine d'intervention	Culture												
	Stratégie	Stimuler une offre culturelle performante, créative et accessible à tous												
44	Un secteur culturel satisfaisant les attentes des populations et présent à l'international	Montant des exportations de biens et services culturels (en milliards de FCFA).								Annuaire statistique de la CPS-SCJS	Rapportage	Annuelle	CPS-SCJS	CPS-SCJS
Objectif 10 : Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition														
	Domaine d'intervention	Sécurité alimentaire												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
	Stratégie	Créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle ; Renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles												
45	Un dispositif opérationnel de réponse aux crises conjoncturelles	Proportion des personnes en difficulté alimentaire prises en charge (en %)								Rapport sur la situation alimentaire et nutritionnelle du SAP	Rapportage	Annuelle	SAP	SAP
46		Niveau des stocks nationaux de céréales composés du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'Etat (Banques de céréales) en tonnes								OPAM/SAP	Rapportage	Annuelle	CSA	CSA
	Domaine d'intervention	Nutrition												
	Stratégie	Réduire la malnutrition, en priorité chez les enfants et les femmes enceintes												
47	Un statut nutritionnel satisfaisant pour tous	Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans (en %)								Résultats EVSS réalisés par le SAP	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP
48		Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (en %)								Résultats EVSS réalisés par le SAP	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP
49		Score de consommation et de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer								Résultats EVSS réalisés par le SAP	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP
	Objectif 11 : Assurer à tous l'accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire													
	Domaine d'intervention	Santé et lutte contre le VIH/SIDA												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
	Stratégie	Mettre en place un système de santé de qualité, proche des populations, bien géré et efficace												
50	Un accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire	Population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnel (en %)								Annuaire statistique CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
51		Taux d'utilisation de la consultation curative (en %)								Annuaire statistique (SLIS et SIH) CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
52		Taux d'accouchement assisté (y compris par les ATR) en %								Annuaire statistique CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
53		Taux de couverture vaccinale des moins d'un an en DTCP3 (Penta 3) en %								Annuaire statistique CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
54		Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes (en %)								Rapport surveillance sentinelle CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
Objectif 12 : Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité														
	Domaine d'intervention	Foncier et développement urbain												
	Stratégie	Développer la planification urbaine et foncière												
55	Un accès équitable à la terre, à un logement décent et à la sécurité foncière	Plans d'Urbanisme Sectoriel élaborés (en nombre absolu)								CPS-SEEUE	Rapportage	Annuelle	CPS-SEEUE	CPS-SEEUE

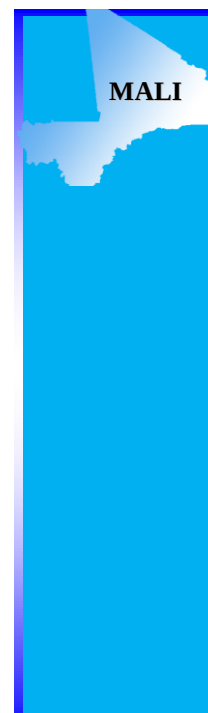
Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référé nce	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
	Domaine d'intervention	Eau et assainissement												
	Stratégie	Etendre l'accès à l'eau et aux réseaux d'assainissement												
56	Un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement	Proportion de la Population ayant un accès durable à l'eau potable (national, urbain et rural) en %								Recueil Statistiques de la CPS-SEEUE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SEEUE	CPS-SEEUE
57		Proportion de la Population ayant accès à un système d'assainissement adéquat (en %)								DNACPN, Municipalités, Projets	Recensement	Annuelle	CPS-SEEUE/ DNACPN	CPS-SEEUE/ DNACPN
	Domaine d'intervention	Environnement et ressources naturelles												
	Stratégie	Mettre en place une gestion rationnelle de l'environnement												
58	Des terres entretenues	Superficies des terres et dunes restaurées (en ha)								Rapports périodiques et annuels de la DNEF	Rapportage	Annuelle	CPS-SEEUE/ DNEF	CPS-SEEUE/ DNEF
59	Des espaces naturels préservés	Nombre de plans d'aménagement de gestion simplifiés élaborés et mis en œuvre								Etudes et dossiers disponibles, Rapports périodiques et annuels de la DNEF	Grille d'analyse documentaire, guide d'entretien, questionnaire	Trimestriel et annuelle	CPS-SEEUE/ DNEF	CPS-SEEUE/ DNEF
Axe stratégique 3 : Gouvernance														
Garantir durablement un Mali bien gouverné, sûr, stable et en paix														
Objectif 13 : Poursuivre la modernisation de l'Etat														

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
	Domaine d'intervention	<i>Développement institutionnel</i>												
	Stratégie	<i>Moderniser les services publics ; Renforcer la gestion publique</i>												
60	Des structures administratives stables, performantes et crédibles	Déconcentration des personnels de l'Administration centrale (en % par Ministère)												
	Domaine d'intervention	<i>Justice</i>												
	Stratégie	<i>Poursuivre l'institutionnalisation de l'Etat de droit ; Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires</i>												
61	Un ancrage de l'Etat de Droit	Nombre de juges par habitant												
62		Taux de couverture des juridictions par le SIG-RDJ/SJ (en %)												
Objectif 14 : Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité														
	Domaine d'intervention	<i>Aménagement du territoire</i>												
	Stratégie	<i>Assurer un aménagement harmonieux du territoire national</i>												
63	Des pôles régionaux impulsant le développement sur l'ensemble du territoire	Schémas d'aménagement élaborés, validés et approuvés (en nombre absolu)												
64		Contrat Plans Etat-Collectivité territoriale (en nombre absolu)												
	Domaine d'intervention	<i>Décentralisation</i>												
	Stratégie	<i>Renforcer les capacités des Collectivités territoriales pour améliorer les services rendus aux populations</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				Collecte	Analyse
65	Des collectivités territoriales dotées de compétences et de ressources appropriées	Taux d'accroissement global des transferts de ressources financières aux collectivités territoriales (en %)												
Objectif 15 : Renforcer la coopération au sein des institutions sous-régionales et avec les Maliens de l'extérieur														
	Domaine d'intervention	Coopération régionale et internationale												
	Stratégie	Accélérer l'intégration africaine ; Diversifier les partenariats internationaux												
66	Une coopération régionale et internationale développée et diversifiée	Nombre d'accords et de conventions de coopération signés												
Objectif 16 : Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière														
	Domaine d'intervention	Gestion des finances publiques												
	Stratégie	Améliorer la mobilisation, l'allocation sectorielle et la gestion des ressources publiques												
67	Une administration réactive	Délai moyen de passation des marchés (en jours)												
68	Une gestion focalisée sur le développement	Encours de la dette/PIB (ratio)								DNPD/DGDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DGDP	DGDP/CPM

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référé nce	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
69		Taux de pression fiscale (en %)								INSTAT/ DNPDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT/ DNPDP	INSTAT/ DNPDP
70		Pourcentage des dépenses d'investissement financées sur ressources internes (en %)								DGB/DNTCP	TOFE	Annuelle	DGB/ DNTCP	DGB/ DNTCP

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE
LA PAUVRETE - CSCRP 2012-2017**

ANNEXE I :
CADRAGE MACRO ECONOMIQUE

28 DECEMBRE 2011

« UN MALI EMERGENT, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE POUR TOUS »

Table des matières

PAGES

1.CONTEXTE.....	3
1.1. Objet.....	3
1.2. Méthodologie : outils et processus	4
1.3. Cible	4
2.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	4
2.1.Environment Economique International Récent	5
2.2. Situation économique récente du Mali (Réalisations de 2007 à 2010)	7
3.CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	13
3.1. Hypothèses de projection	13
3.2. Principaux Résultats du Cadrage macroéconomique	19
Conclusions et recommandations.....	28
Listes des graphiques	
Graphique 1: évolution du prix du baril de pétrole de 2007 à 2010.....	6
Graphique 2 : évolution du cours du coton de 2007 à 2010.....	6
Graphique 3: évolution du cours de l'or de 2007 à 2010.....	7
Graphique 4 : Evolution du taux de croissance réel du PIB	8
Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation (IHPC)	9
Graphique 6 : Evolution de l'investissement public et privé	9
Graphique 7 : Evolution des indicateurs de finances publiques (en mrds de FCFA et en %)	10
Graphique 8 : Evolution de l'encours de la dette publique en % du PIB	11
Graphique 9 : Evolution des indicateurs des échanges extérieurs (en mrds de FCFA et en %)	12
Graphique 10 : Evolution des cours du coton et du pétrole entre 2012 et 2017	14
Graphique 11 : Evolution du cours de l'or et du taux de change FCFA/USD entre 2012 et 2017	14
Graphique 12 : Evolution du taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz (scénario de base et scénario optimiste) ...	16
Graphique 13 : Evolution du taux de croissance de la production de riz (scénario de base et scénario optimiste).....	16
Graphique 14 : Evolution de la production de coton (scénario de base et scénario optimiste).....	16
Graphique 15 : Evolution du taux de croissance de l'élevage (scénario de base et scénario optimiste).....	17
Graphique 16 : Evolution de la production d'or (scénario de base et scénario optimiste)	18
Graphique 17 : Evolution du taux de croissance de la production d'eau et électricité (entre le scénario de base et le scénario optimiste).....	18
Graphique 18 : Evolution du taux de croissance économique (scénario de base et scénario optimiste)	20
Graphique 19 : Evolution du taux de croissance du secteur primaire (scénario de base et scénario optimiste)	20
Graphique 20 : Evolution du taux de croissance du secteur secondaire (scénario de base et scénario optimiste).....	21
Graphique 21 : Evolution du taux de croissance du secteur tertiaire (scénario de base et scénario optimiste)	21
Graphique 22 : Evolution de l'investissement public et privé en 2007 et 2011	22
Graphique 23 : Evolution de l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB entre 2012 et 2017	23
Graphique 24 : Evolution de la pression fiscale entre les deux scénarii	26
Graphique 25 : Evolution du déficit extérieur courant en % du PIB entre les deux scénarii	26
Graphique 26 : Evolution de l'écart (Gap) de financement entre les différents scénarii	27
Liste des tableaux	
Tableau 1: Evolution du stock de la dette publique de 2007 à 2012 (en milliards de FCFA).....	11
Tableau 2 : Critère de convergence de l'UEMOA	13
Tableau 3: Tableau comparatif des principaux résultats des scénarii du cadrage.....	27
ANNEXES :	30

I. CONTEXTE

1. Le gouvernement du Mali a manifesté depuis 2002 sa ferme volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes ses actions de développement. Cette volonté s'est traduite par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de deux Cadres Stratégiques de lutte Contre la Pauvreté (CSLP) couvrant les périodes 2002-2006 et 2007-2011.
2. Le CSCRП 2007-2011 arrive à son terme en décembre 2011. Le Gouvernement du Mali, compte tenu des résultats positifs obtenus lors des deux précédents, a manifesté sa volonté de poursuivre dans la même voie avec un nouveau document prolongeant le précédent et l'ajustant aux évolutions de la réalité économique et sociale. Par ailleurs, chaque année, une revue du CSCRП s'attache à présenter publiquement une situation de la mise en œuvre de la stratégie adoptée.
3. Cet exercice a une importance capitale. Il contribue à la cohérence des différentes politiques sectorielles, hiérarchise clairement les priorités nationales de développement à moyen terme, détermine les programmes et actions ainsi que les moyens financiers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et établit les indicateurs de suivi.
4. Les suivis évaluations du CSCRП, réalisés à travers les revues annuelles, permettent de veiller à la mise en œuvre des orientations recommandées, la prise en charge dans le budget d'Etat et dans les CDMT des priorités du CSCRП. Ils permettent aussi de mesurer les progrès réalisés sur la base des indicateurs choisis, d'expliquer les retards dans la réalisation des objectifs fixés et de formuler des recommandations pour les éventuels ajustements.
5. Le cadrage macroéconomique éclaire les grandes orientations de politiques publiques à moyen terme et impulse l'élaboration de meilleures politiques sectorielles cohérentes avec les objectifs de développement.
6. Afin de mener l'exercice de modélisation dans un cadre multisectoriel et pluridisciplinaire, d'harmoniser les statistiques nationales et de procéder à des recherches théoriques et méthodologiques pour la gestion du développement au Mali, un Comité de Prévision et de Modélisation (CPM) a été créé par Décret n°03-366/PM-RM du 29 août 2003 et placé sous la tutelle du Ministère chargé du Plan. Les travaux du groupe « cadrage macroéconomique du CSLP-III » dont la Direction Nationale de la Planification du Développement assure la présidence ont été effectués dans le cadre de ce comité.
7. Le présent rapport de cadrage macroéconomique s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la troisième génération du CSLP et vise à produire des indicateurs macroéconomiques réalistes tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne. Il présente, d'une part, le contexte et les réalisations du CSLP II, et d'autre part les résultats et recommandations du « cadrage macroéconomique du CSLP III ».

1.1. Objet

8. L'objectif principal qui guide le cadrage est le maintien des équilibres macroéconomiques en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne et des objectifs globaux et sectoriels du CSLP.
9. A cet effet, deux scénarii (base et optimiste) ont été retenus pour guider l'élaboration des politiques sectorielles et la mise en œuvre des stratégies de développement du pays d'ici à l'horizon 2017.

1.2. Méthodologie : outils et processus

10. Les travaux de modélisation et de cadrage macroéconomique sont effectués à l'aide d'outils implantés au niveau de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD). Il s'agit notamment du Modèle Macroéconomique du Mali (MME_DNPD), du modèle de prévision et de simulation de moyen et long termes Threshold 21 (T21-Mali qui veut dire seuil du 21ème siècle).
11. Avec le lancement officiel de la préparation de la troisième génération du CSLP en décembre 2010, les travaux du CPM se sont orientés vers la production d'un cadrage macroéconomique de ce CSLP.
12. Ainsi le CPM a chargé son Secrétariat Technique à s'organiser pour produire un rapport technique au plus tard le 30 septembre 2010. Ce rapport sera discuté et adopté par l'ensemble des membres du comité.
13. A cet égard, le Secrétariat Technique s'est inspiré du modèle MME-DNPD pour réaliser ce cadrage. Les résultats du cadrage sont sortis sous forme de tableaux qui ont servi de base à l'élaboration du présent rapport.
14. Sur la base d'hypothèses relatives à l'environnement économique international et aux secteurs porteurs de l'économie malienne, deux scénarii, tenant compte des potentialités économiques réelles du pays, ont été produits. Un scénario de base (tendanciel) qui retrace le rythme d'évolution de l'économie à politiques inchangées ; un scénario optimiste/volontariste (scénario du CSLP-III) qui fait des hypothèses de forte croissance sur les secteurs porteurs.

1.3. Cible

15. Le rapport de cadrage macroéconomique est destiné à tous les acteurs nationaux (départements ministériels, société civile, collectivités territoriales) pour l'élaboration des politiques sectorielles, aux décideurs politiques pour la mise en œuvre de la stratégie de développement et aux partenaires techniques et financiers (PTF) pour l'orientation de leurs appuis au processus de développement.

II. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

16. Le cadrage macroéconomique a été élaboré, d'une part, en tenant compte des forces, faiblesses et recommandations des deux premières générations du CSLP, et d'autre part, en se fondant sur la capacité productive réelle de l'économie nationale et les risques potentiels

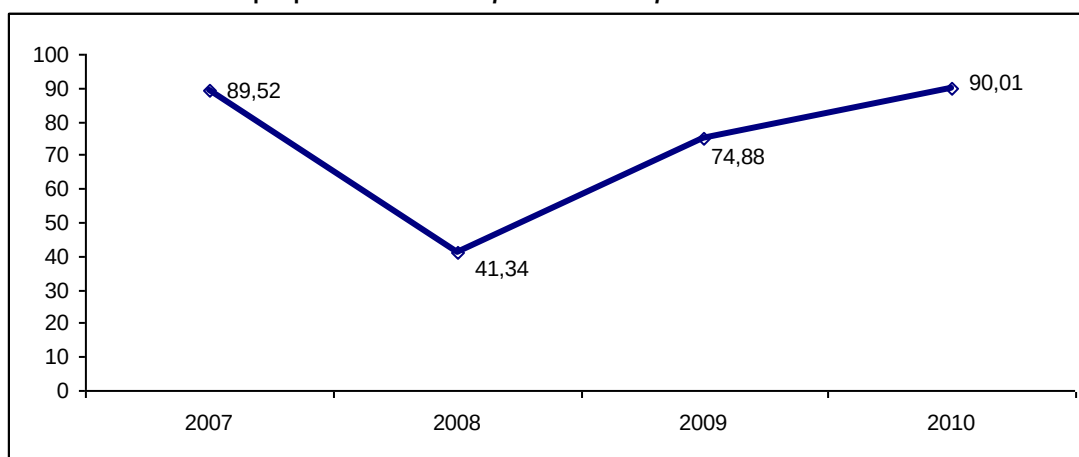
internes et externes. Il tient compte également des grands objectifs définis par les organisations internationales et régionales de développement, notamment l'UEMOA et la CEDEAO.

2.1. Environnement Economique International Récent

17. L'environnement économique international a été marqué par un ralentissement de l'activité économique dans les pays développés et une bonne performance des pays émergents en 2007, des crises alimentaire, énergétique et financière qui ont précipité les récessions mondiales en 2008, la propagation de la crise financière à un rythme plus rapide entraînant un repli de la production, du commerce ainsi que l'effondrement de la confiance des consommateurs et des entreprises vis à vis des systèmes bancaires internationales en 2009, une reprise de l'activité économique mondiale en 2010 qui se poursuivra en 2011.
18. **Ainsi, le taux de croissance de la production mondiale** est passé de 5,2% en 2007 à 3,0% en 2008. En 2010, il est ressorti à 5,0% contre -0,6% en 2009. En 2011, il est attendu un taux de croissance de la production mondiale de 4,4%, tirée essentiellement par la bonne tenue de l'activité économique dans les pays émergents et d'Afrique au Sud du Sahara.
19. **Dans les pays avancés**, le taux de croissance de la production est passé de -3,2% en 2009 à 3,0% en 2010, suite au rebondissement du commerce mondial, la relance de la production industrielle et le redressement de l'emploi. En 2011, ces pays devraient réaliser un taux de croissance de 2,5% suite à la remontée des marchés d'actions, la baisse des primes de risque et l'assouplissement des conditions d'accès aux prêts bancaires.
20. **Aux Etats-Unis**, le PIB a évolué à un rythme erratique en passant de 2,2% en 2007 à 0,4% en 2008, de -2,6% en 2009 à 2,8% en 2010. Pour 2011, il est prévu un taux de croissance de 3,0%.
21. **Dans la zone Euro**, la croissance européenne a aussi connu une fluctuation en s'établissant à 2,7% en 2007 contre 1,4% en 2008 et de 1,8% en 2010 contre -4,1% en 2009. L'évolution de 2010 est liée principalement à la reprise de l'Euro et au redressement de l'investissement fixe. Il est attendu un taux de croissance de 1,5% en 2011.
22. **En Afrique**, le taux de croissance est passé de 5,2% en 2008 à 2,8% en 2009 et de 4,7% en 2010. La croissance de 2010 est imputable à la forte demande des matières premières notamment les métaux, les minerais, le pétrole, à la faveur de la reprise économique observée à travers le monde. En 2011, il est prévu un taux de croissance de 5,3%.
23. **En Afrique subsaharienne**, après 6,3% en 2007 et 5,4% en 2008, le taux de croissance a connu une augmentation en 2010 en s'établissant à 4,8% contre 2,0% en 2009. La reprise de l'activité économique mondiale et la mise en œuvre des politiques macroéconomiques expansionnistes menées dans la plupart de ces pays expliquent cette croissance. En 2011, l'économie de cette zone devrait enregistrer une croissance de 5,8%.
24. **Dans la zone UEMOA**, le taux de croissance économique est passé de 3,4% en 2007 à 3,7% en 2008. Avec la reprise de l'activité économique internationale, il est ressorti à 3,9% en 2010 contre 3,0% en 2009, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage. Pour l'année 2011, le taux de croissance est estimé à 4,5%.

25. **S'agissant de l'inflation**, il est passé de 1,0% en 2009 à 1,4% en 2010 dans les pays avancés. Pour les pays émergents et en développement, le taux d'inflation est ressorti à 6,2% en 2010 contre 5,2% en 2009, soit une hausse de 1 point de pourcentage. En 2011, l'inflation va se ralentir pour s'établir à 1,2% dans les pays avancés et 5% dans les pays émergents et en développement. Ce ralentissement sera imputable à la rigueur des politiques budgétaires qui seront adoptées dans la plupart de ces pays.
26. **Dans la zone UEMOA**, l'inflation a, par rapport à l'année précédente, connu une légère hausse en liaison avec la remontée du prix des carburants dans la plupart des pays de l'Union. En moyenne annuelle, le taux d'inflation de l'UEMOA, calculé sur la base de l'indice moyen des douze derniers mois s'est établi à 1,2% en 2010 contre 2,2% en 2009.
27. Au niveau international, après les fortes hausses de 2008, les cours des produits de base ont sensiblement diminué en 2009. En 2010, ces cours ont connu une tendance haussière.

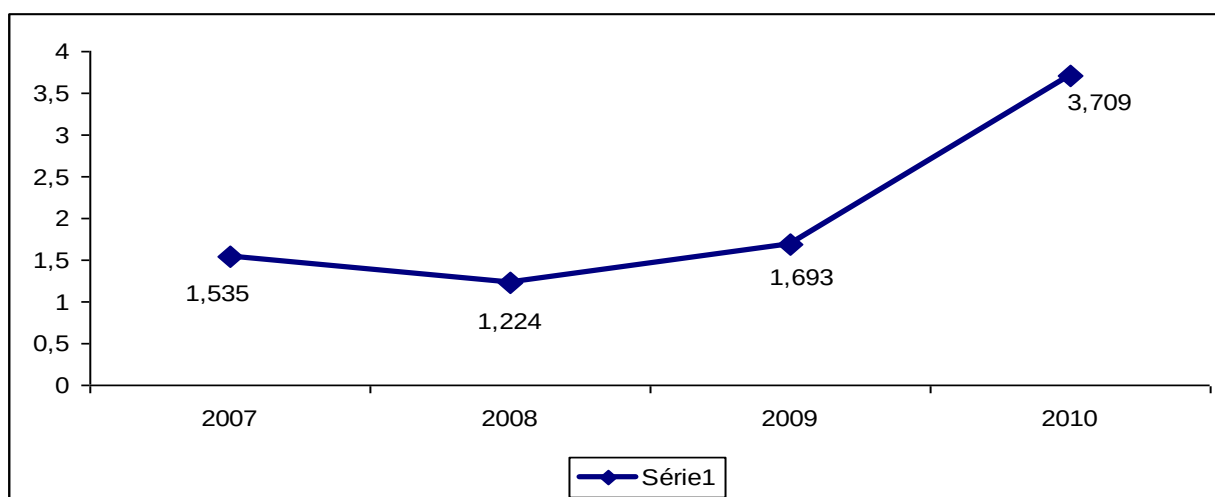
Graphique 1: évolution du prix du baril de pétrole de 2007 à 2010



Source: INSTAT

28. **Pour le pétrole**, le prix du baril a poursuivi sa tendance haussière en 2010. Cependant, le prix moyen du baril de pétrole a été de 73,94 dollars US sur la période 2007-2010.

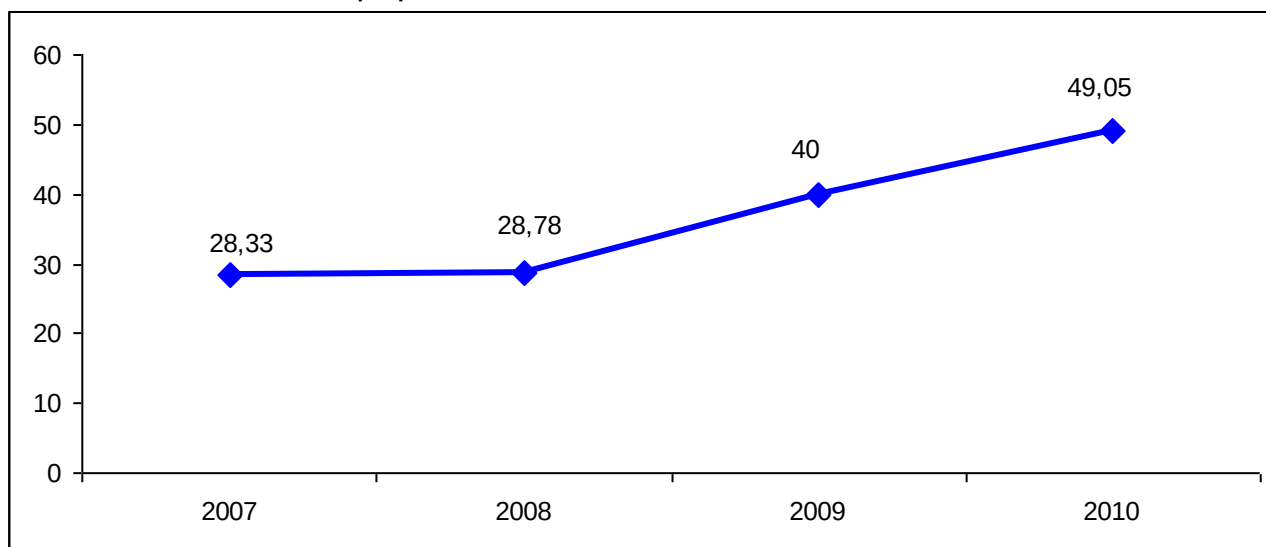
Graphique 2 : évolution du cours du coton de 2007 à 2010



Source: INSTAT

29. **Le cours du coton**, après avoir enregistré une tendance à la baisse entre octobre 2008 et mars 2009, a augmenté durant toute l'année 2010. En moyenne annuelle, le prix du coton est passé de 1,382 dollar US/kg en 2009 à 3,709 dollars US en 2010, soit un écart de 2,327 dollars US. Sur la période 2007-2010, le prix moyen du coton a été de 2,040 dollars US.

Graphique 3: évolution du cours de l'or de 2007 à 2010



Source: INSTAT

30. **Le cours de l'or** a, tout au long de 2010, poursuivi son envolée. Le prix moyen annuel du gramme d'or est passé de 40,0 dollars en décembre 2009 à 49,05 dollars en décembre 2010, soit une progression de 22,5%. Sur la période 2007-2010, le prix moyen du gramme d'or est ressorti à 36,54 dollars.

31. **Le niveau des prix du riz** a chuté de 2008 à 2009. Entre décembre 2009 et décembre 2010, le prix moyen du riz a connu une augmentation de 12,6%.

32. **Le prix moyen annuel de la tonne du maïs** sur le marché international a également connu une hausse de 26,2% en 2010 par rapport à 2009.

2.2. Situation économique récente du Mali (Réalizations de 2007 à 2010)

33. La conjoncture économique de ces dernières années au Mali a été difficile. Elle a été marquée par le raffermissement de l'euro vis-à-vis du dollar, traduisant l'essoufflement de l'économie américaine, et de fortes tensions inflationnistes induites par la flambée du cours du pétrole et des produits alimentaires. Elle a été aussi marquée par les crises alimentaire, énergétique et financière qui ont précipité les risques d'une récession mondiale prononcée, la propagation des effets de la crise financière qui a conduit au repli sans précédent de la production et du commerce au niveau mondial, la baisse dans les branches du coton et de l'extraction minière avec leurs répercussions sur le secteur tertiaire.

34. Malgré cette conjoncture difficile, le Mali a enregistré, au cours des quatre premières années de mise en œuvre du CSCR, des progrès importants au triple plan politique, social et économique. La stabilité politique et sociale et les progrès en matière de respect des droits de

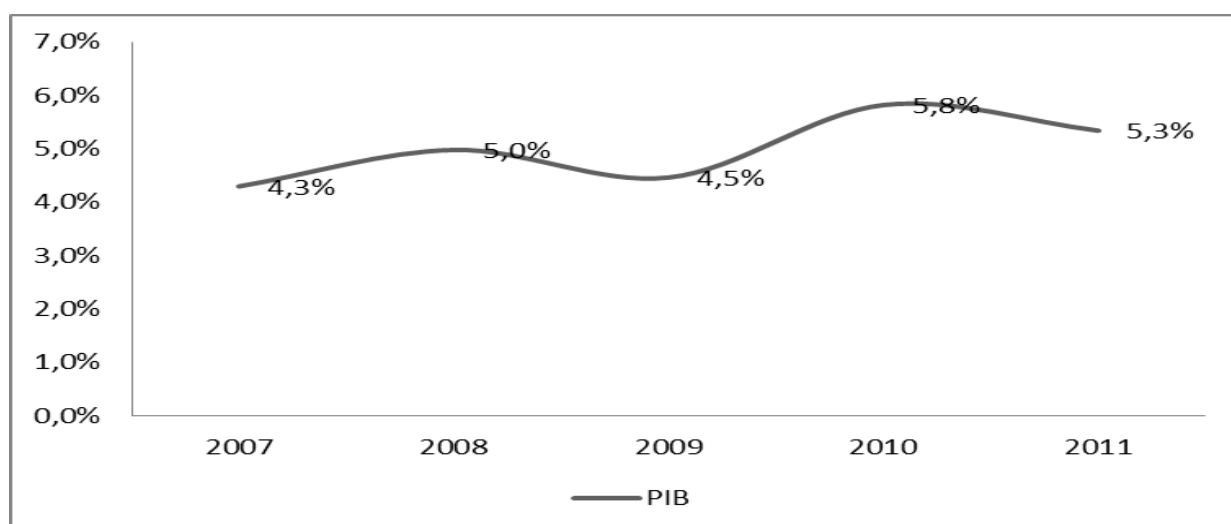
l'Homme ont favorisé la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et la consolidation du climat de confiance dont le pays jouit auprès de la communauté internationale.

2.2.1. Secteur réel

35. L'économie malienne est fortement influencée par les aléas climatiques. La croissance économique évolue en dent de scie. Elle repose fondamentalement sur le secteur primaire dont l'agriculture est la branche la plus importante, le secteur secondaire qui dépend fortement de l'extraction minière et le secteur tertiaire qui, depuis quelques années, est dans une dynamique favorable liée à l'essor des télécommunications et du tourisme.

36. La croissance moyenne entre 2007 et 2010 est de 4,9%. Depuis le début de la mise en œuvre du CSCR, le Mali a enregistré des taux de croissance positifs avec 4,3% en 2007 ; 5,0% en 2008 ; 4,5% en 2009 et 5,8% en 2010.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance réel du PIB

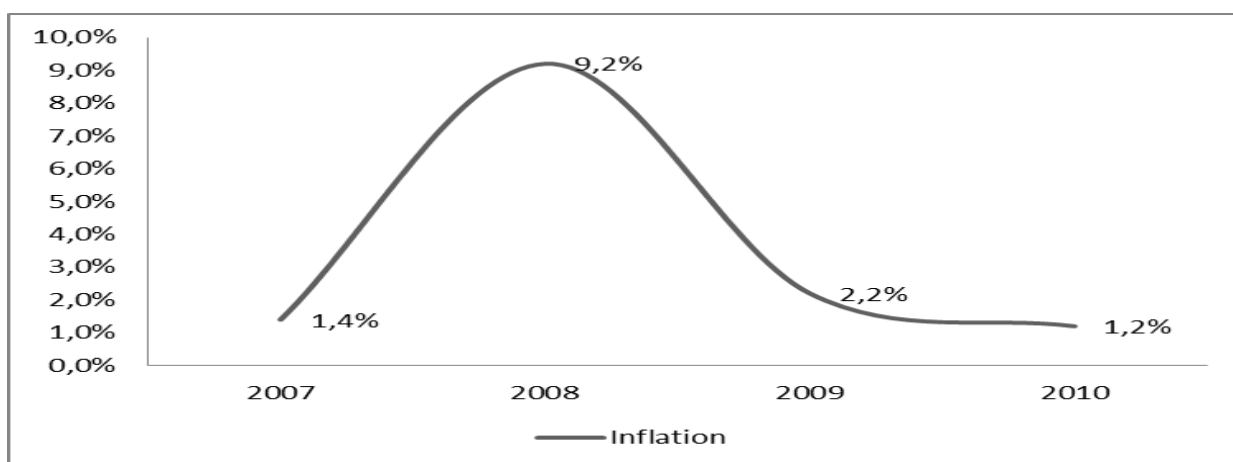


Source : INSTAT/MME_DNPD

2.2.2. Prix et inflation

37. Un véritable effort de maîtrise des prix a permis la réalisation d'un taux d'inflation moyen (mesuré par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation – IHPC - à Bamako) de 3,5% entre 2007 et 2010. L'inflation est ressortie à 1,4% en 2007, 9,2% en 2008, 2,2% en 2009 et 1,2% en 2010. Cette évolution des prix est due essentiellement aux produits alimentaires et boissons non alcoolisées ainsi que le logement, l'électricité et autres combustibles.

Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation (IHPC)



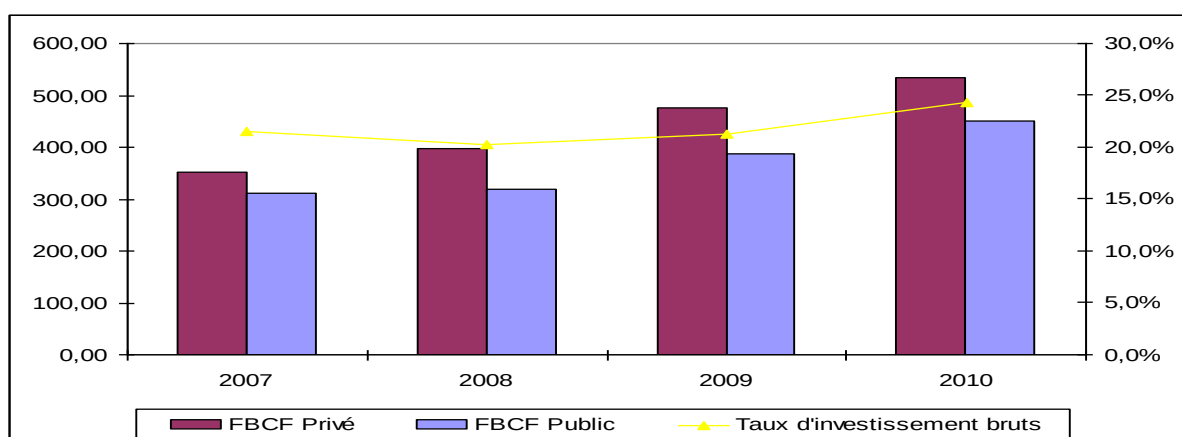
Source : INSTAT/MME_DNPD

2.2.3. Investissement

38. La période a été marquée par d'énormes flux d'investissements privés et publics. Les investissements privés ont trait essentiellement au développement des mines d'or, de la téléphonie mobile et aux grands chantiers immobiliers. Les flux nets d'investissements directs étrangers ont été en moyenne de 139,2 milliards de FCFA avec un niveau exceptionnel de 353,8 milliards de FCFA en 2009, imputable essentiellement à la privatisation de la SOTELMA, qui a généré 180,4 milliards de FCFA.

39. Les investissements publics ont concerné la réalisation des infrastructures, les grands projets routiers, les programmes immobiliers et les programmes d'aménagements hydroagricoles. Ces efforts d'investissements publics ont bénéficié de l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers. Ils se sont traduits par une amélioration du taux d'investissement brut qui est passé de 21,6% en 2007 à 24,3% en 2010.

Graphique 6 : Evolution de l'investissement public et privé



Source : INSTAT/MME_DNPD

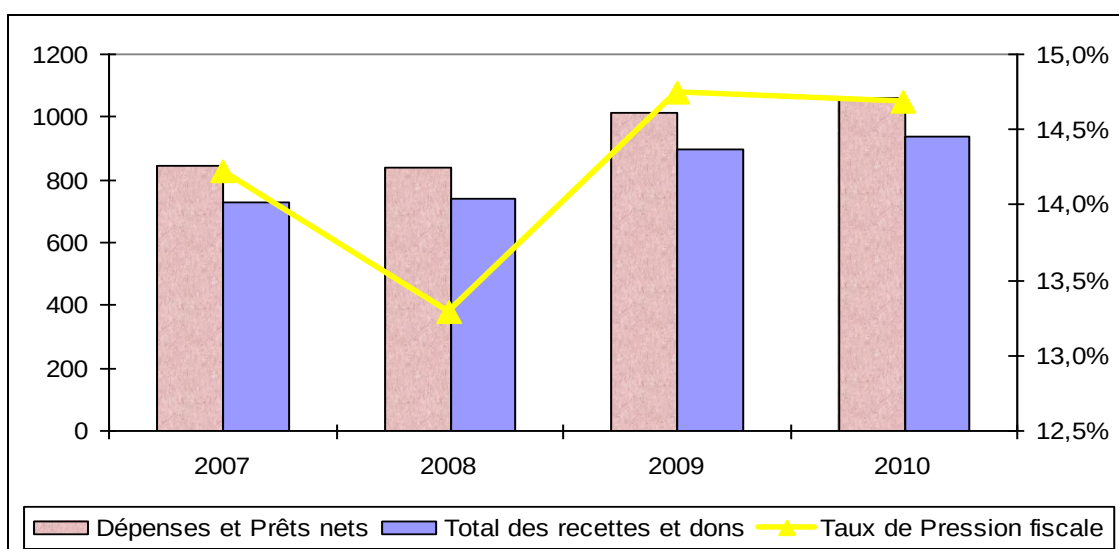
2.2.4. Finances publiques

40. L'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières a été la viabilité des opérations financières de l'Etat. La politique de l'Etat en la

matière a visé l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette imposable.

41. Les recettes totales et dons sont ressortis à 940,1 milliards de FCFA en 2010 contre 728,8 milliards en 2007, soit une croissance moyenne annuelle de 4,0%. Elles sont impulsées par les recettes fiscales qui ont enregistré une croissance moyenne de 9,9% par an.
42. Les dépenses totales et prêts nets sont ressortis à 1061,6 milliards de FCFA en 2010 contre 845,5 milliards en 2007, soit un taux de croissance moyen de 3,0%.
43. Le déficit base ordonnancement dons exclus est passé de 275,6 milliards de FCFA en 2007 à 255,2 milliards en 2010. Par rapport au PIB, il représentait 8,0% en 2007 et 5,5% en 2010, soit une dégradation de 2,5 points de pourcentage. Dons inclus, il est ressorti à 116,7 milliards en 2007 pour atteindre 121,5 milliards en 2010, soit 3,0% du PIB.

Graphique 7 : Evolution des indicateurs de finances publiques (en mrd de FCFA et en %)



Source : DNTCP/MME_DNPD

2.2.5. Dette publique

44. Les bonnes performances macroéconomiques ont permis au Mali d'être admis à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1998 et de bénéficier effectivement des allègements de dette à partir de 2000. Ainsi en 2009, le Mali a mobilisé des ressources PPTE de l'ordre de 13,0 milliards de FCFA. Ces ressources proviennent des économies réalisées sur le service de la dette. Elles ont servi à financer des dépenses de réduction de la pauvreté dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures rurales entre autres.
45. Au 31 décembre 2010, l'encours total de la dette extérieure du Mali est ressorti à 1212,3 milliards de FCFA contre 907,7 milliards en 2009 soit un accroissement de 33,6%. Cet encours est passé de 695,3 milliards en 2007 à 790,7 milliards en 2008. Il a représenté 30,5% du PIB en 2010 ; 22,9% en 2009 ; 21,3 % en 2008 ; et 20,7 % en 2007.

46. L'encours de la dette multilatérale est passé de 740,1 milliards en 2009 à 977,6 milliards en 2010 soit une hausse de 32,1%. Il était de 331,6 milliards en 2008 et 247,7 milliards en 2007.

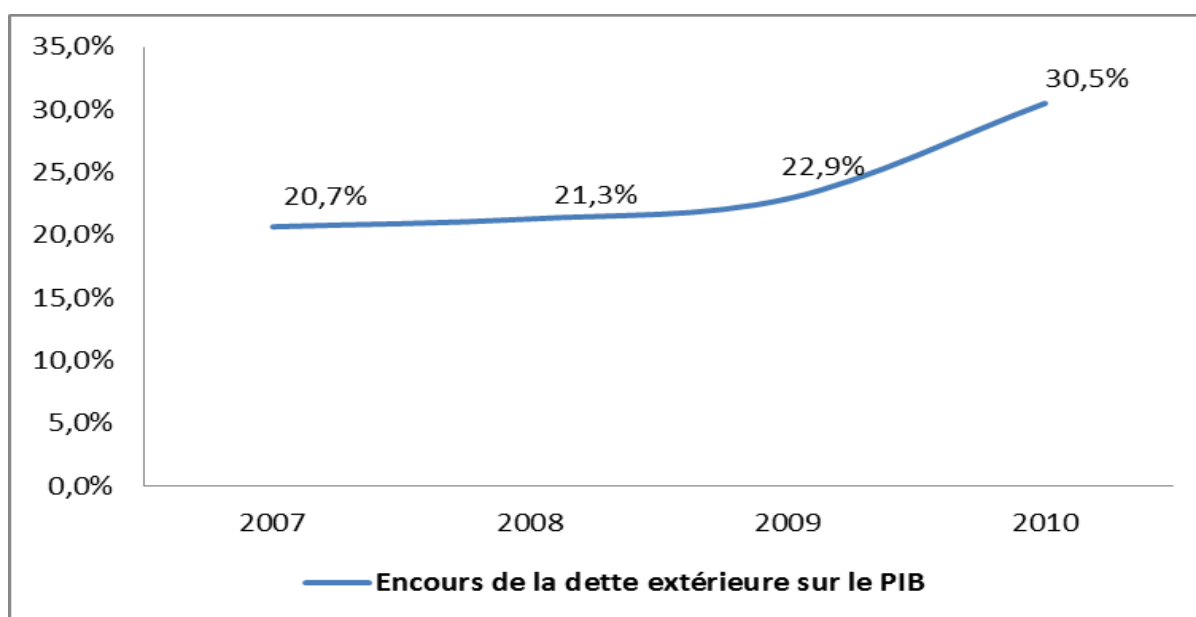
Tableau 1: Evolution du stock de la dette publique de 2007 à 2012 (en milliards de FCFA)

Année Dette	2007	2008	2009	2010	2011 (Estimation)	2012 (Prévision)
Dette extérieure	695,3	790,7	907,7	1212,3	1193,3	1166,7
- dette multilatérale	247,7	331,6	740,1	977,6	960,2	943,5
- dette bilatérale	447,6	459,1	167,6	234,7	233,1	223,2
Dette intérieure	12,5	42,3	63,5	203,4	160,5	86,6
- Bons du Trésor :						
- Bons à 12 mois	-	-	-	51,5	42,0	-
- Obligations du Trésor						
- Obligation à 5 ans	-	-	21,1	64,4	50,7	36,9
- Obligations à 10 ans	-	32,2	32,2	32,2	28,2	24,1
Avances statutaire BCEAO	12,5	10,1	7,7	5,2	2,6	-
- Autres dettes intérieures	-	-	2,5*	50,1*	37,0	25,6
Dette publique	707,8	833,0	971,2	1415,7	1353,8	1253,3
Pour mémoire						
PIB	3424,5	3912,8	4232,9	4637	5104,6	5469,5
Recettes budgétaires	509,4	540,6	653,2	727,7	779	884,6
Exportations de biens et service	926,4	1142,8	1004,8	1158,3	1322,6	1464,9

Source : DGDP/INSTAT/DNPD/DNTCP

47. L'encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB se présente dans le graphique ci-dessous :

Graphique 8 : Evolution de l'encours de la dette extérieure en % du PIB

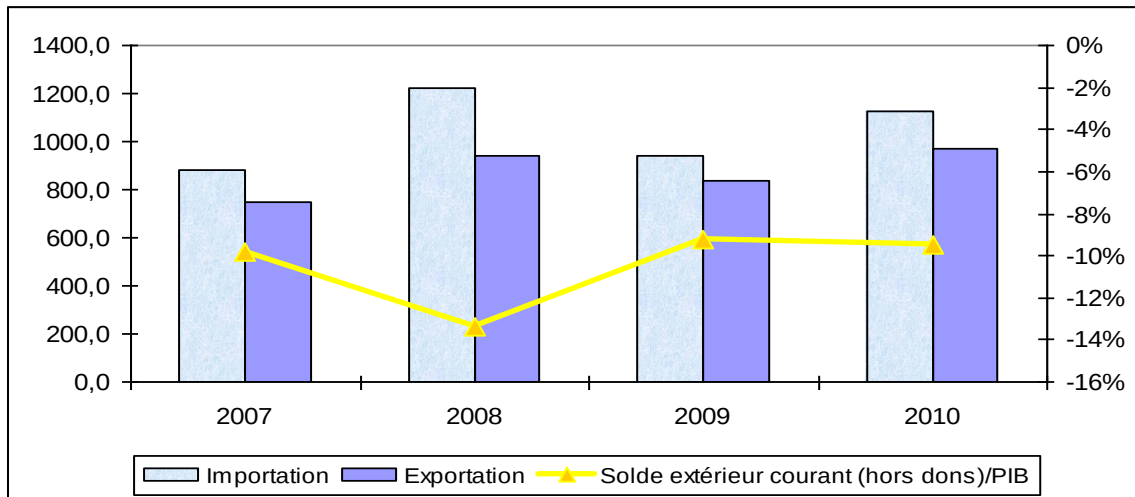


Source : DGDP/MME_DNPD

2.2.6. Balance des paiements

48. Les exportations du Mali concernent principalement l'or et le coton qui représentent plus de 80% des exportations. L'exportation de ces produits a augmenté au cours de la période 2007 à 2010. Ainsi, les exportations totales sont passées de 745,9 milliards de FCFA en 2007 à 969,8 milliards de FCFA en 2010, soit une hausse moyenne de 5% entre 2007 et 2010.
49. Concernant les importations, elles sont dominées par les produits pétroliers, les produits chimiques et pharmaceutiques, les matériaux de construction, les machines et véhicules. Ces produits représentent plus de 70% des importations totales. Elles ont progressé annuellement de 7% en moyenne, passant de 884,7 milliards de FCFA en 2007 à 1125,4 Milliards de FCFA en 2010.
50. Le déficit du compte des transactions courantes hors transferts officiels est passé de 335,3 milliards de FCFA en 2007 à 439,1 milliards de FCFA en 2010. Il a représenté en moyenne 10,5% du PIB au cours de la période sous revue.
51. Le solde global de la balance des paiements du Mali s'est amélioré en moyenne ces dernières années à l'exception des années 2008 et 2010 où il a été négatif (respectivement -33,3 milliards de FCFA et -20,5 milliards de FCFA). Il a représenté en moyenne 3,2% du PIB entre 2007 et 2010.

Graphique 9 : Evolution des indicateurs des échanges extérieurs (en mrd de FCFA et en %)



Source : BCEAO/MME_DNP

2.2.7. Situation de la convergence

52. Le Mali a, en moyenne, respecté tous les critères de premier rang de l'UEMOA entre 2007 et 2010, excepté le taux d'inflation (3,5% en moyenne) induit par la forte hausse des prix enregistrés en 2008. S'agissant de ceux du second rang, seuls la pression fiscale (14,2% en moyenne) et le déficit extérieur courant en pourcentage du PIB (10,5% en moyenne) n'ont pas été respectés entre 2007 et 2010.

53. En définitive, malgré les difficultés conjoncturelles liées à l'environnement international défavorable, la croissance économique du Mali est ressortie à 4,9% en moyenne sur les quatre premières années de mise en œuvre du CSCR. Cette performance est imputable aux efforts du gouvernement en matière de rationalisation des finances publiques et à l'appui des Partenaires Techniques et Financiers dans le domaine du financement des investissements. Les performances pourraient s'améliorer à l'avenir si ces efforts sont soutenus.

Tableau 2 : Critère de convergence de l'UEMOA

	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Critères de convergence UEMOA	<i>Réal</i>	<i>Réal</i>	<i>Réal</i>	<i>Réal</i>	
Critères de premier rang					
Ratio du solde budgétaire de base / PIB m	0,2%	1,4%	2,1%	2,0%	1,4%
Taux d'inflation (IHPC Bamako) (défini exog.)	1,4%	9,2%	2,2%	1,2%	3,5%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB m	20,7%	21,3%	22,6%	20,6%	21,3%
dont: encours dette extérieure / PIB m	0	0	0	0	0
Variation des Arriérés de paiement intérieurs (en mrd. FCFA)	0	0	0	0	0
Variation des Arriérés de paiement extérieurs (en mrd. FCFA)	0	0	0	0	0
Critères de second rang					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	33,4%	35,7%	34,2%	34,0%	34,3%
Ratio investissem. publics financés sur ress. internes sur rec. fisc. 2/	34,5%	25,0%	24,4%	26,3%	27,5%
Ratio déficit extérieur courant hors transferts publics / PIB m	9,8%	13,4%	9,3%	9,5%	10,5%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	14,2%	13,3%	14,7%	14,7%	14,2%

3. CADRAGE MACROECONOMIQUE

3.1. Hypothèses de projection

54. Les hypothèses du cadrage macroéconomique reposent sur celles des « perspectives de l'économie mondiale » du FMI ainsi que sur les secteurs porteurs de l'économie malienne sur la période 2012-2017.

55. On distingue les hypothèses générales qui demeurent identiques pour tous les scénarii et des hypothèses spécifiques qui varient d'un scénario à l'autre.

3.1.1. Hypothèses générales

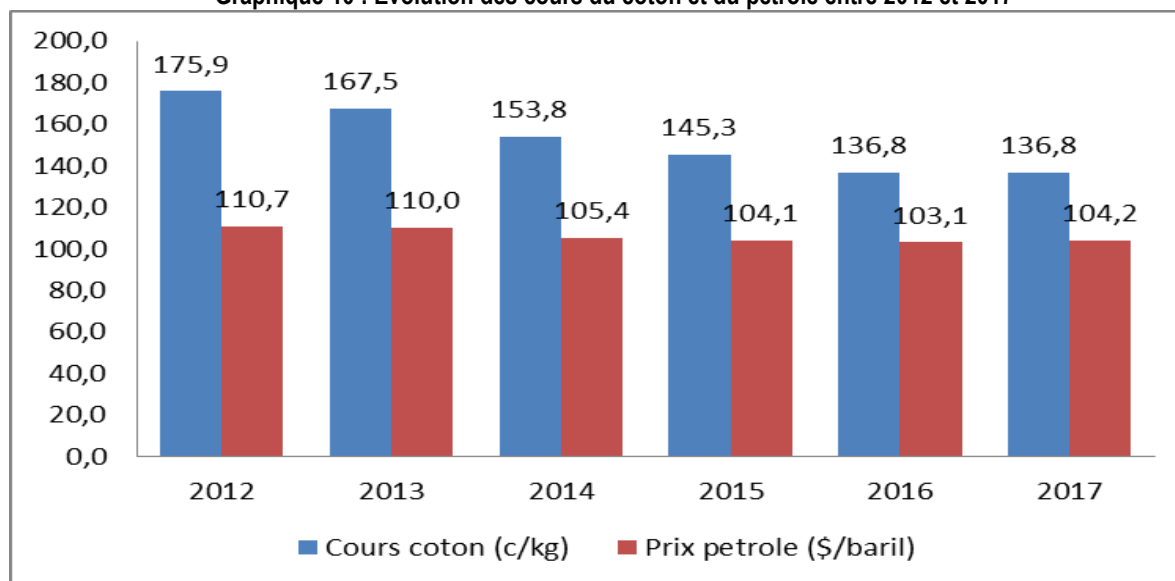
Pour l'environnement international, les hypothèses indiquent une amélioration continue des cours de l'or sur la période 2012-2017 et un ralentissement du prix du pétrole à partir de 2013.

En effet, les cours de l'or devraient graduellement augmenter pour atteindre 1675,6 dollars en 2017, après 1459,4 dollars l'once en 2012.

Cadrage macroéconomique CSCR 2012-2017

Quant au coton, ses cours devraient évoluer à la baisse en passant de 175,9 c/kg en 2012 à 136,8 c/kg en 2017.

Graphique 10 : Evolution des cours du coton et du pétrole entre 2012 et 2017



Source : FMI/BCEAO/MME_DNPD

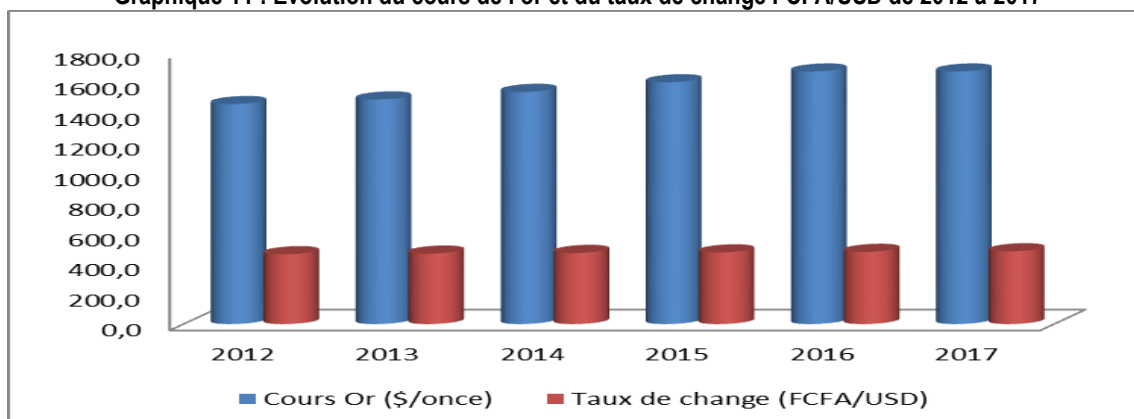
Pour ce qui concerne le pétrole, son cours subira une tendance baissière en passant de 110,7 à 104,2 \$/baril de 2012 à 2017.

L'inflation mondiale, mesurée par l'indice des prix à l'exportation des produits manufacturés des sept principaux pays industrialisés (Manufactures Unit Value - MUV), enregistrerait une croissance annuelle de 1,2% de 2012 à 2015 et de 2,1% de 2016 à 2017.

Une dépréciation d'environ 0,7% en moyenne du FCFA par rapport au dollar est prévue sur toute la période.

Un objectif de couverture des besoins d'importations du pays par les avoirs extérieurs d'au moins quatre (4) mois.

Graphique 11 : Evolution du cours de l'or et du taux de change FCFA/USD de 2012 à 2017



Source : FMI/BCEAO/MME_DNPD

3.1.2. Hypothèses spécifiques

Les hypothèses spécifiques sur l'économie nationale sont relatives aux secteurs porteurs qui sont le riz, le coton, l'agroalimentaire, l'élevage, le textile, l'or, l'eau et l'électricité, les BTP, etc.

Elles sont définies selon qu'il s'agisse du scénario de base (tendanciel) ou du scénario optimiste (CSCR III).

3.1.2.1. Hypothèses du scénario de base

Le taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz est projeté comme la moyenne mobile sur les trois dernières années en tenant compte de la fluctuation induite de la pluviométrie. Il ressortirait en moyenne de 6,8% sur la période 2012-2017.

S'agissant du riz, son taux de croissance s'établirait à 5,8% en 2012 et 2013, 5,6% en 2014, 6,5% en 2015 et 7,0% sur le reste de la période.

Le coton, pour sa part, devrait passer de 4,0% en 2012 à 6,1% en 2014. Il passerait de 6,2% en 2015 et 7,0% en 2017.

Une croissance de 4,3% de la production de l'élevage est prévue en 2012, 4,0% en 2015 et 3,0% sur le reste de la période.

Les produits de l'extraction enregistreraient une croissance de 10% de 2012 à 2013, -2,0% de 2014 à 2015 et une croissance de 0,2% en 2016 et 0,7% en 2017.

Cette prévision des produits de l'extraction s'explique notamment par l'embellie du cours de l'or sur le marché international, la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Minier, l'entrée en production de nouvelles mines d'or ainsi que la politique volontariste qui sera menée par le Ministère des Mines sur la période 2012-2017.

Le taux de croissance de la production d'électricité et de l'eau est projeté à 9,4% en 2012 à 10,0% de 2013 à 2015 et à 10,1% sur le reste de la période. Cette projection est en relation avec la volonté d'augmenter les taux de desserte au regard des investissements en cours en matière d'électrification rurale.

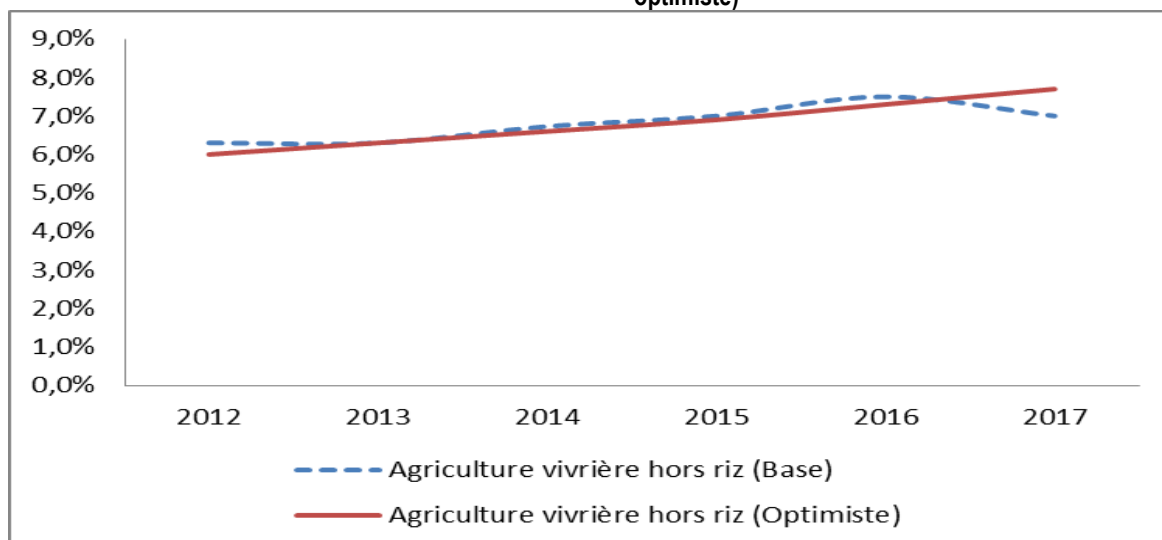
3.1.2.2. Hypothèses du Scénario optimiste

Le CSCR III ambitionne d'atteindre un taux de croissance économique de 7,0% en 2017. Cet objectif de croissance économique s'appuie sur des hypothèses volontaristes notamment la poursuite de la stratégie de valorisation du potentiel agro-pastoral, le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la promotion du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines.

Au niveau du secteur primaire, les hypothèses sous-tendent le développement du potentiel agro-pastoral comme vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée. La mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole, la mise en valeur des potentialités agricoles et agroalimentaires dans la zone Office du Niger, la poursuite de l'initiative riz, etc. vont contribuer à atteindre un taux de croissance de 6,8% du secteur primaire à l'horizon 2017.

L'agriculture, considérée comme le levier de la croissance du secteur primaire, sera tirée par sa composante agriculture vivrière hors riz avec une croissance économique de 7,7% en 2017.

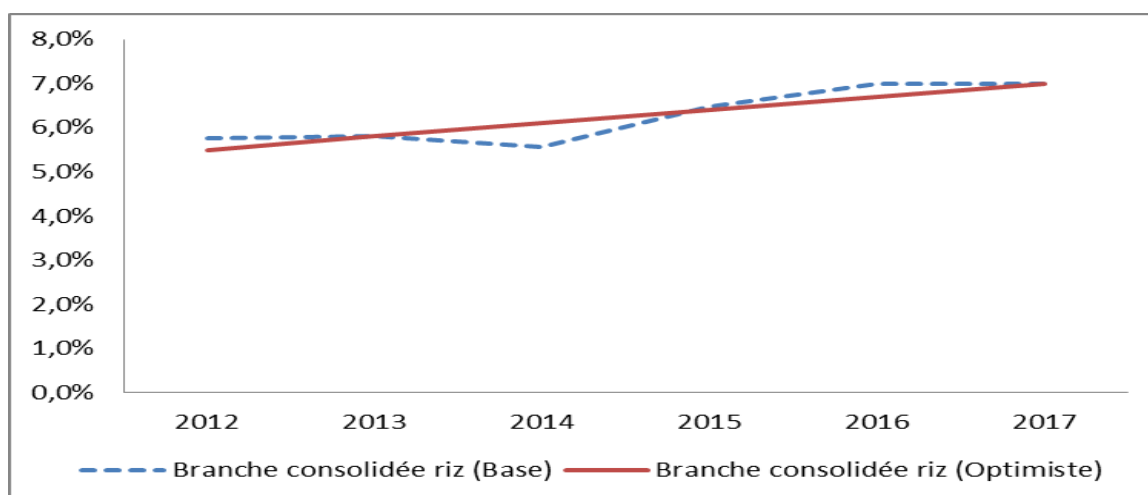
Graphique 12 : Evolution du taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNP

S'agissant de la branche consolidée du riz, son taux de croissance a été porté à 7,0% sur la même année, en ligne avec les actions susmentionnées.

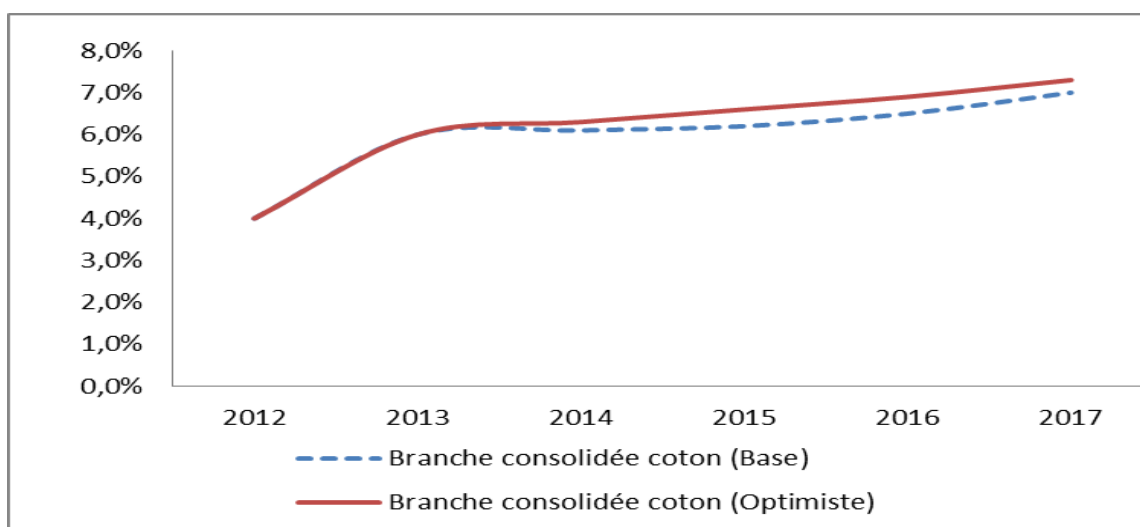
Graphique 13 : Evolution du taux de croissance de la production de riz (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNP

La production cotonnière devrait enregistrer un taux de croissance de 7,3% en 2017, à la faveur des réformes de la privatisation et d'un soutien de l'Etat au secteur agricole par le biais de subventions des intrants agricoles.

Graphique 14 : Evolution de la production de coton (scénario de base et scénario optimiste)

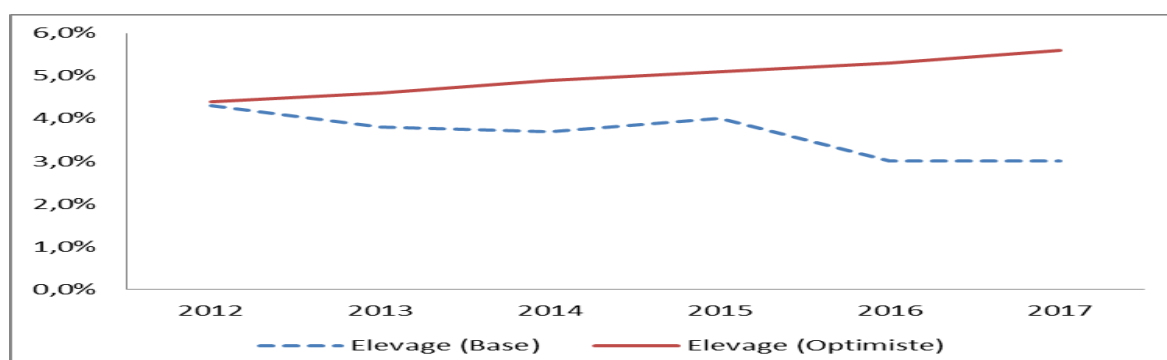


Source : INSTAT/MME_DNPD

L'élevage est l'un des sous secteurs porteurs pour l'économie malienne. Il contribue à l'amélioration des revenus des populations rurales et occupe une place importante dans l'économie malienne. Le Gouvernement du Mali a initié le Cadre d'Orientation de la Politique du Développement de l'élevage qui s'inscrit dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural et qui cadre avec les orientations du CSCR 2012-2017. Ces différentes dispositions prises par le Gouvernement visent à lever les contraintes qui pèsent sur l'élevage et à faire de lui un vrai facteur de développement et de croissance économique.

Le taux de croissance de ce sous-secteur ressortirait à 5,6% en 2017. Cette croissance sera imputable à la poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage et de nouvelles opportunités d'exportation du cheptel malien en direction d'autres pays de la sous-région tels que le Togo, le Ghana, le Libéria, le Nigeria, la Guinée.

Graphique 15 : Evolution du PIB de l'élevage (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

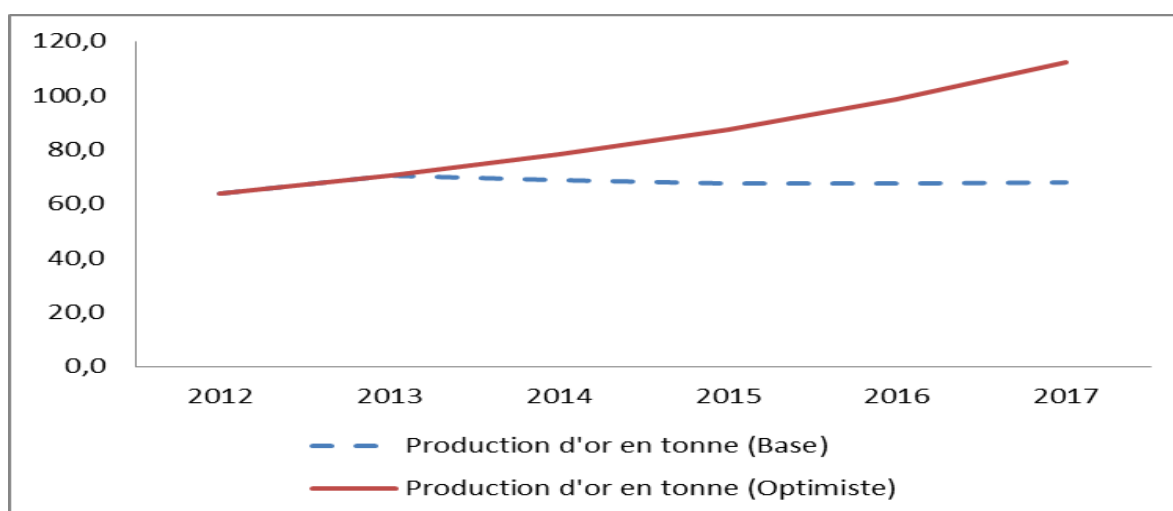
La poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la pêche et de la pisciculture va contribuer à atteindre un taux de croissance de 4,7% pour la pêche et la pisciculture à l'horizon 2017. Cet objectif devrait être atteint en raison de la poursuite de la mise en œuvre des politiques et stratégies des secteurs Pêche et Pisciculture.

Le secteur minier devrait afficher un taux de croissance de 13,7% en 2017. Cet optimisme est lié à la bonne tenue des cours de l'or sur le marché international mais aussi aux nombreuses recherches effectuées dans le secteur devant aboutir à la découverte et à l'exploitation d'autres types de minerais.

Cadastre macroéconomique CSCR 2012-2017

A cet égard, les perspectives d'exploitation du fer, du manganèse, du phosphate voire du pétrole seraient prometteuses au Mali. A cela, il convient d'ajouter la production du ciment par les usines notamment DIAMON CIMENT.

Graphique 16 : Evolution de la production d'or (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

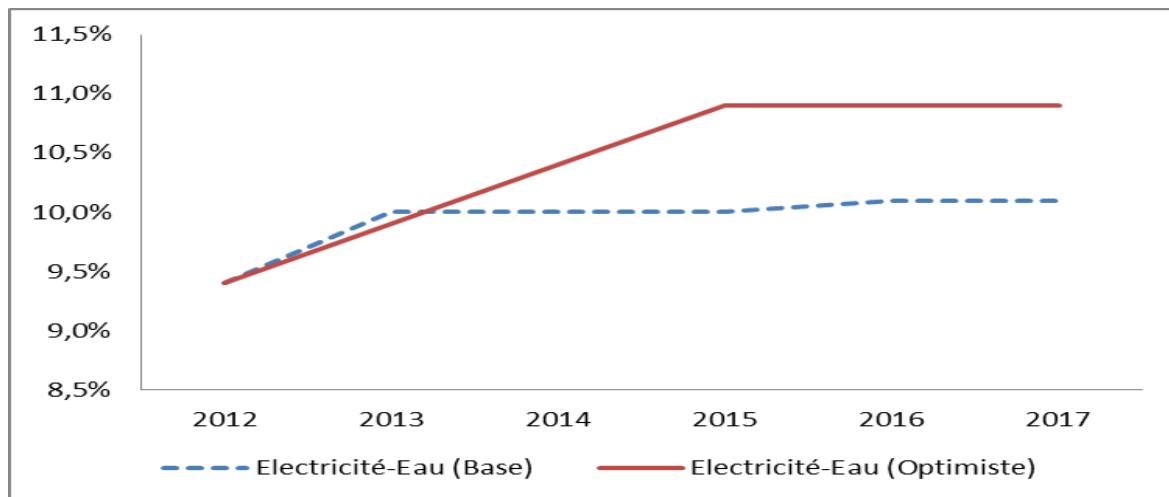
En ce qui concerne l'eau, le Gouvernement du Mali a adopté en février 2006 la Politique Nationale de l'Eau en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau. C'est dans cet esprit qu'il a été réalisé la Carte de l'eau et le Plan National d'Accès à l'Eau Potable 2004-2015, assorti d'un Programme d'Investissement de 400 milliards de FCFA en vue de l'atteinte des OMD.

Suite à l'élaboration du Programme Sectoriel Eau Potable et Assainissement (PROSEA), axé sur le Budget Programme par Objectifs (BPO), assorti de Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), sur la base des politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels, une première mouture (CDMT 2008-2010) a été esquissée en 2007 dans les perspectives d'atteinte, à court terme, des objectifs du PDES à l'horizon 2012 et à moyen terme ainsi que ceux des OMD à l'horizon 2015.

S'agissant de l'électricité, le Mali, à travers sa politique énergétique adoptée depuis mars 2006, ambitionne de réaliser un développement durable à travers la fourniture de services énergétiques accessibles au plus grand nombre, à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques.

Ainsi, le taux de croissance de la production de l'électricité et de l'eau s'afficherait à 10,9% en 2017, en relation avec la poursuite des efforts susmentionnés.

Graphique 17 : Evolution du taux de croissance de la production d'eau et électricité (entre le scénario de base et le scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

En considérant que c'est la branche « Bâtiments, Travaux publics » (toutes infrastructures confondues) qui draine la quasi-totalité des investissements, la production de cette branche devrait connaître un taux de croissance de 9,6% sur la même année, en liaison avec la poursuite des grands chantiers, de construction d'infrastructures hydrauliques, de transport et hospitalière entrepris par les autorités du pays.

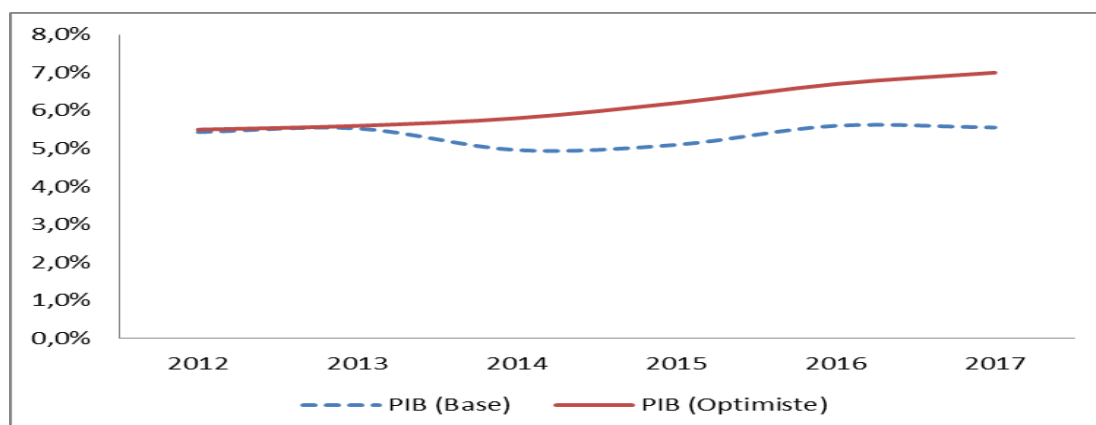
3.2. Principaux Résultats du Cadrage macroéconomique

3.2.1. Analyse des résultats du scénario optimiste (correspondant au scénario du CSLP-III)

3.2.1.1. Croissance

Sur la base des hypothèses du scénario optimiste, le taux de croissance moyen attendu serait de 6,1% sur la période 2012-2017 contre 4,9% réalisé entre 2007 et 2010.

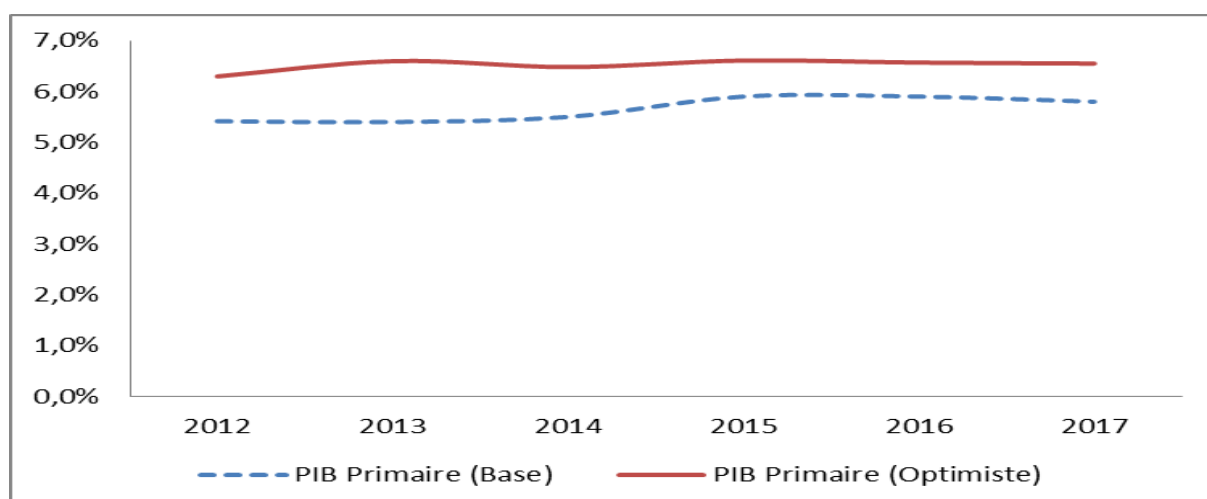
Graphique 18 : Evolution du PIB (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

La croissance du secteur primaire ressortirait à 6,0% en moyenne sur la période 2012-2017 pour le scénario optimiste contre 5,7% pour le scénario de base. Cette prévision reposerait principalement sur l'agriculture vivrière hors riz, les branches consolidées du riz et du coton, en ligne avec les effets induits par les grands chantiers d'aménagement agricoles.

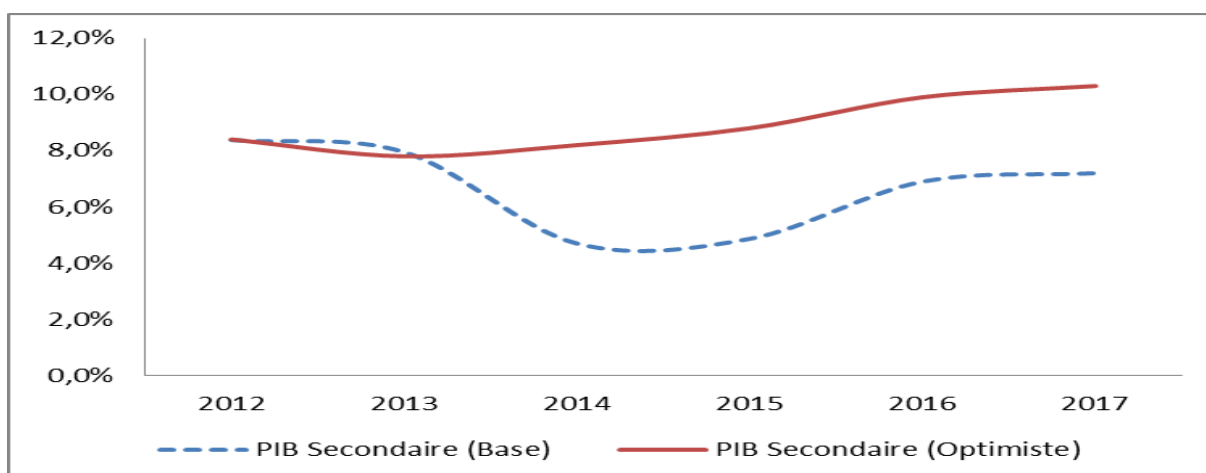
Graphique 19 : Evolution du taux de croissance du secteur primaire (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

Dans le secondaire, la croissance moyenne ressortirait à 8,9% de 2012 à 2017 pour le scénario optimiste contre 6,7% pour le scénario de base. Il serait dominé principalement par les branches de l'industrie textile, les produits de l'extraction, l'électricité eau, les industries manufacturières et les BTP. Ces performances seront liées à la mise en œuvre des réformes du secteur coton, à la bonne tenue du prix de l'or, aux investissements prévus dans l'électrification rurale, la cimenterie et la sucrerie.

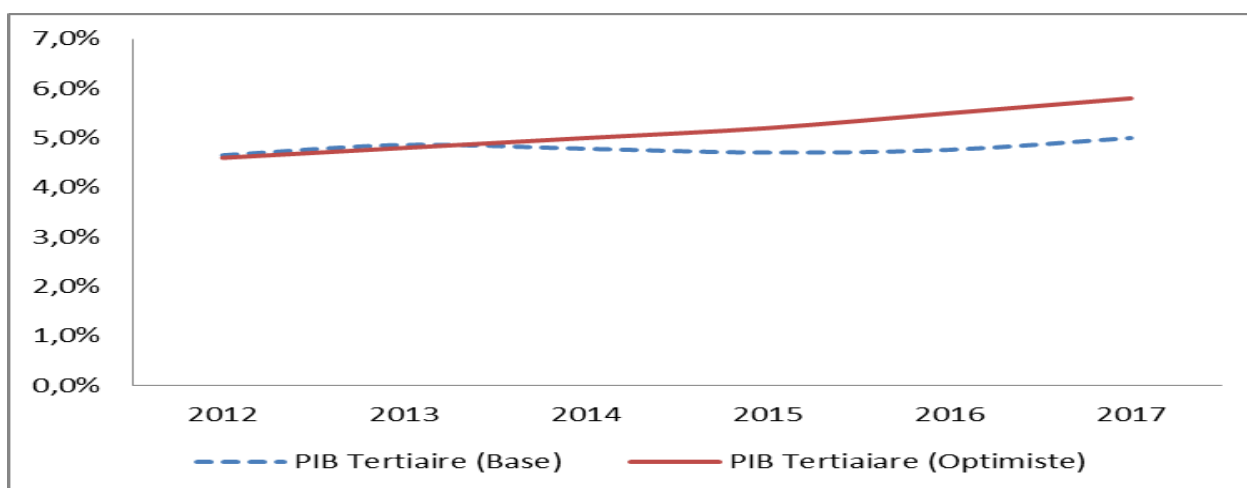
Graphique 20 : Evolution du taux de croissance du secteur secondaire (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

Quant au tertiaire, la croissance moyenne attendue serait de 5,2% sur la période du CSCRП III contre 4,8% pour le scénario de base, sous l'impulsion essentiellement du commerce et des transports et télécommunications qui se ressentent du dynamisme des secteurs primaire et secondaire.

Graphique 21 : Evolution du taux de croissance du secteur tertiaire (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

3.2.1.2. Investissement

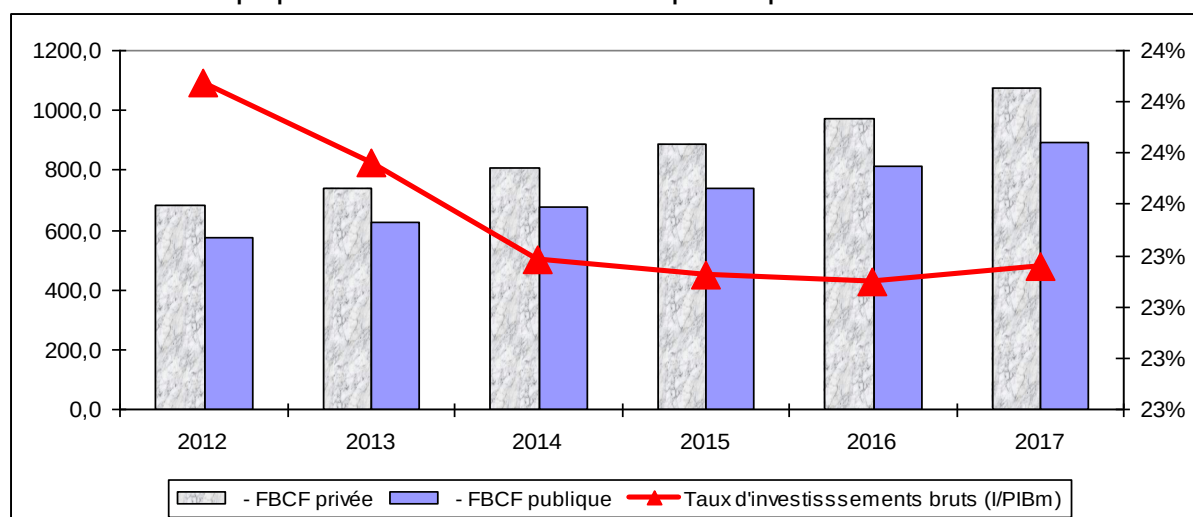
Le taux d'investissement net (FBCF/PIB) augmenterait graduellement pour se situer en moyenne à 22,5% pour le CSCRП III, en amélioration par rapport au niveau enregistré entre 2007 et 2010 (19,8%). Cette hausse est induite par une amélioration du taux d'investissement privé qui atteindrait 12,3% sur la période 2012-2017 contre 10,8% entre 2007 et 2010. Dans le même temps, le taux d'investissement public ressortirait à 10,3% sur la période du CSCRП III contre 9,0% réalisé entre 2007 et 2010.

Les investissements publics seront soutenus par les grands chantiers inscrits dans les projets et programmes ci-après :

- l'entretien courant des routes 2004-2014, pour un montant de 18,6 milliards de FCFA ;
- la construction des entrepôts du Mali en Côte d'Ivoire 2008-2015, pour un montant 1,3 milliard de FCFA ;

- le projet de construction de l'autoroute Bamako Ségou 2011-2016, pour un montant 99,7 milliards de FCFA ;
- le projet d'aménagement en deux fois deux voies du boulevard du 22 octobre 2011-2013, pour un montant de 9,5 milliards de FCFA ;
- l'acquisition réparation d'engins lourds 2010-2013, pour un montant de 1,2 milliard de FCFA ;
- le Projet de bitumage Gorma Coura – Tombouctou 2011-2013, pour un montant de 62,5 milliards de FCFA ;
- le Programme Sectoriel des Transports (PST-II), 2008-2013 ;
- le programme de croissance économique accéléré, 2004-2013, pour un coût de 62,7 milliards de FCFA ;
- le projet de construction de la route Bourème – Kidal 2011-2013, pour un coût de 300 millions de FCFA ;
- la construction de la voie d'accès à la cité universitaire de Kabala 2012-2013, pour un montant de 2,0 milliards de FCFA ;
- l'aménagement du Bretel de Kadiolo 2012-2014, pour un montant de 2 milliards de FCFA ;
- l'Aménagement de Taoussa (2009-2013) pour 104 milliards de FCFA ;
- les prospections pétrolières.

Graphique 22 : Evolution de l'investissement public et privé entre 2012 et 2017



Source INSTAT/MME_DNPD

3.2.1.3. Finances publiques

En matière de finances publiques, la politique de l'Etat serait impulsée à moyen terme par les activités prévues dans le Programme d'Action Gouvernementale d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP). Ceci se traduirait par le renforcement des efforts d'assainissement des finances publiques à travers la maîtrise des dépenses et une plus grande mobilisation des recettes intérieures.

Les résultats du scénario optimiste font ressortir un niveau des recettes totales de 1738,7 milliards de FCFA en 2017 contre 972,2 milliards de FCFA en 2012, soit un taux de progression moyen annuel de 12,6%. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 13,1%. Elles représenteraient 87,8% des recettes totales en 2017 contre 86,0% en 2012. Ainsi, le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement en passant de 15,9% en 2012 à 19,0% en 2017. La norme communautaire serait respectée à partir de 2013 où le taux de pression fiscale atteindrait 17,0%. La mise en œuvre effective des mesures consignées dans le PAGAM/GFP et dans le programme de transition fiscale demeurent la condition nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.

Cadragre macroéconomique CSCR 2012-2017

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient au rythme annuel moyen de 8,4% pour atteindre 2197,5 milliards de FCFA en 2017. Pour sa part, la masse salariale passerait de 306,8 milliards de FCFA en 2012 à 506,7 milliards en 2017, soit un taux de croissance moyen de 11,1%. Elle se situerait en moyenne à 34,2% des recettes fiscales entre 2012 et 2017, après 34,3% entre 2007 et 2010.

Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB ressortirait en moyenne à 1,9% pour le scénario du CSCR III contre 1,40% entre 2007 et 2010.

3.2.1.4. Dette publique

Au regard des perspectives économiques et financières, la dette publique du Mali serait viable au moins jusqu'en 2020 autrement dit le taux d'endettement public ne doit pas excéder 70% du PIB et le ratio du service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires ne devrait pas dépasser 30%.

De ce fait, la mise en œuvre effective de la politique d'endettement à long terme et la poursuite d'une stratégie financière prudente privilégiant la mobilisation des dons, des emprunts extérieurs concessionnels et des emprunts intérieurs exclusivement réservés au financement des projets hautement rentables devraient permettre de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Toutefois, les bonnes performances macroéconomiques et la bonne gouvernance politique, économique et financière permettraient de relever la norme de viabilité de la dette extérieure du Mali et accroître ainsi les marges de manœuvre du pays en matière d'endettement extérieur.

Les orientations globales de l'Etat en matière d'emprunts et de gestion de la dette visent à assurer la viabilité de la dette, à payer régulièrement le service de la dette à court, moyen et long terme et à réaliser les objectifs de coûts et de risques de l'Etat.

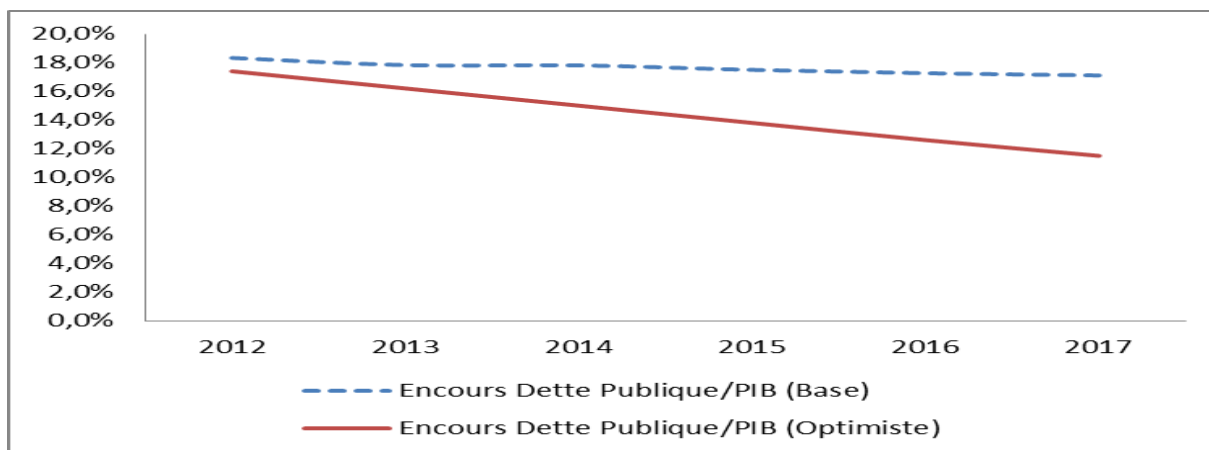
Les bonnes performances macroéconomiques ont permis au Mali d'être admis à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1998 et de bénéficier effectivement des allègements de dette à partir de 2000.

Les dispositions et négociations en cours devraient permettre à terme de centraliser la gestion de la dette intérieure au niveau d'une structure unique chargée de la dette publique afin de la rendre plus efficace, d'ores et déjà à l'initiative des institutions de Bretton Woods, le gouvernement a entrepris il y a quelques mois, le recensement de la dette intérieure.

A l'issue de cet exercice, le pays aura la situation de ses engagements vis-à-vis des différents créanciers constitués en grande partie des banques et des opérations minières (crédits TVA). Selon le niveau de l'encours et des différents échéanciers, un plan de remboursement sera élaboré.

Ainsi le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait de 14,4% sur la période 2012-2017 contre 21,3% sur la période 2007-2010.

Graphique 23 : Evolution de l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB entre 2012 et 2017



Source : DGDP/MME_DNPD

3.2.1.5. Balance des Paiements et situation monétaire

Le cadrage prévoit une croissance moyenne annuelle de 15,4% des exportations et 10,9% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d'exportations (notamment or, fruits, légumes, oléagineux, animaux, coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait 0,8% du PIB contre 4,3% sur la période 2007-2010.

Le solde des transactions courantes hors transferts publics est attendu en moyenne à -8,1% du PIB, soit une amélioration de 2,4 points de pourcentage par rapport au niveau enregistré entre 2007 et 2010. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial sur la période.

Les avoirs extérieurs nets évolueraient au rythme annuel moyen de 17,8 milliards de FCFA pour s'établir à 20,4 milliards de FCFA en 2017 contre 16,0 milliards de FCFA en 2012.

En outre, les crédits à l'économie seraient de 1656,9 milliards de FCFA en 2017 contre 1021,8 milliards en 2012, soit une progression moyenne de 8,9%.

Quant à la position nette du gouvernement, elle passerait de -109,2 milliards de FCFA en 2012 à -4,0 milliards de FCFA en 2017.

En conséquence, la masse monétaire progresserait annuellement de 8,5% pour atteindre 2442,2 milliards en 2017 contre 1611,3 milliards de FCFA en 2012.

3.3. Analyse comparative

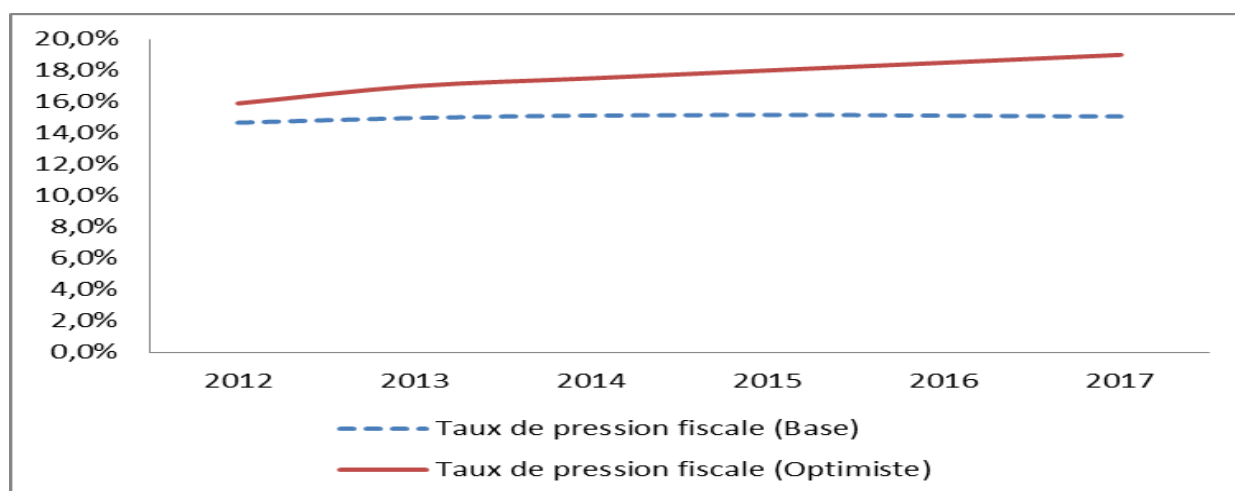
Le scénario de base, qui tente de reproduire le comportement de l'économie à politiques inchangées, conduit à un taux de croissance annuel moyen de 5,4% sur la période 2012-2017. Ceci est en phase avec la tendance récente de l'économie malienne qui a enregistré entre 2002-2011 (correspondant aux deux premières générations du CSLP) une croissance moyenne de 5,0%.

Pour le scénario optimiste, le taux de croissance serait de 7,0% en 2017 correspondant à l'objectif de croissance moyenne du CSCR de deuxième génération. Cette prévision a été faite sous l'hypothèse des performances attendues, notamment dans l'agriculture et le secteur minier.

Les finances publiques enregistreraient en moyenne sur la période 2012-2017, un solde budgétaire de base de -2,1% du PIB pour le scénario de base et 1,9% pour le scénario optimiste. Dans le scénario optimiste ce ratio qui constitue le critère clé de l'UEMOA serait respecté traduisant les efforts de l'Etat en matière d'assainissement des finances publiques.

Le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement pour atteindre 19,0% en 2017 dans le scénario optimiste. En effet, cet indicateur affiche en moyenne 15,0% dans le scénario de base et 17,7% dans le scénario optimiste, traduisant ainsi les efforts de recouvrement des services de recettes.

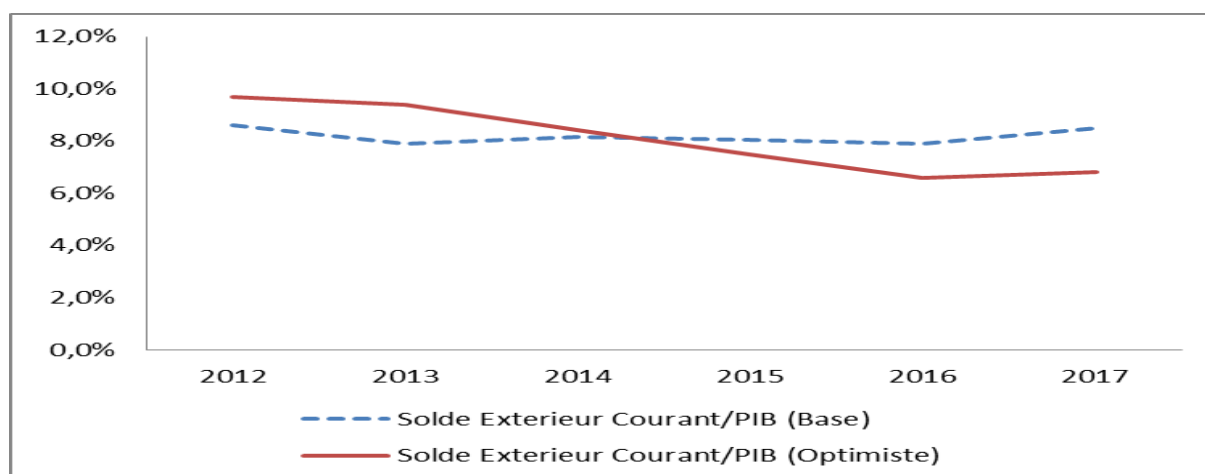
Graphique 24 : Evolution de la pression fiscale entre les deux scénarii



Source : DNTCP-ACCT/MME_DNPD

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons va s'améliorer en s'établissant en moyenne à 8,2% pour le scénario de base et 8,1% pour le scénario du CSLP-III. Il est à signaler que cet indicateur a été en moyenne de 9,3% durant la période 2002-2010.

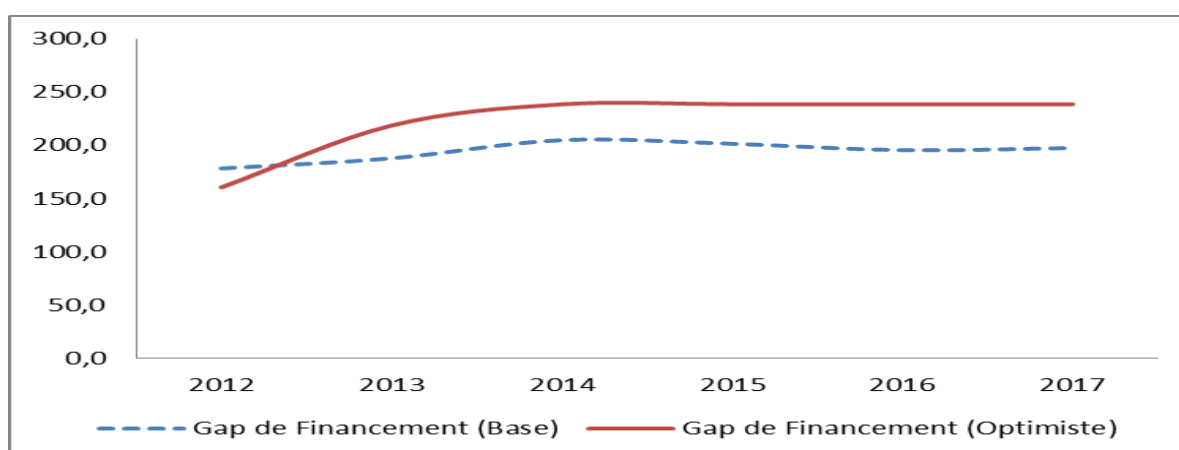
Graphique 25 : Evolution du déficit extérieur courant en % du PIB entre les deux scénarii



Source : BCEAO/MME_DNPD

Les gaps de financement dégagés au cours de la période sous revue seraient de 194,3 milliards de francs CFA pour le scénario de base et 222,3 milliards de FCFA pour le scénario optimiste.

Graphique 26 : Evolution de l'écart (Gap) de financement entre les différents scénarii



Source : MME_DNPD

La synthèse des principaux résultats de ces deux scénarii est retracée dans le tableau synoptique ci-après :

Tableau 3: Tableau comparatif des principaux résultats des scénarii du cadrage

Indicateurs	Scénario	Moyenne 2007-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2012-2017
Taux de croissance du PIB	Base	4,9%	5,3%	5,4%	5,5%	4,8%	5,0%	5,4%	5,5%	5,3%
	Optimiste	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%
Solde budgétaire de base hors PPTE/PIB	Base	1,4%	-2,5%	-2,6%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,9%	-2,0%	-2,1%
	Optimiste	1,4%	-0,1	1,0%	1,7%	1,8%	2,2%	2,2%	2,2%	1,9%
Déficit extérieur courant hors dons/PIB	Base	10,5%	9,0%	8,6%	7,9%	8,2%	8,0%	7,9%	8,5%	8,2%
	Optimiste	10,5%	9,0%	9,7%	9,4%	8,4%	7,5%	6,6%	6,8%	8,1%
Taux de pression fiscale	Base	14,2%	14,3%	14,7%	15,0%	15,1%	15,2%	15,1%	15,1%	15,0%
	Optimiste	14,2%	14,3%	15,9%	17,0%	17,5%	18,0%	18,5%	19,0%	17,7%

Source : MME_DNPD

En résumé, avec ce scénario optimiste/volontariste, les principaux agrégats macroéconomiques sont bien orientés. La norme de pression fiscale atteindrait 19,0% en 2017 contre 15,9% en 2012.

Conclusions et recommandations

Le cadrage macroéconomique du CSLP troisième génération, comme les deux précédents, a été produit par le Comité de Prévision et de Modélisation. C'est ce Comité qui a en charge la gestion de tous les travaux de prévision et de modélisation macroéconomique au Mali.

Les hypothèses du cadrage sur l'environnement international, relatives aux cours des produits de base, à l'inflation mondiale et au taux de change, se réfèrent aux projections du FMI.

En outre, des hypothèses spécifiques ont été faites sur l'économie nationale à travers les secteurs porteurs, notamment le riz, le coton, l'agroalimentaire, le textile, l'élevage, l'or, l'eau et l'électricité ainsi que les BTP.

Sur la base de ces hypothèses, deux scénarii, tenant compte des potentialités économiques réelles du pays, ont été produits. Un scénario de base (tendanciel) qui retrace le rythme d'évolution de l'économie à politiques tendancielle et un scénario optimiste (dit scénario du CSLP-III) qui fait des hypothèses de forte croissance sur les secteurs porteurs.

Des projections ont été faites sur la période 2012-2017. Les résultats du cadrage font ressortir sur la période de projection un taux de croissance économique moyen de 5,4%, un taux de pression fiscale moyen de 15,0% et un gap de financement de 194,3 milliards de FCFA pour le scénario de base.

S'agissant du scénario optimiste (scenario du CSCR III), ces indicateurs se situent respectivement en 2017 à 7,0% pour la croissance économique, 19,0% pour la pression fiscale et 222,3 milliards de FCFA pour le gap de financement.

Les résultats du cadrage font état d'une amélioration graduelle de la pression fiscale et la norme communautaire devrait être atteinte à partir de 2013 avec 17,0%. Pour respecter la norme communautaire de 17% minimale et soutenir les hypothèses de renforcement des investissements, l'Etat devrait fournir des efforts supplémentaires de recouvrement de recettes fiscales.

Au terme des travaux de cadrage macroéconomique, les recommandations suivantes ont été formulées pour une meilleure exécution du plan d'actions du CSLP-III :

1. poursuivre la mise en œuvre du programme de transition fiscale et les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale à travers une stratégie de fiscalisation foncière et une meilleure fiscalisation du secteur informel, voire du secteur agricole moderne ;
2. intensifier les investissements productifs dans les secteurs porteurs de croissance (agricultures, recherches minières, infrastructures de transports et de communication) ;
3. intensifier les recherches pour l'amélioration des rendements de l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
4. renforcer les programmes favorisant l'amélioration des revenus ruraux ;
5. renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises (climatique, alimentaire, sinistre, chocs externes, etc.) ;
6. renforcer la recherche pétrolière ;
7. créer un cadre plus incitatif pour les investisseurs privés, notamment dans les secteurs porteurs (agriculture, élevage, pêche, infrastructures, etc.).

Par ailleurs, afin d'asseoir les bases d'analyses solides et fiables des futurs travaux de cadrage, le groupe recommande :

Cadrage macroéconomique CSCR 2012-2017

1. d'instituer un mécanisme de validation des comptes macroéconomiques en s'assurant que les données des comptes déjà adoptés sont cohérentes avec celles de comptes en instance de validation ;
2. de renforcer les structures chargées du suivi et de la Planification du Développement (DNP, INSTAT, CPS, DAF, gestionnaires des programmes/projets, etc.) pour la production de données crédibles ;
3. de renforcer les capacités du CPM.

ANNEXES :
Principaux résultats
Du SCENARIO OPTIMISTE (SCENARIO CSLP-III)

II- TABLEAUX DE SORTIES

[illegible]

Ressources et emplois des biens & services	2008.5	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
PIB aux prix du marché (mrd. FCFA courants)	4 053,0	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7590,1	8330,3	6776,9
PIB aux prix du marché (mrd. USD courants)	8,6	11,0	11,9	12,7	13,6	14,6	15,9	17,3	14,3
PIB par tête aux prix du marché (en FCFA courant)	295 083,0	334 453,8	350 827,0	368 327,3	387 668,6	410 126,1	437 407,1	467 977,3	403 732,7
PIB par tête aux prix du marché (en USD courant)	624,4	722,4	757,4	788,2	822,3	863,1	913,6	969,7	852,4
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%
Taux de croissance réelle du PIB au coût des facteurs	4,9%	5,4%	5,6%	5,7%	5,9%	6,3%	6,8%	7,1%	6,2%
- PIB secteur primaire	8,2%	6,4%	5,2%	5,6%	5,8%	6,1%	6,5%	6,8%	6,0%
- PIB secteur secondaire	-1,9%	5,4%	8,4%	7,8%	8,2%	8,8%	9,9%	10,3%	8,9%
- PIB secteur tertiaire	5,7%	4,4%	4,6%	4,8%	5,2%	5,8%	6,2%	6,5%	5,2%
FBCE total (mrd. FCFA courants)	807,1	1125,81	1243,90	1338,04	1442,62	1561,66	1727,30	1871,59	1527,30
- FBCE publique (mrd. FCFA courants)	440,1	615,36	675,65	725,81	784,93	852,22	929,26	1022,79	831,8
- FBCE privée (mrd. FCFA courants)	367,0	510,46	568,14	612,24	657,69	709,44	776,04	848,80	695,4
Taux d'investissements bruts (I/PIBm)	21,8%	25,3%	24,9%	25,5%	25,6%	26,0%	26,1%	25,8%	25,7%
Taux d'investissement fixe (FBCE/PIBm)	19,8%	22,0%	22,6%	22,6%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%
- FBCE publique en % du PIBm	9,0%	10,0%	10,3%	10,3%	10,3%	10,2%	10,2%	10,2%	10,3%
- FBCE privée en % du PIBm	10,8%	12,0%	12,3%	12,3%	12,3%	12,3%	12,2%	12,3%	12,3%
Coefficient marginal de capital	2,6	2,8	3,5	3,6	3,5	3,3	3,0	2,9	330,1%
Taux d'épargne intérieure (en % PIBm)	11,8%	17,4%	15,7%	16,7%	18,0%	19,7%	21,0%	21,0%	18,7%
Taux d'épargne extérieure (= - balance des ressources BP / PIBm)	10,5%	9,0%	9,7%	9,4%	8,4%	7,5%	6,6%	6,8%	8,1%
Taux de la dette nationale (en % PIBm)	13,0%	13,9%	13,3%	13,3%	18,2%	19,6%	20,5%	19,9%	18,0%
Taux de consommation (en % PIBm)	88,2%	82,6%	84,3%	83,3%	80,3%	80,3%	79,0%	79,0%	81,3%
- Taux de consommation privée	70,9%	65,5%	67,2%	66,8%	65,5%	63,7%	62,1%	61,6%	64,5%
- Taux de consommation publique	17,3%	17,1%	17,1%	16,5%	16,5%	16,6%	16,9%	17,4%	16,8%

Principales productions (tonnes)	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007/2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Or	52,6	58,0	63,8	70,5	78,3	87,3	98,7	112,2	85,1
Coton	236,0	300,0	312,0	330,7	351,6	374,8	400,8	430,1	366,7
Céréales	4 847 557,9	5 949 385,1	6 306 348,2	6 703 648,2	7 147 094,5	7 643 513,8	8 200 958,1	8 828 962,0	7471754,2
dont Riz	1 562 897,9	1 959 560,9	2 067 336,7	2 186 725,4	2 319 323,0	2 466 992,8	2 631 918,3	2 816 667,1	2414827,2

Balance des paiements	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
2007/2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Taux d'importation (en % du PIBm), prix cour.	36,1%	33,8%	35,1%	35,4%	35,3%	35,5%	35,9%	36,6%	35,6%
Importations totales (FOB), prix cour. (Mrds FCFA)	1 043,0	1258,6	1 387,4	1 509,3	1 627,1	1 775,3	1 970,4	2 209,9	1 746,6
Importations produits pétroliers, prix cour. (Mrds FCFA)	237,7	379,0	431,0	476,4	510,3	566,5	636,9	734,3	559,2
Importations produits alimentaires, prix cour. (Mrds FCFA)	147,0	177,9	184,1	192,1	200,4	208,9	219,7	231,0	206,0
Taux d'exportation (en % du PIBm), prix cour.	0,3	25,9%	25,9%	26,7%	27,8%	29,2%	30,8%	31,7%	28,7%
Exportations totales (FOB), prix courant (Mrds FCFA)	873,3	1 129,5	1 214,5	1 354,5	1 475,9	1 559,5	1 632,7	1 704,5	1 704,5
Exportations or, prix courant (Mrds FCFA)	633,5	859,0	968,8	1 102,8	1 276,8	1 495,3	1 727,1	2 037,5	1 443,3
Exportations coton fibre, prix courant (Mrds FCFA)	86,6	124,3	91,7	91,6	90,0	91,1	98,8	99,3	92,6
Déficit commercial en % du PIBm	-4,3%	-2,5%	-3,1%	-2,6%	-1,5%	-0,2%	1,1%	1,4%	-0,8%
Compte courant (hors transf. off.) en % du PIBm	-10,5%	-9,0%	-9,7%	-9,4%	-8,4%	-7,5%	-6,6%	-6,8%	-8,1%
solde global (sens BCEAO, y compris fin excep et Gap de fin)	58,3	-17,9	27,6	28,3	29,0	29,2	30,0	31,9	29,4
solde global (sens FMI, sans financement exceptionnel et gap de fin)	46,9	-31,8	16,0	16,7	17,5	17,7	18,4	20,4	17,9

Finances publiques	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007/2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Taux de croissance des recettes fiscales en %	9,9%	7,2%	14,4%	15,6%	11,2%	12,1%	12,2%	12,9%	13,1%
Total des dépenses et prêts nets, en % du PIB	23,3%	26,6%	24,6%	25,8%	26,0%	26,0%	26,2%	26,4%	25,8%
Solde opérations courantes de l'Etat (épargne publ.) en % du PIB	7,8%	7,9%	6,1%	8,2%	8,5%	8,7%	8,4%	8,1%	8,0%
Solde primaire (=épargne publ. propre hors intérêts) en % du PIBm	4,4%	3,3%	3,8%	5,1%	5,3%	5,7%	5,7%	5,7%	5,2%
Solde budgétaire primaire (UEMOA), en % du PIB	0,6%	-0,7%	1,6%	1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	1,6%	1,9%
Solde budgétaire primaire (FEMOA), en % du PIB	-1,2%	-2,4%	-0,2%	-0,4%	-0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	-0,2%
Solde global (base engagements), hors dons, en % du PIB	-6,6%	-6,9%	-6,9%	-6,9%	-6,9%	-6,1%	-5,3%	-5,3%	-5,3%
Solde global (base engagements), dons compris, en % du PIB	-2,9%	-4,8%	-3,9%	-3,3%	-3,0%	-2,6%	-2,7%	-2,6%	-3,0%
Solde global (base caisse), en % du PIB	-3,4%	-5,0%	-4,2%	-3,3%	-3,0%	-2,6%	-2,7%	-2,6%	-3,1%

[illegible]

Revenu et épargne	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007/2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Revenu Disponible Brut (en mrdrs de FCFA courant)	4 098,7	5118,9	5540,3	5949,8	6403,6	6923,4	7545,0	8239,5	6766,9
Épargne Nationale Brute (en mrdrs de FCFA courant)	532,5	898,9	905,4	1021,5	1164,2	1356,3	1552,3	1656,7	1276,1
Épargne Nationale Nette (S-I) (en mrdrs de FCFA courant)	-356,3	-393,6	-463,3	-487,1	-470,4	-450,4	-429,0	-495,6	-466,0
Revenu Disponible Brut par tête (en FCFA courant)	298 491,4	335 172,2	353 661,8	370 249,3	388 455,4	409 390,9	434 870,9	462 876,6	403250,8
Épargne Nationale Brute par tête (en FCFA courant)	38 326,9	58 857,2	57 798,0	63 565,8	70 622,2	80 200,8	89 467,3	93 067,9	75787,0

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
Crîtères de convergence UEMOA									
Crîtères de premier rang:	2007/2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Ratio du solde budgétaire de base / PIB m 1/ANCIEN	-1,2%	-2,4%	-1,2%	-0,4%	-0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	-0,2%
Ratio du solde budgétaire de base / PIB m 1*/NOUVEAU	1,4%	-0,1%	1,0%	1,7%	1,8%	2,2%	2,2%	2,2%	1,5%
Taux d'inflation (IIPC Bamako)(défini exog.)	3,5%	2,5%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB m	21,3%	18,7%	17,4%	16,2%	15,0%	13,8%	12,6%	11,5%	10,6%
dont: encours dette extérieure / PIB m	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Variation des Arriérés de paiement intérieurs (en nrd. FCFA)	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Variation des Arriérés de paiement extérieurs (en nrd. FCFA)	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Crîtères de second rang:									
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	34,3%	36,9%	36,7%	34,5%	33,7%	33,6%	33,5%	33,2%	34,2%
Ratio investissem. publics financés sur res. internes sur rec. fis. 2/	27,5%	28,9%	21,6%	22,7%	22,7%	21,9%	21,6%	20,5%	21,8%
Ratio déficit extérieur courant hors transferts publics / PIB m	10,5%	9,0%	9,7%	9,4%	8,4%	7,5%	6,6%	6,8%	8,1%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	14,2%	14,3%	15,2%	16,3%	16,8%	17,4%	17,8%	18,3%	17,0%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales Brutes/ PIB m)		0,0%	15,9%	17,0%	17,5%	18,0%	18,5%	19,0%	17,7%

1/ Recettes totales, hors dons, + PPTE, moins Dépenses totales et prêts net diminués Dépenses d'investissements publics financés sur ressources externes / PIB au prix du marché

2/ ici seulement invest. RS

Source: Modèle MME, DNPd.

Tableau 1:

PIB par branche (en mrd. FCFA aux prix de 1987)

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	576,2	701,6	738,2	779,3	824,8	875,6	932,2	995,6	857,6
Agriculture vivrière hors riz	224,4	277,8	294,5	313,1	333,8	357,0	383,0	412,3	348,9
Branche consolidé du riz	89,1	122,0	128,8	136,2	144,5	153,7	163,9	175,4	150,4
Agriculture industrielle hors coton	21,0	25,7	27,4	29,5	31,7	34,3	37,2	40,6	33,5
Branche consolidé coton	15,7	27,2	28,2	29,9	31,8	33,9	36,3	38,9	33,2
Elevage	151,5	165,6	172,8	180,8	189,6	199,3	209,9	221,7	195,7
Pêche	13,5	15,0	15,5	16,1	16,8	17,5	18,3	19,1	17,2
Sylviculture	61,0	68,4	70,9	73,7	76,7	80,0	83,6	87,5	78,7
Secteur secondaire	295,3	307,9	333,6	359,6	388,9	423,1	465,0	512,8	413,8
Produits de l'extraction	105,2	95,6	105,2	116,2	129,1	144,0	162,7	184,9	140,4
Industries manufacturières	80,8	82,7	89,7	93,7	98,1	102,9	108,3	114,3	101,2
Agroalimentaires	34,2	35,9	37,8	40,0	42,4	45,0	48,0	51,3	44,1
Industries textiles	20,9	22,1	26,6	27,7	29,0	30,4	32,0	33,7	29,9
Autres branches manufact.	25,6	24,6	25,3	26,0	26,7	27,5	28,4	29,3	27,2
Electricité eau	39,7	49,6	54,3	59,6	65,8	73,0	80,9	89,7	70,6
Bâtiment, Travaux publics	69,7	80,0	84,4	90,0	95,9	103,2	113,1	123,9	101,8
Secteur tertiaire	607,2	673,3	704,5	738,4	775,2	815,5	860,3	910,2	800,7
Commerce	242,3	272,0	285,6	301,1	318,5	338,2	360,9	386,8	331,9
Transport et télécommunication	120,9	136,5	144,0	152,0	160,4	169,4	179,3	190,2	165,9
Autr. services march. non financiers	106,5	118,3	124,0	129,7	135,6	141,6	147,8	154,3	138,8
Services financiers	12,2	13,1	13,5	14,0	14,4	14,8	15,3	15,8	14,6
Services non marchands	132,5	141,5	146,2	151,3	156,8	162,8	169,3	176,5	160,5
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-7,1	-8,2	-8,9	-9,6	-10,4	-11,4	-12,4	-13,6	-11,0
PIB au coût des facteurs	1 478,7	1 682,8	1 776,4	1 877,3	1 989,0	2 114,1	2 257,4	2 418,6	2 072,1
Taxes indirectes (moins subventions)	113,5	124,9	130,2	135,6	141,4	147,9	155,4	163,7	145,7
PIB aux prix du marché	1 592,2	1 807,7	1 906,6	2 012,9	2 130,4	2 262,1	2 412,9	2 582,2	2 217,8
Taux annuel de croissance									
Secteur primaire	8,2%	6,4%	5,2%	5,6%	5,8%	6,1%	6,5%	6,8%	6,0%
Agriculture vivrière hors riz	10,1%	6,3%	6,0%	6,3%	6,6%	6,9%	7,3%	7,7%	6,8%
Branche consolidé du riz	20,3%	5,5%	5,5%	5,8%	6,1%	6,4%	6,7%	7,0%	6,2%
Agriculture industrielle hors coton	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Branche consolidé coton	-8,5%	60,0%	4,0%	6,0%	6,3%	6,6%	6,9%	7,3%	6,2%
Elevage	4,3%	2,8%	4,4%	4,6%	4,9%	5,1%	5,3%	5,6%	5,0%
Pêche	3,8%	4,6%	3,7%	3,9%	4,1%	4,3%	4,5%	4,7%	4,2%
Sylviculture	4,7%	4,6%	3,7%	3,9%	4,1%	4,3%	4,5%	4,7%	4,2%
Secteur secondaire	-1,9%	5,4%	8,4%	7,8%	8,2%	8,8%	9,9%	10,3%	8,9%
Produits de l'extraction	-6,9%	3,3%	10,0%	10,5%	11,0%	11,6%	13,0%	13,7%	11,6%
Industries manufacturières	-6,3%	6,0%	8,5%	4,5%	4,7%	5,0%	5,2%	5,5%	5,6%
Agroalimentaires	-1,8%	4,0%	5,4%	5,7%	6,0%	6,3%	6,6%	6,9%	6,1%
Industries textiles	-11,0%	12,0%	20,0%	4,4%	4,6%	4,9%	5,1%	5,3%	7,4%
Autres branches manufact.	-5,1%	4,0%	2,6%	2,7%	2,9%	3,0%	3,2%	3,3%	2,9%
Electricité eau	9,9%	9,0%	9,4%	9,9%	10,4%	10,9%	10,9%	10,9%	10,4%
Bâtiment, Travaux publics	6,6%	5,0%	5,6%	6,6%	6,6%	7,5%	9,6%	9,6%	7,6%
Secteur tertiaire	5,7%	4,4%	4,6%	4,8%	5,0%	5,2%	5,5%	5,8%	5,2%
Commerce	6,6%	4,5%	5,0%	5,4%	5,8%	6,2%	6,7%	7,2%	6,1%
Transport et télécommunication	9,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,6%	5,8%	6,1%	5,7%
Autr. services march. non financiers	4,6%	5,0%	4,8%	4,6%	4,5%	4,4%	4,4%	4,4%	4,5%
Services financiers	3,5%	3,0%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%	3,2%	3,4%	3,2%
Services non marchands	2,0%	3,0%	3,3%	3,5%	3,6%	3,8%	4,0%	4,3%	3,7%
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	0,6%	8,0%	8,2%	8,4%	8,6%	8,9%	9,1%	9,3%	8,8%
PIB au coût des facteurs	4,9%	5,4%	5,6%	5,7%	5,9%	6,3%	6,8%	7,1%	6,2%
Taxes indirectes (moins subventions)	4,4%	4,3%	4,3%	4,1%	4,3%	4,6%	5,1%	5,3%	4,6%
PIB aux prix du marché	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 2:

Contribution sectorielle à la croissance

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	2,9%	2,5%	2,0%	2,2%	2,3%	2,4%	2,5%	2,6%	2,3%
Agriculture vivrière hors riz	1,4%	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%	1,1%
Branche consolidé du riz	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%
Agriculture industrielle hors coton	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Branche consolidé coton	-0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Elevage	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sylviculture	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Secteur secondaire	-0,4%	0,9%	1,4%	1,4%	1,5%	1,6%	1,9%	2,0%	1,6%
Produits de l'extraction	-0,5%	0,2%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%	0,9%	0,7%
Industries manufacturières	-0,4%	0,3%	0,4%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
Agroalimentaires	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Industries textiles	-0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres branches manufact.	-0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Électricité eau	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%
Bâtiment, Travaux publics	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%
Secteur tertiaire	2,1%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	1,9%	2,0%	2,1%	1,9%
Commerce	1,0%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	0,9%
Transport et télécommunication	0,7%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%
Autr. services march. non financiers	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Services financiers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services non marchands	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PIB au coût des facteurs	4,6%	5,0%	5,2%	5,3%	5,5%	5,9%	6,3%	6,7%	5,8%
Taxes indirectes (moins subventions)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
PIB aux prix du marché	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 3:

PIB par branche (mrd. FCFA courants)

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	1 427,9	1 896,0	2 046,0	2 211,1	2 390,6	2 586,3	2 806,0	3 052,2	2 515,4
Agriculture vivrière hors riz	614,9	804,7	862,4	926,8	999,0	1 079,4	1 171,1	1 274,5	1 052,2
Branche consolidé du riz	1 909,9	277,4	297,4	318,7	342,0	367,7	396,6	429,0	358,6
Agriculture industrielle hors coton	62,0	80,9	87,5	95,2	104,3	114,8	127,0	141,3	111,7
Branche consolidé coton	37,4	114,3	147,3	178,6	206,9	233,8	261,6	291,6	220,0
Elevage	331,2	389,5	411,1	438,1	464,4	504,4	544,1	588,5	492,6
Pêche	25,9	29,8	31,2	33,0	34,9	37,2	39,7	42,5	36,4
Sylviculture	165,5	199,4	209,1	220,6	234,0	249,0	265,9	284,8	240,9
Secteur secondaire	761,1	937,6	1 026,5	1 114,2	1 212,3	1 332,0	1 486,0	1 676,7	1 307,9
Produits de l'extraction	257,0	323,9	360,2	405,7	459,5	522,6	606,4	708,3	510,4
Industries manufacturières	222,1	251,1	282,0	293,6	302,6	316,5	332,1	357,3	314,0
Agroalimentaires	88,2	101,3	108,5	116,9	126,5	137,4	149,9	164,0	133,9
Industries textiles	84,9	98,4	119,4	119,8	116,2	115,9	115,6	122,7	118,3
Autres branches manufact.	49,0	51,4	54,1	56,9	59,9	63,1	66,7	70,6	61,9
Électricité eau	78,6	101,7	112,5	125,3	140,3	158,0	178,5	202,1	152,8
Bâtiment, Travaux publics	203,4	260,9	271,8	289,6	310,0	335,0	369,0	408,9	330,7
Secteur tertiaire	1 459,9	1 759,2	1 871,9	2 001,4	2 144,8	2 302,0	2 486,2	2 695,3	2 250,3
Commerce	582,6	720,9	771,4	832,1	900,8	977,6	1 070,8	1 177,8	955,1
Transport et télécommunication	223,8	272,6	290,8	310,9	333,2	357,7	385,9	418,2	349,4
Autr. services march. non financiers	270,7	323,9	345,7	369,6	395,0	421,6	451,2	483,3	411,1
Services financiers	30,3	34,9	36,4	38,3	40,5	42,7	45,2	47,8	41,8
Services non marchands	367,1	424,1	446,5	471,2	498,4	528,0	561,8	600,4	517,7
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-14,6	-17,2	-18,9	-20,8	-23,0	-25,6	-28,6	-32,2	-24,8
PIB au coût des facteurs	3 648,9	4 592,9	4 944,5	5 326,7	5 747,7	6 220,3	6 778,2	7 424,2	6 073,6
Taxes indirectes (moins subventions)	404,1	515,0	551,5	592,2	642,9	715,6	811,9	906,1	703,4
PIB aux prix du marché	4 053,0	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7 590,1	8 330,3	6 776,9

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 4:

Ressources et emplois (mrd. FCFA constants)

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
PIB aux prix du marché	1 592,2	1 807,7	1 906,6	2 012,9	2 130,4	2 262,1	2 412,9	2 582,2	2 217,8
Variation annuelle	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%
Importations de biens et snf	501,3	571,3	612,3	634,6	681,3	718,3	765,5	807,5	677,5
Variation annuelle	7,4%	14,7%	7,2%	3,6%	2,9%	4,3%	5,4%	6,6%	5,0%
Total des ressources	2 093,7	2 379,0	2 518,9	2 647,5	2 783,6	2 943,4	3 131,1	3 347,8	2 895,4
Exportations de biens et snf	430,5	399,3	451,6	477,2	507,3	541,8	583,9	636,0	533,0
Variation annuelle	-4,5%	3,1%	13,1%	5,7%	6,3%	6,8%	7,8%	8,9%	8,1%
Investissements bruts	319,7	408,2	459,4	494,3	529,6	586,0	642,1	671,2	563,8
Formation brute de capital fixe	296,0	357,6	386,3	415,8	446,5	480,9	522,6	567,1	469,9
Variation annuelle	8,8%	8,0%	8,0%	7,6%	7,4%	7,7%	8,7%	8,5%	8,0%
Variation des stocks	23,7	50,6	73,1	78,5	83,1	105,0	119,6	104,1	93,9
Consommation finale	1 343,5	1 571,5	1 607,9	1 676,0	1 746,6	1 815,7	1 905,1	2 040,6	1 798,6
Variation annuelle	4,8%	8,1%	2,3%	4,2%	4,0%	4,0%	4,9%	7,1%	4,5%
Consommation publique	276,1	310,7	325,7	332,1	351,1	375,1	407,6	448,9	373,4
Variation annuelle	5,1%	5,0%	4,9%	2,0%	5,7%	6,8%	8,6%	10,1%	6,4%
Consommation des ménages	1 067,4	1 260,8	1 282,1	1 343,9	1 395,5	1 440,5	1 497,5	1 591,7	1 425,2
Variation annuelle	8,7%	8,9%	1,7%	4,8%	3,8%	3,2%	4,0%	6,3%	4,0%
Produit national brut ("revenu national disponible brut")	1 610,4	1 811,5	1 922,0	2 023,4	2 134,7	2 258,0	2 398,5	2 554,1	2 215,1
en % du PIBm	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Importations de biens et snf	31,6%	32%	32%	32%	31%	30%	30%	30%	31%
Exportations de biens et snf	27,2%	22%	24%	24%	24%	24%	24%	25%	24%
Investissements bruts	20,0%	23%	24%	25%	25%	26%	27%	28%	25%
Consommation finale	84,3%	87%	84%	82%	82%	82%	79%	79%	81%
Déflateur du PIB	253,7%	282,6	288,3	294,1	300,0	306,6	314,6	322,6	304,3
Variation annuelle du Déflateur du PIB	4,6%	4,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,2%	2,6%	2,6%	2%

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 5:

Ressources et emplois (mrd. FCFA courants)

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
PIB au prix du marché	4 053,0	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7 590,1	8 330,3	6 776,9
Variation annuelle	9,8%	10,0%	7,6%	7,7%	8,0%	8,5%	9,4%	9,8%	8,5%
Importations de biens et snf	1 454,4	1 727,2	1 930,3	2 096,2	2 258,1	2 460,0	2 723,9	3 046,1	2 419,1
Variation annuelle	10,3%	11,4%	11,8%	8,6%	7,7%	9,9%	10,7%	11,8%	9,9%
Total des ressources	5 507,4	6 835,1	7 425,2	8 015,1	8 648,8	9 357,9	10 314,0	11 376,4	9 190,3
Exportations de biens et snf	1 052,4	1 322,6	1 422,6	1 578,3	1 774,7	2 022,1	2 340,0	2 641,3	1 963,2
Variation annuelle	4,8%	16%	8%	11%	12%	14%	16%	13%	12%
Investissements bruts	888,8	1 292,5	1 368,7	1 508,6	1 634,6	1 806,7	1 981,3	2 152,3	1 742,0
Formation brute de capital fixe	807,1	1 125,8	1 243,8	1 338,0	1 442,6	1 561,7	1 705,3	1 871,6	1 527,2
Variation annuelle	17,1%	14%	10%	8%	8%	8%	9%	10%	9%
Variation des stocks	81,6	166,7	124,9	170,5	192,0	245,0	275,9	280,7	214,9
Consommation finale	3 566,2	4 220,0	4 634,9	4 928,3	5 239,4	5 567,1	5 992,7	6 582,8	5 490,9
Variation annuelle	10,1%	7,4%	9,8%	6,3%	6,3%	6,3%	7,6%	9,8%	7,7%
Consommation publique	701,7	874,0	938,9	976,7	1 053,2	1 150,2	1 282,1	1 448,2	1 141,5
Variation annuelle	9,3%	11%	7%	4%	8%	9%	11%	13%	9%
Consommation des ménages	2 864,6	3 345,9	3 695,9	3 951,8	4 186,2	4 416,9	4 710,7	5 134,7	4 349,4
Variation annuelle	10,4%	6,5%	10,5%	6,9%	5,9%	5,5%	6,7%	9,0%	7,4%
Produit national brut ("revenu disponible brut")	4 098,7	5 118,9	5 540,3	5 949,8	6 403,6	6 923,4	7 545,0	8 239,5	6 766,9
en % du PIBm	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Importations de biens et snf	36,1%	33,8%	35,1%	35,4%	35,3%	35,5%	35,9%	36,6%	35,6%
Exportations de biens et snf	26,1%	25,9%	25,9%	26,7%	27,8%	29,2%	30,8%	31,7%	28,7%
Investissements bruts	21,8%	25,3%	24,9%	25,6%	25,6%	26,0%	26,1%	25,8%	25,7%
Consommation finale	88,2%	83%	84%	83%	82%	80%	79%	79%	81,3%
Déflateur du PIB	253,8	282,6	288,3	294,1	300,0	306,6	314,6	322,6	304,3
Variation annuelle du Déflateur du PIB	4,6%	4,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,2%	2,6%	2,6%	2,2%

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 6:

Epargne et investissement (mrd. FCFA)

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
INVESTISSEMENTS bruts	888,8	1 292,5	1 368,7	1 508,6	1 634,6	1 806,7	1981,3	2152,3	1742,0
Formation brute de capital fixe	807,1	1 125,8	1 243,8	1 338,0	1 442,6	1 561,7	1705,3	1871,6	1527,2
publique 1)	367,0	510,5	568,1	612,2	657,7	709,4	776,0	848,8	695,4
privée	440,1	615,4	675,7	725,8	784,9	852,2	929,3	1022,8	831,8
Variation des stocks	81,6	166,7	124,9	170,5	192,0	245,0	275,9	280,7	214,9
Total emplois (invest.)									
EPARGNE NATIONALE BRUTE	532,5	898,9	905,4	1 021,5	1 164,2	1 356,3	1552,3	1656,7	1276,1
EPARGNE NATIONALE NETTE (S-1)	-356,3	-393,6	-463,3	-487,1	-470,4	-450,4	-429,0	-495,6	-466,0
SOLDE DES TRANSACTIONS COURANTES	-356,3	-393,6	-463,3	-487,1	-470,4	-450,4	-429,0	-495,6	-466,0

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 7:

Budget consolidé des finances publiques et son financement (mrd. FCFA courants)

	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Total des recettes et dons	825,8	1 113,0	1 132,8	1 333,0	1 474,2	1 619,3	1783,4	1977,2	1553,3
Recettes totales	677,2	852,7	972,2	1 114,3	1 235,6	1 380,7	1544,8	1738,7	1331,1
Recettes budgétaires	607,7	781,2	894,8	1 031,0	1 145,6	1 283,0	1437,9	1621,3	1235,6
Recettes fiscales	578,3	731,1	836,2	966,5	1 074,7	1 205,1	1352,1	1527,0	1160,2
Impôts directs	167,0	216,9	224,5	238,4	269,5	304,2	343,5	388,0	294,7
Impôts indirects	411,3	514,2	611,7	728,1	805,3	900,9	1008,6	1139,0	865,6
TVA	225,5	301,0	340,1	386,6	431,2	480,9	536,6	601,0	462,7
TVA intérieure	88,9	122,5	135,8	154,4	173,3	194,4	217,7	243,4	186,5
TVA sur importations	136,6	178,5	204,3	232,2	257,9	286,5	318,9	357,6	276,2
Taxe intérieure sur produits pétroliers	28,4	24,1	7,0	48,0	56,0	65,2	76,9	90,6	57,3
Taxe sur les importations	78,0	98,4	113,3	136,4	145,1	155,9	183,0	226,2	160,0
Autres droits et taxes	98,8	127,7	191,3	199,1	216,9	245,2	261,3	273,9	231,3
Remboursement de taxes exonérées	-19,3	-37,0	-40,0	-42,0	-43,9	-46,3	-49,2	-52,7	-45,7
Recettes non fiscales	29,4	50,1	58,6	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	75,4
Recettes fonds spéc. et budgets annexes	69,4	71,5	77,4	83,4	90,0	97,7	106,9	117,3	95,4
Dons	148,6	260,3	160,6	218,7	238,6	238,6	238,6	238,6	222,3
Dons pour projets	107,7	213,2	114,2	176,7	184,6	193,6	193,6	193,6	176,0
Dons budgétaires	41,0	47,1	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4
Dépenses et prêts nets	940,7	1 358,2	1 349,5	1 525,5	1 663,3	1 802,4	1988,8	2197,5	1754,5
Dépenses budgétaires	872,7	1 289,8	1 274,1	1 443,7	1 574,7	1 706,0	1883,2	2081,4	1660,5
Dépenses courantes	511,6	707,1	795,3	849,3	933,5	1 019,1	1 146,4	1 300,5	1 007,4
Salaires	198,5	269,8	306,8	333,4	362,3	405,1	453,1	506,7	394,5
Fonctionnaires	165,2	208,9	227,8	247,5	269,0	300,8	336,4	376,2	293,0
Contractuels (HIPC)	33,3	60,9	79,0	85,8	93,3	104,3	116,7	130,5	101,6
Biens et services	182,4	228,7	250,5	258,3	294,9	313,0	363,6	435,1	319,2
Matériel	69,8	90,4	97,0	105,6	116,4	126,1	136,8	157,8	123,3
Communication - énergie	26,7	30,1	30,7	35,9	40,2	45,3	54,1	60,9	44,5
Déplacements, entretien et carburants	33,8	37,7	42,6	47,7	54,8	62,0	71,2	86,9	60,9
Elections	7,1	14,0	17,0	1,6	10,1	1,8	6,0	16,5	8,8
Autres dépenses sur biens et services	45,0	56,5	63,2	67,4	73,3	77,7	95,4	113,0	81,7
Transferts et subventions	115,0	183,5	204,7	223,4	241,3	264,9	292,9	320,9	258,0
Bourses	9,8	15,0	17,8	19,6	22,0	23,5	26,3	29,6	23,1
Filet social	9,4	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Subvention eau-énergie	0,0	0,0	15,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	19,2
Subvention secteur coton	3,4	25,8	30,0	35,7	37,4	41,8	46,7	52,6	40,7
Subvention CRM	14,9	11,2	15,8	20,0	21,0	23,5	26,3	29,6	22,7
Plans sociaux	4,2	22,4	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Dépenses PAGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts et subventions	73,5	99,1	114,1	118,0	130,9	146,2	163,6	179,1	142,0
Intérêts dus	15,7	25,1	33,3	34,2	35,1	36,0	37,0	37,9	35,6
Dette intérieure	3,5	8,0	13,8	14,2	14,5	14,9	15,3	15,7	14,7
FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BCEAO (avance stat. et BDM)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres intérieurs	3,5	8,0	13,8	14,2	14,5	14,9	15,3	15,7	14,7
Dette extérieure (DGDP et tir. fut.)	12,3	17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	22,2	20,8
Dépenses en capital	361,1	582,7	478,8	594,4	641,2	686,9	736,8	780,8	653,2
Financement extérieur	203,8	371,1	298,0	374,7	397,3	423,1	444,6	468,2	401,0
Emprunts	96,2	157,9	183,8	198,1	212,8	229,5	251,1	274,6	225,0
Dons	107,7	213,2	114,2	176,7	184,6	193,6	193,6	193,6	176,0
Financement intérieur 1)	157,3	211,6	180,8	219,7	243,9	263,8	292,1	312,7	252,2
Dépenses fcs.spéc. et budgets annexes	69,4	71,5	77,4	83,9	90,6	98,5	107,8	118,4	96,1
Autres (extrabudgétaires et reconstruction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire primaire (FMI) 2)	-59,7	-134,4	-79,3	-36,5	-30,3	1,4	0,6	9,3	-22,5
Solde global (engagements, hors dons)	-263,5	-505,5	-377,3	-411,2	-427,6	-421,7	-444,0	-458,8	-423,4
Solde global (engagements)	-114,9	-245,2	-216,7	-192,6	-189,1	-183,1	-205,4	-220,2	-201,2
Solde global (engagements)	-114,9	-245,2	-216,7	-192,6	-189,1	-183,1	-205,4	-220,2	-201,2
Ajustement	-24,2	-8,1	-14,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,4
Solde global (base caisse & hors dons)	-287,7	-513,6	-391,5	-411,2	-427,6	-421,7	-444,0	-458,8	-425,8
Solde global (base caisse)	-139,1	-253,3	-230,9	-192,6	-189,1	-183,1	-205,4	-220,2	-203,6
FINANCEMENT	139,1	253,3	230,9	192,6	189,1	183,1	205,4	220,2	203,6
Financement extérieur net	108,8	175,8	184,2	197,3	210,9	226,5	246,4	268,3	222,3
Emprunts	128,8	202,6	225,9	240,2	254,9	271,6	293,2	316,7	267,1
PASEP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BDM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets	96,2	157,9	183,8	198,1	212,8	229,5	251,1	274,6	225,0
Prêts budgétaires	32,7	44,7	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1
Amortissement (-)	31,4	40,8	53,3	54,4	55,6	56,7	58,3	60,0	56,4
Régulation dette/PPTE	11,4	14,0	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6
Financement intérieur net	30,3	77,5	46,7	-4,8	-21,8	-43,4	-41,0	-48,0	-18,7
bancaire (net)	-7,5	88,2	72,5	26,7	26,7	20,6	20,6	10,6	29,6
Position nette du Gouvernement	-19,2	88,2	52,6	26,7	26,7	20,6	20,6	10,6	26,3
Avance statutaire	-1,5	-2,6	0,0	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-1,8
Tirages nets	16,2	17,6	0,0	-6,1	-6,1	-6,1	-6,1	-6,1	-4,3
FMI rachats	0,0	0,4	0,9	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	10,2
FMI achats	16,2	18,0	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9
Autres postes (nets)	-33,8	17,3	31,6	18,9	18,9	18,9	18,9	8,9	19,4
Concours cons./Tirisation	0,0	55,9	16,0	16,0	16,0	9,9	9,9	9,9	13,0
Autres financements monétaires	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avance CMDT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	47,8	3,3	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8
Autres financements	-10,1	-14,0	-25,8	-32,5	-49,5	-65,0	-62,6	-59,6	-49,2
Gap de financement Etat (+ = déficit)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:									
PIB aux prix du marché (milliards FCFA, prix courants)	4 053,0	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7590,1	8330,3	6776,9
Solde primaire en % du PIB	0,0	-0,7%	0,6%	1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	2,0%	1,6%
Déficit (engagements, hors dons) en % PIB	-0,1	-9,9%	-6,9%	-6,7%	-6,7%	-6,1%	-5,9%	-5,3%	-6,3%
Déficit (caisse) en % PIB	0,0	-5,0%	-4,2%	-3,3%	-3,0%	-2,6%	-2,7%	-2,6%	-3,1%
Solde opérations courantes hors dons en % PIB	0,0	2,9%	3,2%	4,5%	4,7%	5,2%	5,2%	5,3%	4,7%

1) secteur bancaire et secteur privé

2) Recettes (hors dons) moins total des dépenses (y c. prêts nets) (hors dépenses en capital à financement extérieur)

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 8:										
Balance des paiements (mrd. FCFA)										
	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017	
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	
Balance commerciale	-169,9	-129,3	-172,9	-155,2	-94,3	-15,8	82,3	116,1	-40,0	
Exportations (fab)	873,1	1 129,3	1 214,5	1 354,2	1 532,8	1 759,5	2052,7	2325,9	1706,6	
Coton fibre	86,6	124,3	91,7	91,6	90,0	91,1	92,1	99,3	92,6	
Or	633,5	859,0	968,8	1 102,8	1 276,8	1 495,3	1778,7	2037,5	1443,3	
Elevage	43,7	39,8	41,4	43,0	44,8	46,6	48,7	51,1	45,9	
Autres	109,3	106,2	112,7	116,7	121,2	126,5	133,2	138,1	124,7	
Importations (fab)	1 043,0	1 258,6	1 387,4	1 509,3	1 627,1	1 775,3	1970,4	2209,9	1746,6	
Services non-facteurs (net)	-232,1	-275,3	-334,8	-362,8	-389,1	-422,2	-466,2	-520,9	-416,0	
Crédit	179,3	193,4	208,1	224,1	241,9	262,6	287,3	315,4	256,5	
Débit	-411,5	-468,6	-542,9	-586,9	-631,0	-684,8	-753,5	-836,2	-672,5	
dont: fret et assurance (net)	-208,8	-250,8	-237,1	-244,0	-240,5	-242,3	-241,4	-241,8	-241,2	
Services facteurs (net)	-167,2	-205,9	-183,3	-209,6	-241,7	-283,4	-335,8	-403,7	-276,3	
Rémunérations des salaires	2,6	2,8	2,8	2,9	3,0	3,0	3,1	3,2	3,0	
Revenus des investissements	-169,8	-208,7	-186,2	-212,5	-244,7	-286,4	-338,9	-406,9	-279,3	
- Intérêts sur la dette publique	-13,2	-17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	22,2	20,8	
- Autres revenus des investissements	-156,7	-191,7	-205,7	-232,5	-265,2	-307,5	-360,5	-429,1	-300,1	
Transferts courants	212,9	216,9	227,7	240,5	254,7	271,0	290,7	312,9	266,3	
Transferts du secteur privé (net)	146,8	148,6	159,9	172,2	185,9	201,8	220,8	242,3	197,1	
Transferts officiels	66,1	68,3	67,9	68,3	68,8	69,2	69,9	70,6	69,1	
- Dons budgétaires	41,0	47,1	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	
- Autres transferts officiels	25,2	21,2	21,5	21,9	22,4	22,8	23,5	24,2	22,7	
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-422,4	-461,9	-531,2	-555,4	-539,2	-519,6	-498,9	-566,2	-535,1	
Solde des transactions courantes (y.c. transferts officiels)	-356,3	-393,6	-463,3	-487,1	-470,4	-450,4	-429,0	-495,6	-466,0	
Compte de capital et financier	388,2	347,8	467,7	492,1	476,3	456,5	435,8	504,4	472,2	
Compte de capital	149,2	163,6	119,9	185,5	193,8	203,3	203,3	203,3	184,8	
Compte de capital	149,2	163,6	119,9	185,5	193,8	203,3	203,3	203,3	184,8	
dont: dons projets	107,7	213,2	114,2	176,7	184,6	193,6	193,6	193,6	176,0	
Compte financier	250,5	198,2	359,4	318,3	294,1	264,8	244,2	312,7	298,9	
Financier (net)	132,9	60,7	175,2	120,9	83,2	38,3	-2,3	44,5	76,6	
Investissement direct (net)	139,2	90,3	94,3	97,4	101,0	104,9	109,2	114,1	103,5	
Investissement portfolio privé (net)	7,5	4,4	4,4	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,5	
Autres flux financiers privés	-13,8	-34,1	76,4	19,0	-22,3	-71,2	-116,1	-74,3	-31,4	
Officiel (net)	106,1	123,6	172,6	185,7	199,3	214,9	234,8	256,7	210,7	
Tirages	143,0	164,4	225,9	240,2	254,9	271,6	293,2	316,7	267,1	
Prêts-projets	110,4	119,7	183,8	198,1	212,8	229,5	251,1	274,6	225,0	
Remboursements dus sur dette publique	36,9	40,8	53,3	54,4	55,6	56,7	58,3	60,0	56,4	
Erreurs et omissions	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Balance globale	46,9	-31,8	16,0	16,7	17,5	17,7	18,4	20,4	17,8	
Financement	-46,9	31,8	-16,0	-16,7	-17,5	-17,7	-18,4	-20,4	-17,8	
Avoirs extérieurs nets (= augmentation)	-46,9	31,8	-16,0	-16,7	-17,5	-17,7	-18,4	-20,4	-17,8	
dont: FMI (net)	0,7	17,6	5,0	3,8	2,1	2,1	2,1	2,1	2,9	
Achats	0,8	18,0	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	
Rachats	0,0	-0,4	-0,9	-2,1	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8	-3,0	
PPTE assistance	11,4	14,0	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	
Gap de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
pour mémoire:										
Produit intérieur brut aux prix du marché (mrd. Fbu)	4 053,0	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7 590,1	8 330,3	6 776,9	
Encours total de la dette publique	863,7	957,0	957,0	957,0	957,0	956,9	956,9	956,9	957,0	
Service de la dette publique	46,4	57,9	72,8	74,4	76,1	77,8	80,0	82,2	77,2	
Balance commerciale/PIB	-4,3%	-2,5%	-3,1%	-2,6%	-1,5%	-0,2%	1,1%	1,4%	0,0	
Compte courant (hors dons)/PIB	-10,5%	-9,0%	-9,7%	-9,4%	-8,4%	-7,5%	-6,6%	-6,8%	-0,1	
Compte courant (dons inclus)/PIB	-8,8%	-7,7%	-8,4%	-8,2%	-7,4%	-6,5%	-5,7%	-5,9%	-0,1	
FCFA/US \$	473,1	462,98	463,17	467,32	471,44	475,17	478,84	482,62	473,1	

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 9:										
Situation monétaire (mrd. FCFA; fin de période)										
	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017	
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	
Avoirs extérieurs nets	621,7	690,0	706,0	722,7	740,2	757,8	776,3	796,6	749,9	
BCEAO	529,5	516,2	532,2	548,9	566,4	584,0	602,5	622,8	576,1	
Banques commerciales	93,3	173,8	173,8	173,8	173,8	173,8	173,8	173,8	173,8	
Avoirs intérieurs nets	507,8	814,9	912,6	1 019,9	1 140,8	1 283,0	1456,3	1653,0	1244,3	
Créances sur l'Etat, nettes	-212,1	-181,7	-109,2	-82,5	-55,8	-35,2	-14,6	-4,0	-50,2	
Créances sur l'économie	719,9	996,5	1 021,8	1 102,4	1 196,5	1 318,1	1470,9	1656,9	1294,5	
Ressources = emplois	1 129,5	1 504,9	1 618,7	1 742,7	1 881,0	2 040,8	2232,6	2449,6	1994,2	
Masse Monétaire (M2)	1 144,6	1 497,5	1 611,3	1 735,3	1 873,6	2 033,4	2225,2	2442,2	1986,8	
Circulation fiduciaire	314,9	326,3	326,9	331,3	335,2	339,4	344,7	349,0	337,8	
Dépôts à vue et à terme	816,1	1 171,2	1 284,3	1 404,0	1 538,4	1 694,0	1880,5	2093,2	1649,1	
Autres postes, nets	-0,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	
Ressources = emplois	1 144,2	1 504,9	1 618,7	1 742,7	1 881,0	2 040,8	2232,6	2449,6	1994,2	
Taux annuels de croissance:										
Avoirs extérieurs nets	10,4%	-4,4%	2,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,6%	2,4%	
BCEAO	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Banques commerciales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Avoirs intérieurs nets	7,6%	41,6%	12,0%	11,8%	11,8%	12,5%	13,5%	13,5%	12,5%	
Créances sur l'Etat, nettes	26,1%	-32,7%	-39,9%	-24,5%	-32,4%	-36,9%	-58,6%	-72,8%	-44,2%	
Créances sur l'économie	10,1%	17,9%	2,5%	7,9%	8,5%	10,2%	11,6%	12,6%	8,9%	
Masse Monétaire (M2)	9,8%	11,0%	7,6%	7,7%	8,0%	8,5%	9,4%	9,8%	8,5%	
Circulation fiduciaire	-2,2%	3,9%	0,2%	1,3%	1,2%	1,3%	1,6%	1,3%	1,1%	
Dépôts à vue et à terme	13,9%	19,5%	9,7%	9,3%	9,6%	10,1%	11,0%	11,3%	10,2%	
Autres postes, nets	187,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Pour mémoire:										
Produit intérieur brut aux prix du marché	4 053,0	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7590,1	8330,3	6776,9	
Taux de liquidité (M2/PIBm)	0,3	0,293	0,293	0,293	0,293	0,293	0,293	0,293	0,3	
Vitesse de circulation (PIBm/M2)	3,5	3,411	3,411	3,411	3,411	3,411	3,411	3,411	3,4	

Source: Modèle MME_DNPD

Tableau 10:

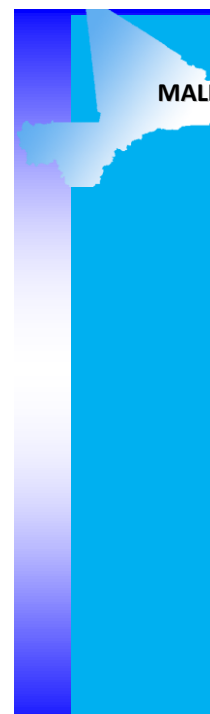
Exportations de marchandises (en mrd. de FCFA courants)	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Coton fibre	86,6	124,3	91,7	91,6	90,0	91,1	92,1	99,3	92,6
Elevage	43,7	39,8	41,4	43,0	44,8	46,6	48,7	51,1	45,9
Or	633,5	859,0	968,8	1102,8	1276,8	1495,3	1778,7	2037,5	1443,3
Autres exportations	109,3	106,2	112,7	116,7	121,2	126,5	133,2	138,1	124,7
Exportations de marchandises aux prix courants	873,1	1129,3	1214,5	1354,2	1532,8	1759,5	2052,7	2325,9	1706,6
Exportations de marchandises aux prix de 1987									
Coton fibre	47,2	43,6	69,8	72,6	76,9	81,8	87,2	93,3	80,3
Elevage	31,2	27,5	28,3	29,2	30,0	31,0	31,9	32,8	30,5
Or	175,9	159,9	175,9	194,4	215,9	240,8	272,2	309,3	234,8
Autres exportations	101,7	109,9	111,5	113,2	115,3	117,8	121,0	124,6	117,3
Exportations de marchandises aux prix constants	356,1	340,9	385,6	409,4	438,2	471,4	512,2	560,0	462,8
Services non-facteurs crédit (mrd. FCFA constants)	74,4	58,4	66,0	67,7	69,2	70,3	71,7	75,9	70,2
Services non-facteurs crédit (mrd. FCFA courants)	179,3	193,4	208,1	224,1	241,9	262,6	287,3	315,4	256,5
Exportations totales (mrd. FCFA constants)	430,5	399,3	451,6	477,2	507,3	541,8	583,9	636,0	533,0
Exportations totales (mrd. FCFA courants)	1 052,4	1 322,6	1 422,6	1 578,3	1 774,7	2 022,1	2 340,0	2 641,3	1 963,2
TC Exportations march. (prix constants) (%)	0,0	3,1%	13,1%	6,2%	7,0%	7,6%	8,7%	9,3%	8,6%
TC Exportations march. (prix courants) (%)	0,1	16,4%	7,6%	11,5%	13,2%	14,8%	16,7%	13,3%	12,8%
TC Exportations totales (FCFA constants)	0,0	3,1%	13,1%	5,7%	6,3%	6,8%	7,8%	8,9%	8,1%
TC Exportations totales (FCFA courants)	0,0	16,4%	7,6%	10,9%	12,4%	13,9%	15,7%	12,9%	12,2%
L'indice des prix à l'exportation	247,3	331,2	315,0	330,8	349,8	373,2	400,7	415,3	364,1

Tableau 11:

Importations (mrd. FCFA prix courants)	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012/2017
	2007-2010	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
Biens alimentaires (prix courants)	147,0	177,9	184,1	192,1	200,4	208,9	219,7	231,0	206,0
Machines et véhicules (prix courants)	240,3	242,0	268,7	286,1	305,2	322,5	350,3	383,0	319,3
Produits pétroliers (prix courants)	237,7	379,0	431,0	476,4	510,3	566,5	636,9	734,3	559,2
Matériaux de construction (prix courants)	171,0	207,4	231,7	253,7	277,8	307,3	349,7	397,9	303,0
Produits chimiques (prix courants)	126,7	131,9	141,9	153,8	167,3	182,5	201,1	222,5	178,2
Textiles et cuir (prix courants)	17,2	23,4	20,8	23,4	26,1	29,0	32,5	36,5	28,1
Autres (prix courants)	102,9	97,1	109,4	123,8	140,1	158,5	180,1	204,6	152,7
Total importations marchandises CAF (prix courants)	1 303,7	1 573,2	1 734,3	1 886,7	2 033,9	2 219,1	2 462,9	2 762,3	2 183,2
Importations (mrd. FCFA prix de 1987)									
Biens alimentaires (prix constants)	61,3	72,4	74,0	75,6	77,2	78,9	80,7	82,5	78,1
Machines et véhicules (prix constants)	98,7	101,2	110,0	116,1	125,3	134,1	144,9	156,6	131,2
Produits pétroliers (prix constants)	57,2	67,6	74,8	82,5	91,4	101,8	114,7	129,9	99,2
Matériaux de construction (prix constants)	63,0	75,7	81,2	88,2	95,7	105,1	118,2	132,9	103,5
Produits chimiques (prix constants)	55,3	58,2	62,3	66,9	72,2	78,1	85,1	93,1	76,3
Textiles et cuir (prix constants)	7,0	8,7	9,5	10,4	11,3	12,3	13,5	14,7	11,9
Autres (prix constants)	23,8	21,6	24,2	27,1	30,4	34,0	38,1	42,7	32,7
Total importations marchandises CAF (prix de 1987)	449,4	520,4	550,2	571,2	588,3	614,6	649,4	694,2	611,3
Indice des prix à l'importation	290,3	302,3	315,2	330,3	345,7	361,1	379,2	397,9	354,9

Source: Modèle MME_DNPD

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION
DE LA PAUVRETE - CSCRП 2012-2017**

**ANNEXE II :
CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME**

28 DECEMBRE 2011

« UN MALI EMERGENT, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE POUR TOUS »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE	6
1.1. Evolution récente de la situation macroéconomique 2007-2011	6
1.2. Les objectifs macroéconomiques et les hypothèses de projection budgétaire 2012-2017	8
1.2.1 La croissance économique	8
1.2.2 Les objectifs de la politique budgétaire 2012-2017	8
1.2.3 Les hypothèses de cadrage de la politique budgétaire	11
II. LES FINANCES PUBLIQUES 2012-2017	12
2.1 Revue budgétaire 2007-2011	12
2.1.1 Evolution des ressources budgétaires 2007-2011	12
2.1.2 Evolution des dépenses 2007-2011	14
2.2 Situation de la dette à fin 2011	16
2.3 Projections budgétaires 2012-2017	17
2.3.1 Projection des ressources 2012-2017	17
2.3.2 Projection des charges 2012-2017	20
2.3.3 Projections des soldes budgétaires 2012-2017	23
2.3.4 Projection des financements du déficit	25
2.4 Situation par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO	25
III. LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES	27
3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles	27
3.2 Les priorités du gouvernement sur la période 2012-2017	27
3.3 Analyse sectorielle du cadrage budgétaire 2012-2017	28
3.3.1 AXE 1 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET CREATRICE D'EMPLOIS	30
3.3.2 AXE 2 : L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	34
3.3.3 AXE 3 : LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	40
CONCLUSION	42
ANNEXES :	43
Tableau des opérations financières de l'Etat	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution situation macroéconomique internationale	7
Tableau 2 : Evolution situation macroéconomique UEMOA	7
Tableau 3 : Evolution situation macroéconomique dans les principaux pays clients de l'UEMOA.....	7
Tableau 4 : Projection 2012-2017 du taux de croissance de l'économie malienne.....	8
Tableau 5: Projection des soldes budgétaires 2012-2017.....	8
Tableau 6: Objectif de taux de pression fiscale.....	9
Tableau 7 : Stratégie d'atteinte des objectifs de taux de pression fiscale par service.....	9
Tableau 8 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire	11
Tableau 9 : Evolution des soldes budgétaires	12
Tableau 10 : Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en mds)	13
Tableau 11 : Evolution des ressources budgétaires 2007-2011 selon la présentation loi de finances	13
Tableau 12 : Evolution du taux de pression fiscale.....	13
Tableau 13:Taux d'exécution des recettes 2007-2010.....	14
Tableau 14: Evolution des dépenses 2007-2011(présentation TOFE).....	14
Tableau 15 : Evolution des dépenses 2007-2011(présentation loi de finances).....	15
Tableau 16 : Taux d'exécution des dépenses 2007-2010 (présentation loi de finances).....	15
Tableau 17: Encours de la dette publique entre 2007 et 2010 (Mrds de FCFA).....	16
Tableau 18 : Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation TOFE (en milliards FCFA)	17
Tableau 19: Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation budget (en milliards FCFA).....	17
Tableau 20: répartition des ressources par service (milliards de FCFA)	18
Tableau 21: Part des services dans les projections de ressources	18
Tableau 22 : Répartition par services et par nature de recettes.....	19
Tableau 23: Poids par services et par nature de ressources (%)	19
Tableau 24 : Projection des charges selon la présentation TOFE (en milliards FCFA)	20
Tableau 25: Projection des charges selon la présentation loi de finances (milliards FCFA)	21
Tableau 26 : Projection subventions intrants agricoles et EDM (en milliards)	23
Tableau 27 : Déficit global (En milliards FCFA et en % du PIB).....	24
Tableau 28: Déficit budgétaire de base (En milliards FCFA et en % du PIB).....	24
Tableau 29 : Projection des financements.....	25
Tableau 30: Situation des critères de convergence de l'UEMOA	25
Tableau 31: Situation des critères de convergence de la CEDEAO	26
Tableau 32 : Ensemble des charges sectorielles (en milliards FCFA)	28
Tableau 33: Ratio par rapport ensemble des charges sectorielles	28
Tableau 34: Charges récurrentes sectorielles (en milliards FCFA).....	29
Tableau 35: Ratios par rapport aux charges récurrentes sectorielles	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des soldes budgétaires	9
Figure 2 : Poids moyen des recettes fiscales et non fiscales	19
Figure 3 : Part moyenne des charges	21
Figure 4 : Déficit du budget selon la présentation de la loi de finances.....	24

LISTE DES ABREVIATIONS

ABG :	Appui Budgétaire Général
ABS :	Appui Budgétaire Sectoriel
AMADER :	Agence malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
AMO :	Assurance Maladie Obligatoire
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BMH :	Banque de l'Habitat du Mali
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CAF :	Centre d'Alphabétisation Fonctionnel
CAFE :	Centre d'Apprentissage Féminin
CBMT :	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CED :	Centre d'Education pour le Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CMDT :	Compagnie malienne pour le développement du textile
CMSS :	Caisse malienne de sécurité sociale
CRM :	Caisse des Retraites du Mali
CSCR :	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DGABE :	Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGDP :	Direction Générale de la Dette Publique
DGE :	Direction des Grandes Entreprises
DGI :	Direction Générale des Impôts
DME :	Direction des Moyennes Entreprises
DNDC :	Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DNTCP :	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EDM :	Energie du Mali
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI :	Fonds Monétaire International
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IFM :	Institut de Formation des Maîtres
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMATHO :	Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAGAM/GFP :	Plan d'Action gouvernemental d'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques
PAPAM :	Programme d'Appui à la Productivité Agricole au Mali
PARADDER :	Programme d'Appui à la Réforme Administrative, à la Décentralisation et au Développement Régional
PDA :	Politique de développement Agricole
PDDSSPFEF :	Plan Décennal de Développement Socio-Sanitaire et de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
PDES :	Projet pour le Développement Economique et social
PDI :	Programme Décennal de Développement Institutionnel
PDSEC :	Plan de Développement Social, Economique et culturel
PEDASB :	Programme de Développement de l'Energie Domestique et d'Accès aux Services Sociaux de Base
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNACT :	Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNIP – SA :	Plan National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole
PNISA :	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEJ :	Programme de Développement Décennal de la Justice
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SFD :	Services Financiers Décentralisés
SIDA :	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SOTELMA :	Société des Télécommunications du Mali
TOFE :	Tableau des Operations Financières de l'Etat
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humain

INTRODUCTION

1. Le cadrage budgétaire 2012-2017 a été construit à partir des hypothèses macroéconomiques d'un taux de croissance économique réel moyen de 6,1% et d'un taux d'inflation moyen de 2,2%.
2. L'objectif global de la politique budgétaire sur la période du CSCRП est de renforcer la stabilité macroéconomique, élément essentiel à la lutte contre la pauvreté, avec un solde budgétaire de base (hors PPTE) moyen d'environ 0,5 % du PIB et un solde global moyen de -6,3%. Le niveau des soldes budgétaires caractéristiques, notamment le solde budgétaire de base hors PPTE indique la volonté du Gouvernement de maîtriser le déficit budgétaire et de respecter ses engagements communautaires dans le cadre du pacte de stabilité et de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO.
3. Pour réaliser cet objectif, il est prévu, d'une part, d'augmenter le taux de pression fiscale et, d'autre part, de maîtriser l'évolution des dépenses.
4. Le taux de pression fiscale ressortira en moyenne à 17% sur la période du CSCRП, soit un taux d'accroissement des recettes fiscales de 12,8% contre 10,7% sur la période 2007-2011 ou une augmentation moyenne annuelle de 193,4 milliards contre 121,1 milliards de FCFA pour la tendance passée .
5. Les dépenses totales et prêts nets vont croître en moyenne de 10,2% contre 10,4% pour la tendance passée.
6. La politique salariale a été maintenue avec la reconduite : (i) des objectifs de recrutement dont l'incidence financière annuelle est évaluée à environ 9,9 milliards de FCFA, dont 6,8 milliards pour les contractuels de l'Education et 3,1 milliards pour les autres, (ii) de la prise en compte des avancements. A cela il faut ajouter l'incidence de la révision de la grille indiciaire et de l'augmentation de l'âge de la retraite pour certaines catégories d'agents de l'Etat.
7. Au niveau des autres charges courantes, l'accent a été mis sur le renforcement des secteurs sociaux (éducation, santé, développement social). La politique de subvention d'intrants agricoles se poursuivra, de même que le soutien aux entreprises en difficultés (EDM-SA, CMSS).
8. Au niveau des charges en capital, elles seront orientées prioritairement vers les domaines qui s'inscrivent dans la stratégie de croissance accélérée.
9. Le document comporte trois (3) parties :
 - la première expose le cadrage macroéconomique ;
 - la deuxième détaille la programmation des recettes, des dépenses, du déficit et de son moyen de financement sur la période 2012-2017;
 - la troisième traite des allocations sectorielles.

I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

1.1. Evolution récente de la situation macroéconomique 2007-2011

10. La période 2007-2011 a été marquée par trois faits majeurs : (i) l'augmentation des prix des produits pétroliers et de certains produits de base, (ii) les turbulences financières liées à la crise des crédits immobiliers aux Etats-Unis qui s'est répercutée sur les marchés financiers dans les autres régions du monde, et (iii) la crise de la dette souveraine dans les pays européens. Cela a induit un ralentissement, souvent une récession de la croissance de l'économie mondiale. Mais, en 2010 l'activité économique a évolué dans un environnement international marqué par la poursuite de la reprise, avec cependant des signes de ralentissement.

11. L'évolution du PIB mondial des cinq dernières années est présentée comme suit :

2007	2008	2009	2010	2011 ¹
4,9%	1,5%	-0,5%	5,1%	4,3%

12. En Afrique subsaharienne, la crise financière mondiale a eu d'importantes répercussions négatives sur les résultats économiques. Le PIB, qui était de 6,6% en 2007, est ressorti à 1,7% en 2009 et 5% en 2010. La zone commence à se remettre de la crise et son taux d'expansion de l'économie n'est inférieur qu'à celui des pays en développement d'Asie. Les écarts entre la production et le potentiel commencent à se combler dans de nombreux pays, à l'exception notable de l'Afrique du Sud. Les projections laissent présager une croissance de 5,5 % en 2011.

13. Dans les principaux pays clients des Etats membres de l'UEMOA, la croissance en 2010 est apparue contrastée. En effet, le taux de croissance a atteint 1,7% en France. Aux Etats-Unis, les dernières données indiquent une croissance économique de 2,8%. Aux Pays-Bas, la croissance est ressortie à 1,8%. En Afrique du Sud et au Nigeria, les dernières données disponibles indiquent une croissance économique respectivement de 2,8% et 7,4%.

14. Dans les pays de l'UEMOA, l'activité économique a été affectée par la crise sociopolitique de la Côte d'Ivoire et les perturbations importantes de l'activité productive engendrées surtout par la baisse sensible de la production de coton et des difficultés d'approvisionnement en énergie électrique dans la plupart des Etats membres de l'Union. A cela s'ajoutent les poussées inflationnistes induites par les prix des biens alimentaires importés (huiles, riz, blé, produits laitiers,...) et des produits pétroliers. Ainsi, le taux de croissance économique est passée de 3,3% en 2007 à 1,4% en 2011.

15. Dans ce contexte général moins favorable, la production nationale a pu résister et la croissance moyenne enregistrée au Mali sur la période 2007-2011 s'élève à 5,3%. Cette performance reste en dessous de l'objectif de 7% du CSCR 2007-2011, mais au dessus de la croissance moyenne de la zone UEMOA (3,7%).

16. Par rapport à l'évolution des prix, l'inflation, après l'épisode de 2007- 2008, est restée dans des proportions normales dans la plupart des pays du monde en rapport avec le repli de la demande. Dans les pays de l'UEMOA, l'inflation est demeurée à un niveau relativement faible en 2010, en effet, le taux d'inflation s'est établi à 1,2%. Pour l'année 2011, le taux se situerait autour de 3,5%.

17. En matière de finances publiques, la crise économique récente a porté très gravement atteinte aux finances publiques de nombreux pays. Les vastes plans de relance, les rachats de banques, l'augmentation des dépenses sociales et la baisse des recettes fiscales ont lourdement pesé sur les bilans des Etats. Certains pays connaissaient déjà des déficits importants avant la crise. A fin 2010, le déficit budgétaire global des pays de l'OCDE s'est situé à 9% du PIB. On prévoit la dette publique des pays avancés à environ 100% du PIB à la fin de l'année 2010 (son niveau le plus élevé des cinquante dernières années). Pour les pays africains au Sud du Sahara, l'orientation anticyclique des politiques de finances publiques a aidé à soutenir la croissance de la production pendant la crise, mais elle a aussi entraîné un creusement généralisé des déficits budgétaires.

¹ L'année 2011 est une prévision.

18. Au Mali, la politique budgétaire est restée restrictive, même si le solde budgétaire est ressorti en moyen à -0,5% du PIB contre 0,4 % projeté sur la période du CSCR II.

Tableau 1 : Evolution situation macroéconomique internationale

	PIB				Inflation			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Pays avancés	2,7	0,2	-3,4	3,0	2,3	2,0	0,1	1,6
pays émergents et en développement	8,8	6,1	2,7	7,3	6,5	9,2	5,2	6,3
Pays Afrique au sud Sahara	7,2	5,6	2,8	5,0	6,9	11,7	10,5	7,5

Source: FMI (Perspectives Economiques, avril 2011)

Tableau 2 : Evolution situation macroéconomique UEMOA

	PIB réel en %				Inflation en%			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
UEMOA	3,3	4,1	2,8	4,6	2,4	7,4	1,1	1,4
Bénin	4,6	5	2,7	3,5	1,3	7,9	2,2	2,1
Burkina-Faso	3,6	5,2	3,2	5,5	-0,2	10,7	2,6	-0,6
Côte d'Ivoire	1,6	2,3	3,8	3	1,9	6,3	1	1,8
Guinée-Bissau	2,8	3,2	3	3,5	4,6	10,4	-1,6	2,2
Mali	4,3	5	4,5	5,8	1,4	9,2	2,2	1,2
Niger	3,4	9,3	-1,2	5,8	0,1	11,3	4,3	0,9
Sénégal	4,9	3,2	2,2	4	5,9	5,8	-1	1,2
Togo	2,1	2,4	3,2	3,4	1,0	8,7	1,9	1,4

Source: UEMOA

Tableau 3 : Evolution situation macroéconomique dans les principaux pays clients de l'UEMOA

	PIB réel en %				Inflation en%			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Etats-Unis	1,9	0,0	-2,6	2,8	2,7	3,8	-0,3	1,6
France	2,3	0,1	-2,5	1,7	1,6	3,2	0,1	1,7
Pays-Bas	3,9	1,9	-3,9	1,8	1,6	2,2	1,0	0,9
Afrique du Sud	5,6	3,6	-1,7	2,8	7,1	11,5	7,1	4,3
Nigeria	7,0	6,0	7,0	8,4	5,4	11,6	12,5	13,7

Source : FMI (Perspectives Economiques, avril 2011)

1.2. Les objectifs macroéconomiques et les hypothèses de projection budgétaire 2012-2017

1.2.1 La croissance économique

19. Sur la base des hypothèses du scénario optimiste du cadrage macroéconomique, le taux de croissance moyen attendu serait de 6,1% sur la période 2012-2017 contre 4,9% réalisé entre 2007 et 2010. Cet objectif de croissance sera atteint grâce à la relance des investissements publics et privés, l'amélioration de leur efficacité, la poursuite des réformes structurelles et la mise en œuvre d'une politique budgétaire saine et prudente.

Tableau 4 : Projection 2012-2017 du taux de croissance de l'économie malienne

	Moy. 2007-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy. 2012-2017
PIB nominal (Mds FCFA)	4 053	5 108	5 495,9	5 919	6 391	6 936	7 590	8 330	6776,95
Taux crois.PIB réel	4,90%	5,30%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%

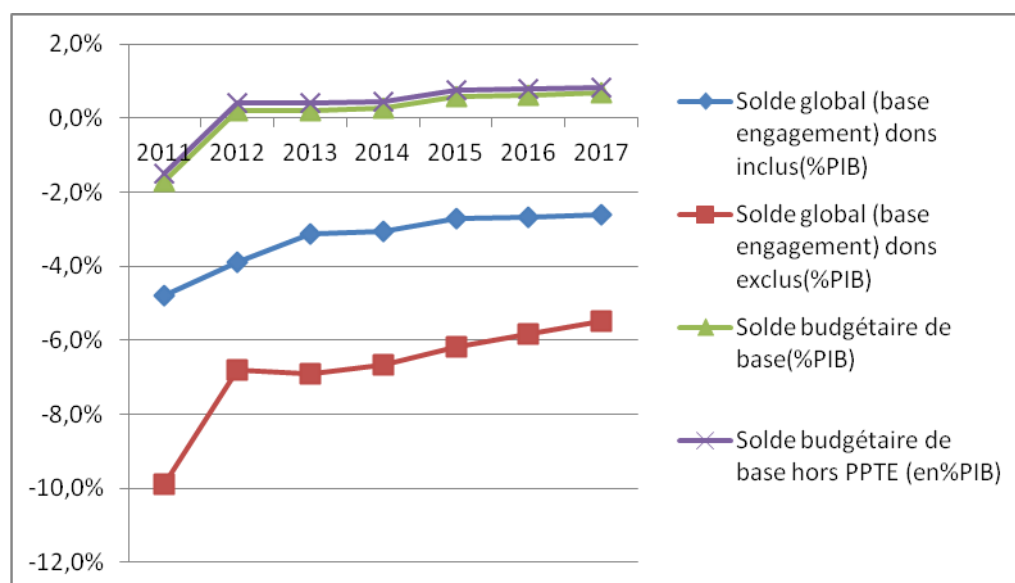
1.2.2 Les objectifs de la politique budgétaire 2012-2017

20. Le gouvernement poursuivra une politique budgétaire soutenable favorable à la croissance économique et s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO.
21. Sur la période 2012-2017, le solde budgétaire de base hors PPTE en pourcentage du PIB se stabiliserait en moyenne à 0,5% et le solde budgétaire global(dons inclus) autour de – 3,0% du PIB contre respectivement -0,4% et -3,4% en 2011.
22. Ces objectifs seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le Programme d'Action Gouvernementale d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP) et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA qui visent à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire.

Tableau 5: Projection des soldes budgétaires 2012-2017

	Moy.2007-2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy.2012-2017
Solde global (base engagement) dons inclus (%PIB)	-3,4%	-4,8%	-3,9%	-3,1%	-3,1%	-2,7%	-2,7%	-2,6%	-3,0%
Solde global (base engagement) dons exclus (%PIB)	-7,7%	-9,9%	-6,8%	-6,9%	-6,7%	-6,2%	-5,8%	-5,5%	-6,3%
Solde budgétaire de base (%PIB)	-0,7%	-1,7%	-0,6%	0,2%	0,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,3%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en%PIB)	-0,4%	-1,5%	-0,4%	0,4%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,5%

Figure 1 : Evolution des soldes budgétaires



a. Augmenter le taux de pression fiscale

23. Le programme de convergence de l'UEMOA, traduit dans le Programme national de transition fiscal, impose aux Etats la réalisation d'un taux de pression fiscale de 17% du PIB en 2013, nouvel horizon de convergence des économies de l'Union. Cet objectif a été retenu pour le cadrage macro budgétaire, mais en net (sans les remboursements des crédits TVA), il serait de 16,3%.
24. Sur la période du CSCR, le taux de pression fiscale net ressortira à 17,0% en moyenne après avoir atteint 18,3% en 2017.

Tableau 6: Objectif de taux de pression fiscale

	Moyenne 2007-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2012-2017
Taux de Pression fiscale	14,20%	14,3%	15,4%	16,3%	16,8%	17,4%	17,8%	18,3%	17,0%

Tableau 7 : Stratégie d'atteinte des objectifs de taux de pression fiscale par service

SERVICES	2012*	2013	2014	2015	2016	2017
recettes fiscales	15,4%	16,3%	16,8%	17,4%	17,8%	18,3%
Direction Générale de la Douane	6,3%	6,8%	7,0%	7,3%	7,4%	7,6%
Direction Générale des Impôts	8,2%	8,8%	9,0%	9,3%	9,6%	9,8%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%

NB : Les montants sont en brut (y compris les dépenses fiscales)

25. Pour réaliser cet objectif les mesures suivantes seront mise en œuvre :

- **Réformer la politique fiscale**

- Introduction dans les projets de Loi de finances 2012 à 2014 des mesures visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant la législation fiscale y compris à travers une réduction des exonérations.
- Identification et réduction progressive des exonérations.
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie pour ajuster les prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux.

- **Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale**

26. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre de réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA, sur laquelle environ 40% des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre:

- un compte du Trésor a été ouvert à la BCEAO pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10% des recettes de TVA intérieures. L'utilisation de ce compte est réservée au remboursement des crédits de TVA. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dus, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA.
- le système de la retenue à la source de la TVA sera supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression interviendra de façon progressive.
- le changement des seuils de chiffres d'affaires de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) en vue de rationaliser l'administration des contribuables : le seuil de la DGE sera relevé de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires à partir du 1er janvier 2013 et celui de la DME sera baissé. Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement les contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME.
- l'Amélioration de l'administration des contribuables gérées par la DGE. La Direction Générale des Impôts (DGI) prendra toutes les dispositions nécessaires pour rendre obligatoire le paiement des impôts par virement bancaire pour toutes les entreprises gérées par la DGE d'ici le 1er janvier 2013 et mettra en œuvre un système de déclaration en ligne, avec comme objectif l'obtention de la certification ISO pour la DGE.
- l'amélioration de l'administration des contribuables gérés par la DME. La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la DME qui prendra les mesures suivantes : (i) renforcer son portefeuille en vue d'augmenter le nombre de ses contribuables; (ii) réduire le taux de défaillance déclarative en matière de TVA à moins de 10% d'ici à fin 2012 pour atteindre moins de 5% en fin 2013 ; et (iii) porter le taux de couverture du contrôle fiscal à au moins 20% de son portefeuille.
- la Promotion du civisme fiscal.
- Mise en œuvre d'une sélectivité automatique des contrôles douaniers.

- Modernisation de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC).
- Instauration d'un contrôle multidisciplinaire. Une unité d'intelligence fiscale sera mise en place en vue d'auditer les déclarations d'impôts et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques répertoriés à la DGI, à la Direction Générale des Domaines, à la DNDC et à la Direction Générale des Marchés Publics.

b. Maîtriser l'évolution des dépenses publiques

27. Le gouvernement poursuivra sa politique de maîtrise de ses dépenses. Ainsi pour respecter les objectifs de déficit budgétaire au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO, le gouvernement prévoit de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'Etat dans leur tendance passée, sauf pour les secteurs sociaux qui doivent faire face au défi démographique. Ainsi le taux d'accroissement des dépenses de fonctionnement se situera en moyenne à 10,3% contre 12,8% entre 2007-2011. Elles représenteront en moyenne 11,1% du PIB contre 13,1% pour la tendance passée.
28. Les dépenses en capitale évolueront en moyenne de 13,9% contre 10,6% entre la période 2007-2011.

1.2.3 Les hypothèses de cadrage de la politique budgétaire

29. Le cadrage budgétaire du CSCR est bâti sur un objectif de croissance réelle du PIB de 6,1% en moyenne et un déflateur moyen de 2,2%.

Tableau 8 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire

	Moy. 2007-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy. 2012- 2017
PIB nominal(Mds FCFA)	4 053	5 108	5495,9	5918,9	6390,7	6935,8	7590,1	8330,3	7017,97
Taux crois.PIB réel	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%
Déflateur du PIB	4,6%	4,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,2%	2,6%	2,6%	2,2%

II. LES FINANCES PUBLIQUES 2012-2017

2.1 Revue budgétaire 2007-2011

30. Les résultats macroéconomiques, plus spécifiquement les résultats de l'exécution budgétaire ont été fortement sensibles aux aléas de la production agricole et des prix des produits de base. Ainsi de 2007 à 2010, l'environnement économique international a été caractérisé par la hausse du prix des produits pétroliers et des produits alimentaires.
31. Cela s'est traduit par le recours à l'instrument fiscal pour atténuer l'impact de la forte inflation sur la population, qui a eu pour conséquence, malgré la régulation de l'exécution budgétaire, la constitution d'un stock important d'arriérés de paiement en 2008. Aussi, la régulation a eu pour corollaire le retard dans la mise en œuvre de nombreux projets.
32. Cependant, l'orientation générale de la politique budgétaire a été globalement satisfaisante sur la période, car l'évolution des soldes budgétaires, tel que le solde budgétaire de base hors PPTE, a maintenu une trajectoire viable, en ressortant en moyenne à -0,4% du PIB contre la norme de 0% préconisée par les critères de convergence de l'UEMOA. Quant au solde budgétaire global hors dons, il est ressorti en moyenne à -7,7% du PIB contre la norme de -4% prévue par les critères de convergence de la CEDEAO.

Tableau 9 : Evolution des soldes budgétaires

	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Moy2007 -2011</i>
Solde global dons inclus (%PIB)	-3,1%	-2,2%	-4,6%	-2,5%	-4,8%	-3,4%
Solde global dons exclus (%PIB)	-7,7%	-5,7%	-9,6%	-5,4%	-9,9%	-7,7%
Solde budgétaire de base (%PIB) ²	0,3%	-0,6%	-1,3%	-0,1%	-1,7%	-0,7%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en%PIB)	0,6%	-0,1%	-1,0%	0,2%	-1,5%	-0,4%

2.1.1 Evolution des ressources budgétaires 2007-2011

33. Sur la base des situations d'exécution 2007-2010 et des prévisions 2011, les recettes et dons ont évolué en moyenne de 11,1%.
34. Il est important de faire ressortir singulièrement l'évolution des recettes fiscales nettes, qui est de 10,7% en moyenne pour mieux apprécier l'effort de mobilisation des ressources internes. Cet indicateur est associé au taux de pression fiscale nette (sans dépenses fiscales) qui a été, en moyenne, de 14,4%.

² Les soldes budgétaires de base sont calculés sur la base de la nouvelle formule de calcul de l'UEMOA (y compris les appuis budgétaires généraux en dons)

Tableau 10 : Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en mds)

<i>Rubriques</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>Taux crois. moyen 07-11</i>
RECETTES, DONCS	730,4	741,5	918,6	940,0	1 113,1	11,1%
Recettes totales	570,0	607,3	724,7	806,3	852,5	10,6%
Recettes budgétaires	509,5	540,6	653,2	727,6	781,0	11,3%
Recettes fiscales	487,2	519,4	624,3	681,8	730,9	10,7%
impôts directs	142,8	149,7	177,1	204,6	216,9	11,0%
impôts indirects	344,4	369,7	447,2	477,2	514,0	10,5%
TVA	194,4	200,8	247,4	261,8	300,8	11,5%
TVA intérieur	77,6	88,1	93,5	99,0	122,3	12,0%
TVA sur importation	116,8	112,7	153,9	162,8	178,5	11,2%
Taxes intérieures sur produits pétroliers	36,6	35,2	23,1	25,5	24,1	-9,9%
Taxes sur les importations (DD et taxes)	62,4	64,3	90,1	94,6	98,4	12,1%
Autres droits et taxes	85,1	91,9	93,6	102,3	127,7	10,7%
Remboursement exonérations		-14,4	-2,2	-1,2	-4,0	
Remboursement crédit TVA	-34,1	-8,1	-4,8	-5,7	-33,0	-0,8%
Recettes non fiscales (Budget)	22,3	21,2	28,9	45,8	50,1	22,4%
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	60,5	66,7	71,5	78,7	71,5	4,3%
Dons	160,4	134,2	193,9	133,7	260,6	12,9%
Projets	79,6	54,6	96,5	57,2	167,3	20,4%
Budgétaires	50,6	25,0	51,9	54,9	47,4	-1,6%
Appui budgétaire	27,9	54,6	45,5	21,6	45,9	13,3%

Tableau 11 : Evolution des ressources budgétaires 2007-2011 selon la présentation loi de finances

NATURE DE RECETTES	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	Taux crois. moye20 07-2011
TOTAL RESSOURCES	775,2	773,0	948,8	987,1	1 275,8	13,3%
Recettes fiscales	507,6	528,9	628,5	688,7	768,6	10,9%
Recettes non fiscales	35,0	39,5	65,8	93,7	112,8	34,0%
Recettes exceptionnelles	10,7	10,9	8,1	12,4	14,0	6,9%
Budget spécial d'investissement	159,1	133,2	191,3	167,5	325,2	19,6%
Appui budgétaire	59,1	56,1	45,5	19,3	45,0	-6,6%
Budgets annexes	3,8	4,4	9,6	5,5	10,1	27,4%

Tableau 12 : Evolution du taux de pression fiscale

	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Recettes fiscales (% PIB)	14,2%	13,3%	14,9%	14,7%	15,1%	14,4%

35. Sur la période 2007-2010, le taux d'exécution des recettes est en moyenne de 86,9%. Seuls les objectifs de mobilisation de recettes fiscales et non fiscale (99% et 94,1%) ont été plus ou moins atteints. Il faut noter le faible niveau de mobilisation des ressources extérieures (61,5%).

Tableau 13: Taux d'exécution des recettes 2007-2010

NATURE DE RECETTES	2007	2008	2009	2010	Moyenne
Recettes fiscales	95,0%	96,6%	102,9%	101,4%	99,0%
Recettes non fiscales	88,5%	85,2%	104,2%	98,6%	94,1%
Recettes exceptionnelles	101,9%	58,3%	70,6%	100,0%	82,7%
Budget spécial d'investissement (Finan. Extérieur)	64,4%	51,2%	74,3%	56,4%	61,5%
Appui budgétaire	93,1%	87,2%	81,8%	34,3%	74,1%
Budgets annexes cptes & fonds spéciaux	67,7%	84,9%	73,8%	47,0%	68,3%
Total recettes budget d'Etat	86,1%	82,0%	93,8%	85,7%	86,9%

2.1.2 Evolution des dépenses 2007-2011

36. Sur la base de l'analyse TOFE, l'évolution des dépenses totales a été en moyenne de 10,4%. Le rythme de croissance des dépenses courantes (12,8% en moyenne) a été plus rapide que celui des dépenses en capitales (4,9% en moyenne).
37. L'évolution moyenne des dépenses courantes a été tirée par les intérêts de la dette intérieure (31,2%) les dépenses de personnel contractuel de l'enseignement (27,5%) et les transferts et subventions (16,6%). L'évolution des dépenses en capital a été surtout tirée par celle des dépenses en capital financées sur les ressources internes, soit en moyenne 7,1% contre 3,2% pour les dépenses en capital financées sur les ressources externes.

Tableau 14: Evolution des dépenses 2007-2011(présentation TOFE)

Rubrique	2007	2008	2009	2010	2011	Taux crois. Moy.07-11
Dépenses Totales, Prêts Nets (base engmt.)	839,0	828,4	1 111,1	1 054,3	1 245,8	10,4%
Dépenses budgétaires	826,1	754,1	1 018,0	960,9	1 178,3	9,3%
Dépenses courantes	437,1	459,2	581,1	591,0	707,7	12,8%
Personnel (11)	162,8	186,1	217,1	231,9	269,7	13,5%
Fonctionnaires	139,8	161,4	179,1	183,7	208,8	10,6%
Contractuels (PPTE)	23,0	24,7	38,0	48,2	60,9	27,5%
Biens et Services	161,3	164,7	201,3	206,0	229,5	9,2%
Transferts et subventions	99,1	94,3	146,9	133,3	183,5	16,6%
Intérêts dus	13,9	14,1	15,8	19,8	25,1	15,9%
Dette intérieure	2,7	1,6	3,3	7,4	8,0	31,2%
Dette extérieure	11,2	12,5	12,5	12,4	17,1	11,1%
Dépenses en capital	389,0	294,9	436,9	369,9	470,6	4,9%
Financement extérieur	227,6	172,8	303,2	187,7	258,6	3,2%
Financement domestique (Equip- invest)	161,4	122,1	133,7	182,2	212,0	7,1%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	60,5	66,7	71,5	78,7	71,5	4,3%

Tableau 15 : Evolution des dépenses 2007-2011(présentation loi de finances)

NATURE DE DEPENSES	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	Taux crois. moye2007- 2011
CHARGES COURANTES	448,5	478,2	556,4	612,7	723,6	12,7%
P E R S O N N E L	162,9	186,0	213,3	233,0	269,7	13,4%
MATERIEL & FONCTIONNEMENT	63,6	69,1	72,7	85,4	90,3	9,2%
DEPLACEMENT ET MISSION	33,3	32,2	32,3	39,7	37,7	3,2%
COMMUNICATION ET ENERGIE	22,6	26,6	28,0	29,6	30,1	7,4%
AUTRES DEPENSES	68,2	59,3	65,3	73,0	112,3	13,3%
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	98,0	105,0	144,9	152,0	183,5	17,0%
D E T T E S	53,81	59,8	67,3	63,6	104,2	18,0%
AMORTISEMENT	25,1	29,1	35,5	33,9	69,1	28,8%
INTERETS	11,8	14,8	16,8	18,7	25,1	20,8%
INTERIEURS	0,8	1,5	1,9	3,9	8,0	76,4%
EXTERIEURS	10,9	13,3	14,8	14,8	17,1	11,7%
APUREMENT DU PASSIF	16,9	15,8	15,0	11,0	10,0	-12,4%
CHARGES EN CAPITAL	376,0	340,7	393,0	379,7	585,8	11,7%
EQUIPEMENT & INVESTISSEMENT	58,6	45,6	41,7	60,1	89,6	11,2%
BSI FINANCEMENT INTERIEUR	99,2	105,8	112,9	121,4	126,0	6,2%
BSI FINANCEMENT EXTERIEUR	159,1	133,2	191,3	167,5	325,2	19,6%
APPUI BUDGETAIRE	59,1	56,1	47,1	30,7	45,0	-6,6%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	3,8	4,4	8,0	6,5	10,1	27,4%
TOTAL GENERAL	882,2	883,2	1024,6	1 062,5	1 423,7	12,7%
TOTAL GENERAL/PIB NOMINAL(%)	25,35%	22,58%	24,51%	23,05%	27,89%	24,51%

38. De l'analyse de la situation d'exécution suivant la présentation loi de finances, on peut noter que les dépenses courantes sont réalisées à 96,5% contre un taux d'exécution de 74,4% pour les dépenses en capital. Ce niveau d'exécution des dépenses d'investissement est imputable aux faibles capacités d'absorption et de mobilisation des financements extérieurs du BSI, soit un taux d'exécution de 61,5%.

Tableau 16 : Taux d'exécution des dépenses 2007-2010 (présentation loi de finances)

Nature de dépenses	2007	2008	2009	2010	Exéc moy. 2007-2010
Charges courantes	98,9%	96,2%	95,2%	95,7%	96,5%
Personnel	101,4%	96,3%	98,2%	98,8%	98,7%
Matériel & fonctionnement	98,2%	97,4%	90,9%	97,2%	95,9%
Déplacement et mission	98,9%	98,5%	86,4%	98,4%	95,6%
Communication et énergie	96,6%	98,4%	98,6%	98,8%	98,1%
Autres dépenses	98,7%	98,3%	94,6%	99,0%	97,6%
Transferts et subventions	96,1%	93,1%	94,8%	88,1%	93,0%
D e t t e s	87,6%	90,9%	94,9%	98,7%	93,0%
Amortissement	77,6%	83,4%	94,4%	99,1%	88,6%
Intérêts	98,4%	99,3%	92,4%	97,8%	97,0%
Intérieurs	100,0%	100,0%	100,0%	94,0%	98,5%
Extérieurs	98,3%	99,2%	91,4%	100,0%	97,2%
Apurement du passif	99,1%	99,7%	98,9%	99,2%	99,2%
Charges en capital	79,3%	69,9%	80,2%	68,0%	74,4%
Equiperment & investissement	96,5%	95,3%	84,2%	78,2%	88,6%
BSI financement intérieur	96,8%	91,8%	85,9%	95,0%	92,4%
BSI financement extérieur	64,4%	51,2%	74,3%	56,3%	61,5%
Appui budgétaire	93,1%	87,2%	91,8%	54,5%	81,6%
Budgets annexes cptes & fonds spéciaux	66,6%	84,9%	61,4%	55,8%	67,2%
Total général	88,7%	83,7%	88,4%	83,4%	86,0%

2.2 Situation de la dette à fin 2011

39. Le stock de la dette publique du Mali à fin 2011 est estimé à 1 353,8 milliards de FCFA, soit 26,5% du PIB, dont 1193,3 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 160,5 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

Tableau 17: Encours de la dette publique entre 2007 et 2010 (Mrds de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011
Dette extérieure	695,3	790,7	907,7	1212,3	1193,3
- dette multilatérale	247,7	331,6	740,1	977,6	960,2
- dette bilatérale	447,6	459,1	167,6	234,7	233,1
Dette intérieure	12,5	42,3	63,5	203,4	160,5
- Bons du Trésor :					
- Bons à 12 mois	-	-	-	51,5	42
- Obligations du Trésor					
- Obligation à 5 ans	-	-	21,1	64,4	50,7
- Obligations à 10 ans	-	32,2	32,2	32,2	28,2
Avances statutaires BCEAO	12,5	10,1	7,7	5,2	2,6
- Autres dettes intérieures	-	-	2,5	50,1	37
Dette publique	707,8	833	971,2	1415,7	1353,8
Encours dette publique /PIB (en %)	20,7%	21,3%	23,2%	25,3%	26,5%

Source : DGD

2.3 Projections budgétaires 2012-2017

40. L'analyse des projections budgétaires est faite sur la base de la « présentation -TOFE ». Toutefois, des tableaux feront également ressortir la « présentation- loi de finances ».

2.3.1 Projection des ressources 2012-2017

41. Les recettes et dons sont projetées à 1 978,4 milliards de FCFA en 2017 contre 1 113,1 milliards de FCA en 2011, soit un taux de croissance moyen de 11,8% contre une moyenne de 11,1% entre 2007-2011.

Tableau 18 : Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation TOFE (en milliards FCFA)

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux crois. moyen 07-11	Taux crois. moyen 2012-2017
RECETTES , DONS	1 113,3	1 132,8	1 337,5	1 466,7	1 620,7	1 784,8	1 978,6	11,1%	11,8%
Recettes totales	852,7	972,2	1 114,4	1 235,7	1 380,7	1 544,8	1 738,6	10,6%	12,3%
Recettes budgétaires	781,2	894,8	1 031,0	1 145,7	1 283,0	1 437,9	1 621,3	11,3%	12,6%
Recettes fiscales	731,1	836,2	966,5	1 074,8	1 205,0	1 352,1	1 526,9	10,7%	12,8%
impôts directs	216,9	235,5	238,4	269,5	304,2	343,5	388,0	11,0%	10,5%
impôts indirects	514,2	600,7	728,1	805,3	900,8	1 008,6	1 138,9	10,5%	13,6%
TVA	301,0	340,1	386,6	431,2	480,9	536,6	601,0	11,5%	12,1%
TVA intérieur	122,5	135,8	154,4	173,3	194,4	217,7	243,4	12,0%	12,4%
TVA sur importation	178,5	204,3	232,2	257,9	286,5	318,9	357,6	11,2%	11,8%
Taxes intérieures sur produits pétrolier	24,1	7,0	48,0	56,0	65,2	76,9	90,6	-9,9%	66,9%
Taxes sur les importations(DD et taxes)	98,4	113,3	136,4	145,1	155,9	183,0	226,2	12,1%	14,8%
Autres droits et taxes	127,7	180,3	199,1	216,9	245,2	261,3	273,9	10,7%	8,7%
Remboursement exonérations	-4,0	-5,0							-100,0%
Remboursement crédit TVA	-33,0	-35,0	-42,0	-43,9	-46,3	-49,2	-52,7	-0,8%	8,5%
Recettes non fiscales(Budget)	50,1	58,6	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	22,4%	10,0%
Recettes fids. spéc. et budg. ann.	71,5	77,4	83,4	90,0	97,7	106,9	117,3	4,3%	8,7%
Dons	260,6	160,6	223,1	231,0	240,0	240,0	240,0	12,9%	8,4%
Projets	167,3	85,9	148,4	156,3	165,3	165,3	165,3	20,4%	14,0%
Budgétaires	47,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	-1,6%	0,0%
Appui budgétaire	45,9	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	13,3%	0,0%

Tableau 19: Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation budget (en milliards FCFA)

NATURE DE RESSOURCES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	taux crois. moye2007- 2011	taux crois. moye2012- 2017
TOTAL RESSOURCES	1 275,8	1 339,1	1 426,9	1 564,2	1 727,3	1 903,8	2 110,8	13,3%	9,5%
RECETTES BUDGETAIRES	881,5	952,6	1 031,2	1 145,9	1 283,3	1 438,1	1 621,7	12,9%	11,2%
- RECETTES FISCALES	768,6	875,8	966,7	1 075,0	1 205,3	1 352,3	1 527,3	10,9%	11,8%
- RECETTES NON FISCALES	112,8	76,7	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	34,0%	4,2%
RECETTES EXCEPTIONNELLES	14,0	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	6,9%	0,0%
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT	325,2	326,7	346,5	369,1	394,8	416,4	439,9	19,6%	6,1%
APPUI BUDGETAIRE	45,0	38,6	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	-6,6%	-6,2%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	10,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	27,4%	0,0%

a. Projections par nature de ressources

❖ **Les recettes fiscales :**

42. Les recettes fiscales totales sont projetées à 1527,0 milliards de FCFA en 2017 contre 731,1 milliards en 2011, représentant une croissance moyenne de 12,8% contre une moyenne de 10,7% sur la période 2007-2011.

❖ **Les recettes non fiscales**

43. Au total, les recettes non fiscales sont projetées à 94,4 milliards de FCFA en 2017 contre 50,1 milliards en 2011. La moyenne de croissance est ainsi estimée à 10,0% contre 22,4% entre 2007-2011.

❖ **Les dons**

44. Les dons passeront de 260,6 milliards en 2011 à 240,0 milliards en 2017, soit un accroissement moyen de 8,4% contre 12,9% sur la période 2007-2011. Leur progression est imputable aux dons – projets qui évolueront en moyenne de 14,0% contre 20,4% entre 2007 et 2011.

b. Projections des ressources par service de recouvrement :

45. Il s'agit des ressources de (i) la Direction Générale de la Douane, (ii) la Direction Générale des Impôts, (iii) la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et (iv) la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre, (v) la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat, (vi) de la Direction de la Dette Publique.
46. Il apparaît dans le tableau 20 que : les recettes de la DGD augmenteront en moyenne de 14,5% ; celles de la DGI de 10,6% et celles de la DNDC de 6,6%.

Tableau 20: répartition des ressources par service (milliards de FCFA)

	ANNEE BASE	CBMT 2012-2017						TAUX CROIS MOY	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Tc moy.07- 11	Tc moy.12- 17
SERVICES									
Direction Générale de la Douane	300,95	324,50	403,35	448,54	502,92	564,27	637,26	8,5%	14,5%
Direction Générale des Impôts	425,53	495,20	518,75	576,87	646,81	725,71	819,58	13,4%	10,6%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Public	12,32	15,61	24,35	26,92	29,91	33,24	37,08	-12,8%	18,9%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	79,20	92,89	84,73	93,55	103,67	114,92	127,76	17,1%	6,6%
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	64,08	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176,8%	-100,0%
Direction Générale de la Dette Publique	3,10	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5,0%	-100,0%
TOTAL	885,18	946,21	1031,17	1145,89	1283,31	1438,14	1621,67	13,0%	11,4%

Tableau 21: Part des services dans les projections de ressources

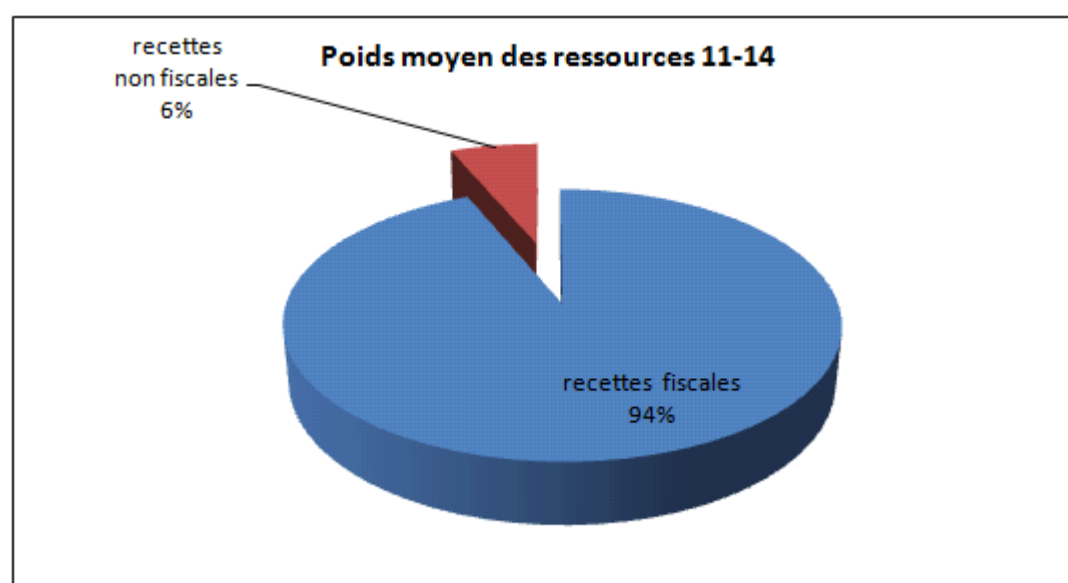
SERVICES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Poids moyen 08- 2011	Poids moyen 2012-2017
Direction Générale de la Douane	34,0%	34,3%	39,1%	39,1%	39,2%	39,2%	39,3%	37,2%	38,4%
Direction Générale des Impôts	48,1%	52,3%	50,3%	50,3%	50,4%	50,5%	50,5%	47,9%	50,7%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1,4%	1,6%	2,4%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,7%	2,2%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	8,9%	9,8%	8,2%	8,2%	8,1%	8,0%	7,9%	7,6%	8,4%
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	7,2%	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,1%	0,3%
Direction Générale de la Dette Publique	0,4%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%

Tableau 22 : Répartition par services et par nature de recettes

	ANNEE BASE	CBMT 2012-2017						TAUX CROIS MOY	
Nature de recettes par services	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Tc moy.07-11	Tc moy.2012-17
Recettes fiscales	768,65	875,68	966,67	1074,99	1205,31	1352,34	1527,27	10,9%	11,8%
Direction Générale des Douanes	300,9	324,5	403,3	448,5	502,9	564,3	637,3	8,5%	14,5%
Direction Générale des Impôts	425,5	495,2	518,7	576,9	646,8	725,7	819,6	13,4%	10,6%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	10,0	11,2	12,4	13,8	15,4	17,3	19,5	-7,2%	11,9%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	32,2	44,8	32,2	35,8	40,2	45,1	50,9	13,0%	2,6%
Recettes non fiscales	112,8	76,8	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	34,0%	4,2%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	2,3	4,5	12,0	13,2	14,5	15,9	17,5	-26,1%	31,5%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	47,0	54,1	52,5	57,7	63,5	69,9	76,9	20,5%	7,3%
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	59,5	16,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	171,7%	-100,0%
Direction Générale de la Dette Publique	4,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2%	-100,0%
TOTAL	881,5	952,4	1031,2	1145,9	1283,3	1438,1	1621,7	12,9%	11,2%

Tableau 23: Poids par services et par nature de ressources (%)

	ANNEE BASE	CBMT 2012-2017						POIDS MOY.	
SERVICES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Poids moyen 07-11	Poids moyen 12-17
recettes fiscales	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%
Direction Générale de la Douane	39,2%	37,1%	41,7%	41,7%	41,7%	41,7%	41,7%	41,1%	40,9%
Direction Générale des Impôts	55,4%	56,6%	53,7%	53,7%	53,7%	53,7%	53,7%	53,0%	54,1%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	2,0%	1,3%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	4,2%	5,1%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%	3,9%	3,6%
recettes non fiscales	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	2,1%	5,8%	18,6%	18,6%	18,6%	18,6%	18,6%	11,4%	16,4%
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	41,7%	70,5%	81,4%	81,4%	81,4%	81,4%	81,4%	45,8%	79,6%
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	52,7%	21,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	36,6%	3,5%
Direction Générale de la Dette Publique	3,5%	2,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,2%	0,4%

Figure 2 : Poids moyen des recettes fiscales et non fiscales

2.3.2 Projection des charges 2012-2017

47. Les charges sont projetées (selon la présentation-TOFE) en 2017 à 2197,0 milliards de FCFA contre 1358,3 milliards en 2011, soit en moyenne une progression de 10,2 % contre 10,4% pour la tendance passée.
48. Le cadrage met l'accent sur la maîtrise des charges de fonctionnement et le renforcement des charges en capital. Ainsi le taux de croissance moyen des charges courantes sera de 10,3% sur la période du CSCR III contre 12,8% pour la tendance passée. Concernant les charges en capital, elles évolueront en moyenne de 10,3% entre 2012 et 2017 contre seulement 4,9% sur la période 2007-2011 en raison de la faible mobilisation des ressources extérieures.

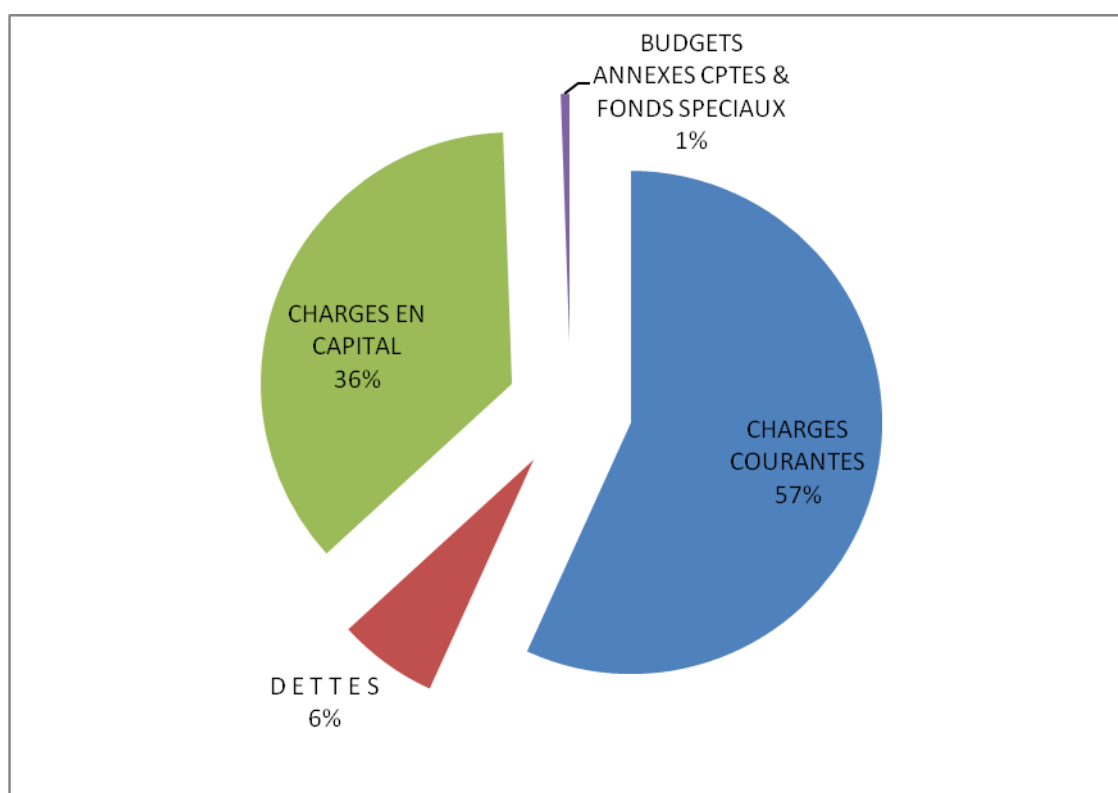
Tableau 24 : Projection des charges selon la présentation TOFE (en milliards FCFA)

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux crois. moyen 07-11	Taux crois. moyen 2012-2017
Dépenses Totales, Prêts Nets (base engmt.)	1 358,3	1 349,8	1 524,8	1 662,2	1 809,1	1 988,4	2 197,0	10,4%	10,2%
Dépenses budgétaires	1 290,8	1 274,5	1 443,5	1 574,3	1 713,6	1 883,8	2 082,0	9,3%	10,3%
Dépenses courantes	707,7	795,7	849,0	933,0	1 026,7	1 147,0	1 301,1	12,8%	10,3%
Personnel	269,7	306,8	333,3	362,3	412,3	453,1	506,7	13,5%	10,6%
Fonctionnaires	208,8	227,8	247,5	269,0	308,0	336,4	376,2	10,6%	10,6%
Contractuels (PPTE)	60,9	79,0	85,8	93,3	104,3	116,7	130,5	27,5%	10,6%
Biens et Services	229,5	250,5	258,2	294,4	313,4	364,0	435,6	9,2%	11,7%
Matériel	90,3	97,0	105,6	116,4	126,3	137,0	158,0	11,7%	10,3%
Communication - énergie	30,1	30,7	35,9	40,2	45,3	54,1	60,9	6,5%	14,7%
Déplacements et transports	37,7	42,6	47,7	54,4	62,0	71,2	86,9	3,7%	15,3%
Elections	14,0	17,0	1,6	10,1	1,8	6,0	16,5	-0,9%	-0,6%
Autres dépenses sur biens et services	57,4	63,2	67,4	73,3	77,7	95,4	113,0	15,0%	12,3%
Transferts et subventions	183,5	204,8	223,3	241,3	265,0	293,0	320,9	16,7%	9,4%
Bourses	15,0	17,8	19,6	22,0	23,5	26,3	29,6	27,9%	10,7%
Filet social	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	3,5%	0,0%
Subventions eau - électricité	20,0	15,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0		5,9%
intrants agricoles	25,8	30,0	35,7	37,4	41,8	46,8	52,6		11,9%
Subventions CRM	11,2	15,9	20,0	21,0	23,5	26,3	29,6	-14,4%	13,2%
Plans sociaux (PASEP)	2,0	2,0							-100,0%
Autres transferts et subventions	99,5	114,1	118,0	130,9	146,2	163,6	179,1	11,8%	9,4%
Intérêts dus	25,1	33,6	34,2	35,0	36,0	36,9	37,9	15,9%	2,4%
Dette intérieure	8,0	14,1	14,2	14,5	14,9	15,3	15,7	31,2%	2,2%
Dette extérieure	17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	22,2	11,1%	2,6%
Dépenses en capital	583,1	478,8	594,5	641,3	686,9	736,8	780,9	4,9%	10,3%
Financement extérieur	371,1	298,0	374,8	397,4	423,1	444,7	468,2	3,2%	9,5%
Financement domestique (Equip- invest)	212,0	180,8	219,7	243,9	263,8	292,1	312,7	7,1%	11,6%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	71,5	77,4	83,4	90,0	97,7	106,9	117,3	4,3%	8,7%
Prêts Nets	-4,0	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,3	-2,3	-46,2%	2,6%

Tableau 25: Projection des charges selon la présentation loi de finances (milliards FCFA)

NATURE DE DEPENSES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	taux crois. moye2007- 2011	taux crois. moye2012- 2017
CHARGES COURANTES	723,6	803,8	862,7	985,2	1 084,2	1 211,5	1 373,9	12,70%	11,32%
PERSONNEL	269,7	306,7	333,3	362,3	412,3	453,1	506,7	13,43%	10,56%
MATERIEL & FONCTIONNEMENT	90,3	97,0	105,6	116,4	126,1	136,8	157,8	9,18%	10,22%
DEPLACEMENT ET MISSION	37,7	42,6	47,7	54,4	62,0	71,2	86,9	3,17%	15,35%
COMMUNICATION ET ENERGIE	30,1	30,7	35,9	40,2	45,3	54,1	60,9	7,44%	14,71%
AUTRES DEPENSES	112,3	122,1	116,9	133,2	131,7	156,5	188,1	13,28%	9,02%
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	183,5	204,7	223,3	278,7	306,8	339,8	373,5	16,98%	12,78%
DETTES	104,2	126,1	103,6	105,6	107,7	110,2	111,9	17,96%	-2,36%
AMORTISEMENT	69,1	82,1	54,4	55,6	56,7	58,3	60,0	28,84%	-6,08%
INTERETS	25,1	33,6	34,2	35,0	36,0	36,9	36,9	20,79%	1,89%
INTERIEURS	8,0	14,1	14,2	14,5	14,9	15,3	15,3	76,36%	1,65%
EXTERIEURS	17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	21,6	11,73%	2,07%
APUREMENT DU PASSIF	10,0	10,4	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	-12,36%	7,60%
CHARGES EN CAPITAL	585,8	541,5	594,5	641,3	686,9	736,8	780,9	11,73%	7,60%
EQUIPEMENT & INVESTISSEMENT	89,6	55,7	64,1	68,7	77,7	87,5	96,2	11,19%	11,54%
BSI FINANCEMENT INTERIEUR	126,0	130,1	155,6	175,2	186,1	204,6	216,5	6,16%	10,73%
BSI FINANCEMENT EXTERIEUR	325,2	326,7	346,5	369,1	394,8	416,4	439,9	19,58%	6,13%
APPUI BUDGETAIRE	45,0	29,0	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	-6,58%	-0,48%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	10,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	27,42%	0,00%
TOTAL GENERAL	1 423,7	1 481,1	1 570,4	1 741,7	1 888,4	2 068,1	2 276,3	12,71%	8,98%

Figure 3 : Part moyenne des charges



a. Les dépenses courantes

49. Les dépenses courantes s'élèvent à 707,7 milliards de FCFA en 2011 et se chiffreront à 1301,1 milliards en 2017, correspondant à un taux de progression moyen de 10,3% comparativement à un taux de croissance moyen de 12,8% pour la période 2007-2011. Leur part moyenne sera de 56% sur la période de projection contre 58,6% pour la période passée.

- **Les dépenses de personnel**

50. La politique salariale restera inchangée. La masse salariale a été projetée sur la base de l'incidence des recrutements annuels, des avancements et des partants à la retraite.

Incidence des avancements	3,0 milliards
Incidence nouveaux recrutements	9,9 milliards
administration	0,5 milliard
santé	0,7 milliard
Education	0,4 milliard
Contractuel éducation	6,8 milliards
justice	0,3 milliard
défense	0,9 milliard
sécurité	0,5 milliards
Incidence Retraite	-1,5 milliard

51. A cela il faut prendre en compte l'incidence de la révision de la grille indiciaire et de l'augmentation de l'âge de la retraite pour certaines catégories d'agents de l'Etat.

52. La masse salariale en 2011 s'élève à 269,7 milliards FCFA et se chiffrera à 506,7 milliards en 2017; soit une progression moyenne de 10,6% sur la période 2012-2017 contre 13,5% sur la période 2007-2011. Elle représentera 33% des recettes fiscales contre 35,2% sur la période du CSCRP 2007-2011. La baisse de ce ratio est imputable à l'augmentation projetée des recettes fiscales. Rapportée au PIB, le ratio de la masse salariale prévue est de 5,6% contre 5% pour la période 2007-2011.

53. Cependant, il convient de signaler que ces projections constituent des planchers, car elles pourraient évoluer au rythme des revendications catégorielles.

- **Les charges de matériel et de fonctionnement**

54. En lien avec la prise en compte de la pression démographique, surtout au niveau du secteur de l'Education, l'évolution des dépenses de matériel et de fonctionnement ressortira en moyenne à 11,6% contre 9,2% constatés pendant la période 2007-2011. En valeur absolue, ces dépenses passeront de 229,5 milliards en 2011 à 435,6 milliards en 2017.

- **Les transferts et subventions**

55. Les transferts et subventions s'élèvent à 183,5 milliards en 2011 et se chiffreront à 320,9 milliards en 2017, soit en moyenne une progression de 9,4% contre 16,7% entre 2007-2011. Malgré cette maîtrise de leur évolution, les mesures de subventions au secteur agricole (intrants agricoles) et à EDM_SA ont été reconduites.

Tableau 26 : Projection subventions intrants agricoles et EDM (en milliards)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subvention Intrants agricoles	25,8	30	35,7	37,4	41,8	46,8	52,6
Subvention EDM	20	20	20	20	20	20	20

- **Les intérêts de la dette publique**

56. Ils s'élèvent à 25,1 milliards en 2011 et atteindront 37,9 milliards en 2017, soit en progression moyenne de 2,4% contre 15,9% entre 2007 et 2011.

b. Les charges en capital

57. Les charges en capital sont prévues à 780,9 milliards en 2017 contre 583,1 milliards de FCFA en 2011 correspondant à 10,3% de croissance moyenne sur la période du cadrage et 4,9% pour la tendance passée. Ce niveau d'accroissement de ces dépenses est en rapport avec les objectifs de croissance économique.

58. Les efforts d'augmentation ont été surtout portés sur les dépenses d'investissement financées sur les ressources internes où le taux de progression est 11,6% contre 9,5% pour les dépenses en capital financées sur les ressources externes.

2.3.3 Projections des soldes budgétaires 2012-2017

59. Deux soldes budgétaires seront étudiés: (i) solde global (selon les présentations de la loi de finances et du TOFE), (ii) solde budgétaire de base.

60. Ces soldes ont été projetés en ayant comme ligne directrice la stabilité macroéconomique et la volonté de respecter les critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Encadré 2 : Signification des soldes usuels

☐ **Le solde budgétaire global ou déficit conventionnel**: il correspond à la différence entre recettes (y compris dons) et les dépenses.

Signification financière: en l'absence de variation d'arriérés, le déficit détermine l'évolution de l'encours nominal de la dette publique. Il donne une mesure du besoin d'emprunt net de l'Etat.

☐ **Le solde budgétaire de base** = recettes budgétaires totales plus dons budgétaires - dépenses budgétaires totales hors dépenses en capital financés sur ressources extérieures.

Signification financière: cet indicateur permet de mieux apprécier le lien entre la politique budgétaire et la politique d'endettement. IL permet d'évaluer l'équilibre des finances publiques indépendamment de l'incidence de l'aide au développement

☐ **Solde primaire** = recettes budgétaires totales – dépenses budgétaires totales hors intérêt de la dette.

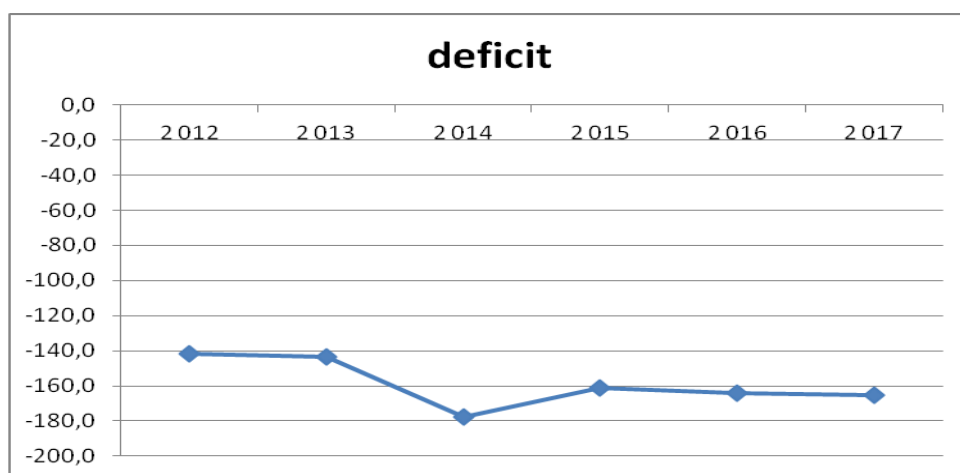
Signification financière : cet indicateur mesure le déficit imputable à la gestion budgétaire courante en excluant l'effet des engagements financiers du passé.

a. Déficit global

61. Le déficit budgétaire selon la présentation de la loi de finances se présentera annuellement comme suit :

- 2012 : 141,988 milliards de FCFA;
- 2013 : 143,5 milliards ;
- 2014 : 177,5 milliards ;
- 2015 : 161,1 milliards ;
- 2016 : 164,4 milliards ;
- 2017 : 165,5 milliards.

Figure 4 : Déficit du budget selon la présentation de la loi de finances



62. Selon la présentation TOFE, le déficit global est projeté ainsi :

Tableau 27 : Déficit global (En milliards FCFA et en % du PIB)

	Moy.2007-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy.2012-2017
Solde global dons inclus	-307,2	-377,6	-410,4	-426,4	-428,4	-443,6	-458,3	-424,1
Solde global dons exclus	-127,3	-217,0	-187,3	-195,4	-188,4	-203,6	-218,3	-201,7
Solde global dons inclus (%PIB)	-3,00%	-3,9%	-3,2%	-3,1%	-2,7%	-2,7%	-2,6%	-3,0%
Solde global dons exclus (%PIB)	-7,20%	-6,9%	-6,9%	-6,7%	-6,2%	-5,8%	-5,5%	-6,3%

63. Le niveau du déficit global hors dons, en moyenne 6,3%, restera supérieur à la norme CEDEAO (4%) et à la moyenne de la période 2007-2011(7,2%).

64. Cette tendance est liée à la forte augmentation des dépenses en capital pour soutenir les objectifs de croissance économique accélérée.

b. Déficit budgétaire de base

65. Le critère de solde budgétaire de base hors PPTE (≥ 0) sera respecté sur la période 2012-2017, car il ressortira à 0,5%.

Tableau 28: Déficit budgétaire de base (En milliards FCFA et en % du PIB)

	Moy2007-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy 2012-2017
Solde budgétaire de base	-32,4	-33,8	12,8	17,4	41,2	47,5	56,4	23,6
Solde budgétaire de base hors PPTE	-19,1	-21,5	24,4	29,0	52,8	59,1	68,0	35,3
Solde budgétaire de base (%PIB)	-0,7%	-0,6%	0,2%	0,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,3%
Solde budgétaire de base hors PPTE (%PIB)	-0,4%	-0,4%	0,4%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,5%

2.3.4 Projection des financements du déficit

66. Pour le financement du déficit dégagé, le financement extérieur passe de 174,2 milliards en 2011 à 268,6 milliards en 2017. Il serait constitué essentiellement d'emprunts estimés à 317,0 milliards en 2017 contre 202,6 milliards en 2011. L'amortissement de la dette est prévu à hauteur de 60,0 milliards en 2017 contre 40,8 milliards en 2011. Les ressources PPTE ressortiront à 11,6 milliards en moyenne.
67. Le financement intérieur du déficit se chiffrerait à -50 milliards en 2017 contre 70,8 milliards en 2011.

Tableau 29 : Projection des financements

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FINANCEMENT	245,0	217,0	187,3	195,4	188,4	203,6	218,3
Financement extérieur (net)	174,2	184,2	197,7	211,2	226,8	246,8	268,6
Emprunts	202,6	225,9	240,5	255,2	271,9	293,5	317,0
Projets	157,9	183,8	198,1	212,8	229,5	251,1	274,6
Prêts budgétaires	44,7	42,1	42,4	42,4	42,4	42,4	42,4
Amortissement	-40,8	-53,3	-54,4	-55,6	-56,7	-58,3	-60,0
Annulation de la dette (PPTE)	12,4	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6
Financement intérieur (net)	70,8	32,8	-10,4	-15,8	-38,4	-43,2	-50,3
ECART de FINANCEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

2.4 Situation par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO

68. Au plan des engagements communautaires, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO seront maintenus. Les tableaux 30 et 31 indiquent la position du Mali sur la période du CSCR III.

Tableau 30: Situation des critères de convergence de l'UEMOA

Critères de convergence	Norme uemoa	Moy. 2007-2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy 2012-2017
Critères de premier rang										
Solde budgétaire de base sur PIB	≥0%	-0,7%	-1,7%	-0,6%	0,2%	0,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,3%
Solde budgétaire de base sur PIB (hors PPTE)	≥0%	-0,4%	-1,5%	-0,4%	0,4%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,5%
Taux d'inflation	≤3%	3,5%	2,5%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤70%	21,3%	26,5%	22,7%	16,2%	15,0%	13,8%	12,6%	11,5%	15,3%
Non-accumulation d'arriérés de paiement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Critères de second rang										
Masse salariale sur recettes fiscales	≤35%	35,2%	36,9%	36,7%	34,5%	33,7%	34,2%	33,5%	33,2%	34,3%
Investissements pu. financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales	≥20%	26,2%	29,6%	21,6%	22,7%	22,7%	21,9%	21,6%	20,5%	21,8%
Solde extérieur courant hors dons sur PIB	≤5%	-9,0%	-9,0%	-9,7%	-9,4%	-8,4%	-7,5%	-6,6%	-6,8%	-8,1%
Taux de pression fiscale	≥17%	14,2%	14,3%	15,1%	16,3%	16,8%	17,4%	17,8%	18,3%	17,0%
Nombre de critères respectés		3	4	4	6	6	7	7	7	7

Tableau 31: Situation des critères de convergence de la CEDEAO

Critères de convergence	Norme CEDEAO	Moy. 2007-2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy. 2012-2017
Critères de premier rang										
Le ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	≤ 4%	7,7%	9,9%	6,9%	6,9%	6,7%	6,2%	5,8%	5,5%	6,3%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	3,5%	2,5%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%
Le financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤ 10% des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%									
Réserves de change en mois d'importations*	≥ 6									
Critères de second rang										
Non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés	0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le ratio recettes fiscales / PIB	≥ 20%	14,2%	14,3%	15,1%	16,3%	16,8%	17,4%	17,8%	18,3%	17,0%
Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35%	≤ 35%	35,2%	36,9%	36,7%	34,5%	33,7%	34,2%	33,5%	33,2%	34,3%
Le ratio investissements publics financés sur les ressources intérieurs/Recettes ≥ 20% fiscales	≥ 20%	26,2%	29,6%	21,6%	22,7%	22,7%	21,9%	21,6%	20,5%	21,8%
Stabilité du taux de change réel*										
Taux d'intérêt réel positif*										

NB : * le critère n'est pas applicable aux pays de l'UEMOA

Encadré 3: Critère de convergence macroéconomique de la CEDEAO

Le cadre de convergence macroéconomique adopté à la 22^{ème} session des conférences des Chefs d'Etats et de Gouvernement tenue en décembre 1999 à Lomé définit les critères suivants:

Critères primaires:

1. Ratio du déficit budgétaire (hors dons) / PIB (base engagement) ≤ 4 %;
2. Taux d'inflation de fin de période ≤ 5 % ;
3. Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤ 10 % des recettes fiscales de l'année précédente ;
4. Réserves extérieures brutes ≥ 6 mois de couverture des importations ;

Critères secondaires:

1. Interdiction d'accumuler de nouveaux arriérés et apurement de tous les arriérés en souffrance ;
2. Ratio recettes fiscales/PIB ≥ 20 % ;
3. Ratio masse salariale/recettes fiscales totales ≤ 35 % ;
4. Ratio des investissements publics financés sur les ressources internes /recettes fiscales ≥ 20% ;
5. Taux d'intérêt réels positifs ; et
6. Stabilité du taux de change réel.

III. LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles

69. En 2010, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 47,4 % en 2006 à 43,7 % (soit une baisse de 3,4 %). Aussi, les indicateurs de conditions de vie se sont, pour la plupart, nettement améliorés. Au final, le pays atteindra vraisemblablement 3 des 8 OMD à savoir, la scolarisation universelle, la lutte contre le VIH/SIDA et l'accès à l'eau potable.
70. Malgré ces résultats encourageants, le pays reste confronté à des défis majeurs. Le Mali ne pourra devenir un pays émergent que s'il relève ces défis :
- le niveau très élevé des inégalités (même si la croissance économique est forte, elle bénéficie peu aux plus pauvres. Les mécanismes fiables de redistribution juste et équitable des fruits de la croissance économique sont encore insuffisamment institués),
 - la forte croissance démographique qui implique de lourdes contraintes financières,
 - les défis environnementaux (notamment la lutte contre le changement climatique et ses effets, en particulier la désertification),
 - la faible qualification de la main d'œuvre dans la plupart des secteurs,
 - la difficulté pour les entrepreneurs et pour les entreprises d'obtenir des prêts afin d'investir,
 - la faible diversification de la production,
 - le faible niveau de culture du résultat,
 - le fonctionnement insuffisant des dispositifs de suivi-évaluation,
 - la nécessité d'améliorer considérablement la production, le traitement et la diffusion des données statistiques.

3.2 Les priorités du gouvernement sur la période 2012-2017

71. Les priorités du gouvernement s'inscrivent dans le cadre du but, de l'objectif global et des objectifs stratégiques du CSCRPIII.
72. Son but à moyen et long termes vise à « faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ».
73. L'objectif global est d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.
74. Le CSCRP 2012-2017 poursuit trois objectifs stratégiques: (i) bâtir une économie transformée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux ; (ii) améliorer le bien-être social des populations; (iii) consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix pour l'ensemble de ses populations.
75. Il se base sur trois axes stratégiques que sont :
- Axe 1 : Promouvoir une croissance durable et créatrice d'emplois ;
 - Axe 2 : L'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
 - Axe 3 : La consolidation de la gouvernance et des réformes structurelles.

3.3 Analyse sectorielle du cadrage budgétaire 2012-2017

76. L'analyse des projections sectorielles pour la mise en œuvre des politiques publiques seront appréciées à travers les allocations sectorielles par rapport aux charges récurrentes et les allocations sectorielles par rapport à l'ensemble du budget. Elle est faite selon les axes d'orientation du CSCRP.
77. Ainsi, l'effort budgétaire en faveur de l'axe 1 : « promouvoir une croissance durable et créatrice d'emplois » apprécié à travers les ratios par rapport à l'ensemble du budget et celui en faveur de l'axe 2 : « l'accès équitable aux services sociaux de qualité » sera apprécié à travers les ratios par rapport aux charges récurrentes.

Tableau 32 : Ensemble des charges sectorielles (en milliards FCFA)

AXES / SECTEURS	Somme 2007-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Somme 2012-2017	Tx crssnce 2012-2017
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET CREATRICE D'EMPLOIS	1701,6	436,2	472,9	524,8	569,9	624,7	729,2	3357,7	10,82%
AGRICULTURE	666,2	188,9	207,3	229,4	248,1	270,6	309,0	1453,3	10,34%
MINE IND-COM-ART-TOUR-MICROFIN ET ENERG	335,9	84,1	89,6	100,0	108,5	119,7	135,2	637,1	9,97%
TRANSPORT ET COMMUNICATION	657,4	153,2	165,3	183,5	200,3	220,4	266,8	1189,5	11,73%
EMPLOI	42,1	10,1	10,7	11,9	12,9	14,0	18,2	77,8	12,50%
L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	1852,0	532,3	570,0	639,5	702,0	772,8	853,3	4069,9	9,90%
EDUCATION	1043,1	297,3	315,9	354,2	392,4	438,6	475,9	2274,3	9,87%
SANTE	436,2	119,4	128,0	142,7	154,5	165,1	180,3	890,0	8,59%
URBANISME ET LOGEMENT	15,4	5,1	7,3	8,7	8,6	8,4	14,3	52,5	22,75%
ASSAINISSEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	80,3	40,4	42,4	45,7	49,0	52,1	68,3	297,9	11,06%
AUTRES SECTEURS SOCIAUX	277,0	70,0	76,4	88,2	97,5	108,5	114,5	555,1	10,34%
LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	1150,0	277,3	293,6	323,6	353,6	383,4	434,3	2065,8	9,39%
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	581,3	141,8	150,9	168,2	184,5	202,9	225,4	1073,7	9,71%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	107,9	27,0	28,1	31,4	35,0	38,3	42,1	202,0	9,26%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	460,8	108,5	114,6	123,9	134,1	142,2	166,9	790,2	9,00%
DETTE	280,7	126,1	103,6	105,6	107,7	110,2	111,9	665,1	-2,36%
DOTATIONS NON REPARTIES	502,3	109,2	130,3	148,3	155,3	176,9	147,6	867,6	6,20%
TOTAL	5486,5	1481,1	1570,4	1741,7	1888,4	2068,1	2276,3	11026,1	8,98%

Tableau 33: Ratio par rapport ensemble des charges sectorielles

AXES / SECTEURS	Moyenne 2007-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2012-2017
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET CREATRICE D'EMPLOIS	30,66%	29,45%	30,11%	30,13%	30,18%	30,21%	32,03%	30,35%
AGRICULTURE	11,98%	12,75%	13,20%	13,17%	13,14%	13,08%	13,57%	13,15%
MINE IND-COM-ART-TOUR-MICROFIN ET ENERG	6,04%	5,68%	5,71%	5,74%	5,75%	5,79%	5,94%	5,77%
TRANSPORT ET COMMUNICATION	11,84%	10,34%	10,53%	10,53%	10,61%	10,66%	11,72%	10,73%
EMPLOI	0,80%	0,68%	0,68%	0,68%	0,68%	0,68%	0,80%	0,70%
L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	33,50%	35,94%	36,29%	36,72%	37,17%	37,37%	37,49%	36,83%
EDUCATION	19,07%	20,07%	20,11%	20,34%	20,78%	21,21%	20,91%	20,57%
SANTE	7,91%	8,06%	8,15%	8,19%	8,18%	7,98%	7,92%	8,08%
URBANISME ET LOGEMENT	0,23%	0,35%	0,47%	0,50%	0,46%	0,40%	0,63%	0,47%
ASSAINISSEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	1,19%	2,73%	2,70%	2,62%	2,59%	2,52%	3,00%	2,69%
AUTRES SECTEURS SOCIAUX	5,11%	4,73%	4,86%	5,06%	5,16%	5,25%	5,03%	5,02%
LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	21,28%	18,72%	18,70%	18,58%	18,73%	18,54%	19,08%	18,72%
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	10,76%	9,57%	9,61%	9,66%	9,77%	9,81%	9,90%	9,72%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	2,00%	1,83%	1,79%	1,80%	1,85%	1,85%	1,85%	1,83%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	8,52%	7,32%	7,30%	7,12%	7,10%	6,87%	7,33%	7,17%
DETTE	5,00%	8,51%	6,60%	6,06%	5,70%	5,33%	4,92%	6,19%
DOTATIONS NON REPARTIES	9,56%	7,38%	8,30%	8,51%	8,22%	8,55%	6,48%	7,91%

Tableau 34: Charges récurrentes sectorielles (en milliards FCFA)

AXES / SECTEURS	Somme 2007-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Somme 2012-2017
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET CREATRICE D'EMPLOIS	257,6	60,6	66,0	77,2	85,3	95,2	106,3	490,5
AGRICULTURE	101,8	23,5	25,7	29,7	33,2	36,9	40,9	189,9
MINE IND-COM-ART-TOUR-MICROFIN ET ENERG	56,5	12,9	14,0	16,5	18,2	20,5	22,9	105,0
TRANSPORT ET COMMUNICATION	79,8	20,2	21,8	25,8	28,2	31,6	35,4	162,9
EMPLOI	19,5	4,1	4,4	5,1	5,6	6,3	7,0	32,6
L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	1269,9	390,9	414,8	473,7	529,2	595,6	670,4	3074,5
EDUCATION	803,1	252,7	267,2	303,4	338,8	382,1	430,9	1975,1
SANTE	277,7	82,3	86,9	99,4	111,0	124,5	139,7	643,9
URBANISME ET LOGEMENT	1,7	0,9	1,0	1,1	1,3	1,4	1,5	7,3
ASSAINISSEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	4,0	2,4	2,7	3,0	3,4	3,8	4,2	19,5
AUTRES SECTEURS SOCIAUX	183,5	52,5	57,0	66,7	74,7	83,8	94,1	428,7
LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	866,2	220,9	226,7	249,1	274,5	300,2	328,4	1599,7
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	365,6	99,0	102,5	115,3	128,1	142,1	157,6	744,7
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	100,4	24,9	25,4	28,4	30,7	34,8	39,3	183,5
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	400,2	97,0	98,8	105,3	115,7	123,3	131,4	671,5
DOTATIONS NON REPARTIES	76,4	10,9	12,4	14,1	15,8	17,9	20,2	91,3
TOTAL	2470,1	683,3	719,7	814,0	904,8	1008,9	1125,3	5256,1

Tableau 35: Ratios par rapport aux charges récurrentes sectorielles

AXES / SECTEURS	Moyenne 2007-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2012-2017
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET CREATRICE D'EMPLOIS	10,57%	8,87%	9,16%	9,48%	9,42%	9,44%	9,45%	9,30%
AGRICULTURE	4,18%	3,44%	3,57%	3,65%	3,67%	3,65%	3,64%	3,60%
MINE IND-COM-ART-TOUR-MICROFIN ET ENERG	2,30%	1,88%	1,94%	2,03%	2,02%	2,03%	2,04%	1,99%
TRANSPORT ET COMMUNICATION	3,28%	2,95%	3,03%	3,17%	3,12%	3,13%	3,14%	3,09%
EMPLOI	0,80%	0,60%	0,62%	0,63%	0,62%	0,62%	0,63%	0,62%
L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	50,96%	57,20%	57,63%	58,19%	58,49%	59,04%	59,57%	58,35%
EDUCATION	32,17%	36,98%	37,12%	37,27%	37,45%	37,87%	38,30%	37,50%
SANTE	11,13%	12,05%	12,08%	12,21%	12,27%	12,34%	12,41%	12,23%
URBANISME ET LOGEMENT	0,06%	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
ASSAINISSEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	0,14%	0,36%	0,37%	0,37%	0,38%	0,37%	0,37%	0,37%
AUTRES SECTEURS SOCIAUX	7,46%	7,68%	7,91%	8,19%	8,25%	8,31%	8,36%	8,12%
LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	35,18%	32,33%	31,49%	30,60%	30,34%	29,75%	29,18%	30,62%
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	14,79%	14,49%	14,24%	14,17%	14,16%	14,09%	14,01%	14,19%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	4,09%	3,64%	3,53%	3,49%	3,40%	3,45%	3,49%	3,50%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	16,30%	14,20%	13,72%	12,94%	12,79%	12,22%	11,68%	12,92%
DOTATIONS NON REPARTIES	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	1,73%

3.3.1 AXE 1 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET CREATRICE D'EMPLOIS

78. L'ambition fixée dans le CSCR 2012-2017 est de réussir à réaliser l'objectif de 6,1% de croissance économique moyenne. A cet effet, dans le cadre de l'objectif stratégique : « bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux », l'axe1 du CSCR poursuit les objectifs spécifiques suivants: (i) Promouvoir le développement rural ; (ii) Développer l'industrie et les services ; (iii) Promouvoir le Commerce ; (iv) Connecter le pays avec un réseau d'infrastructures modernes ; (v) Améliorer le financement des secteurs ; (vi) Promouvoir la création d'emplois et de revenus.
79. Il couvre les domaines d'intervention portant sur : (i) Développement rural ; (ii) Mines et hydrocarbures ; (iii) Industrie ; (iv) Artisanat ; (v) Tourisme ; (vi) Commerce ; (vii) Micro-finance ; (viii) Transports ; (ix) Technologie de l'Information et de la Communication ; (x) Energie ; (xi) Emploi.
80. Le cadrage budgétaire vise l'atteinte de ces objectifs. Il est ainsi prévu de consacrer en moyenne 30,35% de l'ensemble du budget au développement de cet axe , soit un accroissement moyen annuel de 10,82% entre 2012-2017. En valeur absolue, les allocations à cet axe passeront de 436,2 milliards en 2012 à 729,2 milliards de FCFA en 2017.

• SECTEUR AGRICULTURE

81. Le secteur « Développement rural » couvre le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage et de la Pêche et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.
82. Sa part moyenne dans le CBMT est estimée à 13,15%. On se rappelle que l'objectif d'allocation budgétaire au secteur agricole fixé à Maputo est de 10%.
83. Les allocations au secteur passeront de 188,9 milliards en 2012 à 309,0 milliards en 2017, en progression moyenne annuelle de 10,34%.

La priorité sera accordée à la réalisation des actions suivantes :

Dans le domaine de l'agriculture :

- accroître les rendements des cultures et les productions agricoles à travers des pratiques durables ;
- créer une synergie des actions des différents intervenants ;
- organiser les producteurs ;
- améliorer la conservation du sol ;
- développer les aménagements hydro agricoles et la conservation de l'eau ;
- renforcer les équipements des ruraux ;
- améliorer la qualité des intrants agricoles aux producteurs ;
- assurer un meilleur suivi de l'application de la législation et de la réglementation phytosanitaire ;
- mettre au point et diffuser les techniques et technologies d'amélioration des productions ;
- moderniser les exploitations agricoles Familiales ;
- favoriser la transformation des excédents de productions agricoles ;
- organiser le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relative au contrôle de la qualité et du conditionnement des produits et denrées alimentaires d'origine végétale sur le marché ;
- renforcer les capacités de l'encadrement.

Dans le domaine de l'élevage

- diffuser les techniques et technologies d'amélioration des productions et des industries animales ;
- mettre en œuvre un système de crédit adapté au financement des activités de production et industrie animales ;
- mettre en œuvre la stratégie de valorisation du lait cru local ;
- Réaliser et gérer les aménagements pastoraux (points d'eau, pistes à bétail, pare-feux, régénération de pâturages, restauration des parcours dégradés, amélioration de pistes de desserte etc.) ;
- mettre en œuvre le plan triennal de production de cultures fourragères;
- Renforcer les capacités des professionnels des filières des productions et des industries animales ;
- construire et équiper les infrastructures de commercialisation (marchés à bétail), de transformation (unités de transformation de lait, des sous produits d'abattage, aménagement des aires d'abattage) et de conservation des produits et sous produits d'élevage ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de suivi zootechnique des troupeaux ;
- réhabiliter les abattoirs.

• SECTEUR MINE, INDUSTRIE-COMMERCE, ARTISANAT-TOURISME, MICROFINANCE ET ENERGIE

84. Les crédits alloués au secteur en 2012 ont atteints 84,1 milliards, ils seront de 135,2 milliards en 2017, soit une croissance moyenne de 9,97% et une part moyenne de 5,77%. Ils permettront de mettre en œuvre les actions pertinentes suivantes :

Dans le domaine des mines :

- améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur minier ;
- promouvoir le potentiel minier et assurer la diversification de la production minière ;
- promouvoir l'orpaillage ;
- promouvoir les activités d'exploration pétrolières ;
- améliorer la transparence et la gestion des revenus miniers ;
- renforcer les capacités techniques des institutions impliquées dans la promotion du secteur minier ;
- promouvoir les actions de développement socio économique dans les zones d'exploitation de l'Or au bénéfice des communautés, notamment les femmes et les jeunes.

Dans les domaines « industrie-commerce » :

- améliorer le climat des affaires et développer les infrastructures ;
- renforcer de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale ;
- faciliter l'accès au financement ;
- restructurer et mettre à niveau les entreprises industrielles ;
- renforcer les capacités des unités industrielles, des structures d'appui et développer la sous-traitance et les relations intra et inter entreprises ;
- promouvoir la normalisation, la qualité, la propriété industrielle et la maintenance industrielle ;
- renforcer le tissu industriel ;

- promouvoir l'Innovation et les transferts de technologies ;
- développer les capacités et les compétences ;
- construire les équipements marchands ;
- satisfaire les besoins de stockage chez les grossistes ;
- mettre en place une centrale d'achat pour les grossistes ;
- appuyer les structures d'encadrement du secteur privé ;
- renforcer les capacités des commerçants et particulièrement les détaillants ;
- renforcer les capacités des structures chargées du commerce ;
- mettre en place un système de codification unique de traçabilité pour les produits agroalimentaires ;
- renforcer les capacités technique, matériel, organisationnel des femmes engagées dans le commerce transfrontalier.

Dans le domaine de l'artisanat et du tourisme :

- renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel du secteur ;
- améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises artisanales ;
- mettre en place des systèmes de financements adaptés ;
- améliorer l'accès aux marchés commerciaux ;
- renforcer le système d'information et des mécanismes d'aide à la prise de décision ;
- aménager de nouveaux sites touristiques ;
- développer et mettre à niveau l'offre touristique ;
- mettre en valeur les potentialités touristiques des terroirs ;
- développer le tourisme communautaire, dans le respect des principes du développement durable ;
- renforcer les capacités des intervenants du secteur ;
- renforcer le cadre réglementaire du secteur touristique ;
- promouvoir la destination Mali ;
- renforcer le dispositif organisationnel de l'OMATHO ;
- moderniser les systèmes d'informations statistiques sur le tourisme ;
- promouvoir l'écotourisme.

Dans le domaine de la microfinance :

- renforcer et harmoniser les politiques économiques favorisant la création, le développement et la pérennisation de la microfinance ;
- mettre en conformité les Services Financiers Décentralisés (SFD) avec les nouvelles dispositions réglementaires sur la microfinance ;
- renforcer et améliorer la surveillance du secteur ;
- opérationnaliser le Centre d'appui et de promotion du secteur ;
- améliorer l'organisation et la gouvernance des SFD.

Dans le domaine de l'énergie :

- améliorer la couverture du pays en produits et services énergétiques ;
- faciliter les conditions d'accès aux services énergétiques ;

- élaborer des projets de textes réglementaires et normatifs en matière de protection contre les risques liés à l'énergie ;
- entreprendre des actions d'IEC ;
- renforcer les capacités des services techniques du secteur de l'énergie ;
- entretenir le Système d'Information Energétique (SIE) national ;
- valoriser le potentiel énergétique du pays ;

• **SECTEUR TRANSPORT ET COMMUNICATION**

85. Il est prévu pour le secteur « transport et communication » une enveloppe de 153,2 milliards en 2012 contre 266,8 milliards en 2017, représentant une croissance moyenne de 11,73% et une part moyenne de 10,73%. Les priorités seront accordées aux actions suivantes :

Dans le domaine de transports :

- maintenir l'entretien courant des routes ;
- Construire des nouvelles routes bitumées prioritaires (projets d'exécution) et Construire des pistes locales et communales ;
- réhabiliter les voies bitumées ;
- réhabiliter la voie ferrée Dakar-Bamako ;
- construire des quais dans les escales fluviales ;
- construction et extension des aéroports du pays,
- continuer l'ensemencement des nuages et changement climatique ;
- prendre en compte tous les aspects environnementaux et socio-économiques du pays ;
- atténuer l'insécurité (routière, ferroviaire, aérienne et fluviale).

Dans le domaine : Technologies de l'Information et de la Communication

- préparer et mettre en œuvre la politique de développement des médias, publics et privés ;
- développer et la diffuser la création audiovisuelle ;
- élaborer et la mettre en œuvre la politique de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle ;
- développer l'activité postale et l'acheminement à temps des courriers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
- assurer la couverture totale du pays par la télévision ;
- assurer le passage de l'analogique au numérique en matière de télévision ;
- accroître l'offre de services téléphoniques et faciliter l'accès au plus grand nombre d'utilisateurs en particulier en zone rurale ;
- améliorer la couverture des réseaux dans les communes rurales.

• **SECTEUR EMPLOI**

86. Il est prévu 10,1 milliards en 2012 contre 18,2 milliards en 2017 pour ce secteur, représentant une croissance moyenne de 12,50% et une part moyenne de 0,70%. Les actions suivantes sont retenues :

- développer de la qualité de l'offre de travail ;

- améliorer le cadre institutionnel régissant le marché du travail et le fonctionnement de ce marché ;
- privilégier les mesures ciblées les plus à même de donner une seconde chance aux jeunes (et moins jeunes) ayant quitté le système éducatif initial avec des qualifications et compétences insuffisantes ;
- promouvoir la création d'emplois dans la fonction publique ;
- promouvoir l'emploi informel ;
- développer l'emploi local.

3.3.2 AXE 2 : L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE

87. En vue d'améliorer le bien-être social des populations, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- réduire le rythme de croissance démographique ;
- corriger les disparités de genre à tous les niveaux ;
- lutter contre les violences faites aux femmes ;
- développer l'accès des ressources humaines aux savoirs et aux compétences ;
- éradiquer l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition ;
- promouvoir la création d'emplois et de revenus
- renforcer la santé des populations ;
- réduire les inégalités sociales ;
- Assurer un environnement durable et un bon cadre de vie.

88. **Ces objectifs seront réalisés dans le cadre de dix sept domaines d'intervention :** (i) Population ; (ii) Migrations ; (iii) Inégalités du Genre et violences faites aux filles ; (iv) Education ; (v) Formation professionnelle ; (vi) Jeunesse et Sport ; (vii) Culture ; (viii) Sécurité alimentaire ; (ix) Nutrition ; (x) Santé ; (xi) Lutte contre le VIH et le SIDA (xii) Protection de l'enfance ; (xiii) Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités ; (xiv) Eau ; (xv) Assainissement ; (xvi) Environnement ; (xvii) Urbanisme et logement.

89. Les allocations pour cet axe vont passer de 532,3 milliards de FCFA en 2012 à 853,3 milliards en 2017, en progression moyenne de 9,90% pour un poids moyen de 37,49%.

• SECTEUR EDUCATION

90. Le secteur « Education » couvre le Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le sous secteur de formation professionnelle.

91. Sa part moyenne dans le CBMT est estimée à 20,57%. Les allocations au secteur passeront de 297,3 milliards en 2012 à 475,9 milliards en 2017, en progression moyenne annuelle de 9,87%. Concernant les charges récurrentes, la part du secteur est en moyenne de 37,50%.

92. Elles visent la réalisation des actions suivantes :

Domaine « Education et Formation professionnelle »

93. Pour garantir la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif, les actions suivantes seront engagées :

Par rapport à la **Petite Enfance (PE) et à l'Education préscolaire**

- le développement d'un curriculum pour le préscolaire;
- le développement de la qualité dans les établissements préscolaires via la formation initiale des éducateurs préscolaires et la formation continue des animateurs/animatrices ;

- la mise en place d'un corps d'inspecteurs de l'éducation préscolaire intégré à l'inspection de l'éducation nationale;
- la mise en place d'un dispositif de suivi des activités menées dans le cadre du développement de la petite enfance aux niveaux local, régional, et national ;
- la mise en place d'un système d'informations statistiques fiables.

Enfants à besoins éducatifs spéciaux (EBES)

- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation adapté;
- la prise en charge dans les programmes de Formation Initiale et Continue des enseignants des méthodes d'encadrement adaptées aux différents types d'handicap ;
- l'introduction de la formation préprofessionnelle dans les institutions d'éducation spéciale ;
- la prise en charge des EBES dans les écoles ordinaires pour les enfants à « handicap léger » et dans les institutions d'éducation spéciale pour les enfants à « handicap lourd ».

Scolarisation des filles

- la mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles ;
- l'élaboration d'une stratégie de prise en charge éducative des filles aides ménagères ;
- le renforcement des capacités des organes communautaires de base y compris les Comités de Gestion Scolaires (CGS- avec une plus grande participation des femmes) en charge de la scolarisation des filles et des Associations de Mères d'élèves (AME) ;
- la prise en compte et l'application effective des questions de genre dans le curriculum des IFM et dans la formation continue des maîtres ;

Enseignement fondamental ; Curriculum de l'enseignement fondamental

- le développement des capacités d'élaboration des programmes scolaires ;
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la généralisation du curriculum ;
- le développement de programmes spécifiques pour les médersas ;
- le développement de programmes spécifiques pour les écoles coraniques pour les arrimer au système scolaire ;
- le développement du curriculum prenant en compte des aspects liés au VIH et SIDA ;
- l'introduction de l'éducation sur l'environnement dans les programmes scolaires.

Manuels scolaires, livres de bibliothèques et matériels didactiques

- la mise en place progressive d'un dispositif d'approvisionnement de manuel scolaire conforme au curriculum pour toutes les écoles y compris les écoles communautaires et medersas ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales, et services déconcentrés en matière d'approvisionnement, de distribution et de réparation de manuels ;
- le développement de matériels pédagogiques adaptés, notamment les manuels pour les médersas et les écoles coraniques améliorées ;

Accès

- la construction, l'équipement et la réhabilitation de salles de classe ;
- l'accélération du transfert des ressources financières aux collectivités ;
- la réalisation d'infrastructures scolaires tenant compte des spécificités filles et des enfants à besoins éducatifs spéciaux ;
- la mise en place d'un programme accéléré de scolarisation pour les enfants non scolarisés âgés de 8 à 12 ans;
- la mise en place d'un dispositif de gestion et de suivi relatif à l'alimentation scolaire au niveau des communes ;

- le renforcement et l'amélioration de l'offre éducative.

Achèvement

- l'amélioration et le respect du temps scolaire ;
- la réduction de la taille des classes ;
- la réduction du redoublement et de l'abandon ;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique (pairs, maîtres expérimentés, directeurs d'école, conseillers pédagogiques).

Enseignement Normal

- la mise en œuvre du nouveau curriculum de l'enseignement normal y compris celui de l'école de formation des maîtres préscolaire (IFM/Préscolaire) ;
- la réduction de la spécialisation des enseignants (la polyvalence des maîtres et maîtres chargés de la formation pratique et de l'initiation aux métiers) ;
- une politique de discrimination positive en faveur des élèves maîtresses ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines et des structures d'encadrement aux plans pédagogique, technique et administratif ;
- la réforme des examens ;
- l'augmentation du nombre d'IFM ;
- la création de toutes les filières (généralistes prenant en compte l'éducation préscolaire et spéciale) dans chaque IFM ;
- le maintien de la formation SARPE axée sur l'Approche Par Compétence (APC) ;
- la généralisation des Centres Virtuels de Formation (CVF) dans les IFM.

Education Non Formelle

- l'accroissement de la capacité d'accueil des structures de l'éducation non formelle ;
- la création et l'opérationnalisation des cantines dans les CED de zones en insécurité alimentaire ;
- la mise en œuvre du Programme Vigoureux d'Alphabétisation et de Promotion des Langues Nationales ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation adapté ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement de l'éducation non formelle.

Enseignement Secondaire Général (ESG)

- l'accroissement de la couverture nationale ;
- la mise en place du curriculum de l'ESG ;
- la mise en place d'une politique d'encadrement pédagogique et administratif orientée vers la déconcentration et la décentralisation ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle de l'Etat sur les établissements privés ;
- le renforcement des capacités des enseignants ;
- la mise en œuvre de la politique du manuel scolaire et du matériel didactique ;
- la création de nouvelles séries et filières ;
- la réduction progressive du nombre d'élèves entrant dans le Secondaire Général.

Enseignement supérieur

- la redéfinition de l'architecture des filières de formation conformément à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) ;
- la mise en place d'un système d'assurance qualité ;

- la mise en place de mesures incitatives en faveur du secteur privé d'enseignement supérieur ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique d'enseignement à distance ;
- la mise en place d'un outil de suivi de l'insertion des diplômés ;
- la mise en place d'un système d'information et de gestion.

Formation professionnelle

- renforcer le dispositif de la formation continue ;
- renforcer le dispositif de la formation professionnelle agricole pour une plus grande professionnalisation des acteurs ruraux ;
- renforcer le dispositif de formation par apprentissage (type dual, alternance, traditionnel, formation qualifiante) ;
- renforcer les capacités d'accueil ;
- promouvoir l'investissement privé dans la Formation Professionnelle ;
- améliorer l'information sur les besoins et filières de formation ;
- Encourager et développer un partenariat entre les centres de formation professionnelle et les entreprises ;
- mettre en place une stratégie de formation des formateurs, des maîtres d'apprentissage et des formateurs endogènes ;
- renforcer les capacités matérielles des organismes de formation ;
- élaborer des programmes de formation adaptés en partenariat avec les organisations professionnelles concernées ;
- certifier l'apprentissage et valider les acquis de l'expérience ;
- établir des passerelles entre les différents dispositifs de la Formation Professionnelle ;
- encourager et développer la coopération et l'intégration régionale ;
- mettre en place un système de suivi et d'insertion des certifiés ;
- faciliter l'accès des femmes et des filles ;
- faciliter l'accès des couches vulnérables.

• SECTEUR SANTE

94. Il est prévu une enveloppe de 119,4 milliards en 2012 contre 180,3 milliards en 2017, représentant une croissance moyenne de 8,59% et une part moyenne de 8,08%. Concernant les charges récurrentes, la part du secteur est en moyenne de 12,23%.

95. Les actions sont :

- L'amélioration de la performance du système de santé, en rapprochant davantage sa base des populations, en renforçant sa gestion et les prestations de qualité de soins par :
 - le développement des conditions de pérennisation des CSCOM, en particulier l'approche communautaire, la disponibilité de personnel qualifié, le lancement et le suivi rapproché desdits établissements ;
 - le développement des soins essentiels dans les communautés dans toutes les régions du pays, en élargissant les liens fonctionnels de la pyramide sanitaire ;
 - le renforcement des initiatives novatrices pour la promotion de la planification familiale en tant que moyens de réduction de la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de 0-5 ans ;
 - le développement de stratégies appropriées pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité du système de référence ;
 - le développement de l'approche globale d'amélioration de la qualité des prestations ;
 - le développement du Partenariat Public-Privé pour l'atteinte des résultats escomptés ;

- le renforcement de la gouvernance du système pharmaceutique ;
- l'application de la politique nationale des équipements sanitaires ;
- La responsabilisation des acteurs et le renforcement de la solidarité pour la maîtrise du développement du secteur ;
- La Réduction de l'incidence par l'intensification, l'extension des programmes et les interventions favorisant la prévention, les soins, le traitement, le soutien aux personnes infectées et/ou affectées, des familles, des communautés, et contribuer à l'atténuation des impacts socioéconomiques du VIH et du SIDA.

• **SECTEUR URBANISME ET LOGEMENT**

96. La part moyenne dans le CBMT est estimée à 0,47%. Les allocations au secteur passeront de 5,1 milliards en 2012 à 14,3 milliards en 2017, en progression moyenne annuelle de 22,75%.
97. Elles visent la réalisation des actions suivantes :
- facilitation de l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un grand nombre de citoyens;
 - promotion du respect de la réglementation en matière de construction et d'urbanisme ; Maîtrise de la croissance des villes ;
 - la conciliation du droit moderne avec les droits coutumiers fonciers ;
 - la mise en cohérence de la politique domaniale et foncière avec les orientations politiques qui guident les autres grands secteurs sociaux et économiques ;
 - la concrétisation d'une gestion décentralisée des ressources foncières en vue d'un développement territorial cohérent ;
 - le développement des stratégies de mise en œuvre efficace des documents de planification territoriale et la création d'un cadre juridique pour l'aménagement du territoire,
 - la mise en place d'un système de contrôle multiforme de la gestion domaniale et foncière ;
 - le renforcement du Contrôle et la mise en place d'un observatoire du foncier allégé du foncier ;
 - la restructuration et la modernisation de l'administration domaniale et foncière ;
 - la mise en place des stratégies de formation efficaces et appropriées des intervenants dans la gestion domaniale et foncière ;
 - la mise en œuvre et la confection du cadastre, un outil efficace et indispensable de gestion domaniale et foncière ;
 - la mise en œuvre d'un dispositif fiscal efficace et adapté ;
 - la sécurisation foncière et accès de la femme à la terre.

• **SECTEUR ASSAINISSEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

98. Il est prévu 40,4 milliards en 2012 contre 68,3 milliards en 2017 pour ce secteur, représentant une croissance moyenne de 11,06% et une part moyenne de 2,69%. Les actions suivantes sont retenues :

Dans le domaine de l'assainissement :

- améliorer l'accès de la population du Mali à un service public et des équipements durables de l'assainissement ;
- assurer une bonne gestion des déchets solides et des déchets spéciaux (hôpitaux, industries, etc.).

Dans le domaine de l'EAU :

- réaliser les nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau potable;
- réhabiliter les anciennes infrastructures d'approvisionnement en eau potable;
- mettre en place un système national d'information sur l'eau fonctionnel ;

- améliorer l'allocation des ressources en eau entre les différents usages;
- faire adhérer les acteurs au concept GIRE ;
- mettre en place un environnement législatif, réglementaire et financier favorable à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau;
- améliorer la protection des ressources en eau;
- mobiliser et exploiter rationnellement les ressources en eau de surface ;
- améliorer la navigabilité des principaux cours d'eau;
- améliorer la couverture des besoins en eau en milieu pastoral ;
- optimiser les coûts en investissement des infrastructures d'alimentation en eau potable;
- améliorer la pérennité des investissements hydrauliques;
- mettre en place et rendre opérationnel un cadre institutionnel et organisationnel approprié de gestion des ressources en eau ;
- renforcer les capacités d'intervention des structures de l'Etat dans le domaine de l'eau;
- faire en sorte que les collectivités territoriales soient capables d'assurer leur rôle dans le secteur de l'eau.

• **AUTRES SECTEURS SOCIAUX**

99. Le secteur « autres secteurs sociaux » couvre le Ministère de la Culture, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées.
100. Il est prévu pour ce secteur, 70 milliards de FCFA en 2012 contre 114,5 milliards en 2017, représentant une croissance moyenne de 10,34% et une part moyenne de 5,02%. Les actions prévues sont :

Dans le domaine de la protection sociale et la lutte contre les vulnérabilités et protection de l'enfant : réduire les inégalités sociales

- l'amélioration de l'efficacité du système de filets sociaux par la réforme des programmes existants et la conception de nouveaux programmes ;
- la réforme du système d'assurance sociale ;
- l'amélioration de l'accès de l'Enfant aux services sociaux de base et le renforcement de sa protection contre les Violences, Abus, Exploitation et Négligence (VAEN) ;
- l'amélioration des connaissances sur la problématique de la promotion et de la protection de l'enfant par la production et la diffusion d'informations fiables ;
- l'adoption et l'application d'une législation adéquate en matière de protection juridique et judiciaire de l'enfant ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel propice à l'épanouissement de l'enfant et au renforcement des mécanismes communautaires de protection.

Dans le domaine culture-jeunesse-sport, il s'agit de :

- mettre l'ensemble du secteur culturel dans de meilleures conditions de travail ;
 - assurer un renforcement structurel des différentes industries culturelles et le développement de leurs performances ;
 - renforcer la place et le rôle de la culture dans tous les domaines de politique sectorielle.
101. Les objectifs recherchés dans le cadre du CSCR 2012-2017 en matière de jeunesse sont une meilleure intégration des jeunes à la vie sociale et le développement des aptitudes de recherche d'emplois par :

- l'encadrement socio-éducatif des jeunes;
- la participation équitable des filles et des garçons aux activités de jeunesse ;
- la formation et l'insertion des jeunes ;
- la promotion de la santé reproductive des jeunes.

102. La politique sportive sera fondée sur les actions suivantes : (i) le cadre institutionnel ; (ii) les infrastructures ; (iii) la formation, les ressources humaines ; (iv) la promotion du sport scolaire et universitaire, du sport de masse (urbain et rural) ; (v) le sport militaire ; (vi) le développement de la médecine du sport ; (vii) le sport de haut niveau ; (viii) les structures de gestion du sport au Mali, les compétitions ; (ix) le sport et la décentralisation ; et (x) le financement du sport au Mali.

3.3.3 AXE 3 : LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DES REFORMES STRUCTURELLES

103. Le troisième axe poursuit les objectifs suivants : (i) Promouvoir le retour à la paix totale dans le pays ; (ii) Améliorer le Cadre juridique et judiciaire ; (iii) Moderniser les services publics ; (iv) Promouvoir le développement local, la gestion de proximité et la participation ; (v) Développer la coopération régionale et internationale ; (vi) Renforcer la gouvernance économique ; (vii) Développer un dispositif de suivi-évaluation et de mise en œuvre efficace du CSCRP.

104. Il couvre les domaines d'intervention relatifs : (i) à la Paix et Sécurité ; (ii) à la Justice ; (iii) au Développement institutionnel ; (iv) à l'Aménagement du territoire ; (v) à la Décentralisation/Déconcentration ; (vi) à l'Intégration et Coopération ; (vii) à la Gestion des Finances publiques ; (viii) au Système Statistique National ; (ix) au Renforcement de la coordination de la gestion du développement et du suivi-évaluation ; (x) à la Coordination avec les PTF ; (xi) au Partenariat avec le Secteur privé et la Société civile ; (xii) à la Qualité des programmes ; (xiii) à la Communication ; (xiv) au cadrage macroéconomique et budgétaire.

105. Les allocations pour cet axe vont passer de 277,3 milliards de FCFA en 2012 à 434,3 milliards en 2017, soit un taux de progression moyenne de 9,39% pour un poids moyen de 18,72%.

• SECTEUR POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE

106. Il est prévu 141,8 milliards de FCFA en 2012 contre 225,4 milliards en 2017, représentant une croissance moyenne de 9,71% et une part moyenne de 9,72%. Les actions prévues sont :

- renforcer la gouvernance économique ;
- réorganiser l'État central ;
- améliorer les méthodes et procédures de gestion des affaires publiques ;
- renforcer la déconcentration ;
- consolider la décentralisation ;
- valoriser et renforcer les capacités des ressources humaines ;
- organiser la communication et les relations avec les usagers ;
- moderniser la gestion des finances publiques par la mise en œuvre du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GFP) ;
- renforcer le système statistique national.

• SECTEUR DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES

107. Les dépenses relatives au secteur diplomatie et affaires étrangères se chiffrent à 27 milliards de FCFA en 2012 contre 42,1 milliards en 2017, soit une croissance moyenne de 9,26% et une part moyenne de 1,83%. Les actions sont :

- la mise en œuvre des Accords relatifs à la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO, ainsi que la mise en œuvre du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO ;
- la poursuite des actions de sensibilisation en vue de l'adhésion des populations et des acteurs de l'intégration à l'idéal d'intégration africaine ;
- la mise en œuvre du Plan d'action du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs (MAEP) ;
- le suivi évaluation du plan d'Action National/MAEP.

• **SECTEUR DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE**

108. S'agissant du secteur défense nationale et sécurité intérieure, il est prévu 108,5 milliards de FCFA en 2012 contre 166,9 milliards en 2017, représentant une croissance moyenne de 9% et une part moyenne de 7,17%.

109. Les actions prioritaires porteront sur : (i) la culture de la prévention, notamment en matière de gestion des catastrophes et de l'insécurité routière ; (ii) le renforcement des capacités des forces de sécurité ; (iii) le soutien à la lutte contre le crime organisé ; (iv) l'appui aux acteurs du secteur de la sécurité ; et (v) l'adoption d'une stratégie de communication conséquente.

Dans le domaine de la justice

- refonder les valeurs de la justice et lutter contre l'impunité ;
- renforcer les capacités institutionnelles et des ressources humaines des structures judiciaires ;
- adapter et consolider le cadre juridique ;
- améliorer l'accessibilité à la justice et promouvoir les droits humains et du genre.

CONCLUSION

110. Le cadrage budgétaire se caractérise par un volontarisme au niveau des recettes fiscales et une restriction forte sur l'évolution des dépenses publiques afin de mettre un accent sur l'efficacité des dépenses. Il essaye de concilier les objectifs de stabilité macroéconomique et les ambitions et défis de ce nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.
111. Ainsi au plan des finances publiques, il s'agira de relever le défi de l'efficacité des dépenses dans les tous secteurs, d'une part et, d'autre part, celui de la mobilisation des ressources internes au-delà des objectifs fixés par le programme de transition fiscale.

ANNEXES :

Tableau des opérations financières de l'Etat

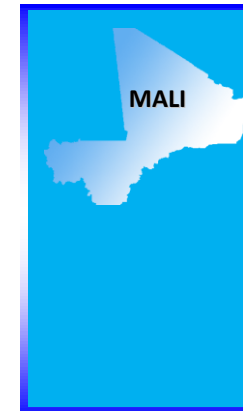
Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux crois. moy 07- 11	Taux crois. moy 2012- 17
RECETTES , DONS	1 113,3	1 132,8	1 337,5	1 466,7	1 620,7	1 784,8	1 978,6	11,1%	11,8%
Recettes totales	852,7	972,2	1 114,4	1 235,7	1 380,7	1 544,8	1 738,6	10,6%	12,3%
Recettes budgétaires	781,2	894,8	1 031,0	1 145,7	1 283,0	1 437,9	1 621,3	11,3%	12,6%
Recettes fiscales	731,1	836,2	966,5	1 074,8	1 205,0	1 352,1	1 526,9	10,7%	12,8%
impôts directs	216,9	235,5	238,4	269,5	304,2	343,5	388,0	11,0%	10,5%
impôts indirects	514,2	600,7	728,1	805,3	900,8	1 008,6	1 138,9	10,5%	13,6%
TVA	301,0	340,1	386,6	431,2	480,9	536,6	601,0	11,5%	12,1%
TVA intérieur	122,5	135,8	154,4	173,3	194,4	217,7	243,4	12,0%	12,4%
TVA sur importation	178,5	204,3	232,2	257,9	286,5	318,9	357,6	11,2%	11,8%
Taxes intérieures sur produits pétrolier	24,1	7,0	48,0	56,0	65,2	76,9	90,6	-9,9%	66,9%
Taxes sur les importations(DD et taxes)	98,4	113,3	136,4	145,1	155,9	183,0	226,2	12,1%	14,8%
Autres droits et taxes	127,7	180,3	199,1	216,9	245,2	261,3	273,9	10,7%	8,7%
Remboursement exonérations	-4,0	-5,0							-100,0%
Remboursement crédit TVA	-33,0	-35,0	-42,0	-43,9	-46,3	-49,2	-52,7	-0,8%	8,5%
Recettes non fiscales(Budget)	50,1	58,6	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	22,4%	10,0%
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	71,5	77,4	83,4	90,0	97,7	106,9	117,3	4,3%	8,7%
Dons	260,6	160,6	223,1	231,0	240,0	240,0	240,0	12,9%	8,4%
Projets	167,3	85,9	148,4	156,3	165,3	165,3	165,3	20,4%	14,0%
Budgétaires	47,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	46,4	-1,6%	0,0%
Appui budgétaire	45,9	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	13,3%	0,0%

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux crois. moy 07- 11	Taux crois. moy 2012- 17
Dépenses Totales, Prêts Nets (base engmt.)	1 358,3	1 349,8	1 524,8	1 662,2	1 809,1	1 988,4	2 197,0	10,4%	10,2%
Dépenses budgétaires	1 290,8	1 274,5	1 443,5	1 574,3	1 713,6	1 883,8	2 082,0	9,3%	10,3%
Dépenses courantes	707,7	795,7	849,0	933,0	1 026,7	1 147,0	1 301,1	12,8%	10,3%
Personnel	269,7	306,8	333,3	362,3	412,3	453,1	506,7	13,5%	10,6%
Fonctionnaires	208,8	227,8	247,5	269,0	308,0	336,4	376,2	10,6%	10,6%
Contractuels (PPTE)	60,9	79,0	85,8	93,3	104,3	116,7	130,5	27,5%	10,6%
Biens et Services	229,5	250,5	258,2	294,4	313,4	364,0	435,6	9,2%	11,7%
Matériel	90,3	97,0	105,6	116,4	126,3	137,0	158,0	11,7%	10,3%
dont PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2		
Communication - énergie	30,1	30,7	35,9	40,2	45,3	54,1	60,9	6,5%	14,7%
Déplacements et transports	37,7	42,6	47,7	54,4	62,0	71,2	86,9	3,7%	15,3%
Elections	14,0	17,0	1,6	10,1	1,8	6,0	16,5	-0,9%	-0,6%
Autres dépenses sur biens et services	57,4	63,2	67,4	73,3	77,7	95,4	113,0	15,0%	12,3%
Transferts et subventions	183,5	204,8	223,3	241,3	265,0	293,0	320,9	16,7%	9,4%
Bourses	15,0	17,8	19,6	22,0	23,5	26,3	29,6	27,9%	10,7%
Filet social	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	3,5%	0,0%
Subventions eau - électricité	20,0	15,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0		5,9%
intrants agricoles	25,8	30,0	35,7	37,4	41,8	46,8	52,6		11,9%
Subventions CRM	11,2	15,9	20,0	21,0	23,5	26,3	29,6	-14,4%	13,2%
Autres transferts et subventions	99,5	114,1	118,0	130,9	146,2	163,6	179,1	11,8%	9,4%
Intérêts dus	25,1	33,6	34,2	35,0	36,0	36,9	37,9	15,9%	2,4%
Dette intérieure	8,0	14,1	14,2	14,5	14,9	15,3	15,7	31,2%	2,2%
Dette extérieure	17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	22,2	11,1%	2,6%
Dépenses en capital	583,1	478,8	594,5	641,3	686,9	736,8	780,9	4,9%	10,3%
Financement extérieur	371,1	298,0	374,8	397,4	423,1	444,7	468,2	3,2%	9,5%
Emprunts	157,9	183,8	198,1	212,8	229,5	251,1	274,6		8,4%
Dons	167,3	85,9	148,4	156,3	165,3	165,3	165,3		14,0%
Appui budgétaire	45,9	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3		0,0%
Financement domestique (Equip- invest)	212,0	180,8	219,7	243,9	263,8	292,1	312,7	7,1%	11,6%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	71,5	77,4	83,4	90,0	97,7	106,9	117,3	4,3%	8,7%
Prêts Nets	-4,0	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,3	-2,3	-46,2%	2,6%

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FINANCEMENT	245,0	217,0	187,3	195,4	188,4	203,6	218,3
Financement extérieur (net)	174,2	184,2	197,7	211,2	226,8	246,8	268,6
Emprunts	202,6	225,9	240,5	255,2	271,9	293,5	317,0
Projets	157,9	183,8	198,1	212,8	229,5	251,1	274,6
Prêts budgétaires	44,7	42,1	42,4	42,4	42,4	42,4	42,4
Amortissement	-40,8	-53,3	-54,4	-55,6	-56,7	-58,3	-60,0
Annulation de la dette (PPTE)	12,4	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6
Financement intérieur (net)	70,8	32,8	-10,4	-15,8	-38,4	-43,2	-50,3
ECART de FINANCEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux crois. moy 07-11	Taux crois. moy 2012-17
P.I.B.	5 107,9	5 495,9	5 918,9	6 390,7	6 935,8	7 590,1	8 330,3		8,7%
Recettes budgétaires (% PIB)	15,3%	16,3%	17,4%	17,9%	18,5%	18,9%	19,5%	14,9%	18,1%
Recettes totales (% PIB)	16,7%	17,7%	18,8%	19,3%	19,9%	20,4%	20,9%	16,6%	19,5%
Recettes fiscales (% PIB)	14,3%	15,2%	16,3%	16,8%	17,4%	17,8%	18,3%	14,2%	17,0%
Recettes non fiscales (% PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	0,8%	1,1%
Dons / (% PIB)	5,1%	2,9%	3,8%	3,6%	3,5%	3,2%	2,9%	4,2%	3,3%
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	26,6%	24,6%	25,8%	26,0%	26,1%	26,2%	26,4%	24,3%	25,8%
Dépenses budgétaires (% PIB)	25,3%	23,2%	24,4%	24,6%	24,7%	24,8%	25,0%	22,7%	24,5%
Dépenses courantes (% PIB)	13,9%	14,5%	14,3%	14,6%	14,8%	15,1%	15,6%	13,0%	14,8%
Dépenses en capital (% PIB)	11,4%	8,7%	10,0%	10,0%	9,9%	9,7%	9,4%	9,7%	9,6%
Dépenses PPTE (% PIB)	1,5%	1,6%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,2%	1,5%
Solde global (base engagement) dons inclus(%PIB) 1/	-4,8%	-3,9%	-3,2%	-3,1%	-2,7%	-2,7%	-2,6%	-3,4%	-3,0%
Solde global (base engagement) dons exclus(%PIB)	-9,9%	-6,9%	-6,9%	-6,7%	-6,2%	-5,8%	-5,5%	-7,7%	-6,3%
Solde budgétaire de base(%PIB)	-1,7%	-0,6%	0,2%	0,3%	0,6%	0,6%	0,7%	-0,7%	0,3%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en%PIB)	-1,5%	-0,4%	0,4%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	-0,4%	0,5%
Solde budgétaire de base hors PPTE et hors intérêts (%PIB)	-0,7%	0,8%	1,4%	1,6%	1,9%	2,0%	2,1%	-0,1%	1,6%
Solde primaire ,dons inclus (%PIB) 3/	-4,3%	-3,3%	-2,6%	-6,1%	-5,7%	-5,4%	-5,0%	-5,6%	-4,7%
Solde primaire de base (%PIB) 4/	-2,1%	-0,8%	0,0%	0,1%	0,4%	0,5%	0,6%	-1,3%	0,1%
Epargne publique (propre) (%PIB) 5/	1,4%	1,8%	3,1%	3,3%	3,7%	3,8%	3,8%	2,0%	3,3%
Epargne publique nationale (%PIB) 6/	6,2%	4,4%	6,5%	6,6%	6,9%	6,7%	6,5%	5,9%	6,3%
Assistance budgétaire (%PIB)	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,4%	1,3%	1,2%	2,1%	1,5%
Masse salariale /Recettes fiscales	36,9%	36,7%	34,5%	33,7%	34,2%	33,5%	33,2%	35,2%	34,3%
Equipement-Investissement (financem. intér.)/ Recettes fiscales	29,0%	21,6%	22,7%	22,7%	21,9%	21,6%	20,5%	26,9%	21,8%
Dépenses Courantes hors PPTE/PIB	12,4%	12,9%	12,9%	13,1%	13,3%	13,6%	14,0%	11,7%	13,3%
Masse salariale hors PPTE /Recettes fiscales	28,6%	27,2%	25,6%	25,0%	25,6%	24,9%	24,6%	28,9%	25,5%
Equipement-Investissement hors PPTE/Recettes fiscales	27,6%	20,8%	22,7%	22,7%	21,9%	21,6%	20,5%	25,2%	21,7%
Masse salariale / (% PIB)	5,3%	5,6%	5,6%	5,7%	5,9%	6,0%	6,1%	5,0%	5,8%
Intérêts / (% PIB)	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%

+REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION
DE LA PAUVRETE (CSCR 2012-2017)**

ANNEXE III:
PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

28 DECEMBRE 2011

« UN MALI EMERGENT, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE POUR TOUS »

Note méthodologique **sur l'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires**

Ce Plan d'Actions Prioritaires pour la période 2012-2017 a été élaboré en lien étroit avec les acteurs chargés de mettre en œuvre les actions prévues. Ce sont ces acteurs qui ont indiqué quelles actions ils prévoient, quel doit être le budget annuel de ces actions et quels sont les indicateurs qui permettront de suivre la réalisation de ces actions.

La seule exception à cette règle concerne certaines actions récurrentes dont la budgétisation par les acteurs concernés s'arrêtait avant la fin du CSCR 2012-2017. Dans ce cas, la Cellule Technique CSLP a mentionné un budget indicatif pour les années manquantes.

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Axe préalable : Consolider la stabilité du cadre macroéconomique													
Renforcer la gestion macro économique		Mettre en place un mécanisme de suivi régulier des réformes					PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Poursuivre la mise en œuvre régulière du CSCRP	MEF	CSCRP		Rapports annuels de mise en œuvre du CSCRP	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Actualiser périodiquement le cadrage macroéconomique pour le suivi-évaluation du CSCRP 2012-2017	DNPD	Programme pluriannuel du CPM	2012-2017	Nombre de rapports produits	4	4	4	4	4	4	24
Total axe préalable	(en millions de FCFA)						4	4	4	4	4	4	24

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total

Axe préalable : Renforcer la Paix et la Sécurité

Garantir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire		Recrutement de personnel : 4 800 Policiers, 3 000 Gendarmes, 3 000 Gardes, 1 500 Agents de la protection	MEF et MDAC	Plan d'action 2012-2017 du MSIPC		Nombre d'agents recrutés	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Formation et recyclage du personnel (Police, Gendarmerie, Garde et Protection civile)	MDAC et autres partenaires			Nombre d'agents formés ; Nombre de formations dispensées ; Nombre de domaines de formation.	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Restauration, Construction et équipement de locaux de bureaux (Police, Gendarmerie, Garde et Protection civile)	MEF, MDAC et MDSSPA			Nombre de bureaux restaurés ; construits ou équipés	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Restauration, construction et équipements de locaux d'habitations: Police, Gendarmerie, Garde, Protection civile	MEF, MDAC, MDSSPA			Nombre de locaux construits ou réhabilités	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Acquisition de nouveaux équipements de maintien d'ordre, équipements: de maintien d'ordre, de transmission, de véhicules d'incendie, d'armement et munitions	MEF, MDAC		2012-2017	Nombre d'équipements acquis par force	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Création et équipement de nouvelles unités: Délocalisation de certaines unités en fonction de l'importance des zones	MEF, MDAC		2012-2017	Nombre d'unités créées et équipées	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Redéploiement des forces en fonction de l'importance des unités et de la menace: Police, Gendarmerie, Garde, Protection civile	MEF, MDAC		2012-2017	Nombre d'agents mutés	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Création de 4 centres de secours routier et 4 centres de secours fluvial	MET		2012-2017	Nombre de centres de secours routiers, fluviaux.	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Organisation de campagnes d'information et de redynamisation de la collaboration entre les services de la protection civile et les transports fluviaux,	MET		2012-2017	Nombre de campagnes d'information organisées et Nombre de personnes touchées	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Création de poste de sécurité					PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Participation à la semaine de la sécurité routière	MET		2012-2017	Niveau de participation des forces (qualités des prestations) (A REVOIR)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Elaboration du plan national et des plans nationaux d'organisation des secours en cas de catastrophe.	MATCL, MEF, MDAC, MS, MDSSPA, MET		2012	Disponibilité des Plans	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Organisation de campagnes de sensibilisation de la société civile, de partenaires au développement et du secteur privé dans la gestion des catastrophes.	MAECI, MATCL, Conseil National de la Société Civile, (CNSC), CCIM, CNPM		2012-2017	Nombre de campagne de sensibilisation organisées.	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Mise en place d'un dispositif pour la moralisation du recrutement au sein des forces de sécurités et de et de protection civile.	MDAC		2013	Existence d'un mécanisme de moralisation des recrutements	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Définition des rôles et des responsabilités des différents acteurs dans le cadre de la sécurité.	Tous ministères		2013	Disponibilité de l'étude	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Création et animation d'un cadre de concertation entre les différents acteurs					PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Echange entre les services chargés de gérer les fichiers des forces de sécurité dans le cadre des recherches et des enquêtes administratives et judiciaires.					PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien à des actions d'organisation de jeunes en matière de sécurité.					PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Recherche et capitalisation des données statistiques relatives aux accidents (Création et animation de banque de données).	MET		2012-2017	Registres faibles sont disponibles	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Initiation/ formation des automobilistes aux soins de premiers secours (dans toutes les régions plus le district).	MET		2013-2017	Nombre d'automobilistes initiés et capables d'intervenir efficacement ; Nombre d'actions de formation réalisées.	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Total axe préalable	(en millions de FCFA)						PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Axe 1 : Promouvoir une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus													
Objectif 1 : Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries	Développement rural : Production Agro-Sylvo-Pastorale et Aquacole	Aménager 12 000 ha irrigués par an, dont 8 000 ha par an en maîtrise totale (après Evaluation Environnementale Stratégique (EES) et Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)	DNGR, projets et programmes	Loi d'Orientation agricole (LOA), Programme National d'Investissements du Secteur Agricole (PNISA), Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (SNDI)	2012-2017	Nombre d'hectares aménagés	39 600	39 600	39 600	39 600	39 600	40 000	238 000
		Accroître l'accès des femmes et des jeunes à la terre aménagée et aux parcelles agro-forestières	MA, MPFEF	Politique nationale Genre	2012-2017	Pourcentage de terres aménagées et attribuées aux femmes	190	130	55	10	10	10	405
		Aménager des périmètres pastoraux dans la zone Office du Niger et dans les régions de Tombouctou, Mopti et Sikasso	DNPIA, DNGR	Politique Nationale de Développement de l'Elevage	2012-2017	Nombre d'hectares aménagés	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Privilégier les subventions d'intrants pour les productions qui ont le meilleur impact sur l'emploi et la balance des paiements (riz, maïs, blé, sorgho, mil, niébé) en prenant en compte les aspects environnementaux	Cellule Initiative Riz, DNA, Offices, CMDT, opérateurs économiques	Stratégie nationale d'intensification de la riziculture au Mali, Stratégie nationale de vulgarisation agricole	2012-2017	Taux d'accroissement des superficies, Taux d'accroissement de la production, Taux d'accroissement des rendements, Nombre de producteurs ayant accès aux intrants agricoles	39 000	41 000	42 000	44 000	46 000	48 000	260 000
		Constituer un stock de sécurité de 120 000 tonnes d'aliments bétail	MEP,MEF, MIIC, APCAM , CCIM, CSA	Politique Nationale Elevage	2012-2017	Quantité d'aliment bétail mise en place	3 360	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 360
		Renforcer les capacités des Chambres et des Organisations Professionnelles Agricoles	APCAM	Plan d'Orientation de la mandature	2010-2015	Nombre d'OPA, Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et Entreprises Agricoles enregistrées et immatriculées	488	488	488	488	488	488	2 928
		Renforcer les capacités organisationnelles des groupements professionnels des femmes dans les domaines agro-sylvo-pastoraux	MA, MPFEF, MEP, Opérateurs privés, micro finances, OSC	PNG	2012-2017	Nombre de sessions de formation, Nombre de femmes formées	310	175	110	75	75	75	820
		Aménager des pêcheries et développer l'aquaculture en tenant compte des aspects environnementaux	DNP, DNGR, DNACPN	SDPA, PNDPA	2012-2017	Nombre d'infrastructures aquacoles réalisées, Superficie des pêcheries aménagées	2 000	1 500	1 500	500	500	500	6 500
		Produire des alevins	DNP			Nombre d'alevins produits	800	800	800	400	200	200	3 200
		Mettre en œuvre la politique nationale semencière afin d'appuyer l'émergence de coopératives et d'associations semencières et	DNA, SSN, ASN, ASEMA	Politique nationale semencière	2012-2017	Textes réglementaires de production et d'utilisation de semences certifiées, Quantité de semences produites et utilisées, Taux de couverture des besoins en semences certifiées, Nombre de coopératives et associations semencières mises en place	120	125	132	138	145	152	812

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		d'améliorer l'approvisionnement en semences certifiées											
		Produire des semences fourragères	DNPIA, SSN et paysans semenciers	Politique Nationale de Développement de l'Elevage	2012-2017	Nombre de producteurs semenciers installés	150	150	150	150	150	150	900
		Créer un Centre National d'Insémination Artificielle	DNPIA	Politique Nationale de Développement de l'Elevage	2012-2017	Nombre de centres de collecte de lait créés	100	1 100	100	100	100	100	1 600
		Inséminer 10.000 vaches dans les bassins laitiers en zones périurbaines		Stratégie de valorisation du lait local	2012-2017	Nombre de vaches inséminées							
	Développement rural : Transformation Agro-sylvo-pastorale et aquacole	Etablir des entrepôts frigorifiques, des centres de collecte de lait, des abattoirs modernes et des tanneries dans les zones de production dans le cadre de partenariats public -privé avec prise en compte des Etudes d'Impact Environnemental et Social	DNPIA, Opérateurs économiques, OPA, DNACPN	Politique Nationale de Développement de l'Elevage, Stratégie nationale de valorisation du lait local	2012-2017	Nombre de centres créés et équipés, Nombre de laiterie créées, Nombre d'abattoirs construits / réhabilités, Nombre d'EIES, Nombre d'infrastructures de tanneries créées	9 212	7 695	8 120	6 157	157	85	31 426
		Développer les infrastructures de production, de transformation, de conservation et de commercialisation du poisson	DNP	SDPA, PNDPA	2012-2017	Nombre et types d'infrastructures réalisées	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Accroître l'accès des femmes aux techniques modernes de conservation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux	MA, MPFEF, MEP, Opérateurs privés, micro finances, OSC	PNG	2012-2017	Nombre de femmes formées, Nombre de groupements équipés	390	230	90	70	70	70	920
		Renforcer les structures de formation, de recherche et d'encadrement du secteur agricole (IER, ECOFIL, IPR/IFRA, CAA, CAR, CFPE, CFPA, LCV, OMA)	MA, MEP, MESRS		2012-2017	Nombre d'agents formés	300	300	300	300	300	300	1 800
Objectif 2 : Promouvoir l'Industrie, les PME-PMI, le Commerce, les Services et la Culture	PME-PMI	Adopter la Charte des PME	MIIC, CNPM, REAO, CSP	Loi d'orientation du secteur privé		Charte des PME en application	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Créer une Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPEME)			2012-2013	Agence créée et fonctionnelle	500	1 500	2 000	1 500	1 000	500	7 000
		Encourager la création d'incubateurs d'entreprises dans les pôles de compétitivité			2012-2015	Incubateurs opérationnels dans les zones définies	900	1100	1500	1500	2000	2000	9 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Appuyer l'opérationnalisation de la Bourse de sous-traitance et de partenariat créée par le Conseil National du Patronat Malien en partenariat avec l'Etat et les autres acteurs du secteur privé	MIIC, CNPM		2012-2017	BSTP opérationnelle	200	200	200	200	100	100	1 000
		Renforcer les Capacités du Centre du Secteur Privé	MIIC, CSP		2012-2013	CSP opérationnel	250	250	250	250	250	250	1 500
		Encourager la Création des Sociétés de capital risque en vue de la diversification du financement des PME	MIIC, CNPM, REAO		2012-2013		PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
	Mines	Renforcer et améliorer le cadastre minier	DNGM	Lettre de Politique minière de 1999	2013-2014		-	202	63	-	-	-	265
		Faire la cartographie au 1/50000 ^{ème} des zones birrimiennes du Mali Sud et du Mali Ouest		Mise en œuvre de la Lettre de Politique minière de 1999	2013-2019	Nombre de cartes au 1/ 50000ème produites	-	1 683	727	827	877	827	4 941
		Promouvoir les indices miniers		Mise en œuvre de la Lettre de Politique minière	2012-2017	Nombre d'indices de substances minérales étudiées	400	720	815	385	385	385	3 090
		Construire un laboratoire moderne d'analyses			2012-2014	PV de réception du Bâtiment abritant le Laboratoire d'Analyse	60	680	1 360	-	-	-	2 100

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Explorer le sous-bassin du Gourma	AUREP	Mise en œuvre de la Lettre de Politique minière	2013-2017	Kilométrage de lignes sismiques réalisées; Métrage de forage stratigraphique	-	578	2 273	2 273	-	-	5 124
		Mettre en place une Base de données pétrolières			2013-2015	PV de réception du bâtiment abritant la Base de Données pétrolières	-	750	432	287	-	-	1 469
		Organiser, Structurer et Moderniser l'Orpaillage	CMM	Mise en œuvre de la Lettre de Politique minière	2012-2017	Nombre d'arrêtés conjoints (DNGM-CT) de délimitation des couloirs d'orpaillage adoptés et nombre de PV de mise en œuvre	750	750	750	750	750	750	4 500
		Organiser, Structurer et Moderniser l'exploitation artisanale des matériaux de construction		Mise en œuvre de la Lettre de Politique minière	2012-2017	Nombre de Permis d'occuper et PV d'aménagement du périmètre de stockage établis	1 250	2 500	3 750	5 000	6 250	18 750	37 500
		Créer un Centre de Formation aux Métiers Miniers		Mise en œuvre de la Lettre de Politique minière	2013-2017	PV de réception du Bâtiment et du matériel didactique disponible	-	800	1 100	-	-	1 900	3 800
	Industrie	Aménager la zone industrielle de Dialakorobougou (200 ha)	MIIC, MATCL, MLAFU, MEF, Secteur Privé	Politique de développement industriel du Mali	2012-2014	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	3 000	3 000	3 000	-	-	-	9 000
		Aménager la zone industrielle de Ségou (241 ha)			2012-2015	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	2 659	2 659	2 659	2 659	-	-	10 636
		Aménager la zone industrielle de Kayes (150 ha)			2012-2015	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	2 188	2 188	2 188	2 188	-	-	8 752
		Aménager la zone industrielle de Sikasso (100 ha)			2012-2015	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	1 463	1 463	1 463	1 463	-	-	5 852
		Aménager la zone industrielle de Mopti (300 ha)			2012-2015	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	4 088	4 088	4 088	4 088	-	-	16 352

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Aménager la zone industrielle de Koutiala (100 ha)			2012-2017	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	500	800	1 000	1 000	1 000	1 000	5 300
		Aménager la zone industrielle de Fana (90 ha)			2012-2017	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	500	1 000	1 000	1 000	1 000	500	5 000
		Aménager la zone industrielle de Ouéléssébougou (40 ha)			2012-2015	Nombre d'hectares aménagés et viabilisés	500	500	500	500	-	-	2 000
		Réaliser les cimenteries de N'Gangotéry/Dio, Dandéresso et Hombori			2012-2014	Cimenteries réalisées et opérationnelles	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Réaliser deux (02) nouvelles unités sucrières (SOSUMAR et N-SUKALA)	Secteur Privé, MIIC, MA, MEP, MEF, MATCL		2012	Sucreries réalisées et opérationnelles	287000	-	-	-	-	-	287 000
		Réhabiliter la Société des Phosphates de Tilemsi (ex SEPT SA)	Secteur Privé, MIIC, MA, MEF		2012	Société réhabilitée	15000	-	-	-	-	-	15 000
		Mettre en œuvre la phase de déploiement du Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles (Phase 2)	Secteur Privé, MEF, MATCL, UEMOA	Politique de Développement Industriel /Document de programme	2012-2017	Nombre d'entreprises restructurées et ou mises à niveau	3 744	3 693	3 693	3 693	3 693	3 693	22 209
		Mettre en œuvre la Stratégie pour le développement du secteur agroalimentaire au Mali	MIIC, CT, PTF, MEF, MA, MEP, MEA et Secteur privé	Stratégie et plan d'actions 2012-2021 pour le développement du secteur agroalimentaire	2012-2021	Nombre d'unités industrielles créées par filière et par zone de compétence, Nombre d'emplois générés par le secteur, Investissements réalisés	1 089	2 388	2 475	1 250	1000	1 312	9 514
	Artisanat	Assurer la formation continue des maîtres artisans et la formation par apprentissage de type dual	MAT/DNA, MEFP et structures	DPNDSA, PRODEFPE	2012-2016	Nombre de maîtres-artisans et d'apprentis formés	6 390	3 627	3 740	3 852	3 965	3000	24 574
		Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement institutionnel des Chambres de Métiers et des Organisations Professionnelles d'Artisans par filière	MAT, APCMM et structures	Document de Politique Nationale de développement du Secteur de l'Artisanat	2012-2017	Nombre d'élus, de leaders et de cadres formés	205	256	234	150	100	100	1 045

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Mettre en place des infrastructures d'appui à la croissance	MAT/DNA/MSI		2012-2017	Nombre des infrastructures et autres installations d'appuis à la croissance construites et fonctionnelles	1 475	1 490	1 490	1 950	1 950	1 975	10 330
		Mettre en œuvre le Programme Promotion et Valorisation de l'Artisanat au Mali (PPVA)	MAT		2013-2017	Rapport d'exécution	-	3 277	1 653	1 165	889	765	7 749
		Organiser et participer aux manifestations de promotion commerciale des produits artisanaux	MAT, ACPMM		2012-2017	Nombre de manifestations organisés	250	250	250	250	250	250	1 500
		Mettre en place un dispositif fiable de collecte d'informations statistiques sur l'Artisanat	MAT/DNA		2012-2017	Rapport d'exécution	225	225	225	225	225	225	1 350
	Tourisme	Développer l'offre touristique en mettant un accent particulier sur l'écotourisme	MAT, OMATHO, INSAT, MSI, Opérateurs	Stratégie de Développement du Tourisme (SDT)	2012-2017	Nombre de sites et de monuments réhabilités ou aménagés ; Nb d'établissements d'hébergement	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
		Organiser et participer aux manifestations de promotion de la destination Mali.	MAT, OMATHO, Opérateurs	SDT	2012-2017	Rapport d'exécution	450	450	450	450	450	450	2 700

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Renforcer les capacités des intervenants du secteur	MAT, OMATHO	SDT	2012-2017	Nombre d'agents formés	615	615	615	615	615	615	3 690
		Mettre en place un dispositif de collecte d'informations statistiques des arrivées par voie terrestre	MAT, OMATHO, INSAT, MSI	SDT	2012-2017	Dispositif mis en place et fonctionnel	250	250	250	250	250	250	1 500
	Culture	Mettre l'ensemble du secteur culturel dans de meilleures conditions de travail	MC, autres ministères, CT, Secteur privé et OSC	Politique culturelle du Mali	2012 - 2017	Nombre d'emplois créés dans le secteur culturel, Montant des exportations de biens et services culturels	3 680	3 680	3 680	3 680	3 680	3 680	22 080
		Assurer un renforcement structurel des différentes industries culturelles et le développement de leurs performances					3 793	3 793	3 793	3 793	3 793	3 793	22 758
		Renforcer la place et le rôle de la culture dans tous les domaines de politique sectorielle					490	490	490	490	490	490	2 940
	Commerce	Opérationnaliser l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX)	MIIC	Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement adoptée en 2007	2012-2017	Taux d'accroissement des exportations	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 000
		Actualiser et mettre en œuvre les recommandations de l'Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC)	UMOCI	Programme CI, EDIC	2012-2016	Rapports d'études disponibles	75	75	75	75	75	75	450
		Adopter et mettre en œuvre la Politique sectorielle de Développement du commerce	UMOCI	Programme CI, EDIC	2012-2017	Document de politique disponible	20	20	20	20	20	20	120

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Protéger les consommateurs	DNCC	Conception et mise en œuvre de la politique commerciale	2012-2017	valeur des produits et services de mauvaise qualité	500	700	900	1 100	1 300	1 500	6 000
		Suivre le marché des produits de première nécessité				taux d'augmentation du prix des produits	1 500	1 700	2 000	2 300	2 500	2 800	12 800
		Contrôler les mesures et instruments de mesure				Nombre de mesures et instruments de mesure contrôlés	500	700	900	1 100	1 300	1 500	6 000
		Suivre les négociations commerciales				Nombre de participations	1 500	1 700	2 000	2 300	2 500	2 800	12 800
		Elaborer les projets et programmes de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et participer à la facilitation du commerce				Nombre de projets et programmes élaborés	1 500	1 700	2 000	2 300	2 500	2 800	12 800
		Faire les études de prévision du marché des produits de première nécessité sur le marché international				Nombre d'études	500	700	900	1 100	1 300	1 500	6 000
		Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication et de formation				Nombre de plan communication et de formation	500	700	900	1 100	1 300	1 500	6 000
		Participer au suivi des affaires contentieuses du Service				Nombre de contentieux résolus	1 500	1 700	2 000	2 300	2 500	2 800	12 800
		Elaborer et mettre en œuvre la politique d'informatisation du service				Nombre de programme d'informatisation	500	700	900	1 100	1 300	1 500	6 000
		Mettre en œuvre de la 3ème phase du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants	PACD	Appui au commerçants détaillants	2012-2017	Nombre de nouveau commerçants formels sur le période	2 000	2 000	1 500	1 500	1 500	1 000	9 500
		Poursuivre la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé pour le commerce :	UMOCI	Programme CI, EDIC	2012-2017	Taux d'augmentation des exportations et Taux d'augmentation du revenu des producteurs (augmentation du prix au producteur)	1 500	1 700	2 000	2 000	2 000	1 800	11 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		1- Renforcer les capacités productives et commerciales dans les filières (mangue, karité, sésame, gomme arabique) ; 2- Faciliter l'accès aux marchés (négociations commerciales Organisation Mondiale du Commerce, Accord de Partenariat Economique et autres) ; 3- Renforcer les capacités du secteur privé ; 4- Renforcer l'intégration régionale ; 5- Faciliter les échanges.											
Objectif 3 : Faciliter l'investissement et améliorer l'accès au crédit	Environnement des affaires	Mettre en œuvre les structures de promotion des investissements	MIIC/API	Politique de Développement Industriel et Plan opérationnel 2010-12	2012-2017	Augmentation du volume des investissements	200	200	200	200	200	200	1 200
		Simplifier les procédures de création d'entreprises	API/Guichet Unique			Taux de réduction des étapes, délais et couts de création	150	100	100	100	100	100	650
		Renforcer les capacités des structures d'encadrement du secteur privé	MIIC/API			Nombre d'actions de renforcement réalisées	150	150	150	150	150	150	900
		Opérationnaliser de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP)	MIIC, Tous ministères, Secteur Privé, Institutions financières	Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP)	2012-2017	Conseil Supérieur de la LOSP et Secrétariat Technique Permanent opérationnels	540	510	450	385	340	500	2 725

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Mettre en œuvre le Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP)	MIIC, Tous départements, Secteur Privé, Institutions financières, PTF	Conventions N°CML 1229 01 02 du 06 OCT 2009 (Etat/AFD)	2012-2017	Programme mis en œuvre	1 939	1 939	1 939	1 939	1 939	1 939	11 634
	Micro finance	Informatiser le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)	MJ (CPS), MIIC	PRODEJ	2012-2013	Logiciel et support technique disponible	368	368	-	-	-	-	736
		Elaborer la Stratégie Nationale pour le Développement de la Microfinance et son Plan d'Actions (SNDMF/PA) 2013-2017	CPA/SFD, CCS/SFD	SNDMF/PA	2012	SNDMF/PA 2013-2017 élaborée	21	-	-	-	-	-	21
		Elaborer le plan de redressement de 6 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	CCS/SFD, APIM/Mali, CPA/SFD	SNMF/PA	2012-2013	Nombre de SFD redressés fonctionnels	40	40	-	-	-	-	80
		Développer une cartographie des SFD	CCS/SFD, APIM/Mali, CPA/SFD	SNMF/PA	2012-2017	Quantité d'informations géographiques et identifiants disponibles et accessibles	15	2	2	2	2	2	25
		Renforcer les Systèmes d'Information Géographique (SIG) des SFD	APIM/SFD ; CPA/SFD	SNMF/PA	2012-2015	Nombre de SIG des SFD renforcées	2	2	1	1	1	1	8
		Réaliser une étude sur les coûts exhaustifs supportés par les clients des SFD en matière de crédit	APIM/SFD	SNMF/PA	2012-2013	Rapport d'étude disponible	8	4	-	-	-	-	12
Objectif 4 : Mailler l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes	Communication	Etendre la couverture audio-visuelle à l'ensemble du territoire (40 localités restantes)	ORTM	Politique Nationale de Communication pour le développement	2012-2015	Taux de couverture géographique et démographique	5 000	5 727	2 173	-	-	-	12 900
		Renforcer et moderniser les infrastructures des stations régionales	ORTM		2012-2017	Nombre de stations régionales renforcées et modernisées	200	200	200	200	200	200	1 200
		Intensifier les activités de numérisation	ORTM		2012-2017	Nombre d'archives numérisées et sauvegardées	200	434	434	434	434	434	2 370
		Procéder à la Transition de la Radiodiffusion Télévisuelle Analogique Terrestre vers le Numérique	PM, MC, MEF		2012-2015	Rapport disponible	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Renforcer l'ancrage institutionnel et les mécanismes de coordination de la Communication pour le Développement (CPD)	MC et autres structures impliquées dans la mise en œuvre de la CPD		2012-2013	Nombre de rencontres par an	55	55	-	-	-	-	110
		Renforcer les capacités des acteurs de la CPD et spécifiquement les professionnels par la formation continue	ANCD et autres structures spécialisées dans la formation en CPD		2012-2017	Nombre de sessions de formation	30	50	50	50	40	30	250
		Appuyer la production et la diffusion des documents à caractère pédagogique auprès des populations et spécifiquement les populations rurales	ANCD		2012-2017	Nombre de documents produits et diffusés	50	50	50	50	50	50	300
		Promouvoir le développement de la recherche en CPD	ANCD, instituts de recherche		2014-2017	Nombre de protocoles	-	-	50	50	40	30	170
	Télécommunications et TIC	Améliorer qualitativement et quantitativement les publications de l'Agence Malienne de Publicité (AMAP) et acheter une rotative de presse	MC, AMAP	Document de Stratégie du secteur	2012-2016	Rotative de presse disponible et fonctionnelle	300	200	200	200	200	200	1 300
		Développer l'information régionale et Construire les représentations régionales de Koulikoro, Tombouctou, Gao et des capitales prévues par la réforme territoriale	MC, AMAP	Document de Stratégie	2013-2017	Représentations régionales construites et équipées	-	150	-	200	-	200	550
		Améliorer la qualité des publications et la disponibilité des archives sur Internet à travers le Renouvellement de l'équipement informatique de l'Essor, de l'Imprimerie et de la numérisation photographique	AMAP	Document de Stratégie	2014-2017	Equipements informatiques de l'Essor, de l'Imprimerie et de la numérisation photographique renouvelés.	-	-	75	75	75	75	300
		Rénover et moderniser l'ensemble des bureaux de la poste	MPNT	PNTIC	2012-2014	Nombre de bureaux connectés	1 500	1 000	1 000	-	-	-	3 500

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Opérationnaliser le Complexe Numérique			2012-2015	Le complexe numérique est créé	3 292	3 292	3 292	3 292	3 292		16 462
		Connecter par fibres optiques les tronçons Mopti – Gao, Bamako-Kourémale et Ségou-Tombouctou			2012-2014	Mopti et Gao sont connectés	12 533	12 533	12 533	-	-	-	37 598
		Connecter par fibres optiques Bamako-Ségou-Mopti			2012-2013	Bamako Ségou Mopti sont connectés	9 761	9 761	-	-	-	-	19 522
		Connecter par fibres optiques les tronçons: Gao-Ansongo-Niger et Gao-Kidal-Algérie			2012	Gao est connecté au Niger et à l'Algérie	20 213	-	-	-	-	-	20 213
		Connecter par fibres optiques le Mali au Sénégal via Kayes			2012-2013	Le Mali et le Sénégal sont connectés	10 000	10 000	-	-	-	-	20 000
		Connecter par fibres optiques le Mali au Burkina			2012-2013	Le Mali et le Burkina sont connectés	10 000	10 000	-	-	-	-	20 000
		Créer le Fonds d'Accès Universel			2012-2017	Nombre de localités (y compris villages) ayant accès aux services de télécommunication (téléphonie et internet)	2 000	2 000	2 500	2 500	3 000	3 000	15 000
		Connecter 10 communes par an à Internet	AGETIC		2012-2017	Nombre de communes connectées	417	417	417	417	417	417	2 502
		Connecter progressivement les écoles, les IFM et les Académies à Internet	AGETIC		2012-2017	Nombre d'écoles connectées	240	240	240	240	240	240	1 440
	Transports routiers	Construire la route Bandiagara-Bankass- Koro (Tronçon Wo-Bankass-Koro-Fr Burkina 124 km)	MET/DNR	Document de Stratégie	2012-2013	Longueur de routes bitumées construites	13 711	5 580	-	-	-	-	19 291
		Construire la route Gao-Bourem-Kidal-Frontière Algérie (745 km)			2014-2016	Longueur de routes bitumées construites	-	-	52 780	52 780	52 780	-	158 340
		Construire la route Niono-Tombouctou (564,7 km)			2012-2013	Longueur de routes bitumées construites	79 173	79 173	-	-	-	-	158 346

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Construire la route Zantiébougou-Kolondiéba (140 km)			2013-2014	Longueur de routes bitumées construites	-	12 050	12 050	-	-	-	24 100
		Construire la route Douentza-Tombouctou (200 km)			2013-2014	Longueur de routes bitumées construites	-	17 500	17 500	-	-	-	35 000
		Construire la route Konobougou-Barouéli (20 km)			2012	Longueur de routes bitumées construites	4 700	-	-	-	-	-	4 700
		Construire l'autoroute Bamako-Ségou phase 1 (228 km)			2012-2013	Longueur de routes bitumées construites	73 014	4 454	-	-	-	-	77 468
		Construire la route Sévaré-Gao (447 km)			2012-2014	Longueur de routes réhabilitées	38 886	38 886	38 886	-	-	-	116 658
		Construire la route Fana-Dioïla (40km)			2012	Longueur de routes bitumées construites	8 594		-	-	-	-	8 594
		Construire la route Macina-Diafarabé-Téninkou (94,3 km)			2012-2013	Longueur de routes bitumées construites	13 190	13 190	-	-	-	-	26 380
		Construire la route Kouala-Nara (185km)			2013-2015	Longueur de routes bitumées construites	3 500	4 000	3 500	3 500	-	-	14 500
		Construire la route Bougouni-Manankoro (125 km)			2013-2015	Longueur de routes bitumées construites	-	10 000	10 000	10 000	-	-	30 000
		Construire la route Banamba-Touba (13,5km)			2012	Longueur de routes bitumées construites	2 300	-	-	-	-	-	2 300
		Construire la route Kayes-Aourou Frontière Mauritanie (160km)			2013-2014	Longueur de routes bitumées construites	-	21 500	21 500	-	-	-	43 000
		Développer les voies urbaines à Bamako, Kidal, Koulikoro, Bafoulabé, Ansongo, Ménaka, Andéroukane.			2012-2014	Longueur de voies urbaines construites	-	5 000	5 000	5 000	-	-	15 000
		Construire 926 km de voies suburbaines			2013-2017	Longueur de voies suburbaines construites	-	24 076	24 076	24 076	24 076	24 076	120 380
		Construire 996 km de pistes rurales			2012-2017	Longueur de pistes rurales construites	8 300	8 300	8 300	8 300	8 300	8 300	49 800

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Construire un pont sur le fleuve Dégou à Manankoro (45 ml)			2014-2015	Pont construit	-	-	6 750	6750	-	-	13 500
		Construire la route à 2x2 voies entre Bamako et Koulikoro (40 km), le pont de Kayo à Koulikoro et la route Tien-Gouni-Zantiguila (raccordement à la RN 6)			2012-2015	Nombre de kilomètres réalisés, Pont construit	20 700	20 700	20 700	20 700	-	-	82 800
		Réaliser un programme de réhabilitation de 1227 km de routes sur la période 2012-2020 pour un montant total de 46 435 millions de FCA.			2012-2020	Programme annuel de réhabilitation réalisé	5 159	5 159	5 159	5 159	5 159	5 159	30 954
		Mettre en œuvre un Programme de renforcement de 1169 km de routes sur la période 2012-2024 pour un montant total de 310 000 millions de FCFA			2012-2024	Programme annuel de renforcement réalisé	13 478	13 478	13 478	13 478	13 478	13 478	80 868
		Assurer l'entretien périodique sur la période 2012-2020 pour un montant total de 12 210 millions de FCFA			2012-2020	Nombre de routes entretenues en entretien périodique	1 357	1 357	1 357	1 357	1 357	1 357	8 142
		Renforcer les capacités de la DNR et des Agences d'exécution			2014-2017	Nombre d'activités de renforcement et d'équipement réalisées	-	-	50	50	50	50	200
		Normaliser les travaux d'entretien routier et préparer des prescriptions techniques spécifiques aux travaux d'entretien routier			2012	Travaux d'entretien routier normalisés et nombre de prescriptions techniques spécifiques aux travaux d'entretien routier préparées	70	-	-	-	-	-	70

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Elaborer le Schéma Directeur de construction des aires de repos et de services sur les corridors de transport	MET	Document de Stratégie	2012-2013	Schéma directeur disponible	120	-	-	-	-	-	120
		Construire des aires de repos et de services sur les corridors de transport	MET	Document de Stratégie	2012-2017	Nombre d'aires de repos et de services construits	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
		Améliorer la mobilité dans le périmètre d'urbanisation du District de Bamako	MET	Document de Stratégie	2013-2017	Plan de déplacement urbain disponible	-	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
		Elaborer un Schéma Directeur d'aménagement des gares routières dans les principales villes du Mali	MET	Document de Stratégie	2013	Schéma Directeur disponible	-	200	-	-	-	-	200
		Mettre en œuvre le programme d'appui au renouvellement du parc de véhicules de transport de passagers et de marchandises	MET	Document de Stratégie	2012-2017	Unité de véhicules neufs acquis	20 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000
		Mettre en œuvre le Programme régional de facilitation des transports	MET	Document de Stratégie	2012-2017	Temps de parcours réduit	200	300	300	300	300	300	1 700
		Mettre en œuvre la Stratégie Nationale du Transport rural	MET	Document de Stratégie	2012-2017	Niveau de mise en œuvre de la stratégie	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000
		Mettre en œuvre le Programme Multisectoriel de lutte contre l'insécurité routière	MET	Programme Multisectoriel	2012-2017	Niveau de mise en œuvre du programme multisectoriel	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000
		Mettre en œuvre la politique de sécurité routière	MET	Politique	2012-2017	Niveau de mise en œuvre de la politique de sécurité routière	200	500	2 000	2 000	2 000	2 000	8 700
	Transports Ferroviaires	Réhabiliter les voies ferrées existantes	MET	Document de Stratégie	2013-2017	Longueur de voie ferrée réhabilitée	-	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Construire la voie ferrée Kankan-Bamako-Bougouni-Sikasso-Ouangolodougou et la bretelle Sikasso-Bobo-Dioulasso	MET		2013-2017	Longueur de voie ferrée construite	-	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
	Transports Fluviaux	Elaborer le Schéma directeur d'aménagement de quais fluviaux sur le fleuve Niger et le fleuve Sénégal	MET	Document de Stratégie	2012	Schéma directeur disponible	200	-	-	-	-	-	200
		Construire des quais fluviaux sur le fleuve Niger et le fleuve Sénégal			2013-2017	Nombre de quais construits	-	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
		Appuyer la professionnalisation du secteur des transports			2012-2017	Nombre de transporteurs professionnels recensés	100	100	100	100	100	100	600
		Draguer le Fleuve Niger et le fleuve Sénégal			2013-2017	Longueur de voie fluviale draguée	-	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	Transport multimodal	Construire les ports secs de Kayes, Sikasso et Gao	MET	Document Stratégique	2014-2017	Nombre de ports secs construits	-	-	10 000	10 000	10 000	-	30 000
	Cartographie	Doter le territoire en cartes géographiques à grande échelle au 1/50000	MET, IGM	Politique Nationale d'Information Géographique	2012-2017	Nombre de cartes confectionnées	800	800	800	800	800	800	4 800
		Acquérir des stations permanentes GPS			2012-2017	Nombre de stations achetées	200	200	200	200	200	200	1 200
	Météorologie	Poursuivre le Programme de Pluies Provoquées	MET, DNM	Politique Nationale	2012-2017	Nombre d'opérations réalisées	800	800	800	800	800	800	4 800

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Transports Aériens		Achever la restructuration des Aéroports du Mali (ADM)	MET, PAC, MCA, ANAC, ADM	Stratégie de Développement du transport aérien	2012	Nombre d'aéroports privatisés	596	-	-	-	-	-	596
		Achever la mise en œuvre du Programme d'extension des aéroports de Bamako-Sénou	MET, MCA, ANAC, ADM,		2012	Programme achevé	18 750	-	-	-	-	-	18 750
		Etendre l'aéroport de Kayes	MET, ANAC		2012	Niveau d'extension de l'aéroport	1 300	-	-	-	-	-	1 300
		Construire un dépôt de kérosène à l'aéroport de Kayes	MET, ANAC		2012-2013	Dépôt de kérosène construit	700	1 000	-	-	-	-	1 700
		Réhabiliter l'aéroport de Gao	MET, ANAC		2012-2014	Niveau de réhabilitation de l'aéroport	700	7 000	7 000	-	-	-	14 700
		Délimiter et clôturer la zone réservée des aéroports (Gao, Goundam)	MET, ANAC		2012-2017	Longueur de clôture réalisée	400	600	500	500	500	500	3 000
		Construire l'aéroport de Kidal	MET, ANAC		2013-2017	Niveau de réalisation de l'aéroport	-	250	5 000	10 000	10 000	5 000	30 250
		Construire l'aéroport de Taoudénit	MET, ANAC		2014-2018	Niveau de réalisation de l'aéroport	-	-	2 000	5 000	10 000	10 000	27 000
		Construire l'aérogare Mopti	MET, ANAC		2013	Niveau de réalisation de l'aéroport	-	3 000	-	-	-	-	3 000
		Etendre l'aéroport de Tombouctou	MET, ANAC		2015-2017	Niveau de réalisation de l'aéroport	-	-	-	3 000	3 000	3 000	9 000
		Etendre l'aéroport de Sikasso	MET, ANAC		2016-2018	Niveau d'extension de l'aéroport	-	-	-	-	750	6 000	6 750

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
	Energie	Mettre en place une Agence Nationale des Energies Renouvelables.	CNESOLER	PEN	2013-2017	Agence créée et fonctionnelle	-	150	150	150	150	150	750
		Installer chaque année 1000 équipements solaires photovoltaïques (kits d'éclairage, lampes portables, pompes, réfrigérateur et 200 équipements solaires thermiques (chauffe-eau, séchoirs, cuiseur) au niveau des infrastructures communautaires en lien avec les collectivités territoriales.	CNESOLER	Stratégie EnR	2012-2017	Nombre d'équipements installés	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	36 000
		Etendre la centrale de Balingué (BID-20 MW)	DNE, EDM-SA		2012-2013	Taux de réalisation physique et part de l'hydroélectricité dans la puissance totale installée	7 000	10 000	-	-	-	-	17 000
		Construire la centrale thermique Albatros de Kayes	DNE, EDM-SA		2012-2014		20 000	15 000	-	-	-	-	35 000
		Réaliser la centrale électrique de Férou	DNE, OMVS, AAT, EDM-SA		2010-2014		71 034	39 463	-	-	-	-	110 497
		Réaliser la centrale électrique de Taoussa			2014-2017		-	-	-	8 000	9 000	9 032	26 032
		Réaliser la centrale de Djenné			2014-2017		-	-	4 800	8 000	10 000	4 000	26 800
		Réaliser la centrale électrique de Kénié			2013-2015		-	25 800	25 900	30 900	-	-	82 600
		Réaliser la centrale électrique de Markala			2013-2014		-	10 000	17 000	-	-	-	27 000
		Réaliser la centrale électrique de Gouina			2012-2015		63 862	85 150	42 575	21 287	-	-	212 874
		Réaliser la centrale électrique de Sotuba II (doublement de la capacité installée)			2012-2014		4 000	4 000	2 200	-	-	-	10 200

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Réaliser la centrale électrique de Talo			2014-2016		1 941	1 941	1 941	-	-	-	5 823
		Réaliser l'interconnexion Mali-Guinée	DNE, EDM-SA	PEN, WAPP (West African Power Pool)	2014-2017	Taux d'exécution	-	-	40 000	40 000	40 000	18 775	138 775
		Réaliser l'interconnexion Mali- Côte d'Ivoire			2012-2013		12 000	7 000	-	-	-	-	19 000
		Réaliser l'interconnexion Ghana-Burkina Faso-Mali			2014-2017		-	-	30 000	30 000	30 000	13 254	103 254
		Construire le Centre National de Conduite (dispatching)	DNE, EDM-SA		2012-2014	Rendement du système électrique	4 000	4 000	2 500	-	-	-	10 500
		Mettre en œuvre la stratégie de gestion durable des ressources en bois-énergie pour le ravitaillement des centres urbains, notamment en rendant fonctionnels les marchés ruraux de bois énergie et promouvoir les équipements d'énergie domestique	AMADER, DNEF	Stratégie Energie Domestique	2012-2017	Nombre de marchés ruraux fonctionnels suivis	105	80	80	80	80	80	505
		Promouvoir la production de biocarburants	ANADEB	Stratégie de Développement des Biocarburants	2010-2023	Quantité d'huile de pourghère produite, de biodiesel produit et de bioéthanol produit	650	850	1 500	1 700	1 900	2 100	8 700
		Développer l'électrification rurale dans le cadre du PEDASB et du SREP	AMADER, DNE, EDM-SA	PEN	2013-2017	Taux d'électrification rurale	4 150	11 812	15 750	19 687	19 867	3 937	75 203
		Exécuter le Projet d'Appui au Secteur de l'Energie(PASE)	Cellule de coordination PASE, DNE, EDM-SA, CREE	PEN	2012-2017	Taux d'électrification, Longueur et densité du réseau de transport	21 279	9 743	7 199	7 199	7 199	7 199	59 818
		Achever la restructuration de la Société Energie du Mali (EDM-SA)	MEE	Lettre de politique sectorielle de l'Electricité et de l'Eau Potable		Deux nouvelles sociétés créées	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Objectif 5 : Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus	Emploi	Renforcer le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ)	MEF, MEFP/DFM, APEJ	Programme Emploi-Jeunes (PEJ 2011-2015)	2012-2017	Montants des ressources mobilisées	2 565	3 036	3 387	3 766	4200	4700	21 654
		Mettre en œuvre le Programme d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs	MEFP/APEJ			Nombre de jeunes impliqués dans la culture de la promotion entrepreneuriale	326	433	475	525	575	650	2 984
		Généraliser les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (notamment en zone rurale, hors période agricole), rémunérés au salaire minimum	MEFP			Nombre de jeunes formés, Nombre d'ha de terres aménagées, Nombre d'ha de forêt aménagées et restaurées, Longueur de pistes rurales aménagées	693	777	861	945	1030	1100	5 406
		Recruter 2000 jeunes par an dans la Fonction Publique d'Etat (hors personnel d'appui).	MTFP (DNFPP et CNCFP)		2012-2017	Nombre de jeunes recrutés dans la Fonction Publique (hors personnel d'appui)	3 063	3 063	3 063	3 063	3 063	3 063	18 378
		Création de l'Observatoire National pour l'Emploi (ONE)	MEFP/DNE/ ANPE	Recommandation de la conférence des Ministres de l'UEMOA en charge de l'emploi et de la formation professionnelle	2012-2017	ONE créé et fonctionnel	500	100	100	100	100	100	1 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
	Formation professionnelle et technique	Renforcer la capacité institutionnelle de pilotage et de gestion de la formation professionnelle	DNFP	Politique nationale de développement du plan d'action du MEFP, PRODEFPE	2012-2017	Nombre de ressources humaines renforcées, Cadre institutionnel et juridique renforcé	5 588	5 769	5 725	17 082	17 082	17 082	68 328
		Créer et opérationnaliser une capacité nationale d'ingénierie	DNFP			Nombre de structures nationales d'ingénierie mises en place, Nombre de programmes de formation élaborés	1 051	1 556	1 563	4 169	4 169	4 169	16 677
		Développer l'offre de formation dans les filières porteuses	MEFP			Nombre de centres de formation professionnelle réhabilités et équipés, Nombre de formateurs recyclés, Nombre d'entreprises artisanales et agricoles équipées	7 203	8 581	10 555	26 338	26 338	26 338	105 353
		Organiser la Formation dans les filières porteuses	FAFPA, DNE, ANPE			Nombre de session de formation par apprentissage des apprenants, Nombre de session de formation qualifiante ou continue des apprenants	56 203	81 878	107 688	245 768	245 768	245 768	983 073
		Faciliter l'insertion socio économique des femmes et des jeunes	FAFPA, DNE, ANPE			Nombre de jeunes sortants des centres de formation équipés, Nombre d'appui aux associations féminines	4 145	4 220	4 295	12 660	12 660	12 660	50 640
		Renforcer les capacités de Communication	DNFP			Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre, Nombre de Centres d'information et d'orientation pour la FP mis en place	340	445	335	1 120	1 120	1 120	4 480

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Total axe 1	(en millions de FCFA)						1 207 099	1 026 707	953 180	998 840	895 523	787 450	5 868 801
Axe 2 : Accès équitable aux services sociaux de qualité													
Objectif 6 : Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires	Population	Appuyer la transformation des écoles communautaires en écoles publiques	DNP, MEALN	PAIPP	2012- 2017	Nombre d'écoles communautaires transformées et appuyées	300	300	300	300	300	300	1 800
		Appuyer en milieu rural le maintien des élèves des écoles publiques et communautaires				Nombre de cantines scolaires, de dortoirs construits et fonctionnels	600	600	600	600	600	600	3 600
		Contribuer à la réduction de la fécondité	DNP, MS			Nombre de zones de forte fécondité identifiées	300	300	300	300	300	300	1 800
		Améliorer l'accès des femmes aux services de santé notamment les services de PF				Nombre d'équipes fonctionnelles offrant les services de PF en stratégie avancée	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
		Mettre en place des formations pour l'intégration des variables démographiques dans les programmes de développement	DNP			Nombre de structures formées	60	60	60	60	60	60	360
		Développer les études et la recherche sur les questions de population	DNP			Nombre d'études retenues et domaines couverts ; Document de programmes de recherche	114	114	114	114	114	114	684
		Intensifier les campagnes d'information, d'éducation, de communication et de plaidoyer sur les questions de population	DNP			Document du plan de communication	60	60	60	60	60	60	360
		Informier et sensibiliser les populations aux effets du changement climatique	DNP			Nombre de sessions organisées	25	25	25	25	25	25	150
		Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle des femmes, des filles non scolarisées et déscolarisées dans les zones non couvertes	MEALN, DNP		2012- 2017	Nombre de femmes alphabétisées, Nombre de filles alphabétisées	600	600	600	600	600	600	3 600

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Réaliser l'atlas de la population à partir des résultats définitifs du 4 ^{ème} RGPH	DNP, INSTAT		2012	Informations disponibles	130	-	-	-	-	-	130
	Migration	Améliorer l'état des connaissances des populations et partenaires sur la migration	MMEIA, CIGEM, Université (FLASH)	PNM	2012-2014	Nombre d'études et recherches réalisées, Nombre de partenaires impliqués, Disponibilité d'une base de données opérationnelle sur la migration	350	520	820	120	120	120	2 050
		Valoriser les capacités de la Diaspora Malienne	MMEIA			Montant des transferts des migrants, Nombre d'entreprises créés et d'emplois créés, Nombre d'experts mobilisés dans le cadre du transfert des compétences	300	300	300	300	300	300	1 800
		Favoriser la réinsertion socioéconomique des migrants de retour	CIGEM, ANPE, APEJ, OSC			Nombre de migrants de retour formés, équipés et réinsérés	800	800	800	800	800	800	4 800

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Objectif 7 : Corriger les disparités de genre dans tous les domaines	Inégalités du Genre	Généraliser la Planification et la Budgétisation sensible au genre (PBSG) dans l'ensemble des secteurs.	MEF, MPFEF	Loi de Finances	2012-2014	Nombre de budgets sectoriels sensibles au genre	155	105	50	150	95	40	595
		Optimiser le Fonds d'appui à l'autonomisation des femmes et l'épanouissement de l'enfant	MPFEF	PNG	2012-2017	Taux de mobilisation du Fonds, Nombre de programmes initiés en faveur des enfants,	500	750	1 000	1 000	1 000	1 000	5 250
		Réduire la prévalence des violences faites aux femmes et aux filles et assurer leur prise en charge	MPFEF, MJ, OSC			Taux de prévalence des violences, Taux de pratique de l'excision, Nombre de conventions locales signées, Nombre de femmes prises en charge par type de violence	1 970	1 205	956	956	956	956	6 999
		Impliquer davantage les femmes et les filles dans la gestion des points d'eau et dans les services d'assainissement	MPFEF, MEE, MEA			Pourcentage de femmes dans les comités de gestion des points d'eau, Nombre de femmes responsables de GIE d'assainissement	230	110	75	200	90	80	785
		Accroître l'accès des femmes aux PTFM	MEE, MEA, MPFEF			Nombre de PTFM installées et fonctionnelles	553	463	433	433	433	433	2 748
		Mettre en œuvre le plan de communication de la PNG	MPFEF			Nombre de supports disponibles par niveau, Niveau de connaissances des groupes cibles, Nombre de sessions d'IEC réalisées pour réduire les pesanteurs socioculturelles	150	150	150	150	150	150	900
		Accroître l'accès des femmes et des hommes à des services efficaces d'accueil et d'informations et assurer l'assistance juridique et judiciaire des démunies notamment les	MJ, MPFEF			Nombre de services d'accueil créés, renforcés et opérationnels ; Nombre de femmes démunies qui ont bénéficié d'une assistance juridique et judiciaire	190	127	63	63	63	63	569

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		femmes											
Objectif 8 : Réduire les inégalités sociales	Développement social et Economie Solidaire	Appuyer la stratégie Nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé.	MDSSPA/ DNPSES, MEF	Stratégie nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé	2012-2016	Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé	1 205	4 694	6 910	8600	8600	8600	38 609
		Mettre en place un système de protection sociale pour les populations du monde rural	DNPES, MDSSPA, MEF	PANEPS	2012-2014	Pourcentage de la population couverte par le système de protection sociale	350	310	50	50	50	50	860
		Mettre en place un programme de transfert monétaire public en faveur des ménages les plus démunis	DNPSES, MDSSPA, MEF, MIIC		2012-2015	Pourcentage des ménages les plus démunis couverts par le programme	2 888	2 888	2 888	2 886	2 886	2 886	17 322
		Assurer l'adhésion de la société civile, les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les travailleurs du monde agricole et des secteurs informel, industriel et artisanal aux nouveaux dispositifs de sécurité sociale	MDSSPA/DNPSES/ISS, MEF		2012-2015	Taux d'adhésion de la population	140	140	140	80	-	-	500
		Doter les communautés les plus pauvres de compétences techniques et organisationnelles dans le domaine des AGR	DNPSES, MEF MDSSPA		2012-2015	Nombre d'organisations ayant bénéficié d'appui technique et financier	50	50	50	50	50	50	300
		Renforcer les programmes de promotion de l'économie sociale et solidaire	MDSSPA/DNPSES	Politique de l'ESS	2012-2017	Part des contributions des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le PIB	2 320	2 320	1 320	1 300	1 020	1 000	9 280
		Renforcer les prestations offertes par les institutions de sécurité sociale aux populations	MDSSPA/DNPSES/CMSS/INPS/CANAM/ANAM			Pourcentage de la population couverte par les ISS	895	111	83	12	12	12	1 125

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Renforcer le PNRBC en mettant en place 800 comités de base dans toutes les régions et appareiller 300 personnes handicapées	MDSSPA/DNDS	Stratégie	2012-2017	Nombre de comités RBC fonctionnels	90	90	90	90	90	90	540
		Elaborer, valider et mettre en œuvre un plan d'action national pour réduire le nombre de mendiants de 80%		Politique	2012-2017	Existence du plan validé, Rapport d'évaluation disponible, Pourcentage de réduction du nombre de mendiants	250	22	22	22	22	22	360
		Renforcer le programme des Personnes Agées par la prise en charge sociale et médicale de 5000 personnes âgées		Stratégie	2012-2017	Disponibilité du rapport d'évaluation de l'ancien plan, Nombre de personnes âgées prises en charge	60	10	10	10	10	10	110
		Doter les personnes handicapées en appareillage		Stratégie	2012-2017	Pourcentage de satisfaction en besoins d'appareillage	8	8	8	8	8	8	48
		Renforcer le programme de développement social urbain		Stratégie	2012-2017	Nombre d'ouvrages réalisés et d'AGR financées	30	30	30	30	30	30	180
		Valider et mettre en œuvre la politique de mobilisation sociale		Politique	2012-2017	Document de politique disponible, Nombre de Communications pour le Changement de Comportement effectuées	10	10	10	10	10	10	60
		Réaliser un recensement national des personnes handicapées	MDSSPA/DNDS/OD HD, INSTAT		2012	Nombre de personnes handicapées connu	100	-	-	-	-	-	100
		Appuyer la scolarisation et l'éducation de 10000 enfants handicapés	MDSSPA/DNDS	Stratégie	2012-2016	Nombre d'enfants handicapés scolarisés	4	4	4	4	4	-	20
		Appuyer le financement de 250 projets individuels et collectifs d'auto emploi des personnes handicapées	MDSSPA/DNDS	Stratégie		Nombre de demandes d'appui reçues, Nombre de projets financés	84	84	84	84	84	84	504
		Renforcer la prise en charge des grands malades (cancéreux, diabétique...)	MDSSPA/DNDS	Stratégie	2012-2017	Nombre de grands malades pris en charge	20	20	20	20	20	20	120
		Renforcer l'appui à la réinsertion socio-économique des femmes porteuses de fistules obstétricales et des PVVIH	MDSSPA/DNDS/AF AS/ AMAS	Stratégie	2012-2017	Nombre de femmes porteuses de fistules réinsérées, Nombre de PV/VIH réinsérées	16	16	16	16	16	16	96

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Organiser une concertation avec les acteurs régionaux sur la prévention de la vulnérabilité	MDSSPA/DNDS	Stratégie	2013	Nombre de concertations réalisées	-	100	-	-	-	-	100
		Relire le décret 44 portant sur l'aide sociale au Mali	MDSSPA/DNDS	Politique	2014	Existence du décret	-	-	20	-	-	-	20
	Protection de l'enfance	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de l'état de santé de la mère et de l'enfant (eau, assainissement, hygiène et habitat)	MPFEF, MAT, MLAFU, MATCL	PNPPE	2012-2017	Nombre de personnes familles formées, Nombre de modules produits, Pourcentage de conseillers communaux sensibilisés	28	24	28	24	28	28	160
		Assurer la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence notamment les tabous alimentaires, les mariages précoces, l'excision, la traite des enfants et la mendicité	MPFEF, MJ, MS, MDSSPA			Taux d'acteurs et de structures renforcées, Nombre de victimes identifiées, Taux de victimes prises en charge	432	567	452	367	1 177	1 177	4 172
		Accroître la participation des entreprises privées au financement des actions de promotion et de protection de l'enfant	MPFEF, MIIC, Chambres consulaires			Nombre d'entreprises engagées, Nombre de programme initiés mis en œuvre	81	96	66	66	51	51	411
		Améliorer le niveau de connaissance des droits et devoirs de l'enfant en vue d'assurer leur effectivité	MPFEF,			Plan de communication disponible, nb de sessions organisées	95	180	60	30	95	95	555
		Promouvoir la participation des enfants et l'éducation civique, morale et citoyenne	MPFEF			Cartographie des structures de participation des enfants disponible, Nb d'enfants et de famille formés	208	137	125	92	345	345	1 252
		Promouvoir les activités de loisirs et socioculturelles en faveur des enfants	MPFEF, MC, MJS			Nombre de structures créées, Nombre d'activités de loisirs initiées	520	645	205	106	102	102	1 680

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Opérationnaliser le Conseil National de la Famille	MPFEF, MDSSPA, OSC			Nombre de sessions statutaires organisées, Nombre de membres du conseil formés, Nombre d'avis formulés par le CNF	146	106	71	75	58	58	514
		Renforcer la justice pour mineurs	MPFEF, MJ, OSC			Nombre de personnel formé, Nombre de juridictions équipées,	195	195	195	195	195	195	1 170
Objectif 9 : Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès au savoir et aux compétences	Enseignements primaire et secondaire	Aménager 200 salles de classe dans les écoles existantes pour prendre en compte les spécificités des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans le programme de construction de salles de classe	MEALN	PISE	2012-2017	Nombre de salles aménagées	300	300	300	300	300	300	1 800
		Appuyer l'alphabétisation				Nombre de personnes alphabétisées	4 124	4 840	5 546	6 246	6 329	6 364	33 449
		Recruter le nombre d'enseignants suffisants au niveau du primaire et du secondaire en privilégiant l'embauche de femmes enseignantes				Nombre d'enseignements par niveau et par sexe	79 061	96 198	111 094	121 845	132 526	147 542	688 266
		Renforcer les capacités d'accueil des IFM et des établissements secondaires				Nombre d'établissements réhabilités par type, Nombre d'établissements construits et équipés par type	800	800	800	800	800	800	4 800
		Construire 2800 salles de classe par an dans les premier et second cycles, en ciblant les zones les plus insuffisamment couvertes sur la base de la carte scolaire				Pourcentage de salles de classe construites par an	29 647	31 957	34 455	37 162	30 845	33 260	197 326

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Construire et équiper des écoles secondaires (lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement technique, écoles d'enseignement professionnel) en ciblant les zones insuffisamment couvertes sur la base du Schéma Directeur des CT				Nombre d'établissement construits et équipés par type	4 891	4 933	4 975	5 016	5 057	5 097	29 970
		Renforcer la politique des cantines scolaires				Pourcentage d'écoles fondamentales bénéficiant de cantines scolaires	1 983	2 122	2 270	2 429	2 599	2 781	14 185
		Développer l'enseignement des sciences et techniques par l'introduction de TIC au secondaire en favorisant l'accès des filles aux séries et filières scientifiques				Pourcentage d'établissements ayant bénéficié de TIC, Pourcentage de filles dans les filières scientifiques	29 706	9 942	9 942	9 942	9 942	9 942	79 418
		Diversifier les séries et filières de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel				Nombre de nouvelles filières créées	67	67	67	67	67	67	402
		Transformer chaque année 20% des écoles communautaires en écoles communales				Pourcentage d'écoles communautaires transformées	599	599	599	599	599	599	3 593
		Fournir les manuels scolaires pour le Fondamental 1				Nombre de manuels/élèves	10 836	20 468	23 749	25 682	27 739	30 957	139 430
		Fournir les manuels scolaires pour le Fondamental 2				Nombre de manuels/élèves	3 387	5 943	6 861	7 907	8 848	9 897	42 841

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Fournir les manuels scolaires pour le secondaire général				Nombre de manuels/élèves	080 ¹	1 241	1 417	1 611	1 777	1 955	9 081
		Elaborer, mettre à l'essai et assurer le Suivi/Evaluation des curricula des enseignements primaire et secondaire				Nombre de programmes élaborés	786	786	786	786	786	786	4 716
		Mettre en œuvre la Stratégie de scolarisation accélérée en vue d'une réinsertion dans le cursus scolaire				Nombre de jeunes néo alphabètes et analphabètes pris en charge	266	399	532	665	798	931	3 591
	Enseignement supérieur et recherche scientifique	Rendre fonctionnelle les 4 Universités de Bamako	MESRS		2012-2017	Nombre d'Universités fonctionnelles	4 657	4 888	5 102	5 357	5 684	6 075	31 763
		Opérationnaliser l'Université de Ségou et créer des universités dans d'autres régions				Nombre de filières fonctionnelles, Nombre de nouvelles Universités créées	4 657	4 888	5 102	5 357	5 684	6 075	31 763
		Renforcer l'utilisation des TIC dans les établissements universitaires et les grandes écoles				Pourcentage d'Universités et d'Ecoles utilisant les TIC	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
		Développer l'enseignement à distance, en partenariat avec des établissements étrangers				Nombre de réseaux établis avec les établissements étrangers	50	50	50	50	50	50	300
		Promouvoir la Recherche et l'innovation technologique à travers un fonds compétitif				Nombre de publications	828	847	866	885	905	924	5 255
	Jeunesse et sport	Mettre en œuvre le Programme National de Promotion de la Jeunesse (PNPJ)	MJS, CNJ-Mali	Etats généraux de la Jeunesse et de l'Emploi	2012-2017	Taux de réalisation du PNPJ	250	250	250	250	250	250	1 500

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Mettre en œuvre le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV)	MJS, OSC	PNPJ PDCJ	2012-2017	Nombre de volontaires déployés, Nombre de structures d'accueil répertoriées	400	400	400	400	400	400	2 400
		Prendre des initiatives en faveur du développement de la jeunesse (Maisons des Jeunes, Foyers des Jeunes, Camps Nationaux, Infrastructures sportives)	MJS, MATCL, MLAFU	PNPJ, PDCJ	2012-2017	Nombre de Maisons des Jeunes construites et fonctionnelles, Nombre de centres réhabilités, Nombre des Foyers des Jeunes construits et fonctionnels, Nombre d'infrastructures sportives	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 000
		Relance du SNJ	MJS, MDAC, MSIPC	PCDJ	2012-2017	Nombre d'éléments mobilisés	917	917	917	917	917	917	5 502
Objectif 10 : Réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition	Sécurité alimentaire	Renforcer les capacités du Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) et de ses comités régionaux, locaux et communaux	CSA	SNSA	2012-2017	Taux d'exécution des recommandations du CNSA	3 051	1 409	1 486	1 603	914	897	9 360
		Augmenter le niveau des stocks nationaux à 100000 tonnes de céréales, via le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE)	CSA, OPAM			Niveau des stocks du SNS (sauf en 2012, année pour laquelle le chiffre prévu inclut à la fois le SIE et le SNS)	12000	2000	2000	2 000	2000	2000	20 000
		Renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles	CSA, PRMC, OMA			Pourcentage de population en insécurité alimentaire	7 343	7975	7990	7925	7970	7970	47 173
		Mettre en œuvre le PNSA	CSA, Autres départements			Rapports de mise en œuvre	21 675	108 374	173 399	108 374	21 675	21 675	455 172
		Mettre en œuvre l'I166 d'accélération des OMD	CSA, Autres départements	PD-OMD	2012-2017	Rapports de mise en œuvre	41 433	53597	64774	79799	96579	96579	432 761
	Nutrition	Assurer la surveillance de la croissance et du développement de l'enfant avec la prise en charge de la malnutrition aiguë	MS	PNDN	2012-2017	Taux de malnutrition aiguë des enfants de moins de 5 ans en %, Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans en %, Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans en %, Taux d'anémie des enfants de moins de 5 ans	1 650	2 400	3 500	4 200	4 800	5 400	21 950

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Promouvoir les pratiques appropriées d'alimentation du nourrisson et du jeune Enfant (Achats d'Aliments Prêts à l'Emploi et de compléments de micronutriments, etc.)	MS			Taux d'anémie chez les femmes en âge de procréer en %	450	750	1 050	1 350	1 650	1 950	7 200
		Lutter contre les carences en micronutriments (Supplémentation en vitamine A et distribution de déparasitant, Fortification des aliments (adoption de lois)	MS			Taux de couverture de la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6 mois à 5 ans	900	900	900	900	900	900	5 400
		Renforcer les actions de Nutrition scolaire	MS, MEALN, MESRS			Taux d'allaitement maternel exclusif des moins de 6 mois en %, Score de consommation et de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans	300	360	420	480	540	600	2 700
		Promouvoir la production alimentaire familiale à petite échelle et transferts sociaux	MS, MA, MEP, MDSSPA, CSA				600	900	1 200	1 500	1 500	1 500	7 200
		Intégrer systématiquement les objectifs de Nutrition dans les politiques et programmes de développement et de protection sociale	MS, MATCL, MC				30	30	15	15	15	30	135
		Promouvoir la Communication en Nutrition Pour le Développement	MS, MC				600	660	720	780	840	900	4 500
		Préparer et répondre aux situations d'urgence	MS, CSA				30	30	30	30	30	30	180

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Assurer la formation des spécialistes en Nutrition et mener la recherche appliquée dans le domaine de la Nutrition	MS, MESRS				450	600	750	900	1000	1000	4 700
		Renforcer la participation communautaire en faveur de la Nutrition	MS, MDSSPA, MATCL				600	660	720	780	840	900	4 500
		Contribuer à la promotion la sécurité sanitaire des aliments	MS				150	150	150	150	150	150	900
		Mettre en place un Système d'Information en matière de Nutrition	MS, MA				450	600	750	900	1000	1000	4 700
Objectif 11 : Assurer à tous l'accès aux soins de qualité	Santé	Renforcer l'accessibilité aux soins sur la base de la carte sanitaire actualisée	MS	Stratégies	2012-2017	Pourcentage de la population ayant accès au PMA dans un rayon de 5km, Taux d'utilisation des services	7 000	10 000	7 000	6 000	5 000	5 000	40 000
		Renforcer la mise en œuvre des Soins Essentiels dans la Communauté (SEC) dans les régions		Stratégie des soins essentiels		Nombre de sites d'ASC fonctionnels sur prévu par région	6 700	13 700	14 800	13 700	13 700	12 700	75 300
		Renforcer la gouvernance du système pharmaceutique, en vue d'améliorer les performances des services clés en charge de la mise en œuvre de la Politique nationale pharmaceutique		Politique et Stratégies		Taux de disponibilité es médicaments du panier ; Coût moyen de l'ordonnance	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	96 000
		Renforcer la maîtrise du développement et la gestion des ressources humaines pour une plus grande équité et la performance du		Politique et stratégie		Ratio personnel soignant par habitants, Taux de structure de santé disposant du personnel minimum requis au niveau des Cscm et Csref	7 000	10 000	15 000	15 000	20 000	25 000	92 000

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		personnel											
		Développer l'approche globale d'amélioration de la qualité des prestations		Stratégies		Taux CPN4, Taux d'accouchement assisté /personnel qualifié, Taux de structure disposant d'un système de référence/évacuation opérationnel	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
		Développer un système efficace et efficient de gestion et de maintenance des équipements sanitaires		Politique	2013-2017	Nombre de contrats de maintenance signés dans les EPH et à la DFM	-	6 000	5 000	4 000	3 000	2 000	20 000
		Renforcer l'ancrage des Etablissements Hospitaliers et assimilés dans le système de santé pour accroître leur efficacité et leur rentabilité		Politique et Stratégies		Taux de malades référés/évacués, Taux de mortalité intra hospitalière	-	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
		Consolider les acquis du Renforcement institutionnel, de la décentralisation dans le secteur	MS, MPFEF, MDSSPA		2013-2017	Taux de districts disposant d'un Plan quinquennal de Développement Sanitaire et Social de Cercle, Taux d'EPH et assimilés disposant de Projet d'Etablissement actualisé	-	40 000	42 000	43 000	45 000	45 000	215 000
	Lutte contre le VIH/SIDA	Promouvoir l'utilisation des préservatifs	Services de santé publics et privés, HCNLS, OSC	Programme/ CSN de lutte contre le Sida	2012-2017	Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans ayant eu des rapports sexuels avec plus d'un partenaire au cours des 12 derniers mois déclarant avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel	906	1 152	1 420	1 713	2 032	2 379	9 602
		Promouvoir le dépistage volontaire				Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans ayant subi un test VIH au cours des 12 derniers mois et qui en connaissent le résultat, Pourcentage, parmi les populations les plus à risque de personnes ayant subi un test VIH au cours des 12 derniers mois et qui en connaissent le résultat	935	1 152	1 389	1 646	1 926	2 229	9 277

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Réduire le risque de transmission mère-enfant	Ministère de la Santé, HCNLS, OSC (ARCAD, REMAP)			Pourcentage de femmes enceintes séropositives à qui l'on a administré des antirétroviraux pour réduire le risque de transmission mère-enfant	559	660	770	890	1 021	1 161	5 061
		Renforcer la prise en charge et élargir l'accès aux soins et aux traitements des PVVIH et Accroître l'accès au traitement ARV des enfants				Pourcentage d'adultes atteints d'une infection à VIH parvenue à un stade avancé sous association d'antirétroviraux ; Pourcentage d'enfants atteints d'une infection à VIH parvenue à un stade avancé sous association d'antirétroviraux	2 356	2 873	3 247	3 719	4 200	4 625	21 020
		Prendre en charge des enfants affectés et/ou infectés				Pourcentage d'orphelins et d'enfants vulnérables (0-17 ans) vivant dans des foyers bénéficiant d'une aide extérieure gratuite pour leur prise en charge	195	205	215	226	237	249	1 327
Objectif 12 : Maintenir durablement un environnement urbain, rural et naturel de qualité	Foncier et développement urbain	Harmoniser les politiques sectorielles notamment celles relatives à la décentralisation et la déconcentration de la gestion publique avec la législation domaniale et foncière	MLAFU	Politique Nationale Domaniale et Foncière (PNDF), CDF	2012-2014	Nouveau Code Domanial et Foncier et textes d'applications actualisés	200	250	120	-	-	-	570
		Appuyer le processus de déconcentration et de décentralisation de la gestion publique			2012-2017	Nombre de CT disposant d'un livre foncier fonctionnel	3 525	3 525	3 510	3 510	3 435	3 435	20 940

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Développer des structures et mettre en œuvre des outils et efficaces de gestion domaniale et foncière			2012-2014	Observatoire National du Foncier et de l'habitat fonctionnel	7 050	7 050	7 050	-	-	-	21 150
		Assainir la gestion domaniale et foncière			2012-2017	Nombre de missions de contrôle externes et internes effectuées et suivies d'effets	350	370	395	395	395	245	2 150
		Améliorer les ressources domaniales et foncières par une fiscalité foncière pérenne et suffisante basée sur le cadastre		PNDF, Code des impôts, CDF	2013-2017	Textes législatifs relatifs à la fiscalité immobilière révisés	-	12	2	2	2	2	20
		Réaliser des logements sociaux et économiques au profit des populations à faible revenu	MLAFU/OMH	Politique Nationale de Logement	2012-2017	Nombre de logements sociaux livrés et nb de logements sociaux livrés	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000
	Eau	Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable	MEE/DNH	Politique Nationale d'accès à l'Eau Potable	2012-2017	Taux d'accès national, Nombre EPEM nouveaux mis en service, Nombre EPEM réhabilités	32 242	33 362	38 430	38 780	39 130	39 480	221 424
		Améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eau				Nombre d'unités hydrogéologiques suivies, Nombre d'unités hydrologiques suivies, Taux de réduction annuel du nombre de litiges entre les usagers	2 950	1 355	688	1 038	1 388	1 738	9 157
		Améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages (développement rural, transport)				Nombre de retenues sur cours d'eau secondaires construites par an 30/12/2011 ; Tonne/Km de marchandises transportées par campagne par la COMANAV ; Nombre de jours supplémentaires par an de navigabilité sur Koulikoro- Mopti, Mopti-Gao	6 313	10 125	9 868	10 218	10 568	10 918	58 010
	Assainissement	Améliorer la couverture en ouvrage d'assainissement	MEA/DNACPN	PNA	2012-2017	Nombre d'ouvrages d'assainissement construits	11	13	15	15	15	16	85
		Atténuer les nuisances liées au comportement				Nombre de séances de démonstration, Nombre d'émissions réalisées	2	2	2	2	2	2	12
	Environnement et Gestion des Ressources Naturelles	Mettre en place des centrales de traitement des déchets et de recyclage dans chaque capitale régionale	MEA/DNACPN	PNA	2012-2017	Nombre de centrales mis en place	1 000	1 000	1 000	1 200	1 200	1 200	6 600
		Restauration de 204 000 ha dans 113 forêts classées, notamment en recourant à l'approche Haute intensité en Main d'Œuvre (HIMO)	MEA/DNEF, MEE/AMADER, MATCL, CT	PNF, SNR	2012-2017	Superficies reboisées (ha)	10 189	10 868	11 547	12 227	12 906	11 547	69 284

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Restaurer des terres dégradées	MEA/DNEF	PFN	2012-2017	Superficies restaurées	818	745	745	645	995	945	4 893
		Elaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion des massifs du domaine forestier national (Application de la Loi n°10-28 du 12/07/210)	MEA/DNEF, MEE/AMADER	PNF	2012-2017	Nombre de PAG	1 590	1 247	1 885	1 707	1 312	1 327	9 068
		Assurer la conservation de 13 Aires Protégées et des espèces vivant dans ces aires (hippopotames...)	MEA/DNEF, MEE/AMADER, MATCL, CT, Secteur privé	PNF, SNAP, PNZHU	2012-2017	Nombre de PG mis en œuvre	2 190	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	10 640
		Renforcer les capacités de lutte contre les feux de brousse	MEA/DNEF, MSPIC/DGPC	PNF, SN	2013-2017	Taux de réduction des feux tardifs	--	1 675	720	523	250	250	3 418
		Appuyer la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	MEA/DNEF, MPFEF	PNF	2012-2017	Nombre d'organisations professionnelles encadrées	50	200	200	300	300	125	1 175
		Appuyer l'opérationnalisation du Système d'Information forestier (SIFOR)	MEA/DNEF	PNF	2012-2017	Nombre de type de données accessibles	150	326	325	250	250	150	1 451
		Mettre en œuvre le Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSI-GDT)	AEDD/MEA	Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSI-GDT)	2012-2017	Nombre d'agriculteurs/utilisateurs des terres équipés en équipements de GDT, Taux d'accroissement de surface sous GDT (ha), Nombre d'agriculteurs/utilisateurs des terres recevant des services GDT, Taux d'accroissement de surface sous GDT (ha)	1 221	2 441	3 052	3 662	1 831	1 831	14 038
Total axe 2	(en millions de FCFA)						423 116	614 673	726 682	689 475	637 120	664 636	3 755 703
Axe 3 : Consolider la gouvernance et les reformes structurelles													
Améliorer le cadre juridique et judiciaire	Justice	Construire les infrastructures conformément à la nouvelle carte judiciaire	Min. justice (DFM)	PO PRODEJ	2012-2014		5 529	4 620	1 566	-	-	-	11 715
		Relire les textes législatifs et réglementaires en harmonie avec les contextes national et	Min. justice (DNAJS, DNAJ)		2012-2013		667	347	-	-	-	-	1 014

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		international et en assurer leur vulgarisation											
		Elaborer et mettre en œuvre un Programme de renforcement de la gouvernance et de la transparence dans le milieu judiciaire (PREGOT)	MJ (DNAJ, DNAJS, ISJ, CPS)		2012-2017		25	50	75	100	100	100	450
		Informatiser le registre national du casier judiciaire	MJ (DNAJS, CPS)		2012-2013		338	338	-	-	-	-	676
		Implanter le Système informatisé de Gestion du Registre des dossiers judiciaires et Statistiques Judiciaires (SIG-RDJ-SJ) au niveau de toutes les juridictions	MJ (CPS)		2012-2016		189	189	189	189	189	-	945
		Former et sensibiliser la famille judiciaire dans les domaines des infractions économique, terrorisme et cyber criminalité, sur les procédures rapides, les droits humains et la déontologie	MJ (CPS, INFJ, DNAJ, DNAJS, DNAPES, PDH),		2012-2017		293	293	293	293	293	293	1 758
		Installer et opérationnaliser des bureaux d'assistance judiciaire au sein de toutes les juridictions	MJ (DNAJ, DNAJS, CPS)		2012-2017		69	69	69	69	69	69	414
		Former et sensibiliser la famille judiciaire sur la gouvernance environnementale	Min. justice DNEF/IPE, CSLP, AEDD, CDI, CPS justice (INFJ), MEA	PNPE	2012-2014		38	38	9	-	-	-	85
Objectif 13 : Poursuivre la modernisation de l'État	Réformes structurelles	Mettre en œuvre la résolution 1325 des Nations Unies	MPFEF MSIPC OSC	PNG	2012-2014	Rapport de suivi	90	100	82	80	70	50	472
		Mettre en œuvre la Politique nationale de Gestion Axée sur les Résultats, notamment en	CDI	PNGAR	2013-2017	Rapport de suivi	-	1 297	403	1 057	1 513	25	4 295

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		développant les pratiques de contractualisation à la performance											
	Développement institutionnel	Institutionnaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les reformes politiques, les institutions et les systèmes de secteurs prioritaire du développement	MPFEF, Autres Ministères	PNG	2012-2014	Rapport de suivi	70	20	10	50	30	10	190
		Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour la connaissance des Institutions notamment en milieux jeune, scolaire et estudiantin	Ministère des Relations avec les Institutions (MRI)		2012-2017	Disponibilité d'un Plan d'Action du MRI ; Rapport de mise en œuvre ; Nombre de rencontres organisées avec les jeunes	154	188	188	188	188	188	1 094
		Renforcer les relations du Gouvernement avec les autres Institutions, notamment les institutions des Collectivités Territoriales et les Organisations traditionnelles				Nb de Rencontres organisées et de Voyages effectués	200	200	200	200	200	200	1 200
		Mettre en œuvre les recommandations des audits organisationnels	CDI	PO		Rapport de mise en œuvre	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Réaliser un premier bilan de l'inter collectivité	CDI		2012	Bilan	50	-	-	-	-	-	50
		Equiper les Recettes perceptions	CDI, DNCT			Nombre de structures équipées	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Elaborer et mettre en place des plans de déconcentration	CDI		2012-2013	Plans de déconcentration disponibles	80	50	50	50	50	50	330

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Construire et réhabiliter des locaux pour les administrations des représentants de l'Etat	CDI		2012-2015		1 430	1 430	1 430	1 430	1 430	1 430	8 580
		Rendre fonctionnel les organes de concertation régional, local et communal (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD)	CDI		2012-2013		90	90	90	90	90	90	540
		Sensibiliser et former les agents à l'application des manuels de procédure	CDI		2012-2013		82	82	81	81	81	81	488
		Interconnecter les DRH et les BRH au système de gestion des RH	CDI		2012-2013		217	217	216	-	-	-	650
		Lancer un programme pilote de capitalisation économique des TIC	CDI		2012-2013		-	50	50	-	-	-	100
		Sensibiliser les décideurs à la valeur de l'information sur les performances et à la démarche d'implantation de la GAR	CDI, DNCT, Tous ministères, CT		2014		-	-	25	25	25	25	100
		Mettre en place un système gouvernemental pour la gestion de l'information sur les performances	CDI		2012-2013		25	25	25	25	25	25	150
		Elaborer et mettre en œuvre un code administratif	CDI				PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Mener des campagnes d'information en appui à la réorganisation de la fonction des RH	CDI		2012-2013		20	20	20	20	-	-	80
		Produire des manuels de procédure portant sur l'administration des RH et la gestion du personnel	CDI		2013-2014		-	15	15	-	-	-	30

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Mettre en œuvre un programme prioritaire d'amélioration des compétences	CDI		2012-2013		20	20	20	20	20	20	120
		Mettre en œuvre un programme de formation/information : sensibilisation ciblée sur le développement durable	CDI, ME, IPE		2012-2014		20	20	20	20	20	20	120
		Institutionnaliser les outils de promotion de l'économie verte dans les politiques, plans et programmes	CDI		2012-2013		15	10	-	-	-	-	25
		Améliorer la performance du Mali en matière de gouvernance environnementale	CDI		2012		20	20	20	20	20	20	120
		Réaliser des actions de sensibilisation des DRH et des BRH pour l'institutionnalisation de l'équité genre dans l'administration publique	CDI, DNFPP, CNDIFE		2012-2014		40	40	40	-	-	-	120
		Soutenir l'AMM pour la diffusion des bonnes pratiques	AMM	Plan d'actions	2012-2014		25	25	25	-	-	-	75
		Doter l'AMM d'un siège			2014		-	-	1 100	-	-	-	1 100
Objectif 14: Impulser le développement de pôles régionaux et la	Aménagement du Territoire	Réviser la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)	DNAT	PNAT	2013		-	200	-	-	-	-	200

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
gestion participative de proximité		Elaborer et mettre en œuvre le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT	DNAT	SNAT	2012-2014		50	700	350	350	350	350	2 150
		Mettre en place des Pôles régionaux de Développement économique sur la base du SNAT et des autres outils de planification spatiale et sectorielle.	DNAT	PNAT, SNAT	2015-2017		-	-	-	150	100	50	300
		Poursuivre la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement des Régions du Nord Mali (PDDRN).	ADN, DNAT	PNAT	2012-2017		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
		Mettre en place un système d'Information Géographique (SIG) pour l'Aménagement du territoire et assurer la surveillance continue et le suivi permanent du territoire.	DNAT	PNAT	2012-2017		50	500	250	50	50	50	950
	Décentralisation et déconcentration	Renforcer le cadre institutionnel de la décentralisation	DNCT	DCPND	2012-2017		32	34	32	34	32	34	198

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Appuyer la dynamique de développement régional et local					435	475	435	475	435	475	2 730
		Accélérer le transfert des compétences et des ressources aux CT					110	130	110	130	110	130	720
		Piloter et suivre l'évaluation de la décentralisation					164	100	164	100	100	164	792
		Mettre en œuvre un système performant de communication autour de la décentralisation					59	72	59	72	72	59	393
		Renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation					686	740	686	740	686	740	4 278
		Renforcer les Cellules d'Appui à la Décentralisation et la Déconcentration (CADD)					80	80	80	80	80	80	480
		Renforcer les capacités du Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFTC) et assurer la formation continue des agents administratifs techniques des CT par le CFTC					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Intégrer les questions environnementales et les changements climatiques dans les programmes du CFCT	DNCT, DNEF/IPE, AEDD, CFTC,HCC	PNPE	2012		15	-	-	-	-	-	15
		Réaliser l'EES du programme national de régionalisation	DNCT, DNEF/IPE, CDI, AEDD, CT/CSLP				30	-	-	-	-	-	30

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Objectif 15 : Renforcer la coopération au sein des institutions sous-régionales et avec les Maliens de l'extérieur	Intégration régionale	Accélérer la mise en œuvre des Accords relatifs à la libre circulation des personnes, aux Droits de résidence et d'établissement dans les espaces UEMOA et CEDEAO	DGIA	Stratégie Nationale d'Intégration Africaine	2012-2017		50	50	50	50	50	50	300
		Accélérer la mise en œuvre des Schémas de libéralisation des échanges UEMOA et CEDEAO.					50	50	50	50	50	50	300
		Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action National du MAEP	CNG/MAEP	MAEP	2012-2017		53	53	53	53	53	53	318
		Poursuivre les actions de sensibilisation en vue de l'adhésion des populations et des acteurs de l'intégration à l'idéal d'intégration Africaine					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Poursuivre la transposition des Directives de l'UEMOA relatives aux procédures de passation des marchés.	ARMDS	Mission de régulation des marchés publics EDSP	2012-2017		4	4	4	4	4	4	24
	Coopération Internationale	Renforcer les relations politiques et de coopération du Mali avec ses partenaires	DCN, DAP, DOI, DAG, CPS/CI, SHA				136	152	167	177	187	197	1 016
		Assurer la mobilisation des financements verts (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds Carbone..) pour l'intégration de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques de développement					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Contribuer à la promotion du secteur privé et au renforcement de la coopération décentralisée	DCM, CPS		2012-2017		17	19	22	27	32	37	154
		Renforcer la présence des cadres maliens dans les Organisations Internationales	DOI, DCM, CPS		2012-2017		90	115	125	140	160	175	805
		Assurer la mobilisation et	DCM, SHA, CPS		2012-		85	98	112	122	132	142	691

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		la coordination de l'APD			2017								
	Maliens de l'Extérieur	Créer un dispositif d'identification et d'accompagnement des porteurs de projets productifs des membres de la diaspora et mener une campagne d'information vis-à-vis des Maliens de l'Extérieur sur l'existence de mesures d'accompagnement					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'initiatives transfrontalières (PIT)	DGIA MATCL				PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions des recommandations du 1 ^{er} forum des investisseurs de la diaspora					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions des recommandations du forum de la diaspora intellectuelle et scientifique					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
		Intensifier les actions de sensibilisation pour le retour volontaire des maliens de l'extérieur et leur implication dans le processus de développement (notamment le TOKTEN)					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Objectif 16 : Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière	Finances publiques	Optimiser les recettes de l'Etat de façon durable, notamment en mettant en œuvre le programme de transition fiscale	MEF	PAGAM/GFP 2	2012-2017	Hausse de la part des recettes fiscales dans le budget national	2300	2300	2300	2300	2300	2300	13 800
		Rendre la qualité de préparation et d'exécution du budget de l'Etat conformes aux normes internationales				Hausse des appuis budgétaires	1800	1800	1800	1800	1800	1800	10 800
		Responsabiliser les acteurs de la gouvernance financière et accroître la transparence et la visibilité de la gestion des finances publiques				Meilleure disponibilité des informations relatives à la gestion des finances publiques	1300	1300	1300	1300	1300	1300	7 800
		Renforcer la décentralisation et la déconcentration par un système de gestion des finances publiques adéquat				Hausse et meilleure prévisibilité des ressources des CT	1100	1100	1100	1100	1100	1100	6 600
	Efficacité de l'aide	Elaborer un plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide (Gouvernement - PTF)	SHA, PT/PTF, CT/CSLP	SCAP	2012	Document validé et disponible	55	-	-	-	-	-	55
		Mettre en place un système de gestion unifié des données de l'Aide, à partir du logiciel GEPRIMA	DNPD, CAISSF, SHA	PNAEA	2012	Système opérationnel	85	20	-	-	-	-	105
	Lutte contre la corruption	Accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action issu des Etats Généraux de la Lutte contre la Corruption et la délinquance financière	Primature	PNALC	2012-2015		220	170	170	170	-	-	730
	Contrôle interne et externe	Renforcer les capacités humaines et matérielles des structures de contrôle (CGSP, Inspections ministérielles, DNCF, CCS/SFD, SC-CS, PEF, BVG, et Commission des Finances de l'Assemblée Nationale)	Structures concernées	Plan d'Actions	2012-2016		40	42	44	40	40	-	206

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
		Mettre en œuvre la Stratégie nationale de contrôle interne					PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Objectif 17 : Améliorer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques	Renforcement du système statistique national	Poursuivre la réforme du Système Statistique National	INSTAT	SDS	2012-2017		55	35	10	10	-	-	110
		Créer un Centre de Formation et de Perfectionnement à l'INSTAT					35	86	114	114	71	26	446
		Organiser des cours préparatoires des candidats maliens aux concours des Ecoles de Statistique Africaine					3	3	3	3	3	3	18
		Octroyer des bourses aux admis des concours des Ecoles de Statistique Africaine					108	108	108	162	162	162	810
		Octroyer des bourses de perfectionnement à l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan					47	71	71	68	42	42	341
		Intégrer la comptabilité environnementale dans le programme de Formation des statisticiens	DNEF/IPE, INSTAT, DNPDP, CT/CSLP	PNPE	2012		10	-	-	-	-	-	10
	Renforcement de la coordination et du suivi-évaluation	Réaliser les Enquêtes, Etudes et recherches conformément au calendrier établi dans le schéma directeur de la statistique (EMOP, enquêtes sectorielles).	INSTAT, CPS, Observatoires, CT/CSLP	SDS	2012-2017		1 500	1 800	3 000	1 800	1 700	1 700	11 500

Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Actions	Acteurs	Politique ou stratégie	Période	Indicateurs de suivi	Budget (Millions FCFA)						
							2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Total axe 3	(en millions de FCFA)						18 502	21 326	21 879	20 027	19 963	18 507	120 204

Coût du PAP par axe et par année

(en millions de FCFA)

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	Total	%
Total axe préalable Macro	4	4	4	4	4	4	24	0%
Total axe préalable Sécurité	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Total axe 1	1 207 099	1 026 707	953 180	998 840	895 523	787 450	5 868 801	60%
Total axe 2	423 116	614 673	726 682	689 475	637 120	664 636	3 755 703	39%
Total axe 3	18 502	21 326	21 879	20 027	19 963	18 507	120 204	1%
Total global	1 648 722	1 662 711	1 701 745	1 708 347	1 552 610	1 470 597	9 744 731	100%